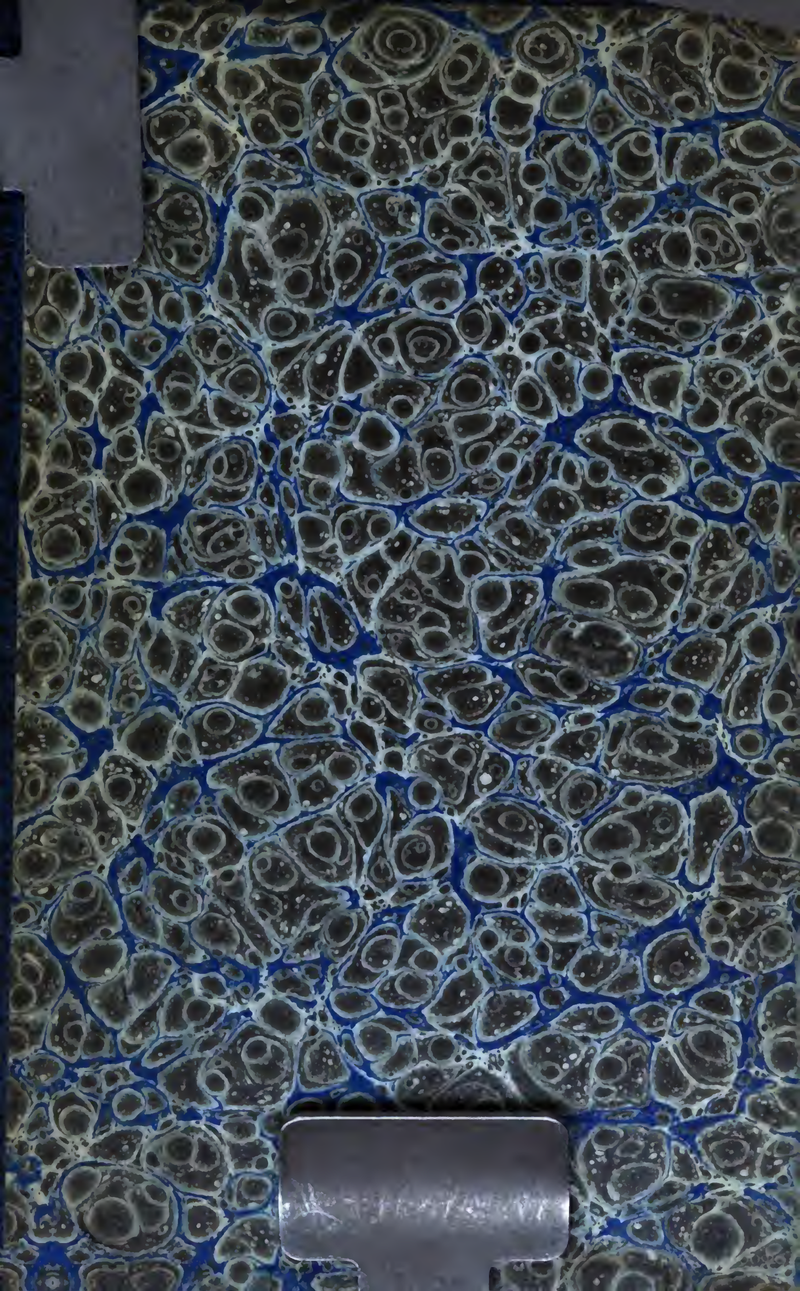
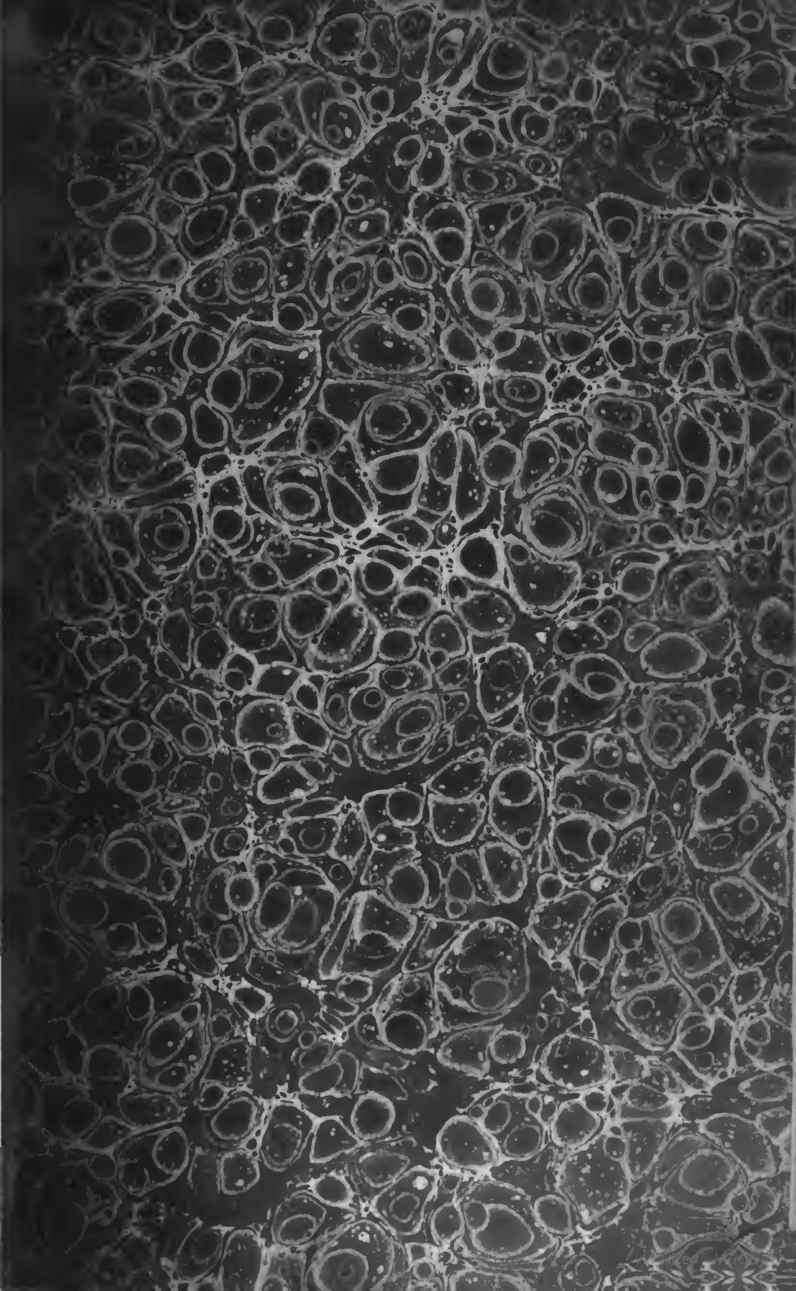






BIBLIOTHÈQUE CHOISIE.

HISTORIETTES

DE TALLEMANT DES RÉAUX.

TOME SEPTIÈME.

N. B. Une* indique les passages de l'auteur publiés pour la première fois dans cette édition.

Imprimerie de A. Hiard, a Meulan.



Jean de Montreuil.

(ou Montreuil) de l'Académie Française

LES HISTORIETTES
DE TALLEMANT DES RÉAUX.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU XVII[e] SIÈCLE,

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR.

SECONDE ÉDITION,

Précédée d'une Notice sur l'auteur, augmentée de passages inédits, et accompagnée de Notes et d'Éclaircissements,

PAR M. MONMERQUÉ,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.





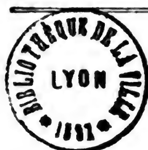


PARIS.
H.-L. DELLOYE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
PLACE DE LA BOURSE, 13.

1840

MÉMOIRES

DE TALLEMANT.



CCXVIII

COSTAR (1).

Costar étoit fils d'un chapelier de Paris, qui demeuroit sur le pont Notre-Dame, à *l'Ane rayé* (2). Son père le fit étudier; il réussit, et, ne manquant pas de vanité non plus que d'esprit, il se voulut dépayser, et demeura presque toujours dans la province; de sorte que la première fois qu'il revint ici il se vouloit faire passer pour un provincial. Mais quelqu'un lui dit joliment qu'il feroit tort à Paris de lui ôter la gloire d'avoir produit un si honnête homme, et que quand il le nieroit, *Notre-Dame* pourroit fournir de quoi le convaincre. La première chose qu'il fit ce fut un sermon qu'il montroit à tout le monde. Un jour il le lut à M. Le Maistre, à M. Patru et à M. d'Ablancourt. Il y avoit une comparaison d'un vent coulis qui se glisse entre deux montagnes: cela donnoit une assez vilaine idée, car on dit souvent: *d'un pet je le mettrois à bas*. Le Maistre étoit derrière lui, et lui tiroit la langue d'un pied de long. Costar disoit: « Il y a eu de sottes gens à la province » qui n'ont pas trouvé que cela fût bien. » Les auditeurs, qui mouroient d'envie de rire de cette grotes-

(1) Pierre Costar, né à Paris en 1603, mourut le 13 mai 1660.

(2) On dit que son véritable nom est *Coustar;* il a cru se déguiser en ôtant un *u*. (T.) — Il signoit *Costar*.

que et de plusieurs autres, prenant prétexte de rire des provinciaux, se mirent à rire de lui-même (1).

En ce temps-là les Odes de M. Godeau et de M. Chapelain, à la louange du cardinal de Richelieu, parurent, et ensuite M. Chapelain eut une pension de M. de Longueville. Costar, par une étrange démangeaison d'écrire, et pensant se faire connoître, en fit une censure, qui le fit connoître en effet, mais non pas pour tel qu'il croyoit être; il n'y avoit que de la chicanerie, et, ce qui ne se pouvoit excuser, sans avoir jamais vu M. Chapelain, et sans avoir rien ouï dire qu'à son avantage, il s'écrioit en un endroit: « Jugez, après cela, si M. de Longueville n'a pas » bien de l'argent de reste, de donner deux mille » livres de pension à un homme comme cela? » cette censure ne fut point imprimée; elle courut pourtant partout. Cheselles lui écrivoit une fois: Ne pensez » pas me fouetter avec vos verges encore toutes dé» gouttantes du sang des Godeaux et des Chapelains. » Quelques années après, il se donna à l'abbé de Lavardin, aujourd'hui M. du Mans, qui, après avoir déclaré qu'il se retiroit au Maine, pour étudier cinq ou six ans, et qu'il n'en reviendroit point qu'il ne fût bien sûr de son *bâton*, s'y retira effectivement; mais, au bout de ce temps-là, cet homme, qui devoit jeter de la poudre aux yeux de tout le monde, ne réussit pas autrement, et eut même le malheur de demeurer court en un sermon devant la Reine-régente. Madame de Cavoye, dont nous parlerons ensuite, dit plaisamment « qu'il avoit fait le *vidame* en chaire. »

(1) Le père du Bosc, qui le voyoit un jour faire de grands compliments à bien des gens, disoit: « Bon Dieu, le grand pa» raphraseur de *votre serviteur très-humble*, que voilà! » (T.)

C'est que le vidame, fils aîné du duc de Chaulnes, ne fit rien la première nuit à la veuve de Tournon (fille de Villeroy), qu'il avoit épousée, quoiqu'elle fût jeune et jolie (1).

Costar, qui étoit venu à Paris avec l'abbé, reconnut bien qu'il n'avoit rien fait qui vaille de s'attaquer à des personnes dont la réputation étoit établie. Il change donc de batterie, et se met à courtiser Voiture plus qu'il n'avoit fait par le passé; car il y avoit long-temps déjà qu'ils se connoissoient, afin que, par son moyen, il pût avoir accès à la cour, et réparer, s'il pouvoit, sa faute. Un jour que M. Chapelain étoit avec Voiture, Costar y vint, et, n'ayant pas été averti que c'étoit M. Chapelain, ils s'entretinrent longuement sans que jamais l'offensé, qui le connoissoit fort bien, fît semblant de le connoître. Enfin Chapelain s'en alla, et Costar, qui l'avoit trouvé d'agréable conversation, demanda à Voiture qui il étoit. « C'est, lui dit Voiture, M. Chapelain, cet » homme que vous avez tant étrillé. » Costar fit le désespéré d'avoir désobligé un si honnête homme, et pria Voiture de faire en sorte que M. Chapelain le lui pardonnât; que c'étoient *delicta juventutis:* notez qu'il avoit trente-huit ans quand il fit cette *jeunesse.* Voiture y travailla, et Chapelain, pour assoupir cette querelle et ne plus faire parler le monde, souffrit cette réconciliation. Costar alla donc le trouver, et se mit à genoux devant lui. Chapelain, honteux de cette ridicule soumission, tourna la tête. « Ah! monsieur, lui dit l'autre, regardez l'état où je

(1) Madame de Sablé, en voyant le portrait de l'abbé de Lavardin, s'écria : « Mon Dieu! qu'il lui ressemble! on diroit qu'il » prêche. » (*Ménagiana*, I, 303, édition de 1715.)

» suis. » Car, comme s'il avoit eu un robinet à chacun de ses yeux, il jeta, sur l'heure, une grande abondance de larmes : c'est un fort bon comédien. Chapelain, cette fois-là, fut tout-à-fait déferré, et ne savoit que lui dire. Enfin, *tàm ambitiosus imber* cessa quand il plut à Dieu. Avec tout cela, Costar ne persuada jamais personne, et n'a jamais pu passer pour sincère. Vous verrez, par ce que je vais vous dire, qu'on lui faisoit justice.

Il disoit que Ménage étoit son meilleur ami : il lui écrivit un jour qu'il le prioit d'aller pour quelque affaire voir un homme de lettres qui demeuroit avec feu M. d'Amiens, et qu'aussi bien il seroit sans doute bien aise de le connoître. Ménage lui manda qu'il iroit un tel jour. Costar, qui étoit au Maine, croyant qu'il n'auroit pas manqué à y aller, comme il lui avoit écrit, laissa passer quelques jours, et puis lui écrivit une belle lettre dans laquelle il y avoit : « Au » reste, monsieur, un tel est si satisfait de votre » visite, que, etc. » Et, après avoir dit bien des flatteries à Ménage, il ajoutoit : « Mais il faut le lais- » ser parler lui-même ; » et il feignoit que quatre ou cinq lignes qu'il avoit mises ensuite étoient extraites de la lettre de cet homme. Il se trouva que Ménage avoit eu affaire, et n'avoit point fait cette visite ; et, ayant reçu cette lettre, il fit une réponse qui commençoit ainsi : « A d'autres, à d'autres, monsieur » Costar, etc. » Costar lui répliqua que c'étoit par prophétie qu'il avoit écrit de la sorte, et qu'il n'avoit fait que prévenir les pensées de son ami.

A propos de lettres, voici encore une bonne histoire (1). M. de Laval ayant été tué à Dunkerque,

(1) Tallemant a déjà rapporté cette anecdote, avec quelques différences, dans l'historiette de *Voiture*, t. IV, p. 40.

M. d'Avaux écrivit une lettre bien faite et bien civile à la marquise de Sablé, qui, n'étant pas encore trop en état d'écrire, pria Costar de répondre pour elle. Lui, qui ne demandoit pas mieux, fit une réponse et la lui porta. Elle fit semblant d'en être contente; mais, à peine eut-il le dos tourné, qu'elle s'écria : « Ah! mon Dieu! la méchante lettre! que je n'ai » garde de l'envoyer! » Costar, qui n'étoit pas de son avis, en avoit gardé copie, et aussi de celle de M. d'Avaux, et fut ravi d'avoir une occasion de se pouvoir louer en tierce personne. Il va donc chez madame de Saint-Thomas, dont il faisoit le galant, sans scandale, ce lui sembloit, à cause qu'il est un peu son parent. Là, il se mit à lire la lettre de M. d'Avaux; on la trouva fort belle. « La réponse, dit-il, » est tout autre chose. » Il la prend et en fait admirer jusqu'aux virgules. Il se trouva d'assez sottes gens chez cette femme, auxquels pourtant il ne put refuser d'en laisser prendre copie, de sorte que l'une et l'autre lettre coururent bientôt les rues. Quelques jours après, M. de Maisons, le fils, demanda à la marquise s'il n'y avoit point moyen d'avoir copie de la lettre qu'elle avoit écrite à M. d'Avaux. Elle lui dit que jamais de sa vie elle n'avoit donné copie d'aucune lettre qu'elle eût écrite. Le lendemain il y retourne, et lui dit en entrant : « Madame, voilà ce » que vous me refusâtes hier. » Elle, bien étonnée, prend le papier, et trouve que c'étoit la réponse de Costar; elle lui conta l'histoire, et qu'elle avoit fait une autre lettre qu'elle avoit envoyée à Munster.

Il avoit une telle bassesse, en faisant la cour à Voiture, qu'il lui rapportoit tout ce qu'on disoit de lui. Il arriva que M. de Montausier dit qu'il faudroit changer quelque chose à ce sonnet qu'il a fait sur

les machines des comédiens italiens (1). Costar alla dire à son ami que le marquis avoit dit que pour raccommoder ce sonnet il ne falloit refaire que quatorze vers. Toutes ces choses ensemble déplurent tellement à madame de Rambouillet qu'elle ne voulut jamais qu'on lui menât cet homme. Il n'a pas laissé pourtant de lui donner de l'encens dans ses ouvrages, car il ne veut pas qu'on croie qu'il n'étoit pas connu d'une si illustre personne.

Je l'ai vu ici faire le beau, nonobstant sa goutte, à l'âge de cinquante ans, et il mettoit ses cheveux sous son bonnet; il n'alloit qu'en habit court; mais il s'en avisa sur le tard, car il avoit le visage un peu bien usé, et les yeux un peu bien rouges. Je crois qu'il n'avoit pas été mal fait dans sa jeunesse (1). Il

(1) C'est le sonnet qui commence par ce vers :

Quelle docte Circé, quelle nouvelle Armide, etc.

(2) Voici le portrait de Costar, par l'auteur de la *Vie de Costar*, adressée à Ménage : « Il étoit, comme vous savez, mon-
» sieur, d'une taille assez haute, fort agréable et fort dégagée.
» Il avoit le visage rond, et de vives et belles couleurs y parois-
» soient toujours dans sa santé ; mais il avoit la vue fort courte,
» et ce défaut ayant commencé à sa naissance, il ne fit que s'aug-
» menter et devenir presque extrême par l'âge. Ses dents étoient
» mal rangées, et plus jaunes que blanches. Ses cheveux étoient
» d'un châtain fort brun, et se frisoient naturellement ; tout son
» air avoit quelque chose de propre et d'élégant qui auroit ex-
» trêmement plu, et qui l'auroit rendu très-aimable, s'il n'y eût
» point eu aussi en tout cela de l'affectation et de la contrainte,
» L'une et l'autre se trouvoient même en son entretien, où,
» quoiqu'il parlât très-éloquemment, et que ce qu'il disoit ne fût
» pas vide de pensées subtiles, raisonnables et surprenantes, par
» tout ce qu'elles avoient de nouveauté et de justesse, d'ingé-
» nieux et de savant, il y avoit néanmoins toujours je ne sais
» quoi de trop peiné, qui en ôtoit la grâce, en faisant voir qu'il
» avoit trop d'application à mettre en ordre ce qu'il disoit, et

s'avisa même de copier Voiture ; mais il le copioit misérablement, car il étoit toujours guindé, toujours sur le bien-dire, et il lui échappoit souvent de grandes grotesques. Il disoit sans cesse de puantes flatteries.

* Pour son style, on peut dire de ses lettres qu'il y a toujours de la contrainte, c'est un esprit *encastelé.*

Un jour que madame de Longueville étoit au Cours, le laquais de Costar, qui, selon le proverbe : *Tel le maître, tel le valet*, étoit un beau garçon, bien civil et bien disant (1), alla pour aider à raccommoder quelque chose qui s'étoit rompu à son carrosse, et fit cela avec beaucoup de zèle et d'un air fort galant. Madame de Longueville fut surprise de l'honnêteté de ce laquais, et lui demanda à qui il étoit. « Je suis » à M. Costar, madame. — Et qui est ce M. Costar ? » — C'est un bel esprit, madame. — Et qui te l'a » dit ? — Si vous ne me voulez pas croire, prenez la » peine, madame, de le demander à M. Voiture. »

Ce beau garçon nuisit peut-être à Costar, et par réflexion à son maître. L'évêque du Mans (2), celui à qui le feu Roi avoit eu l'audace de donner cet

» trop de soin de l'embellir et de l'orner. Ce fut cela même qui » obligea un jour M. Scarron, dont l'esprit étoit vif et tout rem» pli de naïves grâces, qui ne connoissoient aucune étude, et qui » agissoient partout librement, de dire de lui à l'oreille de quel» qu'un de ses amis : « Bon Dieu ! que j'aimerois bien mieux qu'il » dît sans y prendre garde *mangy* pour *mangea*, et qu'il donnât des » soufflets à Ronsard, que de parler toujours si bien et si juste ! » (*Vie de Costar*, à la suite de la première édition des *Mémoires de Tallemant des Réaux*, t. VI, p. 241.)

(1) Ce laquais s'appeloit Dugué. Costar en fit son valet de chambre.

(2) M. de La Ferté. (Voyez l'historiette du *cardinal de Richelieu*, t. II, p. 184.)

évêché sans en parler au cardinal de Richelieu, étant mort en 1648, plusieurs y prétendirent. L'abbé de Lavardin en fut un : les habitants le demandoient, à ce qu'on dit, parce que c'est un homme d'une des meilleures maisons du pays, et le peuple a toujours de la vénération pour ceux qui le mangent. Lui, outre cela, prétendoit cet évêché, quasi par droit de succession, à cause que son oncle l'avoit eu ; et c'est à cause de cela qu'il ne le lui falloit pas donner, car son oncle y a vécu avec toute sorte de libertinage. Or, quand l'abbé en parla à M. Vincent (1), alors chef du conseil de conscience de la Reine, M. Vincent lui dit qu'il avoit tort de penser à l'épiscopat ; que sa vie n'étoit pas dans l'ordre, et qu'il avoit chez lui un M. Costar, qui étoit un sodomite, et qui faisoit profession d'impiété et d'athéisme. Ce fut pour cela que Costar s'en alla à Angers, sous prétexte d'un mariage dont il se mêloit. Pour *l'humeur italienne*, on l'en a toujours un peu accusé ; pour le reste, je n'en ai rien ouï dire. L'abbé ne se rebuta point : il fit la cour trois mois durant à M. Vincent, et disoit tous les jours la messe à Saint-Lazare. Cet homme ne se rendoit point, et lui dit un jour : « Allez, » vous avez fait un cours d'athéisme avec votre » Costar. » L'abbé lui dit à cela : « Monsieur, je vous » prie d'envoyer chez moi saisir tous mes livres et » tous mes papiers, et vous verrez si vous trouverez » que j'aie noté à la marge aucun passage qui sente » l'athéisme, où qu'il y ait rien de tel dans ce que je » puis avoir écrit. » Cela dura depuis le mois de mai jusqu'à la Saint-Martin, que M. le coadjuteur (*de*

(1) Fondateur des Lazaristes, le vénérable saint Vincent de Paul.

Retz), Martineau, chantre de Notre-Dame, nommé évêque de Bazas (1), feu M. de Senlis (mais il ne s'y trouva pas), et le pénitencier de Notre-Dame, qui étoient du conseil de conscience, eurent ordre d'examiner si l'abbé de Lavardin n'étoit point athée, et si on pouvoit en conscience lui donner un évêché. Martineau et le pénitencier furent d'avis que, pour le scandale que cela avoit causé, on ne le fît point évêque cette fois, et qu'il seroit ridicule de faire évêque un homme dont on a douté qu'il fût chrétien. Mais le coadjuteur l'emporta, et gronda fort le père Vincent de ce que, par le rapport qu'il fit dans l'assemblée, il ne se fondoit que sur ce qu'un homme de condition, qui ne vouloit pas être nommé, avoit dit à un évêque, qui ne vouloit pas être nommé non plus, que l'abbé de Lavardin étoit indigne de l'épiscopat. En effet, il ne faudroit à ce compte-là qu'un ennemi pour perdre un homme de réputation (2).

Ce M. du Mans, pour imiter, dit-il, ses ancêtres, s'est mis à tenir table; mais à sa propre table les gens se moquent de lui. L'abbé d'Effiat un jour avoit des tablettes et écrivoit : *Première plaisanterie de M. du Mans. Seconde plaisanterie de M. du Mans.* Lui en rit, car il ne voit pas qu'on le raille. Chez le Roi quelqu'un lui demanda d'où venoit le mot de prélat; M. du Mans donne dans le panneau et étale ses éruditions. Nogent, quoique méchant bouffon, les mena battant d'une façon pitoyable.

(1) C'est une espèce de fou que M. de Longueville a fait évêque, et la Reine le nomma pour cet examen. (T.)

(2) M. du Mans conserva néanmoins une bien mauvaise réputation; car, après sa mort, des prêtres ordonnés par lui, et notamment le célèbre Mascaron, furent ordonnés de nouveau *sous condition*. (*Vie de Saint-Évremont*, par des Maiseaux, à la tête de ses *Œuvres*, 1753, in-12, t. I, p. 81.)

Pour revenir à Costar, il a quelquefois des raffinements assez bizarres. Il dit qu'il se fit durer la fièvre-tierce six mois, parce qu'au sortir de l'accès il avoit des rêveries agréables. Plusieurs ont remarqué cela aussi bien que lui; mais je ne pense pas que personne se soit encore avisé d'une volupté semblable. Pour ses ouvrages, avant *la Défense de Voiture*, il n'avoit fait que des lettres qu'il n'a pas publiées (1). C'est un esprit *encastelé* (2); mais on ne peut pas dire qu'il n'écrive pas bien, à tout prendre. Je lui ai vu montrer avec un plaisir étrange une lettre par laquelle il remercioit M. Servien de l'emploi de secrétaire qu'il lui offroit lorsqu'il croyoit aller en ambassade auprès du Saint-Père; mais *la Défense de Voiture* est, sans comparaison, la meilleure chose qu'il ait faite et qu'il fera; ce n'est pas que Girac et lui ne se trompent tous deux, car Girac accuse Voiture de choses dont il ne le devroit point accuser, comme de libertinage, et d'avoir écrit la lettre de *la berne* (3) et celle *du Valentin* (4). Il pouvoit dire, car il prétend qu'il n'a écrit cette lettre que pour Balzac seul, et point pour la faire courir comme a fait Costar, qu'où Voiture badinoit, il étoit inimitable; que son sérieux ne valoit pas grand'chose, et qu'à tout prendre

(1) Les lettres de Costar n'étoient pas publiées au moment où Tallemant écrivoit cette partie de ses Mémoires.

(2) *Encastelé* se dit d'un cheval qui a la corne du pied trop serrée. Pris au figuré, il signifie ici un esprit mis à la gêne, et dépourvu de naturel. Tallemant répète ici, avec quelques variantes, ce qu'il vient de dire un peu plus haut, page 7.

(3) Voyez la *Lettre* 9e *de Voiture*, où il raconte à mademoiselle de Bourbon, depuis duchesse de Longueville, qu'il a été *berné* comme Sancho Pança.

(4) Voyez la *Lettre* 95e *de Voiture*, adressée à madame de Rambouillet.

il n'écrivoit nullement juste. Costar veut tout défendre, et prend le style sérieux de Voiture pour le style sublime. Cependant la pièce est fort agréable, en ce qu'elle berne Balzac d'un bout à l'autre, qui étoit un des hommes du monde qui avoit donné autant de prise sur lui; ce n'est pas que ce ne soit une infamie à Costar d'avoir baffoué un homme qu'il avoit baisé au c.l. On voit dans la préface que Girard a mise au-devant des *Entretiens de Balzac* la preuve de ce que je dis. Costar, voyant le succès qu'avoit eu ce livre, en donna un second qu'il appela les *Entretiens de M. de Voiture et de M. Costar;* il y a furieusement de latin et bien des bévues, car il prend souvent *martre* pour *renard;* et ma foi cela n'est bon que pour faire mieux entendre les lettres que Voiture lui a écrites. Il fait là-dedans le docteur, et il se trouve que Voiture entend tout autrement bien les auteurs que lui, et se moque de lui en plus d'un endroit sans qu'il s'en aperçoive, ou qu'il en ose rien témoigner. Girac a répondu à Costar, et il n'y a déjà que trop de volumes.

Costar s'avisa, en publiant *la Suite de la Défense de Voiture*, d'écrire à M. le chancelier une lettre qui commence ainsi : *Monseigneur, si vous n'étiez le grand-prêtre de Thémis et le souverain sacrificateur des Muses*, etc. (1). M. Gaulmin (2), qui étoit présent,

(1) Voici le commencement de cette lettre ridicule : « Monseigneur, si vous n'étiez pas le souverain prêtre de la sévère » Thémis, je n'oserois entreprendre de vous présenter un livre » si peu important... mais vous êtes en même temps un grand » sacrificateur des Muses et des Grâces; ces divinités ne reçoivent point de sacrifices plus volontiers que les vôtres, etc. » (*Lettres de M. Costar*. Paris, Courbé, 1658, in-4°, p 39.)

(2) Gilbert Gaulmin, maître des requêtes, puis conseiller d'état, mourut, en 1665, à l'âge de quatre-vingts ans.

lui dit : « Monsieur, si vous n'y prenez garde, il vous » fera bientôt chanter messe. » Il écrivit aussi au feu premier président, et il y avoit en un endroit : « Mon- » seigneur, que vous êtes beau ! » Le premier président, qui ne jugeoit pas trop mal, montrant cela à Bois-Robert, lui dit : « S'en délecte-t-il? est-il du » métier? — Oui, oui, dit l'autre. — Il faut donc, re- » prit-il, que je prenne garde à moi désormais ; je » n'eusse jamais pensé qu'on me dût traiter de beau ! » Toute l'académie s'en moqua, car on y montra cette lettre au chancelier ; et Bois-Robert, pour achever Costar, se mit à lire cette lettre dont j'ai parlé dans son historiette (1), et il leur disoit, en un endroit qui étoit un peu malin : « M. le maréchal de Schomberg » et M. le maréchal de Gramont, qui sont infatués » de *la Défense de Voiture*, veulent que j'ôte cela et » encore cela : me le conseillez-vous, messieurs ? — » Gardez-vous-en bien, lui dirent-ils. — Ma foi, je » l'enverrai donc, dit-il, comme la voilà. »

Sur cette *Suite de la Défense de Voiture*, Costar pria Conrart de lui dire son avis. L'autre lui écrivit que tout le monde étoit scandalisé de ce qu'il déchiroit M. de Balzac, car cette fois il lève le masque et ne raille plus, et aussi de traiter si mal M. de Girac sur une chose où il n'y avoit motif. C'est sur je ne sais quel passage. Costar lui répondit en colère qu'on avoit bien raison de lui avoir donné avis qu'il étoit plutôt pour Girac que pour lui. Conrart, qui a toujours de la bile de reste, monte sur ses grands chevaux ; Costar cale la voile, et lui demande pardon.

Girac, dans une réponse qu'il faisoit imprimer contre Costar, en 1658, avoit mis trois ou quatre

(1) Voyez l'historiette de *Bois-Robert*, t. III, p. 172.

lettres de Costar assez impies. Courbé, sottement, comme il est l'imprimeur des deux adversaires, communiquoit à l'un et l'autre tout ce qu'il imprimoit. Costar, voyant cela, fait saisir l'impression, et au Châtelet il fut dit que, n'étant point question d'accuser le sieur Costar d'impiété, défenses étoient faites d'imprimer le livre qu'il ne fût mis en l'état qu'il devoit être. Costar se sert de la main de Pauquet (1), de sorte qu'on ne sauroit prouver que ces lettres sont de lui. Il y en a une où il dit qu'il veut sacrifier à une religieuse, et joue sur tous les endroits de la messe. Voilà Courbé puni comme il le méritoit.

Girac a trouvé que Costar, qui le railloit de n'être que fils d'un conseiller d'Angoulême, étoit, comme chacun sait, fils d'un chapelier et petit-fils d'un gadouard. Dans le premier volume de ses lettres, car, quoiqu'il ne se vende point, il en fait imprimer un second (2), il y en a une (c'est la dernière) où il parle assez mal de *la Pucelle;* cependant M. Chapelain, lâchement, lui écrit tous les ans dix ou douze fois.

Le cardinal Mazarin, quand il est assez mal pour

(1) Louis Pauquet, chanoine et archidiacre du Mans, étoit secrétaire, créature et *factotum* de Costar. Cet homme, né à Bresles, en Beauvoisis, avoit été laquais; il avoit trouvé le moyen d'apprendre le latin, mais il s'étoit livré à l'ivrognerie de la manière la plus dégoûtante. Costar le tenoit très-sévèrement sur ce chapitre. Après sa mort, Pauquet continua de se livrer à la débauche; il mangea son bien, et mourut âgé de soixante-trois ans, le 14 novembre 1673. (*Vie de Pauquet*, à la suite de la Vie de Costar, t. VI, p. 339 de la première édition des Mémoires de Tallemant des Réaux.)

(2) Le premier volume des lettres de Costar parut en 1657, et le second en 1658, chez le libraire Courbé.

ne pas songer aux affaires, se fait lire, pour se divertir, les lettres que Costar lui a écrites.

Notre homme avoit si bien su traiter Colbert quand il alloit et revenoit de Mayenne, qu'il le recommandoit au procureur-général (1), et, par ce moyen, il avoit douze cents écus, comme historiographe. Rose (2) lui avoit valu cinq cents écus de pension, en faisant goûter au cardinal *la Défense de Voiture*. Il mourut à l'âge de soixante ans, dans de grandes douleurs, car sa goutte étoit remontée, mais assez philosophiquement. Il fit tout le bien qu'il pouvoit faire à Pauquet; il lui laissa dix mille écus avec sa prébende du Mans (3). Pour le reste, aussi bien que pour cela, M. du Mans a suivi la volonté du défunt: il avoit soin de l'éducation du petit Lavardin; il menoit une vie assez douce au Mans.

La comtesse de la Suze dit que Costar est le plus galant des pédants, et le plus pédant des galants (4).

(1) Nicolas Foucquet, procureur-général et surintendant des finances.

(2) Secrétaire du cardinal Mazarin; il devint ensuite secrétaire particulier *ayant la main* du Roi, c'est-à dire écrivant les lettres qui passoient pour être de la main de Louis XIV. Il a été président de la chambre des comptes, et membre de l'Académie françoise.

(3) Par son testament notarié, du 9 juin 1659, Costar fit l'abbé Pauquet son légataire universel, et la veille de sa mort, il lui résigna tous ses bénéfices. Il légua deux mille livres à l'abbé Coustard Du Coudray, curé de Gesvres, son neveu, et fit des dons assez considérables à diverses églises, mais plus particulièrement à celle de Niort, dont il étoit curé. (*Vie de Costar, déjà citée.*)

(4) Ce mot plein de vérité a aussi été attribué à madame de Montausier. (*Ménagiana*, II, 76, édition de 1715.)

CCXIX

MADAME DE CAVOYE.

Madame de Cavoye est fille de Sérignan, gentilhomme de qualité de Languedoc, qui fut maréchal de camp en Catalogne; elle épousa en premières noces un gentilhomme, nommé La Croix, qui la laissa veuve fort jeune et sans enfants ; elle étoit jolie, spirituelle et assez riche. Cavoye, gentilhomme de Picardie, peu accommodé, mais de beaucoup de cœur, étoit à M. de Montmorency quand il en devint amoureux : il n'avoit pas grande espérance de réussir en sa recherche, quand, ayant été pris pour second par un de ses amis, il alla chez un notaire faire un testament par lequel il donnoit à madame de La Croix tout ce qu'il pouvoit avoir au monde, et après alla dire à une amie commune qu'il venoit de rendre à madame de La Croix la plus grande marque d'amour qu'il lui pouvoit rendre; qu'on trouveroit son testament chez tel notaire, qu'il s'alloit battre, et qu'il la supplioit d'assurer la belle que, s'il mouroit, il mourroit son serviteur ; et, après cela, s'en va. Cette femme court le dire à madame de La Croix, qui fit monter son père et tous ses amis à cheval. On cherche partout : on trouve que Cavoye avoit eu l'avantage. Elle fut si touchée de ce témoignage d'affection, qu'elle l'épousa. Jamais femme n'a plus aimé son mari. Le cardinal de Richelieu le fit son capitaine des gardes.

Quand la cour n'étoit pas à Paris, elle avoit tou-

jours une lettre dans sa poche pour son mari; et dès qu'elle entendoit dire que quelqu'un alloit à la cour, elle lui donnoit sa lettre; celle-là partie, elle en alloit faire une autre; et tel jour elle lui en a envoyé plus de trois. Un jour le cardinal lui demanda lequel elle aimoit le mieux de lui ou de son mari : « Monseigneur, répondit-elle, Votre Éminence » ne m'en voudra point de mal, s'il lui plaît; mais » je lui avouerai franchement que j'aime mieux » mon mari. Vous ne me donnez que de l'inquiétude, » je suis toujours en peine pour votre santé, et lui » me donne du plaisir. — Mais lequel aimeriez-vous » mieux, ajouta le cardinal, que M. de Cavoye mourût » ou tout le reste du monde? — J'aimerois mieux » que tout le monde mourût. — Mais que feriez-vous » tous deux tout seuls? — Nous ferions ce qu'Adam » et Ève faisoient. »

Elle dit qu'elle avoit tout le soin des affaires et du ménage : « Quand il revenoit au logis, je le ca» ressois; je me faisois toute la plus jolie que je » pouvois pour lui plaire : il n'entendoit parler de » rien de fâcheux; point de plaintes, point de crie» rie, point d'affaires. Enfin, c'étoit comme si le sa» crement n'y eût point passé.»

Elle dit un jour à mademoiselle de Bussy (1), avec laquelle elle causoit il y avoit une demi-heure : « Mademoiselle, nous nous ennuyons l'une l'autre, » adieu; il vaut mieux se séparer; je vois que la » conversation languit. »

Une fois, au retour de la campagne, quand ce mari fut couché, et qu'il eut fait le devoir, ils parlèrent un peu de leurs petites affaires : « J'ai, lui

(1) Honorée de Bussy. (Voyez t. III, p. 35.)

» dit-il, plus dépensé que je ne pensois ; la nourriture » a été fort chère ; j'ai été contraint d'emprunter » tant. — Hé bien ! dit-elle, patience, je trouverai » bien de quoi remplacer cela. » Après il recommença : « Oh ! lui dit-elle, Cavoye, tu as fait encore » *quauque* dette. » Car elle a un petit accent, et quelques mots du pays, qui donnent encore plus de grâce à ce qu'elle dit.

Ce mari mourut avant le cardinal de Richelieu. La pauvre madame de Cavoye en fut terriblement affligée. Madame de Bonnelle y alla comme les autres, et, comme elle prit congé : « Hélas ! dit l'affli- » gée, que je serois heureuse, mon enfant, si j'étois » aussi oison que toi ! je ne sentirois pas ce que je » sens. » D'Ornano, le dévot, y fut aussi, et avoit avec lui deux vilains grimauds d'enfants : « Sont- » ils à vous ? lui dit-elle. — Oui, madame. — Hé ! » mon pauvre monsieur, s'écria-t-elle, priez bien » Dieu, et ne faites plus d'enfants. » Elle avoit une fille bien faite, mais fort éveillée ; elle ne la perdoit point de vue : « Cela a le c.l trop chaud, disoit-elle, » il faut que je lui donne un mari de Languedoc. » Elle lui en donna un ; et sa fille, après quelques années, étant venue ici avec son mari (c'étoit un assez pauvre homme), elle tâcha de faire quelque chose pour lui à la cour ; mais comme elle vit qu'il ne s'aidoit point : « Petite, dit-elle à sa fille, re- » mène ton mari à la province, je n'en sais que faire » ici. »

Quoique chargée de beaucoup d'enfants, elle fait si bien qu'elle subsiste honorablement ; elle a eu la moitié du don des chaises de Souscarrière (1) dès le

(1) L'invention des chaises-à-porteur importée d'Angleterre

temps du feu cardinal, et cela lui vaut beaucoup. Elle fait sa cour; elle est adroite et aimée de tout le monde, pleure encore quand on lui parle de son mari. Il sera parlé d'elle dans les Mémoires de la régence, car elle dit toujours quelque chose de plaisant. Elle, madame Pilou et madame Cornuel, ce sont trois originaux. Elle est fort libre. Un jour, un garçon, c'est l'abbé Testu, l'aîné, la menoit chez madame de Chavigny : «Mon pauvre abbé, lui dit-» elle en passant dans une grande salle, tourne la » tête. » Et après elle se met à pisser dans une cuvette. Elle a cinquante ans, et, après douze grossesses pour le moins, la gorge aussi belle qu'à quinze ans ; elle n'a jamais eu le visage fort beau, mais agréable ; pour le corps, il n'y en avoit guère de mieux faite.

CCXX

LE CARDINAL DE RETZ (1).

Jean-François de Gondy, aujourd'hui cardinal de Retz, est un petit homme noir qui ne voit que de fort près, mal fait, laid et maladroit de ses mains à toute chose (2). Quand il écrit, il fait toujours des

par Souscarrière, qui en obtint le privilége en France, en commun avec madame de Cavoye.

(1) Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz, né en 1613, mort à Paris le 24 août 1679.

(2) Son père n'étoit pas brave : M. de Guise l'en méprisoit, et cela fut cause en partie de l'acharnement qu'il eut contre lui dans la prétention que le général des galères devoit être dépendant de l'amiral du Levant ; M. de Guise l'étoit. Il avoit cela tellement en tête, qu'il ne parloit d'autre chose. (T.)

arcades; il n'y a pas une ligne droite, et ce n'est que du *griffonis*. J'ai vu qu'il ne savoit pas se boutonner. Une fois, à la chasse, il fallut que M. de Mercœur lui remît son éperon; il n'en put jamais venir à bout. Il ne connoissoit autrefois de toutes les monnoies qu'une pistole et un quart d'écu. Il fut destiné à être chevalier de Malte, et, étant né durant un chapitre, il fut chevalier dès ce jour-là; de sorte qu'il auroit été grand'croix de bonne heure. Il avoit deux frères, tous deux ses aînés, le duc d'aujourd'hui, et un qu'on appeloit le marquis des Isles-d'Hières : celui-là étoit blond. M. de Bassompierre disoit : « Pour celui-là, on ne peut pas dire » qu'il ne soit de ma façon.» J'ai dit ailleurs que la mère étoit une grande prude. Ce garçon disoit qu'il vouloit être cardinal, afin de passer devant son frère : il avoit de l'ambition; mais il mourut misérablement à la chasse. Étant tombé de cheval, la jambe engagée dans l'étrier, il fut tué d'un coup de pied que le cheval lui donna par la tête. Ce garçon mort, on changea de pensée, et on destina le chevalier à l'Église. Le voilà donc l'abbé de Buzay; c'étoit une abbaye en Bretagne (1). La soutane lui venoit mieux que l'épée, sinon pour son humeur, au moins pour son corps. Tel que je l'ai représenté, il n'avoit pas pourtant la mine d'un niais; il y avoit quelque chose de fier dans son visage.

Dès le collége, l'abbé fit voir son humeur altière : il ne pouvoit guère souffrir d'égaux, et avoit souvent querelle; il montra aussi dès ce temps son humeur libérale; car ayant appris qu'un gentilhomme qu'il ne connoissoit point étoit arrêté au Châtelet pour

(1) Près de la Loire, et non loin de Nantes.

cinquante pistoles, il trouva moyen de les avoir et les lui envoya. Au sortir de là, ce nom de Buzay approchant un peu trop de *buse*, il se fit appeler l'abbé de Retz. Ce n'étoit pas encore trop la mode en ce temps-là de ne porter pas le nom de son bénéfice ; à cette heure il n'y a si petit ecclésiastique qui ne s'appelle l'abbé, et ceux qui le sont effectivement prennent le nom de leur famille aussi bien qu'eux. Il m'a dit que le gros comte de La Rocheguyon lui vouloit donner tout son bien, à condition qu'il prendroit le nom et les armes de Silly (1) ; mais qu'à sa mort les parents empêchèrent qu'on ne lui fît venir un notaire. En me contant cela, il me disoit que, s'il eût été d'épée, il eût fort aimé à être bravo, et qu'il auroit fait grande dépense en habits ; je souriois, car, fait comme il est, il n'en eût été que plus mal, et je pense que ç'auroit été un terrible danseur, et un terrible homme de cheval : d'ailleurs, il est malpropre naturellement, et surtout à manger : il est aussi rêveur ; de sorte qu'à table, par malice, on lui mettoit une tête de perdrix sur son assiette ; il la portoit à la bouche sans y regarder, et mettoit les dents dedans ; la plume lui sortoit de tous les côtés. Il ne mange jamais que du plat qui est devant lui ; il n'y a guère d'homme plus sobre.

Il est enclin à l'amour, a la galanterie en tête, et veut faire du bruit ; mais sa passion dominante, c'est l'ambition ; son humeur est étrangement inquiète, et la bile le tourmente presque toujours. Dans sa petite jeunesse, il voyoit fort sa parenté, et principalement madame de Lesdiguières. Je crois qu'il en a été amoureux, aussi bien que de madame de Gue-

(1) La mère du cardinal de Retz étoit Françoise-Marguerite de Silly, dame de Commercy.

mené. Il voyoit fort aussi M. d'Ecquevilly, son parent, dont nous avons parlé ailleurs. Ce M. d'Ecquevilly n'avoit guère de meilleurs yeux que lui, et on dit qu'un jour ils se cherchèrent un gros quart d'heure dans une grande cour sans se pouvoir retrouver, et qu'il fallut à la fin que deux gentilshommes les prissent chacun par la main pour les faire joindre. Dans la société de la famille (madame de Guemené en étoit), on se divertissoit, entre autres choses, à s'écrire des questions sur l'*Astrée*, et qui ne répondoit pas bien, payoit pour chaque faute une paire de gants de frangipane. On envoyoit sur un papier deux ou trois questions à une personne, comme, par exemple, à quelle main étoit Bonlieu, au sortir du pont de La Bouteresse, et autres choses semblables, soit pour l'histoire, soit pour la géographie; c'étoit le moyen de savoir bien son *Astrée*. Il y eut tant de paires de gants perdues de part et d'autre, que, quand on vint à compter, car on marquoit soigneusement, il se trouva qu'on ne se devoit quasi rien. D'Ecquevilly prit un autre parti, il alla lire l'*Astrée* chez M. d'Urfé même, et, à mesure qu'il avoit lu, il se faisoit mener dans les lieux où chaque aventure étoit arrivée.

Notre abbé étoit fort mal avec sa cousine de Schomberg, car il y avoit deux partis, celui de la maréchale et celui de madame de Lesdiguières; le dernier étoit le plus fort. Dans une assemblée de la parenté, madame de Lesdiguières obligea l'abbé à aller prendre à danser madame de Schomberg, qui étoit toute contrefaite, et qui avoit les pieds tout tortus, et ne pouvoit quasi marcher; cela la pensa faire enrager; on la haïssoit; elle étoit laide et méchante.

En ce temps-là, un homme proposa à l'abbé d'épouser je ne sais quelle grande héritière d'Allemagne, catholique, dont je n'ai pu savoir le nom; que ses parents luthériens la violentoient, et qu'on la vouloit donner à un Weimar, qui étoit à l'Académie, à Paris. Il y entend, et promet à cet homme une de ses deux abbayes (il en avoit deux); l'autre se nommoit Quimperlay; elles valent dix-huit mille livres de rente, ou environ. Je n'ai pu savoir tout ceci qu'imparfaitement. Il fit un voyage où il parla à cette fille; même il se battit contre ce Weimar, et eut l'avantage, non par adresse, mais par bravoure, car il n'est pas moins vaillant que M. le Prince. Ce n'est pas le seul combat qu'il ait fait; il s'est battu une autre fois, je pense que c'étoit contre le comte d'Harcourt (1). Je lui ai ouï dire à lui-même que cet homme lui disoit : « Je vous aurai bientôt culbuté, » ce n'est pas là votre métier. — Cependant il laissa, » je ne crois pas que ce fut exprès, un grand baudrier de buffle, sans lequel je l'eusse bien blessé » car je donnai droit dedans. » Il me contoit tout cela sans nommer personne, et je n'ai jamais su d'où venoit leur querelle.

Il m'a dit aussi, et j'ai appris depuis que c'étoit lui-même, qu'un homme de la cour étant une fois enfermé dans une chambre avec une femme de qualité dont il étoit possesseur, ayant ouï du bruit, fut obligé d'ouvrir de peur d'être surpris; c'étoient des gens armés qui l'attaquèrent. Il les repoussa de la porte, la referma, et retourna caresser la belle, comme s'ils eussent été dans la plus grande sûreté

(1) Le cardinal le dit positivement dans ses *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, XLIV. 87.)

du monde. « Il faut, me disoit-il, n'avoir guère peur » pour cela. Ce même homme, ajoutoit-il, quoiqu'on » lui eût donné avis que le mari le vouloit faire as- » sassiner, ne laissa pas d'aller partout à son ordi- » naire, et sans être autrement accompagné. » Si cette aventure est vraisemblable, je m'en rapporte ; mais, par là, on jugera de l'humeur du personnage.

Il fit encore un combat contre l'abbé de Praslin aujourd'hui le marquis de Praslin, qui a épousé mademoiselle d'Escars, cadette de madame d'Hautefort : il eut l'avantage ; mais le comte d'Harcourt, qui servoit Praslin, battit le second de l'abbé de Retz (1).

· Il a toujours été d'humeur remuante ; il s'est vanté de savoir bien des choses des desseins de M. le Comte (*de Soissons*), et qu'un jour il rendit un paquet aux Tuileries à M. de Thou, qui lui dit après : « Ma foi ! monsieur l'abbé, il faut que vous » me croyiez bien homme d'honneur, pour m'avoir » rendu ce paquet ; car cela est bien gaillard (2). »

*La violence que le cardinal de Richelieu fit au Père de Gondy pour la charge des galères qu'il lui fit vendre en dépit de lui, avoit outré l'abbé : sans cela, sur ma parole, notre homme n'eût pas laissé d'être son ennemi. Il étoit trop ambitieux ; il se vantoit que son père, son frère et lui avoient été les seules personnes de condition qui n'eussent point plié.

Quand il fut question de prendre en Sorbonne le

(1) Le cardinal parle de ce duel dans ses Mémoires. Le second de Praslin étoit le chevalier du Plessis, et non le comte d'Harcourt. (*Ibid.*, p. 93.)

(2) Le cardinal de Retz parle des menées qu'il fit à Paris pour le comte de Soissons, mais sans nommer M. de Thou. (*Ibid.*, p. 109 et suiv.)

bonnet de docteur, il dédia ses thèses à des saints pour n'être point obligé de les dédier aux puissances. Il voulut l'emporter de haute lutte sur l'abbé de Souillac (de La Mothe-Houdancourt), parent de M. de Noyers ; c'est aujourd'hui M. de Rennes (1). On fit intervenir l'autorité du cardinal ; on proposa assez de choses à l'abbé de Retz ; jamais il ne voulut démordre, et il harangua fort fièrement. Il est vrai que la Sorbonne, en considération du cardinal de Gondy, soutint ses intérêts, et représenta, je pense, au cardinal, qu'ils ne pouvoient pas abandonner le neveu d'un prélat à qui ils avoient tant d'obligation. Il l'emporta donc sur l'autre, et le cardinal depuis cela l'appela toujours *ce petit audacieux*, et il disoit qu'il avoit une mine patibulaire. Cette contestation fut cause que ses parents trouvèrent à propos qu'il fit un voyage en Italie (2). Deux de mes frères et moi ayant dessein d'y aller, le priâmes de trouver bon que nous lui tinssions compagnie. Je l'entretins presque toujours, durant dix mois ; et, comme il a autant de mémoire que personne, car il savoit par cœur tout ce qu'il avoit jamais appris (3), il me conta et me dit bien des choses.

(1) Disputant un jour contre l'abbé de Souillac en Sorbonne, il cita un passage de saint Augustin, que l'autre dit être faux. Il envoya quérir un Saint-Augustin, et le convainquit. Souillac, qui, quoiqu'il ne soit pas ignorant, parle pourtant fort mal latin, dit pour excuse : *Non legeram ista toma*. Le docteur qui présidoit lui dit plaisamment : *Ergo quia vidisti Thoma, credidisti*. (T.)

(2) Voyez les *Mémoires du cardinal de Retz*, *ibid.*, p. 100.

(3) L'abbé de Marolles dit que la mémoire du cardinal de Retz étoit si heureuse, que, sans avoir rien écrit, il a composé plusieurs livres en latin et en françois qu'il sait tous par cœur. (*Mémoires de Michel de Marolles*. Amsterdam, 1755 ; in-12, III, 345.)

Je remarquai que le premier ouvrage qu'il fit, hors quelques sermons, ce fut *la Conjuration de Fiesque* (1); car cela convenoit assez à son humeur. Il avoit fait l'épitaphe du comte de Soissons en prose, où il l'appeloit *le dernier des héros.*

Il ne pouvoit pardonner à don Thadée, neveu du pape Urbain, alors régnant, de ne s'être pas emparé de l'État d'Urbin, qui retourna alors à l'Église, faute de mâles. Nous ne passions pas devant une place qu'il ne la prît ou par assaut ou autrement. Il parloit sans cesse de sa naissance. Il fut fort caressé à Florence par le grand-duc; il logea chez le chevalier de Gondi, qui faisoit la charge de secrétaire d'État, et qui avoit été résident en France. Le chevalier avoit les portraits des Gondis de France dans sa salle, car ils ne sont pas si grands seigneurs en Italie qu'ici; ils sont pourtant gentilshommes : j'en ai vu assez de marques dans Florence; mais la question est de savoir si cela n'est point depuis la faveur d'Albert, et si ceux-ci en sont. Quillet dit que ce chevalier de Gondi se mit à rire un jour qu'il lui demanda si les Gondis de France étoient effectivement des vrais Gondis. Le cardinal de Retz dit qu'il n'y a que lui en France qui puisse fournir ses trente quartiers (2).

Albert, qui a fait la fortune de la maison ici, étoit fils d'un banquier florentin qui demeuroit à

(1) C'est peu de chose, et ce qu'il fait est assez médiocre. Il a pourtant bien de l'esprit ; mais il ne pense point assez aux choses, et ne se met pas même en peine de les apprendre. Il avoit beaucoup pris du Mascardi. (T.)

(2) Villani et Machiavel ne parlent point des Gondis; M. de Thou les dit fils d'un banquier. (T.)

Lyon, nommé Gondy, seigneur Du Perron, dont la femme, aussi Italienne, avoit trouvé moyen d'entrer au service de la reine Catherine de Médicis, et avoit eu charge de la nourriture des Enfants de France, au maillot. On disoit qu'elle avoit donné une recette à la Reine pour avoir des enfans; car la Reine fut dix ans sans en avoir; et cela fit que la Reine l'aima tant, qu'étant parvenue à la régence, en moins de quinze ans, elle avança si fort les enfans de cette femme qui, au jour que le Roi mourut, n'avoient pas tous ensemble deux mille livres de rente, qu'Albert, à la mort de Charles IX, étoit premier gentilhomme de la chambre et maréchal de France avec des gouvernements, avoit cent mille livres de rente pour le moins en fonds de terre, et, en argent et en meubles, plus de dix-huit cent mille livres; son frère, Pierre de Gondy, étoit évêque de Paris, et avoit encore trente ou quarante mille livres de rente en bénéfices, et, en meubles, la valeur de plus de deux cent mille écus; et M. de La Tour, le cadet des trois, étoit, quand il mourut, capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier de l'ordre comme son aîné, et maître de la garde-robe, et tous trois du conseil privé. Voilà ce que j'ai appris d'un homme de ce temps-là, et qui le savoit bien.

J'ai ouï conter une chose assez judicieuse de ce maréchal de Retz. Charles IX avoit une levrette admirable, qu'il aimoit fort; il sut qu'un gentilhomme de Normandie en avoit une fort bonne; il la fait venir, et le gentilhomme aussi. On court un lièvre avec ces deux chiennes : la levrette du gentilhomme faisoit mieux que la sienne. Le Roi, déjà fâché de cela, voyant que ce gentilhomme, qui étoit sans doute assez mauvais courtisan, dans l'ardeur de la

chasse l'avoit devancé, il lui donne brusquement un coup de houssine. Le lendemain le maréchal vint au lever du Roi, fort triste. « Qu'avez-vous? — C'est, » sire, que vous avez perdu le cœur de toute votre » noblesse. — Je vous entends, dit le Roi, j'ai tort; » je ne suis que gentilhomme ; je le veux satisfaire. » En effet, le Roi le pria de l'excuser devant tout le monde (1). En cet instant on eut avis qu'un petit gouvernement vaquoit; le maréchal dit au Roi : « Sire, il le lui faut donner. » Le Roi le lui donna. Il en usoit bien, ce favori ; car il vouloit toujours qu'il parût que le Roi donnoit de son propre mouvement.

Le cardinal sut qu'il y avoit chez messieurs du Puy un manuscrit de M. de Brantôme, de la maison de Bourdeilles, contenant plusieurs volumes, dans un desquels étoient les amours de la duchesse de Retz, femme d'Albert, où il y avoit maintes belles choses à l'honneur de la dame. Il n'eut jamais de repos que messieurs du Puy ne lui eussent permis d'effacer tout ce qui étoit contre sa grand'mère, et le manuscrit est effacé de façon qu'on ne sauroit déchiffrer un mot (2).

Il y avoit ici un Gondy dans les partis : ce fut celui qui bâtit l'hôtel de Condé, et qui fit le jardin

(1) Louis XIV jeta sa canne par la fenêtre dans la crainte de succomber à la tentation d'en frapper Lauzun.

(2) Il seroit impossible de vérifier ce point, quoique beaucoup de manuscrits originaux de Brantôme existent à la Bibliothèque royale, ainsi que les copies que MM. Du Puy en ont fait faire. Les passages indiqués devoient se trouver dans les *Dames galantes*, et le manuscrit original de ce volume paroît avoir été détruit. (Voyez notre *Notice sur Brantôme*, t. 1er, p. 95. Paris, 1822, édition Foucault.)

de Gondy, à Saint-Cloud. C'étoit un homme fort voluptueux ; on dit que dînant chez un de ses amis, à cinq lieues de Saint-Cloud, où il n'y avoit point de verres de cristal, il dit à un de ses gens : « Va m'en » quérir un à Saint-Cloud, et ne te soucie pas de » crever mon cheval. » Il y va. Le cheval crève en arrivant, et le valet en descendant cassa le verre. Cet homme méritoit bien de mourir gueux comme il est mort.

Pour revenir où nous en étions : à Florence, un jeune gentilhomme qui étoit à lui, car il en avoit quatre, et le reste à l'avenant, s'avisa de faire faire un pourpoint de taffetas à bandes sans les ourler. Un jour au Cours la grande-duchesse mère et mademoiselle de Guise vinrent à passer, qui se crevoient de rire de voir cette extravagance, car cet homme étoit à la portière, et sembloit être vêtu de toiles d'araignées, tant il avoit de filets aux bras et au corps.

La grande-duchesse étoit une des plus belles personnes d'Italie, mais elle avoit affaire à un pauvre mari : il avoit cinq ou six calottes l'une sur l'autre, et en ôtoit et en mettoit selon que son thermomètre l'ordonnoit. Quand il couchoit avec elle, tout l'État de Toscane étoit en prière : cela n'arrivoit pas souvent. Je pense qu'enfin elle a eu un héritier.

A Venise, où nous allâmes ensuite, l'ambassadeur de France (1) (c'étoit le président Maillier, un vrai *cheval mailler*) le logea seul avec un valet de chambre.

(1) L'ambassadrice étoit si sotte qu'elle disoit : « Ma charge, » en parlant de l'ambassade. (T.) — Cet ambassadeur est appelé *de Maillé* dans les Mémoires du cardinal.

Le comte de Laval, frère de M. de La Trémouille, étoit retiré à Venise. Je pense qu'il dit, en parlant de l'abbé : « Il ne manquera que de me venir voir. » L'abbé n'y alla point, et en parloit avec fort peu d'estime. Il disoit que quand le comte alla à La Rochelle, les Rochellois mirent sur sa porte : « *Ni plus ni moins,* » voulant dire qu'ils ne se tenoient pour lui ni plus ni moins forts.

A Rome, il se logea bien, et tenoit assez bonne table ; on en faisoit cas à cause qu'il en savoit plus que beaucoup de cardinaux et de prélats. Il nous voulut faire accroire que le connétable Colonne, à la maison duquel il disoit que celle de Gondi étoit alliée étroitement, s'étoit fort plaint de ce qu'il ne l'avoit pas vu ; mais qu'il n'avoit osé, à cause que le connétable étoit du parti des Espagnols, car c'étoit de Naples qu'il étoit connétable.

Il n'étoit pas moins inquiet à Rome qu'à Paris, et il nous fit faire au mois de novembre un fort ridicule voyage pour voir des mines d'alun. Nous partîmes, comme s'il eût été question de quelque chose d'importance, par une fort grosse pluie, et les Italiens disoient : « *Questo è partir à la francese.* » Nous ne fûmes pas plus de trois mois et demi à Rome, et il nous en fit partir à Noël, pour revenir en France. Il feignit qu'un homme l'étoit venu trouver dans une église, et qu'il lui avoit donné un avis qui l'obligeoit à quitter l'Italie promptement (1). Quoique je n'eusse que dix-huit ans, je vis bien que l'argent commençoit à lui manquer ; et il eût même été embarrassé en arrivant, car ses lettres de change tardèrent, sans que nous lui donnâmes tout ce que

(1) C'étoit à la naissance du Roi. (T.) En 1638.

nous avions à recevoir. Il le faut louer d'une chose, c'est qu'à Rome, non plus qu'à Venise, il ne vit pas une femme, ou il en vit si secrètement, que nous n'en pûmes rien découvrir. Il disoit qu'il ne vouloit pas donner de prise sur lui.

Après la mort du cardinal de Richelieu, M. l'archevêque trouva bon que, pour épargner un loyer de maison, il se logeât au petit archevêché, où il a toujours logé depuis, car il ne dépensoit que trop, et la galanterie de madame de Pommereuil avoit déjà commencé.

Le reste se trouvera dans les Mémoires de la régence.

CCXXI

LA PRÉSIDENTE DE POMMEREUIL.

Bordeaux, aujourd'hui intendant des finances, a quatre filles : l'aînée, qui est celle dont nous parlons, eut ordre du père de regarder Fremont, qui est mort, l'un des secrétaires des commandements de M. d'Orléans, comme un homme qui seroit son mari. Après, tout d'un coup, Bordeaux change d'avis, et tombe d'accord d'articles de mariage avec Pommereuil, président au grand-conseil, qui étoit veuf nouvellement. Il le mena à la campagne, et, en badinant avec sa fille, il lui fait signer des articles, et après il lui déclare que c'est tout de bon. Pommereuil, car l'un et l'autre ne doutoient pas qu'elle ne fût engagée d'affection avec Fromont, avoit porté des perles, etc. Elle les refusa, et lui déclara qu'elle

ne l'aimeroit jamais : elle se jeta aux genoux de son père ; mais en vain. On les maria la nuit. Elle ne vouloit pas dire oui, car elle espéroit que Fromont viendroit l'enlever ; mais quand elle vit l'heure passée, de dépit, elle dit oui. D'autres disent que le père lui donna un soufflet pour le lui faire dire. Quoi que c'en soit, son mari et elles firent un terrible ménage. Elle ne revenoit avec sa sœur de Cossigny qu'à cinq heures du matin ; et lui, qui avoit fait enrager sa première femme, trouvoit bien à qui parler. Il y eut des galanteries, et au bout de dix... (1) ils se séparèrent.

CCXXII

BEZONS (2).

... Bazin, seigneur de Bezons, est fils d'un trésorier de France, et petit-fils d'un médecin de Troyes, qui étoit de basse naissance. Sa mère étoit Talon. C'est un petit homme tout rond, et joufflu comme un des quatre vents, et aussi bouffi d'orgueil qu'il y en ait au monde, et qui se prend autant pour un autre. Étant avocat, mais ce n'étoit qu'en attendant quelque charge d'avocat-général, car il a toujours eu de l'ambition, il se fit je ne sais quelle société au faubourg Saint-Germain, où l'on avoit la comédie quelquefois. Un jour, ce petit monsieur qui en étoit, à tout bout de champ venoit sur le théâtre, ordon-

(1) Le mot est resté en blanc.

(2) Claude Bazin, seigneur de Bezons, conseiller d'État, membre de l'Académie françoise, mourut en 1684.

noit, décidoit, parloit aux comédiennes, et faisoit furieusement l'empressé; des gens de la cour qui étoient là demandèrent qui il étoit. Quelque femme assez simple, pensant accoucher de gros, leur dit : « Messieurs, c'est M. de Bezons. — Ah! ah! di- » rent-ils tout haut, le nom est aussi plaisant que » l'homme; » et le bernèrent tout leur saoul. Ce petit monsieur traita après de la charge d'avocat-général au grand-conseil, et avoit mis le siége devant la présidente de Pommereuil, pour parler comme Charleval (1), qui datoit *du camp devant une telle*, quand l'abbé de Retz s'y attacha. Pour ne pas effaroucher le président, on trouva à propos de ne se pas défaire de Bezons, afin que le mari crût que c'étoit cet homme-là, et non l'abbé, qui en contoit à sa femme. Quelque temps après on parla de le marier avec une parente proche de M. Conrart, qui, s'informant de lui à Patru, lui demanda, entre autres, s'il étoit vrai qu'il eût tant d'attachement à madame de Pommereuil. « Que cela ne vous mette pas » en peine, dit Patru, je vous promets qu'il ne tient » à rien de ce côté-là. » Le voilà marié sur la parole de Patru, qui répondit qu'il avoit certainement quarante mille écus de biens. Il fallut, au bout d'un an, parler à la présentation d'Hocquincourt à la charge de grand-prévôt. Notre petit homme, qui ne sait rien, y étoit bien empêché. Conrart et lui vont trouver Patru, qui, sur l'heure, dressa une harangue qui fut le lendemain en état d'être pronon-

(1) Charles Faucon de Ris, seigneur de Charleval, poète d'un tour fin et délicat. Scarron a dit de lui que les Muses ne le nourrissoient que de blanc-manger et d'eau de poulet. Il mourut en 1693.

cée. Conrart, par cabale, comme j'ai dit ailleurs, voulut faire son allié de l'Académie (1) ; Patru fit encore le compliment, ou la petite harangue qu'on a accoutumé de faire quand en est reçu, et la fit devant eux deux ; ce que je ne conçois pas, car, pour moi, quoique je n'aie pas plus de peine qu'un autre à composer, je ne pourrois pourtant rien produire si je n'étois seul, et, en cette rencontre, je serois un peu *greffier de Vaugirard*. Mais voici une chose qui m'étonne bien plus, c'est que ce petit homme eut l'insolence de lire ces deux pièces comme siennes, en présence de Patru, même chez le premier président de la cour des Aides. Patru m'a dit : « Mon » ami, j'en étois déferré moi-même. » On en fit une à M. le chancelier protecteur. En ce temps-là Bezons disoit : « J'ai la place de M. le chancelier, je lui » succède. — C'est bien, lui dit Patru, c'est signe » que vous lui succéderez aussi un jour en celle de » chancelier. » Une fois il disoit : « Si je n'eusse été » hier à l'Académie, le plus sot avis du monde eût » passé. » Un jour il dit à M. Conrart, parlant d'un docteur de Sorbonne, nommé d'Autry, qui avoit été précepteur de M. Talon : « Le bon homme a de» mandé en grâce qu'on l'enterrât dans notre cha» pelle. Vous savez bien, ajouta-t-il, comment cela » s'entend ; c'est-à-dire d'être enterré à nos pieds, » — Oui, dit Conrart, comme Bertrand Duguesclin » aux pieds des rois de France. »

Vous avez vu quelles obligations il avoit à Patru; cependant il fut cause que M. de Rohan-Chabot ne lui donna pas la première cause de l'affaire contre Tancrède, disant qu'il avoit la voix pitoyable (il ne l'a

(1) Voyez l'historiette de *Conrart*, t. IV, p. 173.

que foible.) Véritablement il l'a belle, lui, qui ne sauroit prononcer un *r*, et qui semble avoir toujours la bouche pleine de bouillie! Pour ne rien dire de pis, je ne saurois croire que ce fût par envie, car il faut quelque espèce d'égalité pour cela. Conrart disoit que, s'il eût fait cela avant que d'épouser sa cousine, il auroit rompu le mariage. Il vendit sa charge, et, par le crédit de son oncle Talon, il eut un brevet de conseiller d'Etat, et ensuite je ne sais quelle intendance de Soissons; or, il faisoit si fort l'entendu, que Patru l'appeloit *le Roi de Soissons*. Une fois il fut diablement relancé chez M. du Puy. « J'ai » trouvé, disoit-il, à mon retour de mon inten-» dance (1), les maximes toutes changées; car on » dit que nos biens ne sont point au Roi. — On ne » l'a jamais dû dire autrement, » dit brusquement M. du Puy l'aîné, qui le traita d'ignorant et de suppôt de tyrannie. Il eut ensuite l'intendance de l'armée de Catalogne, et après, celle de Languedoc, où il est encore. Dans la régence, nous parlerons de ses fredaines et de ses méchantes plaisanteries.

CCXXIII

SALOMON-VIRELADE (2).

Il faut accoupler Salomon à Bezons: ils ont été tous deux compagnons à la charge d'avocat-général du grand-conseil, et reçus en même temps à l'Académie; *Arcades ambo*. M. Chapelain le fit rece-

(1) En 1648 qu'on commençoit à fronder. (T.)

(2) François-Henri Salomon-Viredale, conseiller d'État, membre de l'Académie Françoise, mourut en 1670. (Voyez t. IV, p. 173, note 2.)

voir, disant qu'il falloit mettre des gens de qualité. A la vérité, il est fils d'un conseiller au parlement de Bordeaux; mais il n'est pas d'une fort bonne famille (1). Si ce que disoit M. Chapelain eût été véritable, il falloit mettre à l'Académie M. d'Uzès et M. de Montbazon (2). Il voulut faire accroire gasconnement que M. le chancelier l'en avoit pressé terriblement, et ce fut lui qui l'en pressa. Ce garçon n'étoit point mal fait, mais il étoit et est encore un grand fat. Dès qu'il fut ici, il voulut se faire auteur : il débuta par faire imprimer des vers latins sur la naissance du roi, et un méchant *Benedicite* en vers françois, où il y avoit, entre autres sottises, que les montagnes sont les *mamelles de la nature*, et que les rivières et les fontaines couloient d'*argent potable ;* et il se trouva qu'il avoit volé cette belle pièce à un moine de son pays qui la réclama à cor et à cris, comme un grand joyau. Non content de cela, il adressa à M. Grotius, alors ambassadeur de Suède en France, qu'il ne connoissoit point, un discours (3) auquel il avoit fait un mauvais commencement et une mauvaise fin; mais le reste étoit le Balzac. Là, il parloit à M. Grotius comme à son ami familier, et Grotius disoit qu'il ne le connoissoit point. Quand Ménage étoit après à entrer chez l'abbé de Retz : « Il faudra, lui dit-il, que nous fassions cela pour » vous. » Et depuis il fut assez sot pour aller prier

(1) On n'en a pas moins fait à Salomon-Virelade une belle généalogie, tout aussi fausse que ses titres littéraires. (Voyez les *Mélanges de Vigneul de Marville*, III, 393.)

(2) Ils étoient aussi connus par leurs inepties, que d'autres par leurs bons mots.

(3) *Discours d'État, à M. Grotius, sur l'histoire du cardinal Bentivoglio*. Paris, 1640, in-8°.

Ménage de le présenter à l'abbé de Retz. Ménage fut le plus surpris du monde de cette effronterie-là.

Il vouloit épouser madame de Cominges, alors fille ; elle étoit de Bordeaux (1); elle n'en voulut point. Un jour qu'il parloit à Darbo de cette recherche : « Il n'y a plus, disoit-il, que quelques » petites difficultés. Mon père n'en a pas trop d'en- » vie, au moins il ne veut pas assez donner. La » mère de la fille ne le veut guère, et la fille pres- » que point. Cela sera fait pourtant. » Il parla un an durant d'acheter une charge de maître des requêtes, qu'il n'acheta point, et en parlant de ces charges-là, comme s'il en eût eu une, il disoit : « Cela fera enchérir *nos* charges, cela fera diminuer » *nos* charges. » Enfin il s'en alla à Bordeaux, où il épousa une fille du président de La Lane, veuve d'un vicomte d'Oreillan, de bonne maison du Limousin. Lui acheta la charge de lieutenant-général, et prit le nom de Virelade ; c'est une terre. Sa femme est fort laide et fort fardée, le méprise fort, et le fait fort cocu. Cet été, elle étoit à Paris publiquement logée avec un La Nogarède, son galant : elle se mêla de jouer, et perdit ce qu'elle avoit. Virelade, au bout d'un an et plus, vint à Paris, autant pour affaire que pour cela : or, dans l'auberge où il logeoit, il y avoit bien de la jeune noblesse. Quelqu'un d'eux fit une chanson, *Quand la baleine arriva*, où il y avoit que madame de Virelade avoit la bouche plus grande et le ... plus grand que la baleine. Elle s'en offensa ; il y en eut qui prirent son parti. Voilà

(1) Son père s'appeloit d'Amalvy ; il étoit conseiller à Bordeaux. Sybille-Angélique-Émilie d'Amalvy épousa le comte de Cominges en 1643.

un appel de quatre contre quatre. Les maréchaux de France les accommodèrent, et la dame avec le mari fut ouïe, et on lui fit satisfaction. Quand elle vint, un page alla dire : « Messieurs, voilà cette dame *de* » *la baleine* qui est là-dedans.»

CCXXIV

MADAME DE LA GRILLE. MÉNILLET.

Un vieux cavalier, qui avoit eu bonne part aux guerres civiles de Languedoc et de Dauphiné, s'avisa de se marier pour avoir lignée, et épousa la fille d'un président de la cour des Aides de Montpellier, nommé Tuffani; mais il se prenoit pour un autre, et ne faisoit pas autrement ce qu'il falloit pour cela. Le père de la fille, qui avoit envie de ne pas laisser échapper le bien de cet homme, il avoit au moins trente mille livres de rente, fait une assemblée de parents, et leur propose de remontrer à sa fille que ce seroit un coup d'habile femme de donner un héritier à cet homme qui en seroit ravi, et de conserver ses richesses en même temps. On en parle à la dame, et on lui nomme tout d'un train trois hommes bien faits, ni trop jeunes ni trop vieux, et qu'on croyoit propres à faire lignée. Elle s'y résolut, et choisit un conseiller de la cour des Aides, nommé M. Deydé; c'étoit un garçon de trente-cinq ans ou environ. Comme ce conseiller n'étoit pas trop dans la galanterie, on se servit d'une mademoiselle Marquise pour les faire joindre. Cette femme, qui étoit gaie, alla trouver ce M. Deydé, et, en folâtrant, lui demanda s'il n'avoit point quelque inclination.

« Hélas ! lui répondit-il, ma bonne demoiselle, qui » voudroit de moi? je ne suis plus jeune. — Qui » voudroit de vous? répliqua-t-elle, je sais bien » une dame qui est une des plus belles et des » plus qualifiées du pays, et qui ne vous hait pas ; » elle la lui nomma. « Et pour vous montrer, » ajouta-t-elle, que je ne mens point, vous n'a- » vez qu'à vous trouver en tel lieu, elle y sera ; » tâchez seulement de l'approcher ; prenez-lui » la main, si vous pouvez, elle ne manquera pas de » vous la serrer. » Cela arriva comme elle l'avoit dit; de sorte que le conseiller eut bientôt mis l'aventure à fin. Au bout de quelque temps la belle se sentit grosse, et quand elle en fut bien assurée, un jour que le conseiller pensoit se divertir comme de coutume, elle lui déclara toute l'affaire, et lui dit qu'elle étoit fondée sur un avis de parents; qu'elle lui avoit l'obligation de tout son bonheur, et qu'elle le supplioit de n'en rien dire à personne. Elle eut un garçon qui ressembloit fort à son véritable père, et qui fut héritier de son père putatif.

Voici une histoire qui a du rapport à l'autre en quelque chose. Un gentilhomme de Champagne, nommé Ménillet, qui étoit capitaine dans un régiment de gens de pied, comme il étoit un hiver en garnison à Montauban, devint amoureux de la femme de son hôte, qui étoit un bourgeois assez à son aise; mais quoiqu'il y employât tout ce qu'il savoit de l'art d'aimer, il ne put pourtant rien gagner. Enfin il usa de stratagème; et, ayant remarqué que le mari se levoit d'ordinaire avant le jour, pour aller vaquer à ses affaires, une fois qu'il étoit sorti du logis de grand matin, le capitaine entre dans la chambre de cette femme et se couche auprès d'elle,

qui, toute endormie, ne discerna pas trop bien la voix de son mari, et prit pour bonnes les raisons qu'il lui dit pourquoi il se recouchoit. Le galant ne perdit point de temps; mais il y alloit tellement en gendarme qu'elle s'aperçut bientôt de la tromperie. Il lui en demanda pardon. Cette femme, outrée de déplaisir, alla conter sur l'heure sa déconvenue à sa mère, qui fut d'avis d'envoyer quérir le cavalier. Il y alla, et elles lui firent promettre qu'il n'en diroit rien à personne. Quelques années après, il passa par Montauban, et, comme il ne songeoit à rien moins, une femme en deuil et voilée lui dit tout bas, en passant, qu'elle le prioit de la suivre. Il la suivit, et, quand ils furent dans le logis de cette femme: « Comment, lui dit-elle, monsieur, » en ôtant son voile, ou cape de deuil qu'on porte en ce pays-là, « vous ne vous souvenez plus de votre hôtesse? » Elle lui conta après qu'elle lui avoit l'obligation de tout le bien de son mari, « car, lui dit-elle, je devins » grosse de la tromperie que vous me fîtes, et mon » enfant a hérité de son père putatif. » Pour reconnoître ce bienfait, elle lui avoit promis de l'épouser au retour de la campagne; mais il y fut tué.

CCXXV

MÉNAGE (1).

Ménage est fils d'un avocat du Roi d'Angers: il fut quelque temps ici au barreau, mais sans plaider. Il est vrai qu'il n'y étoit pas sans parler, car il disoit

(1) Gilles Ménage, né à Angers en 1613, mort à Paris en 1692.

tout ce qui lui venoit à la bouche, et médisoit du tiers et du quart. Il n'a jamais plaidé qu'une cause, à ce qu'on dit, encore ne fut-ce à Paris et ne put-il achever, car il demeura court. Ce fut pour cela, dit-on, qu'il quitta le palais; c'étoit aux grands jours de Poitiers. Là il devint amoureux d'une dame, et fit assez rire le monde, car il avoit des galants (1) vert et jaune, et il alla voir comme cela feu M. Talon, qu'il connoissoit. En causant, M. Talon lui arracha presque tous ses galants. Son père lui donna sa charge; il ne la fit que six mois, et après la rendit à son père; cela les mit mal ensemble. Il disoit, pensant dire une belle chose, qu'il ne s'étonnoit pas de n'être pas bien avec son père, qu'il lui avoit rendu un *mauvais office*. Il disoit aussi de son père qu'il étoit comme Jean de Vert, qu'il ne donnoit point de *quartier*, voulant dire qu'il ne lui payoit point sa pension. Et dans les lettres qu'il lui écrivoit, il ne pouvoit s'empêcher de le railler.

Sans connoître autrement Patru, il disoit de lui, parce qu'il le trouvoit toujours propre, « que c'étoit « *Orator optimè vestitus ad causas dicendas* (2).» A Angers, quoique tout Angevin, pour l'ordinaire, soit goguenard et médisant, il étoit fort décrié pour la médisance. Une fille (mademoiselle de Mouriou) (3), dont nous parlerons ailleurs, lui en faisoit un jour la guerre. « Mais savez-vous bien, lui dit-il, » ce que c'est que médisance? — Pour la médisance, » dit-elle, je ne saurois bien dire ce que c'est; mais

(1) Nœuds de rubans qu'on portoit à la jarretière.

(2) Quintilien dit cela d'un homme de son temps. (T.)

(3) C'est vraisemblablement la même demoiselle de Mouriou dont Tallemant a été épris. (Voyez plus bas le chapitre des *Amours de l'auteur*.)

» pour le médisant, c'est M. Ménage (1). » Il étoit sujet à la sciatique. A Angers, il souffrit fort patiemment qu'on lui appliquât des fers chauds à l'emboîture de la cuisse, et n'en fut pas pourtant guéri. Il étoit beau garçon; mais il n'a jamais eu une santé vigoureuse.

Il disoit qu'il y avoit trois plaisants prédicateurs à Angers: Costar, qui n'avoit qu'un sermon; le prieur de Matras (2), qui n'en avoit que la moitié d'un, car il demeura à mi-chemin; et le prieur de Pommier, qui demeura la bouche ouverte, et ne prononça pas une parole.

Il disoit que la traduction de M. d'Ablancourt étoit comme une femme d'Angers qu'il avoit aimée, belle, mais peu fidèle. D'Ablancourt le laissoit dire, et disoit: « Nous sommes amis; mais je ne prétends pas » l'empêcher de babiller. Nous faisons comme l'em» pereur et le Turc, qui laissent un certain pays entre » eux deux, où il est permis de faire des courses » sans rompre la paix. »

Après une épreuve qu'on venoit de faire que les chiens ne mangeoient point de viande noire, Ménage dit à une dame d'Angers qui étoit fort brune: « Regardez, vous n'êtes pas bonne à donner aux » chiens. »

Montmort, le maître des requêtes, qui est de

(1) Cette même fille étoit cajolée par un garçon qui, jaloux, quand ce fut à son tour à chanter une chanson, en dit une où il y avoit qu'il romproit ses fers. Elle, car elle chanta après lui, se met à en dire une avec feu, dont la reprise étoit

Hélas! mon ange, mes amours,
M'aimerez-vous toujours?

(2) Charles Bautru, prieur de Matras, chanoine d'Angers. (Voyez l'historiette de *Bautru*, t. III, p. 107.)

l'Académie, et s'appelle Habert (1), parent de l'abbé de Cérizy, dit qu'il faudroit obliger Ménage à se faire de l'Académie, comme on oblige ceux qui ont honni des filles à les épouser.

Il ne fut pas plus tôt de retour de la province, qu'il débuta par une satire contre toute l'Académie; c'est ce qu'il appelle *la Requête des Dictionnaires*. C'est ce qu'il a fait de meilleur, quoique la versification n'en soit nullement naturelle, et qu'il y ait par endroits bien de la *traînasserie*. En ce temps-là il logeoit chez un auditeur des comptes, nommé Aveline, qui avoit épousé la sœur de Ménage; c'étoit au-devant du logis de madame de Cressy, fille de La Martellière, fameux avocat. Cette femme étoit fort coquette et toute propre à faire donner dans le panneau un homme de lettres comme Ménage; d'ailleurs elle étoit ravie d'avoir un homme de réputation pour son *mourant*. Comme il conte volontiers tout ce qu'il croit à son avantage, il a conté à quiconque a voulu l'entendre, que cette femme l'aimoit et qu'il en avoit eu assez de faveurs; mais, par ma foi, elle s'en moquoit. Il se pique d'être galant; cependant je l'ai vu dans l'alcôve de madame de Rambouillet se nettoyer les dents, par dedans, avec un mouchoir fort sale, et cela durant toute une visite. Cette madame de Cressy a dit qu'il faisoit le désespéré devant elle, jusqu'à se donner de la tête contre la muraille; mais il prenoit garde que ce fût en un endroit où il y eût une baie de porte, ou de fenêtre, derrière la tapisserie. Ce ne fut pas faute d'occasions s'il n'en vint à bout, car s'étant brouillé

(1) Henri-Louis Habert, sieur de Montmort, maître des requêtes, membre de l'Académie françoise, mourut en 1679.

avec son beau-frère, Cressy le prit en pension. Il fit long-temps le fou ; il se guérit ; il eut des rechutes, témoin l'élégie où il y avoit :

> Logé dans votre hôtel, assis à votre table, etc. (1).

Peut-être l'a-t-il changé. D'ailleurs le mari cherchoit fortune où il pouvoit, n'étoit point jaloux, et la dame ne passoit pas pour fort cruelle. On en avoit fort médit avec M. de La Vrillière, et on appeloit certaines avances, qui avoient figure de cornes, que Cressy avoit faites à une maison qu'il a fait bâtir dans une place qui venoit de La Vrillière, *les cornes de Cressy*. A la fin lui et la dame se querellèrent tout de bon ; car, l'ayant rencontrée en une visite, ils se *harpignèrent*. Elle lui dit qu'elle ne l'avoit jamais trouvé bon qu'à être le précepteur de ses enfants, que c'étoit un beau prêtre crotté (il porte toujours la soutane) : « Vraiment, lui répondit-il, » vous n'en êtes pas de même ; on vous lève si sou- » vent vos jupes qu'elles n'ont garde d'être crottées. »

Il eut prise avec l'abbé d'Aubignac sur une comédie de Térence, et ils ont écrit l'un contre l'autre ; Ménage n'est pas le plus fort (2). Pour exercer son

(1) Tallemant cite de mémoire ; on lit dans la *Rechute amoureuse :*

> J'ai failly, je l'avoue, adorable Uranie,
> Et ma faute mérite une peine infinie.
> J'ai rompu mes liens, j'ai forcé ma prison,
> J'ai du joug de vos lois affranchi ma raison.
> J'ai brisé vos autels...
> *Logeant en même lieu, mangeant à même table,*
> Je crus que mon bonheur étoit incomparable,
> Que j'étois de la terre élevé dans les cieux,
> Et buvois le nectar à la table des dieux, etc.

(2) Voyez le *Discours sur l'Héautontimoruménos de Térence* et la *Réponse* de Ménage dans les *Miscellanea*. Paris, 1652, in-4°.

humeur mordante, il s'avisa de faire la Vie de Montmaur, le Grec; c'étoit un impertinent et insolent pédant; mais, ma foi, il falloit bien avoir envie de mordre pour s'amuser à mordre un pauvre diable comme celui-là. Cependant tout un temps ce fut la mode, car le *centon* latin que Ménage fit contre, (j'appelle ainsi cette Vie (1), composée de pièces rapportées des anciens) réussit assez, et ce fut ce qui servit le plus à le faire entrer chez l'abbé de Retz, qui, sur la recommandation de M. Chapelain principalement, le reçut de fort bonne grâce; car, n'ayant point de chambre chez lui (il étoit déjà au petit archevêché), il envoya ordre par tout le cloître de ne louer aucune chambre à M. Ménage, et il lui en loua deux à ses dépens, quasi vis-à-vis de son logis.

Ogier, le prédicateur, fit en ce temps-là un sonnet qui disoit qu'il étoit surpris de voir que Ménage persécutoit un pédant bien moins pédant que lui. On croit que ce *maltalent* d'Ogier vient de ce qu'un jour qu'il avoit prêché, Ménage, à la collation du prédicateur, dit :

A la santé de monsieur Ogier ! (*bis.*)

Ogier crut qu'il vouloit dire qu'il avoit déjà prononcé deux fois ce sermon. Cela étoit peut-être vrai; mais l'autre n'y pensoit pas; il n'est pas malin. Ogier est hargneux et grossier, et peut-être aussi pédant pour le moins qu'un autre. Pour l'éloquence, il se prend pour le premier homme du monde. On les accommoda.

Ce fut après l'édition de la Vie de Montmaur, et

(1) *Vita Gargilii Mamurræ Parasitopædagogi, scriptore Licinio*, dans les *Miscellanea* déjà cités.

des vers latins et françois, que Ménage et ceux à qui il en avoit demandé avoient faits, que *la Requête des Dictionnaires* courut les rues (1). Giraud, beau garçon, qui étoit l'*apprenti* de Ménage, comme Pauquet l'est de Costar, dit que Montreuil, surnommé *le fou* (2), lui avoit escroqué cette pièce (3). Je ne sais ce qui en est, mais l'auteur est assez vain pour l'avoir laissée aller. Plusieurs de l'académie s'en offensèrent, mais surtout Bois-Robert, qu'il y traitoit de *patelin* et de s......., sans qu'il lui eût jamais rien fait. Bois-Robert fit une méchante réponse (4), * et après il se raccommoda et fit amitié avec lui; ils sont assez étourdis tous deux pour s'aimer.

Les plaintes de Bois-Robert et des autres recommencèrent quand Ménage, faisant imprimer ses *Miscellanea* (5), y mit cette pièce, lui qui avoit dit qu'elle avoit couru sans son consentement. Bois-Robert dit qu'un de ses neveux, qui portoit l'épée, attendit Ménage trois heures, à une porte du cloître, pour lui donner des coups de bâton, mais que Ménage sortit

(1) La première édition de la *Requête* est intitulée : *le Parnasse alarmé*. Paris, 1649, in-4°; de seize pages.

(2) Matthieu de Montreuil, frère de l'académicien.

(3) « Cette personne, qui avoit mes papiers en garde, c'étoit » M. Giraud, chanoine de l'église du Mans, et celui qui déroba » cette requête, c'est l'abbé de Montreuil, frère de l'académi» cien. » (*Ménage. Anti-Baillet*. Paris, 1730, in-4°, p. 164.)

(4) C'est vraisemblablement la *Réponse au Parnasse alarmé, par l'Académie françoise*. 1649, in-4° de six pages.

(5) *Ægidii Menagii Miscellanea*. Parisiis, August. Courbé, 1652, in-4°. Cette seconde édition offre de grandes différences avec la première. C'est un opuscule de quinze pages in-4° qui manque souvent dans les exemplaires des *Miscellanea*. Il a une pagination séparée, et son titre n'est pas porté dans la table du volume.

par l'autre. Il fit une satire contre Ménage, où il l'accuse de se servir de Girault à bien des choses Cette seconde querelle se raccommoda comme la première; mais il faut avouer qu'il n'y a guère l'exemple d'une pareille chose, qu'on aille imprimer une pièce comme celle-là, qui est contre tout un corps d'honnêtes gens, et qu'on ait la hardiesse d'y mettre son nom. C'est là qu'est ce livre *adoptivus*, à la manière de Balzac; car, pour grossir son volume, il y a ajouté toutes les pièces qui s'adressèrent à lui.

Il avoit déjà imprimé, avant cela, *les Origines de la langue françoise* (1), qui est la plus utile chose qu'il ait faite; sa vanité y paroît encore, car en un endroit il dit : « Cela se prouvera par la *Relation* » que M. de Loire (2) me doit dédier. » Et de Loire ne la lui dédia point.

Vaugelas, Chapelain, Conrart et les politiques de l'académie, craignant sa *mordacité*, se firent de ses amis. J'ai cent fois ri en mon âme de voir ce pauvre M. de Vaugelas envoyer bien soigneusement, l'un après l'autre, les cahiers de ses *Remarques sur la langue françoise* à un homme qui n'a nul génie, et qui ne s'entend point à tout cela, quoiqu'à le voir faire, il semble qu'il n'y ait que lui qui s'y entende. Pour Chapelain, comme j'ai remarqué ailleurs, il lui montroit tout ce qu'il faisoit; et, quand il crut mourir, il avoit ordonné que ce seroit Ménage qui re-

(1) *Les Origines de la langue françoise.* Paris, Augustin Courbé, 1650, in-4°. Première édition. La dernière a été donnée chez Briasson, en 1750, 2 vol. in-f°.

(2) C'étoit un gouverneur des pages de M. d'Orléans, qui avoit fait un voyage. (T.)

verroit *la Pucelle ;* cependant il avoit avoué à Patru que ce n'étoit qu'un étourdi. Il n'a pas épargné *la Pucelle*, non plus que les autres. Pour moi, je ne nierai pas qu'il n'ait bien de la lecture, que ce ne soit, si vous voulez, un *savantasse* (il ne l'est pas tant pourtant qu'on disoit bien); mais il n'écrit point bien, et pour ses vers il les fait comme des bouts rimés ; il met des rimes, puis il y fait venir ce qu'il a lu, ou ce qu'il a pu trouver. Il a dit parfois les choses assez plaisamment ; mais, à tout prendre, ce n'est nullement un bel esprit. Sa vision d'écrire en tant de langues différentes, car j'espère qu'au premier jour il écrira en espagnol, est une preuve de la vanité la plus puérile qu'on puisse avoir. D'Ablancourt lui disoit : « J'ai mauvaise opinion de tes vers » grecs, car je les entends trop aisément. » Je ne veux pas dire qu'il ait de la malice, mais au moins n'a-t-il guère de charité ni de jugement. Il se mit à décrier les sonnets de Gombauld, et porta chez MM. du Puy, qui ne s'y connoissoient point, les premières feuilles de ses poésies. On le pria de ne point nuire à ce pauvre homme. Il retourne chez MM. du Puy, et dit devant cent personnes : « Je n'oserois » plus rien dire de Gombauld, car ses amis m'en ont » prié. »

A la vérité, on ne peut pas nier qu'il ne serve ses amis quand il peut ; mais on ne sauroit aussi nier qu'il ne s'en vante furieusement. Il n'est point intéressé ; mais, comme nous le verrons par la suite, il fait aussi terriblement le libéral, et encore plus l'homme d'importance. Il a quelque fierté, et jamais personne n'a plus fait claquer son fouet : il est de ceux qui perdroient plutôt un ami qu'un bon mot. Dès qu'on parle de quelque chose : « Vous souvient-

» il, dit il, du mot que je dis sur cela ? » car jamais il n'y eut une plus sèche imagination, et il n'entretient les gens que de mémoire. Toutes les fois qu'il a mangé chez moi, nous avons pris plaisir à lui faire dire une même sottise. On n'avoit qu'à lui dire : « Monsieur Ménage, je vous prie, donnez-moi une » pomme de reinette ; il me semble que vous vous y » connoissez bien. — Vous avez raison, disoit-il » aussitôt, car je me pique de me connoître en trois » choses, en œufs frais, en pommes de reinette et en » amitié. » Voyez le bel assemblage. Cela me fait souvenir de M. de Mâcon (*Lingendes*), qui disoit que les trois livres qu'il aimoit le mieux, c'étoit la Bible, Érasme et l'Astrée. Et aussi de M. de Beaufort. Un jour qu'il étoit chez madame de Longueville, cette princesse dit qu'il n'y avoit rien au monde qu'elle haïsse plus que les araignées ; mademoiselle de Vertus dit qu'elle ne haïssoit rien tant que les hannetons. « Et moi, dit M. de Beaufort, je ne hais rien » tant que les mauvaises actions. » Voilà qui étoit à peu près assorti comme les œufs frais, les pommes de reinette et l'amitié.

D'abord, comme c'étoit par estime que l'abbé de Retz l'avoit voulu avoir, il fut comme une espèce de petit favori ; mais cela ne dura pas toujours. Il se vouloit tirer du pair, et se mêloit même de donner des avis aux autres de la maison. Rousseau, l'intendant, qui étoit bien avec le coadjuteur, ne fut pas fâché que notre homme donnât prise sur lui ; et le docteur Paris, un fin Normand, qui avoit autrefois servi le coadjuteur dans ses études, homme accrédité de longue main, et duquel il sera parlé souvent dans les Mémoires de la Régence, car il a rendu de grands services au coadjuteur, durant *la Fronderie*, et en-

core plus durant sa prison. Je dirai, en passant, que ce docteur, ayant un procès avec l'abbé de La Victoire pour un bénéfice (il en plaidoit toujours plusieurs à la fois), le coadjuteur voulut les accommoder. Paris lui dit : « Monsieur, taillez, rognez, faites » comme il vous plaira. » Ce Paris donc étoit fort familier avec le coadjuteur. Ménage s'avisa de lui dire qu'il ne vivoit pas avec assez de respect; cet homme le remercia bien humblement, et un jour que quelqu'un, comme Bragelonne, qui étoit de longue main au coadjuteur, et qu'il avoit fait chanoine, s'émancipoit un peu : « Chut ! lui dit Paris, en lui mon- » trant Ménage du doigt, vous aurez tantôt une cen- » sure (1). »

Il dit familièrement qu'il ne voit que lui d'homme d'honneur. Il s'étoit engagé à un de ses amis, nommé Lafon, de lui faire obtenir de M. le chancelier des lettres de vétéran au parlement de Rouen, où il n'avoit guère été conseiller. M. le chancelier lui dit : « Cela n'est pas juste, monsieur. — Pour une chose » juste, je ne vous la demanderois pas en grâce; je » l'ai promis, il faut bien que cela soit. » Le chancelier le fit. A Servien, il s'agissoit des gages d'un cocher chassé, il dit : « Monsieur, pour les cinquante » écus dont il s'agit, j'ai promis de les lui faire tou- » cher ; je les paierai si vous ne les payez. » Servien les paya.

Le coadjuteur prit quelque temps après un Écossois, nommé Salmonet, qui devoit être évêque en son pays, mais qui fut contraint d'en sortir à cause des troubles. Il a des lettres, et ne manque point

(1) *Variante.* Tallemant avoit d'abord écrit : *Voilà le censeur qui vous chagrinera tantôt.*

d'esprit : je suis assuré qu'il vendroit Ménage et le livreroit sans que l'autre s'en aperçût. Le coadjuteur lui fit donner une pension du clergé, car il s'étoit fait catholique; outre cela, le coadjuteur prit encore deux ecclésiastiques. Regardez combien en voilà, sans compter un vieux prêtre qui avoit été son précepteur et qui lui servoit d'aumônier. Cependant le coadjuteur n'avoit jamais un ecclésiastique avec lui, mais parfois son écuyer, ou un autre gentilhomme. Le père de Gondy s'en fâcha. Il fallut donc mener des gens d'église. Ménage s'en plaignoit hautement, et disoit que de toutes les visites qu'il faisoit avec M. le coadjuteur, il n'y en avoit aucune qu'il ne pût faire de son chef; les autres, qui s'estimoient autant que lui, n'y vouloient point aller, s'il n'y alloit, et ne trouvoient nullement bon qu'il se prétendît mettre entre leur maître et eux.

La Fronde l'acheva, car il se mit à pester, et disoit qu'elle lui ôtoit trois mille livres de rente en bénéfices qu'il auroit sans doute, si M. le coadjuteur ne s'étoit point avisé de *fronder*. Non content de cela, il disoit cent choses dont il se fût fort bien passé : « A quoi » bon tenir table, disoit-il, quand on doit, et qu'on » n'a encore récompensé personne ? » Après, il blâmoit toujours le parti du coadjuteur.

Avant la fronde, il avoit déjà témoigné assez de chagrin d'être à quelqu'un, surtout depuis la mort de son père, qu'il se voyoit du bien honnêtement; mais il eut bien voulu faire rouler un carrosse, et, pour cela, il lui falloit demeurer chez le coadjuteur. « Morbleu ! disoit-il quelquefois, je veux faire plus » de bien à Girault que M. le coadjuteur ne m'en » fera. » Cependant, c'est une chose constante, qu'il est obligé au coadjuteur et au grand abord de sa

maison, de presque toute la réputation, et de presque toutes les connoissances qu'il prise le plus, je veux dire celle des grands seigneurs et des grandes dames. Enfin, le coadjuteur s'en fâcha, et, en pleine table, aussi imprudemment que l'autre, dit tout haut, Chapelain y étant présent, que Ménage étoit un étourdi, et pria Chapelain de lui dire qu'il n'étoit nullement satisfait de sa petite conduite (1). Ménage s'emporta, dit qu'il avoit fait trop d'honneur au coadjuteur. « Si je jouissois de mon bien, dit-il, si » l'Anjou étoit paisible, je le planterois là. » Et après il fut quatre jours sans aller chez lui. Chapelain raccommoda la chose, et fit tant que le coadjuteur alla chez Ménage, le prit par la main et le mena dîner avec lui. L'été suivant, dans le dessein d'aller en Anjou, où il vouloit mener deux laquais, il en prit un de plus, et le faisoit manger chez le coadjuteur. Cela n'étoit pas raisonnable, et on ne souffre point ces choses-là dans les grandes maisons, à cause des conséquences; on lui en dit quelque chose; il répondit que ce n'étoit que pour huit jours. Ce laquais y fut quatre mois, et Ménage vouloit que l'argentier prît tant par jour pour la dépense de son laquais, « ou bien, disoit-il, je jetterai cet argent dans la ri» vière. — De quelle manière mettrai-je cela sur » mon compte? disoit cet homme, et prétendez-vous » que M. le coadjuteur ait tenu le laquais de M. Mé» nage en pension? » Au retour, ce même laquais y fut encore un mois.

Il fait profession d'être le plus fier des humains, et dit familièrement qu'il ne voit que lui d'honnête homme. Si *fier* se prend simplement pour vain, d'ac-

(1) C'étoit à la fin de 1649. (T.)

cord; mais vous voyez bien que l'affaire de ce laquais n'a que voir avec le magnanime. Il se trouvera par la suite quelque autre chose qui n'y convient peut-être pas plus que celle-là. Son orgueil est bon à quelque chose, à rabattre le caquet à des petits Barillon et autres jeunes gens comme cela.

Quand il vit le coadjuteur cardinal, il se radoucit pourtant un peu pour lui. En ce temps-là lui et Girault se séparèrent. Il s'est vanté diverses fois qu'il avoit donné mille écus à Girault, pour amortir la pension d'une prébende du Mans qu'il lui avoit fait avoir; qu'outre cela, il lui donnoit trois cents livres de pension viagère, et qu'il l'avoit fait faire bibliothécaire de M. le cardinal de Retz. Ce petit fat de Girault devint tout-à-coup si fier qu'il fit son apologie à un homme qui le rencontra à pied dans la rue Coquillière, disant qu'il n'avoit pu trouver de chaise.

Ménage, entre autres dames, prétendoit être admirablement bien avec madame de Sévigny, la jeune (1), et mademoiselle de La Vergne, aujourd'hui madame de La Fayette. Cependant Le Pailleur m'a juré qu'il leur avoit ouï dire qu'elles aimoient mieux Girault que lui, et qu'elles le trouvoient plus honnête homme; et la dernière, un jour qu'elle avoit pris une médecine, disoit : « Cet importun de Ménage » viendra tantôt. » Mais la vanité fait qu'elles lui font caresse. Il y a bien des hommes qui ont cette fol-

(1) Marie de Rabutin-Chantal, dame de Sévigné (ou *Sévigny*), notre immortelle épistolaire. Il y avoit une autre dame de Sévigné, mère de madame de La Fayette; elle avoit épousé, en secondes noces, le chevalier René Renaud de Sévigné, oncle du marquis de Sévigné.

blesse. Un jour qu'il étoit chez Nanteuil, le graveur, avec Lyonne, qui se faisoit faire sa taille-douce, il parloit sans cesse et disoit « qu'il avoit sept cents » pistoles qui ne devoient rien à personne; qu'il » avoit envie de les employer à un voyage de Rome. » — Vous ferez bien mieux, lui dit Nanteuil, de » m'en envoyer dix que vous me devez de reste de » votre portrait. » Cela le mortifia un peu. Il y a autour de ce portrait : *Ægidius Menagius, Guillelmi filius.* Son père a fait je ne sais quel petit Traité (1). « Venez une autre fois tout seul, dit Nanteuil à » Lyonne.— Voyez-vous, dit l'autre, cela nous sert » dans le monde de mener de ces beaux-esprits avec » nous. »

Il est quelquefois bien grossier et bien peu civil chez lui; il s'est rogné une fois les ongles devant des gens avec lesquels il n'étoit point familier. Je lui ai ouï dire à deux fort jolies femmes, et il n'y en a pas à la douzaine d'aussi bien faites : « Mesdames, » excusez si je vous rends si peu de visites, je ne vois » plus que des héroïnes. » Un jour il étoit dans le carrosse de M. de Laon, fils du maréchal d'Estrées; Quillet y étoit aussi. M. de Laon lui dit : « Il faut que » j'aille chez M. de Senecterre (Ménage ne le con- » noissoit pas), après nous irons nous promener. » M. de Senecterre n'y étoit point : « Dites, dit M. de » Laon, que c'est l'évêque de Laon, qui étoit venu » pour avoir, etc.— Dites, dit Ménage ensuite, qu'*un* » *nommé* Ménage étoit aussi venu pour avoir l'hon-

(1) Guillaume Ménage n'a rien fait imprimer. Son fils disoit qu'il avoit beaucoup plus de mérite que lui. Un acte de modestie de Ménage méritoit d'être remarqué. (Voyez l'*Anti-Baillet*, p. 161, édition déjà citée.)

» neur de le voir. » Quillet, quelques jours après, alla chez la comtesse de Charrost avec M. de Laon. Elle n'y étoit pas : « Dites, dit-il, que c'est l'évêque » de Laon. — Dites, ajouta Quillet, que c'est aussi » M. Ménage qui, etc. » M. de Laon dit que madame de Sévigny est, dans les ouvrages de Ménage, ce qu'est le chien du Bassan dans les portraits de ce peintre; il ne sauroit s'empêcher de l'y mettre.

Quelquefois il a mieux rencontré que cela, témoin un jour que le feu premier président, voulant dire le conte de du Montier, *Bourguemestre de Sodome* (1), et ne sachant que mettre au lieu de Sodome, Ménage dit : « Il ne faut que dire, *Bourguemestre de* » *Vendôme*. »

J'ai déjà remarqué ailleurs qu'il n'étoit pas aimé chez le cardinal de Retz, si ce n'est des gens de livrée et des bas officiers, à cause qu'il leur donnoit les étrennes, avec trop de profusion. Outre cela, il se vantoit d'être libre, de n'être à personne. Il disoit des choses messéantes à table, comme de dire que le petit Scarron alloit tenir b..... de filles et de garçons à Saint-Cloud, pour gagner plus que la Durier (2); tantôt il alloit en Italie, tantôt en Suède, dont la Reine lui avoit envoyé une chaîne d'or ; je crois que ce fut pour l'épître qu'il lui fit, en lui dédiant les vers de Balzac, car je ne pense pas qu'il y en ait une plus pédantesque au reste du monde. Il y a quelque chose de démonté dans cet esprit, car au même temps qu'il faisoit le libéral, qu'il disoit qu'il n'étoit à personne, il ne laissoit pas d'envoyer quérir tous les soirs sa

(1) Voyez plus haut l'historiette de *du Montier*, t. v, p. 59.

(2) Elle tenoit *cabaret* à Saint-Cloud. On verra plus bas son historiette.

chandelle chez le cardinal, quoiqu'il ne fût plus logé si près de chez lui, et il se faisoit fort bien saigner, quand il en avoit besoin, par le chirurgien des domestiques, avec lequel on étoit abonné à quinze sols par saignée ; cela se voit par les comptes qu'on m'a voulu montrer.

Il se vantoit d'avoir plus acheté de *Cyrus* que personne, et d'en avoir le moins lu. Il employoit son argent à aller en chaise, à faire peindre celle-ci ou celle-là, et à envoyer tous les livres nouveaux au maréchal de Brézé, qui, à la vérité, lui demandoit souvent son mémoire ; mais Ménage n'avoit garde de le lui envoyer. Le maréchal avoit tort (1). Ménage, comme j'ai dit, n'est pas vilain ; mais il est vain à outrance.

Tout ce que j'ai dit faisoit qu'il n'y avoit pas un ecclésiastique, pas un suivant chez le cardinal, qui ne lui en voulût ; il arriva une aventure qui le fit bien voir. Un président de Pau, qui croyoit avoir obligation à Rousseau, comme intendant du cardinal de Retz, le convia à dîner dans un jardin avec l'abbé Rousseau, son frère, Ménage, Salmonet et cinq autres personnes de la maison. On fit carrousse ; on se jeta des bouteilles et des verres après dîner dans ce jardin (c'étoit au mois d'août 1652). Rousseau et trois autres prirent Ménage en badinant, et, l'élevant en l'air, se mirent à dire : « Voici notre philosophe, il » faudroit le mettre dans ce tonneau (2), ce seroit » Diogène. » Ménage crut qu'on se vouloit moquer de lui ; il dit qu'il ne prenoit point plaisir à cela, et en mordit un bien serré. Rousseau en voulut faire

(1) Voyez son historiette, t. III, p. 35.
(2) Un tonneau à mettre de l'eau pour arroser. (T.)

réprimande à Ménage, quoique le blessé n'en eût pas fait grand bruit. Ménage ne reçut pas bien cela ; ils se querellèrent ; Rousseau lui donna un soufflet, et son frère l'abbé, qui est un vrai crocheteur, lui donna en même temps un coup de poing à assommer un bœuf, comme s'il falloit tant de gens contre un philosophe. Salmonet voulut faire passer tout cela pour jeu d'ivrognes ; l'intendant offrit de lui demander pardon, et son frère aussi, et d'avouer qu'ils étoient ivres : Ménage n'y voulut point entendre, et s'en alla tout furieux dire au cardinal, après lui avoir fait ses plaintes, qu'il ne lui demandoit pas qu'il chassât son intendant qui, quoique insolent, fripon, stupide, lui étoit pourtant nécessaire ; mais qu'il le supplioit de lui permettre, par un billet signé de sa main, de lui faire donner des coups de bâton ; et qu'à moins de lui laisser prendre cette petite vengeance, il sortiroit de la maison. Avez-vous jamais vu une plus belle proposition ? Le cardinal le regarda comme un homme en colère, tâcha de l'apaiser, mais pourtant ne le mit point en balance avec son intendant. On en fit des contes par la ville. Mademoiselle de Longueville s'en moqua, et on disoit qu'on avoit joué d'une étrange façon à *Remue-Ménage ;* et, pour faire l'histoire meilleure, on disoit que Ménage étoit entré d'un côté, en criant au cardinal de Retz : *Sire, Sire, justice !* et que Rousseau de l'autre avoit dit : *Ah ! Sire, écoutez-nous*, etc. (1). » Dans sa fureur Ménage disoit qu'au pis-aller il feroit donner des coups de bâton à Rousseau ; que pour cent pistoles il le pouvoit faire assassiner ; que dès le soir même on s'étoit offert à lui pour cela. Depuis il mit de l'eau

(1) Paroles du *Cid*, acte II, scène 9.

dans son vin, et se contenta de sortir d'avec le cardinal de Retz. Quelques-uns de ses amis vouloient qu'il y demeurât, et qu'il essuyât plutôt toutes les railleries qu'on pouvoit faire, que de n'avoir pas de quoi vivre comme il avoit accoutumé; d'autres dirent qu'il avoit bien fait. Pour moi, je lui dis que j'eusse pris congé du cardinal avant tout cela, car il ne savoit que trop qu'il n'y étoit plus bien.

Depuis la plainte qu'il fit au cardinal de Retz, il ne mit pas le pied chez lui, ni le cardinal ne lui fit pas dire la moindre parole de consolation, ni ne lui parla point d'aller à Compiègne avec lui, quoiqu'il y menât tout son monde. Il s'en plaignit hautement, dit qu'il avoit mangé douze mille écus à son service, et perdu dix ans de temps. Le cardinal disoit que Ménage ne lui avoit jamais rendu le moindre service, en tout ce temps-là. Ménage dit et écrit à toute la terre que s'il n'eût point été au cardinal, Boislève (1) ne lui eût point enlevé une prébende d'Angers qui lui venoit par l'indult que lui avoit donné M. de La Margrie, mais que M. le chancelier ne la voulut jamais signer, et lui en envoya faire des excuses, disant qu'il en avoit ordre: « Ni le cardinal Mazarin, » ajoutoit-il, ne m'eût point ôté le joyeux avénement » sur Angers que M. de Lyonne m'avoit fait avoir.» Mais, comme j'ai déjà remarqué, ni La Margrie ni Lyonne ne lui eussent rien donné, s'il n'eût été comme le petit favori du coadjuteur. Enfin, le cardinal de Retz a été ravi de s'en défaire.

Sarrazin, son ami, ayant appris cette aventure, lui fit écrire par le prince de Conti. La lettre étoit fort civile; le prince lui demandoit son amitié, et Sar-

(1) Depuis évêque d'Avranches. (T.)

razin lui offroit toutes choses de sa part, mais il n'accepta point, « parce, disoit-il, qu'il ne vouloit » plus de maître. » Ce lui fut une grande consolation que cette lettre, car il la porta trois mois dans sa poche, et la lisoit à tout le monde.

A un an de là, ou environ, mademoiselle de Rambouillet lui fit un étrange compliment : « Monsieur, » lui dit-elle, j'ai ouï dire que vous me mêliez dans » vos contes ; je ne le trouve nullement bon, et vous » prie de ne parler de moi ni en bien ni en mal. » Pour moi, si elle m'en avoit dit autant, je n'aurois pas mis le pied à l'hôtel de Rambouillet qu'elle n'eût été mariée, quoique ce soit peut-être un terme bien long (1). Il ne laissa pas d'y aller et de manger même avec elle à la table de M. de Montausier. Cela ne s'accorde guère avec ce qu'il conte de M. de Rohan-Chabot : « M. de Rohan, disoit-il, qui m'avoit quel- » que obligation, car je l'ai servi en ce que j'ai pu, » et je lui conseillai de se battre, après qu'il fut ma- » rié, il me sembloit qu'il avoit besoin d'un combat, » s'avisa de me dire que dès qu'il seroit à Angers il » feroit mettre mon frère, lieutenant particulier, en » prison ; c'est qu'il étoit maire et ne s'accordoit » pas avec lui. Je ne pus souffrir cela, et lui en dis » mon sentiment. Depuis, je le saluai très-humble- » ment chez madame de Sévigny (2), en une petite

(1) Mademoiselle de Rambouillet a été mariée depuis au comte de Grignan.

(2) Conrart raconte une anecdote presque semblable, mais qui pouvoit avoir des suites plus sérieuses. C'est une querelle qui eut lieu, le 18 juin 1652, chez madame de Sévigné, entre le duc de Rohan et Tonquedec, gentilhomme breton. (*Mémoires de Conrart*, dans la Collection Petitot, 2e série, XLVIII, 89.) On voit par ces deux anecdotes et par d'autres passages que l'usage étoit alors de se couvrir dans les maisons où l'on faisoit visite.

» chambre, face à face : il n'ôta point son chapeau. » Je déclarai à tout le monde et à ses gens que je ne » le saluerois plus : je ne l'ai jamais salué depuis. » A Angers, il m'auroit fait assommer : à Paris, on » a une liberté qui ne se peut payer. »

Pour subsister, Ménage vendit une terre, qu'il avoit eue en partage, à M. Servien, qui lui fait la rente de l'argent, au denier dix-huit. En ce temps-là on le pria de faire quelque chose pour le bonhomme Gombauld; Servien promit de lui faire toucher quinze cents livres, mais il ne se hâtoit pas autrement. Ménage lui déclara qu'il ne signeroit point le contrat de vente de cette terre, qui étoit à la bienséance de Sablé, qu'il ne lui tînt parole touchant M. Gombauld. Et cela fut fait; mais il l'a tant chanté que Gombauld ne put s'empêcher de faire cette épigramme, car quoiqu'il ne l'ait point montrée, et qu'il le nie comme beau meurtre, je suis certain que c'est ce qui lui en a fait venir la pensée. La voici :

Si Charles (1), par son crédit,
M'a fait un plaisir extrême,
J'en suis quitte; il l'a tant dit,
Qu'il s'en est payé lui-même.

Il disoit aussi : « M. Servien et M. le premier pré- » sident sont de mes amis; Scarron me divertit; par » leur moyen je lui ai fait toucher treize cents livres; » et à cause de madame de Rambouillet, deux cents » livres à ce pauvre diable de Neuf-Germain. » A l'entendre, mademoiselle de Scudéry ne touchoit de l'argent que par son moyen. Trillepert (2), que Sar-

(1) Il n'a pas osé mettre *Gilles*. (T.)

(3) Trillepert étoit l'un des fils du président Aubry. (Voyez plus bas l'historiette de *la présidente Aubry et de son mari.*)

razin et lui ont cabalé depuis long-temps, et qui se croit un grand personnage, à cause qu'ils l'ont mis dans un dialogue, lui donna son indult qu'il mit sur Clugny. Cela lui a valu le prieuré de Montdidier qui, dit-on, est, en bon temps, de quatre mille livres de rente; il a eu bien des procès pour cela, et je ne sais où il en est présentement; mais il est M. l'abbé; il n'a pourtant point de carrosse encore.

Ménage de tout temps avoit aimé à voir bien du monde chez lui: quand il fut sorti de chez le cardinal de Retz, il se mit à faire une espèce d'académie, où M. Chapelain a encore moins manqué qu'au samedi (1); il y a bien du *fretin*. Je ne sais quel président mena une fois son fils à Ménage, c'étoit au mois de septembre, et le pria de trouver bon que ce jeune garçon allât *à ses petites académies;* Furetière, qui étoit présent, dit malicieusement à ce président: « Mais, monsieur, vous ne songez » pas qu'il n'est pas encore la Saint-Rémi. » C'est cette ridicule académie qui a fait faire tant d'épigrammes et de bagatelles contre M. Chapelain et les autres, car ce fut là que les petits Linières, les petits Boileau, etc., firent connoissance avec Chapelain; et Linières ayant offert à M. Chapelain de le mener chez une dame avec laquelle il vouloit faire connoissance, Chapelain s'y fit mener par un autre, ne voulant pas peut-être être présenté de sa main; cela lui fit faire une ou deux épigrammes contre lui, et ensuite contre Conrart, Pellisson, mademoiselle de Scudéry, et enfin contre les principaux de l'Académie, jusques au marquis de Coislin: même on disoit que celui-là le devoit payer pour tous les autres.

(1) Chez mademoiselle de Scudéry.

Ménage fit en ce temps-là l'églogue intitulée *Christine;* il la fit imprimer avec ce titre : CHRISTINE, ÉGLOGUE. On dit que le commandeur de Souvré dit, en voyant cela : « Je ne croyois pas que la reine » de Suède eût deux noms, » et qu'on lui fit accroire qu'il y avoit une famille d'*Eglogues* comme de Paléologues. Je ne saurois croire que cela soit vrai ; le commandeur n'est pas tel qu'on l'a chanté ; il est toujours fâcheux qu'on lui ait mis cela sur la tête. Or, il faut conter d'où vient l'*Avis à Ménage* (1) sur cette églogue. Boileau (2), jeune avocat de vingt-deux ans, fils du greffier de la grand'chambre, porta un jour à Ménage une élégie latine qu'il avoit faite ; car il veut faire des vers et en latin et en françois, quoiqu'il n'y soit nullement né ; Hallé, poète royal, étoit alors avec Ménage. Boileau dit qu'*Ægidius Menagius*, *Guillelmi filius*, le traita fort de petit garçon en présence de cet homme, et lui dit : «Nous » lirons cela une autre fois ; mais lisez mon élégie » latine à la reine de Suède ; vous en apprendrez » plus là que chez tous les anciens. » Le jeune homme, qui naturellement est mordant, fut bien aise d'avoir trouvé un homme sur qui il y avoit à mordre ; mais il ne considéroit pas qu'il imitoit celui à qui il donnoit sur les doigts, en entrant comme lui dans le monde par une médisance ; il fit l'*Avis à Ménage*. Bautru, que Ménage croyoit de ses meilleurs amis, en eut une copie, je ne sais comment ; car le jeune homme, qui avoit tant promis de n'en

(1) *Avis à M. Ménage sur son Églogue intitulée Christine*. Cette pièce a été réimprimée par La Monnaie dans son *Recueil de pièces choisies*. La Haye, 1714, in-8°, 1re partie, p. 277.

(2) Gilles Boileau, frère aîné de Despréaux.

point donner, fit comme Ménage à la *Requête des Dictionnaires;* il la montra au premier président, qui dit à Boileau, qui s'étoit attaché à lui, qu'il la falloit faire imprimer. Le premier président n'avoit trouvé nullement bon que Ménage les eût mis, Servien et lui, comme des égaux : il lui conseilla d'y ajouter quelque chose sur la pédanterie, en cet endroit où il dit que

Pour lui seul les Bergères
Cessent d'être légères (1).

« Voyez-vous, lui dit-il, si vous étiez des gens » d'épée, il y auroit du danger; mais pour des gens » de lettres, ils ne versent que de l'encre. » Au bout de quelque temps on vit cet *Avis* imprimé. Le petit Boileau dit qu'il en avoit donné copie au bonhomme Pailleur, et qu'à sa mort, quelqu'un, l'ayant trouvée dans ses papiers, la fit imprimer. Le Pailleur en avoit donné copie à mademoiselle de La Vergne; Ménage l'a su, et il en a été furieusement piqué. Mais ils ont fait leur paix. Il y avoit trois mois que cette pièce couroit, mal imprimée et pleine de fautes, que Ménage, qui l'avoit vue, à ce qu'il dit, ne savoit de qui elle étoit. Quand il sut qui l'avoit faite, la colère le saisit; il vouloit répondre. Chapelain lui conseilla de n'en rien faire. En effet, qu'y avoit-il à dire contre un garçon qu'on ne connoissoit point encore? et pour la critique, c'eût été une chose pitoyable et que personne n'eût lue. Il y eut quelque misérable réponse d'un certain Le Bret qui alloit à son Académie; mais on conseilla à Ménage de la

(1) Indication de ces vers de la deuxième églogue de Ménage :

De ces aimables lieux les nymphes, les bergères,
Pour toi seul aujourd'hui cessent d'être légères.

faire supprimer : en effet, il en acheta tous les exemplaires. Il changea donc de batterie, et dit : « Pour » Boileau le fils, n'importe, pourvu que *le père* (1) » n'écrive point contre moi. » Et quand on lui demanda : « Qu'avez-vous fait à ce garçon? » il répondit : « Je lui ai fait son Épictète (2). » Boileau, piqué de cela, prend prétexte de ce que sa pièce étoit mal imprimée, et se met à la faire imprimer avec un endroit où il donne sur les doigts à Costar, qui avoit dit dans la *Suite de la Défense de Voiture*, adressée à Ménage : « Vous avez donc trouvé aussi votre » Girac. » Costar n'a osé répondre non plus que l'autre. Avant cela, dès qu'il eut avis de ce que Boileau vouloit faire, il écrivit à quelqu'un une lâche lettre qu'on me fit voir, pour l'en empêcher ; mais cela ne l'empêcha pas. Patru avoit obtenu de Boileau qu'il se contenteroit de faire imprimer sa lettre, mais qu'il n'y ajouteroit rien; mais Conrart, irrité contre Costar de ce qu'il déchiroit Balzac, avoua à Boileau qu'après ce que Costar avoit dit de lui, il pouvoit mettre tout ce qu'il voudroit. Pellisson, qui est joint par cabale à Ménage, déclara assez brusquement à Boileau que s'il imprimoit, il ne seroit plus son ami ni son serviteur. Il eut tort de prendre parti; car c'est aux amis communs à réconcilier leurs amis ; et peut-être s'il n'eût point fait cela, ne se seroit-il point fait certains couplets de chanson contre lui et mademoiselle de Scudéry.

Patru, qui ne trouvoit point qu'il fût avantageux à Boileau, non plus qu'à Ménage, de rendre cette

(1) Boileau le père, greffier de la grand'chambre, en écrivoit les arrêts.

(2) La Vie et la Morale d'Épictète ; cela est imprimé pour la deuxième fois. (T.)

pièce plus publique qu'elle n'étoit, alla porter parole à Ménage que Boileau supprimeroit tout ce qu'il faisoit imprimer, quoique cela lui coûtât trente pistoles; qu'après il le lui amèneroit, et que Boileau le prieroit d'oublier le passé, etc. Ménage fit le fier mal à propos, et dit : « Je ne lui veux point de mal, » je lui rendrai ses trente pistoles, s'il veut; mais je » ne puis souffrir qu'il mette le pied céans. » Tout le monde dit que ce procédé étoit ridicule, et le premier président dit : « Refuser d'en croire M. Patru ! » (car le premier président étoit fort persuadé de son mérite) « je vous conseille de mettre cela au bout » de votre lettre. » Ménage voulut gronder de ce que Patru et quelques autres, quand Boileau leur demandoit leur avis sur des façons de parler qu'il employoit dans cette lettre, lui dissent leur sentiment et le corrigeassent. On lui répondit : « Pourvu » qu'on ne lui donne point de mémoires contre vous, » vous ne sauriez vous plaindre qu'on corrige ce » qu'il fait contre vous; on corrigera de même ce » que vous ferez contre lui. On a fait ce qu'on a pu » pour empêcher que vous n'eussiez ce déplaisir, » vous ne voulez pas; que voulez-vous qu'on y fasse? » Chapelain disoit : « Ménage est fou, et il lui en cuira. » En effet, jamais rien ne s'est mieux vendu, et je n'ai vu quasi personne qui ne fût bien aise qu'on eût donné sur les doigts à la vanité de Ménage. On disoit : « *Gilles* a trouvé *Gilles* (ils s'appellent tous » deux ainsi); mais Ménage est *Gilles-le-niais* (un » *enfariné* qui s'appelle ainsi). » Je ne voudrois pas jurer qu'on n'eût fait dire à Scaramouche, pour se moquer de Ménage, ce qu'il dit une fois; car, en faisant le pédant, il disoit : « *La regina di Suecia* » *scrive à me*. »

Depuis, Boileau a encore ajouté la preuve des larcins de Ménage à une nouvelle édition, et cela se vend comme le pain. M. Nublé, avocat (1), homme de bon sens et de vertu, ami de Ménage de tout temps, et qui ne peut pardonner à Boileau, dit chez M. Lefèvre Chantereau (2), qui a écrit des généalogies de Lorraine et autres, en présence de messieurs Valois et d'un garçon, nommé Sauval (3),

(1) Louis Nublé, avocat très-érudit. Il défendit Ménage dans sa querelle avec le Parlement, à l'occasion de l'Épître au cardinal Mazarin, où on lisoit ces vers :

Et puto, tam viles despicis ipse togas.
Qui modò te, rerum dominum, venerantur, adorant,
Hi sunt sæpe tuum qui petiêre caput.

Ménage lui a dédié ses *Amœnitates juris*. Nous espérons faire bientôt connoître une correspondance qu'il entretint avec Ménage; nous en avons déjà annoncé l'existence à la fin de la *Notice préliminaire*.

(2) Ce M. Lefèvre est président du bureau des trésoriers de France, à Soissons. Ce fut autrefois le premier intendant qu'on envoya en Lorraine; il ne tint qu'à lui d'y gagner deux cent mille écus. Tout le conseil étoit étonné de la fidélité et de l'intégrité de cet homme : il en eut pour toute récompense le remboursement d'un office de vingt mille écus qui avoit été supprimé. En voici un exemple : il amassa de lui-même pour plus de quatre cent mille livres de grains de çà et de là, sans que la cour le sût ; il eut ordre d'en acheter pour l'armée qui y alloit. Il manda qu'il en avoit déjà pour quatre cent mille livres. Il n'y avoit rien plus aisé que de prendre tout cet argent. Il n'a pas été employé depuis. (T.)

(3) Sauval est un garçon de Paris qui fait trois volumes in-f°, intitulé : *Paris ancien et moderne*, où il remarque tout ce qu'il y a de beau. Ce travail sera utile. Furetière disoit : « Les gens » de lettres qui voient cela disent : Je pense que pour ce qui est » de la peinture et de l'architecture, il en parle bien ; mais pour » le reste, ce n'est point bien écrit ; et que les peintres et les

qu'il ne trouvoit pas supportable ce qu'avoit fait Boileau contre Ménage, et s'emporta terriblement. Sauval lui fit l'apologie de Boileau. Nublé lui dit que c'étoit être fou que de défendre une si méchante cause. « Vous êtes fou vous-même, lui dit brusque-» ment l'aîné Valois ; vous parlez bien haut ; il n'y » a que trois jours que vous ne souffliez pas ; et vos » Ménage et vos Costar ne m'envoient-ils pas tous » les jours leur latin et leur grec à corriger? et il y » a souvent des barbarismes et des solécismes.» Dans les Mémoires de la Régence il sera encore parlé de Ménage à propos de la reine de Suède.

Boileau dit de la préface de Pellisson sur Sarrazin, et de la lettre dédicatoire de Ménage du même livre, que Pellisson disoit : « Il n'y a rien de si beau que » l'Épître dédicatoire ; » et que Ménage disoit : « Il » faut avouer que la préface est divine.»

Quand Ménage eut cinquante ans, il alla chez toutes les belles de sa connoissance prendre congé d'elles, comme un homme qui renonçoit à la galanterie. Hélas ! il n'avoit que faire de cette déclaration; ses galanteries n'ont jamais fait mal à la tête à personne.

» architectes disent : Nous croyons que cela est bien écrit ; mais » il ne parle point bien de l'architecture ni de la peinture. » (T.) — Les recherches de Sauval ont été publiées en trois volumes in-folio, sous le titre d'*Antiquités de Paris*. C'est une collection de matériaux utiles rassemblés sans ordre ni méthode.

CCXXVI

M. DE LAVAL (1).

M. de Laval étoit le second fils de la marquise de Sablé; il fut destiné à être chevalier de Malte, mais on ne l'y envoya qu'assez tardivement. Il y fit quelque caravane au retour, dans le dessein de se faire connoître; et, ne pouvant tirer grand secours de sa maison, il prit une compagnie au régiment de la marine. Le cardinal de Richelieu en eut de la joie, car il étoit bien aise d'avoir un chevalier de Bois-Dauphin, capitaine dans son régiment; ce régiment fut embarqué sur l'armée navale que commandoit l'archevêque de Bordeaux (2). Le chevalier n'y fut pas long-temps sans se faire aimer de tout le monde; il y accordoit les querelles et étoit en grand crédit auprès du général. Je veux croire que sa beauté n'y avoit pas nui; car c'étoit un des plus beaux gentilshommes et des mieux faits de France. Le cardinal mort, le chevalier s'attacha à M. d'Enghien, acquit beaucoup de réputation à la bataille de Rocroy et au siége de Thionville, et fut député pour porter la nouvelle de la prise. Il fut reçu admirablement bien à la cour; on le regarda comme une personne qui avoit

(1) Guy de Laval Bois-Dauphin, dit *le marquis de Laval,* mort en 1646.

(2) Henri d'Escoubleau de Sourdis, frère du cardinal de ce nom, fut nommé archevêque de Bordeaux après la mort de son frère, et lui succéda en 1628. Par un abus très-commun en ce temps, il allia les commandements militaires aux dignités de l'Église.

bien servi, et que M. d'Enghien affectionnoit. Il eut quatre mille livres pour son voyage, et la Reine lui fit donner mille écus de pension. Cela le mit en équipage; d'ailleurs il étoit logé et nourri chez sa mère, alors veuve, qui pour lui avoit vaincu l'aversion qu'elle avoit à voir de grands enfants autour d'elle. En ce temps-là madame de Coislin, fille du chancelier, veuve depuis quelques années (1), visitoit fort souvent la marquise de Sablé, qui logeoit alors à la Place-Royale, avec la comtesse de Maure. La jeune veuve logeoit assez près de là, dans la rue Barbette, dans la maison de Goulas, secrétaire des commandements de M. d'Orléans, à cette heure l'hôtel d'Estrées (2), dont elle donnoit deux mille écus de loyer; car ce fut elle qui fit enchérir les maisons, au point où nous les avons vues. La marquise n'avoit pas autrement recherché l'amitié de madame de Coislin, qui est une personne comme cent autres : on dit même qu'elle est naïve, et qu'il n'y a pas long-temps que, croyant faire plus d'honneur à madame de Longueville, elle mit au-dessus d'une lettre, *A madame, madame de Longueville, Longueville* (3), mais elle n'avoit pu s'empêcher de la recevoir, tant cette pauvre femme s'étoit donnée à elle à corps perdu. Or, Chabot avoit fait connois-

(1) Son mari fut tué à Aire. (T.)

(2) C'étoit vraisemblablement l'hôtel qui sert maintenant de succursale à la Légion-d'Honneur. Il portoit, avant la révolution, le nom d'hôtel de Corberon.

(3) Cela me fait souvenir d'un enfant qui, voulant écrire au valet-de-chambre de son père, sans lui mettre *monsieur*, mit *à Chaumat, Chaumat*; c'étoit le nom du valet, et celui de l'enfant c'est Marbaut, dont il sera parlé dans l'historiette de *la Gaillonnet*. (T.)

sance avec madame de Coislin, un peu après la mort du mari, chez madame de Sully; et, quoiqu'il eût déjà mademoiselle de Rohan en tête, il voyoit pourtant si peu de jour à ce qui est arrivé depuis, qu'il voulut tenter cette aventure, et il y réussit si bien, que s'il eût poussé, il l'eût assurément épousée; mais il en fit sa cour auprès de mademoiselle de Rohan, et lui dit ensuite que si, en méprisant l'avantage qu'il trouvoit, il étoit assuré de faire quelque chose qui lui fût agréable, il n'y penseroit jamais. Il ajouta ensuite tout ce qui pouvoit servir à son dessein; car on dit qu'il ne s'y entendoit pas mal. Mademoiselle de Rohan fut touchée de cette générosité; et, comme j'ai dit ailleurs, elle lui donna assurance que ses services seroient reconnus. Dès ce moment Chabot négligea un peu madame de Coislin, et à mesure qu'il s'avançoit auprès de mademoiselle de Rohan, il s'éloignoit de notre veuve. Durant ce refroidissement elle rencontra un jour sur l'escalier de la marquise le chevalier de Bois-Dauphin, qui se sauvoit, de crainte d'être arrêté, car il alloit voir mademoiselle de Pons (1), dont il étoit amoureux. Il donna dans les yeux à madame de Coislin; par bonheur il étoit ce jour-là ajusté comme un amant qui espère voir ce qu'il aime. La veuve monte, et dit à la marquise: « Je viens de » trouver M. le chevalier de Bois-Dauphin; vrai- » ment, il est bien fait. » Ensuite, toutes les fois qu'elle alloit là-dedans, elle demandoit toujours où étoit M. le chevalier de Bois-Dauphin. Enfin elle le demanda tant, que la marquise fut obligée de lui

(1) Bonne de Pons, depuis marquise d'Heudicourt, amie de madame de Maintenon.

promettre qu'elle le lui enverroit. On eut assez de peine à l'y faire aller; car c'étoit un vrai jeune homme qui ne songeoit qu'à suivre ses inclinations; il y fut pourtant, et, comme il en sortoit, il trouve madame la chancelière dans la cour, qui dit à sa fille, en riant, après avoir demandé qui il étoit, qu'elle ne prendroit point plaisir à trouver souvent de grands chevaliers comme cela auprès d'elle.

Quelque temps après, M. d'Enghien alla en Allemagne mener des troupes au maréchal de Guébriant. Ce voyage ne fut pas long; cependant notre veuve s'ennuyoit fort de ne pas voir le chevalier qui avoit suivi M. d'Enghien. Elle en parla tant que la marquise crut qu'elle en tenoit, et un jour elle lui dit: « Vous parlez tant de ce chevalier, comment l'en» tendez-vous? N'avez-vous pas conclu avec Chabot? » — Vraiment, lui dit l'autre, c'est un plaisant » homme que Chabot! » Elle se mit sur sa friperie. Chabot avoit le nez mal fait, Chabot avoit de petits yeux, Chabot ne savoit pas même danser. Le chevalier revient; sa mère lui parle sérieusement, et, à force de le haranguer, le fait résoudre à quitter mademoiselle de Pons, et à penser à sa fortune. Il y eut de la répugnance; mais quand une fois il eut donné sa parole, il fit tout ce qu'on voulut.

La marquise, qui est très-adroite, ne trouva pas à propos que le chevalier allât chez madame de Coislin. Il ne la voyoit que chez sa mère. De longue main les gens de madame de Coislin avoient accoutumé de s'en retourner quand elle étoit chez la marquise, où elle dînoit, ou soupoit, de deux jours l'un. Le chevalier ne mangeoit pourtant point avec elle; car la marquise tient pour maxime qu'il faut qu'un amant ne fasse devant sa maîtresse que ce qui est

de l'essentiel de l'amour, et que, par exemple, il ne faut qu'une grimace en mangeant, ou quelque petite indécence pour tout gâter. Elle appelle cela faire des *mortalités*. Ces entrevues se faisoient secrètement, car qui que ce soit ne se seroit avisé qu'un garçon comme lui fût si souvent avec sa mère, et puis on savoit, comme j'ai déjà dit, qu'elle n'aimoit point à voir ses enfants. Elle aimoit si fort celui-ci, qu'avant cette amourette, comme il ne se retiroit qu'à minuit, pour avoir le plaisir de l'entretenir, elle veilloit fort souvent jusqu'à trois heures du matin. Ces entrevues durèrent quatre mois. Elle, qui s'ennuie quasi de tout, jugez comment elle se divertissoit là. Tantôt elle lisoit, tantôt elle leur disoit en passant : « Mais pensez-vous que je ne sois point » lasse de vos coquetteries ? Cela durera-t-il long- » temps ? » ou quelque autre chose de semblable. Enfin mademoiselle de Chalais (1) revint de Sablé fort heureusement pour la marquise, car elle la déchargea d'une partie de la peine, même elle l'en déchargea tout-à-fait; car elle dit des *troussements* que tout cela n'étoit rien si on n'épousoit. On lui faisoit la guerre de ce qu'elle avoit dit : si on ne couchoit ensemble ; la marquise de Sablé et la veuve eurent dispute, sur ce que cette innocente disoit qu'elle vouloit bien épouser, mais non pas coucher.

La résolution prise d'épouser, la marquise en parla à ses amis, et entre autres à son frère, le commandeur de Souvré, qui demanda au cardinal Mazarin sa protection. Le cardinal promit tout ce qu'on voulut, et l'on étoit assuré de l'amitié de

(1) Mademoiselle de Chalais étoit dame de compagnie de la marquise de Sablé. Voiture lui a adressé plusieurs lettres.

M. d'Enghien. On presse donc tout de nouveau madame de Coislin, qui, éprise du chevalier, ne put résister davantage. On fait jeter un ban, sous leurs véritables noms, à quelque chose près; il n'y avoit que *Saguier* pour Séguier, et *Lavau* pour Laval, et cela pouvoit passer pour une faute de copiste. Pour le nom du marquis de Coislin, il étoit connu de fort peu de gens, et on ne savoit guère qui étoit César du Cambout (1). Pour les deux autres, on en eut dispense. Ils vouloient avoir permission d'épouser en quelque village, car la veuve craignoit d'être reconnue de son curé (2). Le grand-vicaire, car il n'étoit pas sûr de s'adresser à l'archevêque, qui eût tout reconnu incontinent, dit qu'il ne pouvoit donner la dispense, et qu'il les renvoyoit pour cela à leur curé. Le curé refuse. On retourne encore au grand-vicaire, qui renvoie une seconde fois au curé.

Cependant on avoit pris jour pour épouser, et madame de Coislin devoit se rendre chez la marquise, le lendemain, à dix heures du matin. La marquise, qui avoit de bons espions, fut avertie, avant que de se coucher, que La Feuillade (3), qui fut depuis tué à Lens avec le maréchal de Gassion, avoit été le soir, jusqu'à minuit, chez madame de Coislin. Il s'étoit avisé, depuis quinze jours ou environ, qu'elle eût bien été son fait, et elle, qui avoit à faire le lendemain une si grande affaire, souffroit un galant

(1) Pierre-César du Cambout, marquis de Coislin, colonel-général des Suisses.

(2) Loisel, curé de Saint-Jean-en-Grève. (T.)

(3) Léon d'Aubusson, comte de La Feuillade, tué à la bataille de Lens, en 1647. C'étoit le frère aîné du maréchal.

chez elle jusqu'à minuit. On a remarqué depuis que cette femme, tant qu'elle a un mari, ne souffre pas la moindre ombre de galanterie, mais que dès qu'elle est veuve elle écoute tout le monde. Pour sa personne, elle est assez belle, mais il n'y a point d'excès. La marquise n'en passa pas mieux la nuit, pour avoir su que La Feuillade avoit été si tard chez madame de Coislin; elle se défioit fort de la cervelle de la dame ; car une autre fois qu'elle devoit se rendre en un lieu où l'on croyoit les épouser, ne prévoyant pas la difficulté qui se rencontroit, elle n'y alla point pour ne pas perdre une comédie. Le lendemain donc, jour assigné pour épouser, le chevalier de Bois-Dauphin et le chevalier de Rivière (1) avec Couleau, homme d'affaires de la marquise, furent à Saint-Jean; ils demeurèrent à la porte, et Couleau seul entra pour demander au curé permission d'épouser à Saint-Laurent, hors la ville. Le curé, bien loin de la lui donner, se douta de quelque chose, et ne voulut plus rendre la dispense des deux bans que Couleau lui avoit mise entre les mains.

(1) Le chevalier de Rivière fit une chanson sur l'air de *Catane, la belle jardinière* :

Beau, bien fait, de grande naissance,
Vous êtes, mon cher Bois-Dauphin ;
Mais avouez, en conscience,
Que c'est un grand coup du Destin,
Que le cadet d'un pauvre frère
Soit gendre de la chancelière.

Quand le galant vit l'assemblée
Qui assistoit à son bonheur,
Il dit d'une voix non troublée :
Messieurs, vous me faites honneur,
Ma foi ! monsieur l'évêque d'Aire,
Vous me tirez de grand'misère. (T.)

Couleau la lui voulut arracher, et rompit un petit morceau du papier qu'il fut contraint de lui laisser, et va conter tout le désordre aux deux chevaliers. Le chevalier de Bois-Dauphin, sans s'émouvoir autrement, voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'épouser ce jour-là, s'en alla en franc jeune homme chez les baigneurs; car il s'étoit levé de bonne heure, et n'avoit pas eu le loisir de s'ajuster. Cependant madame de Coislin, qui devoit venir à dix heures, n'étoit pas venue à onze : elle arrive enfin sur le midi, dit pour ses excuses que Pepin, son intendant, l'avoit arrêtée; elle parut assez froide et assez interdite; elle étoit étonnée de ce qu'elle alloit faire. Couleau arrive là-dessus, qui conte toute la déconvenue : voilà tout le monde bien déferré. On envoie chercher le commandeur; sa sœur le prie d'aller parler au curé. Il y va et retire la dispense: ensuite il va trouver le grand-vicaire, qui refuse la permission et renvoie encore au curé. Jugez de l'inquiétude de la marquise. Elle voyoit que beaucoup de gens savoient la chose, car elle avoit été obligée de la dire à tous ses amis. Il y avoit jusqu'à quatre-vingts personnes qui savoient ce secret, en comptant M. d'Enghien et la Reine, à qui le cardinal l'avoit dit le matin. Cependant, comme on l'a su depuis, ils ne s'en étoient rien dit l'un à l'autre, et chacun, hors la Reine, le savoit du chevalier, de la marquise ou de son frère. A la vérité, il faut avouer que le peu de cas que l'on faisoit du chancelier avoit fort contribué à faire garder le secret. La marquise craignoit que le curé n'eût lu les noms et n'y eût fait réflexion, ou même que le grand-vicaire ne se doutât de quelque chose; mais ce qui la fâchoit le plus, c'étoit que son fils y eût mis autant de légèreté.

Dans ce chagrin on servit à dîner, car on s'attendoit de venir dîner après avoir épousé; mais personne ne put jamais se résoudre à manger, et on fut contraint de tout remporter. Madame de Coislin et la marquise se grondèrent un peu, et l'amante, avec un ton aigre, demanda où étoit donc M. le chevalier de Bois-Dauphin. La marquise l'excusa du mieux qu'elle put, et on passa le temps fort mélancoliquement jusqu'à quatre heures que le chevalier arriva. Sa mère et mademoiselle de Chalais lui parlèrent avant qu'il vît sa future épouse, et le haranguèrent bien pour lui faire promettre qu'il la presseroit d'épouser de quelque façon que ce fût. Il le leur promit; mais il ne le fit que foiblement, ou plutôt ne le fit point du tout; car il lui sembloit que cela n'étoit pas dans la bienséance: il avoit l'âme belle et généreuse. Je l'ai remarqué encore à une chose: il s'étoit fait peindre en Achille, et, pour marquer que c'étoit Achille, le peintre avoit voulu mettre dans l'éloignement, comme il traînoit Hector autour de Troie; Laval lui dit: « Mettez-y autre chose, je vous prie; » je n'approuve nullement cette cruauté. » Dès qu'il parut on n'eut plus de peine après madame de Coislin, et elle étoit d'autant plus gaie qu'elle voyoit la nuit approcher (c'étoit l'hiver), pensant qu'elle n'épouseroit point ce jour-là. Elle reculoit toujours par timidité, craignoit le pouvoir d'un chancelier de France, et considéroit que son père l'aimoit tendrement, et beaucoup plus que son autre fille. J'oubliois que la marquise gronda un peu le chevalier; toutefois elle étoit ravie de le voir; car elle avoit appréhendé que, ne croyant pas qu'il y eût rien à faire ce jour-là, il ne retournât qu'à minuit, à son ordinaire. Cependant quarante gentilshommes,

ou environ, qu'il avoit priés de se promener aux environs de Saint-Laurent, deux à deux, et tous séparément, sans faire semblant de rien, se promenèrent tout leur soûl, car il les oublia et ne leur envoya rien dire.

La marquise, voyant que le commandeur n'avoit fait qu'une partie de ce qu'il falloit, conclut qu'il falloit les faire épouser par le premier prêtre, parce qu'il étoit impossible que la chose ne se sût, et qu'elle, qui avoit bien des affaires, s'alloit mettre pour rien un chancelier de France sur les bras. Pour cela elle envoya prier l'évêque d'Aire (*Boutaut*, *de Tours*) de prendre la peine de venir chez elle; il avoit été élevé auprès de M. d'Auxerre, frère de la marquise, et lui devoit toute sa fortune. M. d'Aire arrive comme on ne trouvoit point de prêtre: « Vraiment, » dit-il, ce seroit une étrange chose que, faute d'un » prêtre, l'affaire manquât; je les marierai plutôt moi- » même; car je ne doute pas, ajouta-t-il, que M. de » Saint-Jean ne me donne la permission. » Il y va. Le curé la lui donne, à condition qu'il se chargera de l'événement. L'évêque prend ce qu'il falloit pour les marier (*un livre et un surplis*), et le donne à un de ses parents, qui depuis a été à M. de Laval, pour le porter chez la marquise. Et lui, au lieu d'aller vite achever une affaire si importante et si délicate, s'en alla à une comédie où M. de Bordeaux l'avoit convié. Celui qui avoit apporté le livre pour marier étoit un jeune homme qui s'en alla dans la cuisine de la marquise, et se mit à lire dedans. « Oh! dit-il, c'est un » livre à marier. » Le bruit s'épand aussitôt parmi le domestique, les laquais du commandeur et ceux du chevalier de Rivière, qu'on devoit marier quelqu'un ce soir-là. Enfin M. d'Aire arrive à dix heures du

soir et les marie (1). Après, tout le monde les laissa, et ils furent une heure et demie ensemble. Les gens de madame de Coislin vinrent à minuit, selon l'ordre qu'ils en avoient. Elle leur dit qu'ils étoient venus bien tard, et s'en retourna comme si de rien n'eût été. Le nouveau marié alla courir chez ses amis pour le leur dire, et éveilla madame de Lansac, sœur de sa mère, à trois heures du matin, et de là il s'alla reposer chez Prudhomme (2). Le matin, dès cinq heures, il y avoit trois laquais avec des billets à la porte de la marquise pour lui en faire compliment. Madame de Lansac vint après, qui lui dit que tout le monde le savoit, et qu'il falloit mettre madame de Coislin en lieu de sûreté. Elle étoit encore au lit que Pepin, son intendant, lui vint dire que tout le monde par la ville disoit qu'elle avoit épousé M. le chevalier de Bois-Dauphin. Elle fit la rieuse au commencement; mais enfin elle le lui avoua. M. le chancelier fut celui qui le sut le plus tard. La femme pensa attraper madame de Laval (ce fut ainsi que le chevalier l'appela après avoir été marié, car il est de cette maison) chez la marquise : elle n'eut que le temps de sortir par la porte de derrière. On la mena au Palais-Royal, dans la chambre de madame d'Hautefort, qui lui avoit offert retraite.

Ce fut le cardinal qui le dit au chancelier. Cet homme, assez étonné de ce que le cardinal le mandoit, car ils avoient parlé ensemble le jour même au conseil, alla au Palais-Royal avec quelque inquié-

(1) Il lui assigna son douaire sur une pièce de vingt francs ; c'est qu'il tira un quadruple, quand il fallut donner une pièce, comme on les épousoit. (T.)

(2) Un baigneur célèbre. (T.)

tude. Le cardinal lui dit : « Monsieur, j'ai une mau-
» vaise nouvelle à vous dire : » Le chancelier crut qu'on lui alloit ôter les sceaux, et lui répondit : « Monsieur, il y a long-temps que je m'y prépare » Le cardinal continua, et lui conta le mariage de sa fille. On a cru que le cardinal lui voulut donner exprès l'épouvante, afin que, trouvant moins de mal qu'il n'en avoit attendu, il fût plus disposé au pardon; mais je croirois, tout au contraire, que cela fut cause en partie de l'éclat qu'il fit après, fâché de la frayeur qu'il avoit montrée, et d'avoir témoigné qu'il se défioit de son crédit, car il s'emporta autant qu'on se peut emporter. Avant que sa colère eût fait du bruit, M. d'Émery le fut trouver, et lui donna un conseil judicieux : « Vous êtes, lui dit-il, monsieur, en une
» place où vous ne pouvez vous cacher. Si vous voulez
» éclater, allez jusqu'au bout ; sinon, pardonnez de
» bonne heure. » Le chancelier ne fit ni l'un ni l'autre, comme on verra par la suite. D'abord il jeta feu et flamme; envoya tout saisir chez sa fille, jusqu'aux chevaux, et prit ses petits-enfants chez lui. La chancelière, qui n'aime que sa fille de Sully, la cadette, ou du moins qui l'aime sans comparaison plus que l'autre, elle est plus aimable aussi, l'aigrissoit autant qu'il lui étoit possible ; car elle est même jalouse de l'amitié qu'il a pour l'aînée. Ce fut elle qui l'empêcha de voir son gendre pendant un an entier.

Les nouveaux mariés se retirèrent pour quelque temps à Berny ; on voulut donner cette petite satisfaction au chancelier. On dit que les gueux qui avoient accoutumé de se bien trouver de la cuisine de madame de Coislin, quand ils virent que M. le chancelier faisoit emporter les meubles de chez sa fille, disoient entre eux : « Vraiment, ce M. le chan-

» celier est plaisant de se fâcher; il a marié sa fille » une fois à un petit bossu mal bâti, et il trouve » mauvais qu'une autre fois elle se soit mariée à un » gentilhomme qui est aussi beau qu'un ange. » Cependant M. le cardinal, M. d'Enghien et cent autres ne perdoient pas une occasion de parler au chancelier pour les nouveaux époux, et ils firent tant qu'il consentit que M. de Meaux, son frère, et M. et madame de Sully les vissent; et quelque temps après il promit lui-même de les voir, mais il ne dit pas quand ce seroit.

En ce temps-là M. d'Enghien fut demander à M. le chancelier la grâce de Saint-Etienne (1): M. le chancelier la lui refusa, dont le prince irrité lui dit des choses assez fâcheuses, et entre autres qu'on voyoit qu'il faisoit cela à cause de Laval. Laval ayant su la chose, alla vite trouver M. d'Enghien, et lui dit: « Ah! monsieur, vous m'avez perdu. » M. d'Enghien dit qu'il feroit tout ce qu'il voudroit pour raccommoder ce qu'il avoit gâté. En effet, il vit M. le chancelier en lieu tiers, et le satisfit. Le chancelier vit en cela l'estime qu'on faisoit de son gendre, et que sans lui il n'auroit reçu aucune satisfaction de l'injure qu'on lui avoit faite.

Il arriva encore une autre aventure dont Laval tira avantage; car, comme si les gens eussent pris à tâche de faire insulte au chancelier, Tréville, dont la compagnie de mousquetaires avoit été cassée au commencement de la régence, avoit eu un don qui

(1) Saint-Étienne, dont le père étoit gouverneur de Château-Renault, avoit enlevé, à Reims, mademoiselle de Sallenauve, et s'étoit battu en duel. (Voyez plus bas l'historiette de *mademoiselle de Sallenauve*.)

étoit fort à la charge du Béarn, sa patrie ; M. le chancelier refusa de lui en donner les expéditions, et lui, par une insolence inouïe (c'est un homme fort brutal), rompit les lettres en plein sceau, et se retira en menaçant. Le chancelier faisoit état de s'en plaindre au conseil d'en haut ; le lendemain, Laval en est averti par Sainte-Maure, un brave homme de ses amis ; il l'envoie appeler Tréville ; Tréville dit qu'il voyoit bien d'où cela venoit, et qu'il ne se vouloit point battre : l'autre lui propose tous les expédients imaginables pour faire passer cela pour une rencontre. Tréville n'y voulut jamais entendre, dit qu'il ne se cacheroit point, et qu'on se rencontreroit bien toujours. Sainte-Maure le menace de dire à tout le monde qu'il a refusé un appel. « Je ne m'en soucie » pas, dit Tréville; on sait assez qui je suis.» L'appel se sait, et, en même temps, la cause de l'appel ; la Reine, pour satisfaire le chancelier, fit tenir prison à Tréville durant quelques jours. Le chancelier fut touché de la bravoure et de la générosité de son gendre, et le vit bientôt après. La chancelière enrageoit, et fut trois semaines à Pontoise, sans vouloir revenir que le chancelier n'eût donné une assez grosse somme d'argent à madame de Sully.

Voilà notre cavalier aux bonnes grâces de son beau-père. Le chancelier ne pouvoit plus vivre sans lui, et lui ne perdoit pas une occasion de lui rendre ses devoirs. Le désordre de Saint-Eustache servit encore à le faire aimer et estimer du chancelier ; voici comment cela arriva. Le curé de Saint-Eustache étant mort, Merlin, un de ses neveux, et le frère d'un maître des requêtes, nommé Poncet, disputèrent cette cure. Les femmes de la paroisse, au moins celles des halles, se trouvèrent au grand conseil, le

jour de l'audience; ensuite tout le menu peuple de cette grande paroisse s'émut; et, parce que le chancelier portoit Poncet, près de quatre cents femmes voulurent aller chez lui pour lui parler en faveur du neveu de leur curé; car le peuple espéroit qu'il seroit aussi charitable que son oncle avoit été. Le suisse ouvrit pour les repousser, mais il ne put refermer la porte, et ces femmes le pressèrent tellement qu'il fut contraint de s'enfuir, et il se sauva dans une maison vers Saint-Eustache, où il s'enferma: c'étoit le matin. On en vint avertir M. de Laval, qui logeoit dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre; il n'étoit pas achevé d'habiller; il prend son pourpoint à la main, et se fait mener par le carrosse de madame de Lansac, qui étoit chez lui; il s'habille en chemin faisant. Ses gens avec des armes arrivent presque aussitôt que lui chez le chancelier; ils suivirent leur maître, qui passa sur le ventre à toute cette populace émue, car on avoit sonné le tocsin, et il alla délivrer le suisse. Cet exploit ne se fit pas sans péril, il essuya bien des coups de pierres, et entre autres un gros grès qu'on jeta d'une fenêtre, et qui tomba justement à ses pieds. Avant que d'y aller, il avoit envoyé son frère, le chevalier, demander à la Reine une compagnie des gardes; cette compagnie fut longtemps à venir, et le suisse étoit délivré quand elle arriva. Dès qu'il ouït le tambour, il y courut encore, et avec ce renfort perça jusqu'à Saint-Eustache, et on a dit qu'à la chaude il tira un coup de pistolet dans l'église. Pour achever l'histoire de l'émeute, j'ajouterai que les femmes des halles allèrent en corps au Palais-Royal, et que là une dame Denise dit à la Reine qu'ils vouloient ce curé-là, parce qu'ils avoient accoutumé de les avoir *de père en fils*, et qu'ils

n'avoient que faire de cet *adultère* de Poncet ; elles vouloient dire *indultaire* (1). Enfin, comme on vit que cela alloit trop loin, on fit dire aux paroissiens par Tubeuf, alors marguillier de la paroisse, que la Reine, à leur prière, donnoit la cure au neveu du feu curé. On en chanta le *Te Deum*, et le peuple disoit que ce M. Tubeuf étoit un honnête partisan. On ajoute encore qu'un charbonnier alla embrasser le nouveau curé, et que, comme l'autre lui disoit : « Vous me gâtez mon surplis, » il lui répondit : « J'ai encore un quart d'écu, monsieur le curé, pour » le faire savonner ; laissez-moi vous embrasser » tout à mon aise. »

Depuis le désordre de Saint-Eustache jusqu'à sa mort, Laval fut le tout-puissant chez le chancelier, et la marquise de Sablé y étoit quasi aussi bien que lui. Par une bonté assez rare à la cour, il avoit toujours sur lui une liste de ceux dont il vouloit recommander les affaires à son beau-père. Outre qu'il étoit aimable de sa personne, quoiqu'il commençât un peu à grossir (son père étoit fort gros), il étoit fort civil et dans un perpétuel enjouement. Partout où il se trouva, il fit toujours tout ce qu'un homme de cœur pouvoit faire, et s'il eût vécu, il eût sans doute été bien loin. Le chancelier se résolvoit à ouvrir la grand'bourse pour lui acheter quelque belle charge. A Dunkerque, où il fut tué, il avoit acquis tant de réputation que M. d'Enghien le regardoit comme un appui de sa grandeur. A ce siége pourtant il fit une *jeunesse* peu excusable. Lui et quelques *petits maîtres* faisoient la débauche dans

(1) Poncet avoit droit à cette cure en vertu de l'indult, qui appartenoit à son frère, comme maître des requêtes.

une maison devant laquelle on alloit pendre un soldat ; ils étoient déjà gaillards, quand quelqu'un, peut-être fut-ce lui-même, car il étoit pitoyable, dit dans la chaleur du vin : « Il faudroit sauver ce pauvre » diable et tuer le bourreau. » En effet, ils tirèrent et tuèrent, non pas le bourreau, mais un soldat qui assistoit à l'exécution. Cela fit du désordre : cependant on l'apaisa. On conta cela à la Reine, et le vin fit tout excuser.

Il se piqua de faire un logement qui étoit si important que de là dépendoit le succès du siége ; il y alla après que deux autres maréchaux-de-camp en eurent été repoussés. Il avoit avec lui un ingénieur huguenot, nommé Dutens, qui lui dit qu'il n'y iroit sans casque. Laval lui donna un chapeau de fer qu'il avoit, et après fit le logement ; mais il y reçut un coup de mousquet par la tête, dont il mourut au bout de dix-sept jours. Le chevalier Chabot, autre maréchal-de-camp, garçon de cœur et de mérite, y fut aussi tué en même temps ; cependant, quoiqu'il fût fort estimé, Laval l'obscurcit de telle façon qu'on ne songea pas à le plaindre. Le chancelier pleura de la mort de son gendre comme un enfant, et eut cent fois plus de déplaisir de sa perte, qu'il n'en avoit eu de son mariage. Pour madame de Laval, au bout de quelque temps elle s'apaisa, et bientôt il n'y parut plus. On disoit qu'elle étoit entre deux selles le cul en terre, parce que sa sœur et les sœurs de son premier mari avoient toutes le tabouret.

Deux mois après, elle fut passer l'automne à Saint-Liébaud (1), vers Moret. Vardes, qui l'avoit vue en divers lieux, mais sans lui en conter, au lieu de

(1) Une des terres que le chancelier a eues à vil prix. (T.)

prendre occasion du voisinage et de la parenté qui étoit entre lui et l'abbé de Bois-Dauphin (1), qui étoit avec elle, s'avisa mal à propos d'envoyer un gentilhomme à la belle avec une lettre dont elle se mit fort en colère. Il demandoit permission de l'aller voir, et aussi, je pense, de la servir. L'abbé, qui alloit à la chasse, ayant appris cela, rentre et l'apaise du mieux qu'il peut, puis le lendemain va trouver Vardes : « On ne ferme pas la porte aux » gens comme vous, lui dit-il; vous n'en deviez » point user ainsi. » Vardes confessa qu'il avoit tort. Le chancelier, et c'est ce qui fit parler, prit cela de travers, crut que sa fille vouloit encore se marier à sa fantaisie, et, bien loin de la laisser revenir à Paris, il l'obligea à aller pour quelque temps à Sully.

Elle dit qu'elle est encore un peu jalouse de celles que M. de Laval a aimées, et qu'une de ses plus grandes joies seroit de voir que quelqu'une de celles-là fût devenue laide. Elle prend plaisir, quand elle est en confidence avec quelqu'un, à parler de la passion qu'elle a eue, à dire ce qu'elle a senti et ce qu'elle sent encore, et elle n'a garde de faire tant la coquette cette fois-ci que l'autre.

CCXXVII

ESPRIT.

Esprit (2), l'académicien, sortit de chez le chancelier à cause de ce mariage; car jamais le chancelier

(1) Aujourd'hui évêque de Léon. (T.)

(2) Jacques Esprit, de l'Académie françoise, né à Béziers en 1611, mourut dans sa patrie, en 1678.

ne se put persuader qu'un homme qui ne bougeoit de chez madame de Laval ignorât cette amourette : cependant la marquise et Chalais jurent qu'il n'en savoit rien. Esprit avoit un frère aîné, petit homme, mais qui a de l'esprit comme un lutin ; il étoit précepteur de l'abbé de Fiesque, parent de madame de Rambouillet ; ainsi il eut entrée à l'hôtel de Rambouillet, et il y introduisit ensuite son second frère, aujourd'hui premier médecin de M. d'Anjou (1) ; le troisième, dont nous parlons, y fut aussi introduit. A son arrivée de Béziers, lieu de leur naissance, il faisoit de si longues visites qu'on croyoit qu'il vouloit demeurer à coucher chez les gens.

L'abbé de Cerizy, qui étoit chez M. le chancelier, fit en sorte que le chancelier le prit ; après on le fit de l'Académie. Il ne sait pourtant quasi rien, et n'avoit que quelques paraphrases de psaumes, assez médiocres (2). Là il intriguoit assez, servoit qui il pouvoit, et parloit plus hardiment que les autres beaux esprits de la maison ; car il a toujours fait le plaisant, mais quelquefois il ne l'est guère. Or, un jour Verpillière, qui étoit à madame de Longueville, et dont il sera parlé amplement dans les Mémoires de la Régence, ayant quelque chose à demander à M. le chancelier, Chapelain écrivit à Esprit qu'il se rencontroit la plus belle occasion du monde pour un coquet comme lui, qu'une des plus belles filles de France, etc. Il fit ce qu'on souhaitoit de lui ; de sorte

(1) Frère de Louis XIV, depuis duc d'Orléans, père du régent.

(2) L'abbé Esprit n'a rien laissé de remarquable. Il a plutôt coopéré aux ouvrages d'autrui qu'il n'en a produit de lui-même. (Voyez l'historiette du *chancelier Séguier*, note de la page 224 du tome IV.)

que, quand il fut dehors de chez le chancelier, il s'alla loger auprès de l'hôtel de Longueville, où Verpillière le mit bien avec sa maîtresse. Il a eu, par sa faveur, deux mille livres de rente sur une abbaye qu'on donna à La Croisette, intendant de la maison. Il avoit déjà mille livres de pension sur le prieuré d'Argenteuil, que depuis il a remise par scrupule. Madame de Laval les lui avoit fait donner. Il suivit madame de Longueville à Munster ; on parlera de lui ailleurs.

Depuis, passant du blanc au noir, après la délivrance de M. le Prince, il se mit dans l'Oratoire, où son frère aîné étoit déjà. Là, à cause de ses austérités, il avoit des maux de tête, qui l'eussent rendu tout-à-fait fou, si le médecin ne l'en eût fait sortir. Ce médecin se plaignoit de lui, et disoit : « Quelle » folie ! Il leur faut une inspiration du Saint-Esprit » pour se laisser voir à leurs parents. » Au sortir de là, il alla se promener. Il fut voir M. et madame de Montausier, à Angoulême ; il alla en Languedoc, où il se donna au prince de Conti, avec lequel il est présentement ; mais il n'est pas si dévot qu'on diroit bien. Depuis il s'est marié avec une assez belle fille, et cela, dit-il, pour l'acquit de sa conscience. Sa maison a une porte dans le jardin du Palais-Royal ; on l'y voit toujours avec sa femme. L'abbé d'Effiat prétend qu'elle a dit : « Mon Dieu ! je ne » m'aperçois point que ce soit par principe de con- » science que M. Esprit s'est marié ! » Elle l'a dit comme moi.

CCXXVIII

SARRAZIN (1).

Sarrazin étoit fils d'un homme de Caen, qui étoit comme le parasite d'un vieux garçon, nommé Foucault, trésorier de France à Caen. Foucault le logeoit chez lui, et enfin lui vendit sa charge, dont il ne toucha que sept ou huit mille livres, qui étoit peut-être tout le vaillant de Sarrazin ; le reste se devoit prendre sur les émoluments de l'office. Foucault mourut au bout de deux ans, et Sarrazin épousa la gouvernante du vieux garçon, pour ne rien dire de pis. La donzelle et lui s'étoient apparemment entendus ensemble à piller le vieux garçon. Le Roi obligea les trésoriers de Caen de se faire conseillers de la cour des Aides de Rouen, que l'on fit *semestre* en ce temps-là. Voilà comment notre Sarrazin étoit fils d'un trésorier de France à Caen, et conseiller de la cour des Aides de Rouen. C'étoit si peu de chose pour la naissance, qu'il y a encore en Normandie un de ses cousins germains qui est fils d'un ciergier, et qui est curé de village. Cependant quand il vint à Paris, il faisoit l'homme de bonne naissance, et l'homme accommodé. Il eut d'abord la connoissance de mademoiselle Paulet qui, en le présentant, ne manquoit jamais de dire que c'étoit une personne de bon lieu et fort à son aise. Il est vrai qu'il avoit un carrosse; mais ses chevaux étoient les plus mal nourris de France.

(1) Jean-François Sarrazin, né en 1605, mort en 1655.

Il s'amusa ici à *pindariser*, et fut contraint d'épouser une vieille madame Du Pile, veuve du maître des comptes. Il a toujours fait le plaisant, et il s'avisa de faire je ne sais quels articles de mariage, en prose, qui étoient, à dire vrai, une assez mauvaise galanterie. Il y avoit, entre autres choses, qu'il ne seroit plus *sans croix ni pile*. A rendre turlupinade pour turlupinade, on lui eût pu dire assez long-temps qu'il n'étoit point *sans croix*, mais bien *sans pile*; car sa femme le tourmentoit et ne lui donnoit pas un sou. Elle lui devoit donner mille écus; mais elle vouloit qu'il couchât avec elle; lui ne vouloit point. « Mais, lui disoit Ménage, que n'y couchez-vous ?— » Couchez-y vous-même, si vous voulez, » lui répondoit-il. Je crois que Ménage l'a assisté, et la table du coadjuteur, dont il lui donna la connoissance, lui fut d'un grand secours. Une fois qu'il y étoit, du Bois (1), qu'on appeloit vulgairement *le fastidieux M. du Bois*, s'avisa, tandis que tout le monde s'étoit levé pour recevoir un évêque, et qu'on faisoit des révérences, d'arranger les siéges derrière chacun; il oublia Sarrazin, qui, croyant touver son siége où il l'avoit laissé, voulut s'asseoir, et donna du cul à terre. Quand il fut relevé, on lui demanda quelle pensée il avoit eue en ce moment-là; il prit un ton sérieux, et dit : « J'ai songé » si j'étois un homme à qui on dût faire un tour » comme celui-là. » Le coadjuteur fut obligé de rechercher d'où cela venoit, et de lui dire qu'il en étoit bien fâché. Pour moi, cela me fait croire que

(1) L'amant de mademoiselle Paulet. (T.) — C'étoit un docteur en théologie, mais Tallemant dit lui-même qu'on n'en a pas médit. (Voyez l'article de mademoiselle Paulet, t. IV, p. 13.)

Sarrazin n'avoit pas toute la présence d'esprit imaginable, car il falloit faire accroire que c'étoit sa faute, qu'il étoit bien maladroit, etc.

Il fut près de quatre ans comme le courtisan du coadjuteur, jusqu'à aller à Bourbon avec lui. Je me souviendrai toujours de la burlesque carrossée de gens que c'étoit. Sarrazin, quoique grand et bien fait de sa personne, étoit pourtant ce jour-là terriblement fagoté en auteur, et tous les autres en prêtres de village; cela sentoit la pédanterie à cent pas à la ronde.

J'oubliois que Sarrazin fut mis dans la Bastille, comme on verra dans les Mémoires de la Régence, parce qu'on le soupçonnoit d'avoir fait de méchants vers contre le Roï, à l'occasion des machines des comédiens italiens. On lui faisoit tort, il ne les eût pas faits si mauvais. Il jura, au sortir de là, de n'en faire plus; mais il recommença dès le blocus de Paris, ou peut-être plus tôt.

A la guerre de Paris, le coadjuteur fit tant par le moyen de madame de Longueville, que le prince de Conti prit Sarrazin pour secrétaire. La nécessité, ou l'humeur normande, ou peut-être toutes les deux ensemble, firent que Sarrazin, quoiqu'il eût été couché sur l'état de M. le Prince, à la vérité c'étoit pour la première place vacante, ne fit aucune difficulté d'accepter cet emploi. Le prince de Conti avoit plus de tort que lui; car tandis que Montereul, l'académicien, étoit à Rome, pour lui avoir un chapeau, il lui ôtoit la moitié d'un emploi pour lequel il avoit refusé les plus belles résidences. Montereul, de retour, ne fit point le fâché; il étoit plus fier que l'autre, c'étoit un François italianisé, *Francese romanescato*, comme on dit à Rome; et quoi-

qu'il eût été traité en cadet, lui qui étoit le premier en date, il fit semblant d'être content du partage. Il n'avoit que les bénéfices, et l'autre avoit la maison et le gouvernement (c'étoit la Champagne). On disoit que madame de Longueville avoit porté Sarrazin. Dès la première année, Sarrazin dit à un homme de ma connoissance qu'il n'avoit aucune obligation au coadjuteur de l'avoir fait entrer chez le prince de Conti, et que le coadjuteur lui en devoit encore de reste; qu'un temps fut qu'il l'eût voulu voir noyé, et qu'il le donneroit encore au diable, sans cet établissement; que quatre ans de son temps ne se pouvoient assez payer. Notez qu'il fût peut-être mort de faim sans lui.

Dès que la paix fut faite, il fit le petit ministre et l'homme passionné pour son maître. Quelqu'un lui ayant dit : « Qu'est-ce cela ? je vous trouve tout » triste. — Je ne me porte pas bien, répondit-il gravement, M. le prince de Conti se trouve mal. » Il ne s'épargna pas à faire des friponneries. Le coadjuteur présenta l'abbé Amelot au prince de Conti, à qui l'abbé demandoit quelque prieuré. Le prince de Conti accorda le prieuré. L'abbé, pour plus prompte exécution, donne cent pistoles à Sarrazin ; Montereul étoit absent, si je ne me trompe. Le premier président de la cour des Aides (1) demande le même bénéfice ; le prince de Conti le lui donne. Voyez quelle manière de faire ! L'abbé demande ses cent pistoles à Sarrazin, qui répond : « Il n'a pas tenu à » moi que vous n'ayez eu le bénéfice ; je tiendrai ce » que j'ai promis, faites que M. le prince de Conti

(1) Jacques Amelot, premier président de la cour des Aides, en 1643.

» en fasse de même. » L'abbé se plaint au coadjuteur qui peste : « Comment ! ce *poètereau*, prendre » de l'argent de mes amis ! un homme dont j'ai fait » la fortune ! » Sarrazin répondit à cela ce que j'ai déjà dit, qu'il ne lui en avoit aucune obligation, etc. Ménage et lui se brouillèrent là-dessus, et Ménage disoit : « Ils se sont bien rencontrés, Montereul et » lui, pour se tirer de belles bottes de fourberie. »

Il s'est trouvé qu'un nommé du Bois, qui commandoit les chevau-légers du prince de Conti, en Champagne, durant le quartier d'hiver, avoit tant volé, que ce prince fut contraint d'envoyer un exempt de ses gardes pour le faire arrêter; il avoit six mille livres en argent, qu'il avoit volées en moins de rien, sans toutes les autres choses. Il ne parut point étonné de se voir pris, et dit qu'il savoit bien qu'il ne seroit pas désavoué. Il avoit été résolu que des six mille livres il en rendroit cinq, quand il arriva un ordre de l'en quitter pour trois mille livres; cet ordre venoit de Sarrazin ; cela a fait croire que les deux autres mille livres étoient sa part.

Un gentilhomme de Brie pria Courtin (1) de parler à Sarrazin pour faire déloger des gens de guerre de son village. Sarrazin lui dit : « Cela vaut fait. » Quatre jours se passent; il fallut quarante pistoles, et le village étoit mangé avant que l'ordre arrivât. Il fit pis que tout cela ; car après avoir expédié tout ce qu'il falloit pour un quartier d'hiver à Bourgogne (2), homme de service qui étoit dans le parti du prince de Conti : « Vous verrez, lui dit-il, s'il

(1) Le petit Courtin qui avoit été à Munster; il est maître des requêtes. (T.)

(2) Ce fut lui qui défendit Brie-Comte-Robert, en 1649. (T.)

» n'y auroit point dix pistoles pour nous.» Avec cela il n'a pas eu l'occasion de s'enrichir : les brouilleries lui ont nui, et la cour l'a trompé. Il n'eut rien du cardinal, qui lui avoit tant promis. Le mariage du prince de Conti fut fait sans qu'on lui donnât un sou ; Cosnac (1) n'eût pas même été évêque, sans que le prince de Conti s'y obstina. Ils avoient pourtant tous deux bien servi le cardinal, et fort mal leur maître.

Sarrazin n'étoit point fin, quoiqu'il fût Normand ; il n'a jamais eu de cervelle : pour preuve de cela, il ne faut que dire qu'il affectoit de faire accroire à Bordeaux qu'on lui envoyoit de l'argent de chez lui ; car ayant fait une garniture de rubans couleur de rose, il dit qu'il avoit reçu une petite lettre de change de Normandie. Madame de Longueville se moqua fort de cette impertinente vanité. Angerville, gentilhomme de Caen, qui étoit au prince de Conti, lui dit : « Notre cher, je vous avertis qu'il n'y » a nulle apparence, dans l'emploi que vous avez » (*Montereul étoit mort*), de croire que les gens se» ront assez sots pour s'imaginer que vous n'y ga» gnez pour avoir du ruban. » Le lendemain, pensant bien raccommoder la chose, il prit un méchant habit, et fut quelques jours en linge sale. Il vouloit passer pour un homme qui prévoyoit les choses, et toujours il étoit surpris ; il se faisoit toujours de fête mal à propos.

M. le prince de Conti étant demeuré seul à Bordeaux, et se défiant de Marsin (2), se servoit de

(1) Daniel de Cosnac, évêque de Valence. Le huitième livre des *Mémoires de Choisy* lui est presque entièrement consacré. (*Collection Petitot*, 2e série, LXIII, 36.)

(2) Jean-Gaspard-Ferdinand, comte de Marchin et du Saint-

Chouppes (1), qui un jour lui voulut faire faire quelque chose contre les ordres de la guerre. Angerville tourna cela en raillerie, et lui dit : « On voit » bien que c'est pour nous éprouver. » Sarrazin sait cela ; il va dire à Angerville que Chouppes s'étoit plaint, et que M. le prince de Conti étoit mal satisfrit de son procédé. Angerville, qui connoissoit bien le pèlerin (2), va trouver le prince de Conti, qui lui dit qu'il n'y avoit pas songé, et il vouloit faire recevoir le démenti à Sarrazin devant tout le monde. Angerville le supplia de n'en rién faire. Cent föis le Prince l'a traité de coquin, de fripon, en présence de ses officiers. L'autre sortoit sans rien dire, et puis revenoit aussitôt en bouffonnant : « Quoi, » prince, vous rêvez ! » disoit-il parfois, et continuoit sur ce ton-là. Tantôt il rimoit, tantôt il contrefaisoit quelqu'un, et faisoit tant qu'il le faisoit rire.

Pour le mariage, le prince de Conti ne s'y résolut

Esprit, quitta le service de France, en 1653, pour passer à celui d'Espagne. C'est le père du maréchal de Marchin (ou *Marsin*).

(1) On a du marquis de Chouppes des Mémoires qu'on regrette de ne pas trouver dans les deux collections des Mémoires relatifs à l'Histoire de France. Ils forment deux parties in-12. (Paris, Duchesne, 1753.)

(2) On surprit une lettre de Sarrazin au cardinal Mazarin, qui commençoit ainsi : « Ce petit bossu, qui fait le vaillant et qui ne » l'est pas, vous demande de l'argent pour donner à des gens » qui ne vous aiment point. » Le prince de Conti, sur cela, lui dit en particulier (il n'y avoit que le P. Talon, jésuite, autrefois son précepteur, et un valet de chambre) : « Traître, tu mériterois que je te fisse jeter par les fenêtres ; va, que je ne te voie » jamais. » A deux jours de là, le P. Talon, à la prière de Sarrazin, qui pleuroit comme une vache, obtint que cet homme lui donnât la comédie ; et il se mit à bouffonner si plaisamment, que le pauvre prince lui sauta au cou. (T.)

qu'à cause qu'il intercepta une lettre de M. le Prince, par laquelle il ordonnoit aux gens de guerre d'obéir effectivement à Marsin, et en apparence au prince de Conti. Marsin et Lenet (1) avoient brouillé les deux frères. Pour madame de Longueville, ce qui la brouilla avec lui, ce fut la galanterie de Matha (2); car le prince, qui avoit eu la vision de vouloir qu'on crût qu'il avoit couché avec sa propre sœur, dont il avoit été amoureux, ne trouvoit pas bon que Matha eût l'avantage sur lui.

Pour revenir à Sarrazin, madame de Longueville le méprisoit furieusement et ne le pouvoit souffrir. Il est temps de parler de sa mort. Le prince de Conti ne l'a jamais outragé que de paroles ; on a eu tort de dire qu'il l'avoit frappé. On croit qu'il a été empoisonné par un Catalan, dont la femme couchoit avec lui, après avoir couché, à ce qu'on dit, avec d'autres. On a cru cela d'autant plus aisément, que cette femme tomba malade le même jour, eut les mêmes accidents, et mourut le même jour que lui et à la même heure (3).

(1) Pierre Lenet. On a de lui des *Mémoires* assez importants qui viennent d'être complétés dans la collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, publiée par MM. Michaud et Poujoulat. (Voyez le tome II, 3e série de cette collection. Paris, 1838.)

(2) Ce Matha devoit être un frère de Barthélemy de Bourdeille, baron de Matha. Barthélemy mourut en 1640, laissant un fils posthume. Ce ne peut donc être ni le père ni le fils. Il est vraisemblable qu'il s'agit ici de ce Matha dont Hamilton a raconté des traits si plaisants dans les *Mémoires de Gramont*.

(3) Le P. Talon dit que la femme ne fut point empoisonnée ; que son mari, qui étoit bien gentilhomme, l'épargnoit à cause de ses parents, qui étoient plus de qualité que lui ; mais il empoisonnoit les galants d'un poison brûlant. Il croit que M. de Can-

Sa femme s'est encore remariée.

Pour ses ouvrages, il n'y a, ce me semble, rien d'achevé. S'il ne se fût point jeté dans la plaisanterie, il eût été capable de quelque chose de grand. La meilleure chose que nous ayons de lui, c'est la *Pompe funèbre de Voiture*, où il ne le traite pas bien; et, pour montrer qu'il n'a pas eu dessein de l'épargner, c'est qu'il ne voulut jamais corriger quelques endroits qui ont empêché qu'on ne l'ait imprimée à la suite des œuvres de Voiture (1).

CCXXIX

LA MARQUISE DE SY.

M. de Sy étoit de la maison de Bourlemont de Lorraine; mais il demeuroit en Champagne. Sa

dale en est mort; car Sarrazin lui fit envie de coucher avec cette femme, lui disant qu'il n'en avoit jamais trouvé de si agréable au déduit. (T.)

(1) L'éditeur possède un imprimé en huit pages in-4°, intitulé : *la Défaite des bouts rimés, poème héroïque, par M. Sarrazin, avec des éloges et acclamations des plus beaux esprits de ce temps.* On y lit un *Avertissement de l'imprimeur au lecteur*, par Pellisson, et quelques pièces de vers dont deux sont signées *Ysarn*. Cette brochure s'est trouvée dans les portefeuilles de Tallemant des Réaux, indiqués dans la Notice préliminaire. Tallemant y a joint l'observation suivante : « Sarrazin avoit fait la » *Défaite des bouts rimés*, mais il ne la vouloit point donner. » C'étoit du temps du mariage du prince de Conti. Pour lui faire » malice, Pellisson et Ysarn firent imprimer ceci pour le faire » crier devant la porte de Sarrazin. Ce qu'il y eut de meilleur, » c'est que l'imprimeur trouvoit la préface admirable. » Cette préface est une véritable dérision.

femme étoit une des plus belles femmes, et lui un des plus pauvres hommes du monde. Amoureux d'elle, c'étoit au commencement de leur mariage, il lui mettoit familièrement la main sous la jupe, en présence de feu M. le Comte, gouverneur de Champagne. Aussi s'en trouva-t-il comme il le méritoit, car M. le Comte le fit cocu.

Depuis, un nommé Neufchâtel, cadet du baron de Chapelaine, dont le père (1) gagna tout son bien dans les gabelles, acheta la terre de Chapelaine en Champagne, et plusieurs autres, la fit bâtir magnifiquement, et y fit une fort grande dépense. L'Argentier se mit en tête de faire un somptueux bâtiment. A Chapelaine, ce n'est que craie ; il fallut faire venir la pierre de fort loin, et le bois aussi. Il y fit porter jusqu'à de la terre, car il n'y pouvoit venir un arbrisseau. Il détourna des ruisseaux, et fit de fort beaux étangs et de beaux moulins. On dit qu'il laissa à son fils quarante mille écus de rente, plus six cent mille livres en argent, sans les meubles. Il y avoit je ne sais quel pronostic, ou plutôt je ne sais quelle vision dans la famille, que cette maison seroit brûlée. Elle le fut, je ne sais comment. Les enfants de Chapelaine ont dissipé la plus grande partie du bien, et sottement rompirent une opale, grande comme une assiette, pour en avoir chacun un morceau ; elle valoit bien quarante mille livres. Cependant il reste encore quarante mille livres de rente dans la maison.

Ce Neufchâtel, qui étoit un brave garçon, et fort bien fait, devint amoureux de la belle, et en jouit. L'affaire se faisoit si hautement, que les parents du

(1) Ils s'appellent L'Argentier en leur nom. (T.)

marquis de Sy l'obligèrent à appeler Neufchâtel. Cet homme, quoique fort peu vaillant, se battit, mais si mal, qu'on voyoit bien qu'il ne s'étoit battu que pour n'avoir osé contrevenir à un *avis de parents*. Ce combat donna encore plus de liberté à Neufchâtel : il continue à voir la dame, avec tant d'autorité, que le mari et lui partagèrent, et même il eut une nuit par semaine plus que le mari. Cette folle se dégoûte du marquis à tel point, qu'elle ne veut plus qu'il couche avec elle.

C'étoit, comme j'ai dit, un fort pauvre homme, et de plus fort amoureux de sa femme. Ne sachant plus que faire, il se jette aux genoux de Neufchâtel pour obtenir cette grâce de sa femme, qui n'y voulût jamais consentir. Les parents de Lorraine, sans qu'il y fût, viennent avec main forte, et surprennent Neufchâtel couché avec la marquise. Il se sauve pourtant, suivi d'un valet, dans un cabinet au bout d'une galerie. Là, avec quelques armes qu'ils avoient, ils se défendirent, en tuèrent un, et puis se sauvèrent. Tout cela ne servit qu'à rendre ces amants plus insolents : ils vendent les troupeaux et coupent les bois; enfin elle se trouve grosse, et, parce que tout le monde savoit qu'il y avoit deux ans que son mari n'avoit couché avec elle, elle s'en alla en Hollande pour y accoucher. Neufchâtel l'y fut trouver, et après, elle retourna en Champagne.

Voici qui est encore pis que tout le reste. Elle maria sa fille, qui n'avoit que onze ans, à Neufchâtel, et le baisoit devant tout le monde comme son gendre, et ils étoient tombés d'accord * qu'il coucheroit trois fois la semaine avec elle, et trois fois avec sa fille, et que le dimanche il se reposeroit. Elle ne s'en contenta pas, et ôta un jour à sa fille. Le

mari voyant que Neufchâtel avoit plus d'affaires que jamais demandoit à coucher quelquefois avec sa femme, mais en vain. Il alla plusieurs fois la trouver, comme ils étoient au lit, pour tâcher d'obtenir qu'on le laissât coucher une heure seulement avec sa femme.

Une nuit qu'ils ne pouvoient dormir, ils allèrent fouetter ce pauvre homme pour se divertir.

Neufchâtel fut tué au blocus de Paris, un an ou environ après qu'il se fut marié. Elle remaria sa fille aussitôt à un gentilhomme, nommé Juvigny, à condition que le père de ce garçon coucheroit avec elle; mais elle le trouva bientôt trop vieux. Enfin elle en vint jusqu'à s'en faire donner par ses valets. Elle mourut, il y a cinq ans ou environ, âgée de trente-neuf à quarante ans.

CCXXX

SOUSCARRIÈRE (1).

Il y avoit un pâtissier à Paris, à l'enseigne *des Carneaux*, qui traitoit par tête. Ce pâtissier avoit une femme assez jolie, à qui plusieurs personnes firent leur cour, et entre autres M. de Bellegarde. Vers le temps où ce dernier la fréquentoit, cette femme se sentit grosse et accoucha d'un fils. Ce garçon devint adroit à toutes sortes de jeux et d'exercices; il étoit bien fait et heureux au jeu, il se pousse, il gagne. Comme il étoit adroit de la main,

(1) Pierre de Bellegarde, dit le marquis de Montbrun, seigneur de Souscarrière.

il s'adonna à des tours d'adresse, comme de faire tenir une pistole dans la fente d'une poutre, et autres choses semblables. Il y gagna beaucoup, mais son plus grand butin fut dans ce commencement une fourberie. Il trouva un inconnu, nommé Dalichon, qui jouoit fort bien à la paume; lui y jouoit fort bien aussi; il ne faisoit pourtant que *seconder;* mais c'étoit un des meilleurs seconds de France. Il fait acheter des pourceaux, des bœufs, des vaches à cet homme, et fait courir le bruit que c'étoit un riche marchand de bestiaux, à qui on pouvoit gagner bien de l'argent; que cet homme aimoit la paume : on y jouoit fort en ce temps-là. Souscarrière, c'est le nom d'une maison qu'il acheta, dès qu'il eut du bien, faisoit des parties contre cet homme, qui faisoit l'Allemand, et découvroit insensiblement son jeu. Notre galant trahissoit ceux qui étoient de son côté, et quand il parioit contre Dalichon, Dalichon se laissoit perdre, et faisoit perdre ceux qui étoient de son côté, ou qui parioient pour lui; et avant que la fourbe fût découverte, on dit que le marchand de bestiaux, à qui Souscarrière savoit que donner, gagna plus de cent mille écus. Comme il eut un grand fonds, le petit La Lande (1), qui le connoissoit, étant du même

(1) Ce petit homme étoit une espèce de m..... et d'escroc. On a dit de lui dans un vaudeville :

M. . . . . et franc cocu,
Lanturlu.

Ses deux filles sont du métier. Ce qu'il y a d'extraordinaire en cet homme, c'est qu'il étoit aussi franc athée qu'on en ait jamais vu : à sa mort, il ne se vouloit point confesser. M. de Chavigny, qu'il appeloit *Eumènes*, parce qu'il étoit secrétaire comme Eumènes, y alla pour le persuader à se confesser. « Bien, » lui dit-il, Eumènes, je le ferai pour l'amour de vous, et à con-



métier, car il avoit appris à jouer à la paume au feu Roi, lui dit un jour. « Pardieu, M. de Souscar-» rière, vous êtes bien fait, vous avez de l'esprit, » vous avez du cœur, vous êtes adroit et heureux ; » il ne vous manque que de la naissance ; promet-» tez-moi dix mille écus, et je vous fais reconnoître » par M. de Bellegarde pour son fils naturel. Il a » besoin d'argent ; vous lui en pouvez prêter. Voici » le grand jubilé : votre mère jouera bien son per-» sonnage ; elle ira lui déclarer que vous êtes à lui » et point au pâtissier ; qu'en conscience elle ne » peut souffrir que vous ayez le bien d'un homme » qui n'est point votre père. » Souscarrière s'y ac-corde. La pâtissière fit sa harangue ; M. de Belle-garde toucha son argent, et La Lande pareille-ment (1). Voilà Souscarrière, en un matin, devenu *le chevalier de Bellegarde* (2).

Quelques années après, Souscarrière, pour se remplumer de quelque perte qu'il avoit faite, alla en

» dition que le grand *prototrosne* (il nommoit ainsi le cardinal » de Richelieu) croira que je meurs son serviteur. » Sa femme lui dit : « Si vous ne vous confessez pas, nous voilà rujnés ; on » ne nous paiera plus notre pension. » Il se confessa donc, et en se confessant, il disoit à sa femme : « Voyez, ma mie, ce » que je fais pour vous. » (T.)

(1) Amelot de La Houssaye fait aussi connoître cette circon-stance : « Bellegarde, dit-il, avoit eu de la femme d'un pâtissier un » enfant naturel, qui, ayant gagné un jour cinq cent mille francs » en Angleterre, lui prêta, ou plutôt lui donna, cinquante mille » écus pour avouer en justice qu'il étoit son fils. » (*Mémoires d'Amelot de La Houssaye*. La Haye, 1737, II, 13.)

(2) Le Père Anselme a été la dupe de cette reconnoissance. Qui ne l'auroit été, puisqu'il y a eu des lettres de légitimation ? (Voyez l'*Histoire généalogique de la maison de France*, t. IV, p. 307.)



Angleterre pour y attraper aussi les gens, car c'est un maître pipeur; il y mena des joueurs de paume, des joueurs de luth et des chanteurs, et tout cela pour amuser le monde. Il eût bien voulu que Ruvigny, dont la sœur étoit mariée en ce pays-là (1), eût fait le voyage pour l'introduire à la cour. Ruvigny n'avoit garde de vouloir avoir rien de commun avec un homme comme cela. Souscarrière gagna beaucoup en Angleterre, soit au jeu, soit à ses tours d'adresse; il est vrai qu'une fois il fut attrapé, car comme il s'exerçoit à faire tenir une balle dans un nid de pie, qui étoit sur un arbre dans le parc Saint-James, où le Roi alloit quelquefois se promener, un Anglois, qui le vit, y alla mettre de la mousse, en sorte que la balle n'y pouvoit tenir. Ainsi, quand Souscarrière, ou *le chevalier de Bellegarde* (2), comme vous voudrez, fit une grosse gageure, se croyant bien assuré de son bâton, l'Anglois, encore plus sûr que lui, gagna tout ce que l'autre voulut, et se moqua fort de lui. A propos de gageure, il fut une fois cause d'une plaisante chose à Ruel, où il y a un jeu de paume. Le cardinal de Richelieu, le maréchal de Brezé et Nogent-

(1) La sœur de Ruvigny avoit épousé le duc de Southampton. (Voyez un fragment des *Mémoires de Conrart*, cité dans la *Notice préliminaire*, t. 1er, p. 21 de ces *Mémoires*.)

(2) Une fois chez M. d'Olonne, à propos d'un bâtard d'Espagne, Montbrun dit qu'en France on traitoit trop mal les bâtards, etc. Quelqu'un dit: « De quoi se plaint-il? on sait ce que » sa mère étoit, une fort honnête femme. » C'est que beaucoup de gens disent que M. de Bellegarde n'avoit point couché avec elle, et qu'il disoit qu'au moins n'en avoit-il nul souvenir. Il étoit fils d'un loueur de chevaux, premier mari de la pâtissière. (T.)

Bautru voyoient jouer une partie dont il étoit. Or, il avoit accoutumé de mettre une légère perruque sur ses cheveux, après les avoir bouclés, car il est fort propre, afin de n'avoir qu'à se peigner quand il avoit joué. Le cardinal et le maréchal donnèrent le mot à Souscarrière, afin d'attraper Nogent, qui est avare en diable et demi. Le maréchal commence donc à dire que Souscarrière avoit ce jour-là la tête belle. « Voire, dit Nogent, c'est une perruque. — » Gage que non, » dit le maréchal. Ils gagent, et qu'on iroit voir quand la partie seroit achevée. Souscarrière cependant est averti que Nogent disoit que c'étoit une perruque ; il l'ôte, et Nogent trouva que c'étoit ses cheveux. On fait une autre partie; Souscarrière joue encore. M. de Chavigny arrive. Nogent, qui mouroit d'envie de regagner, fait tomber le discours sur la belle tête de Souscarrière. Chavigny, averti de tout, dit que c'étoit une perruque. Nogent, croyant avoir trouvé sa dupe, gage ce qu'il avoit perdu. Souscarrière eut le mot, remit sa perruque, et Nogent perdit pour la seconde fois.

Ce voyage d'Angleterre lui valut encore beaucoup en une chose, c'est qu'il en apporta l'*invention des chaises*, dont il eut le don en commun avec madame de Cavoye (1). Pour les faire valoir, il n'alloit plus autrement, et durant un an on ne rencontroit que lui par les rues, afin qu'on vît que cette voiture étoit commode. Chaque chaise lui rend toutes les semaines cent sous; il est vrai qu'il fournit de chaises, mais les porteurs sont obligés de payer

(1) Voyez les *Antiquités de Paris*, par Sauval, t. Ier, p. 192, et l'historiette de *madame de Cavoye*, page 17 de ce volume.

celles qu'ils rompent. Souscarrière enleva la fille d'un nommé Rogers, écuyer *in ogni modo*, à ce qu'on dit, de feu M. de Lorraine (1). L'affaire s'accommoda, et on disoit qu'il eût eu beaucoup de bien, sans le désordre qui arriva. Cette femme se laissa cajoler par Villandry, cadet de celui que Miossens tua. Il en découvrit quelque chose. On dit qu'il la menaça du poignard, et qu'il fit semblant de la vouloir jeter dans le canal de Souscarrière (c'est vers Gros-Bois). Enfin il eut avis qu'elle avoit donné un bracelet de cheveux à Villandry, et qu'il y avoit eu des rendez-vous (2). Notre homme en colère, et sans considérer qu'il avoit jusque là donné assez mauvais exemple sur la fidélité à sa femme, rencontre Villandry aux Minimes de la place Royale, à la messe, où il lui donna un soufflet, et mit l'épée à la main dans l'église. Villandry l'appela, et, craignant un peu son adresse, se battit à cheval contre lui, dans la place Royale même; mais il ne laissa pas d'être battu. On dit que Villandry lui dit: « Je vous » poignarderois si ma réputation étoit établie; mais » il faut que je me batte. » Il lui falloit dire à ce

(1) Anne de Rogers, fille de l'intendant de la duchesse Nicole de Lorraine. Elle mourut le 20 août 1650.

(2) Étant à la campagne avec sa femme, il surprit une lettre d'elle à Villandry; il la mena dans le parc, puis il la fit entrer dans un cabinet qui y étoit, et là lui dit, en lui montrant sa lettre, qu'elle priât Dieu. Ce ne fut point pour faire semblant, car il tira une baïonnette, et lui voulut donner un coup qu'elle para, et eut deux doigts blessés. Voyant son sang, il en eut pitié, et lui pardonna, mais à condition de ne se voir jamais. Il servit deux mille louis d'or dans un plat au roi d'Angleterre en un repas à Paris. Il eut l'insolence de faire prendre le deuil de la duchesse de Lorraine (Nicole) à un bâtard qu'il avoit. (T.)

jeune homme : « Mais il faut que vous le battiez ; » car c'est justement l'épigramme de Gombauld :

Il fut battu, le bon seigneur,
En présence de plus de quatre,
Et, pour réparer son honneur,
Il s'alla faire encore battre.

On blâma la Reine de n'avoir point puni l'irrévérence de Montbrun (il s'appela ainsi depuis qu'il fut marié) d'avoir frappé et mis l'épée à la main dans une église, et encore durant qu'on disoit la messe.

Montbrun n'avoit point acquis de réputation à l'armée, car il fut à Arras, au moins au convoi ; mais il en revint bientôt. Il dit que cette vie-là n'étoit pas sa vie.

Montbrun, après le combat, tint sa femme un an et demi dans une religion, à la campagne ; puis il lui manda qu'elle pouvoit aller où il lui plairoit, mais qu'il ne la tiendroit jamais pour sa femme. Elle se retira en Lorraine. On se moqua fort de Montbrun d'avoir été à la cavalcade du Roi, et encore côte à côte du marquis de Richelieu. Après il s'avisa d'aller faire fanfare tout seul à la place Royale ; car il n'y eut que lui qui allât faire comme cela l'*Abencerrage*. Au reste, c'est un vrai Sardanapale ; il a toujours je ne sais combien de demoiselles ; il en élève même de petites pour s'en divertir quand elles seront grandes. Il a des valets de chambre qui jouent du violon ; il se donne tous les plaisirs dont il s'avise. Il a entre autres une fille d'une bourgeoise huguenote, qu'on appelle madame Guionches ; il avoit fait changer de religion à cette fille dont il a eu des enfants. Or, à Charenton, on ne veut point

recevoir la mère à la communion, à cause qu'elle a vendu sa fille. Un matin, pendant que madame de Rohan, la douairière, logeoit avec Montbrun, ils ne s'étoient pas mal rencontrés; il avoit fait ajuster une fort jolie maison, et s'en étoit gardé une partie, en la louant. Ruvigny, qui est député général des huguenots, en attendant que madame de Rohan fût éveillée, alla voir Montbrun; il y trouva cette femme, qui se vint jeter à ses pieds, et lui dit: « Eh ! » monsieur, vous qui êtes député général, représentez, s'il vous plaît, à messieurs du Consistoire » que si j'ai scandalisé l'Église, je l'édifie bien aussi; » car voilà M. le marquis, dit-elle en montrant Montbrun, qui vous dira comme j'ai résisté à tous les » religieux, à tous les curés, à tous les docteurs » qu'il m'a fait venir. — Mais, ma pauvre madame, » dit Ruvigny en riant, que veut-on de vous à Charenton ? — Ils sont bien difficiles à contenter, » monsieur, reprit-elle ; regardez quelle injustice; » ils veulent que je quitte M. le marquis, à qui nous » avons tant d'obligation. Ne seroit-ce pas une ingratitude punissable devant Dieu et devant les » hommes ? — Oui, dit Ruvigny, ils ont le plus » grand tort du monde. Si vous voulez, j'en parlerai » à M. le cardinal. »

En 1660, au commencement, Montbrun s'avisa de semer tout doucement le bruit que son fils (c'est un bâtard adultérin comme lui) étoit fils d'une personne de fort grande qualité (1). Et après on contoit qu'en Lorraine autrefois la feue duchesse lui

(1) Charles-Henri de Bellegarde, fils naturel de Souscarrière et de Jeanne Corolin, fut légitimé et annobli en décembre 1652. Il mourut en 1668, au retour de l'expédition de Candie.

dit un jour : « M. de Montbrun, » ou M. de Souscarrière, je ne sais comment il s'appeloit en ce temps-là, « ne servez-vous point de dame? c'est en» core la mode ici. Il faut que vous soyez le cheva» lier de quelque belle. » On ajoute qu'il lui répondit : « Madame, je n'ose me déclarer, car la seule » dame pour qui je le pourrois faire, ne le trouve» roit sans doute pas bon; elle m'accuseroit de té» mérité. — Pourquoi? dites? Nommez-la. » Il lui dit que c'étoit elle. Elle lui en sut si bon gré, que depuis, en France, comme il étoit amoureux à l'hôtel de Lorraine d'une mademoiselle Guerelle, une belle fille qui étoit à elle, la duchesse lui fit si bon visage, qu'enfin il en eut ce petit garçon. Eh bien, ne voilà-t-il pas enchérir sur le jubilé? Quand on lui en a parlé il a fait le fin et n'a pas fait semblant d'entendre. Je ne sais ce qui en est; mais il faut que la duchesse ait eu de grandes privautés avec Termes, frère de M. de Bellegarde-Montespan, car il est constant que M. de Langres (*La Rivière*) a un diamant qui vient d'elle, et que Termes lui a vendu vingt mille livres. Ce bâtard de Montbrun se noya avec tous ceux qui se trouvèrent dans le vaisseau de la Lune, au retour de Gigery. Montbrun en pensa mourir de douleur.

A la mort de M. le Grand (1), de Bellegarde-Montbrun se présenta pour le voir; M. de Bellegarde d'aujourd'hui, alors appelé M. de Montespan, voulut s'y opposer. « Capitan, Capitan, » lui dit Montbrun (je ne sais pourquoi il lui donna ce nom,

(1) Roger, de Saint-Lary, duc de Bellegarde, grand écuyer de France, prétendu père de Souscarrière. Il mourut, en 1646, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

si ce n'est pour se moquer de son peu de bravoure), « il t'en coûteroit la vie. » L'autre, voyant cette fierté, le laissa entrer, et il eut la bénédiction de M. le Grand.

La fin de Montbrun n'a pas été agréable. J'ai déjà dit qu'il étoit pipeur. Il alloit jouer chez Frédoc. Un jour qu'il jouoit à la prime contre Mongeorge, brave garçon, fils de M. Gomin l'escamoteur, Mongeorge s'aperçut qu'il avoit escamoté une prime qu'il tenoit sur ses genoux. Voilà un bruit de diable. Mongeorge le traite de fripon et de filou. Par bonheur pour lui, le maréchal de La Ferté entre, et, par compassion pour lui, il parvint à obliger Mongeorge à achever la partie. Mais depuis cela il n'osoit plus guère aller chez Frédoc, ou du moins il envoyoit voir si Mongeorge n'y étoit point. Il avoit soixante-dix-sept ans. La vieillesse et le chagrin de cette aventure le tuèrent (1).

CCXXXI

LA LIQUIÈRE.

C'étoit la femme d'un procureur de Castres, nommé Liquière ; elle étoit belle, avoit de l'esprit, et étoit d'une complexion fort amoureuse ; mais c'étoit une personne assez extraordinaire, car elle donnoit à

(1) On a publié des *Mémoires du marquis de Montbrun*. Amsterdam, 1701, petit in-12. Ils sont de Gatien de Courtilz, sieur de Sandras, ils méritent par conséquent peu de confiance, cet écrivain ayant publié sous le titre de *Mémoires*, bien des ouvrages qu'on peut avec justice mettre au rang des *romans historiques*.

ses galants, au lieu de recevoir d'eux, et c'étoit la plus grande joie qu'elle pût avoir au monde. Les guerres de la religion obligèrent son mari, qui restoit catholique, à se retirer à Toulouse avec toute sa famille. Comme on commençoit à pacifier toutes choses, un jeune avocat de Castres fut obligé d'aller à Toulouse pour y poursuivre quelques affaires : par hasard il se trouva logé vis-à-vis de cette femme ; il la connoissoit déjà : les voilà les plus grands amis du monde. Il devient amoureux d'elle, et lui déclare sa passion. Elle lui répondit naïvement qu'elle étoit engagée ailleurs ; « car il faut que vous sachiez, lui » dit-elle, que comme je ne puis vivre sans ami, » aussi ne puis-je en avoir plus d'un à la fois. Tout » ce que je puis faire pour vous présentement, c'est » de vous prendre pour mon confident, en attendant » que la place soit vide ; car je vous trouve bien fait » et discret, et ce sont les deux seules qualités que » j'estime. » Celui qui la possédoit alors étoit un jeune homme, nommé Canabère, frère d'un président au mortier, et un des garçons de Toulouse le mieux fait. Le jeune avocat savoit tout ce qui se passoit entre eux, voyoit les poulets du galant, et aidoit quelquefois à la belle à faire réponse ; mais quoi qu'il fît, il n'en put jamais rien obtenir, et cette femme, qui gardoit si mal la foi à son mari, la gardoit si exactement à son galant. Enfin Canabère la quitta pour se marier, et, prenant la connoissance du jeune avocat pour prétexte, lui écrivit une lettre pour rompre avec elle. Elle en fut sensiblement touchée, en pleura la moitié d'un jour, avec autant de douleur qu'il se pouvoit. Le jeune avocat tâcha de la consoler ; mais il n'en put venir à bout. Le soir il la fit souvenir de sa promesse ; aussitôt toute son

affliction cesse ; elle se donne à lui, et d'une extrême tristesse passe en un instant à une extrême joie. Ils vécurent en fort bonne intelligence, et eurent bientôt pour se voir la plus grande commodité du monde ; car la Chambre de l'édit, qui étoit séparée à cause des troubles (1), se rejoignit après la déclaration du Roi, et fut envoyée à Béziers ; de sorte que le mari de cette femme y transporta sa famille ; et l'avocat, qui étoit fils d'un conseiller, et qui commençoit à travailler au barreau, fut aussi obligé de s'y rendre.

Le mari, qui n'étoit pas autrement satisfait de la conduite de sa femme, étoit en mauvais ménage avec elle, et elle couchoit d'ordinaire seule dans une arrière-chambre, où l'on ne pouvoit aller sans passer par la chambre du père du mari, dans laquelle il y avoit toujours de la chandelle allumée, parce que cet homme étoit extrêmement vieux et incommodé ; et, quoiqu'elle eût assez de commodité de voir de jour son galant, elle eut la fantaisie de passer une nuit avec lui. Il fallut obéir, et passer par cette chambre dont je viens de parler. Le vieillard, qui ne dormoit presque point, soit qu'il eût entendu du bruit, ou qu'il eût entrevu quelque chose, se leva du mieux qu'il put, et, prenant la chandelle, trouva les deux amants couchés ensemble. Ce spectacle le surprit, de sorte qu'il laissa tomber sa chandelle, sans dire autre chose que *Jésus! Maria!* et s'en retourna comme il étoit venu. La belle voulut persuader au galant de sauter par la fenêtre dans le jardin ; mais il ne voulut point quitter un chemin qu'il connoissoit pour un autre qu'il ne connoissoit pas, et, retournant sur ses pas, il ne trouva personne qui l'empê-

(1) C'étoit du temps de M. de Rohan. (T.)

châl de se retirer. Néanmoins, soit que cet accident l'eût dégoûté, ou qu'il pensât à quelque nouvelle amour, il commença fort à se relâcher. Il arriva qu'un nommé Gérard, qui étoit de Béziers, s'imagina que ce garçon en vouloit à une personne qu'il aimoit, et, pour se venger, il entreprit de faire l'amour à la Liquière. Elle, qui ne pouvoit endurer qu'on l'aimât à demi, après avoir gagné absolument Gérard, le mit en la place de l'avocat. Sur cela la peste prit à Béziers. Gérard, qui étoit marié, sous prétexte de mettre sa femme et ses enfants en sûreté, les envoya à un village nommé Florensac, après leur avoir promis de les y aller bientôt trouver. La Liquière, de son côté, laissa aussi partir toute sa famille, et, ayant feint d'avoir quelque affaire pour un jour, alla trouver Gérard, qui n'étoit point sorti de la ville. Là, malgré la peste et l'affliction générale, ils passèrent le temps aussi tranquillement que de nouveaux mariés eussent pu faire. Cela ne dura guère; car Gérard fut attaqué de la peste, et par conséquent obligé de sortir. Elle le suivit dans la hutte, le servit jusqu'à l'extrémité, et, après sa mort, résolut aussi de mourir, baisa cent fois ses charbons, afin de prendre le mal : « Car aussi bien, disoit-elle, je me laisserai mourir » de faim. » On eut bien de la peine à l'arracher de dessus le corps de cet homme ; on la mena dans une autre hutte, où elle fut attaquée. Elle en eut de la joie, et ne recommanda autre chose en mourant, sinon qu'on l'enterrât dans la même fosse où l'on avoit mis son amant.

CCXXXII

M. DE GUISE, PETIT-FILS DU BALAFRÉ (1).

M. de Reims, aujourd'hui M. de Guise, est un des hommes du monde le plus enclin à l'amour. Tandis qu'il possédoit tous ces grands bénéfices de la maison de Guise, il devint amoureux de madame de Joyeuse, fille du baron du Tour, et femme d'un M. de Joyeuse (2), de Champagne, de la vraie maison de Joyeuse. Le mari, quoique accommodé, se fit l'intendant du galant de sa femme. Ce Joyeuse étoit si lâche que de prendre pension du marquis de Mouy, de la maison de Lorraine, qui étoit aussi un des galants de sa femme. Fabri a dépensé cent mille écus auprès d'elle. Elle ne profitoit point de tout cela, et dépensoit tout. C'étoit une fort bonne femme. Joyeuse étoit un original. Il avoit je ne sais quelle fille avec laquelle il couchoit (3), mais il juroit qu'il ne lui faisoit rien, et qu'en cela il n'offensoit point Dieu.

(1) Henri de Lorraine, duc de Guise, comte d'Eu et prince de Joinville, pair et grand chambellan de France, né à Blois le 4 avril 1614, mourut à Paris le 2 juin 1664.

(2) Robert de Joyeuse, seigneur de Saint-Lambert, lieutenant de Roi au gouvernement de Champagne. Il avoit épousé, le 2 juillet 1619, Anne Cauchon, fille de Charles Cauchon, baron du Tour, et d'Anne de Gondi. De ce mariage est née la marquise de Brosse. (Voyez l'historiette de *la marquise de Brosse* et de *Maucroix*.) Tallemant a déjà parlé de ce M. de Joyeuse dans l'historiette de *M. de Valençay, archevêque de Reims*, t. III, p. 194.)

(3) C'étoit une petite courtisane de Paris que M. de Joyeuse entretenoit publiquement. On l'appeloit *Toussine*. (Voyez l'historiette de *la marquise de Brosse*, déjà citée.)

Madame de Joyeuse n'étoit plus ni jeune ni belle; mais elle avoit bien de l'esprit et jouoit bien de la harpe. Durant cette amourette, M. de Guise donna au frère de sa suivante une prébende de Reims. « Mais je veux, lui dit-il, que tu prennes l'habit de » chanoine, car c'est à toi que je donne la chanoi- » nie. » En effet, il lui mit l'habit d'hiver de chanoine, et en cet état la *croqua*. Ce n'étoit pas la première fois.

M. de Reims aima ensuite la Villiers, qui est encore à l'hôtel de Bourgogne (1). Elle n'étoit pas trop belle. Pour lui plaire, il portoit des bas de soie jaune sous sa soutane : elle aimoit cette couleur.

En ce temps-là, quoique cadet, il le portoit si haut, que, pour imiter les princes du sang, il se faisoit donner la chemise aux plus relevés qui se trouvoient à son lever. Il se trouva huit ou dix personnes qui firent cette sottise-là. Une fois on la présenta comme cela à l'abbé de Retz, qui la laissa tomber dans les cendres et s'en alla.

J'ai parlé ailleurs de ses amours avec madame d'Avenay et la princesse Anne (2).

Étant devenu l'aîné (3), sous prétexte qu'il étoit

(1) Cette actrice mourut en 1670; on l'apprend par une lettre en vers de Robinet, citée par les frères Parfaict dans l'*Histoire du Théâtre-François*, t. XI, p. 119. Elle jouoit les grands rôles tragiques. Son mari, acteur comme elle, a composé plusieurs pièces, et particulièrement la comédie des *Coteaux, ou les Marquis friands*, que la troisième satire de Despréaux garantira de l'oubli.

(2) Voyez l'historiette de *la reine de Pologne*, t. IV, p. 190.

(3) Le Prince de Joinville, l'aîné, ne fit qu'une campagne, en Piémont, l'année que le Roi naquit. Il se déroba ou feignit de se dérober, et alla servir Madame; il mourut de maladie au

marié, le cardinal de Richelieu lui voulut ôter ses bénéfices. Cela l'obligea à se retirer à Sedan. Après la mort de M. le Comte, étant passé en Flandre, il prit l'écharpe rouge (*d'Espagne*), et ce fut pour cela qu'on lui fit ici son procès. Là il devint amoureux de la veuve du comte de Bossut, une fort belle personne ; il l'épousa du soir au matin, et, parce qu'il y avoit quelque formalité omise, le mariage fut confirmé par l'archevêque de Malines.

Des chevaliers de Malte, natifs de Provence, se mirent en fantaisie la conquête de l'île de Saint-Domingue, aux Indes, et jetèrent les yeux sur M. de Reims, depuis M. de Guise, pour le mettre à leur tête. Le dessein étoit bien pris ; mais le cardinal de Richelieu ne le voulut pas.

M. de Guise revint en France après la mort du cardinal de Richelieu. J'ai dit déjà comme la princesse Anne lui parla et comme elle n'en eut aucune raison. Il alla voir sa sœur, l'abbesse de Saint-Pierre, à Reims. Il dîna dans un parloir ; après il entra dans le couvent, comme prince, comme un homme qui avoit été leur archevêque, et comme frère de madame l'abbesse. Là il se mit à courir après les religieuses, et en tâta fort une qui étoit une belle fille. « Mon frère » crioit madame de Saint-Pierre, vous moquez-vous ? » Aux épouses de Jésus-Christ ! ! ! — Ah ! ma sœur, » disoit-il, Dieu est trop honnête homme pour » craindre d'être cocu. » La religieuse, assez fière naturellement, faisoit bien du bruit de cette insolence. L'abbesse eut peur qu'elle n'en fît faire des plaintes à la Reine, et, pour y remédier, elle dit à

retour. Il étoit bien fait et fort civil ; il étoit accordé avec mademoiselle de Bourbon. (T.)

son frère tout bas : « Faites-en autant à celle-là qui » n'est point jolie. — Ma sœur, elle est bien laide; » mais n'importe, puisque vous le voulez, elle sera » tâtée. » Cette laide lui en sut si bon gré qu'elle se garda bien de s'en plaindre, et la belle s'apaisa, voyant qu'elle n'étoit pas la seule.

Il alla voir madame de Longueville, chez laquelle M. d'Enghien se trouva. Là il se mit à se vanter, et dit, entre autres choses, qu'en une certaine rencontre il avoit commandé l'armée d'Espagne. « Nous » y étions, dit M. d'Enghien, qui vouloit rire; il me » souvient d'un homme fait de telle façon, avec des » plumes de telle couleur, monté sur un tel cheval; » tout le reste sembloit lui obéir. » M. de Guise donne dans le panneau, et dit : « C'étoit moi. Juste- » ment j'étois habillé comme vous dites. » Il ne fut pas long-temps à la cour sans oublier madame de Bossut, tout de même que la princesse Anne. Il devint amoureux d'une fille de la Reine, nommée mademoiselle de Pons (1). Elle étoit fille du marquis de La Case, de la maison de Pons; son père et sa mère étoient venus ici pour quelque affaire. Madame d'Aiguillon fit cajoler cette fille, qui, mourant d'envie de demeurer à la cour, changea de religion, afin d'entrer chez la Reine. Madame de Bossut étoit tout autrement belle; celle-ci étoit trop grossière et trop rouge en visage pour des cheveux blonds; d'ailleurs un accent de Saintonge, le plus désagréable du monde, et l'esprit comme le corps; mais coquette et folle de beaux habits autant que fille du monde. On

(1) Bonne de Pons, depuis marquise d'Heudicourt. Elle devoit être très-belle, car elle fut sur le point de l'emporter sur madame de La Vallière. (*Souvenirs de madame de Caylus.*)

en avoit déjà un peu parlé avec le maréchal d'Aumont, qui n'étoit alors que capitaine des gardes-du-corps, mais qui étoit marié il y avoit quinze ans.

Il a écrit à madame de Bossut qu'il étoit vrai qu'il l'avoit épousée, mais que tant de docteurs lui avoient assuré qu'elle n'étoit pas sa femme, qu'il étoit obligé de les en croire; qu'il alloit mettre ordre à ses affaires et qu'il la satisferoit; car il lui avoit mangé quatre cent mille livres qu'elle avoit, et il la laissa gueuse. Cette femme n'étoit pas de si bonne maison que le comte de Bossut; elle étoit pourtant bien demoiselle, et une des plus belles personnes de son temps. Elle vint jusqu'à Rouen, il y a treize ou quatorze ans, déguisée, avec dessein, disoit-elle, de lui demander au milieu du Cours s'il la reconnoissoit pour sa femme, et, s'il disoit que non, de lui tirer un coup de pistolet, et de se tuer elle-même après. Mademoiselle de Rambouillet, aujourd'hui madame de Montausier, qui étoit alors à Rouen pour un procès, quêta pour elle. Le crédit de madame de Guise fit qu'on lui ordonna de se retirer, et elle ne vint point à Paris (1).

M. de Guise fit d'abord entendre à mademoiselle de Pons que son mariage avec madame de Bossut étoit nul, et qu'il le feroit casser si elle vouloit l'aimer. L'ambition d'être duchesse et princesse fit goûter la proposition à la demoiselle, et insensible-

(1) Honorée de Glimes, fille de Geoffroy, comte de Grimberg, veuve d'Albert Maximilien de Hennin, comte de Bossut, fut mariée au duc de Guise le 11 novembre 1641. Ses héritiers, vers 1698, intentèrent un procès à ceux de la maison de Guise; mais ils furent déboutés de leur demande par arrêt du parlement de Paris. Le mariage, fait sans publications de bans, avoit été déclaré nul pour cause de clandestinité.

ment elle s'y engagea si bien, que M. de Guise n'étoit que douze heures du jour avec elle; car en ce temps-là, comme bien depuis encore, la Reine laissoit faire à ses filles tout ce qu'il leur plaisoit, et on les cajoloit tous les jours à ses yeux. Pour leur chambre, leur gouvernante, la pauvre madame du Puys, n'y avoit pas grand pouvoir ; elles lui faisoient même des malices épouvantables; car, non contentes de lui avoir coupé des brins de vergette dans son lit, pour l'empêcher de dormir, à Fontainebleau, un été qu'il fit un chaud étrange (1646), elles lui mirent des réchauds de feu sous son lit. Elle crut que c'étoit l'air étouffé de Fontainebleau qui lui causoit cette incommodité ; elle se leva pour respirer à la fenêtre, pensant que son lit, découvert, se rafraîchiroit, et elle le trouva encore plus chaud; elle fut long-temps avant que de deviner ce que c'étoit.

On voyoit durant cette amour M. de Guise expliquer devant tout le monde à sa maîtresse un rescrit du pape qu'il avoit obtenu, et elle lui faire des difficultés. Un jour, M. d'Orléans la rencontra seule, et lui dit plaisamment : « Mademoiselle, si vous n'y » prenez garde, mon frère de Guise vous épousera ; » au moins, je vous en donne avis. » Toutes les fois que la Reine sortoit, on le voyoit suivre le carrosse des filles, et ses folies amoureuses étoient si publiques, que tous les artisans de la rue Saint-Honoré, approchant du Palais-Royal, ne s'entretenoient d'autre chose. On lui rapporta qu'un médecin nommé........ (1), qui servoit la maison, fit quelques vers où il rioit des amours de M. de Guise et de mademoiselle de Pons. Tout ce qui touchoit cette fille

(1) Le nom est en blanc dans le manuscrit.

étoit à son égard un crime de lèse-majesté ; de sorte que, sans s'informer si ce qu'on lui avoit dit étoit vrai, il fit monter ses gens chez cet homme, et il demeura à la porte tandis qu'on le bâtonnoit. Cela est assez vilain, ce me semble.

Un automne que la cour étoit à Fontainebleau, la demoiselle demeura chez sa belle-sœur de La Case, pour se baigner. On la purgea ; il se voulut purger aussi. Il prit de la même drogue, la même dose, et de la main du même apothicaire, disant qu'il en avoit besoin, et qu'il ne pouvoit pas se bien porter, puisque mademoiselle de Pons étoit indisposée. Une fois, il lui prit je ne sais quelle vision, sur ce qu'elle lui avoit dit qu'il ne l'aimoit point, de tirer son épée pour se tuer, disoit-il. On entendit un grand cri : on y courut ; elle se tuoit de lui dire : « Remettez votre » épée, M. de Guise, remettez votre épée ; je crois » que vous m'aimez plus que votre vie. »

M. d'Orléans le fit nommer son lieutenant-général en Flandre. Il ne put se résoudre à partir ; il envoya son train. Il fut fort long-temps en justaucorps ; mais il n'alla pas plus loin que Fontainebleau ; là, pour le moins aussi fou qu'à Paris, il prit des eaux parce qu'elle en prenoit ; il les prenoit à même heure qu'elle et avec les mêmes précautions ; soit qu'il fût plus échauffé qu'elle, il les rendoit fort mal, quoiqu'elle les rendît fort bien. Pour y remédier, il lui prit une de ses jupes, et se la mettoit quand il buvoit, et cela sérieusement. Toute la cour l'a vu en cet état quinze jours et davantage.

Il passoit les journées entières avec elle ; tout le monde étoit en peine de ce qu'il lui pouvoit tant dire ; enfin, on découvrit qu'il lui disoit bien souvent des choses par cœur ; et un jour qu'elle lui

avoit demandé le second volume de *Cassandre*, il ne le lui envoya pas, mais il le lut toute la nuit, et le lendemain il le lui récita d'un bout à l'autre, sans s'amuser aux paroles de l'auteur, car il est constant qu'il a la mémoire excellente; son *grand jugement* au moins ne l'empêche pas d'en avoir beaucoup. Il sait quelque chose, a de l'esprit, dit les choses agréablement, n'est pas méchant, a de la générosité, du cœur, et est fort civil. « C'est dommage qu'il » est fou, » comme disoit M. de Chevreuse. A propos de sa civilité, on dit qu'un savetier qu'il salua, car, par une tradition de sa maison, il salue volontiers, lui dit : « Boutez sus, boutez sus; ce n'en » est plus le temps; » voulant dire qu'il n'y avoit plus lieu de faire une Ligue. On disoit qu'à une collation à Meudon il fit venir des marionnettes et des joueurs de passe-passe, et que le bateleur, au lieu de dire à son chien : *Pour le Roi de France*, disoit : *Allons, pour mademoiselle de Pons*, et qu'au lieu du roi d'Espagne, il disoit : *Pour madame de Bossut*.

Cette amour ne plaisoit nullement à madame ni à mademoiselle de Guise; et cela les mit si mal, qu'il ne les voyoit plus. Un jour, mademoiselle de Guise se résolut de lui parler, et le disposa à voir madame sa mère. Elle n'y perdit point de temps, et fit si bien, que madame de Guise et son fils conclurent toutes leurs affaires. Or, il y avoit dans la maison pour deux cent mille livres de pierreries ; elles lui appartenoient; il les vouloit avoir. Sa mère, qui voyoit bien que c'étoit pour donner à mademoiselle de Pons, fit ce qu'elle put pour ne s'en point dessaisir; mais, voyant qu'il s'y opiniâtroit, elle donna les mains, à condition toutefois qu'il trouveroit bon

qu'on lui rembourseroit un collier de dix mille livres que mademoiselle de Guise avoit accoutumé de porter. Il n'y voulut pas consentir, et mademoiselle de Guise, indignée de cette dureté, se défit ses perles sur l'heure, et les lui alloit donner, quand un homme vint dire quelque chose à l'oreille de M. de Guise. Il y a apparence que c'étoit un message de la demoiselle. Il part sans songer à ses pierreries. Madame de Guise, voyant cela, porte la cassette de pierreries à madame d'Orléans, et, quand M. de Guise la redemanda, on lui dit qu'elle étoit chez Madame. Cela l'irrita tellement, qu'il commanda à un des siens d'aller dire de sa part à madame de Guise qu'elle sortît tout présentement de l'hôtel de Guise. Ce gentilhomme s'en voulut excuser; mais il lui dit que s'il ne le faisoit, il lui feroit sauter les fenêtres. Il y alla donc; mais l'affaire s'accommoda. Madame de Guise, qui avoit tant craint madame de Bossut, eût bien voulu la tenir, tant elle avoit peur de mademoiselle de Pons.

Quelque temps après il partit pour aller à Rome, avec un frère de mademoiselle de Pons, qu'on appeloit le comte de Rochefort, disant qu'il vouloit sortir d'embarras; que madame de Guise, avant qu'il aimât mademoiselle de Pons, lui disoit qu'il n'étoit point le mari de madame de Bossut, et qu'à cette heure elle dit que si; et que, pour lui, il s'en vouloit tenir au jugement du Saint-Père. Il ne fut pas plus tôt parti, que les rieurs disoient : Que ce *Pont* pourroit bien être à la fin un *Pont au change;* et d'autres que ce *Pont* avoit grand besoin de *garde-fou;* d'autres que les fondements n'en valoient rien, et qu'il pourroit bien devenir *Bossu*. Et on dit qu'en passant en Provence, il pria un président de demander pour

lui mademoiselle d'Alais (1) en mariage. Il laissa à Paris un train complet dans une maison proche du Palais-Royal, dont mademoiselle de Pons se servoit quand elle en avoit besoin, jusqu'à se faire apporter à manger dans sa chambre, car elle en avoit une à part. Elle y fit même tendre un lit de M. de Guise, parce qu'elle devoit faire des remèdes durant quelques jours, et qu'elle vouloit qu'on la vît dans un beau lit.

Son combat avec Coligny (2), son voyage de Naples (3), la suite de ses amours et ses autres aventures seront dans les Mémoires de la Régence.

M. de Guise parloit un jour d'un jeune garçon, nommé Quinault, qui fait des comédies où il y a beaucoup d'esprit. « Vous voyez, dit-il, c'est le fils » d'un boulanger; il n'*enfourne* pas mal. C'étoit le

(1) Marie-Françoise de Valois, comtesse d'Alais, fille du duc d'Angoulême, gouverneur de Provence. Née en 1631, elle épousa le duc de Joyeuse en 1649, le perdit en 1654, et fut renfermée pour cause de démence dans l'abbaye d'Essey, près d'Alençon, où elle mourut en 1696. (P. Anselme, I, 204.)

(2) Le duc de Guise se battit en duel contre Maurice, comte de Coligny, vers les fêtes de Noël de l'année 1643, dans la Place-Royale ; Coligny, gravement blessé, mourut des suites de ce combat, au mois de mai 1644. (*Mémoires de La Rochefoucauld*, dans la collection Petitot, 2e série, LI, 391.)

(3) Voyez les *Mémoires du duc de Guise*, collection Petitot, 2e série, LV ; l'*Histoire des Révolutions de Naples*, ou *Mémoires du comte de Modène*, imprimés pour la première fois en 1665, publiés de nouveau par M. le marquis de Fortia. (Paris, Sautelet, 1826, 2 vol. in-8o.) Les *Mémoires du P. Capece*, ou l'*État de la république de Naples sous le gouvernement de M. le duc de Guise*. Paris, Frédéric Léonard, 1679, in-12. La *suite des Mémoires de Henri de Lorraine, duc de Guise*. Paris, Michel David, 1687, in-12, etc., etc.

» valet de Tristan (1); Tristan étoit à moi ; c'est » comme Élie, qui laissa son manteau à Élisée. — » Cela seroit bon, dit Bourdelot, qui étoit présent, si » Tristan eût eu un manteau. » M. de Guise ne sut que répondre, lui qui s'étoit vanté que Tristan étoit à son service (2).

(1) François Tristan, surnommé *l'Ermite*, auteur de *Marianne*, étoit gentilhomme ordinaire de Gaston, duc d'Orléans. Adonné au jeu et aux femmes, il vécut dans le désordre, et fut toujours pauvre ; c'est lui que Despréaux avoit en vue dans sa première satire, en parlant de ce pauvre auteur,

. . . . Qui, n'étant vêtu que de simple bureau
Passe l'été sans linge et l'hiver *sans manteau*.

Le mot du duc de Guise a donné lieu à une épigramme très-fine dont l'auteur ne nous est pas connu. Elle trouve ici naturellement sa place :

Élie, ainsi qu'il est écrit,
De son manteau, joint à son double esprit,
Récompensa son serviteur fidèle :
Tristan eût suivi son modèle ;
Mais Tristan, qu'on mit au tombeau
Plus pauvre que n'est un prophète,
En laissant à Quinault son esprit de poète,
Ne put lui laisser de manteau.

(2) M. Beffara a trouvé sur les registres de la paroisse de Saint-Eustache, à Paris, sous la date du 3 juin 1635, l'acte de naissance de Philippe Quinault, fils de Thomas Quinault, *maître boulanger*, et de Perrine Riquier. Quinault n'a jamais servi Tristan l'Ermite ; ce poète l'avoit élevé avec un fils qu'il perdit fort jeune. Pénétré de reconnoissance, Quinault tâcha, par ses soins assidus, de consoler Tristan dans sa douleur. (Voyez la *Notice sur Quinault*, à la tête de ses *Œuvres choisies*. Paris, Crapelet, 1824, in-8°, p. 5.)

CCXXXIII

MADAME DALOT.

Madame Dalot est fille d'un simple bourgeois d'Agen, qui la laissa en fort bas âge riche de cinquante mille écus. Elle avoit encore sa mère, qui avoit aussi du bien. La Chambre de l'édit étoit alors à Agen. Viger, conseiller huguenot, songea à épouser la mère, et à faire épouser la fille à son fils; mais la fille étoit si jeune qu'on ne put que les accorder. Elle eut de l'aversion pour ce garçon, et elle n'avoit pas encore douze ans, qu'elle devint amoureuse d'un jeune homme de la ville, nommé Dalot, qui étoit bien fait et entreprenant. Elle consentit qu'il l'enlevât; mais cela n'étoit pas aisé; car madame de Viger, sa mère, la gardoit soigneusement. Néanmoins il gagna une servante qui l'avertit de tout, et, madame de Viger étant absente, il fut introduit dans la maison trois heures avant jour. Comme il alloit à tâtons, au lieu de sa maîtresse, il enleva une jeune fille qui couchoit avec elle. Il étoit déjà assez avant dans la rue quand il reconnut son erreur; il fallut donc retourner. Par bonheur, il étoit le plus fort, et encore il avoit eu la prévoyance de mettre des *tire-fonds* aux portes voisines, de peur qu'on ne vînt au secours. Il sortit avec la demoiselle par un trou qu'il avoit fait faire à la muraille de la ville, et se retira dans un château d'un homme de qualité. Là il fut assiégé dès le lendemain, et il soutint le siége tant qu'il eut des vivres. Une belle nuit qu'il faisoit fort obscur, il se sauve avec sa maîtresse, en Rouergue, après

l'avoir descendue par une fenêtre; ce fut chez M. d'Arpajon, qui lui donna retraite dans une de ses maisons; mais le crédit de Viger lui faisant peur, ils se déguisent en pélerins et prennent le chemin de Notre-Dame-de-Craux. En ce voyage, la pauvre petite eut bien de la peine à s'empêcher d'être reconnue; elle étoit déguisée en homme, mais elle avoit les mains un peu bien blanches pour un garçon. Enfin, ils passèrent en Savoie et s'allèrent jeter aux pieds de la princesse de Piémont, aujourd'hui madame de Savoie. Elle les prit en affection et fit instruire la dame en sa créance, car elle étoit huguenote. Viger, qui avoit des amis à la cour, fit tant envers le cardinal de Richelieu, que la princesse fut obligée à la renvoyer à Paris, où elle fut mise chez feu madame la Comtesse (1). On dit que M. le Comte

(1) On joint ici une lettre dont l'éditeur a possédé l'original; elle a été adressée par Chrétienne de France, duchesse de Savoie, au cardinal de Richelieu, en faveur de madame Dalot. Cette lettre est portée sous le n° 283 dans le *Catalogue des lettres autographes et chartes, faisant partie du cabinet de M. Monmerqué*. Paris, Techener, 1837.

« Monsieur mon cousin,

» Je vous ay fait une prierre sur un fait qui regarde l'Église
» et la religion ; je m'asseure que ces raisons vous auront esmue,
» oultre ma considération, à y porter vostre assistance ; de
» quoy j'ay desiré de vous remercier. Le Roy et la Reyne, ma-
» dame ma mère, m'ont fort obligée de considérer à ma prierre
» les justes plaintes de cette damoiselle, fort persécutée en hayne
» de sa conversion. Je recepveray à beaucoup de faveur sy vous
» les assistez et secondez les intentions de leurs majestés, affin
» qu'elle obtienne justice du tort que beau père et mère lui ont
» fait en sa personne et en ses biens. Le sieur Dallot, son mary,
» va interiner son abolition. Je vous recommande l'un et l'autre
» en la suite de cest affaire, parceque je serois bien ayse de les

en devint amoureux, et que Dalot en eut bien de la jalousie. Par arrêt du Conseil, elle fut mise dans un couvent, afin d'être en liberté de dire si Dalot l'avoit enlevée de gré ou de force, et si elle le vouloit toujours pour mari. Quelque temps après, étant introduite au Conseil d'en haut, elle dit que Dalot l'avoit enlevée de son consentement, que c'étoit son mari et qu'elle n'en auroit jamais d'autre. Ils retournèrent en Savoie, d'où, je ne sais par quelle aventure ils s'allèrent établir en Guienne. Dalot mourut bientôt après. Elle disoit qu'elle n'avoit point de peur du Roi ni des princes quand elle parla au Conseil, mais seulement du cardinal de Richelieu, et qu'il la faisoit trembler.

Il prit une vision à elle et à deux veuves de qualité de faire un couvent comme celui des chanoinesses de Remiremont, et elles disoient qu'elles attendoient des bulles du pape pour cela Cette femme avoit été fort belle et fort galante : elle eut une fille de Dalot, dont elle étoit furieusement jalouse, car elle avoit vingt-trois ou vingt-quatre ans plus que sa fille, qui n'étoit pas moins belle qu'elle avoit été à cet âge-là. La fille de son côté n'étoit pas moins galante, et elle haïssoit sa mère comme la peste. Toutes deux sont *pestes*, mais ne manquent point d'esprit. Dans

» mettre en repos, et que je crois en cela faire une grande cha-
» rité, en quoy je m'asseure vous voudrez prendre part, et me
» tesmoigner que vous avez agréables mes prierres, vous asseu-
» rant que j'estime tousjours très-véritablement vostre amitié,
» et que je vous continue la mienne, comme estant,

» Monsieur mon cousin,

» Vostre affectionnée cousine,

» CHRESTIENNE.

» De Thurin, le 3 janvier 1626. »

les derniers troubles, le comte d'Harcourt coucha, dit-on, avec la mère. Un page de Saint-Luc, qui cherchoit le comte, ne le trouvant point dans tout le logis de madame Dalot (on lui avoit dit qu'il y étoit), ouït du bruit en passant auprès d'un cabinet; il prête l'oreille, il entend madame Dalot qui disoit: « Ah! mon prince, que faites-vous? que voulez-vous faire? » Parmi cela, il y avoit un bruit de chaises; peu de temps après on ne dit plus mot; il n'y avoit que les chaises qui parloient. Saint-Luc fit faire le conte au page devant tout le monde. Le prince de Conti en conta un peu à la fille; Sarrazin un peu davantage et quelques autres; mais M. de Candale pouvoit bien avoir mis l'aventure à fin.

CCXXXIV

M. DE ROQUELAURE (1),

BOISSAT, MADAME DE LESDIGUIÈRES.

Le maréchal de Roquelaure (2) eut des garçons de sa seconde femme, et des filles aussi en assez bon

(1) Gaston, Jean-Baptiste, duc de Roquelaure, maître de la garde-robe du Roi, mourut à Paris, le 11 mars 1683. Saint-Simon l'a peint comme un véritable bouffon de société. (*Mémoires du duc de Saint-Simon*, sous l'année 1695. Paris, Sautelet, 1829, I, 263.) On a attribué à Roquelaure une multitude de bouffonneries dans un livret intitulé *le Momus françois, ou les Aventures divertissantes du duc de Roquelaure*. Cologne, 1727, in-12. Ce recueil populaire ne mérite pas d'être cité dans un ouvrage sérieux.

(2) Antoine, baron de Roquelaure, né en 1543, maréchal de France en 1615, mourut en 1625.

nombre. Du premier lit il n'avoit eu que des filles. Il en maria une à feu M. de Gramont (1), père du maréchal, une autre à feu M. de Noailles (2), et une troisième à M. de La Vauguyon (3), père de feu Saint-Mégrin. L'aîné de ses garçons, qui est aujourd'hui duc à brevet, entra dans le monde long-temps après la mort de son père. La mère a vécu long-temps, et ils ont eu bien des choses à démêler ensemble. Il y avoit assez d'argent; mais il n'y avoit que vingt mille livres de rente en fonds de terre. On n'a jamais guère vu un homme plus gascon, ni plus haut à la main, sans avoir la réputation de brave. Il avoit pris un tel empire sur les gens de sa volée, qu'il les appeloit presque tous par leur nom, et les autres ne le traitoient guère ainsi. Feu Saintot-Lardenay, maître des cérémonies, pour faire l'homme d'importance, un jour à l'hôtel de Bourgogne, crioit d'une loge à Roquelaure, qui étoit vis-à-vis : *Roquelaure! Roquelaure!* L'autre lui répondit : *Saintot, este familiarité ne se font.*

En une assemblée, un conseiller au parlement, nommé Blancmesnil, de la famille des Potiers, fils de feu M. d'Ocquerre, secrétaire d'État, et par conséquent cousin de M. de Fresne, eut prise avec lui pour un siége; et, sur ce que quelqu'un dit que c'étoit un conseiller au parlement : « Un conseiller, » mordioux! reprit-il : des bâtons, des bâtons! » L'affaire s'accommoda; mais Blancmesnil s'éloigna

(1) Louise de Roquelaure épousa Antoine, comte de Gramont, depuis duc de Gramont.

(2) Rose de Roquelaure épousa François de Noailles, comte d'Ayen.

(3) Marie de Roquelaure épousa en 1607 Jacques Estuer, comte de La Vauguyon, marquis de Saint-Mégrin.

pour quelque temps; depuis il s'est fait président aux enquêtes. Roquelaure trouva son *Roquelaure* quelque temps après; car, ayant été pris avec Saint-Mégrin à la bataille d'Honnecourt (1), ce neveu, qui étoit pourtant aussi vieux que lui, en je ne sais quelle rencontre, lui donna un beau soufflet, au sortir de prison. Le maréchal de Gramont les accommoda. En une assemblée, madame Aubert, dont nous parlerons ailleurs, l'ayant pris à danser, il se tourna vers un homme de la cour qu'il appeloit son gouverneur : « Mon gouverneur, lui dit-il tout haut, » danserai-je avec cette bourgeoise (2)? » Sur cela on fit ce vaudeville :

Roquelaure est un danseur d'importance;
Mais
S'il ne connoît l'*alliance*,
Il ne dansera jamais.

On en fit un autrefois qu'il étoit amoureux de madame de Guémenée; c'est, je pense, sa première galanterie. Le voici :

Marquis de Roquelaure,
Vous êtes un faux galant;
Allez, petit frelaure (3),
Cajoler la Beaussant,

(1) Perdue par le maréchal de Guiche le 26 mai 1642. Le *Père Anselme* dit que ce fut en 1641, à la bataille de la Marfée, ou de Sedan. Il fut en effet blessé dans ces deux occasions.

(2) Il y avoit réciprocité. Le gentilhomme *choisi* par la bourgeoise pour danser avec elle craignoit de compromettre son rang, et le bourgeois se voyoit aussi refusé par la dame titrée, s'il se donnoit les airs de lui offrir les *violons*. (Voyez l'historiette de *madame Roger*, et la *Notice préliminaire*, t. 1er, p. 34.)

(3) *Frelaure*, ou *frelore*, vieux mot qui vient de l'allemand *verloren*, perdu, gâté. Pendant les guerres de religion, les lansquenets avoient introduit beaucoup de mots dans la langue françoise.

Car pour une princesse,
Vos brusques gentillesse (*sic*)
N'ont pas assez d'attraits ;
Retournez au Marais.

Un jour qu'il étoit dans le carrosse d'un homme de la cour, je n'ai pu savoir son nom, ou je l'ai oublié, comme ils passoient par la Place-Royale, madame de Guémené, qui sortoit en carrosse, pria celui avec qui étoit Roquelaure qu'elle lui pût dire un mot. Il arrête, et ils se parlent portière à portière. Roquelaure étoit de l'autre côté, elle ne fit pas semblant de le voir. Son ami l'en railla et lui dit : « Roquelaure, » la princesse ne te connoît plus. » Cela le mit en colère. « La princesse ne me connoît plus, dit-il : j'ai » pourtant pièces en main pour prouver qu'elle me » doit connoître. » Il dit encore bien d'autres sottises en divers lieux ; et sur cela mademoiselle de Rohan lui ayant voulu faire des reproches de ses insolences et médisances, et lui ayant dit que madame de Guémené étoit une personne de laquelle on ne parloit point : « On parle de tout le monde, lui répondit-il ; » mademoiselle, on parle même de vous. » Depuis il a dit à M. d'Avaugour, en présence de Barrière : « Te souvient-il, Avaugour, quand je te rencontrai » sur les escaliers de la Guémené, que tu avois une » croix du bois de la vraie croix, dont elle t'avoit fait » présent ? Je venois de la b..... trois fois, ou Dieu » me damne ! et cependant elle faisoit la bigotte » avec d'Andilly. Je me moquois bien de toi, qui » pensois gagner quelque chose avec ta croix. »

Avant que de parler de madame de Lesdiguières, il faut dire ce qui arriva à Roquelaure en une compagnie particulière. Quelques femmes avoient soupé

chez feu Du Gué Bagnols (1), depuis grand janséniste, alors garçon. Madame d'Orgères, qu'on appeloit alors mademoiselle Garnier, aujourd'hui madame de Champlâtreux, y étoit. L'après-souper, Châtillon, La Moussaye, Roquelaure et quelques autres y allèrent. On eut beau dire que c'étoit une compagnie fort particulière, ils entrent; on fut contraint de leur faire bon visage, et enfin chacun s'attacha à celle qu'il rencontra le plus à propos. Il y avoit un lit dans la chambre; plusieurs y étoient couchés: Roquelaure se mit à badiner avec une femme qui lui sembla d'assez bonne composition. Il y avoit du feu; mademoiselle Garnier étoit auprès de la cheminée; la plupart de la compagnie s'en approcha. Le marquis trouva tout assez bien disposé; il tire un homme de sa connoissance à part, et lui dit qu'il le prioit de faire en sorte qu'on amusât mademoiselle Garnier, et qu'il croyoit qu'il alloit dépêcher une femme dans la ruelle du lit; l'autre y va, et Roquelaure, retourné à sa dame,...... en eut tout ce qu'il vouloit, sans partir de là.

L'insolence qu'il fit à feu madame de Lesdiguières (2) est ce qui a fait le plus de bruit, et avec raison; car un soir, au bal, s'étant mis derrière elle et madame de Longueville, il dit à cette princesse: « Madame, que vous avez été trahie! Toutes les » confidences que vous avez faites à cette ingrate,

(1) Il a été intendant de Lyon; c'est le père de madame de Coulanges.

(2) Anne de la Madeleine, marquise de Ragny. François de Bonne, de Créqui, duc de Lesdiguières, l'épousa en secondes noces en 1632; elle mourut à Paris le 2 juillet 1656, laissant deux fils, dont l'aîné, duc de Lesdiguières après son père, épousa la cousine-germaine du cardinal de Retz.

» dit-il en montrant madame de Lesdiguières, n'ont » pas été tenues secrètes, comme elles devoient. » Voici le sein qui les a toutes reçues ; c'est à moi » qu'elle a tout dit. » Et ensuite, il dit d'étranges choses de la pauvre duchesse. Non content de cela, il écrit au mari même ce qu'il disoit à tout le monde, à savoir que, dans une grande maladie qu'il venoit d'avoir à Fontainebleau, madame de Lesdiguières, au commencement, avoit envoyé tous les jours pour savoir de ses nouvelles, puis de deux jours l'un, après de loin en loin, et enfin plus du tout ; que, le voyant en danger, elle avoit trouvé moyen de retirer toutes ses lettres, et que, quand il fut guéri, elle ne le voulut plus recevoir. On dit que, se voyant exclu, il dit au Suïsse : « Suisse, que je voie au moins *mon* » *fils ;* apporte-moi *mon fils.* » Perdant contre Créqui (1), héritier présomptif de M. de Lesdiguières avant qu'il eût un fils, il lui disoit : « Créqui, tu te » venges, Créqui, sans moi tu eusses eu une belle » succession ; c'est moi qui lui ai fait un héritier. » On fit en ce temps-là un testament au nom de Roquelaure, où on lui faisoit donner *son fils* à M. de Lesdiguières, et son esprit à Créqui. Ce M. de Créqui, aujourd'hui premier gentilhomme de la chambre, et duc à brevet, n'a jamais passé pour un grand personnage. On disoit, pour rire, que, quand on manda par lui au cardinal de Valençay qu'il se retirât (2), le cardinal avoit dit : « Je vois bien qu'on » veut que je m'en retourne ; car on m'a envoyé un

(1) Fils de Canaples, qui avoit épousé la sœur de Combalet. (T.) — Charles, duc de Créqui, premier gentilhomme de la chambre du Roi, neveu du duc de Lesdiguières.

(2) C'étoit vraisemblablement dans la guerre contre les Véni-

» cheval. » Roquelaure disoit qu'il avoit dépensé quarante mille écus auprès de cette *carogne ;* il l'appeloit ainsi. Une demoiselle qu'elle avoit, nommée Saint-Nazaire, en avoit un diamant de douze cents écus. Le jeu, où il est très-heureux, lui fournissoit de quoi faire toute cette dépense. On disoit qu'il avoit pris quelque jalousie de M. d'Enghien, qui pourtant ne s'est jamais attaché à elle, quoiqu'elle fût bien faite, et qu'elle ne manquât point d'esprit ; il avoit le cœur ailleurs. Cette insolence fit un bruit épouvantable. Le coadjuteur, cousin germain de la duchesse, qui avoit été un peu amoureux d'elle, et qui, dès le temps de la princesse de Guémené, en vouloit déjà à Roquelaure, le coadjuteur donc, voyant que son frère, le duc de Retz, ne s'en remuoit pas autrement, alla trouver le cardinal Mazarin, et lui dit : « Si on ne fait taire Roquelaure, je ne réponds » pas que mes amis, que j'ai eu de la peine à rete- » nir, ne le punissent de son insolence. » Le cardinal promit d'y mettre ordre. Le jour même, Roquelaure étant allé, assez bien accompagné, aux Tuileries, le duc enfin se réveilla, et avec ses amis et ceux de son frère y alla si bien secondé que le marquis fut contraint de se retirer. Roquelaure envoya sur cette insulte appeler le duc, qui fut trois quarts d'heure à l'attendre au rendez-vous (c'étoit à la Place-Royale), jusqu'à ce qu'un des siens l'y surprit; car il étoit seul. Il envoya ce gentilhomme dire à Roquelaure qu'il falloit aller derrière les Petits-Pères, et qu'il se pourvût d'un second. Roquelaure s'y fait porter en chaise ; mais la chose étoit

tiens, oùle cardinal de Valençay exerçoit la charge de *maestro di campo generale*. (Voyez l'historiette de ce cardinal, t. III, p. 204.)

si secrète, que ses porteurs le savoient, et le furent dire à Montauron (1), qui étoit dans l'église à la messe; car il étoit fête; ainsi ils furent arrêtés. Il y en a qui ne le content pas si à l'avantage de ce duc (2), qui à la vérité n'est pas un grand personnage; mais j'ai ouï dire à gens non suspects une chose de lui qui me feroit croire qu'il n'a pas manqué au rendez-vous, c'est qu'un simple gentilhomme de Bretagne l'ayant fait appeler, il y alla. C'est un si grand rêveur, qu'une fois il se jeta, en rêvant, dans un canal où il pensa se noyer. Une fois il fit une sottise sans rêver. A Ingrande, sur la rivière de Loire, il y a une espèce de barque armée, pour les traites foraines, qui va visiter les bateaux : il crut qu'on lui faisoit tort d'en user ainsi envers lui, et fit jeter dans l'eau le commis, sans dire gare; après il se trouva que le commis lui venoit présenter des melons.

*Le duc de Retz a épousé la fille de son cousin germain, du même nom (3). C'est un homme fort laid; il se raille lui-même de sa laideur et un peu trop. Je lui ai ouï dire un jour assez plaisamment que madame de Longueville, ou madame de Châtillon, n'ayant pas voulu qu'il se mît dans leur carrosse, y firent mettre l'abbé de Mayenne. Il dit : « Pardieu! madame, vous me faites plus d'honneur » qu'à moi n'appartient; je croyois être le moins dan-

(1) Puget de Montauron, dont on verra plus bas l'historiette

(2) Pierre de Gondi, duc Retz, né en 1602, mourut à Machecoul, en 1676.

(3) Catherine de Gondi, fille aînée de Henri de Gondi, duc de Retz, épousa Pierre de Gondi, son cousin germain, en 1633. Elle apporta à son mari le pays de Retz, qui fut érigé de nouveau en duché-pairie par lettres du mois de février 1634. Elle mourut en 1677, au château de Machecoul.

» gereux de tous les hommes.» Il dit une fois, comme une huguenote pestoit tant contre mademoiselle de Rohan de ce qu'elle épousoit Chabot : « Mademoi- » selle a-t-elle un fils à qui elle voulût faire épouser » mademoiselle de Rohan ? »

Pour Roquelaure, il est fanfaron. Je crois qu'il ne s'est battu qu'une fois, où il n'eut qu'un coup dans ses chausses pour toute blessure : jamais on ne put l'obliger à changer d'habit, et il alla faire des visites avec ce haut-de-chausses. Le coadjuteur, avec son empressement, fit un peu rire les gens, et on disoit : « Ce prêtre en veut donc aussi à la duchesse. » M. de Lesdiguières ne s'ébranla point pour tout cela, et fit par stupidité tout ce qu'un autre auroit pu faire par philosophie. Enfin Roquelaure eut ordre de s'éloigner pour quelque temps.

Roquelaure ne fut pas plus tôt de retour, que le bruit courut, car il suffit qu'un homme soit en réputation de bonnes fortunes pour lui en attribuer un cent, que madame de Sully, fille du chancelier, avoit pris la place de madame de Lesdiguières, et qu'on y avoit vu entrer Roquelaure par la porte de derrière, à heure indue. On l'y avoit vu entrer, parce qu'étant sur le soir avec d'autres fainéants comme lui, il leur dit : « Vous autres, vous allez les uns au » Palais-Royal, les autres jouer ; moi je vais *à da-* » *mes ;* » disant cela en se peignant et faisant l'homme accablé de bonnes fortunes. On le suivit et on le vit entrer à l'hôtel de Sully, comme j'ai dit ; mais c'étoit pour une suivante, appelée Pelloquin (1).

(1) Il y avoit un maréchal-ferrant de ce nom-là à la rue Saint-Antoine, qui avoit un mouton qui le suivoit partout ; il lui disoit toujours : « Plus tu deviens grand, plus tu deviens bête. » Cela

Roquelaure dit qu'il avoit gagné la confidence de madame de Lesdiguières, et que M. le duc d'Enghien, comme il l'avoit su d'elle, écrivoit à madame de Lesdiguières dans les lettres de madame de Longueville. M. le duc fit une fête pour elle, où Roquelaure ne vouloit pas qu'elle allât. Elle s'excusa sur ce qu'il avoit eu tort de la laisser engager, et qu'elle ne pouvoit pas du soir au matin feindre une maladie ; elle y fut donc, quoiqu'il fût encore venu pour la prier de n'y pas aller ; cela acheva de le désespérer. Il dit, pour ses excuses du vacarme qu'il fit, qu'elle le menaça de le faire maltraiter. Je doute que cela soit vrai.

Madame de Lesdiguières, pour vérifier la médisance de Roquelaure, souffrit depuis les galanteries de M. d'Émery ; on voyoit Césarin, fils de l'intendant de la duchesse, aller et venir sans cesse dans le cabinet de cet homme. Dès le vivant du maréchal de Créqui, son beau-père, elle avoit fait parler d'elle. C'est sur cela que Boissat (1), l'académicien, frère de Boissat, bon officier de cavalerie, s'avisa de lui donner la *baie*, comme font les masques en Dauphiné et en Provence. Au carnaval, c'étoit à Grenoble, il s'habilla donc en sage-femme, et avoit un écriteau sur l'estomac, où il y avoit : *Il n'y a que moi de sage-femme.* Il dit quelque chose à la dame dont elle s'offensa fort, outre qu'elle prit l'écriteau à son désavantage. Il lui dit aussi, en lui présentant des ciseaux, « qu'il les lui donnoit parce qu'elle *découpoit* fort

a fait un proverbe : *Il ressemble au mouton de Pelloquin, plus il devient grand, plus il devient bête.* (T.)

(1) Pierre de Boissat, de l'Académie Françoise, mourut en 1662, à l'âge de cinquante-huit ans.

» bien (1). » Irritée au dernier point, et fière de sa lieutenance de Roi, car M. le comte de Soissons, qui étoit gouverneur de Dauphiné, vivoit encore, elle obligea son mari, qu'on appeloit alors le comte de Saulx, à le faire maltraiter. Boissat eut des coups de bâton, et fut fort blessé à la tête. Par une démangeaison d'écrire, il écrivit sa déconvenue à l'Académie ; car il croyoit qu'elle engageroit le cardinal de Richelieu à venger l'affront fait à une personne du corps. Mais il n'avoit pas plus de jugement en cela qu'en autre chose (2). C'est un homme d'esprit, mais il est hâbleur en diable. Ce qu'il a fait en vers et en prose n'est que médiocre. Je me souviens qu'il vint à Paris incontinent après, et que madame d'Harambure, qu'il vit de nuit, car il ne se montroit point, lui ayant dit : « Oseroit-on vous parler d'ou-
» blier?—Ah ! répondit-il, j'ai reçu des coups trop
» près de la mémoire. »

La Noye, aujourd'hui le marquis de Piennes, son ami, dès le temps que Monsieur étoit en Flandre

(1) « On se sert dans le Dauphiné du mot *découper* dans le » sens de *médire*, et c'étoit (dit Ségrais) un défaut que l'on re- » prochoit à madame de Lesdiguières. M. de Boissat lui ayant » fait présent d'une paire de ciseaux, en lui disant qu'elle lui » convenoit, parce qu'elle étoit une grande *découpeuse*, elle fut » si outrée, qu'elle s'en plaignit hautement à M. de Lesdiguières, » qui la vengea en faisant donner des coups de bâton à M. de » Boissat.» (*Mémoires-Anecdotes de Ségrais*. Amsterdam, 1723, I, 191.)

(2) Pellisson a donné la relation détaillée de ce différend. On y lit toutes les pièces du procès, à l'exception de la première lettre dans laquelle Boissat racontoit les traitements dont il se plaignoit. On voit plus bas qu'il en avoit demandé lui-même la suppression. (Voyez l'*Histoire de l'Académie françoise*. Paris, 1730, t. Ier, p. 188.)

(ils l'avoient suivi tous deux), tâcha de faire que le comte de Saulx se battît contre Boissat ; mais il n'en put venir à bout. Quand Pellisson fit l'*Histoire de l'Académie*, on voulut savoir de lui s'il trouveroit bon qu'on y mît sa lettre à l'Académie, comme on y mettoit toutes celles qui avoient été écrites à la Compagnie. Il dit qu'on supprimât la première lettre ; et quand on lui demanda si on mettroit le reste, il ne répondit rien. Voilà son silence pris pour approbation. On croit que, comme feu M. de Créqui avoit dit qu'il n'étoit point gentilhomme, il ne fut pas fâché qu'on vît dans ce livre une assemblée de noblesse en sa faveur. Depuis, il s'est ravisé, et un an après a demandé qu'on ôtât tout cela. On lui a promis de l'ôter à la seconde édition ; mais que servira cela ? La première édition en sera plus chère. Si j'étois en la place du libraire, je garderois dès à présent ce qui reste, je ferois une seconde édition, et je vendrois sous main les premières : car on dira : Je veux des bons, je veux de ceux où sont les coups de bâton de Boissat.

Il est devenu dévot, a fait des vers latins de dévotion, et s'est marié à Vienne ; on ne l'a point vu à Paris. Il dit une plaisante chose, une fois, à un gueux, au Cours : « Mon ami, lui dit-il, je m'appelle » Boissat, je suis à Monsieur, et je viens de Flan- » dre. »

Reprenons madame de Lesdiguières. Elle eut depuis un autre garçon. On a parlé depuis de M. d'Humières avec elle.

La petite de La Vergne (1), fille de La Vergne,

(1) Marie-Madeleine-Pioche de La Vergne, depuis comtesse de La Fayette, auteur de *Zayde* et de *la Princesse de Clèves*.

gouverneur de M. de Brezé, qui, dit-on, ressemble à madame de Lesdiguières, dit un jour à Roquelaure, comme il se mettoit auprès d'elle : « Mon» sieur, prenez garde à la ressemblance. — Made» moiselle, répondit-il, prenez-y garde vous-même.»

Enfin, il fallut que Roquelaure fût puni de toutes ses insolences en apprenant ce que c'est que jalousie. Il devint amoureux de mademoiselle du Lude, une des plus belles, pour ne pas dire la plus belle de la cour. Il promit cinq cents pistoles à une suivante de la mère si l'affaire réussissoit ; car la pucelle eût bien mieux aimé Vardes que lui, qui n'étoit plus jeune. Le comte du Lude, qui depuis un combat qu'il fit avec Vardes, durant le blocus de Paris, où ils se blessèrent tous deux cruellement, avoit fait une amitié étroite avec ce jeune cavalier, vouloit lui donner sa sœur et disoit : « Je n'aurai » point d'enfants, ma femme est stérile. (C'est une » chasseuse à outrance et qui joue ici au mail pu» bliquement en justaucorps (1)). J'aime mieux que » mon ami ait tout qu'un autre. » Cependant l'af-

Aymar de La Vergne, son père, étoit gouverneur du Havre. Il nous semble qu'on ignoroit jusqu'à présent qu'il eût été attaché à l'éducation du maréchal de Brézé.

(1) Rénée-Éléonore de Bouillé, première femme du comte du Lude. Madame de Sévigné l'a peinte aussi dans ce caractère : c'étoit en 1672 ; l'armée se rendoit sur les bords du Rhin. « Je fus hier, écrit-elle, à l'Arsenal..... je trouvai La Troche qui » pleuroit son fils, et la comtesse du Lude qui pleuroit son mari : » elle avoit un chapeau gris, qu'elle enfonçoit dans l'excès de » ses déplaisirs ; c'étoit une chose plaisante ; je crois que jamais » chapeau ne s'est trouvé à pareille fête : j'aurois voulu ce jour» là mettre une coiffe ou une cornette. Enfin ils sont partis tous » deux ce matin, la femme pour le Lude, et le mari pour la » guerre. » (*Lettre à madame de Grignan*, du 27 avril 1672.)

faire réussit, car il fit bien de l'avantage à sa femme; et le lendemain des noces Roquelaure compta les cinq cents pistoles à la suivante, et lui dit : « Mademoiselle, en voilà encore cent par-dessus; mais prenez la peine de vous aller marier où il vous plaira. » Il ne la voulut plus souffrir auprès de sa femme (1). Nous en parlerons amplement dans les Mémoires de la Régence.

Deux ans après, il lui vint huit mille livres de rente d'une plaisante façon. Un gentilhomme gascon, vieux garçon, en colère contre ses parents, sur le point de mourir, voyant par sa fenêtre une maison qui est à Roquelaure : « Je donne tout mon bien à M. de Roquelaure, dit-il. Ecrivez, notaire. Sa terre m'a fait souvenir de lui. »

Quand il recherchoit mademoiselle du Lude, la comtesse, mère de la demoiselle, alla naïvement s'informer de lui à madame de Lesdiguières, qui ne put s'empêcher d'en rire, et après lui en dit bien sérieusement ce qu'elle en pensoit, c'est-à-dire que si sa fille vouloit avoir de la complaisance, elle seroit fort heureuse avec lui. En effet, Roquelaure est bon ami.

(1) Bussy-Rabutin, dans une lettre écrite à madame de Sévigné, le 17 août 1654, annonce le projet que Vardes ne dissimuloit pas de faire sa cour, l'hiver suivant, à madame de Roquelaure : « Et sur cela, madame, ne plaignez-vous pas les pauvres femmes, qui bien souvent récompensent par une véritable passion un amour de dessein, c'est-à-dire donnent du bon argent pour de la fausse monnoie? Je crois que Vardes aura de la peine à sa conquête, non pas tant par la force de la place que par les soins et la vigilance du gouverneur. » (Voyez notre édition des *Lettres de madame de Sévigné*. Paris, Blaise, 1818 ou 1820, in-8°, I, 24.) Cette belle personne, comme le dit Tallemant, aimoit Vardes quand on la maria au duc de Roquelaure; elle mourut de mélancolie le 15 décembre 1657.

CCXXXV

LA TOUR-ROQUELAURE.

Latour, surnommé La Tour-Roquelaure, étoit bien parent de Roquelaure, mais n'étoit point de la même maison, si ce n'est par les femmes ; mais on l'appela ainsi à cause qu'il étoit toujours avec le marquis, et que ce fut lui qui l'introduisit dans le monde. Il étoit bien fait et dansoit fort bien ; vrai parent de Roquelaure pour l'insolence. Il eut une forte galanterie avec madame de Montglas (1). Un jour qu'il étoit brouillé avec elle, il dit à la comtesse de Fiesque : « Pensez-vous que je m'en soucie ? J'en ai eu » assez de choses. » Il dit aussi qu'il avoit couché avec madame de Comminges, avec madame de Fosseuse et avec madame d'Uxelles (2). « Qui vous

(1) Il a déjà été parlé de la marquise de Montglas dans l'historiette de *madame de Liancourt*, t. VI, p. 33. — Maîtresse de Bussy-Rabutin, elle l'abandonna quand il encourut la disgrâce du Roi. Bussy ne se contenta point de l'inscription placée au bas du portrait de l'infidèle que nous avons déjà rapportée, il la fit encore peindre sous les traits de la Fortune, avec cette devise : *Ambo leves, ambo ingratæ*. (*Souvenirs d'une visite aux ruines d'Alyse, et au château de Bussy-Rabutin*, déjà cités, p. 18.)

(2) Marie de Bailleul, mariée, en 1645, à Louis Châlons Du Blé, marquis d'Uxelles ; c'est la mère du maréchal. Son mari, gouverneur de Châlons, n'étoit pas riche. Elle passoit pour galante ; on fit sur elle le couplet suivant :

Mon mari s'en est allé
A Châlons, en Champagne ;
Il m'a laissé sans argent,
Mais avec mon enjouement
J'en gagne, j'en gagne, j'en gagne.

» croiroit? dit la comtesse, vous n'avez pas une » lettre. — Vous avez raison, dit-il, je suis un fat. » Je ne coucherai plus avec pas une qu'elle ne m'ait » écrit auparavant. Cette Montglas ne m'a jamais » voulu écrire à cause de cela. » Leur querelle vint de ce qu'elle ne vouloit pas qu'il entrât, je ne sais quel jour qu'elle avoit fait quelque remède; il entra pourtant, et lui parla du style de son cousin. On disoit à cette femme, en la consolant des insolences de cet homme, qu'il falloit pardonner aux amoureux : « Ah ! pour amoureux, dit-elle en franche co- » quette, il l'est autant qu'on le peut-être. »

Le comte de Fiesque écrivit en ce temps-là un billet, sans signer, à Belesbat, en ces termes : « M. de » Belesbat est prié de se trouver chez M. le mar- » quis de Roquelaure pour, conjointement avec M. de » La Tour, vaquer aux affaires de leur vacation. » La Tour fut fort déferré de cette équipée. On lui proposa, pour se raccommoder avec tout le sexe, de faire *la fête du Menteur* (1), et que celles qui s'y trouveroient seroient obligées de le recevoir chez elles; car les dames lui avoient fermé la porte. Il n'y mordit point. Avant cela, se trouvant en lieu obscur ou écarté avec madame d'Uxelles, il voulut entreprendre quelque chose, en présence de la suivante; elle le repoussa rudement. « Pardioux! lui » dit-il, madame, qu'auriez-vous dit d'un Gascon » qui n'eût rien entrepris en si belle occasion? » La Tour fut tué à la guerre (2).

(1) Cette fête est décrite dans la comédie. (T.)

(2) Loret annonce ainsi sa mort dans sa gazette en vers :

> Le sieur de La Tour Roquelore,
> Dont jadis mainte jeune Aurore
> N'avoit pas en aversion

La comtesse de Fiesque écrivit un jour à madame de Montglas : « Ma chère, venez me voir ; il » est quatre heures, il n'est venu encore personne ; » je suis au désespoir. »

Au carnaval de 1652, madame de Montglas fit une plaisante extravagance chez la présidente de Pommereuil. On y devoit jouer *Pertharite, roi des Lombards*, pièce de Corneille qui n'a pas réussi (1). Mademoiselle de Rambouillet dit à Ségrais, garçon d'esprit, qui est à cette heure à Mademoiselle (2), qu'elle n'avoit point vu *l'Amour à la mode* (3), et qu'elle l'aimeroit bien mieux. « Dites-le à la comtesse de Fiesque. » La comtesse le dit à *Hippolyte ;* c'est le fils du président de Pommereuil du premier lit, un benêt qu'on appeloit ainsi parce qu'on lui faisoit la guerre et qu'il étoit amoureux de sa belle-mère. Hippolyte, qui étoit épris de la comtesse, alla dire aux comédiens que, quoi qu'il coûtât, il falloit absolument jouer *l'Amour à la mode,* et les envoya changer d'habits. On joue; madame de Montglas réclame et fait bien du bruit. La comtesse et elle se harpignèrent ; les autres ne dirent rien. Au troisième acte, patience échappa à madame de Montglas ; elle crie tout haut : « Mon carrosse est-il » venu ? — Non, madame. — Celui de l'abbé de

L'esprit, ni conversation,
Est mort et même mis en terre,
Étant lors prisonnier de guerre.
(*Muse historique, lettre du dernier juin* 1652.)

(1) *Pertharite,* tragédie de Pierre Corneille, ne fut représentée qu'une seule fois, en 1653.

(2) Il s'étoit attaché au comte de Fiesque, quand ce dernier fut relégué en Normandie. Ségrais est de Caen. (T.)

(3) Comédie de Thomas Corneille, en cinq actes, représentée en 1653.

» Richon y est-il ? (Notez que c'étoit son galant.) » — Oui, madame. » Elle sort, et, par une plaisante rencontre, le comédien qui étoit sur le théâtre dit :

Retraite ridicule et fort extravagante.

C'étoit justement où il en étoit, et dans la comédie une femme se retiroit comme cela brusquement. Cela fit rire jusqu'aux larmes.

CCXXXVI

LE CHEVALIER DE ROQUELAURE.

Le chevalier de Roquelaure (1) est une espèce de fou, qui est avec cela le plus grand blasphémateur du royaume. On dit qu'il s'est un peu corrigé. A Malte, il fut mis dans un puits, où on le laissa quelque temps par punition. A l'armée navale, le comte d'Harcourt fut sur le point de le faire jeter dans la mer, avec un boulet au pied. Cela ne le rendit pas plus sage (2); car quelques années après, ayant

(1) Antoine de Roquelaure, chevalier de Malte. On dit dans Morery qu'il mourut jeune. Dans ce Dictionnaire les généalogies ont été souvent fournies par les familles. Les Roquelaure avoient intérêt à dissimuler l'existence du chevalier.

(2) Un jour qu'il jouoit et perdoit, il blasphéma tant, qu'un orage étant survenu, tout le monde eut peur et se retira ; il demeura seul à dîner, et disoit en regardant le ciel : « Tonne, » tonne, mordieu ! tonne ; tu penses me faire peur. » Un nommé Frissart, grand joueur de paume et grand blasphémateur, fit un jour venir un maçon pour lever un carreau d'un jeu de paume, où il y avoit, disoit-il, un diable dessous. Il fallut le lever, et il fit mille signes de croix avant qu'on le remît. (T.)

trouvé à Toulouse des gens aussi fous que lui, il dit la messe dans un jeu de paume, communia, dit-on....., baptisa et maria des chiens, et fit et dit toutes les impiétés imaginables. On en avertit la justice. On y fut; mais ils se défendirent, et il y eut un conseiller battu. Enfin pourtant il fut pris. Quelques jours après il corrompit le geôlier moyennant six cents pistoles: le geôlier se sauva avec lui, dont mal lui en prit, car le chevalier lui prit son argent, et le renvoya comme un coquin. On les suivit, et le chevalier fut repris. Son frère aîné ne perdit point de temps, et obtint une évocation à Paris, ou, pour mieux dire, une jussion de ne passer point outre. Cela lui sauva la vie, car c'est un crime capital, et voilà le chevalier en liberté à Paris, qui, au lieu de se retirer, ou du moins de vivre modestement, se promenoit à la vue de tout le monde, ne bougeoit du cabaret, et menoit toujours sa vie ordinaire. Quelques dévots représentèrent à la Reine que sa régence ne prospéreroit point si elle laissoit ce sacrilége impuni. On donne donc ordre, à l'insu du cardinal Mazarin, au prévôt de L'Ile de prendre le chevalier; ce qu'il fit, non sans y perdre des archers; et, du côté du chevalier, Biran (1), un de ses frères, grand gladiateur, y fut fort blessé. On le mena à la Bastille, où il fut assez long-temps. Le cardinal assura le marquis de la vie de son frère; car pour la prison, ses parents eussent été ravis qu'on l'y eût tenu à perpétuité. A la cour on murmuroit de cette sévérité, et les femmes même disoient tout haut « qu'on n'avoit jamais vu arrêter

(1) Ce brave fut tué en second par un bâtard de Montauron qu'il vouloit marquer, disoit-il, sur le nez. (T.)

» un homme de condition pour des bagatelles comme » cela. » Madame de Longueville étoit de ce nombre. Après il fut mené à la Conciergerie, et on parla tout de bon de lui faire son procès. En ce temps-là, comme quelqu'un lui disoit qu'il couroit fortune, et qu'il avoit Dieu pour partie, il répondit : « Dieu n'a » pas tant d'amis que moi dans le Parlement. » Quoiqu'il y eût bien des témoins, on ordonna pourtant qu'il seroit plus amplement informé, et cela peut-être pour lui donner le temps de faire évader les témoins ; mais le chevalier trouva que le plus sûr, sans doute, étoit de s'évader lui-même. La femme du geôlier, nommée Dumont, qui étoit une grande coquette, à qui souvent les prisonniers donnoient les violons, devint amoureuse de lui. Il se consoloit avec elle tout doucement ; il la gagna, et elle fit faire un trou par lequel il se sauva au bout d'un an de prison. On dit qu'il jouoit au piquet avec le gros La Taulade, qui étoit là pour dettes, quand on lui vint dire à l'oreille que le trou étoit fait ; il ne se le fit pas dire deux fois, et fit semblant d'aller dire un mot à quelqu'un (1). Le chevalier sort ; La Taulade, las de l'attendre, alla voir pourquoi il étoit si longtemps ; il trouva le trou ; l'occasion lui sembla belle, il voulut en faire autant ; mais il n'y put jamais passer : la mesure n'avoit pas été prise pour lui. Le lendemain de l'évasion du chevalier, il arriva douze témoins contre lui ; il en avoit eu peut-être avis, et c'est apparemment ce qui obligea son amante à ne pas différer davantage : on la prit avec son mari, et on la mena au Châtelet. Je pense qu'il n'y

(1) Le trou avoit été fait dans un cabaret qui répondoit au mur de la Conciergerie. (T.)

a pas eu de preuves contre elle ; pour moi, je le lui aurois pardonné, à cause de sa générosité; car elle avoit mieux aimé se priver d'un homme qu'elle aimoit que de le voir prisonnier.

Il revint à un an de là, et on ne lui dit plus rien. C'est un assez plaisant *Robin :* il appelle son beau-frère de Balagny (1) *le cocu.* On ne se fâche point de tout ce qu'il dit. On croit qu'il a été amoureux de madame la Princesse; il lui disoit tout ce qu'il lui plaisoit. Il la suivit à Bordeaux; mais il ne l'a pas suivie en Flandre. Il dit plaisamment, quand M. de Luynes, le janséniste, envoya demander dispense pour épouser sa tante, mademoiselle de Montbason : « Des gens de notre religion ne voudroient pas » faire cela. » Il étoit tout mélancolique, disoit-il, de ce qu'on lui avoit défendu de chanter messe. Une fois il disoit : « Je viens de ce b....l, de la maré- » chale de Roquelaure. » Elle lui disoit : « Chevalier, » je suis toute triste, faites-moi rire. » Il lui disoit cent extravagances. Un jour Romainville, illustre impie, son ami, étoit à l'extrémité; un Cordelier vint pour le confesser. Le chevalier prend un fusil, et couchant le Père en joue, lui dit : « Retirez-vous, » mon Père, ou je vous tue : il a vécu chien, il faut » qu'il meure chien. » Cela fit tellement rire Romainville, qu'il en guérit. Cependant le chevalier se confessa à quelques années de là, et mourut comme un autre homme, en disant qu'il ne craignoit que de n'avoir pas assez de temps pour se bien repentir. Il

(1) Alexandre-Henri de Montluc, marquis de Balagny, avoit épousé Catherine-Henriette de Roquelaure, fille du maréchal, sœur du duc et du chevalier de Roquelaure. (*P. Anselme*, VII, 291.)

avoit les jambes fort enflées, et il disoit : « Je les veux » léguer à Laverdenx. » C'est un gros frère qu'il avoit (1).

CCXXXVII

BELESBAT.

Belesbat (2) se nomme Hurault, et est de bonne maison. Cette maison a trois branches, celle de Vibraye, celle du chancelier de Cheverny, dont madame de Montglas est petite-fille, et celle dont étoit le père de M. de Belesbat. C'étoit un maître des requêtes, et lui l'a été aussi, et ensuite conseiller d'État. Il est demeuré comme un amphibie entre la ville et la cour, quoi que die ce couplet contre lui :

Ah! que j'aime ce Belesbat,
Quoiqu'il soit un peu fat,
Barbe à coquille,
Et long en ses discours,
Galant de ville,
Et non galant de cour!

Depuis, quoiqu'il fût marié, il ne laissa pas de faire furieusement le galant. Il avoit quarante ans qu'on l'appeloit en riant *le Beau Ténébreux*, car il a l'honneur d'être pour le moins aussi brun qu'un autre. Il cajoloit, il y a onze ans ou environ, la sœur de du Gué Bagnols, femme d'un maître des comptes nommé Moussy. Or, durant l'absence de Belesbat,

(1) Jacques de Roquelaure, marquis de Laverdenx, mourut en 1678.

(2) Henri-Hurault de L'Hôpital, seigneur de Belesbat, fut reçu conseiller au parlement en 1633. Il devint ensuite maître des requêtes, et mourut en 1684.

qui, pour avoir dit quelque chose dont il se fût bien passé sur la perte d'Armentières, eut ordre de faire un petit voyage à Vannes, en Bretagne, la dame souffrit quelques autres galants qui effacèrent un peu *le Beau Ténébreux* de sa mémoire. Au retour, il s'imagina de se maintenir par autorité; il lui défendoit d'aller au Cours, de voir tels et tels hommes, et ne lui vouloit pas donner la liberté de voir madame de Courcelles-Marguenat, sa bonne amie, aussi femme d'un maître des comptes. Non content de cela, il alla quereller cette madame de Courcelles, et, en présence de quelques personnes, il lui reprocha de l'avoir ruiné auprès de madame de Moussy; qu'elle lui avoit donné un autre galant, et qu'elle vouloit que son amie l'imitât, et ne se contentât pas d'un à la fois : «Car, ajouta-t-il, madame, on sait »bien que tels et tels vous servent;» et les nomma. Comme cette femme se plaignoit hautement de cette insolence, Brancas, l'un des galants que Belesbat avoit nommés, entra; elle lui dit l'outrage qu'on lui venoit de faire. Brancas maltraita l'autre de paroles, et le menaça de le faire sortir, s'il continuoit; et enfin, Belesbat continuant toujours, il le prit par les épaules et le mit dehors, puis ferma la porte de la chambre. Belesbat fit pis, car il alla prier le prince d'Harcourt, qui lui donnoit quelque ombrage, de ne plus voir cette madame de Moussy. « J'y suis engagé il y a » long-temps, lui dit-il en présence de Laigues, et si » elle vous voyoit, je lui ferois un affront.» Il lui en fit un en effet; car il fit avertir Moussy par un billet de se trouver à Saint-Gervais (c'est leur paroisse), où une personne lui diroit une chose qui lui importoit extrêmement. On dit qu'il reçut ce billet en présence de sa femme, et qu'elle fut aussi à Saint-Gervais,

sans dire rien, car elle se doutoit de quelque chose. Là elle vit que madame de Belesbat (1) présentoit des lettres à Moussy. Cette femme, ravie de se venger, lui dit : « Monsieur, ce sont des lettres de votre » femme à M. de Belesbat, où vous verrez *Pierre,* » c'est vous.» Moussy, chose extraordinaire pour un maître des comptes, et qui passe pour une assez pauvre cervelle d'homme, et qui, d'ailleurs, étoit jaloux, car on dit que souvent il a fait faire des réprimandes à sa femme par toute la famille assemblée, et que là on *vespérisoit* (2) terriblement la pauvre chrétienne; Moussy prit les lettres, et répondit à madame de Belesbat que ce n'étoit pas là l'écriture de sa femme, et que c'étoit une imposture. Pour faire le conte bon, on ajoutoit qu'il lui avoit dit : « Madame, si » vous étiez tant soit peu jolie, je pourrois me ven- » ger de votre mari; mais, ma foi, je me punirois » plus que lui.»

La dame accusée a dit pour sa défense que Belesbat avoit ôté à un de ses laquais une lettre qu'elle écrivoit à une de ses amies, et que sur son écriture il en avoit fait contrefaire quantité; et assez de gens ont dit que cela étoit vrai, et que Belesbat étoit homme à se vanter sans fondement; mais cette femme a fait encore une galanterie depuis avec Fieubet, maître des requêtes. Cela n'a pas servi à

(1) Renée de Flexelles, fille de Jean de Flexelles, seigneur de Bregy. Elle se maria en 1637, et mourut en 1707.

(2) *Vespériser*, réprimander. Cette expression, tout-à-fait hors d'usage, est dérivée de *vespérie*. C'étoit le dernier acte de théologie que devoit soutenir le licencié avant de prendre le bonnet de docteur ; il se faisoit la veille au soir de la réception; celui qui présidoit donnoit au répondant des avis qui participoient quelquefois de la réprimande.

contredire l'histoire de Belesbat. Le mari prit cela pour argent comptant, ou feignit de le prendre, et envoya prier l'abbé de Belesbat (1) de venir parler à lui chez M. de Saint-Gervais, et lui dit qu'il s'étoit voulu plaindre à lui de l'injure que son frère lui avoit faite, parce qu'il le croyoit homme d'honneur; qu'il lui déclaroit que si M. de Belesbat ne se dédisoit de ce qu'il avoit dit, il le tueroit partout où il le rencontreroit. On disoit qu'il étoit assez étourdi pour cela. Il est bien vrai qu'il fit un peu de peur au galant, et qu'il lui tira vingt coups de pistolet dans ses fenêtres; mais enfin la fureur martiale d'un maître des comptes ne peut pas durer long-temps. Il traita sa femme à l'ordinaire, et on les a vus en ce temps-là à la promenade ensemble. Belesbat, se voyant blâmé par tout le monde, dit que c'étoit sa femme qui avoit surpris ces lettres, et que c'étoit un tour de jalouse. Roquelaure dit là-dessus : « Ce galant de ville veut m'imiter, mais c'est un poltron; il désavoue tout, moi je ne désavoue rien. » Cela mit *le Beau Ténébreux* en si méchante réputation, qu'ayant été proposé dans une compagnie, lequel il vaudroit mieux être de Belesbat ou de Saint-Germain Beaupré, tout le monde conclut pour le dernier.

Plus de quinze ans après, cette madame de Moussy et son mari se sont séparés; le jeu en est plus cause que la galanterie, car elle étoit bien passée. Elle jouoit quelquefois d'une telle fureur, qu'elle couchoit pour cela dehors deux et trois nuits. On dit d'elle que, pour demeurer à coucher dans des maisons pour re-

(1) Paul-Hurault de L'Hôpital, prieur de Saint-Benoît-du-Sault, mourut d'apoplexie le 7 mars 1691.

jouer dès le matin, comme on lui refusoit de la retenir, elle subornoit une servante pour coucher avec elle.

CCXXXVIII

MADAME DE COURCELLES-MARGUENAT,

ET MADAME DE CHAUVRY.

Cette madame de Courcelles, que Belesbat ne vouloit pas que madame de Moussy vît, est fille d'un homme riche de Paris qui s'appeloit Passart : elle a un frère maître des comptes. On la maria à un maître des comptes, homme qui n'étoit point mal fait. Elle est petite et a les yeux petits, mais elle est fort jolie et fort coquette. Sa mère lui avoit tant fait entendre de messes, qu'elle n'en fut guère friande quand elle fut mariée. Elle souffrit bien avec son beau-père, un vieux fou, chez qui il falloit aller passer tous les ans six mois, en Champagne; mais en revanche elle en tiroit beaucoup. Le premier qui a fait galanterie avec elle est un conseiller au grand-conseil, nommé Gizaucour ; il est de Champagne, et étoit voisin du beau-père, et frère de la première femme de Courcelles. Ce Gizaucour se jeta dans la débauche ; c'étoit avant que d'être conseiller ; et négligea la dame, ou bien en fut négligé ; mais il a eu la curiosité d'avoir toujours quelqu'un des gens de la belle à lui, qui lui conte tout ce qu'elle fait. Il dit que Brancas lui succéda, et que durant sa gueuserie madame de Courcelles répondoit pour lui aux marchands. Un soir que Courcelles vint par hasard, et contre sa coutume, dans la chambre de

sa femme, il y trouva Brancas qui prenoit congé; il le conduisit en bas. Un valet, favori du mari, dit assez haut pour être entendu de la femme : « Mordieu ! » je ne saurois souffrir que monsieur fasse comme » cela de l'honneur à un homme qui le fait cocu. » Elle le fit chasser; mais il fallut six mois pour cela.

Ce bonhomme de mari, quand elle avoit fait bien des fredaines, se vouloit mêler quelquefois de l'admonester de son devoir. « Je vois bien, lui disoit-elle, » que vous êtes en humeur de prêcher. » Elle lui apportoit un grand fauteuil. « Mettez-vous là, lui » disoit-elle, et prêchez tout votre soûl. » Puis, quand il avoit bien harangué : « C'est là, lui disoit-elle, le » plus court chemin que vous puissiez prendre pour » vous faire bien haïr. » Enfin le mari se rebuta, et ne couchoit plus avec elle; mais elle couchoit avec Brancas, et elle se sentit grosse. Or, elle se prévalut de l'arrivée de leur fermier, appelé Fissier, qui étoit un paysan qui avoit bon sens et qu'ils aimoient assez; ils le faisoient toujours manger avec eux. Le soir, quand il fut temps de se coucher, le mari dit : « Je m'en » vais, adieu. — Hé ! où allez-vous ? dit cet homme, » qui avoit le mot. — Dans mon appartement. — Par » ma foi, je vous trouve bien de loisir de faire ainsi » lit à part : il ne faut jamais user quatre draps, » quand on peut n'en user que deux. » Tout en goguenardant, il les fit coucher ensemble. Une autre fois, en pareille rencontre, elle fit ôter toutes les vitres de sa chambre, et le soir, feignant que le vitrier lui avoit manqué de parole, elle dit à son mari : « Je m'enrhumerai bien cette nuit; si vous » vouliez, je demeurerois ici. — Ce que vous vou- » drez. » Elle le caressa bien, et il adopta encore cette fois-là l'enfant d'un autre.

Les coquetteries de cette femme firent tourner la cervelle à son mari. Quand elle eut lieu de le traiter un peu de fou, elle l'enferma dans une chambre sur le devant du logis, dont les fenêtres étoient grillées et même condamnées, de peur qu'il ne vît le beau monde qui alloit voir sa femme. On disoit qu'elle avoit Brancas (1) pour brave, le chevalier de Gramont (2) pour plaisant, Charleval (3) pour bel esprit, et le petit Barillon (4) pour payeur. Un jour elle et deux ou trois autres coquettes étoient au Cours avec le chevalier de Gramont et autres. Le petit Coulon, enfant gâté, y étoit; il est leur voisin; elles l'avoient pris en badinant dans leur carrosse. Ces jeunes gens prirent leurs manteaux, à cause d'un vent frais qui s'éleva, et après, par-dessous leurs manteaux, portèrent la main à ces femmes où vous savez. Ce sont là leurs belles façons de faire. Quelques jours après, cet enfant étoit chez madame la présidente de Pommereuil avec sa mère, et là, ayant froid, il prit son manteau, puis mit la main où vous savez à la présidente. Elle et sa mère le grondèrent. « Oy! » dit-il, je vis faire comme cela l'autre jour au » Cours.» On approfondit l'affaire, et la Pommereuil disoit : « Mais ce sont donc des perdues! Il ne les » faut plus voir. » Cela se sut, il y eut une querelle de diable. Enfin on les accommoda.

(1) Brancas, le fameux distrait; le *Ménalque* de La Bruyère.

(2) Le chevalier de Gramont, le héros d'Hamilton, et l'ami de Saint-Évremont.

(3) Jean-Louis Faucon de Ris, seigneur de Charleval, poète agréable et léger, dont les ouvrages, épars dans les Recueils du temps, ont été réunis en 1759 par Lefebvre de Saint-Marc.

(4) Il étoit ambassadeur en Angleterre au moment de la révolution qui renversa les Stuarts.

Le maréchal d'Albret s'avisa, il y a quelque cinq ans, d'en conter à la Courcelles; elle étoit veuve alors; elle étoit éprise de Bachaumont (1), comme elle l'est encore. Le bruit court qu'ils sont mariés. Le maréchal n'y fit rien, et Roquelaure en faisoit une plaisanterie. « Ce brave Miossens (2), » disoit-il, ce conquérant, à qui rien ne résistoit, » a été trois mois devant une bicoque, une méchante » place qu'on appelle *Marguenat*, et a levé le piquet » honteusement. » Les goguenards disoient : « Il » n'avoit garde de la prendre, il y a trop de gens » dedans. »

Son mari devint hébété. Elle l'enferma fort bien dans une chambre. Cependant Bachaumont-Le Coigneux s'en éprit, et, le mari étant mort, il vécut avec elle comme avec sa femme. Enfin, au bout de dix ou douze ans, ils firent jeter des bans, et se marièrent comme s'ils n'eussent jamais couché ensemble.

Un nommé Cotignon, sieur de Chauvry, étoit conseiller au Parlement; depuis il a vendu sa charge, et vit de ses rentes. Il est fils du bonhomme Cotignon (3), qui étoit à la Reine-mère; il a épousé une jolie personne, petite et brune, mais qui a l'esprit fort vif (4). Ménébrolles, fils de Roullier, homme d'affaires fort riche, fut le premier qui l'en-

(1) François Le Coigneux de Bachaumont, l'ami de Chapelle.

(2) César Phœbus, maréchal d'Albret, porta le titre de comte de Miossens, jusqu'à son élévation à la dignité de maréchal de France.

(3) Gabriel Cotignon, seigneur de Chauvry, secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis. Il devint, en 1613, généalogiste des ordres du Roi. Nicolas Cotignon, son fils, lui succéda dans cette charge.

(4) Elle s'appeloit Marie Royer, dame Du Breuil.

treprit, mais en vain. Ce Ménébrolles est un étourdi qui se disoit le *Roquelaure* des bourgeois.

Depuis, cette madame de Chauvry eut la connoissance de madame de Courcelles; et le mari, qui n'y prenoit pas plaisir, et qui peut-être savoit que Rambouillet, blondin de réputation, qui étoit frère de sa femme, avoit été de quelques parties de madame de Courcelles, lui défendit absolument de la voir. Or, il y eut je ne sais quelle promenade, où elle alla en cachette; il le sut, chassa le cocher et les laquais, et donna, dit-on, le fouet à sa femme. En voici deux autres vaudevilles:

Du temps de Ménébrolle,
Petite Chauvry,
Vous n'étiez pas sur le rôle
Des coquettes de Paris.

Dieu! quelle misère
En ce siècle-ci!
On donne les étrivières
A madame de Chauvry!

Jusques à cette heure (1)
Tu n'es pas cocu;
Mais tu le seras, je meure!
Mon ... vengera mon ....

Elle étoit tellement jalouse de lui, que durant six années elle ne voulut pas souffrir qu'il mît le pied chez sa sœur des Réaux, une des plus belles femmes de la ville (2), et il ne la voyoit plus que chez le père avec lequel il logeoit. Peu de gens s'en aperçurent. Peut-être avoit-elle remarqué que ce garçon parloit de sa sœur avec trop de tendresse. Lui, comme

(1) Elle parle au mari. (T.)

(2) Tallemant parle ici de sa femme, ce qui lui est peu arrivé

discret cavalier, a conté à son propre père que pour jouir de cette femme il avoit loué une maison proche de la sienne, c'étoit en un quartier fort éloigné, vers les Carmes déchaussés, et que là il avoit fait une ouverture au mur, qui rendoit dans une grande armoire de bois de poirier noirci, où elle faisoit semblant de mettre des confitures; et cette armoire étoit scellée dans la muraille. Il passoit comme cela des nuits entières avec elle (1).

CCXXXIX

SAINT-GERMAIN BEAUPRE (2),

LE FEU PRÉSIDENT LE BAILLEUL ET SES FILS.

Saint-Germain Beaupré, gouverneur de la Marche, est fils de feu Saint-Germain Beaupré, qui avoit fait sa fortune par le moyen de madame de Sourdis, tante de M. de Beaufort; ce n'étoit ni un homme de cœur, ni un homme d'une maison fort illustre. Foucault est le nom de la famille. Il devint gouverneur de la Marche, et embellit fort sa maison de Saint-Germain Beaupré, qui est en ce pays-là. Ç'a été un fort grand tyran en toutes choses : quand un paysan ou un bourgeois avoit du bien, il le forçoit à donner sa fille à quelqu'un des gens de M. le gouverneur, et c'étoit ainsi qu'il récompensoit ses domestiques. Grand voleur, grand emprunteur à ne jamais rendre, et grand distributeur de coups de

(1) Ceci rappelle l'aventure du duc de Richelieu, et la plaque mobile découverte en 1748 par M. de la Popelinière.

(2) Henri Foucault, marquis de Saint-Germain Beaupré.

bâton. Quelquefois il lui est arrivé de faire assassiner des gens. Enfin madame de Rambouillet, eu égard au pays montueux où il étoit, et à sa manière de vie, disoit que c'étoit un autre *Vieil de la Montagne.* Celui dont nous parlons, qui est son aîné, n'a pas eu meilleure réputation que son père pour la bravoure, et n'est peut-être guère moins pillard. Il eut une querelle avec un gentilhomme de feu M. le Prince, nommé Villepréau, qu'il attaqua si bien à son avantage dans la rue Saint-Antoine, qu'un grand laquais qu'il avoit lui donna un coup d'épée dont il mourut. Saint-Germain voulut faire passer cela pour une rencontre; on demanda sa grâce au Roi, qui dit : « Ce n'est pas à lui qu'il la faut donner, c'est » à son grand laquais.» Au siége de Hesdin, Le Drouet, capitaine aux gardes, lui donna un soufflet, et Saint-Germain se laissa accommoder avec ce soufflet par devers lui. Tout cela le mit en si méchante réputation, qu'encore qu'il ne fût pas mal fait de sa personne, qu'il eût douze mille écus de rente, un gouvernement de la plus petite province de France, à la vérité, mais toujours un gouvernement de province, une belle maison et pour cent mille écus de meubles, le marquis de Rochefort ne lui voulut jamais donner sa fille, quoiqu'elle eût bien des frères et bien des sœurs, et qu'il ne lui donnât pas un fort gros mariage. Madame de Bouteville lui refusa sa fille, aujourd'hui madame de Châtillon; elle n'avoit pourtant que cinquante mille écus tout au plus. Enfin, voyant le feu président Le Bailleul surintendant des finances, il épousa la plus jeune de ses trois filles, qui est une fort jolie personne (1); il

(1) Agnès de Bailleul épousa, le 28 mars 1644, le marquis de Saint-Germain-Beaupré.

n'en eut que cent mille francs; mais il espéroit tout de la faveur du surintendant. Il fut bien attrappé, car l'année ne passa point que d'Émery ne fût surintendant au lieu de Le Bailleul.

Sa femme et lui ne furent pas long-temps bien ensemble : tous les jours ce n'étoit que gronderies. Enfin elle découvrit à son père * que Saint-Germain la vouloit forcer à lui accorder ce qu'on appelle *ogni piacer* en Italie, et qu'il étoit si adonné à ce vice, que, pour faire résoudre un page à satisfaire sa brutalité, il l'avoit voulu contraindre à s'abandonner au page. Le page disoit la même chose.

Il falloit que l'accusation fût pressante, car Saint-Germain, tout avare qu'il est, se résolut à donner huit mille livres de pension à sa femme, qui alla demeurer chez le président.

Depuis cet impertinent s'avisa de dire que sa femme se divertissoit avec un valet de chambre qu'il avoit. Peut-être a-t-il trouvé plus à propos de passer pour cocu que pour s........, et qu'il avoit voulu être du côté du plus grand nombre. Il dit que ce valet l'avoit trahi, et qu'il étoit cause de tout le désordre qui arriva entre lui et sa femme. Ce fut le bonhomme Perrochel, maître des comptes, qui négocia cette séparation. On disoit qu'il avoit séparé Saint-Germain pour le redonner à sa femme, car cette vieille étoit la seule bonne fortune que le cavalier avoit eue (1).

Au bout d'un an et demi, Saint-Germain et sa femme se remirent ensemble, et elle a bien *coqueté*

(1) Cette madame Perrochel, une fois, chez madame de Rohan, voyant des portraits, demanda de qui ils étoient. « Des prin» cesses de Bohème, lui dit-on.—Jésus! vous m'étonnez, répon» dit-elle; ils sont blancs comme neige! » (T.) Elle croyoit que c'étoient des *Bohémiennes*, et presque des négresses.

depuis. En un voyage à Paris, comme il fut de retour au logis, un soir, il demanda où étoit sa femme. Elle a mandé, dit-on, qu'elle soupoit chez madame la Princesse, la jeune. Le soupçon le prend, il y va; elle n'y soupoit point. Elle revient à minuit. « D'où venez-» vous?—De chez madame la Princesse.—Ah! carogne! » Le voilà à coups de pied et à coups de poing.

Le président Le Bailleul, quoiqu'il se dise d'une bonne maison de Normandie, qui s'appelle de Bailleul, n'en est point; car il seroit tout de même descendu des *Balliol*, rois d'Écosse, si le nom y faisoit quelque chose. Son père étoit Normand, fort expert à remettre les os disloqués et rompus, et à panser les descentes de boyaux: il épousa une bourgeoise. Il est vrai qu'il n'avoit point de boutique, car il n'étoit pas chirurgien, et qu'il se mit je ne sais quelle vision de noblesse dans la tête. On dit qu'il avoit toujours l'épée au côté. Le feu président avoit le talent de son père, et de leur nom on appelle tous les remetteurs des *Bailleuls*. Le feu Roi avoit quelque affection pour celui-ci, et le fit lieutenant civil, puis il devint président au mortier. Il s'attacha à la Reine, qui le fit surintendant des finances (1), métier auquel il n'étoit nullement bon, car c'étoit un assez pauvre homme. On faisoit un conte sur cela. On disoit qu'une de ses filles, ou son fils, voyant qu'il disoit en marchandant un cheval: «Je n'en veux point donner soixante écus, » mais je vous en donnerai deux cents livres, » lui avoit dit: « Vous verrez qu'on vous fera surintendant » des finances, tant vous comptez bien. » On le fit ministre d'État, en lui ôtant les finances. On lui dit

(1) Il fut fait surintendant des finances en 1643, et il mourut en 1652.

que son gendre dépensoit trop, et qu'il s'incommoderoit. «Nous avons accoutumé, répondit-il, de faire » comme cela dans notre maison. »

L'aînée de ses filles (1), qui est une personne de bonne mine, fut mariée avec Girard, seigneur de Tillai, qui est une terre de trente mille livres de rente, à quatre lieues de Paris; c'étoit un des plus riches garçons de la ville. Il l'épousa pour l'estime qu'il faisoit de l'alliance, car il eut si peu de chose en mariage que cela ne valoit pas la peine d'en parler. C'étoit avant la surintendance. Elle commença de bonne heure à faire bien de la dépense, car de trois mille louis d'or qu'il lui envoya, il n'en trouva pas un sou le lendemain de ses noces: le reste alla à proportion. Un an ou deux après son mariage, elle souhaita d'avoir des lettres de recommandation d'une veuve d'un avocat-général de Grenoble, nommée madame de Revel, qui a beaucoup d'esprit et qui fait fort joliment des vers (2); c'étoit pour quelque affaire au parlement de Dauphiné. Madame de Revel les écrivit et les lui voulut porter elle-même. Madame de Tillai n'étoit pas habillée, et ne se voulut pas laisser voir; elle envoya sa suivante en sa place. Mais la Dauphinoise connut aussitôt la vérité. Quelques jours après, pour faire voir à l'autre qu'elle n'étoit pas trop aisée à duper, elle y retourne; mais madame de Tillai fit dire qu'elle n'y étoit pas, et cela arriva plus d'une fois. Enfin madame de Revel emprunte un carrosse et des laquais afin qu'on ne

(1) Élisabeth Le Bailleul fut mariée le 15 septembre 1643 avec Charles Girard, seigneur de Tillai, conseiller au parlement.

(2) On trouve des pièces de vers de madame de Revel dans les Recueils manuscrits du temps; ses ouvrages n'ont pas été réunis.

reconnût point son équipage, et y va à une heure précisément. On la fait monter; madame de Tillai la reçoit, ne sachant qui ce pouvoit être; car elle étoit montée en même temps que le laquais. Elle lui dit: « Madame, je demandois madame de Tillai. » — Madame, on m'appelle ainsi. — Madame, ce n'est » pas vous pourtant que je demande. — Madame, il » n'y a que moi céans de ce nom-là. — Mais, madame, » j'ai vu céans même une autre madame de Tillai » qui ne vous ressemble point du tout. » L'autre reconnut ce que c'étoit, et se déferra. La Dauphinoise en eut pitié, et lui dit: « Madame, c'est assez » joué; je ne voulois que vous faire voir que les » provinciales ne sont pas plus bêtes que les autres. » Et après fit une visite comme si de rien n'eût été. Madame de Tillai, avec sa mère, l'alla visiter ensuite; mais elle étoit encore déferrée.

Sa galanterie avec Lillebonne, cadet d'Elbeuf, a bien fait du bruit. Il y en a qui ont dit que La Cour des Bois, cadet de Tillai (il est président je ne sais où), devint amoureux d'elle, et que, pour se venger de ce qu'elle ne l'avoit pas voulu aimer, il fit avertir ou avertit lui-même le mari de tout ce qui se passoit. Tillai alla pour quelque temps au Tillai, et envoya un petit laquais chez lui, à Paris, fort adroit, avec ordre de s'amuser, et de se laisser surprendre par le soir, afin d'avoir prétexte d'y demeurer à coucher. Ce petit garçon se met à jouer, après souper, avec un petit laquais de madame, et sur les onze heures et demie il entend bien du bruit. « Qu'est-ce que cela? » dit-il. Ne seroient-ce point des voleurs? — Voire! » dit l'autre, joue seulement. — Mais je meurs de peur. » — Joue seulement, te dis-je; c'est M. de Lillebonne, » qui vient comme cela coucher tous les soirs avec

» madame, quand monsieur n'y est pas. » Le lendemain, Le Tillai enleva le Suisse, car la vanité de cette femme en avoit voulu avoir un, et la demoiselle, à qui La Cour des Bois donna fort vilainement des coups de plat d'épée. Le Suisse confessa tout, et le mari renvoya la dame au président Le Bailleul, son père. On dit que les Suisses qui servent de portiers à Paris allèrent au nombre de trois cents enlever leur camarade au Tillai; après ils allèrent demander les gages au président. « Paie-le, dirent-» ils, il t'a servi et a servi ta femme selon son goût. » Il le fallut payer. Tout cela se fit, dit-on, à la campagne. J'en doute un peu.

Madame Pilou alla comme les autres voir madame Le Bailleul (1) dans cette affliction. Cette sotte femme lui dit : « Ah ! madame, mes pauvres filles sont bien » malheureuses ! (On avoit aussi parlé terriblement de » madame d'Uxelles, auparavant madame de Nan-» gis (2).) Le monde est bien acharné sur elles. Mais » on dira ce qu'on voudra; mes filles sont bien demoi-» selles. Celles qui ne sont point demoiselles peuvent » bien tomber en ces fautes-là, mais non pas elles. » — Ah ! ah ! madame, dit madame Pilou, me voilà » donc bien *encarognée*, moi qui suis fille et femme » de procureurs ! Vraiment, vous me donnez là un » beau *cassemuseau.* » Le père parloit à peu près de même. Madame de Tillai prit huit mille livres de pension. Le mari est ferme et n'en veut point ouïr

(1) Élisabeth Maillier, fille de Claude Mallier du Houssay, intendant des finances. (T.)

(2) Marie de Bailleul épousa, le 18 février 1644, François de Brichanteau, marquis de Nangis, et elle se remaria, le 5 octobre 1645, à Louis Chalon du Blé, marquis d'Uxelles; elle est morte en 1712, âgée de quatre-vingt-six ans.

parler ; il dit : « Revenez si vous voulez ; mais gare la » tour. » Elle est chez sa mère depuis la mort du président Le Bailleul, le père, où elle a sa fille. Lillebonne continue toujours et fort scandaleusement.

Madame de Tillai sortit de Paris, au blocus, à la tête d'une compagnie de chevau-légers qu'avoit un Chaumont, parent du bonhomme Chaumont, beau-frère du président Le Bailleul ; elle étoit déguisée en homme. On disoit à Chaumont : « Vous avez là un » joli cadet. » Ce garçon faisoit entrer les jeunes gens de la cour tous les jours à Paris. Meret une fois, pour avoir mal contenté ses porteurs, fut en danger, car ils crièrent : « Au Mazarin ! »

CCXL

MADAME DE CHOISY,

CHAMPAGNE LE COIFFEUR.

Madame de Choisy est sœur de Belesbat. Choisy, maître des requêtes, aujourd'hui chancelier de M. d'Orléans, l'épousa pour avoir de l'alliance ; car pour lui c'est peu de chose, et la maltôte a enrichi son père. Elle a été jolie, a de l'esprit, et dit les choses plaisamment. Elle est gaie, et cherche toujours à se divertir : c'est un original en certaines choses. Elle plaisoit tellement au cardinal Mazarin, au commencement de la régence, qu'un jour il dit chez le maréchal d'Estrées : « Quoi ! vous vous divertissez céans, » et madame de Choisy n'en est pas ! Comment se » peut-on divertir sans elle (1) ? »

(1) Madame de Choisy faisoit le charme de la haute société

On dit que jamais elle n'a été déferrée qu'une fois. Elle n'étoit pas trop bien avec La Rivière (1) : or il y avoit une partie de lui, de Goulas (2), de Tambonneau (3) et de sa femme, et de feue mademoiselle de Belesbat, pour aller chez Goulas. Madame de Choisy mouroit d'envie d'en être, et ne savoit comment s'en mettre. Enfin elle résolut de payer d'effronterie. Un jour, à dîner, quoi qu'on lui dît, elle ne se deffit point (4). Cependant La Rivière la poussa de telle force, que mademoiselle de Belesbat en vint contre lui aux grosses paroles. Cela s'apaisa. Elle avoit alors une demoiselle qui n'étoit pas trop sage : cette fille s'avisa de lui dire qu'on ne lui rendoit pas assez d'honneurs. «Tu verras, une telle, combien je me vais » faire respecter. » La Rivière et les autres surent cela. Ils lui donnent un grand fauteuil, un cadenas, et laissent deux places entre elle et les autres. Elle reçoit tout cela sans s'étonner, comme une chose due. Au milieu du repas, après lui avoir rendu bien

par les agréments de son esprit. Mademoiselle de Montpensier, madame de Brégis, Ségrais, dans *les Divertissements de la princesse Aurélie*, et Somaize, dans *le grand Dictionnaire des précieuses*, ont fait d'elle les portraits les plus flatteurs. L'éditeur a parlé de cette dame avec quelque détail dans la *Notice sur l'abbé de Choisy*, qui précède ses *Mémoires*. (Collection Petitot, 2e série, t. LXIII, p. 123.)

(1) Louis Barbier, dit l'abbé de La Rivière, évêque de Langres. C'étoit le favori de Gaston, duc d'Orléans, quoiqu'il ne lui ait pas toujours tenu sa foi. C'étoit un roué déguisé en prélat.

(2) Secrétaire des commandements de Gaston, duc d'Orléans.

(3) Le président Tombonneau, de la chambre des comptes.

(4) Expression vieillie, pour dire qu'elle ne fut pas déconcertée.

des déférences, tout d'un coup La Rivière et Goulas se lèvent, le verre à la main, et lui disent : « A toi, » la Choisy. » Cela la déferra tout plat.

La Rivière fit un jour un conte de maître Girard, le concierge des petites maisons, qui s'amusa une fois si fort à crosser (1), que les fous, qui n'étoient pas liés, se pensèrent tous sauver. Depuis, quand madame de Choisy disoit des folies, il lui crioit : « Madame, maître Girard crosse ; madame, maître » Girard crosse. »

Elle appelle ses yeux *ses vainqueurs*. Un jour qu'elle étoit allée voir madame de Vendôme, une bonne idiote (2), elle lui dit pour excuses de ne lui avoir pas rendu plus souvent ses devoirs, que *ses vainqueurs* avoient été malades. La bonne princesse crut qu'elle avoit dit ses chevaux, et lui demanda : « Qu'avoient-ils donc, madame? Avoient-ils le far- » cin? »

Elle disoit familièrement à M. de Candale : « Mais » allez au moins faire un tour dans l'antichambre. » Croyez-vous qu'on n'ait point envie de pisser? »

(1) *Crosser*, c'étoit un jeu qui consistoit à chasser une balle ou une pierre avec un bâton recourbé.

(2) On pourra juger de l'étendue de l'esprit de Françoise de Lorraine, duchesse de Vendôme, par ce passage d'une lettre adressée à Conrart, le 13 novembre 1665, par Marie-Éléonore de Rohan, abbesse de Malnoue : « Il faut encore vous dire que ma- » dame de Vendôme, en remerciant le Roi des honneurs qu'il a » fait rendre à M. de Vendôme, lui dit : — Il ne manque rien à » ma satisfaction, sinon que M. de Vendôme vît lui-même les » honneurs que Votre Majesté lui rend après sa mort ; il en au- » roit été bien content, et moi aussi. — Je n'ai rien vu d'elle » de plus joli que ce compliment, non pas même quand elle » prioit Dieu afin que la mer ne fût point débordée durant que » son fils de Beaufort seroit dessus. » (*Manuscrits de l'Arsenal.*)

Un jour elle eut envie de manger d'une tourte; elle en fait faire une par son sommelier; on la lui apporte devant tout le monde; elle se met à la manger sans en donner à personne, et puis, quand elle en eut assez : « Tenez, leur dit-elle, en voilà encore; mangez » si vous voulez. » Elle dit aux gens familièrement : « Vous ne m'accommodez pas; si je puis m'accou- » tumer à vous, je vous le ferai savoir. » Et elle fait ce qu'elle dit.

Quand il va trop de gens chez elle à la fois, elle leur dit : « En voilà trop; voyez qui de vous s'en ira. » Elle fit sortir une fois comme cela deux hommes à leur première visite. On trouve tout bon d'elle. Le comte de Roussy, homme grave, qu'elle avoit rencontré le jour de devant quelque part, heurtoit à sa porte : elle met la tête à la fenêtre : « Monsieur le » comte, je vous vis hier, c'est assez; j'ai affaire à » monsieur que voilà. » C'étoit un garçon de quinze ans. On n'en a pourtant jamais médit. Elle dit familièrement aux gens : « Combien y a-t-il que vous ne m'aviez vue? Vous venez un peu trop souvent. »

Jerzay lui fit un jour une malice : il emporta une de ses lettres qu'il trouva sur la table de la princesse Marie (1), à qui elle étoit adressée. Il la fait imprimer et envoie crier devant sa porte : « *Voilà la lettre* » *de madame de Choisy à madame la princesse Ma-* » *rie.* » Jerzay la va trouver. Elle étoit dans une colère enragée : il lui dit qu'elle avoit grande raison, et qu'il ne falloit point souffrir de ces choses-là. Elle

(1) « Ma mère, dit l'abbé de Choisy, avoit un commerce réglé » avec la reine de Pologne, Marie de Gonzague, avec madame » royale de Savoie, Christine de France, avec la fameuse reine » de Suède, et avec plusieurs princesses d'Allemagne. » (*Mémoires de Choisy*. Collection Petitot, 2e série, LXIII, 153.)

croyoit que la princesse Marie lui avoit fait le tour. Enfin on en sut la vérité; et, ravie de n'avoir point sujet de se plaindre de la princesse, elle pardonna de bon cœur à Jerzay.

On écrivit de Naples qu'une dame de fort bonne compagnie, et qui mettoit tout le monde en train, avoit été tuée dans les désordres. « Ah! dit-elle, » voilà la *Choisy* de Naples morte. »

Étant au bal auprès de madame d'Angoulême la jeune (1), qui seroit bien sa fille, elle lui disoit : « Il » faut avouer que les blondes éclatent plus ici; mais » nous autres brunes, nous avons l'agrément. » Elle disoit cela du meilleur sérieux qu'elle eût.

Un jour elle fit un vilain tour au curé de Saint-Germain de l'Auxerrois : elle avoit pris un remède; ce remède fut si long-temps à opérer, qu'elle se résolut à aller à la messe avant que de le rendre. Mais à peine la messe fut-elle vers la fin, qu'elle se sentit pressée. Elle entre chez le curé, et trouve deux hommes dans sa salle qu'il avoit conviés à dîner; elle leur dit : « Messieurs, M. le curé vous demande. » Elle plante son paquet dans la cuvette où il y avoit du vin à la glace, puis se sauve. Elle loge là, auprès de l'hôtel de Blainville. Le curé la vouloit excommunier : elle répondit « qu'il valoit mieux qu'elle eût » fait tout dans la cuvette que dans l'église; et qu'a» près tout, si elle n'eût été bien craignant Dieu, » elle n'eût pas été à la messe en cet état-là. »

Champagne le coiffeur contoit, il y a long-temps, une chose d'elle que personne n'a crue : il disoit qu'étant une fois allé trouver la princesse Marie à

(1) Henriette de La Guiche, veuve de Jacques de Matignon, comte de Thorigny, femme de Louis de Valois, duc d'Angoulême.

Notre-Dame-des-Vertus, où elle prenoit l'air chez Montelon, son avocat, il étoit entré dans la chambre de madame de Choisy, qui y étoit aussi, et que, l'ayant rencontrée au lit, il avoit été assez heureux pour trouver l'heure du berger ; mais que ce n'étoit pas ce qu'on pensoit, et qu'elle avoit les cuisses fort maigres. Un des parents de la dame, qui m'a conté cela, dit qu'il chercha quelque temps Champagne pour le rouer de coups, mais que le coquin se cacha. Je ne sais comment, après une chose comme celle-là, la reine de Pologne a pu emmener Champagne avec elle (1).

Ce faquin, par son adresse à coiffer et à se faire valoir, se faisoit rechercher et caresser de toutes les femmes. Leur foiblesse le rendit si insupportable, qu'il leur disoit tous les jours cent insolences : il en a laissé telles à demi coiffées ; à d'autres, après avoir fait un côté, il disoit qu'il n'achèveroit pas si elles ne le baisoient; quelquefois il s'en alloit, et disoit

(1) Champagne assistoit madame de Senecé à la cérémonie du mariage de la reine de Pologne, quand elle lui posa la couronne sur sa tête. (*Mémoires de madame de Motteville*, 2e série de la Collection Petitot, XXXVII, 159.) A cette seule pensée, maître Adam, le menuisier de Nevers, entroit dans une sainte indignation, et il s'écrie dans une pièce adressée à sa princesse :

> La beauté qui vous accompagne
> Étant digne de tous les vœux,
> J'enrage quand je vois Champagne
> Porter la main à vos cheveux.
> Vous ternissez votre louange
> Souffrant que cet homme de fange
> Maîtrise des liens qui font tout soupirer,
> Et vous faites un sacrilège
> De lui donner un privilège
> De profaner ainsi ce qu'on doit adorer.
> (*Les Chevilles*, 1644, in-4o, page 31.)

qu'il ne reviendroit pas si on ne faisoit retirer un tel qui lui déplaisoit, et qu'il ne pouvoit rien faire devant ce visage-là. J'ai ouï dire qu'il dit à une femme, qui avoit un gros nez : « Vois-tu, de quelque » façon que je te coiffe, tu ne seras jamais bien tant » que tu auras ce nez-là. » Avec tout cela elles le couroient, et il a gagné du bien passablement ; car, comme il n'est pas sot, il n'a pas voulu prendre d'argent, de sorte que les présents qu'on lui faisoit lui valoient beaucoup. Lorsqu'il coiffoit une dame, il disoit ce que telle et telle lui avoit donné, et quand il n'étoit pas satisfait, il ajoutoit : « Elle a beau m'en- » voyer quérir, elle ne m'y tient plus. » L'idiote, qui entendoit cela, trembloit de peur qu'il ne lui en fît autant, et lui donnoit deux fois plus qu'elle n'eût fait. Avec cela il étoit médisant comme le diable : il n'y avoit personne à sa fantaisie. De Pologne il alla en Suède, et revint ici avec la reine Christine (1).

(1) Champagne étoit une sorte de personnage, et quand il revenoit à Paris, après une absence, Loret ne manquoit pas d'annoncer son retour :

Enfin le renommé Champagne,
Ayant fait quatre ans de campagne
En un pays assez lointain,
Est de retour entier et sain.
Déjà dans Paris il exerce
Son talent, science, ou commerce.
Quoiqu'il soit sec, maigre et menu,
Il est partout le bien venu,
Et quantité de belles fées
En ont été déjà coëffées.....

(*Muse historique. Lettre du* 21 *Octobre* 1650.)

CCXLI

M. ET MADAME DE BRÉGIS.

Brégis est fils d'un président des comptes, qui s'appeloit Flesselles. Cet homme, par la vision de conserver de grandes pièces en terres, en charges et en maisons à Paris, payoit une si grande quantité de rentes constituées, qu'on payoit chez lui, à la lettre, comme on fait à l'Hôtel-de-Ville. Brégis étoit cadet (1), et se mit dans le régiment des gardes, où il acheta un drapeau; depuis il devint l'aîné. Son père l'obligea à quitter l'épée. Jamais on ne l'y put faire résoudre qu'en lui disant qu'un conseiller au parlement passoit devant un capitaine aux gardes. Il n'y a pas de difficulté pour des contrats de mariage, enterrements et autres choses semblables. Voilà donc Brégis de robe; mais il n'en fut pas long-temps. Il devint amoureux d'une femme de chambre de la reine, appelée mademoiselle de Chazan (2), fille du premier lit de madame Hébert, autre femme de chambre de la Reine. Pour la lui faire épouser, on donna à cette fille, qui étoit jolie, quoique brune et petite, qualité de fille de la Reine, de dehors (3). Le

(1) Madame de Belesbat est sa fille.

(2) Ce passage de Tallemant donne le véritable nom de la comtesse de Brégis; ainsi c'est par erreur qu'elle a été appelée Charlotte de Saumaise dans une note des *Œuvres de Louis XIV*, t. v, p. 19.

(3) On donnoit à ces filles de dehors le sobriquet de *galoches*, parce qu'elles quittoient leurs chaussures en entrant. (Voyez l'historiette de *Louis XIII*, t. III, p. 78.)

père ne consentit point au mariage ; depuis il s'apaisa On fit un couplet.

Brégis s'est fait de la cour,
Épousant Chazan, la belle;
Mais il sera quelque jour
Aussi cocu que Courcelle (1).

On dit qu'il lui avoit fait présent de quelque galanterie, pour laquelle il lui fallut couper une des lèvres d'en bas. Cela se sut, quoique secret, et on l'appela *le Petit Castillan*, à cause que les chevaux de ce pays-là ont le bout d'une oreille coupé.

Brégis eut, par le crédit de sa femme, je ne sais quel emploi quand on parla d'envoyer à Munster, et de là il fut envoyé en Pologne, où après il eut qualité d'ambassadeur, du temps du mariage de la princesse Marie. De Pologne il alla en Suède, où la reine se laissa apparemment tromper à la hablerie du cavalier; car pour sa physionomie, quoiqu'il soit bien fait, il a furieusement de ganache. Sa femme cependant s'étoit fort bien mise dans l'esprit de la Reine, et y a gagné, dit-on, plus de quatre cent mille livres. Elle est coquette en diable; cependant on n'a jamais tranché le mot avec personne. Elle ne manque point d'esprit; mais c'est la plus grande façonnière et la plus vaine créature qui soit au monde Elle dit une chose jolie quand les Polonois étoient ici. La Reine lui dit : « Mais entendez-vous ce qu'ils disent » quand ils vous cajolent? — Hélas! madame, ré- » pondit-elle, en cette matière-là on entendroit des » Topinamboux. » Or la reine de Suède fit faire un

(1) Un homme de qualité qui, par amour, avoit épousé une gourgandine. Depuis elle consentit à la dissolution du mariage, et il épousa madame d'Auriac, sœur du maréchal de Villeroy. (T.

compliment à madame de Brégis, et lui offrit une province entière, si elle y vouloit venir. Sur cela madame de Brégis lui écrivit la lettre que voici. Je l'ai gardée exprès, parce que le monde étoit si sot que de la trouver belle, et qu'on en a fait plus de cent copies.

« MADAME,

» Il m'auroit été avantageux de garder le silence
» pour ne pas détruire la bonne impression que
» Votre Majesté a reçue en ma faveur, si je ne l'avois
» jugé trop contraire à la reconnoissance que je lui
» dois des bontés qu'elle me témoigne, sans les avoir
» méritées; si ce n'est que son divin esprit ait pé-
» nétré qu'elle a en moi une personne qui est rem-
» plie d'un respect et d'une vénération toute parti-
» culière pour une reine, qui mériteroit le nom de la
» plus illustre qui ait jamais été, si celle que je sers
» n'étoit d'un mérite qui ne peut être surpassé, et
» qui m'oblige de lui faire partager un cœur que je
» lui offrirois tout entier, s'il n'étoit préoccupé par
» une rivale avec laquelle il est toujours glorieux
» d'avoir quelque chose à contester; et si je n'avois
» cru qu'une infidélité est un sentiment indigne
» d'être offert à Votre Majesté, ni d'être pris par
» une personne qui ose désirer son amitié, que je
» regarde comme une chose qui ne peut être méritée,
» mais que je lui demande en faveur des sentiments
» respectueux que M. de Brégis a pour elle, qui
» sont tels qu'elle ne les peut attendre plus grands
» de pas un de ceux qui sont assez heureux de voir
» Votre Majesté, en la présence de laquelle il me
» seroit doux de protester que je suis, etc. (1). »

(1) Quoique multipliée par des copies, cette lettre n'a pas été

Sur cette lettre, Comminges, qui haïssoit madame de Brégis, avec laquelle il avoit eu prise jusqu'à se dire des injures, car elle l'appela *cocu*, et lui l'appela p....., écrivit à Bensserade en ce sens : « Au » reste, après avoir considéré de quelle importance » est à l'État l'alliance des Suédois, je souhaiterois » qu'on pensât à satisfaire la reine. On voit bien » qu'elle est rivale de la Reine, et qu'elles aiment » toutes les deux madame de Brégis, et qu'après » l'offre d'une province entière pour l'attirer en son » pays, il n'y a point d'apparence qu'elle souffre » qu'on lui refuse cette dame. Mon avis seroit donc » de lui accorder madame de Brégis, attendu que » toutes les inondations des Goths sont venues de » ce pays-là, et que si, pour se venger, la reine de » Suède en faisoit faire encore une, ils seroient bien » plus à craindre maintenant qu'en un autre temps, » à cause des *frondeurs* qui se joindroient à eux in- » failliblement. »

A La Haye, au retour de Suède, Brégis disoit à la reine de Bohême, qu'il avoit fait pari, à qui tireroit le mieux à coups de pistolet, avec je ne sais quel prince d'Allemagne, dont il vantoit fort l'adresse. « Ce » prince, madame, tire et donne droit au milieu » d'une *richedalle* (1). Moi, dit-il en retroussant son » chapeau, qu'il mit exprès pour cela, et avançant

insérée dans les *Lettres et Poësies de madame la comtesse de B...* (Brégis). Leyde, Antoine Du Val, 1666, petit in-12, ou Jean Sambix, 1668. Cette pièce, en effet, ne méritoit pas la publication, et Tallemant l'a bien jugée en la présentant comme remplie d'affectation. C'est une phrase unique ; pas un pauvre *point* pour reposer le lecteur essoufflé. C'est enfin une réminiscence du *Grand-Cyrus*, ou de la *Clélie*.

(1) *Reichsthaler*, pièce de monnoie allemande.

» le bras droit, avec mes pistolets de Langon (1), » madame, je donne dans le même trou. » Je vous laisse à penser si on se moqua de lui. Cette cour de La Haye n'étoit pas trop mal polie.

Il disoit au prince de Tarente : « J'ai vu une prin» cesse en tel lieu (il nommoit le lieu et la princesse): » monsieur, croyez-moi, il y a quelque chose à faire » avec elle; ce n'est pas une chose à négliger. » Notez qu'il y avoit trois cents lieues de Hollande pour le moins. Il est en méchante réputation du côté du cœur : je l'ai vu une fois (en 1651) à un bal l'épée au côté; un garçon de la ville, nommé Bigot, commissaire des guerres, dit à demi-haut : « De » quoi diable s'avise cet homme de porter une épée » au bal ! » Brégis l'entendit, et quand il eut dansé : « Qui est-ce, dit-il, qui a parlé de mon épée ? » Bigot répondit : « C'est moi. » Voilà Brégis surpris ; il croyoit qu'on lui feroit des excuses. « Je porte une » épée, dit-il, parce qu'étant à la Reine (c'est donc » de par sa femme), on ne doit pas aller sans épée » en un temps si peu tranquille que celui-ci. »

Brégis avoit amené une belle fille qui avoit résolu, disoit-il, d'entrer aux Filles Repenties ; mais elle n'y entroit point. Madame de Brégis, un beau jour, la prend et l'y mène ; elle avoit fait promettre à son mari, avant qu'il arrivât, qu'ils feroient lit à part ; elle avoit trop souvent des enfants. Au bout de quelque temps pourtant, il fallut coucher ensemble. Le lendemain elle faisoit comme une nouvelle mariée ; elle devint grosse aussitôt, et a continué depuis, de sorte qu'elle s'est fort gâtée. Son mari se mit à cajoler la suivante : cette fille le dit à

(1) Célèbre arquebusier. (T.)

sa maîtresse, qui lui dit : « Donnez-lui rendez-vous » au Calvaire, et là je l'irai trouver. » Il y va, et, comme il croyoit tenir la fille, il trouve sa femme et la parenté qui lui chantèrent sa gamme : il se met en colère, donne un soufflet à la fille, et puis s'en va. Il y a eu depuis bien des noises en ménage. Elle s'est fait séparer de biens. Pour sa gloire pourtant elle l'a fait faire lieutenant-général, et il a servi deux campagnes en Italie. Nous en parlerons ailleurs (1).

CCXLII

CÉRISANTE (2) ET MARIGNY.

Cérisante se nommoit Duncan, et étoit fils d'un Écossois huguenot, qui étoit médecin et principal du collége de Saumur ; c'est celui qui disoit qu'un médecin étoit *animal incombustibile propter religionem*. Ce garçon avoit de l'esprit, et faisoit des vers latins aussi bien que personne ; mais il avoit une vanité enragée. Il fit dessein de suivre la profession de son père, et fut reçu docteur en médecine à Montpellier. Au retour, on le donna pour précepteur et gouverneur tout ensemble au feu marquis de Fors, fils de M. du Vigean ; ce fut ce qui le perdit, car, à l'Adémie, il se mit à faire les exercices comme son

(1) On a attribué au comte de Brégy, ou Brégis, les *Mémoires de M. de***. pour servir à l'histoire du dix-septième siècle*. Amsterdam, 1760, 3 vol. pet. in-8°. Cette opinion ne repose sur rien de solide. Voyez la Notice de M. Alexandre Petitot en tête de l'ouvrage, tome LVIII de la 2e série de la Collection des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*.

(2) Marc Duncan de Cérisante, né vers 1600, mort en 1648.

pupille, et enfin il jeta le froc aux orties. Le marquis, en changeant de religion, acheta le régiment de Navarre, et donna à Cérisante (1) la lieutenance de la mestre-de-camp. Le marquis de Fors fut tué à Arras; il avoit bien du cœur et bien de l'esprit; notre homme fut obligé de se retirer, car on le traitoit de pédant. Par malheur, il étoit devenu amoureux de mademoiselle de Fors, depuis madame de Pons, et aujourd'hui madame la duchesse de Richelieu (2), et, comme la demoiselle n'étoit pas si persuadée du mérite du cavalier que le cavalier en étoit persuadé lui-même, par désespoir il résolut d'aller voir si la Fortune lui seroit plus favorable chez les Ottomans que chez les François; mais il en revint sur des lettres de madame du Vigean, qui, par le moyen de madame d'Aiguillon, lui vouloit procurer quelque avancement. En effet, on lui voulut donner un vaisseau, mais il méprisa cela.

Au retour, ayant touché trois ou quatre mille francs, que M. du Vigean lui devoit, il s'en alla en Suède. M. Grotius (3), ambassadeur de Suède en France, lui donna une lettre de recommandation

(1) Ce fut en prenant le parti des armes que Duncan adopta ce nom de roman. (T.)

(2) Anne Poussart, fille de François Poussart, marquis de Fors, seigneur du Vigean, dame d'honneur de la Reine, et ensuite de madame la Dauphine, veuve en premières noces de François-Alexandre d'Albert, sire de Pons, comte de Marennes, mariée en secondes noces à Armand-Jean Du Plessis, duc de Richelieu. Elle est morte en 1684.

(3) Hugues Grotius (ou de Groot), homme universel, poète, historien, jurisconsulte et diplomate. Il vint en France comme ambassadeur de Suède, en 1635, et il y remplit ces hautes fonctions pendant dix années. Né en 1583, il mourut en 1645

au chancelier Oxenstiern (1), mais peu pressante. Chapelain, que Cérisante connoissoit, s'avisa que M. de Longueville avoit à faire réponse au maréchal Horn (2), qui l'avoit remercié par une lettre de ses civilités, et il lui parla de Cérisante, pour porter sa lettre, le priant de le lui recommander. Le maréchal reçut Cérisante à bras ouverts, le retint chez lui quelques jours, puis le présenta au chancelier, son beau-père, qui, tout-puissant en ce temps-là, car la reine étoit encore mineure, lui fit donner un régiment de cavalerie en Allemagne ; mais, s'étant trouvé qu'on vouloit envoyer ambassadeur en France un homme qui y est venu depuis en 1648, le chancelier, qui le haïssoit, l'empêcha, et dit qu'un gentilhomme suffiroit. Il jeta les yeux sur Cérisante, qui se faisoit tout blanc de son épée, et l'envoya ici résident pour agir conjointement avec Grotius, que le chancelier vouloit débusquer. En effet, Grotius demanda bientôt son congé, et Cérisante demeura. Chapelain le recommanda à Lyonne (3). Il étoit payé des neuf mille livres qu'on lui donnoit, sur l'argent que le Roi fournissoit aux Suédois, il le prenoit même par avance.

Le feu Roi mourut en ce temps-là; on lui demande à lui, qui ne parloit que de madame d'Aiguillon, qui seroit premier ministre. Il dit que ce

(1) Alexandre, comte d'Oxenstiern, chancelier de Suède, et l'un des premiers hommes d'État de son temps. Né en 1583, il mourut en 1654.

(2) Gustave, comte de Horn, maréchal de Suède, et l'un des plus habiles généraux de Gustave Adolphe, mourut en 1657, à l'âge de soixante-cinq ans.

(3) Hugues de Lyonne, secrétaire d'État au département des affaires étrangères, mourut en 1671.

seroit apparemment le cardinal Mazarin. Cela s'étant trouvé vrai, ils le prirent pour un plus habile homme qu'il n'étoit.

Voilà notre homme bien aise ; il se met en équipage ; il avoit quatre chevaux, un carrosse bien armoirié, et trois laquais. Il prend un secrétaire, et se fait porter à Charenton un carreau de velours avec de l'or. Il appeloit ce jour-là le jour de son triomphe. Partout il affectoit d'avoir un fauteuil, jusque là que les dames firent, par malice, clouer tous les fauteuils de leur chambre, afin qu'il n'en pût prendre un, car il en alloit prendre lui-même en un besoin, et c'étoit chez M. du Vigean qu'il tenoit le plus sa gravité.

Une fois, à l'hôtel de Rambouillet, M. Chapelain, qui y soupoit avec Voiture et Arnauld, s'y fit mener par Cérisante, qu'on y retint aussi, et en causant avec ces messieurs, durant que Cérisante étoit allé parler à quelqu'un, comme il vit que les autres s'en moquoient, il leur dit : « Voyez-vous, c'est un étrange » perroquet, ne vous y jouez point. » Ils se mirent à rire, et tout le soir, dès que Chapelain disoit quelque chose, ils lui disoient sans cesse : « Ah ! » pour cela, vous êtes un étrange perroquet ; » et se moquèrent de Cérisante en la personne de son ami. Quand il fallut se retirer, Cérisante le remena, et comme Chapelain est fort cérémonieux, et qu'il ne vouloit pas que l'autre passât le coin de la rue, Cérisante lui dit : « Mais, vraiment, je dirai donc » comme les autres que vous êtes un étrange perro- » quet. » Chapelain se mit à rire de voir que ce pauvre garçon avoit été berné, et le conta le lendemain à madame de Rambouillet.

En ce temps-là Bertaut *l'Incommode* (1) revint de

(1) Voyez, sur l'origine de ce surnom, le tome v, p. 140.

Suède, et rapporta que Marigny (1) étoit fort bien avec la reine de Suède. Par malice, un jour que Cérisante étoit avec elle, madame de Rambouillet envoya chercher Bertaut, et lui fit conter cela en sa présence. Cérisante, qui étoit assez fou pour avoir quelque dessein de plaire à la reine, à mesure que l'autre contoit les progrès de Marigny, se déferroit, et ne savoit ce qu'il vouloit dire. En effet, Marigny y étoit assez bien pour avoir été prié par le comte Magnus de La Gardie de le tenir bien dans l'esprit de la reine, pendant le voyage qu'il venoit faire ici. Marigny, qui a toujours été un fou, frondoit tout haut contre le chancelier Oxenstiern. Ce Marigny étoit fils d'un officier de Nevers appelé Carpentier. Connoissant la princesse Marie, il alla à Mantoue, où il ne trouva rien à faire; de là il passa à Rome, où je l'ai vu misérable. De retour ici, il trouva moyen d'être secrétaire de M. Servien, qui s'en alloit à Munster; mais il le quitta en Hollande, à cause de quelque démêlé, et s'en alla en Suède. Il est bien fait, il parle facilement, sait fort bien l'espagnol et l'italien, et n'ignore pas un des bons contes qui se font en toutes les trois langues; fait des vers passablement : pour du jugement, il n'en a point; mais la reine, à qui il avoit affaire, a bien fait voir qu'on n'avoit pas besoin de jugement pour réussir auprès d'elle. Cérisante, jaloux de Marigny, dépêche un de ses frères, nommé Montfort (2), pour tâcher de le dé-

(1) Jacques Carpentier de Marigny, auteur d'une multitude de vaudevilles sur le temps de la Fronde. Son poème du *Pain-Bénit*, imprimé en 1673, est le plus connu de ses ouvrages. Il étoit de Nevers et fils d'un marchand de fer. Il est mort en 1670.

(2) Ce garçon, pour avoir fait quelque insolence dans une dé-

truire. Montfort en dit du mal ; Marigny se défend ; et, comme il avoit eu avis de toutes les folies de Cérisante, il en fit des contes à la reine, et le rendit ridicule. Enfin Marigny fit tant de sottises qu'on le voulut assassiner : il se défendit; la reine prit son parti, mais avec tout cela on lui conseilla de se retirer. On parlera de lui dans la *Fronderie.*

Voici les folies que Cérisante avoit faites à Paris. Il devint amoureux, à Charenton, d'une belle fille nommée Lolo : il songea à l'épouser, et fit consulter, disoit-on, si on pouvoit assigner un douaire sur les bienfaits qu'on espéroit recevoir; car il avoit de grandes prétentions sur l'ambassade de Suède en France, et disoit à tout bout de champ qu'un tabouret siéroit bien à cette fille. On la maria quelque temps après (1). Quand il sut que l'affaire étoit conclue, par galanterie, il se fit son épitaphe à lui-même. Il s'en fût fort bien passé, car c'étoient des vers françois pitoyables. Pour se moquer de lui, Sablière-Rambouillet, comme on l'a su depuis, fit imprimer un billet d'enterrement que voici :

« Vous êtes prié d'assister à l'enterrement de mes-
» sire Marc Duncan, seigneur de Cérisante, con-
» seiller d'État de la couronne de Suède, résident
» et prétendant à l'ambassade de France ? »

On porta un de ces billets en une maison où il étoit ; il s'emporta, et dit mille extravagances. Cela ne servit qu'à rendre la chose plus plaisante. Il alla voir la belle deux ou trois jours après qu'elle eut

bauche, fut battu par le comte Jacques de La Gardie, cadet du comte Magnus, et à tel point qu'il en mourut de regret. (T.)

(1) Elle épousa Gondran, fils de l'avocat Galland. (Voyez plus bas l'historiette de *madame Gondran.*)

été mariée; elle étoit encore chez son père; il lui voulut dire quelque chose tout bas: le mari ne le trouva pas bon, ils se querellèrent. Le mari le menaça de le jeter par la fenêtre. Cérisante lui répondit que, sans le respect de madame, il lui donneroit cent coups d'éperon, et se retira après avoir dit adieu pour jamais à celle belle.

Il jeta les yeux sur une autre jolie huguenotte, fille de La Rallière, qui a fait le parti des Aisès (1) et bien d'autres. A cause de lui et de Catelan, autrefois huguenot, on appela la maltôte *de la Théologie de Charenton*. Il envoya demander cette fille en mariage, et dit à celui qu'il chargea de cette belle commission: « Je pense que le bourgeois sera bien aise. » Mais il avoit affaire à un homme qui se croyoit aussi noble que le Roi. Il en fut si aise, qu'il répondit que sa fille n'avoit que douze ans, et que quand elle en auroit vingt, il penseroit à la marier. Cependant un an après il la maria avec le comte de Saint-Aignan, fils du marquis de Clermont-Gallerande, de la maison d'Amboise.

Mais voici la plus grande folie de toutes. Un jour qu'il étoit au Cours avec madame de Besançon et sa fille, dans un embarras, Jerzay, qui étoit à la portière du carrosse de M. de Candale, qui étoit au fond, dit au cocher de madame de Besançon: « Hé! mon ami, » recule un pas; si tu savois ce que tu nous ôtes et » le peu que tu nous donnes, tu me ferois cette » grâce. » Ce carrosse l'empêchoit de voir quelque belle. Mademoiselle de Besançon s'offensa de cela, et dit en se tournant vers Cérisante: « Vraiment,

(1) Ce partisan avoit pris à ferme la taxe établie sur les *gens aisés*.

» ces *princes chimériques* s'en font un peu bien » accroire. » Cérisante pensa avoir trouvé une belle occasion de se signaler. Il envoya le lendemain de bonne heure son frère, nommé Sainte-Hélène, faire un appel à M. de Candale. Par bonheur pour ce frère, M. d'Épernon n'en sut rien, car je crois qu'il eût mal passé son temps. M. de Candale dormoit encore : on ne voulut point l'éveiller. Ce garçon attendit si long-temps, qu'on se douta de quelque chose ; toutefois on le fit parler enfin. M. de Candale, qui ne s'étoit jamais battu, et qui n'avoit point encore été à l'armée, crut que ce seroit mal enfourner que de refuser un appel ; il lui donna donc rendez-vous derrière les Minimes de la place Royale. Cependant cela s'évente ; M. de Candale alla pourtant au lieu de l'assignation ; mais Cérisante fut en grand'peine, et il fallut que le cardinal le prît en sa protection ; car on craignoit d'offenser les Suédois. Si feu M. d'Épernon eût vécu, il ne s'en seroit pas sauvé, et les Simons (1) eussent eu là une bonne curée. Il fut si fou que de dire, pour s'excuser, qu'il venoit des rois d'Écosse, et qu'il y en avoit de son nom, et il porta je ne sais quels vieux parchemins à M. de Lyonne, par lesquels il prétendoit prouver sa noblesse.

A propos de noblesse, avant cela, il entreprit de se faire déclarer noble à la cour des aides ; et, comme il fallut des témoins pour déposer comme son père avoit vécu noblement, il fait ajourner pour témoins le maréchal de Châtillon, le maréchal de La Meilleraye et le marquis de Montausier, et n'en avertit

(1) Les *Simons* étoient les donneurs d'étrivières gagés par le duc d'Épernon. (Voyez plus haut, t. III, p. 101.)

point le rapporteur, qui n'avoit point de greffier, et n'étoit pas seulement en état de les recevoir : il fallut remettre à une autre fois. Le maréchal de Châtillon dit que, sans Cérisante, Arras n'eût pas été pris. Les deux autres, qui avoient étudié à Saumur, dirent que feu M. Duncan avoit été visité et honoré de tous ceux qui venoient étudier à Saumur, quelques grands seigneurs qu'ils fussent. Cérisante prenoit tout cela pour argent comptant, et ne voyoit pas que l'on se moquoit de lui (1).

M. de Metz écrivit en Suède l'extravagance de cet homme, et que, sans le respect de la Reine, on l'auroit traité comme il le méritoit. Au bout de quelque temps, endetté par-dessus les yeux, il fut contraint de s'en aller sans dire gare. Du présent qu'on lui fit en Suède, il envoya de quoi payer ce qu'il devoit ici ; et, voyant qu'il n'y avoit presque rien à faire, de là il alla en Pologne, où quelques gentilshommes qu'il avoit connus dans ses voyages lui firent saluer la reine : il n'y trouva point d'emploi; et il revint à Paris, où il fut quelques jours *incognito*, de peur de ses créanciers; après il alla à Venise. Là, le marquis de Clermont-Gallerande, aîné de Saint-Aignan, dont nous avons parlé ci-dessus, qui étoit au service de la république, lui conseilla de se faire Turc. Notre homme lui confessa que sans la circoncision cela seroit déjà fait, mais qu'un vieux renégat lui avoit dit que c'étoient de trop grandes douleurs.

Il alla donc à Rome, où il se fit catholique : le pape lui donna pour cela six cents livres de pension. Il étoit sur le point de se faire prêtre (2). Mais M. de

(1) Depuis peu, Sainte-Hélène n'a pu se faire déclarer noble. (T.)

(2) On disoit que Cérisante, à son retour de Constantinople,

Guise allant à Naples, il lui fut donné par les ministres de France, M. de Saint-Nicolas (*Arnauld*) en étoit un, pour tenir les chiffres auprès de M. de Guise; car il disoit naïvement qu'il avoit bien voulu laisser le premier lieu à ce prince, et il juroit qu'il ne quitteroit pas ses prétentions pour la fortune du maréchal de Gassion. Il assembla, de son chef, le conseil chez Gennaro Annèse, en qualité d'ambassadeur de France, et fit demander la charge de mestre-de-camp-général (1). Il fit mettre un jour un carreau avec de l'or à l'église, comme ambassadeur. M. de Guise, devant tout le monde, le menaça des Petites-Maisons.

M. de Guise, ne trouvant pas bon qu'il donnât avis de tout à la cour, comme il faisoit, le fit mettre en prison (2). Il en sortit pourtant au bout de quelques mois; Gennaro Annèse, avec lequel il avoit quelque intrigue, le fit sortir. Il eut ensuite quelque commandement vers Salerne; enfin il revint à Naples. Après l'attaque des postes des Espagnols, M. de Guise, voyant que le colonel, qui commandoit à cette attaque, avoit été tué, dit à Cérisante, qui étoit auprès de lui : « Il n'y a plus personne là » pour commander. » Cérisante pour cela ne s'offrit point, de peur que M. de Guise ne dît qu'il s'étoit fait de fête; ainsi le duc fut contraint de lui dire qu'il le prioit d'y aller. Il y fut, et reçut un coup de mousquet dans le talon, dont il mourut au bout de douze jours. Il écrivoit à M. Chapelain, ne croyant

passa par l'Italie, *à dessein d'être pape, n'ayant pu être grand-visir*. (*Ménagiana*, II, 293, édition de 1715.)

(1) Voyez les *Memoires du duc de Guise*, 2e série de la Collection Petitot, LV, 211.

(2) Ce fut Modène qui, voyant qu'il les traversoit, le fit arrê-

pas être blessé si dangereusement, « qu'au moins » s'il mouroit, il mourroit comme Achille (1). » On dit que Modène fut cause de cela, et qu'il ne donna pas comme il en avoit ordre; de sorte que tout fondit sur notre aventurier. Il fit un testament par lequel il ordonna qu'on l'enterrât à la *Madonna del Carmine*, et il fit une inscription latine pour mettre sur son tombeau, qui disoit qu'il s'étoit dévoué pour la liberté du peuple de Naples. Il donnoit à son hôte quelque peu d'argent qui lui restoit, avec son équipage, qui étoit assez médiocre, et après il ajoutoit: « Quant à mes autres biens, villes, forteresses, châ» teaux, seigneuries, terres, et tous autres lieux, de » quelque titre qu'ils soient titrés, mes héritiers les » partageront selon la coutume des lieux où ils sont » situés. » Ce testament a été apporté ici, et je le sais d'homme qui l'a vu (2).

ter comme un homme suspect. Il y avoit trois semaines qu'il étoit en prison, quand un valet adroit qu'il avoit prit son temps de se jeter aux pieds de M. de Guise, devant le peuple, et fit si bien que son maître sortit. (T.) — Esprit de Raimond de Mormoiron, comte de Modène, né en 1608, mort en 1673. On a de lui l'*Histoire des Révolutions de Naples*. (Voyez page 120 de ce volume.)

(1) M. de Guise dit qu'il fut blessé en mettant chausses bas, et que ce fut à la jambe. La vérité est que ce fut au gros orteil, et il écrivit à M. Chapelain qu'il eût mieux aimé que c'eût été au talon, pour mourir de la mort d'Achille. (T.) On lit dans les *Mémoires de Guise* qu'une mousquetade emporta l'ongle du gros orteil de Cérisante, et qu'il mourut en trois jours. (*Collection Pétitot*, 2e série. LVI, 48.)

(2) Cet homme-là a tort; car moi j'ai eu curiosité à Saumur de lire ce testament; il y a dans le style du notaire, qui le prenoit pour un grand seigneur, quelques termes de châteaux et seigneuries; mais où il parle, lui, il n'y en a pas un mot. Son frère Sainte-Hélène, qui m'a montré ce testament, prétend

CCXLIII

MADAME DE GONDRAN.

Cette belle-fille, cette Lolo, dont nous avons dit que Cérisante devint amoureux, est celle qu'on appela depuis madame de Gondran : elle est fille d'un M. Bigot de La Honville, contrôleur-général des gabelles. La famille des Bigots est une assez bonne famille; mais il n'y a point de gens au monde qui s'estiment plus les uns les autres que ceux-là. Le frère de celui-ci avoit fait un arbre généalogique de leur famille, et écrivoit soigneusement la naissance de tous les enfants issus de Bigots ou de Bigottes; c'est pour cela que l'abbé Tallemant (1) appeloit cette famille *la maison d'Autriche.* Ils emploient toute la matinée leurs laquais à envoyer savoir des nouvelles les uns des autres. La Honville, comme l'aîné de tous, est aussi le plus grimacier; la première chose qu'il fait quand il est levé, c'est d'aller dans la chambre de sa fille aînée, avec laquelle il loge depuis qu'il est veuf (2), pour savoir comment

qu'en 1641, qu'il fut à Constantinople, il y alla par ordre du cardinal de Richelieu. Il se peut faire qu'y voulant aller, il se fit donner quelque patente par la faveur de madame du Vigean auprès de madame d'Aiguillon. (T.)

(1) François Tallemant, abbé de Val-Chrétien, membre de l'Académie Françoise, frère germain de Des Réaux. (Voyez la *Notice préliminaire*, t. 1er, p. 56.)

(2) Sa femme étoit fille de Sarrau, secrétaire du Roi. (*Mémoires de Conrart*, dans la Collection Petitot, 2e série, XLVIII, 188.)

elle a passé la nuit. Il fit une fois un voyage à Bourbon avec elle, et Louvigny, son mari, qui étoit devenu aveugle, d'Agamy, beau-frère de Louvigny, et sa femme, y étoient aussi. Tout le long du chemin, cet homme venoit dire à sa fille : « Ma fille, ne vous » plaît-il pas qu'on mette les chevaux? » La fille, bien instruite, répondoit : « Ce qu'il vous plaira, mon » papa, c'est à vous à ordonner. » Il en falloit autant pour déjeûner, autant pour monter en carrosse, autant à la dînée et à la couchée, pour savoir en quelle hôtellerie on iroit; et sans d'Agamy, car, pour le gendre, il ne souffloit pas, je pense qu'il eût fallu retourner, dès l'entrée d'Essone; peut-être même ne fussent-ils point partis; car, un jour que cet homme devoit mener chez lui, à la campagne, une de ses sœurs (1), il fallut, avant que de se quitter, résoudre à quelle heure ils partiroient le lendemain. Voilà donc le frère qui, d'un ton grave, dit à sa sœur : « Ma sœur, à quelle heure vous plaît-il que nous » partions? — A quelle heure il vous plaira, mon » frère. — Mais, ma sœur, c'est pour vous que je vais » à La Honville. — Mais, mon frère, c'est vous qui » me menez. » Ils furent comme cela un gros quart d'heure. Moi, qui n'avois point là mon carrosse, et qui voulois que ce monsieur me menât quelque part, j'enrageois de cette cérémonie. Enfin je m'approchai, et leur dis : « Ne sait-on pas bien que, pour faire » huit ou neuf lieues (car il y en avoit autant de Paris » à cette maison), il faut partir à onze heures? » Ainsi je terminai tous leurs complimens.

Or, La Honville est située entre le chemin de Lyon et le chemin d'Orléans ; de sorte que cet homme épie

(1) Madame de Mérouville, la belle-sœur de feu Chenailles. (T.) (Voyez l'historiette de *Chenailles*, t. v, p. 99.)

tous ceux de sa connoissance qui prennent l'une ou l'autre de ces deux routes, pour les prier de loger chez lui, non pas qu'il y prenne si grand plaisir, mais par vanité; car, quand on lui a conseillé de se délivrer de cette servitude qui lui a coûté bon, il a répondu que ses pères en avoient usé ainsi, et qu'il ne vouloit pas dégénérer. Il y mène souvent ses sœurs et leur *mesgnié*, et quand il est dans la cour, il descend le premier, et leur fait un compliment avec autant de sérieux que s'il recevoit M. le chancelier. Ce cérémonieux pourtant fit une chose que les plus libres ne feroient pas; car, quand sa sœur de Mérouville maria sa fille, il lui offrit sa maison des champs; il n'y avoit qu'une carrossée de personnes. Cependant il lui laissa faire toute la dépense et ne leur donna que de l'eau. Il fit la même chose pour ma sœur de Ruvigny (1), et n'eut pas l'esprit de ne s'y pas trouver. Je m'en crevois de rire, et surtout quand il fallut se mettre à table; car, comme maître de la maison, il vouloit être au bas bout, et, d'autre côté, ne donnant point à manger, il voyoit bien qu'il étoit comme un étranger chez lui-même; enfin on le fit mettre au milieu comme un amphibie. Un M. d'Harambure l'attrapa bien, car il lui écrivit : « Je vais, » moi sixième, me marier chez vous; je vous prie de » nous traiter familièrement, et de retrancher quel- » que chose de votre ordinaire. » Effectivement il y fut.

Revenons à Lolo. J'ai connu cette personne dès sa plus tendre enfance, car mon frère aîné (2) a

(1) Marie Tallemant, marquise de Ruvigny, sœur germaine de Des Réaux. (Voyez la *Notice préliminaire*, t. 1er, p. 20.)

(2) Pierre Tallemant, sieur de Boisneau, frère consanguin de

épousé sa sœur, et j'ai vu de quelle manière elle a été élevée; je n'ai jamais vu une plus aimable enfant: elle étoit belle, mais elle étoit plus agréable que belle; un air, un enjouement, une vivacité, la plus charmante qu'on se puisse imaginer. Par malheur, sa mère lui manqua de trop bonne heure; car, quoique ce ne fût pas la plus habile personne du monde, elle avoit une sévérité qui étoit très-utile à ses enfants, et les deux filles qu'elle a nourries n'ont fait parler d'elles en façon quelconque: l'aînée même a fort bien vécu avec son mari aveugle; je veux croire qu'il y avoit bien autant de tempérament que de vertu, car elle a bien fait voir, à la nourriture qu'elle a faite de sa sœur Lolo, qu'elle ne voyoit guère plus clair que son mari; car elle souffrit insensiblement un si grand abord de jeunes gens et même de cavaliers auprès de cette jeune fille, que quelquefois on y en a compté jusqu'à quinze. Depuis, quand on lui a dit qu'elle avoit perdu sa sœur, elle a paru étonnée comme une personne qui n'y entendoit aucune finesse. Je disois en ce temps-là de tous ces galants de Lolo: « Voilà les » plus sottes gens du monde; ils s'amusent tous à » une fille qui n'oseroit conclure qu'elle ne soit » mariée, et voilà une femme de vingt-cinq ans, » jolie, et dont le mari est aveugle, et au diable » l'un qui a l'esprit de lui en conter. » La bonne opinion qu'elle avoit de sa race est apparemment ce qui l'aveugloit, car elle et les autres de la famille sont naturellement curieux, et remarquent fort bien les défauts d'autrui. Elle et sa sœur mirent la vanité

Tallemant Des Réaux, avoit épousé Anne Bigot de la Honville. (Voyez la *Notice préliminaire*, p. 19.)

dans la tête de cette enfant; car elles la cajoloient sans cesse, et lui disoient qu'au Cours on n'avoit regardé qu'elle. Un gros frère qu'elle avoit, à qui on avoit donné le nom de Chaumont, et qu'on appeloit vulgairement le *gros Lolo*, lui disoit tous les jours qu'il n'y avoit rien de si beau que d'être galante. Les cajoleries des étrangers sont suspectes, mais celles des proches passent pour des vérités. Ainsi cette petite fille s'en faisoit un peu bien accroire. Tous les jours ses sœurs et ses frères racontoient à tout le monde combien de gens venoient voir leur Lolo, ce qu'avoit fait celui-ci, ce qu'avoit fait celui-là, et comme, en badinant, elle avoit été enfermée avec le comte de Pas (1) ou quelque autre; car la mode de leur famille, c'est de redire à tort et à travers tout ce que font et disent leurs jeunes gens. Elle fut cajolée par deux Rambouillet, mes cousins germains, et depuis mes beaux-frères, mais l'un après l'autre. L'aîné, par mon avis, s'en retira de bonne heure; le second, qui s'appelle Sablière (2), ne me crut pas absolument, et s'engagea plus avant que l'autre; mais ayant trouvé moyen de savoir où il en étoit avec cette fille, je lui en dis mon sentiment. Elle l'aimoit, ne songeoit qu'à l'attraper. Il en avoit eu la petite oie. Elle lui eût donné volontiers le reste; s'il eût eu du sens, il étoit aisé de la

(1) Cadet de Feuquières. (T.)

(2) Antoine Rambouillet de La Sablière, auteur de madrigaux, publiés en 1680. M. Walkenaër, notre honorable confrère, a donné, sur ce poète, dans la *Biographie universelle*, et dans la Notice placée à la tête de l'édition des *Poésies diverses* de La Sablière. (Paris, Nepveu, 1825) des détails qui étoient restés inconnus. Il a puisé ces renseignements dans les Mémoires de Tallemant.

mitonner de façon qu'il en eût tout eu après qu'elle fut mariée, et elle le fut bientôt; mais il s'alla éprendre d'une autre fille. Masclary (1), secrétaire du Roi, et le meilleur parti qu'elle pouvoit espérer, l'eût épousée, sans sa mère, qui ne voulut jamais consentir qu'il épousât une fille qui étoit si fort dans le monde.

Enfin Gondran, fils de l'avocat Galland (2), dont il est fait si honorable mention dans les Mémoires de M. de Rohan, la fit demander; c'étoit pour la seconde fois. D'abord on la lui avoit refusée, en prenant excuse sur la trop grande jeunesse de la fille. Cette fois-ci, le père, qui, comme on a su depuis, n'avoit point d'argent (il avoit trop dépensé à sa maison, et son fils aîné lui avoit mangé vingt mille écus), ne fut pas fâché de trouver un amoureux qui ne songeât pas autrement à avoir le *mariage* avec la fille.

Ce Gondran étoit un brutal, mais il avoit du bien, car son aîné étoit mort sans enfants, et un autre frère s'étoit fait Père de l'Oratoire. Une fois il jouoit au tric-trac avec Turcan (3); ils furent en dispute sur un coup; Turcan lui dit qu'il faisoit bien le roi *Gontran d'Orléans* (4). Gondran répliqua quelque sottise, et l'autre lui donna un beau soufflet.

(1) Gaspard Masclary fils, secrétaire du Roi en 1636. (Voyez l'*Histoire de la Chancellerie de France*, par P. Tessereau, t. Ier, p. 403.)

(2) A l'enterrement de son père, il dit à un avocat: « Ferai-je » porter le poêle par des avocats ou bien par des gens d'hon» neur? » (T.)

(3) Turcan, maître des requêtes, dont on verra plus bas l'*historiette*.

(4) L'un des fils de Clotaire, qui eut pour sa part le royaume d'Orléans, en 562.

Par vanité, Gondran fit mettre quarante mille livres dans le contrat, au lieu de dix mille écus, et il dit à Patru qu'on lui donnoit une pièce de quarante mille francs. Dans les annonces, il se fit conseiller d'État et point du tout avocat, quoiqu'il allât au Palais tous les jours. Son frère aîné avoit mis *monsieur maître* (1), n'osant pas mettre *messire ;* il étoit avocat *avocassant :* il est vrai qu'il avoit un brevet de conseiller d'État. Je ne sais si Gondran en avoit un. Le jour de ses noces, il étoit en habit long. Après dîner on s'alla promener au bois de Vincennes : là le marié ôta sa soutane, et fut tout le jour en habit court, bâti comme un cuistre et sans manteau. Le lendemain nous fûmes tous voir si la mariée étoit morte; elle n'étoit pas morte, à la vérité, mais elle ne se portoit pas tout-à-fait bien. Ce *cheval* y avoit été si rudement qu'elle fut plus de huit jours à s'en plaindre. A la mode de la famille, elle dit tout ce qu'elle savoit, et dès qu'elle aperçut son gros frère, qui entra le premier dans la chambre : « Ah ! » lui dit-elle, mon pauvre Chaumont, ne crains pas » que je sois jamais p..... » Elle dit cent naïvetés que son père redisoit lui-même comme si c'eût été un enfant qui les eût dites ; elle avoit pourtant dix-sept à dix-huit ans ; cette innocente croyoit que toutes les fois cela faisoit autant de mal, mais quand elle vit le contraire, elle se dédit de ce qu'elle avoit promis à son *gros Lolo* (2).

(1) On appeloit un magistrat, *monsieur maître ; monsieur* étoit l'expression d'honneur, et *maître* indiquoit le *gradué. Messire* se disoit des gentilshommes ou des ecclésiastiques.

(2) Conrart rapporte avec de grands détails l'histoire de madame Gondran. (Voyez les *Mémoires de Conrart* dans la Collection Petitot, 2e série, XLVIII, p. 188 et suiv.) En les publiant au milieu

Le mari, d'humeur jalouse, mais qui ne vouloit pas qu'on le crût, s'imagina qu'il couvriroit bien son jeu s'il donnoit à sa femme la même liberté qu'elle avoit eue : il menoit des jeunes gens déjeûner avec elle, et la faisoit saluer à quelques-uns. Cette jeune femme, naturellement étourdie, chez des gens qui ne savoient point vivre, car feu madame Galland n'étoit qu'une *happelourde*, fit bien des sottises en peu de temps. Je ne m'amuserai point à mille petites choses qui lui sont arrivées, je dirai seulement les principales. Quelque temps avant que d'être mariée, un gentilhomme de qualité de Bretagne, huguenot, nommé La Roche Giffard, jeune et bien fait de sa personne, grand parleur, grand vanteur, et tout propre pour réussir auprès d'une coquette de la ville (1), s'étoit mis à la cajoler, encore qu'il fût marié; mais sa femme étoit à la province, et il avoit été marié de si bonne heure, qu'il en étoit déjà las. Elle l'aimoit quand elle fut mariée, et au bout de huit jours elle avoua à Sablière et à un autre qu'elle ne pouvoit aimer son mari. Voyez le grand sens de la demoiselle.

Quand elle fut chez son mari, La Roche Giffard fit

d'ouvrages d'une gravité historique, l'éditeur crut devoir supprimer un passage qui ne sera pas aussi déplacé dans les *Historiettes de Tallemant*, et d'autant moins qu'il confirme son récit : « Le » lendemain des noces, dès que la femme de chambre, qui étoit » sa confidente, fut entrée dans la chambre, elle (*Lolo*) lui dit : » — Une telle, ah ! le vilain métier, qu'il est sale ! et qu'il fait de » mal ! Je t'assure qu'après cela je ne serai jamais p..... » Ce fragment se rattache à la page 190, ligne 13, après ces mots : *it fut consommé.*

(1) C'étoit un assez sot homme ; il se fâchoit si un laquais disoit La Roche *Gifflard*, au lieu de La Roche Giffard. Il fut tu au combat du faubourg Saint-Antoine (T.)

des parties de promenade, car c'étoit l'été; les sœurs de la belle en étoient, et le Breton et elle les prenoient tous pour dupes. Voici comment on sut qu'il en avoit eu toute chose. Madame d'Agamy avoit une cuisinière catholique qui mouroit d'envie de donner sa fille à madame de Gondran : cette fille étoit jeune et jolie, mais elle étoit catholique. On lui dit qu'il falloit que Margot, c'étoit son nom, se fit huguenote. « Bien, dit-elle, il faut donc qu'elle soit de cette » *chorre*-là (1), puisque vous le voulez.» La fille fait profession; la voilà avec madame de Gondran. Bientôt après on s'aperçut chez madame Galland que Margot avoit bien des louis d'or et de beaux bracelets, où il y avoit quelques rubis. On l'accuse d'avoir volé; elle se défend, et dit que, si on la presse, elle dira tout. Elle va chez sa mère, et toutes deux ensemble vont trouver madame de Louvigny, à qui elles dirent que le jour du jeûne qui se célébra à Charenton pour le synode national (2), madame de Gondran fit semblant d'être indisposée, et que M. de La Roche Giffard la vint trouver, et que, pour se défaire de Margot, le cavalier avoit fait semblant d'avoir perdu une bague en entrant, et la pria de l'aller chercher; elle chercha long-temps, et La Roche Giffard lui donna bien de l'argent pour la peine qu'elle avoit prise. Depuis, cette Margot fut chassée, se refit catholique et épousa un potier d'étain; car elle avoit gagné honnêtement avec sa maîtresse. La Roche Giffard apparemment couchoit

(1) Mot de jargon, terme de mépris, que nous n'avons vu nulle part. Peut-être faut-il prendre cette expression comme *chorea*, danse. Rabelais s'est servi du mot *chorée* dans ce dernier sens. (Voyez le Glossaire des *Œuvres de Rabelais*. Janet, 1823.

(2) En mai 1645. (T.)

aussi avec elle; elle se vantoit qu'il l'alloit voir quelquefois et qu'il lui prêtoit son carrosse pour se promener avec ses voisines. Depuis, elle continua à se divertir ; des jeunes gens de sa connoissance l'envoyèrent quérir en chaise; elle vint le plus secrètement qu'elle put : or, elle étoit prête d'accoucher ; le mal la prit à table: on la remet vite dans la chaise; elle y accoucha. Les porteurs se déchargèrent de la vache et du veau dans sa boutique, et s'en allèrent le plus vite qu'ils purent.

Une autre fois madame de Gondran fit bien pis. Un soir qu'elle avoit soupé chez son père, qui logeoit au quartier Montmartre, on lui donna un carrosse, une fille et un homme pour l'accompagner chez elle, auprès de Saint-André. Au lieu d'y aller, elle fait passer au faubourg Saint-Germain, à la Ville de Brisach, dans la rue de Seine, où logeoit le cavalier de Bretagne. Elle entre seule et monte dans sa chambre, sans que personne l'aperçût. En sortant, l'hôtesse la vit et se mit à faire un bruit de diable, que, merci Dieu ! elle ne souffriroit point qu'on menât des g..... chez elle. Le galant lui dit qu'elle rêvoit, et que c'étoit une femme de condition. « Voire, reprit-elle, les honnêtes femmes viennent bien toutes » seules trouver des hommes à onze heures du soir » dans leur chambre ! » Cela se sut, car les valets qui l'accompagnoient n'étoient point gagnés. L'hôte et l'hôtesse sont huguenots et étoient assez exacts ; c'est une honnête auberge, et tout est plein de gens de la religion, là autour.

En ce temps-là Gondran alla faire un voyage à une terre qu'il avoit en Picardie ; il fit ce voyage fort à propos, car, pendant son absence, on pansa sa femme d'une *vache à lait*. Elle logeoit chez son père;

elle sentit de la cuisson, le dit à sa sœur, qui en parla au jeune Guénaut, leur médecin ordinaire. Lui, qui savoit que le mari étoit débauché, se douta de ce que ce pouvoit être. La chemise éclaircit ses doutes. Le Large la traita et la guérit avant que le mari fût de retour. Nous la trouvions toute changée; mais on nous disoit qu'elle avoit la fièvre toutes les nuits. Il y a toutes les apparences du monde que c'étoit un présent de l'auberge. Le galant, qui ne voyoit pas la belle autant qu'il eût bien voulu, avoit sans doute été en lieu qui n'étoit pas sûr ; c'étoit un grand étourdi (1). Pour le mari, il étoit amoureux et tenoit si grand ordinaire, qu'il n'avoit pas besoin d'aller ailleurs. Cela n'empêcha pas que La Roche Giffard ne retournât chez la belle. On l'a vue montrer à tout le monde les robes qu'elle faisoit faire pour les petites filles du Breton; et si Gondran n'y eût mis ordre, il eût pu habiller les enfants du cavalier en pensant habiller les siens propres; mais il le chassa avant que sa femme devînt grosse.

Le mari fut une fois plus jaloux depuis le soupçon qu'il eut du Breton : il passoit des après-dînées entières dans la chambre de sa femme, fait comme un clerc du Palais; car il ne portoit plus la soutane, et n'avoit autre emploi que de barbouiller quelquefois du papier en gardant sa femme. Un jour il lui dit sérieusement : « Que je suis malheureux de vous

(1) Madame de La Roche Giffard consulta si elle se pouvoit faire séparer sur des lettres. Elle les avoit surprises; il y en avoit une qui disoit : « Vous dites que c'est moi qui vous » ai donné du mal ; sur mon honneur, je vous jure qu'il faut que » ce soit vous, car vous êtes le seul à qui j'aye accordé les der- » nières faveurs. » (T.)

» avoir épousée! Plût à Dieu que feu Louvigny (1) » eût eu assez d'éloquence pour persuader à ton » père, comme il en avoit envie, de me refuser! » Elle ne s'en offensa point, car elle est d'humeur douce et caressante et qui n'avoit besoin que d'être bien gouvernée; au contraire, elle lui sauta au cou. Quelque temps après, comme elle étoit prête à sortir, il lui demanda où elle alloit : « Je vais en tel lieu. » — Je ne veux pas que vous y alliez, La Vespière » y doit être. — Si vous craignez cela, venez avec » moi; vous pouvez bien venir où je vais. — Non, » non, reprit-il, vous n'irez pas.» Il fallut demeurer. Ce La Vespière étoit cadet d'un gentilhomme de Picardie, nommé Liambrune; c'étoit un bon gros *dada* qu'elle n'aimoit point. Ce garçon vint à Paris du temps de feu M. le comte de Soissons; n'ayant pas encore tâté de l'adversité, il étoit assez fier. Il arriva que ce bon gentilhomme s'alla baigner devant l'Arsenal, à un endroit où M. le Comte jetoit de l'eau à tout le monde; il en jeta donc à La Vespière, qui, comme *Picouart*, avoit la tête *caude*, et dit que celui qui l'avoit mouillé étoit un sot. M. le Comte se mit à rire, et disoit à ceux de sa troupe: « Ce garçon » est nouveau-venu; je crois qu'en descendant du » coche il est entré dans le bateau pour se venir » baigner.» Le provincial s'échauffoit. Quelqu'un s'approcha de lui, et lui dit : « C'est M. le Comte. » — Quand ce seroit, répondit-il, M. le marquis, » je suis fâché de ne lui avoir pas donné une tape.» Les gens de M. le Comte le prirent, et en riant le firent boire. Sans Ruvigny, qui par bonheur se trouvoit là, il couroit quelque fortune. Depuis, au

(1) Il mourut d'apoplexie à Charenton. (T.)

siége d'Arras, où M. d'Enghien fit sa première campagne, comme s'il lui eût été fatal de tomber entre les mains de jeunes princes, celui-ci trouva l'homme et le nom si ridicules, qu'il s'en moquoit sans cesse.

Ce jaloux pourtant a laissé aller sa femme tous les jours au bal la même année : elle cabaloit pour se faire prier partout. Je crois qu'ils étoient las l'un de l'autre ; souvent elle paroissoit fort chagrine, et ce n'étoit pas son ordinaire, car quoiqu'elle fût un peu inégale, elle étoit pourtant assez gaie.

Le galant qui suit La Roche Giffard, car je ne mets que ceux qui ont eu de l'attachement, fut le feu marquis de La Case, frère de mademoiselle de Pons (1) : c'étoit un grand parleur, et par conséquent un grand diseur de sottises ; il étoit marié avec la veuve de Courtaumer, car les trois principaux galants de madame de Gondran étoient tous trois mariés. Cet homme faisoit le bel esprit ; il reprenoit un endroit de l'Épître de Voiture à M. de Coligny, où il y a :

Ces dieux des fables
Sont pesants comme tous les diables,

parce, disoit-il, que les diables sont des esprits ; et une autre fois que chacun disoit à quel âge il eût souhaité de demeurer sans vieillir, il dit que pour lui il eût voulu demeurer à trois mois, parce qu'on en étoit d'autant plus loin de la mort. Par cette raison, il devoit donc souhaiter de demeurer à un jour. Il disoit que madame de Gondran étoit la plus complaisante femme du monde ; qu'à Charenton il n'a-

(1) Mademoiselle de Pons, qui épousa le marquis d'Heudicourt ; il en est souvent question dans les livres du temps. Elle étoit l'amie de madame de Maintenon.

voit qu'à lui faire signe qu'il vouloit voir son bras et sa main, qu'elle ôtoit aussitôt son gant; si sa gorge, qu'elle faisoit semblant d'avoir à raccommoder un devant; si son visage, qu'elle levoit le masque, comme si c'eût été pour se moucher. Il avoit trouvé moyen de faire société avec Gondran, et les deux femmes en étoient. Madame de La Case, ou étoit bien stupide ou bien complaisante. Entre autres extravagances qu'ils firent, une fois La Case (1), en soupant, donna un coup à madame de Gondran sur la joue avec une éclanche rôtie, et le jus lui gâta tout son mouchoir; il crut faire une belle galanterie, et elle en rit de tout son cœur. Je crois pourtant qu'il n'y a rien eu entre eux, et en voici une preuve. Un jour Rambouillet l'alla voir, il y trouva une jolie huguenote qui avoit épousé un oncle de Gondran; elle s'appelle madame de L'Orme. Rambouillet se mit à causer avec la belle, qui étoit

(1) Le père de La Case étoit un original sur sa noblesse. Pour ses enfants, quoiqu'il les appelât monsieur un tel et mademoiselle une telle, et qu'eux, en parlant de lui, dissent *Monsieur*, sans queue, il les traitoit de sujets, toujours debout et tête nue devant lui. A table, s'il ne disoit : « Monsieur un tel, mangez de » cela, » ils n'eussent osé toucher à rien. On servoit chez lui des plats de vingt grandeurs et de vingt façons différentes, de même des assiettes et du reste. Il disoit que c'étoit aux maisons nouvelles à avoir de la vaisselle d'argent neuve. Cela me fait souvenir d'un avocat nommé Sevin, qui, ayant eu un brevet de conseiller d'État par la faveur de La Chambre, son beau-frère, acheta pour quatre mille livres de vaisselle d'argent, et toute la nuit ne fit que la rouler par les montées, afin qu'elle se bosselât, et qu'on crût qu'elle n'étoit pas neuve. Une de ses filles, qui avoit trente ans, n'eût pas osé aller dans le parterre sans sa permission. Cet homme s'étoit fait faire chevalier de Saint-Michel. (T.)

au lit, et madame de L'Orme avec Saintot-Lardenay, qui y arriva en même temps : ils chuchotèrent si fort, que madame de Gondran ne put s'empêcher de leur en faire la guerre. « Sans doute ils nous » vendent, dit-elle à Rambouillet. — Point, répon- » dit Saintot, nous ne parlions point de vous; mais » nous parlions d'une personne que vous ne haïssez » pas. — Vous pourriez vous tromper, reprit-elle, » je ne me soucie de guère de gens. — Ah! madame, » répliqua-t-il, nous parlions du marquis de La Case; » ne vous souciez-vous point de celui-là ? — Pas » plus que d'un autre, » dit-elle. Rambouillet, qui vit que Saintot avoit fait une impertinence, et qui craignoit que la dame n'en fît aussi quelqu'une, dit qu'il voyoit bien qu'on lui vouloit faire prendre le change, et qu'il voyoit que c'étoit à ses dépens qu'on avoit parlé tout bas. Madame de L'Orme, de l'autre côté, juroit qu'ils n'avoient pas dit un mot du marquis de La Case. Durant ce temps-là, la maîtresse du logis, qui avoit eu tout le loisir de songer à ce qu'elle avoit à faire, tout d'un coup se mit à pleurer, et dit en colère qu'elle ne trouvoit nullement plaisant qu'on se vînt moquer d'elle en sa propre maison ; qu'elle savoit bien que depuis que M. le marquis de La Case venoit chez elle, on avoit dit mille sottises; qu'on avoit fait courir le bruit qu'il étoit amoureux d'elle. « Jésus! madame, disoit Sain- » tot, vous m'apprenez là des choses que j'ignorois.» Ils dirent l'un et l'autre mille extravagances. Saintot et madame de L'Orme sortirent dans ce désordre, et Rambouillet les suivit, car il ne savoit que dire à cette femme. Ils allèrent tous trois prendre une sœur de madame de L'Orme, et se rendirent tous ensemble au Cours. Là, Saintot, comme s'il eût été

enragé ce jour-là (il n'avoit guère fréquenté d'honnêtes femmes), voyant passer Turcan (1), dit à madame de L'Orme : « Madame, voilà Turcan ; ma-» dame, c'est Turcan lui-même ; regardez Turcan, » madame.» Ce Turcan l'avoit fort cajolée autrefois. Elle ne faisoit pas semblant d'entendre. « Madame, » reprit-il après, pourquoi me poussez-vous du ge-» nou (elle n'y avoit pas songé)? quelle finesse y en-» tendez-vous ? » Rambouillet ne savoit que dire ; la dame étoit déferrée ; tout ce qu'il put faire, ce fut de changer de discours. Il gronda un peu Saintot, qui lui dit, pour excuse, une grande impertinence : « J'entendois, dit-il, par le marquis de La Case, le » *patron de la case ;* j'entendois Gondran. » Cependant, dès qu'ils furent sortis de chez madame de Gondran, le marquis de La Case y vint. Elle lui dit qu'elle le prioit de ne la plus venir voir, que cela faisoit dire des sottises. La Case s'en alla en Saintonge quelques jours après.

En ce temps-là, il y eut grand désordre en Bretagne entre La Roche Giffard et sa femme. Elle se douta de quelque chose ; et, ayant remarqué qu'il recevoit souvent des lettres sans lui dire de qui elles étoient, un jour qu'il étoit à la chasse, elle rompt la serrure de sa cassette, et trouve vingt lettres d'écriture de femme, et toutes d'une même main. Ces lettres parloient bon françois, et ne laissoient aucun sujet de douter. Elle les prend toutes, se retire chez madame de Chandollan, sa mère, et, sans perdre de temps, en va prendre acte par-devant le procureur-général du Parlement de Rennes, où les lettres furent toutes lues. La Roche Giffard ne trouve ni ses

(1) Voyez plus bas l'historiette de *Turcan*.

lettres ni sa femme ; il apprend qu'elle étoit chez sa mère; furieux, il assemble ses amis pour la ravoir de force, ou du moins ses lettres, car c'étoit ce qui lui tenoit le plus au cœur. La belle-mère se met en état de le recevoir. Cette première fureur passée, il fallut venir à composition ; il promet de bien vivre avec sa femme, et de ne faire plus tant de voyages à Paris, pourvu qu'on lui rendît ses lettres. Cela fut exécuté. Or, on a su d'un ami commun (1) du gendre et de la belle-mère, qu'il y a, dans une de ces lettres : « Nous allons à La Honville, nous en partirons » à telle heure, il y aura telles personnes ; prenez » vos mesures, etc. » En une autre : « Nous serons » tant de temps à la Bretonnière (c'étoit chez sa » belle-mère), tâchez de me voir, etc. » Mais le pis de tout est une réponse à quelques reproches sur les bruits qui couroient de M. le marquis de La Case, où il y avoit : « Vous avez grand tort d'avoir soup- » çon de moi ; je n'ai jamais aimé qu'un garçon qui » est mort, et vous. » Je crois que c'est du Livet (2), fils d'un président de Rouen. Il mourut d'une blessure qu'il reçut à la bataille de Sédan, et dont il fut long-temps malade. Elle le vit à Bourbon. Ensuite il y avoit : « Je n'ai jamais couché qu'avec mon mari » et avec vous. Je souhaite si fort de vous voir, que, » si vous voulez, je vous suivrai en Catalogne. » Il parloit d'y aller en ce temps-là : il n'y fut pas pourtant. * Depuis, enragé contre sa femme et contre tout le monde, il chassa son propre frère et sa pro-

(1) Il l'a dit à feu Martin, intendant de M. de Rohan, de qui je le tiens. Ce Martin ne m'eût pas menti, il avoit été notre commis. (T.)

(2) Il étoit enseigne des gendarmes de la Reine. (T.)

pre sœur de chez lui, disant, qu'ils couchoient ensemble, et que ce garçon couchoit aussi avec sa femme. Il dit : « J'ai une petite fille qui est hermaphrodite, comme ma belle-mère. »

A Paris, car il y vint ensuite, madame de L'Orme, qui avoit toujours été jalouse de madame de Gondran, aussi n'a-t-elle garde d'être si bien faite, entreprit de se faire aimer de La Roche Giffard : elle lui fit tant d'avances, que le cavalier n'y fut pas plus de temps qu'à l'autre. La sœur, Charlotte d'Esgorry, avoit aussi son galant; c'étoit Fercourt, son voisin, fils du président Perrot; tous quatre alloient faire des promenades, sans aucune fille de chambre, et se divertissoient tout à leur aise. Elles avoient de qui tenir, car la mère a été de bonne composition : Gillot (1), conseiller-clerc de la grand'chambre, l'entretenoit. En ce temps-là, on fit ce vaudeville :

La d'Esgorry, ta hantise
Trop fréquente avec l'Église,
Nous a fait croire de toi
Que tu branles dans ta foi (2).

Gillot n'a pas été le seul; le maréchal de Saint-Luc en a aussi tâté depuis. Les deux sœurs se brouillèrent, et la cadette ayant été mariée à un jouvenceau de la campagne, nommé Montpinson, elle donna rendez-vous à Fercourt chez madame du Fort, où ils dînèrent : c'est une veuve, cousine germaine de Fercourt, qui est aussi une bonne dame.

(1) René Gillot, reçu conseiller clerc au parlement de Paris, le 31 juillet 1620. Il succédoit vraisemblablement à Jacques Gillot, son oncle, aussi conseiller clerc, mort en 1619, et l'un des auteurs de la *Satire Ménippée*.

(2) Elle étoit huguenote.

La dame sortit aussitôt qu'ils eurent dîné, et pour lui dire adieu, le galant la *roncina* fort bien; après elle jura qu'elle ne vouloit plus ouïr parler d'amourettes. Je ne sais ce qui en est, c'est à son mari à s'en informer.

Madame de Gondran alors voyoit plus de monde que jamais. Il prit une vision au mari; il remplit d'eau les galoches de tous les galants de sa femme, et quand ils voulurent sortir, ils trouvèrent leurs galoches toutes trempées (1).

Un soir qu'on dansoit chez elle, trouvant sa chemise un peu humide, car elle étoit déjà bien grosse, et quand elle vouloit dire qu'elle étoit bien aise, elle disoit : « Je maigris quand je fais cela ; » elle alla dans la ruelle du lit, changea de chemise, remit des taffetas à ses cheveux, se rhabilla, se reboucla et revint danser sur nouveaux frais. Elle se serroit tellement pour paroître de belle taille, qu'elle se blessa si fort au côté qu'il s'y fit un trou. Cela me fait ressouvenir de quelques filles de la Reine, qui, pour être chaussées mignonnement, se serrèrent une fois les pieds avec les bandelettes de leurs cheveux, et de douleur, s'évanouirent dans le cabinet de la Reine.

Gondran, qui avoit toujours aimé la goinfrerie, se mit tout-à-fait dans le vin ; il l'obligeoit à boire avec lui. Le vin pur qu'elle avaloit la maigrit, et elle devint de plus belle taille qu'elle n'avoit été, il y avoit long-temps. Un jour qu'il revint ivre, il tira des bouchons de bouteille de sa poche, et les étalant sur la table : « Tiens, dit-il, voilà de quoi filer. » En ce temps-là, un des Rambouillet, nommé Chavanes, capitaine en Hollande, c'étoit le quatrième à qui ma-

(1) On a déjà vu qu'on laissoit les *galoches* à la porte.

dame de Gondran plaisoit fort, fut d'une partie dont elle étoit pour aller à La Honville. Il me dit qu'il l'avoit trouvée fort dévergondée, qu'elle l'avoit envoyé *faire tout outre* plus de trois fois, et que, jouant une farce à trois personnages, où elle avoit son habit, elle juroit une *mortdieu* aussi sèchement que personne eût pu faire. A table, elle fit un couplet sur Cabou, cet avocat au conseil, qui danse aux ballets du Roi : c'est une espèce de coquin, qui tire du volant, qui joue, qui danse et qui boit, et qui est maltôtier parmi tout cela. * Voici le couplet, ou du moins le commencement, car je ne sais si elle l'acheva :

Le pauvre monsieur Cabou,
Dont le bout,
Est toujours....

Elle fit bien de semblables gaillardises, et tout cela, ou la plupart, à la barbe de son père. En ce voyage de La Honville, on donna du chicotin à Chavanes : c'est une sotte coutume bourgeoise qu'on a là-dedans. Madame Tallemant, la maîtresse des requêtes, en railla fort ce pauvre garçon, qui disoit que, par complaisance, il s'en étoit laissé donner trois jours durant, parce que cela divertissoit la belle ; et, quelqu'un ayant appelé, en riant, La Honville *l'Empire du Chicotin*, Sablière et Rambouillet firent les deux triolets que voici :

Dans l'Empire du Chicotin (1)
On vit d'une plaisante sorte ;
On y jeûne soir et matin
Dans l'Empire du Chicotin,
On n'y dort non plus qu'un lutin (2),
On s'y jette fenêtre et porte.

(1) Celui-ci est de Sablière. (T.)
(2) Ils se faisoient des malices toute la nuit (T.).

Dans l'empire du Chicotin,
On vit d'une plaisante sorte.

Si vous mangez du chicotin,
Vous passerez pour galant homme;
Vous serez toujours le plus fin,
Si vous mangez du chicotin,
Et fussiez-vous le plus badin
Qui soit de Paris jusqu'à Rome,
Si vous mangez du chicotin,
Vous passerez pour galant homme.

Le bonhomme, quelque mine qu'il fit, ne trouva point tout cela trop bon, et dit, comme on lui parloit de sa bonne chère : « Vous vous moquez, on n'y » mange que du chicotin. » Ce pauvre Chavanes, qui étoit un garçon de grand cœur, fut tué depuis à Barcelonne, quand le maréchal de La Mothe fut blessé; il étoit si estimé, que le régiment de Piémont le retira de dessous les pieds des chevaux, et le porta dans la ville, où il mourut au bout de quelques jours. Je veux croire que le nom de Rambouillet, car on l'appeloit ainsi, servit à le faire considérer, car bien des gens croyoient qu'il étoit fils de M. le marquis de Rambouillet. Il avoit assez d'équipage, et étoit fort libéral.

Un certain fou d'abbé de Romilly (1) s'étoit rendu

(1) Conrart parle aussi de cet abbé de Romilly. « Un des » plus extravagants qui la voie est l'abbé de Romilly, inconsidéré » et débauché au dernier point, qui dit avec une effronterie in- » concevable tout ce qui lui vient à la bouche quand il est ivre. » Elle le souffre néanmoins assez volontiers, parce que, dans » les collations et les conversations où ils se trouvent, ils se » jettent tout à la tête l'un de l'autre, et disent et font mille » autres folies qu'elle aime aussi bien que lui. » (*Mémoires de Conrart*, dans la *Collection Petitot*, 2e série, XLVIII, 191.) Cette madame de Gondran, d'un dévergondage si dégoûtant, a eu la

insensiblement si familier chez la belle, qu'en visite, devant tout le monde, il se jetoit sur son lit, et mettoit même la main dedans, et elle ne faisoit qu'en rire. Elle disoit de Mandat, le conseiller, et d'un autre : « Avez-vous jamais vu de si sottes gens? je » leur ai mandé qu'il n'y avoit céans ni mari ni belle-» mère, et ils n'ont pas l'esprit d'y venir. »

La Case, qui étoit à M. d'Orléans, se rendit à Paris auprès de lui, en 1652; il avoit envie, car il étoit toujours amoureux, de dîner avec *la Gondran* (on commençoit à l'appeler ainsi), et que le mari n'y fût point : il s'avise pour cela de convier Gondran à dîner, qui part à midi ou environ pour s'y rendre. La Case part en même temps de son logis et va chez madame de Gondran, où il se met à dîner avec elle : Gondran alla chercher à dîner où il put, et revint à deux heures, et trouve La Case chez lui, qui dit : « Je » suis venu pour dîner avec vous, voyant que vous » ne veniez point. — J'étois chez vous à midi et demi, » dit Gondran. — Vous vous moquez, réplique La » Case, je vous ai attendu jusqu'à une heure. » Le carnaval suivant, madame de Gondran, qui buvoit comme un Templier, convia madame de Genlis, mademoiselle de Congis et madame de Boudarnault à souper : elles burent si bien, que mademoiselle de Congis, ne pouvant s'en retourner, fut mise au lit avec bien des singeries ; elle y dégobilla si bien qu'elle gâta draps, couverture, carreaux et tapis d'alcôve ; une autre en ayant envie, on lui apporta un bassin, et on ajoute qu'il y en eut une qui p... dedans. En carrosse, la seule qui n'avoit pas vomi dégobilla sur la portière.

triste célébrité d'avoir été la cause du duel qui donna la mort au marquis de Sévigné.

Un homme qui avoit la fièvre quarte alla chez elle, c'étoit la première visite : « Je vous veux guérir, lui » dit-elle, je vous veux donner de ma tisane, et tout- » à-l'heure. » Aussitôt elle envoie quérir du vin d'Espagne et se met à boire avec lui. Il lui prit fantaisie en été de changer de chemise, elle en changea devant un homme qu'elle n'avoit jamais vu que cette fois-là.

La première fois qu'elle alla chez madame d'Ombreval, elle donna un grand coup de c.l dans le derrière au mari, qui est avocat-général de la cour des aides, disant qu'il falloit faire bientôt connoissance. Étant accouchée depuis trois jours, elle vit sa garde accroupie devant le feu ; elle se lève, lui fait prendre un *parterre*, puis court vite se recoucher.

Une fois La Case, Sablière et Hippolyte (1) se trouvèrent ensemble chez elle. « Or çà, dit Sablière, il » n'y en a pas un de nous qui n'en ait été fou ; con- » tons ce que nous en savons. » Hippolyte donne dans le panneau et conte son histoire. Elle n'y étoit pas. Sablière et La Case firent semblant de disputer à qui parleroit le premier, et ne dirent rien.

Sur la mort de Sévigny on faisoit faire à Hippolyte de beaux compliments à Gondran : « Il étoit votre » allié, disoit Hippolyte. — Mais bien plutôt le vôtre, » répondoit Gondran, à cause du coadjuteur (2). » Et Hippolyte répliquoit : « Les cornes d'un père ne tou- » chent pas tant que celles qu'on porte soi-même. »

L'abbé de Sainte-Croix (3), fils du premier président Molé, depuis garde-des-sceaux, fut ensuite le patron.

(1) Un fils du président de Pommereuil. On a vu, page 141, pourquoi on l'appeloit *Hippolyte*.

(2) Le cardinal de Retz, le trop célèbre *coadjuteur* de Paris.

(3) François Molé, abbé de Sainte-Croix, de Bordeaux, conseiller au Parlement, mourut âgé de quatre-vingt-sept ans, en 1712.

On dit que le mari y consentoit, car il s'étoit incommodé à la débauche et aux braveries de sa femme. Gondran dit à sa femme : « Fais-toi jolie, il faut que » ce garçon-là soit amoureux de toi. » Il lui donna, à ce qu'on dit, un collier de perles de sept mille livres. Voici comme cela se fit : un vieux garçon, ami de Sainte-Croix, lui montroit des raretés et ce collier entre autres : « Ah ! qu'elles sont belles ! dit la dame. » — A votre service, répondit-il. — Vraiment, cela » n'est pas de refus. » Et en badinant elle les emporta. On dit que pour une *discrétion* (1), il donna une toilette de cinq cents écus, où tout est d'orfévrerie, et on parle de pendants de six mille livres.

Le commandeur de Saint-Simon lui fit une terrible malice; c'étoit quelque temps après le combat de Saint-Antoine. « Il n'y avoit rien plus pitoyable, di- » soit-il; vous eussiez vu apporter ce pauvre M. *de* » *La Roche*..... » Elle rougit. Il s'arrête, et puis ajoute : *Foucauld* (2). Elle croyoit qu'il alloit dire *Giffard*. Il lui prit vers ce temps-là une haine étrange pour La Case; elle lui défendit son logis. On ne sait pourquoi, si ce n'est que Sainte-Croix ne trouvoit pas bon qu'il y allât.

Gondran tomba malade au mois de mars 1653; il ne fut malade que douze jours : on lui fit venir un ministre, il l'écouta. Madame de Genlis alla dire au curé de Saint-André que Gondran étoit catholique. « J'y irai, dit le curé, quand on m'appellera. » Elle alla au premier président, qui lui demanda si cet homme vouloit des prêtres. « Il ne parle point, dit-

(1) On appeloit *discrétion* une gageure indéterminée, dont l'importance étoit laissée à l'arbitrage de celui qui la perdoit.

(2) Il y fut fort blessé au visage. (T.)

» elle. — Eh bien ! répondit-il, ayez patience. » Elle fut enfin à la Reine, qui y envoya un exempt et des archers du grand-prévôt. Il y entra aussitôt des capucins, et le Père Vigner de l'Oratoire, fils d'un ministre ; c'est un religieux fort impétueux et fort impertinent. Sa femme dit : « Il faudroit envoyer quérir » M. de Sainte-Croix ; c'est son meilleur ami. Il lui » fera dire ce qu'il est. » Sainte-Croix apporte l'abjuration de Gondran, faite il y avoit près d'un an. La femme et Sainte-Croix parlent bien bas ; Gondran déclare qu'il est catholique. Cependant il avoit été pendant l'été au prêche, auprès de Pontoise, avec son beau-père ; il n'alloit ni à prêche ni à messe. Il appela toujours Sainte-Croix son bon ami. On disoit que Sainte-Croix damnoit la femme et sauvoit le mari. Gondran mourut comme une bête : il disoit à sa garde : « Ah ! vieille m........., dès que je me por- » terai un peu mieux, je te ferai un enfant pour ta » récompense. » Quand on lui parloit de mourir, il disoit qu'il espéroit en la foi de son pot de chambre, et autres sottises semblables. Le curé de Saint-André conseilla à madame Galland de ne faire qu'un enterrement à la sourdine ; cette sotte femme dit qu'il falloit faire les choses honorablement, et il lui en coûta cinq cents écus. Gondran dit à sa femme, le soir de ses noces : « Tu m'as bien de l'obligation ; ce » n'est que pour t'épouser que je ne me suis pas fait » catholique. »

Dès qu'elle fut veuve, elle vécut régulièrement, et rendit à sa belle-mère tous les devoirs imaginables. On commençoit à dire que le mari avoit plus de torts qu'elle, et que c'étoit lui qui avoit voulu qu'elle fît galanterie ; elle fut plus d'un an et demi à mener la plus triste vie du monde. Elle étoit garde-malade

de sa belle-mère, qui puoit d'une façon épouvantable ; il ne falloit pas faire semblant de s'en apercevoir et se tenir toujours là à entendre gronder. Le meilleur temps qu'elle eût, c'étoit de lire des sermons ; avec cela au même temps elle faisoit faire des habits magnifiques. Elle eut cette complaisance pour faire avantager ses enfants par sa belle-mère. A vingt-six ans, elle s'avisa de commencer à apprendre à jouer du grand et du petit luth ; mais cela demeura là au bout de quelque temps. Je la fus voir peu après la mort de sa belle-mère (1655) ; je la trouvai qui parloit en personne détachée des choses du monde, qui n'aime que la solitude, les livres et l'ouvrage : « Car, disoit-elle, je ne comprends pas comment on » peut s'ennuyer quand on sait faire du poinct d'Es- » pagne. J'aime sur toutes choses à rêver, j'y prends » le plus grand plaisir du monde ; j'aime ma liberté, » non pour vivre dans le libertinage, mais pour » pouvoir me coucher sur mon lit quand il me plaît. » N'y a-t-il pas, ajoutoit-elle, bien du plaisir à » pleurer tout son soûl quand on a été quinze jours » sans pleurer ? » Tantôt elle regrettoit son mari, parloit contre les seconds mariages. Quelque temps après elle se mit en tête de maigrir. Pour cela elle étoit vingt-quatre heures sans manger, buvoit du vinaigre, mangeoit des citrons et autres vilainies. Elle se joua à se faire hydropique ; elle maigrit, mais elle n'a quasi plus de santé ; elle est un peu *cruche ;* il lui prend des visions de faire fermer ses fenêtres en plein midi, et de lire sur son lit avec de la bougie. Elle ne voit plus tant d'hommes et est fort mélancolique. Il est vrai qu'elle a perdu assez de procès. On dit pourtant toujours que Sainte-Croix continue à la voir, et il y en a qui disent qu'ils sont mariés,

mais qu'à cause des bénéfices on ne déclare pas le mariage. Je sais bien que Sainte-Croix a vu les sœurs de madame de Gondran quand il y a eu quelque affliction dans la famille. Cette galanterie a cessé, aujourd'hui qu'elle est logée vers le Petit-Luxembourg.

Villars de M. le prince de Conti, Villars, qu'on appelle vulgairement Villars *Orondate*, à cause de sa mine de héros (1), l'alla voir. Je dirai en passant que madame Pilou, ne sachant ce que c'étoit qu'Orondate, l'appela Villars *La Rondache;* elle en a fait elle-même une plaisanterie, et on ne l'appelle quasi plus que Villars *La Rondache*.

La dame étoit ravie d'en être coquetée, quand madame de Gouville (2), dont il sera amplement parlé dans *les Mémoires de la Régence*, aussi bien que de ce Villars (3), enragée de ce qu'il s'attachoit plus à madame de Gondran qu'à elle, alla dire à madame de Villars (4) que son mari étoit épris de cette hu-

(1) *Orondate*, personnage du roman de Cyrus. Saint-Simon raconte, dans ses Mémoires, l'anecdote qui fit donner ce surnom au père du maréchal de Villars. (*Mémoires de Saint-Simon*. Sautelet, 1829, II, 114.)

(2) Lucie de Cotentin de Tourville, femme de Michel d'Argouges, marquis de Gouville. Bussy-Rabutin en a souvent parlé dans ses Lettres. Il avoit mis cette inscription au bas de son portrait, dans sa galerie de Bussy : « Belle, aimable, de bon » esprit, autant capable que femme du monde de rendre un » homme heureux si elle vouloit l'aimer; une des meilleures » amies qui furent jamais. » (*Souvenirs d'une visite aux ruines d'Alise et au château de Bussy-Rabutin*, déjà cités, p. 21.)

(3) Le mépris semble percer dans cette expression de Tallemant. Il paroît en effet que Villars, le père, ne dut sa fortune qu'à une infâme trahison. (Voyez les *Mémoires du P. Berthod*, dans la *Collection Petitot*, XLVIII, 396.)

(4) Marie Gigault de Bellefonds, marquise de Villars. C'étoit

guenote. La pauvre madame de Villars, qui est folle de son mari, fut trois jours sans manger ; enfin il la pressa tant qu'elle lui dit ce que c'étoit. « Je ne la » verrai plus, » lui dit-il. Ils se sont épousés par amour et par estime ; elle est sœur de Bellefonds : c'est comme il en use. Il fut quelque temps sans y aller. Elle, voyant cela, en usa fort bien, et maintenant elle s'est faite amie de madame de Gondran, et elles mangent quelquefois ensemble.

Cette Gondran voudroit fort attraper le bonhomme d'Entragues-Chantemesle (1), qui est outré du mariage de son fils, qui, à l'âge de vingt-deux ans, en dépit de lui, a épousé une fille de trente ans qui n'a point de bien. A la vérité elle est de bonne maison (2) : c'est la sœur de Sourdeac de Rieux, dont il est parlé au *chapitre des extravagants* (3). Madame de Gondran a joué au *vert* avec lui ; ils sont assez voisins ; il se laissoit prendre sans vert ; mais j'ai peur, car ce n'est pas un sot, qu'il ne se laisse pas prendre d'une autre façon. Elle changeroit volontiers de religion pour lui ; d'Avaux est aussi de ses galants. Il a quitté madame Dalesso.

Madame de Gondran fut à Bourbon l'automne de 1659. Il y avoit là un vieux barbon de doyen des

une femme de beaucoup d'esprit. Ses lettres à madame de Coulanges lui donnent un rang distingué parmi nos dames épistolaires.

(1) Léon d'Illiers, de Balzac d'Entragues, seigneur de Chantemesle.

(2) La sœur du marquis de Sourdeac épousa le baron de Kergorlay ; elle mourut en 1628. Ainsi Tallemant, ordinairement si exact sur les alliances, tombe ici dans une erreur généalogique.

(3) Voyez plus loin le chapitre intitulé : *Extravagants, Visionnaires*, etc.

Turlutains (1) de M. le procureur-général, nommé Choppin. Cet homme, dans une compagnie où elle étoit, ayant ouï nommer madame de Gondran, dit: » Madame de Gondran? — Oui, madame de Gon» dran, répondit-on. — Quoi! cette belle madame de » Gondran d'autrefois, dont on a tant parlé? » Quelqu'un ayant peur qu'il ne lui échappât quelque sottise, dit: « Oui, cette belle madame de Gondran elle» même, la voilà. » Ce rustre la regarde. « Ah! ma» dame, on m'avoit dit que vous étiez si belle; je » n'eusse jamais cru que c'eût été vous; mais l'âge » change bien les gens. » Voilà cette femme déferrée, qui ne put que lui dire: « Il est vrai, monsieur, l'âge » change bien les gens. » On rompit les chiens par charité. En effet, elle n'est ni âgée ni trop changée. A Paris, comme elle vit qu'on en faisoit le conte, elle le fit elle-même, et s'en railloit la première.

Depuis, ses incommodités continuant, on lui conseilla de voir Le Large, parce que son mari avoit été bien débauché. Elle crut ce conseil, et se renferma pour trois semaines; les servantes même, hors une, n'y entroient pas. Tout le monde veut que ce soit la v...... Ce dernier mois de mars 1660, elle se plaignoit fort des douleurs qu'elle sentoit dans les jointures; elle se plaignoit d'un jambe il y avoit long-temps. Au sortir de là, elle ne se pouvoit quasi soutenir; elle m'a dit: « Je ne sais si mes jambes » reviendront; mais jusqu'ici je me trouve bien plus » mal que je n'étois. »

(1) Ce mot dérive d'une sorte d'alouette, dite *turlut*, dont le chant n'est point varié. Le ministère public réside tout entier dans la personne du procureur-général, et par plaisanterie Tallemant appelle *Turlutains* les substituts, parce que, concluant comme leur chef, ils ont *même ramage*.

CCXLIV

SÉVIGNY ET SA FEMME (1).

Sévigny (2), qui par la faveur du coadjuteur, son parent, à qui l'abbé de Livry, Coulanges, fou de la mère, avoit voulu faire sa cour, avoit épousé cette jolie mademoiselle de Chantal, de la maison de Rabutin de Bourgogne, qui avoit cent mille écus en mariage, aujourd'hui cette madame de Sévigny dont nous avons parlé dans l'historiette de *Ménage* (3). Ce Sévigny devint amoureux de madame de Gondran. Pour moi, j'eusse mieux aimé sa femme. Pour réussir en son dessein, il se met à faire la débauche avec le mari et à le mener promener. Il étoit une fois au Cours avec lui, et le chevalier de Guise se mit avec eux.

(1) Ce chapitre est confondu dans le manuscrit de Tallemant avec l'historiette de madame de Gondran. Il nous a semblé avoir assez d'importance pour former à lui seul une historiette.

(2) Henri, marquis de Sévigny, ou de Sévigné, épousa, le 1er août 1644, Marie de Rabutin, baronne de Chantal, l'une des femmes les plus aimables et les plus spirituelles de son temps. Marie de Rabutin naquit à Paris, à la Place-Royale, le 5 février 1626, et elle fut baptisée à l'église Saint-Paul, le lendemain 6 février. Les registres déposés à l'hôtel-de-ville le constatent. On avoit pensé jusqu'à présent que madame de Sévigné étoit née au château de Bourbilly, et M. de Saint-Surin, dans l'estimable Notice qu'il a jointe à notre édition des Lettres de madame de Sévigné (Paris, Blaise, 1818 ou 1820, 10 vol. in-8°), a suivi cette opinion. Le doute n'est plus permis depuis que M. Ravenel a publié, en 1834, dans sa *Revue rétrospective*, 1re série, IV, 156, l'acte de baptême de cette femme célèbre.

(3) Voyez plus haut, page 52 de ce volume.

Gondran disoit qu'il n'y avoit point d'homme plus heureux que lui, qui étoit toujours en festin, et avec de grands seigneurs; que les gens de la cour étoient tout autrement agréables que les gens de la ville, et qu'il ne pouvoit plus souffrir les bourgeois. Le chevalier de Guise demanda à voir la belle madame de Gondran; le mari ne s'y opposa pas autrement, mais la belle-mère ne le voulut pas. M. d'Aumale, depuis M. de Reims, aujourd'hui M. de Nemours, y fut reçu: je pense que sa soutane rassura la bonne femme.

Ce Sévigny n'étoit point un honnête homme, et il ruinoit sa femme, qui est une des plus aimables et des plus honnêtes personnes de Paris (1). Elle chante, elle danse, et a l'esprit fort vif et fort agréable; elle

(1) Tallemant est si avare d'éloges pour les femmes, que son témoignage en faveur de madame de Sévigné n'est pas suspect; il est d'ailleurs ici l'écho de tous ses contemporains. Voici ce que Conrart en a dit :

« Sévigné avoit épousé la fille unique du baron de Chantal.... » Quoiqu'elle soit fort jolie et fort aimable, il ne vivoit pas bien » avec elle, et avoit toujours des galanteries à Paris. Elle, de » son côté, qui est d'humeur gaie et enjouée, se divertissoit autant qu'elle pouvoit, de sorte qu'il n'y avoit pas grande correspondance entre eux.... On dit qu'il disoit quelquefois à sa » femme qu'il croyoit qu'elle eût été très-agréable pour un autre, » mais que, pour lui, elle ne lui pouvoit plaire. On disoit aussi » qu'il y avoit cette différence entre son mari et elle, qu'il l'estimoit et ne l'aimoit point, au lieu qu'elle l'aimoit et ne l'estimoit point. En effet, elle lui témoignoit de l'affection; mais » comme elle a l'esprit vif et délicat, elle ne l'estimoit pas beaucoup; et elle avoit cela de commun avec la plupart des honnêtes gens; car, bien qu'il eût quelque esprit, et qu'il fût assez » bien fait de sa personne, on ne s'accommodoit point de lui, et » il passoit presque partout pour fâcheux. » (*Mémoires de Conrart*, dans la *Collection Petitot*, 2e série, XLVIII, 187.)

est brusque et ne peut se tenir de dire ce qu'elle croit joli, quoique assez souvent ce soient des choses un peu gaillardes; même elle en affecte et trouve moyen de les faire venir à propos. Quelqu'un lui avoit écrit un billet et l'avoit priée de ne le montrer à personne: elle laissa passer quelques jours, puis le montra et dit: « Si je l'eusse couvé plus long-temps, » il fût devenu *poulet.* »

Sévigny avoit fort peu de bien; il faisoit des marchés qu'après il rompoit. On fit séparer sa femme. Cependant, par amitié, elle s'engagea jusqu'à cinquante mille écus. Ces esprits de feu, pour l'ordinaire, n'ont pas grand'cervelle. Elle dit: « M. de » Sévigny m'estime et ne m'aime point; moi je l'aime » et ne l'estime point. » Ménage lui disoit: « Le plus » grand malheur qui pouvoit arriver à M. de Sévigny, » c'étoit de vous épouser; car tout le monde dit: » *Quel homme pour cette femme!* »

Il étoit constant que la princesse d'Harcourt (1) et elle étoient nées en même jour. « Madame, lui dit- » elle une fois, tombons d'accord de nos faits; dites- » moi, voyons, quel âge voulons-nous avoir? »

Elle baisoit un jour Ménage comme son frère; des galants s'en étonnoient. « On baisoit comme cela, » leur dit-elle, dans la primitive Eglise. » Une fois qu'il lui disoit qu'elle avoit tort d'avoir mis tant de bien sur la tête de son mari: « Pourvu, dit-elle, que » je ne lui mette que cela sur la tête; patience! » Elle faisoit confidence de tout à Ménage, et lui, qui en avoit été amoureux autrefois, lui disoit: « J'ai été

(1) Anne d'Ornano, comtesse de Montlaur, mariée au comte d'Harcourt en 1645. Elle mourut au mois de septembre 1695, quelques mois avant madame de Sévigné.

» votre *martyr*, je suis à cette heure votre *confesseur*. » — Et moi, répondit-elle, votre *vierge*. » Vassé en a été amoureux ; Ménage lui demanda comment cela étoit arrivé; elle se mit à chanter une chanson que Patris fit à Gravelines pour un provincial, où il y avoit :

Il fut blessé comme là,
Et moi j'étois comme ici.

Et en disant cela, elle lui montra l'endroit où ils étoient assis tous deux.

Un Gascon, nommé Lacger, dont nous avons parlé dans l'historiette de la comtesse de La Suze (1), s'avisa de faire une fable qui fut crue par tout Paris : il alla débiter que l'abbé de Romilly, par jalousie, en un bal, avoit dit les plus étranges choses du monde à madame de Gondran, et avoit déchiré ses lettres en sa présence. A tout cela il n'y avoit rien de vrai; l'abbé seulement lui avoit dit chez elle qu'elle l'avoit mieux traité autrefois qu'elle ne faisoit (2). Sévigny, pour venger la belle, vouloit donner des coups de bâton à Lacger dans une assemblée où il devoit être; mais on en fut averti. Ce Lacger est un grand coquin ; il fait l'homme à bonnes fortunes : il avoit une fois un portrait de la des Urlis (3); il le montroit assez volontiers, et disoit que c'étoit d'une dame de qualité. Il y eut une femme qui trouva moyen de mettre dans la boîte la reine de carreau au lieu du portrait, et en pleine table le comte de

(1) Voyez t. v, p. 213.

(2) Conrart a rapporté les propos que l'abbé de Romilly paroissoit avoir tenus. (*Mémoires de Conrart*, audit lieu, p. 191.)

(3) Une g..... et comédienne. (T.) Catherine des Urlis, de la troupe du Marais, se retira du théâtre, vers 1673. (*Histoire du Théâtre-François*, par les frères Parfait, t. xi, p. 301.)

Roussy, chez qui ils étoient à la campagne, lui ayant demandé à voir ce portrait, on y trouva la reine de carreau.

Le carnaval, Sévigny emprunta les pendants d'oreille de mademoiselle de Chevreuse pour mademoiselle de La Vergne (1), et puis les porta à madame de Gondran. Deux jours après on demanda à mademoiselle de Chevreuse d'où venoit qu'elle avoit prêté ses pendants à madame de Gondran: la chose s'éclaircit, et mademoiselle de La Vergne fut obligée d'aller remercier mademoiselle de Chevreuse.

Le chevalier d'Albret, frère de Miossens, aujourd'hui le maréchal d'Albret, alloit aussi chez la belle, et lui en contoit; mais il n'avoit garde d'être si bien traité que Sévigny. Sévigny en fit des railleries, dont le chevalier lui envoya faire éclaircissement par Saucour. Ils se battirent, et le chevalier le tua (2), aussi franc que Miossens avoit tué Villandry. Saint-Maigrin disoit: « Ma foi! ce chevalier d'Albret est » un fort joli garçon, bien fait, bien spirituel, et qui » tue fort bien le monde. » La pauvre amante disoit: « M. de Gondran et moi perdons notre meilleur ami. » Madame de Sévigny lui renvoya toutes ses lettres: on dit qu'elles parloient aussi bon françois que celles de La Roche Giffard. Pour faire le conte bon, on dit que madame de Sévigny, n'ayant ni portrait ni cheveux

(1) Madame de La Fayette, l'amie de madame de Sévigné et du duc de La Rochefoucauld, l'auteur de *Zaïde* et de *la Princesse de Clèves*.

(2) Ce duel eut lieu le 3 février 1651. (Voyez les *Mémoires de Conrart*, dans la Collection Petitot, XLVIII, 185.) Nous avions communiqué le récit de Conrart à M. de Saint-Surin, qui l'a inséré dans sa Notice sur madame de Sévigné. T. Ier de notre édition, page 57 des *Pièces préliminaires*.

de son mari, car il étoit enterré quand elle arriva de Bretagne (1), envoya incontinent en demander à madame de Gondran.

On conte une chose étrange de ce combat. Sévigny reçut une lettre de sa femme quatre jours avant qu'il se battît, par laquelle elle lui faisoit des reproches de ce qu'elle avoit appris par d'autres qu'il s'étoit battu contre un tel qu'elle lui nommoit, et qu'il y avoit reçu un coup d'épée. Madame de La Loupe, mère de madame d'Olonne et de la maréchale de La Ferté (2), dit que quelques mois avant la mort de son premier mari, un frère qu'elle avoit lui apparut: apparemment c'étoit un songe; elle dit que non, elle, et qu'elle ne dormoit point, et qu'il lui dit: « J'ai été tué, je suis en purgatoire; mais il » n'est pas fait comme vous pensez; on souffre di- » versement; j'ai pour punition d'errer certain temps » dans la forêt des loups ici proche: votre mari » me viendra trouver dans cette année. » Elle, qui aimoit tendrement ce frère, s'est promenée vingt fois bien avant dans cette forêt toute seule, pour voir si ce frère ne lui apparoîtroit point.

Madame de Sévigny, ayant rencontré Saucour deux ans après dans un bal, pensa s'évanouir; une autre fois elle s'évanouit à demi pour avoir vu le chevalier d'Albret. Le printemps suivant, comme elle s'étoit allée promener à Saint-Cloud, elle aperçut Lacger dans une allée proche de la source. « Ah! dit-elle à » deux officiers aux gardes qui étoient avec elle,

(1) Madame de Sévigné revint à Paris au mois de novembre 1651, dix mois après la mort de son mari. (Voyez la *Muse historique* de Loret, lettre du 19 novembre 1651.)

(2) Ces deux sœurs sont les principales héroïnes des *Amours des Gaules*.

» voilà l'homme du monde que je hais le plus. — Ma» dame, lui dirent-ils, voulez-vous qu'on le pende, » qu'on le noie, qu'on l'extermine? — Non, dit-elle, » il suffit qu'on le jette dans la fontaine. » En ces entrefaites, la compagnie avec laquelle Lacger étoit venu parut; elle y reconnut des gens et n'osa faire affront à ce garçon devant eux. « Arrêtez, dit-elle, » voilà de mes parents avec lui. » C'eût été un beau tour à elle (1).

CCXLV

TURCAN.

Turcan est un maître des requêtes qui a été conseiller au grand conseil : cet homme a toujours été un diseur banal de fleurettes, et, à tout prendre, un fort sot homme. Madame des Etangs, sœur du président Perrot, fit autrefois ce vaudeville pour lui :

Turcan ne sauroit vivre
S'il ne fait le coquet;
A l'une il donne un livre,
Et à l'autre un bouquet.
Il dit de belles choses,
Ne parle que de roses,
Que d'œillets et de lys;
C'est un *Quand pour Philis* (2).

Il se maria avec la fille d'un intendant de M. de Guise; ils furent quelques années ensemble sans qu'on ouît dire qu'il y eût noise en ménage ; mais à la fin elle voulut savoir si les autres hommes n'en étoient pas mieux fournis que M. Turcan, car il

(1) Madame de Sévigné est morte à Grignan, le 18 mai 1696.
(2) Commencement d'une chanson de Porchères, qui avoit eu grande vogue autrefois. (T.)

étoit si décrié de ce côté-là, qu'on l'appeloit vulgairement *Turcan, brin de vergette*. Elle trouva facilement un galant, quoique médiocrement belle; et comme Turcan étoit à la campagne vers Châtellerault (il est originaire de ce pays-là (1)), un de ses amis lui écrivit qu'un cavalier d'Auvergne, nommé Canillac, visitoit fort soigneusement sa femme, et qu'on commençoit à en murmurer. Turcan revient aussitôt à Paris, et, après avoir ôté le nom de celui qui lui avoit écrit, montre la lettre à sa femme, et lui dit qu'encore qu'il n'y ajoutât point foi, il la prioit pourtant, afin d'éviter scandale, de ne voir plus ce gentilhomme. « Il n'y a rien plus aisé, lui » dit-elle, il ne faut qu'en avertir les gens de céans. » Cela n'ôta pas au mari tout le soupçon qu'il pouvoit avoir. Il donna à sa femme un petit laquais qu'il avoit reconnu fidèle en d'autres rencontres, afin qu'il fût l'espion de la donzelle. Or, un jour d'été qu'il revint au logis d'assez bonne heure, il trouva ce petit laquais sur la porte, qui lui dit que madame s'étoit défaite de lui, et qu'il ne savoit où elle étoit. Cela mit notre homme de si mauvaise humeur, que, pour rêver à son aise, il prend le chemin de Luxembourg seul, en habit court et à pied; il logeoit au quartier des Cordeliers. Comme il sortoit par la porte Saint-Germain, il aperçut un carrosse dont on avoit ôté fraîchement les armoiries; cela lui donna du soupçon; il le laissa pourtant passer; mais après, venant à considérer qu'il y avoit vu des femmes, et qu'elles avoient tiré le rideau, il se confirma dans son soupçon, et se mit à le suivre de loin. Ce car-

(1) Il avoit fait mettre sur la porte de sa maison : « *In fundulo, sed avito*. Châtelet, l'académicien, l'interprétoit ainsi : « Je suis » gueux, mais c'est de race. » (T.)

rosse cherchoit à se décharger de sa marchandise dans quelque église; mais, par malheur, il n'y en avoit pas une d'ouverte; il fallut donc aller jusqu'à la rue des Deux-Portes. Là madame Turcan et sa suivante, car c'étoient elles-mêmes, furent contraintes de descendre à la porte d'une femme de leur connoissance. A peine furent-elles descendues, que le mari en furie demanda à sa femme d'où elle venoit, et lui dit même quelque injure. Elle lui soutint effrontément qu'elle ne descendoit point de carrosse et qu'il étoit jaloux. Lui, pour la convaincre, court après ce carrosse, et ne put pourtant l'attrapper que vis-à-vis de Saint-Severin; il étoit déjà entre chien et loup, de sorte que, croyant n'être point connu, il prit prétexte, en un passage si sujet à embarras, de quereller le cocher, en lui disant qu'il l'avoit pensé rouer. Sur cela, faisant semblant de s'en vouloir plaindre à son maître, il tire le rideau et vit que c'étoit Canillac. Il en fut tellement transporté, qu'il ne put s'empêcher de lui donner un coup de poing. L'autre sortit du carrosse, et avec ses laquais eût outragé ce pauvre homme en sa personne aussi bien qu'en celle de sa femme, sans que Turcan cria au secours, et que le bourgeois s'émut aussitôt en sa faveur.

Cette femme cependant se retira chez la mère de Turcan, avec qui elle étoit fort bien, parce qu'elles n'avoient rien, à ce qu'on dit, à se reprocher l'une à l'autre, et que le fils n'étoit pas en bonne intelligence avec sa mère (1). * L'affaire s'accommoda de

(1) Le marquis de Royan, de la Trémouille, l'a depuis épousée. On fit un couplet contre d'Olonne, où il y avoit :

Digne fils de ton père Royan,
Et de ta mère Turcan, etc. (T.)

sorte que la femme demeura chez sa belle-mère avec une pension moindre pourtant que le revenu de son bien; ce qui est une espèce de conviction de l'adultère; car autrement, surtout n'ayant pas d'enfants, il faut tout rendre à une femme et se séparer de corps et de biens.

On fit dans le quartier une chanson sur cette aventure, à l'imitation de la *grande Anne*, qui commençoit : *Gérard est fort bon compagnon*, etc.

CHANSON.

Canillac fut bon compagnon
De suborner dame *Prudence* (1),
Qui se targuoit de haut renom,
Faisant la femme d'importance.
Elle blâmoit fort le déduit,
Le passe-temps, le badina a a a a a age,
Et cependant on la surprit
En revenant de garoua a a a a a age (2).

Son mari la vit en passant
Dans un carrosse sans livrée;
Il la poursuit au même instant
D'église en église fermée.
La surprenant, elle jura
Qu'elle venoit du voisinage;
Mais en effet il la trouva
Qu'elle venoit de garouage.

Lui, plus ardent qu'un fier dragon,
L'appela louve carnassière,
Et la chassa de sa maison.
Hélas! qui eût dit que sa mère,

(1) Elle faisoit fort la prude, et on l'appela ainsi pour se moquer d'elle. (T.)

(2) *Garouage*, débauche. *Courir le garou*, *courir le guilledou*. (Voyez le *Dictionnaire de Trévoux*, et le *Dictionnaire comique* de Leroux.)

J'entends la mère du cocu,
La reçût sans mauvais visage;
Si bien que l'on s'est aperçu
Qu'elle approuvoit le garouage?

Le beau-frère (1), trop prétendant
A la faveur du codicille,
Prenant en main le différend,
La reçut en son domicile,
Et fit rendre à ce mécontent
Entièrement le mariage,
Et consentit que le galant
Continuât le garouage.

La femme, quelques années après, demanda à être démariée: ils furent visités l'un et l'autre. Elle vouloit être masquée; Guénaut, qui étoit pour Turcan, l'obligea à se démasquer, et avec un *speculum matricis*, fit voir que l'ouverture étoit honnêtement grande. Elle pleura de dépit..... Elle fut déclarée ouverte et lui impuissant pour fille..... Cependant, faute d'en venir au congrès, ils furent démariés. Après, elle épousa Canillac, qui la bat comme il faut. Ainsi, Turcan a eu de son vivant le plaisir qu'un innocent disoit à sa femme qu'il auroit s'il étoit mort : « Car, lui disoit-il, si j'étois mort et » que tu fusses remariée à un autre qui te battît, je » rirois tant, je rirois tant! »

Tout ce désordre n'empêcha point Turcan de faire le fat. Il alla une fois chez la sénéchale de Rennes, avec qui Montreuil (2), *le fou*, couchoit. « Vous êtes » tout chagrin, lui dit-elle. — Je le crois bien, dit-il, » j'approche de quarante ans. — Allez, allez, reprit-

(1) Perrot de La Malmaison espéroit d'hériter de cette belle-sœur, qui n'avoit point d'enfants. (T.)

(2) Mathieu de Montereul, le poète, frère de l'académicien.

» elle, ne soyez point chagrin de cela, vous n'en approcherez jamais. » Il en avoit plus de quarante-cinq.

CCXLVI

NINON DE LENCLOS.

Ninon est fille de Lenclos, un suivant de M. d'Elbeuf, qui jouoit fort bien du luth (1). Elle étoit encore bien petite quand son père fut obligé de sortir de France pour avoir tué Chabans, de façon que cela pouvoit passer pour un assassinat, car l'autre avoit encore le pied dans la portière quand Lenclos le perça d'un coup d'épée (2).

Durant son absence, cette fille devint *grandette.* Elle n'eut jamais beaucoup de beauté, mais elle avoit dès lors beaucoup d'agréments; et comme elle avoit l'esprit vif, jouoit bien du luth et dansoit admirablement, surtout la sarabande, les dames du voisinage (c'étoit au Marais) l'avoient souvent avec elles.

Saint-Etienne fut le premier qui lui en conta : il avoit de grandes libertés là-dedans. La mère croyoit qu'il épouseroit Ninon; mais enfin ce commerce finit, non, à ce qu'on dit, sans la mettre à mal. Le chevalier de Raray en fut amoureux ensuite. On dit qu'une fois qu'on ne vouloit point qu'elle lui parlât, l'ayant vu passer dans la rue, elle descend vite à

(1) Lenclos était un gentilhomme de Touraine, qui avoit épousé une demoiselle de Raconis, d'une famille noble de l'Orléanais Anne, leur fille, plus ordinairement appelée Ninon, née à Paris en 1616, y mourut en 1706.

(2) Voyez l'historiette du *baron de Chabans*, tom. v, p. 202.

la porte, et lui parle. Un gueux les incommodoit fort; elle n'avoit rien pour lui donner : « Tiens, dit- » elle en lui tendant son mouchoir, où il y avoit de » la dentelle, laisse-nous en paix. »

Cependant Coulon (1) poussoit sa fortune, car il lui en vouloit aussi. Je pense qu'il traita avec la mère au Mesnil-Cornuel. Madame Coulon découvrit tout le mystère; alors toutes les honnêtes femmes, ou soi-disantes, abandonnèrent Ninon et cessèrent de la voir. Coulon leva le masque et l'entretint tout ouvertement; il lui donnoit cinq cents livres par mois, qu'il a, dit-on, continué de lui donner jusqu'en 1650, huit ou neuf ans durant, quoiqu'il fût bien arrivé des désordres entre eux (2). Aubijoux, quelque temps après, fut associé à Coulon, et contribua aussi de son côté.

Le premier dont elle devint amoureuse fut feu M. de Châtillon, qui fut tué à Charenton; il n'étoit alors que d'Andelot. Elle lui écrivit, et lui donna rendez-vous. Il y va; mais comme c'étoit un inconstant, il la quitta bientôt. Elle, qui, comme vous verrez par la suite, étoit plutôt d'humeur à quitter qu'à être quittée, ne trouva point ce traitement supportable, et s'en plaignit à La Moussaye, qui fit leur paix et lui ramena le fugitif. * On a dit, mais j'en doute, que pour s'en venger elle avoit bien voulu prendre du mal, et qu'elle l'avoit si bien poivré qu'il ne put être remis de long-temps. Il avoit le sang fort subtil et gagnoit aisément du mal. Cela lui

(1) Coulon, conseiller au Parlement, a beaucoup marqué dans les troubles de la Fronde.

(2) Ceci ébranleroit fort la réputation de désintéressement que la plupart des biographes de Ninon se sont accordés à lui faire.

sauva peut-être la vie; car, s'il n'eût point été incommodé, devant servir sous le maréchal de Gramont, il eût été à la bataille d'Honnecourt, et sans doute eût payé de sa personne. Ensuite elle eut des amourettes en assez bon nombre. On la servoit par quartiers. Quand elle en étoit lasse, elle leur disoit : «En » voilà assez, cherchez fortune ailleurs.»

Cependant la subvention de Coulon marchoit toujours. Sévigny (1), Rambouillet ont été de ses amants par quartier. Elle a eu un fils de Méré (2), et un de Miossens (3). Un jour, au Cours, elle vit que le maréchal de Gramont obligea un homme bien fait, qui passoit à cheval, à se venir mettre dans son carrosse; c'étoit Navailles (4), qui n'étoit pas encore marié : il lui plut; elle lui envoie dire qu'elle seroit bien aise de lui parler à la sortie; bref, elle l'emmena chez elle. Ils soupèrent; après elle le conduit dans une chambre bien propre, lui dit qu'il se couche, et qu'il aura bientôt compagnie. Lui, qui étoit peut-être las, s'endort. Quand elle le vit ainsi, elle alla coucher dans une autre chambre, et emporta les habits de ce dormeur. Le lendemain elle s'en habille, et, l'épée au côté, entre dans la chambre d'assez bonne heure en jurant. Navailles se réveille;

(1) Ninon captiva non seulement le marquis de Sévigné, mais le baron son fils; le marquis de Grignan, le petit-fils, alloit aussi chez Ninon.

(2) Georges Brossin, chevalier de Méré. On a de lui divers ouvrages d'un style pur, mais guindé et prétentieux.

(3) Miossens, depuis le maréchal d'Albret.

(4) Philippe de Montault-Benac, depuis duc de Navailles, et maréchal de France. Il épousa, en 1651, Suzanne de Baudean de Neuillan, qui a été gouvernante des filles d'honneur de la Reine.

il voit un homme qui veut tout tuer : « Ah ! monsieur, » lui dit-il, je suis homme d'honneur ; je vous satis- » ferai ; point de supercherie, au nom de Dieu ! » Alors elle s'éclate de rire.....

Comme Charleval (1) la pressoit de lui accorder ce que vous savez, elle lui dit : « Attends mon ca- » price. » Ç'a été son premier *martyr ;* jamais il n'en a pu avoir rien, non plus que Brancas (2). Mais ce qui m'a le plus surpris, ç'a été feu Moreau, fils du lieutenant civil : il étoit fort aimable. Elle l'a toujours bien voulu pour ami ; mais il est mort sans en avoir reçu aucune faveur. On a distingué ses amants en trois classes : les *payeurs*, dont elle ne se soucioit guère, et qu'elle n'a soufferts que jusqu'à ce qu'elle ait eu de quoi s'en passer ; les *martyrs*, et les *favoris*.

Elle disoit qu'elle aimoit bien les blonds, mais qu'ils n'étoient pas si amoureux que les bruns. En 1648, elle fit un voyage à Lyon : les uns disoient que c'étoit pour se faire traiter secrètement de quelque incommodité, les autres par fantaisie. Elle disoit que ce fut pour Villars *Orondate*, depuis ambassadeur en Espagne, et qu'elle fit le voyage en poste comme un courrier, et point en chaise, comme on a fait depuis. Elle étoit déguisée en homme. Elle disoit que c'étoit à dessein de se retirer ; en effet, elle se mit dans un couvent. Là, le cardinal de Lyon devint un peu amoureux de sa belle humeur, et fit quelques folies pour elle.

(1) Jean-Louis-Faucon de Ris, seigneur de Charleval, dont Lefèvre de Saint-Marc a réuni les poésies légères en 1759.

(2) Le marquis de Brancas, le distrait, le Ménalque de La Bruyère.

Un frère de Perrachon (1) en fut transpercé de part en part; et, sans lui rien demander, la pria de trouver bon qu'il la vît quelquefois, et qu'il lui donnât une maison qui pouvoit bien valoir huit mille écus ; mais comme après il en prétendit des choses qu'elle ne lui vouloit pas accorder, un beau matin, car elle n'est pas intéressée, elle lui rendit sa donation.

De retour, elle se met dans la tête de ne s'abandonner absolument qu'à ceux qui lui donneroient dans la vue ; elle alloit au devant, le leur disoit, ou le leur écrivoit. Elle eut Sévigny, tout marié qu'il étoit, trois mois ou environ, sans qu'il lui en ait rien coûté qu'une bague de peu de valeur. Quand elle en fut lasse, elle le lui dit, et mit Rambouillet en sa place, pour trois autres mois. Elle lui écrivit en badinant : «Je crois que je t'aimerai trois mois; c'est l'infini » pour moi.» Charleval, y ayant trouvé ce jouvenceau, s'approcha de l'oreille de la belle et lui dit : « Ma chère, voilà qui a bien la mine d'être un de » vos caprices. » Depuis on appelle ses passants ses *caprices*, et elle disoit, par exemple : « J'en suis à » mon vingtième caprice, » pour dire à mon vingtième galant. Durant sa passion, personne ne la voyoit que celui-là ; il alloit bien d'autres gens chez elle ; mais ce n'étoit que pour la conversation et quelquefois pour souper, car elle avoit un ordinaire assez raisonnable. Sa maison étoit passablement meublée, et elle avoit toujours une chaise fort propre.

Vassé succéda à Rambouillet. Elle reçut de celui-là, parce qu'il étoit fort riche : il ne laissa pas de

(1) Perrachon étoit un avocat de Lyon. (Voyez *le Faux Satirique puni*; Lyon, Claude Rey, 1696, in-8°.)

payer encore quand son temps fut fait; mais, comme Coulon et Aubijoux, il ne lui touchoit que quand la fantaisie en prenoit à Ninon.

Fourreau, gros gars, fils de madame Larcher, qui n'a qu'un talent, c'est de se connoître admirablement bien en viande, étoit comme son banquier ; elle tiroit sur lui des lettres de change : *M. Fourreau paiera*, etc. On croit qu'il n'en a quasi rien eu. Elle disoit qu'elle lui avoit vu un *javart* (1), tant elle le traitoit de cheval.

Charleval, un M. d'Elbène et Miossens, ont fort contribué à la rendre libertine. Elle dit qu'il n'y a point de mal à faire ce qu'elle fait, fait profession de ne rien croire, se vante d'avoir été fort ferme en une maladie où elle se vit à l'extrémité, et de n'avoir que par bienséance reçu tous ses sacrements. Ils lui ont fait prendre un certain air de dire et de trancher les choses en philosophe ; elle ne lit que Montaigne, et décide de tout à sa fantaisie. Dans ses lettres, il y a du feu, mais tout y est bien déréglé. Elle se fait porter respect par tous ceux qui vont chez elle, et ne souffriroit pas que le plus huppé de la cour s'y moquât de qui que ce soit qui y fût.

Coulon et elle se brouillèrent (1650), parce qu'elle quitta le Marais pour le faubourg Saint-Germain, où logeoit Aubijoux. Feu le petit Moreau, fils de la lieutenante civile, en étoit alors furieusement amoureux ; il étoit devant elle comme devant la Reine : il payoit, mais on ne sait s'il couchoit avec elle. J'ai ouï dire à des voisins que son laquais lisoit toujours le billet de son maître en entrant chez la demoi-

(1) Le *javart* est un abcès qui se forme sous la corne du cheval.

selle, et la réponse de la demoiselle après en sortant. Elle disoit un jour à Rambouillet : « Dites-» moi, un tel est-il beau ? car j'ai grand besoin de » *ragoût.* » Elle faisoit cela assez en honnête personne, car elle n'en prenoit jamais trop et ne se hasardoit que rarement à devenir grosse.

Le carême de 1651, des gens de la cour mangeoient gras chez elle assez souvent ; par malheur, on jeta un os par la fenêtre sur un prêtre de Saint-Sulpice qui passoit. Ce prêtre alla faire un étrange vacarme au curé, et, par zèle, ajouta, comme une vétille, qu'on avoit tué deux hommes là-dedans, outre qu'on y mangeoit de la viande tout publiquement. Le curé s'en plaignit au bailli (1), qui étoit un fripon. Ninon, avertie de cela, envoya M. de Candale et M. de Mortemart parler au bailli, qui leur fit civilité.

L'été suivant elle se trouva au sermon auprès d'une madame Paget, femme d'un maître des requêtes. Cette femme prit grand plaisir à causer avec elle, et demanda à du Pin, trésorier des menus plaisirs, qui elle étoit : « C'est madame d'*Argencourt*, » de Bretagne, qui vient plaider ici. » Il goguenardoit sur ce mot d'Argencourt ; l'autre le crut, et dit à Ninon : « Madame, vous avez donc un procès ? » Je vous y servirai ; j'aurois la plus grande joie du » monde de solliciter pour une si aimable per-» sonne. » Ninon se mordoit les lèvres, de peur de

(1) Le faubourg Saint-Germain étoit soumis à la juridiction de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés. Un édit du mois de mars 1674 ayant réuni les justices particulières au Châtelet de Paris, celle de Saint-Germain fut réduite à l'enclos de l'abbaye. (*Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, par D. Bouillart; Paris, 1724, in-folio, p. 269.)

rire. Bois-Robert en ce temps-là la salua. « D'où » connoissez-vous cet homme ? dit madame Paget. » — Madame, je suis sa voisine; je loge au faubourg. » —Ah ! je ne lui pardonnerai jamais de nous avoir » quittés pour une Ninon, pour une vilaine. — Ah ! » madame, dit Ninon un peu déferrée, il ne faut » pas croire tout ce qu'on dit, c'est peut-être une » honnête fille. On en peut peut-être autant dire » de vous et de moi ; la médisance n'épargne per- » sonne. » Au sortir, Bois-Robert aborde madame Paget (1), et lui dit : « Vous avez bien causé avec » Ninon. » Voilà la dame en colère contre du Pin et contre Ninon aussi : cependant elle l'avoit trouvée si agréable, que du Pin hasarda de mener Ninon dans le jardin de Thévenin, l'oculiste, à la porte de Richelieu, où le voisinage alloit se promener. Madame Paget, qui est femme du neveu de madame Thévenin, s'y trouva, et elle causa encore avec Ninon (2).

Un jour qu'on faisoit la guerre à Bois-Robert, en présence de Ninon, qu'il aimoit les beaux garçons : « Ah ! vraiment, dit-il, il n'y a pas d'apparence de » dire cela en présence de mademoiselle. — Mo- » quez-vous de cela, dit-elle, je ne suis pas si femme » que vous penseriez bien. »

Villarceaux est le dernier galant qu'elle ait eu. Pour le voir plus facilement et n'être point à Paris (c'étoit en 1652), elle alla dans le Vexin, chez un gentilhomme de qualité, nommé Varicarville (3), qui

(1) Cette madame Paget est galante. (T.)

(2) La même anecdote a été racontée précédemment, avec quelques différences, dans l'historiette de *Bois-Robert*, t. III, p. 166.

(3) Ce gentilhomme étoit dans les intérêts de Gaston, duc d'Orléans, ainsi que Saint-Ibar et Montrésor. Il étoit entré dans

est riche et fait bonne chère aux gens; mais c'est un original, et surtout en mangeaille, car il ne tâte de rien qui ait eu vie, non point par aversion, comme un gentilhomme de Beauce, nommé d'Auteuil, qu'on n'a jamais pu tromper là-dessus, l'estomac lui soulève incontinent, mais par vision. Ce Varicarville ne croit pas grand'chose, non plus qu'elle. Un jour ils s'enfermèrent tous deux pour raisonner; on leur demanda ce qu'ils faisoient là. « Nous tâchions, » dit-elle, de réduire en articles notre créance; » nous en avons fait quelque chose; une autre fois » nous y travaillerons tout de bon. »

Un jour, Villarceaux, dans sa grande passion, vit par sa fenêtre, car il logeoit exprès vis-à-vis, qu'elle avoit une bougie allumée; il lui envoya demander si elle se faisoit saigner; elle répondit que non : il conclut donc qu'elle écrivoit à quelque rival. La jalousie le prend, il veut aller lui parler; et, dans ce transport, croyant prendre son chapeau, il se met une aiguière d'argent dans la tête, et de telle force qu'on eut bien de la peine à l'arracher. Elle ne le satisfit pas; il tombe malade dangereusement : elle en fut si touchée, qu'elle se coupa tous ses cheveux, qui étoient très-beaux, et les lui envoya, pour lui faire voir qu'elle ne vouloit point sortir ni recevoir personne chez elle. Ce sacrifice fit cesser son mal; la fièvre le quitta aussitôt : elle l'apprend, va chez lui, se couche dans son lit, et ils demeurèrent couchés ensemble huit jours entiers.

Elle a eu deux enfants de Villarceaux(1). On di-

le complot d'Amiens dirigé contre le cardinal de Richelieu. (Voyez notre *Notice sur Montrésor*. Collection Petitot, 2e série, LIV, 223.)

(1) On assure que le fils que Ninon avoit eu de Villarceaux

soit : « Elle vieillit, elle devient constante. » Elle pouvoit avoir trente ans. Deux ans après, un grand garçon fort bien fait, nommé des Mousseaux, au retour de Suède, où la reine, sur sa bonne mine, l'avoit fait capitaine de ses gardes (1), fit connoissance avec Ninon à la comédie, et l'alla voir; elle étoit au lit. « Qui êtes-vous, lui dit-elle, vous qui » avez la hardiesse de me venir voir sans introduc- » teur? — Je n'ai point de nom, répondit-il. — » D'où êtes-vous? — Je suis Picard (elle hait les » Picards). — Où avez-vous été nourri? — En Can- » die. — Jésus! quel homme! Mais ne seriez-vous » point un filou? Pierrot, prenez garde qu'il ne me » vole. Je ne sais qui vous êtes, il me faudroit un » répondant. — Je vous donnerai Bois-Robert. — » Ce n'est pas ce qu'il me faut, ni à vous aussi. — » Je vous donnerai donc Roquelaure. — Il est trop » gascon (notez qu'il ne les connoissoit que de vue). » — Mais quand j'aurois un répondant, qu'en se- » roit-il? — Nous verrions; vous passeriez quelque » temps ici, car je suis changeante; Pierrot vous ser- » viroit. — Mais je n'ai rien, dit-il, il me faut en- » tretenir. — Combien voulez-vous? — Une pistole » par jour. — Allez, dit-elle, je vous donne qua- » rante sous. » Enfin il se coupa et nomma Ram-

conçut une passion très-vive pour sa mère, qu'il ne connoissoit pas, et qu'en apprenant le secret de sa naissance il se donna la mort. Ce fait n'est pas bien établi, mais Ninon est du nombre de ces personnages singuliers au sujet desquels on a souvent altéré la vérité.

(1) La reine de Suède fut depuis contrainte de lui ôter cet emploi, sur ce que d'autres François disoient qu'il n'étoit pas gentilhomme. Il avoit avant cela été en Candie, où il avoit porté les armes pour les Vénitiens. (T.)

bouillet qu'il connoît. « Ah! dit-elle, je prends » celui-là pour répondant. » Ils se séparèrent là-dessus. Depuis, ce garçon s'est donné à M. de Noailles.

L'amourette de Villarceaux donna bien du chagrin à sa femme. Bois-Robert dit qu'un jour qu'il étoit allé à Villarceaux, car Villarceaux est son hôte à Paris, le précepteur de ses enfants voulut faire voir à Bois-Robert comme ils étoient bien instruits : il demanda à l'un d'eux : « *Quis fuit primus monar-* » *cha? — Nembrod. — Quem virum habuit Semira-* » *mis? — Ninum* (1). » Madame de Villarceaux se mit en colère contre le pédagogue. « Vraiment, lui » dit-elle, vous vous passeriez bien de leur appren- » dre des ordures ; » et que c'étoit la mépriser que de prononcer ce nom-là chez elle. Villarceaux (1656) prit jalousie du maréchal d'Albret, qui, n'ayant pu rien faire chez Guerchy (2), qui logeoit vis-à-vis de Ninon, passa le ruisseau, et en conta à Ninon pour la deuxième fois. Il se vantoit hautement qu'il en étoit défait pour toujours. On verra dans les Mémoires de la Régence la persécution que les dévots firent à la pauvre Ninon, et le reste de ses aventures. En 1671, elle s'éprit d'un garçon de ma connoissance. Un jour, comme ils étoient ensemble en carrosse, elle remarqua que ce jeune homme remarquoit toutes les femelles qui passoient. « Hé! vous » lorgnez bien, » lui dit-elle ; et en disant ceci, elle

(1) Molière a mis cette scène dans sa comédie de *la Comtesse d'Escarbagnas*.

(2) Mademoiselle de Guerchy, fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche. Sa mort tragique donna lieu au sonnet de *l'Avorton*. (Voyez les *Délices de la poésie galante*, deuxième partie, Jean Ribou, 1667, in-12, p. 36.)

lui donne un grand soufflet : c'est qu'elle n'est plus jeune, et qu'elle se défie de ses forces.

* Ce fut la maréchale de Gramont, prude maligne, et de qui le maréchal, son mari, disoit qu'elle donneroit quinze et bisque à Belzebuth, qui fut cause que la Reine-mère la fit mettre aux Madelonnettes. Madame de Vendôme fit l'exécution. On l'accusoit de jeter la jeunesse de la cour dans le libertinage. On alla dire après que tous les galants de la cour vouloient incendier la maison des Madelonnettes, et on y envoya le guet faire la patrouille autour toute la nuit. Une autre fois, on assura que des cavaliers fort dorés avoient pris, d'une maison voisine, la hauteur des murs du couvent. On en fit tant de bruit, qu'il fallut l'ôter de là; mais ce fut à condition de passer quelque temps dans un couvent à Lagny. Tant de gens l'y allèrent voir, qu'elle retint tout l'hôtel de *l'Epée Royale*. Bois-Robert y fut pour voir sa *divine*, c'est ainsi qu'il l'appeloit. Il avoit un petit laquais, et, quand il fut parti, une servante dit à quelqu'un qui occupoit la même chambre : « Monsieur, ne fera-t-on qu'un lit pour vous et pour votre » laquais, comme à M. l'abbé de Bois-Robert? » Ninon lui en fit la guerre et lui dit : « Monsieur, je » ne voudrois point des laquais. — Vous ne vous y » entendez pas, lui dit-il, la livrée c'est le ragoût. »

* Un abbé qui se faisoit appeler l'abbé de Pons, grand hypocrite, qui faisoit l'homme de qualité, et étoit fils d'un chapelier de province, la servoit assez bien; c'étoit un drôle qui de rien s'étoit fait six à sept mille livres de rentes; c'est l'original de *Tartufe*, car un jour il lui déclara sa passion; il étoit devenu amoureux d'elle. En traitant son affaire, il lui dit qu'il ne falloit pas qu'elle s'en étonnât, que

les plus grands saints avoient été susceptibles de passions; que saint Paul étoit *affectueux*, et que le bienheureux François de Sales n'avoit pu s'en exempter.

* Cela me fait souvenir de la comtesse de La Suze (1), qui dans les derniers jours de sa vie devint amoureuse de Jésus-Christ. Elle se le figura comme un grand garçon, beau, de fort bonne mine. Ninon lui disant : « Je crois qu'il est blond. — Point, ma » chère, vous vous trompez ; je sais d'original qu'il » étoit brun. »

CCXLVII

M. DE VILLARCEAUX, MADAME DE CASTELNAU,

M. ET MADAME DE NOUVEAU.

Villarceaux (2) est fils d'un M. de Villarceaux, qui étoit un gentihomme de qualité du Vexin françois ; sa mère étoit de Leuville, grande joueuse, qui avoit de l'esprit, mais fort médiocrement de cervelle. Au retour de Hollande, où il avoit porté les armes, quoiqu'il fût tout jeune, on parla de le marier à la fille d'une madame d'Espinay, dont le mari, qui étoit Girard (3), avoit gagné du bien, durant les troubles, à être gouverneur de Saint-Denis. La mère est de

(1) Henriette de Coligny, comtesse de La Suze, mourut en 1673.

(2) Louis de Mornay, marquis de Villarceaux. Il est mort en 1691.

(3) Je pense des Girard dont il y a eu un procureur-général de la Chambre ; il y en a encore un présentement. Le président de Tillay est de cette famille ; c'est peu de chose dans l'origine. (T.)

Châteaudun : elle a bien chanté autrefois. Ils se prirent d'amour tous deux; et, moitié figue, moitié raisin, il en eut tout ce qu'il vouloit. Le lendemain elle lui écrivit qu'elle étoit au désespoir de ce qu'elle avoit fait, qu'elle vouloit mourir, etc. Cependant le mariage se rompt, et Castelnau-Mauvissière l'épouse (1). Villarceaux y retourne comme si de rien n'étoit; et, dès que le mari fut à l'armée, voilà le commerce établi entre eux. Cela dura assez longtemps, quoique Villarceaux fût marié; car il avoit épousé mademoiselle d'Esches (2), dont le frère étoit devenu fou d'amour pour mademoiselle de Gramont, aujourd'hui madame de Saint-Chaumont (3). Il fut dix ans sans vouloir sortir de son écurie; depuis le mariage de sa sœur, il est revenu en son bon sens, et a épousé mademoiselle de Clinchamp. Castelnau réussit à l'armée; il parvint à être lieutenant-général. Il étoit peint comme un général d'armée dans la ruelle du lit sur lequel on le faisoit cocu. Dans l'action même elle le voyoit, et...... elle disoit d'un ton entremêlé de soupirs et tremblottant : « Faut-il que je fa.. fa.. fasse cocu un si vaillant » hom.... homme! » Et quelquefois elle s'écrioit : « Grand héros, me le pardonnerez-vous ? » Avec cela il est bien fait; mais je crois qu'il n'a pas grande vivacité, et qu'il n'est bon qu'au métier qu'il fait.

(1) Jacques de Castelnau, seigneur de Mauvissière, maréchal de France, épousa, au mois de mars 1640, Marie de Girard, fille d'un maître-d'hôtel ordinaire du Roi, et mourut en 1658, à l'âge de trente-huit ans.

(2) Denise de La Fontaine, demoiselle d'Esches et d'Orgerus, fille d'honneur de la Reine.

(3) Suzanne-Charlotte de Gramont, femme de Henri Mitte de Miolans, marquis de Saint-Chaumont.

Enfin il vint un soupçon à Villarceaux ; il crut que Nouveau, beau-frère de la dame, étoit trop bien avec elle ; il interrogea une petite fille, et lui fit dire, en badinant avec elle, que Nouveau et sa maman se baisoient. Un jour qu'elle lui avoit fait finesse, et qu'il y avoit apparence qu'elle se vouloit défaire de lui, Nouveau arriva ; la voilà embarrassée ; il conclut que c'étoit un rendez-vous, et que c'étoit pour cela qu'on avoit fait tant de façons ; il s'emporta furieusement, et dit à Nouveau : « Venez-vous-en, et celui » qui en aura eu le moins la cèdera à son compa- » gnon. » Il montra deux cents lettres, des portraits, des bracelets de cheveux de tous les endroits. Nouveau lui avoua qu'il n'en avoit jamais eu que des baisers : « Mais si vous pouvez, lui dit-il, m'en faire » avoir davantage, vous me ferez plaisir. » Dans cette fureur il lui donna je ne sais combien de lettres, et, après avoir traité la dame de *carogne,* il sema le reste par tout Paris. On croit que Nouveau lui succéda. Cette femme fait la cavalière, et tire un pistolet; elle a plus d'esprit que sa sœur, mais sa sœur est plus jolie ; ce n'est pas grand'chose pourtant. Ce Nouveau (1), un jour, au commencement qu'il eut équipage de chasse, courant un cerf, demanda à son veneur : « Dites-moi, ai-je bien du plaisir à cette » heure (2) ? » Un jour il parut sur son balcon avec un Saint-Esprit à son justaucorps, le cordon et la

(1) Jérôme de Nouveau, surintendant-général des postes, grand trésorier des ordres du Roi en 1654, mourut en 1665.

(2) Ce mot ridicule étoit si connu, que La Bruyère, dont l'ouvrage n'a paru qu'en 1687, en a aussi parlé. « Un autre (*le président Le Coigneux*), avec quelques mauvais chiens, auroit » envie de dire, *ma meute*..... Il ne dit pas comme Ménalippe » *(Nouveau) : Ai-je du plaisir* ? Il croit en avoir, etc. » (Chap. *de la Ville*.)

croix par-dessus, et un autre Saint-Esprit à son manteau. Vineuil dit en riant : « De ce balcon je » pense qu'on a fait un colombier ; que de pi- » geons ! »

Madame de Nouveau (1) est la plus grande folle de France en *braverie*. Pour un deuil de six semaines, on lui a vu six habits ; elle a eu des jupes de toutes les couleurs à la fois. Qu'on la prie de montrer celle qu'elle a : « Ah ! dit-elle, c'est la moindre ; » ma *verte* est débordée ; on met des points de soie » à ma *bleue ;* le brodeur refait quelque chose à ma » *jaune ;* la ceinture de mon *incarnate* est défaite. » Une jupe de toile d'or avec quatre grandes dentelles, ce n'est qu'une *petite jupe* : « Ne vous amusez pas » à cela, disoit-elle, mais regardez mon velours, car » il est divin. » Et tout le jour elle ne parlera d'autre chose. Une vanité la plus impertinente qu'on ait jamais vue : « Mademoiselle, mademoiselle de Che- » vreuse et moi, disoit-elle, nous donnerons les vio- » lons tour à tour. » Elle dit une fois que la Reine lui avoit dit *en amie* qu'elle ne tînt plus table, qu'il n'y avoit plus qu'elle qui fît cette dépense : « Aussi » ne la tiens-je plus. Pourtant Miossens (et quatre » ou cinq autres qu'elle nommoit) ont dîné chez » moi ; mais je n'appelle pas cela du monde (2). » Étant grosse, on retint deux nourrices, de peur d'en manquer. Une fois elle ne voulut pas prendre un laquais parce qu'il étoit laid, et que si elle devenoit grosse, il y auroit du danger à le regarder. « Voire, » répondit ce laquais, et ne voit-elle pas tous les » jours son mari ? » Ruvigny dit, quand cet homme

(1) Catherine Girard, fille de Louis Girard, seigneur de Villetaneuse, femme de Jérôme de Nouveau.

(2) C'étoit à la fin de l'année 1651. (T.)

eut le cordon bleu (1), que depuis cela ses coutures paroissoient une fois davantage.

Ce n'est pas tout : elle prit une intendante de sa santé; c'étoit une madame Convers, femme d'un commis au grenier à sel de Châteaudun ; on en a un peu médit autrefois. Cette femme lui dit ce qu'il faut qu'elle fasse pour se bien porter ; peut-être la sert-elle aussi en ses amours. Elle s'éprit un peu de Jeannin (2), trésorier de l'Épargne ; mais Jeannin lui avoit fait un peu faux bond, et en contoit à Guerchy. La dame en inquiétude alla voir madame de Chalais (3), et, l'ayant mise sur le discours de son frère : « A propos, dit-elle, on m'a dit qu'il en vou» loit à mademoiselle de Guerchy. — Eh! vraiment » il n'y songe pas ; il est un peu rouillé ; il n'a écrit » il y a long-temps ; puis à la cour on se moque tant » de ces gens de la ville ! — Ce n'est pas que je m'en » tourmente; car quel intérêt y ai-je? Ma foi, je suis » bien folle de vous parler de cela. » Jeannin eut sur ses doigts à son tour ; car, comme il se rapprochoit, le comte du Lude vint à la traverse, qui l'emporta sur l'autre de grande hauteur ; mais par malheur il laissa tomber un billet où, pour toutes jolies choses, elle lui mandoit qu'elle avoit une espèce de perte de sang. On en fit une telle guerre au galant, qu'il ne savoit où se mettre. Jeannin remonta enfin sur sa bête ; il se logea tout contre, et y mangeoit tous les

(1) En 1656, au commencement. (T.) Nouveau fut cependant élevé à la dignité de grand-trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, en 1654, sur la démission de Michel Le Tellier.

(2) Nicolas Jeannin de Castille, marquis de Montjeu.

(3) C'étoit la veuve de Henri de Talleyrand, comte de Chalais ; elle étoit sœur de Jeannin de Castille. (Voyez plus haut son *historiette* dans ces Mémoires, t. IV, p. 104.)

jours, jusque là qu'elle faisoit attendre à servir qu'il fût venu ; c'étoit le *meilleur ami* du mari. On tient toujours une table admirable là-dedans, mais on dit que Nouveau emprunte de tous côtés. Jeannin tient table aussi et a d'autres amourettes.

CCXLVIII

MADEMOISELLE DE SALLENAUVE.

Mademoiselle de Sallenauve étoit une demoiselle de Champagne qui n'avoit ni père ni mère, et rien qu'un frère ; elle pouvoit avoir quarante mille écus de bien. Saint-Étienne, fils du gouverneur de Château-Renault, l'enleva de Reims, où elle étoit chez ses parents. Il prit le temps qu'elle alloit à la messe, et l'heure qu'il n'y a guère de gens par les rues. Ce n'étoit point de son consentement ; mais on dit que, dès qu'ils furent hors des faubourgs, elle s'apprivoisa avec lui. Il étoit assez adroit auprès des femmes ; on dit qu'elle ne le trouva pas vigoureux. Il la mena à Château-Renault : il croyoit obliger son père à lui donner du bien en se mariant ; mais le père ne le voulut jamais.

Quand M. le Prince alla en Champagne pour mener des troupes au maréchal de Guébriant en Allemagne, Saint-Étienne lui demanda sa protection ; Arnauld étoit son parent, ou son ami. M. le Prince la lui accorda (1). Elle fut assez long-temps entre ses mains : enfin elle s'en lassa. Cet homme ne manquoit pas d'esprit, mais il n'étoit pas trop sain, et

(1) Voyez l'historiette de *M. de Laval*, p. 79 de ce volume.

n'étoit brave ni en guerre ni en amour. Il faut bien qu'elle y ait trouvé quelque chose à refaire, puisqu'après tout le bruit que cela a fait, elle n'a pu se résoudre à l'épouser. Saint-Étienne fut enfin obligé de la mettre en religion, à Mézières ; mais c'étoit chez une des tantes du cavalier. Là, M. le Prince, avant que de sortir de France, lui parla ; elle dit qu'elle vouloit bien M. de Saint-Étienne pour son mari. M. le Prince s'avance. Cependant les parents écrivent à feu M. Le Gras, secrétaire des commandements de la Reine, qui étoit leur allié, et lui, ayant fait entendre à Sa Majesté qu'on usoit de violence envers cette fille, obtint ordre de la rendre à ses parents. Un de ses oncles, nommé Tuisy, trésorier de France à Châlons, l'alla chercher et la mena aux Cordeliers, à Reims. M. le Prince, qui n'étoit pas loin encore, averti de cela, et en colère de ce qu'on avoit fait entendre à la Reine qu'il y avoit eu de la violence, vouloit aller à Châlons se venger des parents de cette fille ; il vouloit la faire enlever de Reims. Le lieutenant de ville, c'est comme le prévôt des marchands, qui avoit ordre d'empêcher les gens de M. le Prince de faire aucune violence, mit les bourgeois en armes. M. le Prince en a voulu un peu de mal à ceux de Reims. Là, mademoiselle de Sallenauve apprit que Saint-Étienne devoit beaucoup ; cela augmenta l'aversion qu'elle avoit pour lui ; mais M. le Prince s'apaisa quand la Reine, qui n'avoit pas accoutumé de rien faire dans son gouvernement sans lui en donner avis, lui en eut fait quelque espèce de satisfaction, et que la fille eut déclaré qu'elle n'avoit osé dire son sentiment, étant entre les mains de la tante de Saint-Étienne.

Cuile, frère de la demoiselle, fit appeler en vain

trois ou quatre fois Saint-Étienne en duel ; enfin, ayant su qu'il étoit à Paris, il y vient. Un jour (1), il eut avis que Saint-Étienne n'alloit point sans trois ou quatre de ses amis ; il prend donc aussi trois gentilshommes et rôde autour du logis de Saint-Etienne. Là, il apprit que son homme étoit sorti avec un jésuite dans son carrosse; il le suit; l'autre quitte son jésuite ; Cuile fait arrêter à cinquante pas près, et, seul avec deux épées, va à Saint-Étienne et lui en présente une : Saint-Étienne prit deux pistolets qu'il avoit dans son carrosse ; un des laquais de Cuile lui en ôte un, et Cuile lui ôte l'autre; Saint-Étienne crie qu'on l'assassine, et entre dans une maison. Des valets de pied de M. le Prince vinrent à passer par là : c'étoit au faubourg Saint-Germain ; ils reconnoissent Saint-Étienne ; ils prennent son parti. Cuile et ses amis sont contraints de se sauver à l'Arsenal. Le maréchal de la Meilleraye les reçut fort bien, et alla trouver M. le Prince, qui déclara qu'il ne prenoit nulle part en cette affaire. Aussi ne faisoit-il pas grand cas de Saint-Étienne. On informa, et Cuile ne s'étant point défendu, le bailli du faubourg (2) le condamna par contumace à avoir la tête coupée; Arnauld demanda sa confiscation. Depuis Cuile se présenta et ne fut plus condamné par le même bailli qu'à cent pistoles ; il fit appeler Arnauld, qui ne se voulut point battre. Depuis Saint-Étienne fit encore parler à la fille, qui, contre l'avis de ses parents et de son frère même, n'y voulut jamais entendre.

En ce temps-là M. d'Étoges, de la maison d'An-

(1) Au mois de janvier 1648. (T.)

(2) Ceci se passoit dans l'étendue de la justice de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. (Voyez plus haut p. 131 de ce volume.)

glure, qui a épousé une des parentes de mademoiselle de Sallenauve, voyant que cette fille s'ennuyoit dans ce couvent, la mène à Étoges. Elle y étoit depuis un an ou environ, quand un gentilhomme huguenot, peu accommodé, qui n'étoit alors qu'enseigne des gardes de M. de Turenne (il s'appelle aujourd'hui La Berge, et se nommoit alors Chalnay), écrivit à Cuile, et lui demanda sa sœur en mariage, avec promesse de changer de religion. Cuile répondit qu'il n'avoit point de réponse à faire. Quelque temps après, Chalnay, qui est aussi de Champagne, rencontra à Châtillon-sur-Marne un laquais de Cuile; il sut de lui que son maître devoit y dîner; il va l'attendre sur le chemin; Cuile étoit seul; ils se parlent, se querellent, et entrent dans un bois pour se battre. Comme ils s'allongeoient, une espèce de petite hermine, qu'on appelle *bavole*, leur passa trois ou quatre fois entre les jambes. « Voilà un mauvais présage » pour l'un de nous deux, dit Cuile.—Cela ne signifie » rien, répondit l'autre; bon courage, bon courage! » Cuile blessa le premier son homme d'un coup dans le ventre; Chalnay perdoit assez de sang, mais il ne perdoit point cœur, et en se moquant disoit à Cuile : « Ce n'est rien! bon courage, bon courage! » Cuile lui donna un second coup dans l'épaule, et son épée demeura engagée dans les os; cela l'obligea à en venir aux prises; il saisit l'épée de Chalnay à deux mains : Chalnay ne la lâcha point pourtant; il la tint toujours d'une main, et de l'autre s'arracha l'épée de Cuile qu'il avoit dans l'épaule, et l'ayant accourcie, le voulut faire parler. Cuile ne voulut point demander la vie, et Chalnay lui donna un coup qui lui perça le cœur (1). Quoique ce ne fût qu'une rencontre, cela

(1) La plupart du monde dit que ce fut le valet de chambre de

passa pour un duel, et le chevalier de Baradas (1) eut la confiscation de Cuile. Quel désordre de n'attendre pas qu'un homme soit condamné! Le chevalier fit entendre qu'il n'avoit demandé la confiscation que pour épouser l'héritière, qui, par la mort de son frère, avoit plus de six-vingt mille écus de bien; il demanda à la voir. Le vicomte d'Etoges, chez qui elle étoit, lui fit dire qu'il seroit le bienvenu. Il y va donc; mais il trouve un corps-de-garde à la porte du château, et on le fit attendre une demi-heure, en hiver, dans une salle sans feu. Le vicomte n'y étoit pas; au bout de ce temps-là madame d'Étoges vint, qui le reçut très-froidement. Mademoiselle de Sallenauve ne vint qu'une demi-heure après, qui fit encore une plus grise mine que sa parente. Il voulut dire quelque chose d'obligeant à la fille, mais elle ne fit pas semblant de l'entendre. Il parla du brevet (2) qu'il lui avoit envoyé, mais sans sa démission. Elle lui dit qu'elle tenoit ce papier pour une chanson, et qu'elle ne savoit ce qu'il étoit devenu. En s'en allant, il lui dit en souriant : « Mademoiselle, je vois bien » que j'ai été trop hardi de vous saluer ; mais, pour » réparer ma faute, je vous baiserai le bas de la » robe. » Elle le laissa faire. Elle est fière comme un dragon; elle est petite, mais elle n'est point laide,

Chalnay qui tua Cuile, et que Chalnay n'en pouvoit plus. En effet, il fut fort mal de ses blessures. Ce Cuile étoit fort incommode avec son humeur de gladiateur ; avec cela c'étoit un petit tyranneau. (T.)

(1) Le chevalier de Baradas a été le favori de Louis XIII pendant quelques mois ; il étoit devenu premier écuyer, premier gentilhomme de la chambre, etc. Disgracié en 1626, il sortit du royaume, où il rentra quand la Régente rappela les exilés.

(2) Le brevet contenant le don de la confiscation.

et a quelque chose de vif dans les yeux; elle se pique d'esprit. Baradas disoit que d'Étoges lui avoit joué ce tour-là. Il fallut pourtant renoncer à toutes ses belles prétentions, et d'Étoges fit si bien, que le brevet fut révoqué.

Après cela d'Étoges témoigne à la demoiselle qu'il souhaitoit qu'elle épousât son neveu, le fils du marquis de Bourbonne. La demoiselle reçut cette proposition très-froidement, et se retira ensuite dans un couvent à Châlons, où elle voyoit à la vérité tous les jours M. d'Étoges et son neveu de Bourbonne, mais d'une façon peu civile. Cependant elle avoit de grandes obligations à d'Étoges, qui l'avoit prise chez lui en un temps que personne ne se vouloit charger d'elle, et qui avoit pensé être assassiné à Paris par les gens de Baradas. Elle ne vouloit point ouïr parler de Bourbonne, et disoit pour ses raisons qu'il étoit cadet, qu'il falloit donc faire auparavant renoncer l'aîné, qui étoit abbé, à la succession, et qu'il se tînt à ses bénéfices; que M. de Bourbonne (1), le père, lui donnât sa lieutenance de roi de Bassigny, et douze mille livres de rente. Voilà ce qu'elle disoit devant ses parents; mais à ses bons amis elle leur avouoit qu'elle ne pouvoit aimer un homme qui n'avoit point songé à elle tandis que son frère avoit été en vie, quoiqu'elle l'eût vu deux mille fois, et elle donnoit assez à connoître qu'elle eût bien mieux aimé le vicomte de Saint-Souplet, frère de feu madame de Vaubecourt, à cause qu'il l'avoit toujours très-considérée.

En ces entrefaites (1650), le couvent où elle étoit tombe en nécessité par les désordres de la frontière,

(1) Il est chevalier de l'ordre. (T.)

et l'abbesse est contrainte de renvoyer presque toutes ses filles chez leurs parents. Mademoiselle de Sallenauve se retire donc chez Tuisy, son oncle et son tuteur, qui lui permet de voir M. d'Étoges et M. de Bourbonne, une fois la semaine, sans recevoir aucune autre visite. Un jour M. d'Étoges va la voir dans un carrosse à quatre chevaux, et, étant entré dans la cuisine, où elle étoit par hasard, il lui dit en lui présentant sa fille : « Voilà une parente » que je vous amène; je la viens de tirer de religion.» Ensuite étant monté dans une chambre, et les gens s'étant retirés : « Sachez, lui dit-il, ma cousine, que » nous sommes las de vos froideurs, et que je ne suis » venu ici qu'à dessein de vous enlever. » En disant cela, il tire un coup de pistolet de poche qu'il avoit; c'étoit le signal; aussitôt Bourbonne entra avec cinq ou six hommes, qui l'enlèvent à demi évanouie. Mais, ayant repris ses esprits sur l'escalier, elle commença à se débattre. On la presse; elle se défend. Enfin, comme la rumeur augmentoit, Tuisy, qui jouoit dans le voisinage, arrive, prend l'épée d'un laquais et en donne dans le ventre à un des chevaux du timon. Là-dessus M. d'Etoges lui porte le pistolet à la gorge, et lui dit qu'il ne l'épargne qu'à cause qu'il est son allié.

D'autre côté, de Vraux, frère de Tuisy, qui étoit accouru au bruit, faisoit ce qu'il pouvoit pour ôter sa nièce aux ravisseurs; mais, voyant que le carrosse partoit, il jette un fauconnier de M. d'Étoges par terre, monte sur son cheval, et coupe chemin au carrosse. Il avoit un pistolet; mais dans le temps qu'il l'appuie sur l'estomac du cocher, il est lui-même porté par terre d'un coup qu'on lui tire. A ce bruit le peuple arrête quatre ou cinq des *furetiers*

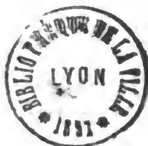
qui suivoient le carrosse, et prit un M. de Conigy prisonnier, qui étoit de la partie, et qui venoit de tuer de Vraux. D'Étoges avoit traversé toute la ville par l'endroit le plus peuplé, le pistolet et l'épée à la main, pour faire faire place au carrosse; et, étant à la poste, il y fit ferme pour donner temps d'atteler deux autres chevaux. A peine furent-ils hors du faubourg, que le cheval blessé mourut: il fallut s'arrêter encore; mais on ne les poursuivoit point. La moindre charrette, car les rues sont fort étroites, ou deux hommes, avec des hallebardes, les eussent pu arrêter; et celui qui y a été tué et son frère y sont fort aimés. Bourbonne et le chevalier, son frère, tenoient cette fille de travers dans le carrosse, l'un par les jambes, l'autre par la tête. C'est un fort pauvre homme que Bourbonne; d'ailleurs il n'a point de bien. Elle le menaçoit sans cesse de le poursuivre; mais quand elle se vit un enfant, elle s'apaisa. Elle gouverne tout, elle va souvent à Reims, et donne quelques pistoles à son mari pour aller jouer à la paume. Elle est demeurée un peu boiteuse des deux côtés de sa première couche; elle a eu depuis d'autres enfants. Avec le temps son mari pourra avoir du bien de sa maison, car l'aîné est abbé.

FIN DU TOME SEPTIÈME.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON

TABLE DU TOME SEPTIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TOME SEPTIÈME.



BIBLIOTHÈQUE CHOISIE.

HISTORIETTES

DE TALLEMANT DES RÉAUX.

TOME HUITIÈME.



N. B. Une * indique les passages de l'auteur publiés pour la première fois dans cette édition.

Imprimerie de A. Hiard, à Meulan.





LES HISTORIETTES
DE TALLEMANT DES RÉAUX.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU XVII[e] SIÈCLE,

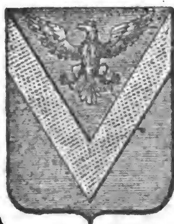
PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR.

SECONDE ÉDITION,

Précédée d'une Notice sur l'auteur, augmentée de passages inédits, et accompagnée de Notes et d'Éclaircissements,

PAR M. MONMERQUÉ,

Membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.





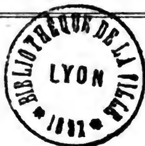
PARIS.

H.-L. DELLOYE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PLACE DE LA BOURSE, 13.

1840.

MÉMOIRES
DE TALLEMANT.



CCXLIX
PRIEZAC.

Priezac (1), aujourd'hui conseiller d'Etat, et l'un des principaux de l'Académie, eut le bonheur de plaire à M. le chancelier, alors garde-des-sceaux, au dernier voyage que le feu Roi fit à Bordeaux.

Il le trouva savant homme et bonhomme. Il l'est en effet, mais il n'a guère de cervelle et est diablement inquiet; à la vérité, il n'écrivoit point bien, mais il a appris; lui et La Chambre en ont l'obligation à l'Académie.

Le garde-des-sceaux le fit venir à Paris avec toute sa famille; j'étois à Bordeaux en ce temps-là. On se moquoit un peu de ce voyage, et on disoit que sa fille avoit dit, en se vantant, que le moins qu'il lui pouvoit arriver, c'étoit d'épouser un conseiller au parlement. Il lui arriva mieux que cela, comme vous verrez par la suite.

La femme de Priezac étoit une laide, vieille et sotte bête, de qui on avoit fort mal parlé. Je l'ai vue ici danser au bal, comme une jeune fille, parée comme Proserpine, avec de fausses dents, des boules de cire pour enfler ses joues, un doigt de plâtre sur le visage, et coiffée d'une passe de crapaudaille (2),

(1) Daniel de Priezac, membre de l'Académie Françoise, mourut en 1662.

(2) *Crapaudaille*, ou *crépaudaille*, crépon, espèce de crêpe de

attachée sur sa perruque avec des épingles de diamant. Sa fille n'étoit guère plus jolie, et toutefois un gentilhomme de l'ancienne chevalerie de Lorraine, nommé le marquis de Châtelet, riche et pas trop mal fait, malgré la réputation de la mère et le peu de bien du père, l'épousa et l'emmena en son pays. On fut huit ou neuf ans sans entendre parler d'eux, quand on sut que cette femme, jalouse d'une personne que son mari aimoit, la fit prendre et lui fit couper le nez. Le mari fit une chose trop raisonnable pour un homme qui s'étoit marié si sottement; car il écrivit à son beau-père que sa fille s'étoit emportée à quelques violences par un soupçon qu'elle avoit pris mal à propos; qu'il n'avoit point en cela voulu user de son autorité, et qu'il se remettoit de tout à lui. Priezac écrivit à sa fille qu'il vouloit qu'elle vécût bien avec son mari, et que si elle venoit ici, comme on lui avoit dit qu'elle faisoit état d'y venir, il la renverroit bien vite.

Une madame de Montaigne, de la maison de Michel de Montaigne, femme d'un conseiller de Bordeaux, devint jalouse, sans aucune raison, d'une cliente de son mari, la fit prendre, lui coupa le nez, et l'alla mener en cet état à M. de Montaigne, en lui disant : « Voilà l'objet de votre affection. » On conta cette histoire quand on sut ce que je viens d'écrire de cette madame de Châtelet.

Priezac avoit encore une fille, mais bien mieux faite que l'autre, qui fut mariée encore plus extraordinairement. Un seigneur de la Franche-Comté vit son portrait par hasard, et en devint amoureux; il la fit demander, et l'épousa.

soie bouillie, dont on faisoit anciennement les coiffes des femmes.

CCL

LE PRÉSIDENT AMELOT (1).

Le premier président de la Cour des Aides se nomme Amelot-Beaulieu, pour le distinguer des autres Amelot, qui sont riches et en grand nombre à Paris. C'est une bonne famille de la robe; ils se piquent de bonne maison; et celui-ci, étant conseiller, disoit à ceux de sa chambre qu'il ne prenoit pas plaisir à coucher avec sa femme, parce qu'elle n'étoit pas demoiselle (2). Elle a pourtant un frère, maître des requêtes, nommé du Pré.

Amelot traita de la charge de premier président de la Cour des Aides avec M. de Maisons, qui se faisoit président au mortier : il n'y fut pas longtemps sans se brouiller avec la plupart de sa compagnie. A la vérité, dans les commencements, ce ne fut qu'à cause qu'il ne vouloit pas souffrir les friponneries de quelques-uns. Les autres disoient que c'étoit par sa faute, et qu'il étoit si étourdi, qu'il découvroit tous les desseins de la compagnie, car ils l'accusoient d'avoir dit au chancelier, en 1647, quand on portoit tant d'édits, que la Cour des Aides avoit donné arrêt pour faire le procès à

(1) Jacques Amelot, marquis de Mauregard-Amelot, seigneur de Carnetin, *Beaulieu*, etc., naquit en 1602 ; après avoir été conseiller au parlement et maître des requêtes, il fut nommé premier président de la Cour des Aides, en 1643. Il est mort en 1668.

(2) Élisabeth du Pré, fille de Barthélemy du Pré, trésorier de France à Moulins, et d'Élisabeth Martin. Elle se maria en 1632, et mourut en 1690 aux Feuillantines, où elle s'étoit retirée.

Catelan, qui traitoit de tous les retranchements de gages d'officiers, etc. Lui soutenoit qu'il avoit dit qu'il y avoit un arrêté seulement; ce qui étoit vrai, mais il avoit tort de le dire. Il fit encore une chose que je ne blâme pas pourtant, mais qui le mit mal avec la Cour, c'est qu'il dit en grosses lettres au procureur-général Le Camus, beau-frère d'Émery, que c'étoit une chose honteuse qu'un procureur-général de la Cour des Aides eût intérêt dans les partis, et il offrit de prouver ce qu'il disoit. A cette heure il ne seroit pas si hardi que de reprocher cela, car je sais gens qui ont vu des comptes par lesquels il paroît qu'il y est lui-même pour quelque chose; je crois que c'est pour peu et depuis peu.

Sa principale folie, c'est l'amour, et on en a fait d'assez plaisants contes. On dit qu'il alla un jour, au Marais, chez madame de La Ferté, sœur de Charleval et femme d'un maître des requêtes; elle étoit avec bien d'autres femmes; et que là, après avoir dit d'assez méchantes choses, car il n'a point l'air du monde et n'a nulle vivacité, il voulut faire des insolences à l'une d'elles, et qu'elles le mirent dehors par les épaules. On ajoute que quelques jours après il revint au même quartier, et que, craignant de n'avoir pas l'entrée libre s'il se nommoit, il fit dire que c'étoit un président de Bretagne appelé *le président Capon :* car pour rien il n'eût rabattu de sa qualité de président. Le nom sembla plaisant aux dames, elles le firent monter : il y en avoit quelques-unes de celles qui l'avoient vu chez madame de La Ferté, qui pourtant ne firent pas semblant de le reconnoître. Il fut aussi bon que l'autre fois, et même passa bien plus avant, car on dit que s'étant trouvé seul dans la ruelle avec la maîtresse du logis, il la

jeta sur le lit, et ne lâcha prise que quand les autres vinrent au secours. On lui dit qui il étoit, et il courut fortune d'être battu. J'ai ouï dire aussi qu'un jour qu'il étoit chez une demoiselle qui étoit une espèce de Marion de l'Orme, un gentilhomme de chez M. d'Orléans, nommé Vieux-Pont, s'y rencontra; le président n'entendit pas bien le nom, et le prit pour *du Pont l'opérateur*. Vieux-Pont, qui vouloit marire, dit qu'il étoit venu pour voir les dents de mademoiselle d'Amy (1) : il prit envie au président de lui montrer les siennes. Vieux-Pont lui regarde dans la bouche, et, s'écriant, lui dit qu'il avoit une dent toute pourrie, et qu'il la falloit ôter plus tôt que plus tard. Il dit qu'il le vouloit bien, et se met en posture pour cela. Le feint arracheur de dents la lui déracina avec ses pincettes à arracher le poil; et, après s'en être assez diverti, dit qu'il avoit oublié son pélican (2), et que ce seroit pour le premier jour, et le laissa avec la bouche toute en sang. Je crois qu'il y a quelque fondement à ces trois contes; mais on les a bien embellis. Mais voici une sottise qu'il a dite, où il n'y a rien d'ajouté. Après que des Landes-Payen eut gagné le procès de la Charité contre le comte de Lyon, notre homme, en présence de cent personnes, dit à un de ses avocats : « J'ai donné à » M. des Landes vingt de ses juges, et je dis au » président de Pommereuil, qu'il regardât s'il ai» moit mieux être des amis du cardinal de Lyon, » qui ne lui pouvoit rendre aucun service, que de » désobliger M. le premier président de la Cour des » Aides, qui s'en ressouviendroit cent ans durant.»

(1) Ce nom est douteux au manuscrit.

(2) *Le pélican* est une pince à l'usage des dentistes.

Patru le connoît de tout temps : il dit qu'il n'y a jamais eu un meilleur homme ni un moins judicieux. Un soir qu'il soupoit chez lui, le président fit venir trois ou quatre filles fort jolies et fort *mouchées* (1), qui dansoient, chantoient et jouoient du luth. C'étoit pourtant de la *nourriture* d'une dévote, de madame de Morangis, qui, n'ayant point d'enfants, se divertit à cela; son mari et elle font assez de charités. Notre homme s'amusoit à *pantalonner* avec ces fillettes devant ses valets. Patru lui en fit honte, et aussi de ce qu'il dit à un laquais : « Laquais, faites-moi souvenir d'aller demain chez » le marquis de Nesle ; il a querelle. — Est-ce que » vous lui voulez offrir votre épée? lui dit Patru. En » la place où vous êtes, vous êtes exempt de faire » des visites, ou du moins il en faut faire fort peu. » Il sut bien dire une fois à une femme qu'il pressoit : « Madame, voyez-vous, un premier président n'a » point de temps à perdre. » Quelqu'un, peut-être pour se moquer de lui, l'envoya chez une jolie fille qu'on appeloit mademoiselle de La Forêt, qui logeoit avec sa sœur qui étoit veuve : il y va pensant *trouver chape-chutte* (2); il fait tant qu'elle vint parler à la porte ; il étoit en une chaise des rues *incognito*. « Je suis discret, mademoiselle, lui dit-il, » je ne parlerai point ; je vous prie, ne me faites » point languir. » Cette fille, qui est fière (à la vérité, on en disoit bien quelque chose avec Maupeou-Mallebranche, mais on ne tranchoit pas le mot ; je crois qu'il l'a épousée depuis), se mit en une colère étrange, le quitte et remonte en haut, sanglotant

(1) C'est-à-dire qu'elles avoient beaucoup de mouches.
(2) *Trouver l'occasion favorable. (Dict. comique de Leroux.)*

comme si elle eût été au désespoir. Un homme qui étoit là s'offrit à aller désabuser le galant; il y va et attrape sa chaise comme il s'en retournoit. Le président lui cria, dès qu'il voulut parler : « Confusion ! » monsieur, confusion ! » Et il se mettoit les mains devant le visage. « Confusion ! confusion ! tous » hommes sont hommes ! Confusion ! » Notez qu'il avoit plus de quarante-cinq ans. * Un jour d'hiver, dès sept heures du matin, un solliciteur de procès le trouva dans les *Petits-Pères* (1), fort en désordre, avec son collet déchiré. Le premier président le reconnut et le pria de lui faire venir son carrosse qui étoit à la Croix des Petits-Champs. Apparemment il avoit été houspillé dans quelque b....l.

Quelque temps après, ayant su que madame de Gondran devoit aller voir la chaise de Villayer (2), faite comme celle du cardinal Mazarin, pour se faire porter du bas en haut du logis, et du haut en bas avec des contre-poids, et que l'abbé de Romilly (3), qui y devoit accompagner la belle, avoit emprunté la maison, notre président y fait secrètement préparer la collation. Elle entre et demande l'abbé. « Il est là-haut. » L'abbé vient au-devant d'elle. Ils voient en passant la porte de la salle ouverte, et une collation servie; voilà M. l'abbé tout honteux de voir que le président avoit été plus galant que lui. Notre *soutanier* (4) la prie; elle se met à table. Il ne l'avoit jamais vue; elle lui plut fort;

(1) L'église des Petits-Pères, près la place des Victoires.

(2) Un maître des requêtes. (T.)

(3) Il a déjà été parlé de cet abbé dans l'historiette de *madame de Gondran*, tome VII, page 205 de ces Mémoires.

(4) Les magistrats portent sous leur robe, une *simarre*, véritable

il va chez elle ; Gondran étoit dans le fauteuil et avoit son manteau ; tantôt il tâtoit les bras de sa femme, et il mettoit quelquefois la main dans le lit ; le président ne le connoissoit point ; il crut donc que la dame n'étoit pas trop scrupuleuse, et s'adressant à Gondran : « Vous êtes bien heureux, mon- » sieur, lui dit-il, d'être si bien avec une si belle » dame ! Hé ! de grâce, faites-moi part de votre » bonheur. — J'ai bien de la peine, dit l'autre, à » à en obtenir quelque chose pour moi, bien loin de » parler pour les autres. » Il falloit que ce jaloux fût ce jour-là de belle humeur ; car, non content de cela, il se retira. Alors le président s'échauffa furieusement dans son harnois, et lui dit tout franc son besoin ; il la pressoit, quand elle se mit à dire assez haut : « Monsieur, monsieur de Gondran, ve- » nez ici. » Voilà le président déferré qui se met à lui faire des réprimandes, et lui dit qu'elle se jouoit à faire bien du désordre, et la laissa là. Depuis il se mit tellement à *garçailler*, qu'il alla avec des mignonnes dans son carrosse, sans changer de livrée, acheter de la marée à la halle, le propre jour de la Notre-Dame de décembre (1650). Les harangères disoient : « Ce n'est pas madame la présidente, » elle n'achèteroit pas comme cela elle-même. » Enfin sa femme, enragée de cela, d'ailleurs c'est une assez aigre créature et assez sotte (la petite-vérole l'a gâtée), se cabra tellement, qu'ils ne mangeoient plus ensemble ; elle avertissoit Patru de tout, qui en faisoit des remontrances au président ; mais cela ne servoit de rien. Il avouoit bien qu'il avoit tort, et c'étoit tout.

soutane ; d'où Tallemant dérive l'expression de *soutanier,* dans un sens presque burlesque.

Il n'y a que deux ans (1) que madame de Gondran, qui étoit déjà veuve, s'étant trouvée un peu mal, il y alla avec trois médecins dans son carrosse; elle lui dit familièrement : « Allez-vous-en, vous m'im» portunez. » Un jour, elle et quelques-unes de ses voisines lui mirent une chaise, le dossier tourné contre lui, et lui firent réciter la dernière harangue qu'il avoit faite au Roi. Il se mit à la dire ; mais il s'aperçut qu'on se moquoit de lui et s'enfuit. A propos de ses harangues, le monde les trouve belles; pour moi, je n'approuve point ces discours qui n'ont ni pied ni tête; ce n'est pas qu'il n'y ait de belles choses et qu'elles ne soient meilleures, sans comparaison, que celles des autres. Les conseillers de sa chambre, et surtout Sanguin, qui a du bon sens pour les affaires, croyoient que c'étoit Patru qui les lui faisoit, parce qu'il est son ami; mais il ne connoît guère le caractère de Patru. Nous avons été long-temps à découvrir de qui il se servoit; mais il y a apparence que c'est d'un nommé Saureau, avocat, car cet homme, quoique obscur, a de belles lettres, et le président va chez lui; d'ailleurs ce n'est point un homme d'assez de réputation pour cela : on conclut donc que c'est pour ses harangues; car, disent les gens de la Cour des Aides, jamais il n'y eut un si pauvre homme que notre premier président : il prend toutes les affaires de travers, il opine ridiculement; il n'a qu'une chose, c'est que, comme il a de la mémoire, il prononce assez bien (2).

(1) On lit en cet endroit, à la marge du manuscrit, la date de 1656; ce qui vient encore prouver que Tallemant écrivoit cette partie de ses Mémoires en 1658.

(2) Le récit de Tallemant est difficile à concilier avec la belle harangue attribuée par Conrart au président Amelot; d'autant

* Pour revenir à ses débauches, il a une mignonne qu'il entretient et il va souvent manger chez elle, avec la Saint-Thomas et autres flûteurs, car il n'a point d'entretien, et il a recours à la symphonie pour divertir les gens.

* Il y aura deux ans cet été que Montbrun (1), d'Anglure (2) et Méjan (3) lui ayant donné à souper tour à tour avec leur gourgandine, et bien des ménétriers, il leur voulut rendre au faubourg Saint-Victor, dans un jardin où il tient sa demoiselle; mais il convia tous ceux qu'il rencontra en son chemin avec leurs femmes et leurs enfants. Il s'y trouva cinquante personnes qui ne se connoissoient point, et trois tables dont il y en avoit deux sur lesquelles il n'y avoit rien : de la première on envoyoit à la seconde, mais à la troisième on mouroit de faim ; et comme ils croyoient avoir un jambon qu'on leur avoit servi, après quelques tranches on le leur ôta, en disant que monsieur le premier président aimoit à en manger le matin.

* Quelquefois, à ces *frèries*, il se met en habit court; vous diriez un curé de village; bon homme, je le répète, et qui ne sait quelle chère faire à ses amis.

* Sa femme est toujours chagrine, elle se pique de dévotion, et il y a toutes les apparences du monde

que plusieurs passages de ce discours ont dû être improvisés. (*Mémoires de Conrart*, dans la Collection Petitot, 2e série, XLVIII, 33.)

(1) Le marquis de Montbrun, ou plus modestement *Souscarrière*. (Voyez plus haut son historiette, t. VII, p. 98.)

(2) Un maître des requêtes, frère de madame d'Estoges. (T.)

(3) Un garde-sac du parlement, ou quelque chose comme cela. (T.)

qu'elle badine avec le curé de Saint-Jean, nommé Sachot, qui n'est qu'une bête. Assurément le capuchon ou le surplis la venge de la soutane. Le bon, c'est que le mari en rit et ne s'en tourmente point du tout.

CCLI

GOMBERVILLE (1).

Marin Le Roy, sieur de Gomberville et du Parc aux Chevaux, est d'honnête famille de Paris : il a été secrétaire du Roi ; mais, pour avoir fait un petit livre où il y avoit quelque chose qui n'avoit pas plu à la Reine-mère, on l'obligea de se défaire de sa charge. Il a fait quelques vers : ils sont plus beaux que naturels ; son principal attachement a été aux romans. Il avoit fait d'abord *Polexandre*, en deux volumes, avec le titre de *l'Exil de Polexandre ;* depuis il a tout changé et a continué jusqu'à cinq volumes. Beaucoup de gens aimoient mieux les deux premiers. Pour moi, je trouve, outre que cet homme n'est point naturel, qu'il y a mille obscurités ; il est presque partout embarrassé, et cherche midi à quatorze heures ; il a même quelquefois de mauvais mots. Pour le corps du roman, je laisse à juger s'il est raisonnable d'avoir mis sa scène en un lieu inconnu, et en un siècle si connu et si proche du nôtre. Il disoit ne s'être point servi de la particule *car* dans tout ce roman, et prétendoit prouver par là

(1) Marin Le Roy de Gomberville, membre de l'Académie Françoise, est né à Paris en 1600 ; il y mourut en 1674.

qu'on s'en pouvoit fort bien passer. Malleville (1) dit cela au maréchal de Bassompierre, qui étoit alors dans la Bastille. Un valet de chambre du maréchal se mit en fantaisie de voir si cela étoit vrai; il lut les cinq tomes et marqua grand nombre d'endroits où *car* étoit employé. Je pense que c'est de là qu'est venu que l'Académie, car Gomberville en est, vouloit supprimer le *car* (2). Dans le privilége de *Polexandre* il fit mettre par M. Conrart que défenses étoient faites à tous faiseurs de comédies de prendre des arguments de pièces de théâtre dans son roman sans sa permission (3). Il fit cela, je pense, à cause que je ne sais quel misérable rimailleur, ayant fait une méchante pièce qu'il appela *Ariane*, et qui étoit l'histoire d'Ariane, de M. des Marets, le peuple crut, quoiqu'elle eût été sifflée sur le théâtre, que M. des Marets l'avoit faite. Per-

(1) Claude de Malleville, de l'Académie Françoise, poète françois, étoit secrétaire du maréchal de Bassompierre.

(2) Cette dispute sur la particule *car* donna lieu à la 51e lettre de Voiture, adressée à mademoiselle de Rambouillet, depuis madame de Montausier. « Il se vanta un jour, dit Pellisson, de » n'avoir jamais employé ce mot (*car*) dans les cinq volumes du » *Polexandre*, où l'on m'a dit néanmoins qu'il se trouve trois » fois. On conclut aussitôt de son discours que l'Académie vou» loit bannir le *car*, etc.» (*Histoire de l'Académie Françoise*, par Pellisson. Paris, 1730, I, 66.)

(3) On lit en effet dans le privilége du *Polexandre* (Paris, Courbé, 1637, 1re partie) : « Faisons très-expresses défenses à » toutes personnes..... d'en extraire aucunes pièces ou histoires, » pour les mettre en vers, en faire des desseins de comédies, » tragédies, poèmes ou romans; même d'en prendre les titres et » frontispices, et de contrefaire les planches et tailles-douces » qui y serviront..... sans le consentement de l'exposant....... à » peine de trois mille livres d'amende, etc. » Ce privilége, signé *Conrart*, est du 15 janvier 1637.

sonne, je ne sais si c'est de peur de l'amende, ou plutôt s'il n'y a guère d'histoires vraisemblables dans ce livre, n'en a tiré la moindre aventure. Je voudrois bien voir un procès sur cela. Quand il eut achevé *Polexandre*, feu madame de Lorraine lui dit qu'elle croyoit qu'il s'étoit épuisé en aventures, et qu'il ne pourroit pas faire après cela un petit roman d'une heure de lecture. Il voulut gager d'en faire, dans un certain temps, un de quatre volumes, et il fit *Cythérée;* ce sont petits volumes à la vérité. Ce second a moins réussi que le premier. En récompense, on ne trouvera guère d'auteur si riche que celui-ci; il a quinze mille livres de rente. Je pense qu'une bonne partie vient d'épargnes, car c'est un homme qui n'a jamais donné un verre d'eau à personne. Il a je ne sais quelle charge pour laquelle il fut taxé à quatre mille livres, du temps de M. d'Emery. Il remua ciel et terre pour s'en faire décharger; il fut parler au surintendant, avec un crocheteur chargé des livres qu'il avoit mis en lumière, car il avoit fait encore d'autres livres et mêmes d'autres romans avant ces deux dont j'ai parlé; mais on ne les connoît pas autrement (1). Feu M. de Schomberg, qui sollicita fort pour lui, représentoit que c'étoit un écrivain et non point un homme d'affaires. « Je vous promets, dit d'Émery, » qu'il ne paiera point comme auteur, mais comme » officier seulement. »

Ce M. de Gomberville s'est toujours pris pour un autre. Je l'ai vu cesser d'aller chez le coadjuteur

(1) On a de lui, entre autres ouvrages, un *Discours des vertus et des vices de l'histoire, et de la manière de la bien écrire, avec un traité de l'origine des François.* Paris, 1620, in-4°. Lenglet du Fresnoy fait un grand éloge de ce livre.

parce que le coadjuteur n'avoit pas été à l'enterrement de la mère de sa femme, dont il lui avoit envoyé un billet à l'ordinaire, par un crieur de corps morts, et le coadjuteur ne savoit pas seulement qu'il fût marié. Je crois qu'il avoit prétendu à être précepteur du Roi, car il fit je ne sais quelle *morale* avec de grandes tailles douces qu'il trouva toutes faites (1). Cette pièce étoit fort bizarre ; mais ce qu'il y avoit de plus extraordinaire étoit le portrait de l'auteur, vêtu comme un des sept sages de Grèce, et au bas *Thàlassius Basilides à Gombervillâ;* pour *Thalassius Basilides*, c'étoit *Marin Le Roy*, en masque ; mais *à Gombervillâ* gâtoit tout ; il devoit ajouter *à Parco Caballorum* (2).

Il y a dix ans ou environ que Gomberville se laissa donner un coup de pied de crucifix. Courbé lui disoit : « Eh ! monsieur, vous ne ferez plus de romans. » — Que sais-tu, mon ami, lui dit-il, si je n'en ferai » point de *spirituels*, qui vaudront mieux que les » autres ?» Je l'ai vu grand frondeur. Depuis (1650), ayant été fait marguillier de Saint-Louis, dans l'île

(1) Le livre que Tallemant indique ici est *la Doctrine des mœurs, tirée de la philosophie des Stoïques, représentée en cent tableaux et expliquée en cent discours.* Paris, 1646, in-f°. L'ouvrage est précédé d'emblèmes relatifs à l'éducation du prince. On voit au frontispice le jeune Roi, placé entre Minerve et le cardinal Mazarin, qui lui montre le but glorieux vers lequel il doit tendre. Tallemant paroît avoir confondu le cardinal Mazarin, revêtu d'une toge romaine, avec l'auteur, qui, dans son portrait, a le costume ordinaire. Il dit avec raison que Gomberville trouva les *tailles-douces* toutes faites, car les gravures de ce volume ne sont que les copies des *Emblemata Horatiana, d'Otto Vænius,* publiées à Anvers en 1607, in-f°.

(2) M. *du Parc aux Chevaux*. *Caballus* se prend dans le sens d'un mauvais cheval.

Notre-Dame (1), il pensa faire enrager les gens avec ses austérités, car il est janséniste. Il ne vouloit pas que les femmes allassent à la messe ni au sermon avec des rubans de couleur à leurs coiffes. Il publia l'année suivante le premier volume d'un roman (il y en devoit avoir deux) intitulé *la Jeune Alcidiane ;* c'est la fille d'Alcidiane et de Polexandre. Ce livre, je ne sais pourquoi, fut un an imprimé, sans être publié. Là ceux qui sont morts dans *Polexandre*, comme Iphidamante, se portent bien. De peur de passer pour un homme qui n'a point été à la cour, il affecte tellement de faire dire à Alcidiane, la mère, *le Roi mon seigneur*, en parlant de Polexandre, et autres choses semblables, qu'il n'y a rien de si ennuyeux. Au reste, c'est un roman de janséniste, car les héros, à tout bout de champ, y font des sermons et des prières chrétiennes. Cydane, en un endroit, détourne son fils d'aimer une femme mariée, et fait cela comme un confesseur ; aussi le roman n'a-t-il pas été achevé d'imprimer (2).

CCLII

LA PRÉSIDENTE AUBRY, SON MARI,

ORGEVAL ET SENAS.

La présidente Aubry étoit de bonne maison de Normandie ; c'étoit une veuve bien faite, mais elle

(1) On l'appelle aujourd'hui l'*île Saint-Louis*.

(2) Les *Mémoires du duc de Nevers*, en deux volumes in-folio, sont l'ouvrage de Gomberville que l'on consulte le plus ; ce n'est, au reste, qu'un vaste recueil de pièces historiques.

n'avoit rien, quand le président Aubry l'épousa par amour : ce fut une madame d'Olus qui fit ce mariage. Cependant la présidente n'a pas laissé de se brouiller avec elle, comme avec les autres gens, car c'étoit une étrange tête. Au commencement, le bruit courut que le fils aîné de son mari en étoit amoureux ; mais si cela a été, cela n'a guère duré. Elle a toujours vécu fort mal avec les enfants du premier lit. Elle devint beaucoup plus insupportable quand elle se vit du bien ; car par la mort de madame de Vatan, sa parente, elle devint riche, et le président Aubry eut cette belle terre de Vatan, de vingt mille livres de rente, en Berry, en s'accommodant avec les créanciers.

Elle a eu quatre filles et deux fils ; un d'eux étant mort, elle eut une grande querelle avec M. Aubry (1), conseiller d'État, frère aîné de son mari, pour un ais que ce bonhomme fit mettre dans leur chapelle pour se parer du vent. Je pense que cet ais empêchoit de voir la tombe de ce petit. Elle s'en met en colère, mène un menuisier, et fait ôter cette planche. Le bonhomme s'en plaint à son frère, qui dit qu'il ne savoit ce que c'étoit : on poursuit le menuisier ; la présidente le défend. Ils en ont été brouillés jusqu'à la mort du bonhomme.

Elle disoit une fois qu'elle avoit vu la comédie des *Deux Messies*, pour les *Deux Sosies* (2).

Il y a quinze ou seize ans qu'elle se mit en quelque sorte sous la protection de Brancas, son parent.

(1) Jean Aubry, ou *Aubery*, conseiller d'état, mourut doyen du Conseil, dans un âge très-avancé.

(2) C'étoit la comédie de Rotrou intitulée *les Sosies*. Représentée en 1636, elle eut un grand succès. (Voyez l'historiette de *Jodelet*, t. IV, note de la page 228.)

Un jour qu'elle l'avoit envoyé avertir qu'elle avoit besoin de son assistance, il s'y en alla avec quelques-uns de ses amis. Le secrétaire du président Aubry, qui gardoit la porte, ne voulut pas lui ouvrir : « Si tu n'ouvres, lui dit Brancas, nous sommes ici » cinquante qui te donnerons chacun cent coups de » bâton. — Comment ! répondit cet homme froide- » ment, cinq mille coups de bâton ! » J'admire la présence d'esprit de cet homme, et il me semble qu'il falloit être le secrétaire d'un président des comptes pour faire ce calcul si prestement.

Un jour son mari étant allé dîner chez madame d'Orgeval, qui est du premier lit, il envoya un des gens de son gendre quérir de l'eau de sa fontaine; la présidente lui en refuse. D'Orgeval y envoya un porteur d'eau; cette folle lui fait donner les étrivières par son cocher : d'Orgeval obtint prise de corps contre ce cocher. Le président en colère veut envoyer sa femme à la campagne; elle dit qu'elle n'y iroit point, si ce cocher ne la menoit. Cependant elle fait emporter secrètement ce qu'elle avoit de meilleur hors du logis. Enfin il lui fallut donner ce cocher. On s'aperçoit qu'elle avoit fait emporter des meubles du garde-meuble; on les cherche; on en trouve en divers lieux. Elle dit après que ç'avoit été de peur des voleurs en s'en allant à la campagne. Chanvalon fit la paix et la ramena à son mari. Elle promit d'être la meilleure femme du monde à l'avenir; mais elle ne tint pas autrement ce qu'elle avoit promis. Elle s'aperçoit qu'il y avoit une porte dans le cabinet de son mari qui répondoit au logis de ses enfants du premier lit. Pensez qu'on l'avoit faite en son absence. Elle prend son temps, un jour qu'il étoit allé à Brevanes, à quatre lieues de Paris, avec son fils aîné,

qui porte le nom de cette terre, et se met à faire murer cette porte. On en donne avis à Coursy, le deuxième fils, qui, en robe de chambre, va menacer les maçons et leur fait quitter leur besogne. Elle ne se rebute point pour cela, et, avec des pièces de bois, et du plâtre, elle bouche elle-même cette porte le mieux qu'elle peut; quelques heures après elle y remet les maçons, et amène avec elle un homme qui étoit garde de la Reine, et qui avoit été à M. Aubry. Pour elle, elle s'étoit armée; elle tenoit d'une main une escoupette (1), et de l'autre un pistolet. Coursy retourne à la charge, et, ayant fait rondache d'un ais, lui ôte ses armes sans beaucoup de peine. Le garde lui fait ses excuses, et dit qu'il étoit venu croyant que M. le président avoit affaire de lui. En ces entrefaites, le secrétaire part et va avertir son maître de ce désordre; la fille aînée de la présidente se tient sur la porte et dit au président: « Mon papa, Coursy » a voulu tuer maman. » Le président entre; Trillepert, troisième fils, voulut lui conter l'histoire; cette enragée se met entre deux et dit qu'elle ne souffriroit point qu'il approchât de son père. Le président entre dans le cabinet qui avoit été le champ de bataille; elle se met sur la porte pour en défendre l'entrée à Trillepert. Lui, qui étoit las des extravagances de cette femme, lui dit: « Ne pensez pas vous jouer à » me frapper comme vous avez fait quelquefois, car » je ne le veux plus souffrir. » Nonobstant cette remontrance, elle lui donna un soufflet comme il vouloit entrer : ce garçon lui en donne un autre, dont il la jette à ses pieds; elle se relève, et trouvant

(1) C'étoit une petite arquebuse que la cavalerie française portoit en bandoulière, sous Henri IV et sous Louis XIII.

sous sa main Brevanes, qui sortoit de maladie, elle lui donne un si fort soufflet, qu'elle le fait tomber sur l'escalier. Elle étoit grande et puissante. Elle les appelle *fils de p......* Information de leur part pour réparation d'injures : le mari la relègue derechef à la campagne. Voilà ce que j'ai appris de plus remarquable.

On appeloit le président Aubry *Robert le Diable.* Je n'en sais pas bien la raison, si ce n'est qu'ayant nom Robert, et étant brusque, on lui ait donné ce surnom : vous voyez qu'il ne l'a pas trop été pour sa femme, qui étoit plus diablesse qu'il n'étoit diable. Elle le méprisoit, de sorte qu'elle a *p...* plus d'une fois dans les bouillons qu'elle lui faisoit prendre.

Prévost-Biron, car il se disoit fils du maréchal de Biron, jouant un jour avec le président Aubry, qui étoit en caleçon de ratine, avec une barette et des plumes (jugez de la sagesse de l'homme !), il vint un trésorier de France récipiendaire : le président le vouloit renvoyer. « Hé ! dit Prévost, ce pauvre homme » n'a peut-être point de temps à perdre ; par pitié, » donnez-moi votre robe. » Il la lui donne, et va écouter. Prévost dit à cet homme : « Voyez-vous, » dans votre harangue, ne vous amusez point à nous » dire de belles choses, car nous sommes tous des igno- » rants. » Le président ne put se tenir, il sort sans songer comme il étoit fait, et dit au récipiendaire : « C'est » moi qui suis le président Aubry ; c'est un fou ; ne » vous amusez point à ce qu'il vous dit. »

Il disoit qu'il y avoit tel père qu'on pouvoit battre sans battre son père. C'étoit un extravagant : il épousa enfin sa servante, et alla demeurer à la dernière maison du faubourg Saint-Germain, où il vivoit comme un ermite.

On dit que les Aubry viennent d'un vinaigrier de la rue Montmartre, et cela leur fut une fois plaisamment reproché par un homme qui étoit de leurs parents contre lequel ils plaidoient : ils traitoient cet homme de haut en bas, et lui, en riant, dit en plein conseil : « Messieurs, MM. Aubry sont un peu *aigres*, » et je ne m'en étonne pas ; je me souviens d'avoir » ouï dire à mon père qu'on disoit que leur père » leur avoit donné plus de moutarde que de bouillie » et plus de vinaigre que de lait. » C'est une espèce de proverbe (1).

D'Orgeval se nomme Luillier : il est de bonne famille ; mais il le porte plus haut que les tours Notre-Dame : sa femme n'est guère moins fière que lui. Elle avoit une grande fille, demi-géante, avec un visage d'un arpent, pas mal faite toutefois ; à la vérité, tout aussi orgueilleuse que sa mère. Elles se mirent dans la tête, il y a sept ou huit ans, d'avoir tout l'hiver les violons. La fille croyoit que celui à qui elle donneroit le bouquet (2) le lui rendroit toujours ; cela n'alla pas ainsi, dont elles pensèrent enrager.

(1) Il paroît que pendant la Fronde, où chacun cherchoit à tirer parti de sa position, Aubry, président de la chambre des comptes, demanda modestement un brevet de duc. On fit là-dessus ce triolet :

Despeschez, monsieur Le Tellier,
A dame Aubry son escabelle ;
Pour un aussi noble fessier
Depeschez, monsieur Le Tellier ;
Elle est du sang d'Aubry-Boucher
Des *Maillotins* le plus fidelle,
Depeschez, monsieur Le Tellier,
A dame Aubry son escabelle.

(*Triolets de Saint-Germain*, 1649, in-4°, page 8.)

(2) Les dames qui donnoient les violons engageoient les hommes à danser avec elles en leur présentant des bouquets.

Il y eut pourtant quelques assemblées de suite chez elles; elles firent honnêtement d'incivilités.

Madame de Pommereuil, leur amie, y voulant mener madame de Chauvry, envoya savoir de madame d'Orgeval si elle le trouveroit bon. « Tout ce » que madame de Pommereuil amènera, répondit-» elle, sera toujours le bienvenu; mais ce n'est pas » trop la coutume d'aller au bal sans être priée. » Madame de Pommereuil n'y fut point.

Une dame bien faite étant allée au bal chez elles, madame d'Orgeval disoit: « Il faut trouver place » pour madame, quoique je ne sache d'où elle me » vient. » Une autre dansoit un peu trop à sa fantaisie, car elle ne vouloit pas qu'on dansât autant que sa fille: « Madame, lui dit-elle, si vous ne faites » cesser vos cabales, je ferai jouer les branles (1). »

La mi-carême ensuivant, madame de Pommereuil voulut faire une assemblée; les dames d'Orgeval le surent, et elles envoyèrent des billets partout, un peu devant que la présidente ne fît convier; toutes les principales promirent; la Pommereuil n'eut que le rebut.

L'année d'après il y avoit bal trois fois la semaine chez elles: le mari s'amusoit à faire le maître des cérémonies (2). A tout bout de champ il livroit com-

(1) Le branle étoit une danse en rond, où tout le monde dansoit à la fois.

(2) Il est fait allusion à cette bizarre manie de d'Orgeval dans une épître en vers adressée à Scarron par un poète dont le nom est resté inconnu. Dans cette épître, intitulée *le ballet des romans*, l'auteur raconte l'histoire de ce ballet, qui fut représenté dans plusieurs maisons particulières, et fut même dansé au Palais-Royal. On citera le passage relatif à d'Orgeval :

On fut voir M. d'Orgeval,
Qui portant la clef de sa porte,

bat aux laquais qui vouloient entrer dans la salle. Un jour il en mit un tout en sang à coups de pommeau d'épée, et le traîna comme une victime au milieu de la salle. Il fit bien pis, car il fit faire une guérite, où, tantôt lui, tantôt son secrétaire, puis son valet de chambre, faisoient le guet tour-à-tour ; et si les laquais vouloient faire quelque insolence, il faisoit tirer dessus. Le jour de mardi-gras, il donna un coup d'arquebuse dans la cuisse d'un laquais du marquis d'Aluye. Ce laquais étoit le plus sage de tous, et avec ses camarades entroit dans le carrosse de son maître. Le prince de Guémené, pour se divertir, fit accroire à d'Orgeval que ce laquais faisoit informer, et d'Orgeval en fit satisfaction au marquis.

Le prince de Guémené faisoit ce conte de d'Orgeval : « Je fus, disoit-il, pour voir M. d'Orgeval un » matin ; il y avoit eu bal le soir ; je trouvai trois » corps morts dans sa cour. « Y a-t-il eu bataille » céans ? » dis-je. L'autre, sans s'émouvoir, dit à ses » gens : « Qu'on ôte ces corps. »

A ces bals sa fille s'éprit d'un beau danseur qui étoit aussi fort beau garçon ; c'étoit un huguenot

Avoit mis l'ordre en bonne sorte.
Servante, page, ni valet,
Ne vit danser notre ballet,
Personne n'y trouvant entrée
Que le voisin de la contrée....
La salle étoit bien éclairée,
Et de rares beautés parée,
Et sur toutes cette beauté
Par qui tout cœur est enchanté :
La belle Marion de l'Orme,
En fauteuil, non sur une forme,
Fouloit aux pieds nombre d'amants, etc.
(*Manuscrit du temps*, in-4°, *bibliothèque de l'éditeur.*)

qu'on appeloit le marquis de Senas; il est de Provence ; la mère en étoit aussi charmée. Il enleva la demoiselle, et madame d'Orgeval ne l'ignoroit pas: d'Orgeval fit bien le méchant. Au bout de quelques années, Senas ayant changé de religion, tout s'accommoda.

Une fois qu'il y avoit du désordre chez M. et madame d'Orgeval, on leur rompit un fort beau miroir; « M. d'Orgeval, cria la dame devant toute l'assem» blée, notre grand miroir est cassé; nous en avons » pour cinq cents écus dans les fesses. »

CCLIII

GAUFFREDY (1).

Un jeune garçon de Provence, de la famille de ce prêtre, nommé Gauffredy, qu'on fit mourir pour sortiléges (2), étoit à Bologne, où l'on dit qu'il servoit un médecin et suivoit sa mule. Je ne voudrois pas l'assurer; quoi que ce soit, il y étoit en fort pauvre posture. Il fit connoissance avec l'Achillini (3), poète bolonois, car il avoit bien étudié. L'Achillini, à qui

(1) Jacques Gauffredy, ou Gauffridi, décapité en 1670.

(2) Louis Gaufridi, ou Goffridi, curé d'une paroisse de Marseille, brûlé vif à Aix, le 30 avril 1611, comme sorcier. (Voyez l'*Histoire admirable de la possession et conversion d'une pénitente séduite par un magicien*, etc., par le révérend Père Sébastien Michaëlis. Paris, 1613, 1re partie, p. 458.) L'arrêt y est rapporté.

(3) Claude Achillini, né à Bologne en 1574, mort en 1640. Ce poète a imité le *Marino*, dont il a l'enflure et le mauvais goût.

le duc de Parme (1) demanda un secrétaire pour la langue latine, lui donna ce garçon : il avoit de l'esprit, écrivoit bien en latin, et a même fait un roman en cette langue. En peu de temps il empauma le duc, qui étoit un *bon gros mâcheux.* Après avoir mangé demi-cent de *beccafigues* (2), sans le reste, il disoit : *Poco è buono.* C'étoit un écervelé : il sortit brusquement de son pays avec quatre mille teigneux contre le roi d'Espagne, après avoir pris pour devise une épée nue avec ces mots : *J'en ai brûlé le fourreau* (3).

On dit qu'il étoit vaillant, et qu'au siége de Valence M. de Créqui, le voyant aller aux mousquetades comme un François, dit : « Quel Italien est-ce ci? » On dit même qu'il ne manquoit pas d'esprit. Gauffredy étoit à tel point dans sa confidence, que le duc lui disoit tout ce qui se passoit entre la duchesse et lui. Le feu Roi, à ce qu'on dit, jugea, quand le duc de Parme vint ici, que Gauffredy ne dureroit pas; qu'il étoit trop fier et s'en faisoit trop accroire : il n'étoit pas en ce temps-là au point où il a été depuis.

Gauffredy se maria avantageusement; il épousa une fille de bon lieu, qui avoit cinquante mille écus en mariage (c'est beaucoup en ce pays-là); il acheta de belles terres, et son maître le fit marquis. Il étoit si chatouilleux sur sa naissance, qu'un pauvre garçon de son pays, ayant dit par hasard à Parme que

(1) Odoardo, le dernier mort. (T.) — Il mourut le 12 septembre 1646.

(2) Oiseau de passage très-délicat; il vient au temps des figues. On dit aujourd'hui *bec-figue*.

(3) Le manifeste qu'Odoard publia dans cette occasion étoit si rempli de hauteur et de fierté, que le grand-duc de Toscane s'écria, après l'avoir lu : « Le *roi de Parme* déclare la guerre » au *duc d'Espagne.* »

Gauffredy étoit de la famille de ce sorcier, et nullement gentilhomme, car les François se détruisent toujours les uns les autres en pays étranger, notre homme le fit accuser d'avoir voulu escalader un couvent, et le fit mettre dans un cachot où il ne pouvoit s'étendre tout de son long, ni se tenir droit; il y fut neuf ans et en sortit tout hébété; ce fut par le moyen de la maréchale d'Estrées, qu'on en avertit. Elle en parla à la Reine, qui dit au résident de Parme qu'elle prioit le duc de donner la liberté à ce pauvre garçon.

Ce qui nuisit le plus à Gauffredy, ce fut d'entretenir noise entre le mari et la femme, qui est sœur du grand-duc, et de faire faire au duc de petits voyages à Venise pour se divertir.

Il fit encore une grande faute à la mort du duc, qui mourut à trente-six ans; car le duc lui ayant donné en mourant la clef d'un cabinet d'ébène, où il y avoit pour cinquante mille écus de bagatelles, et lui ayant dit en présence de tout le monde : « Tenez, *Goffrido*, » c'est pour vous, » il eut l'imprudence de le faire enlever aussitôt que son maître eut rendu l'esprit. Sa belle-mère, qui n'étoit pas une sotte, lui dit qu'il avoit eu grand tort. Lui, croyant réparer sa faute, offrit le cabinet à la duchesse, qui lui répondit qu'elle ne vouloit pas enfreindre les ordres de son mari.

Le duc mort, Gauffredy, aveuglé d'ambition, et s'imaginant qu'il gouverneroit le fils comme le père, presse pour faire la guerre contre le pape; il vouloit être général, lui qui n'entendoit point du tout la guerre. La duchesse s'y oppose. On écrit de Paris : « Gardez-vous-en bien, la France ne fera rien pour » vous. » On donne avis de Rome que le pape (1)

(1) La querelle venoit de ce que le pape Innocent X avoi

étoit fort. Gauffredy, à qui toutes les lettres s'adressoient, les cache toutes, les laisse sottement derrière un coffre dans son cabinet, et rapporte tout le contraire de ce qu'elles contenoient. Il se propose pour général, et prend tout sur lui. La duchesse, qui ne cherchoit qu'à le perdre, lui dit : « Eh bien ! vous » vous y soumettez donc? » A ces conditions, on lui donne le bâton de général publiquement, et il se met en campagne. Quelques troupes du pape, qui étoient dans le Bolonois, chargent l'avant-garde : celui qui la commandoit savoit son métier ; il envoie avertir Gauffredy de venir à son secours; Gauffredy n'avance point, et le laisse défaire. Le jeune duc lui envoie ordre de revenir, et on l'arrête entre les deux portes; de là on le mène dans la citadelle de Plaisance ; on lui produit les lettres qu'il avoit cachées ; et, après l'avoir convaincu de quelque intelligence avec l'Espagnol, on lui fit couper le cou (1). On rendit la dot à sa femme, et on laissa dix mille écus à chacune de ses filles ; il n'avoit point de garçons. Pour le reste, qui montoit à cinq cent mille écus, il fut confisqué.

nommé Giarda évêque de Castro malgré le duc Ranuce. Gauffredy fit assassiner le prélat, et le pape, ayant fait marcher ses troupes sur Castro, le prit, en rasa le château, et en réunit le duché à la chambre apostolique.

(1) 1670. Les détails contenus dans cette historiette étoient, pour la plupart, entièrement inconnus.

CCLIV

MADEMOISELLE GARNIER, OU MADAME D'ORGÈRES DEPUIS DAME DE CHAMPLATREUX.

Garnier étoit un homme d'affaires qui avoit fait une fort grande fortune (1); il avoit plusieurs enfants; il songea à s'appuyer de bonnes alliances; et sa fille aînée étant en âge d'être mariée, un jour il lui donna une boite de portrait, et lui dit : « Voilà » celui avec lequel je vous veux marier. » Elle répondit qu'elle feroit ce qu'il lui plairoit. C'étoit le portrait d'un M. Mangot, seigneur d'Orgères (2), qui étoit maître des requêtes et de bonne famille de la robe. Il y a eu un garde-des-sceaux de son nom, mais ce garde-des-sceaux n'étoit pas un grand personnage : on dit qu'il fut d'avis, une fois qu'il falloit envoyer promptement du secours quelque part, qu'on y envoyât une armée en poste (3). Le père conclut donc l'affaire; mais quand ce fut à se voir, cet homme y alla sottement en grosses bottes et tout crotté, en arrivant de la campagne. Elle n'avoit garde de le trouver en cet état comme on l'avoit peint, outre que le peintre l'avoit un peu fardé; de sorte qu'elle ne l'épousa qu'à regret.

Les cajoleries de Champlâtreux, fils du procureur-

(1) Il étoit trésorier des parties casuelles.

(2) Jacques Mangot, seigneur d'Orgères, conseiller au grand conseil, puis maître des requêtes, fils du garde-des-sceaux.

(3) Nous avons vu se réaliser sous l'Empire ce qui passoit alors pour une chose impossible.

général Molé, depuis premier président, ne servirent pas à lui donner plus d'inclination pour son mari qu'elle n'en avoit. Enfin elle l'accusa d'impuissance. On dit qu'il se résolvoit à la quitter, quand son confesseur lui remontra qu'il y alloit de son salut, et que si c'étoit sa femme, il ne la pouvoit quitter en conscience; cela fut cause qu'il ne voulut jamais consentir à la dissolution, et il y a grande apparence que le mariage avoit été consommé, puisqu'elle lui donna vingt mille écus pour être séparée de corps et de biens volontairement. Madame Pilou lui conseilla de demeurer avec son mari, et lui dit que Champlâtreux la tromperoit. Garnier cependant vint à mourir, et d'Orgères ensuite, dont elle ne prit point le deuil; et, depuis, elle s'est fait toujours appeler mademoiselle Garnier, jusqu'à ce que Champlâtreux, dont elle avoit eu quatre enfants en cachette, l'ait reconnue pour sa femme (1).

Pour moi, une des choses du monde qui m'a le plus fait voir la légèreté des femmes, c'est l'estime qu'elles ont fait de Champlâtreux, un des plus vilains petits hommes qu'on puisse voir : elles ne pouvoient trouver rien de bon en lui que sa dépense. Cependant madame d'Alinville, sa parente, une des plus belles

(1) Madeleine Garnier, veuve d'Orgères, épousa Jean-Édouard Molé de Champlâtreux. Voyez la généalogie des Molé dans le *Dictionnaire de Moreri*. Les auteurs de ce livre demandoient aux familles des articles généalogiques; aussi n'y est-il fait aucune mention du premier mariage de Madeleine Garnier. A l'article *Mangot*, M. d'Orgères est indiqué comme mort sans alliance. Fauvelet du Toc, dans son *Histoire des secrétaires d'État* (p. 234), dit que Jacques Mangot, seigneur d'Orgères, épousa Madeleine Garnier d'*avec laquelle il fut démarié*. D'après le récit de Tallemant, les deux époux furent seulement séparés de corps.

femmes de Paris, l'a aimé; madame de Charny, aussi une des plus belles, tout de même. Miossens, à propos de cela, disoit un jour, devant la comtesse de Maure, que Marion avoit dit à madame de Charny : « Mais, » ma chère, que trouves-tu d'aimable à ce Cham- » plâtreux? » et la Charny lui avoit répondu : « Tu » ne demanderois pas cela si tu l'avois vu ce cheval. » Il avoit la réputation d'en être assez bien fourni. La comtesse de Maure se mordit les lèvres, et ne fit pas semblant d'entendre.

Champlâtreux, avoit durant son intendance de Champagne (1648), cent chiens et cinquante coureurs : il faisoit si fort l'entendu, qu'il ne reconduisit pas le présidial de Vitry, qui l'étoit allé voir en corps. Il étoit propre jusqu'à l'excès; si un de ses gens s'étoit présenté devant lui avec du linge sale, il le chasseroit; il arrivoit quelquefois à ses laquais de changer par jour d'autant de collets que M. de La Rivière (1). Mademoiselle Garnier, de son côté, ne faisoit pas moins de dépense que lui. Au carnaval de 1648, un maître des requêtes, nommé Foulé, sieur de Prunevaux, aujourd'hui intendant des finances, homme veuf, s'engagea à donner la comédie le soir, à l'hôtel de Bourgogne, à une veuve qu'il recherchoit, et en même temps à mademoiselle Garnier, à madame d'Oradour, sa sœur, et à la L'Escossois, leur confidente. Madame Larcher, sœur de Prunevaux, y avoit, par l'ordre de son frère, ou autrement, convié encore d'autres femmes; et comme la chose n'étoit pas secrète, il y en vint qu'elle n'avoit pas conviées, et en assez bon nombre; de sorte que mademoiselle

(1) La Rivière, quand il étoit en habit court, en changeoit trois et quatre fois par jour. (T.) — Il s'agit ici de l'abbé de La Rivière, favori de Monsieur, qui devint évêque de Langres.

Garnier et sa troupe, venant un peu tard, trouvèrent bien du monde et point de places pour elles; car, quand c'est le soir, on se met dans le parterre avec des siéges. Les voilà en fureur, et mademoiselle Garnier, qui est une espèce de colosse, vint d'une démarche fière, et, sans se démasquer, tâcha de prendre une bougie à des plaques qui étoient au bas d'une loge, et, n'y ayant pu atteindre, dit assez mal gracieusement à un gentilhomme qui étoit là, qu'il lui en donnât une; c'étoit pour s'éclairer à descendre. Le cavalier la lui donna : elle la prend sans le remercier, et s'en va. Prunevaux et sa sœur courent après, lui offrent telle place qu'elle voudra, car toute la compagnie, de peur qu'on ne jouât pas, consentoit à les laisser mettre où elles voudroient. Elles répon dirent qu'elles n'étoient pas assez ajustées pour se démasquer en un lieu où il y avoit tant de belles personnes parées, qu'elles avoient cru être seules, et non pas venir à une assemblée pour servir de lustre aux autres. Enfin, quoi qu'on leur pût dire, elles s'en allèrent. Prunevaux ordonna aux comédiens de jouer; mais comme on voulut commencer, il vint une si épaisse fumée de la porte, que tout le monde fut contraint de se ranger tout contre le théâtre. Il y a grande apparence que cette belle mademoiselle avoit fait mettre le feu, par dépit, à ce taudis de bois qui est dehors. Ce furent des laquais qui l'y mirent, et qui, non contents de cela, portèrent sur le degré des bottes de foin mouillé; il en venoit une puante fumée. Cela s'apaisa pour un temps, et on eut le loisir de jouer un acte; mais au second acte, la fumée recommença. Alors l'épouvante prit tout de bon, et tout le monde se pressa à qui sortiroit par la petite porte qui est à côté du

théâtre. J'y étois avec des femmes, et je n'ai jamais été guère plus empêché. Si le feu se fût mis à un si vieux bâtiment, il eût été bien vite, et en se pressant, on se fût étouffé. Ce M. de Prunevaux, outre que la bagarre des maîtres des requêtes (1), qui attira toute la *fronderie*, étoit déjà commencée, n'a point du tout une figure à donner la comédie aux dames.

Deux ans après, ou environ, comme le premier président étoit déjà parti pour Poitiers, car il étoit aussi garde-des-sceaux, mademoiselle Garnier, lasse de se laisser ruiner par Champlâtreux, qui ne vouloit point déclarer leur mariage, se mit en religion, et là elle se plaignoit hautement de Champlâtreux, qui, non content de lui avoir mangé plus de quatre cent mille livres, et de lui avoir fait quatre enfants, lui avoit volé toutes les pièces justificatives de leur mariage. Il avoit déchiré la feuille du registre du curé et la lui avoit donnée; elle la gardoit soigneusement, et la portoit sur elle. Il gagna la suivante, qui lui découvrit que sa maîtresse portoit ce papier dans son corps de jupe : il aposta des gens qui, à la promenade, les volèrent, et lui rompirent son corps de jupe, d'où, sans faire semblant de rien, ils ôtèrent ce papier, en les houspillant. On dit aussi qu'il fit acheter la pratique du notaire qui avoit passé le contrat de mariage, afin d'être maître de la minute, car

(1) Cette *bagarre* étoit la protestation des maîtres des requêtes contre un édit de création de nouvelles charges que le surintendant d'Émeri étoit sur le point de présenter à l'enregistrement. Les maîtres des requêtes cessèrent de remplir leurs fonctions; ils protestèrent le 8 janvier 1648, furent mandés et tancés par la Reine, et l'édit n'en fut pas moins enregistré, mais en lit de justice, le 15 janvier 1648. (Voyez les *Mémoires d'Omer Talon*, 2e série de la Collection Petitot, LXI, 108.)

il lui avoit déjà fait voler la grosse. Au bout de quelques mois, elle sortit de religion. Mais enfin, un an devant la mort du garde-des-sceaux, elle fut reconnue du père et du fils.

CCLV

LE PETIT GRAMOND (1).

Le petit Gramond est frère d'un président de Toulouse (2). Ce garçon se donna autrefois à Monsieur, aujourd'hui M. d'Orléans, à qui il est encore attaché. Il n'étoit pas en trop bonne réputation : il passoit un peu pour m........; il s'en railloit lui-même tout le premier. En un bal, où il y avoit grande confusion, cette étourdie de madame Lescalopier (3), c'étoit avant qu'on eût tant parlé d'elle, à cause qu'il étoit en lieu pour se faire entendre aux violons, au lieu de le prier de leur dire qu'ils jouassent une courante, parce qu'il n'y avoit plus moyen de danser *la figurée*, lui cria brusquement : « Gramond, *la Cha-* » *botte* (4). — Je ne suis point violon, répondit-il;

(1) Amans de Barthélemy, seigneur de Gramond, baron de Lanta, chambellan de Gaston, duc d'Orléans. Tallemant écrit *Gramont;* le nom de cette famille paroît être *Gramond.* En effet, le frère du petit Gramond, prend le nom de *Gramondus*, en tête des *Historiarum Galliæ, libri* XVIII. Tolosæ, 1643, in-f°.

(2) Gabriel de Barthélemy, seigneur de Gramond et de Montlaur, conseiller au grand conseil, puis président aux enquêtes du parlement de Toulouse.

(3) Voyez l'historiette de *la présidente Lescalopier*, t. VI, p. 174.

(4) *Courante*, de l'invention de Chabot-Rohan. (Voyez plus haut l'historiette des *dames de Rohan*, t. V, p. 27.)

» je suis m........ à votre service, madame (1). » Un jour qu'il entra chez madame de Choisy, avec un beau carrosse et des laquais bien vêtus : « Jésus, » dit-elle, un m........ en si bon équipage ! c'est » donc un bon métier ? » Il lui arriva une fois une aventure qui n'étoit pas trop plaisante ; ce fut chez Nouveau (2). On vint à parler de La Rivière : Roquelaure, qui y dînoit avec lui, dit que s'il avoit été de la cour de Monsieur, il auroit bien *dequillé* (3) La Rivière. Et là-dessus il se mit à dire qu'il lui eût fait ceci et cela. « On vous en eût bien empêché, dit Gra» mond. — Et qui m'en eût empêché ? — Moi. — » Vous ? » répliqua Roquelaure. Et en même temps il lui donne un soufflet. On se mit entre deux, et puis on les accommoda du mieux qu'on put.

Quelques années après, Gramond demanda la confiscation d'un gentilhomme de Languedoc, qui avoit été tué en duel ; or, ce gentilhomme avoit une sœur. On lui avoit proposé, pour faire d'une pierre deux coups, d'épouser la sœur en même temps. Voici ce que c'étoit que cette sœur : la mère de ce gentilhomme et de cette fille étoit veuve ; elle avoit un homme d'affaires, nommé Bressieux, qui n'étoit pas bien fait, mais qui n'étoit pas un sot ; la mère étant morte, amoureux de cette fille, il fit si bien qu'il en jouit ; elle devint grosse. Le galant lui conseille de dire à une tante, chez qui elle étoit, qu'elle souhaitoit d'aller en religion dans une abbaye de la campagne, et qu'elle y vouloit demeurer pour un an,

(1) Comme il a de l'esprit, il s'en est raillé le premier. Peut-être avoit-il servi La Rivière en quelque amourette. (T.)

(2) Jérôme de Nouveau, surintendant des postes. (Voyez l'historiette de *M. de Villarceaux*, tom. VII, p. 239 de ces Mémoires.)

(3) Expression empruntée du jeu de quilles.

pour voir si elle s'y accoutumeroit. Elle y va, et quand elle fut à terme, Bressieux contrefait une lettre de la tante, qui prioit l'abbesse de la laisser venir pour un mois. Durant ce mois, la fille écrivoit à sa tante comme du couvent, et à l'abbesse comme de chez sa tante. Elle accouche et retourne en religion, sans qu'on en découvrît rien. Bressieux (1), après cela, l'emmène et l'épouse secrètement à Blaye. Le galant trouva moyen de la marier ensuite avec un gentilhomme du pays, nommé le comte d'Elbe, qui avoit du bien vers Chartres, car il avoit épousé en premières noces une vieille m......... de Paris, qui avoit été belle autrefois, nommée la Toinville : elle avoit quatre ou cinq mille livres de rentes au pays Chartrain, qu'elle lui donna. Ce comte d'Elbe avoit tout mangé, et meurt pauvre ; Bressieux épouse cette femme pour la seconde fois à Chartres. Elle vouloit, disoit-elle, mettre sa conscience à couvert. L'archidiacre les maria : il avouoit lui-même que ç'a été contre les formes, et qu'il ne sauroit soutenir en justice ce qu'il avoit fait ; mais que c'étoit à bonne intention. Ces amants étoient réduits à faire de la fausse monnoie dans les montagnes, vers Narbonne, quand de deux frères qu'elle avoit, l'un mourut, et l'autre fut tué en duel ; aussitôt elle paroît, et on proposa de la marier avec Gramond. Elle étoit bien faite et avoit dix mille livres de rente en fonds de terre ; elle épouse Gramond. Bressieux, qui n'osoit paroître à cause de la fausse monnoie, ayant eu avis du parti

(1) Gramond dit que c'étoit un gentilhomme qui, amoureux de cette fille, se fit précepteur de ses frères, et qu'à la grille, à Chartres, pensant qu'elle voulût être religieuse, il se donna trois coups de poignard au travers du corps ; il en a été guéri. (T.)

des rogneurs et faux monnoyeurs, et qu'on en étoit quitte pour de l'argent, va à Toulouse; il lui parle: elle lui dit : « Donnez-vous patience, nous vivrons » bien avec celui-ci comme avec l'autre. » Ils concubinoient du vivant de ce comte d'Elbe, et on croit qu'ils s'en défirent. Bressieux intente action et soutient que c'est sa femme : on plaide ; elle gagne son procès contre Gramond, qui vouloit avoir le bien et faire rompre le mariage, et elle ne voulut pas consentir à la dissolution par impuissance ; il l'a laissée là. Il disoit, faisant le goguenard : « Me voilà cette fois,

« M.......... et franc cocu (1). »

Bataille, en plaidant pour lui contre elle, voulut réfuter une lettre de Gramond où il y avoit : « Si » vous n'y voulez consentir, je me servirai de mes » amis; » et dit : « Aristote dit, messieurs, que l'amitié est une vertu, par conséquent des amis sont » des gens vertueux. » Montelon, qui plaidoit pour Bressieux, dit qu'il avoit de grandes preuves, à savoir, un testament de cette femme, fait à La Rochelle : « Mais on me l'a escroqué, » disoit-elle; et elle prouvoit, par un acte passé devant notaire, qu'elle étoit alors à Blaye. Montelon disoit que les témoins ont pris 1640 pour 1641. Il y a une célébration de mariage par l'archidiacre, avec permission de l'évêque : on la lui a encore escroquée; une promesse de quatre mille livres d'argent prêté : on la lui a aussi escroquée. Pour prouver la noblesse de cet homme, il disoit qu'il avoit été condamné à

(1) Couplet contre le petit de La Lande. (T.) — (Voyez la note de la page 99 du tome VII, dans l'historiette de *Souscarrière*.)

avoir le cou coupé, quoiqu'on eût condamné ses complices à être pendus. C'étoit, je pense, pour la fausse monnoie ; et sur le nom de cette femme, qui est *Lastou*, il dit qu'on la devroit nommer *Lasse de tout*.

CCLV

PROVENÇAUX ET PROVENÇALES (1).

Les conseillers de ce pays-là sont pour la plupart gentilshommes : avant que de prendre une charge, pour l'ordinaire ils ont fait deux ou trois voyages sur les galères, et se sont battus en duel ; il y en a même dont la soutane ne tient qu'à un bouton, et qui ne laissent pas de se battre, encore qu'ils soient sénateurs. Ils méprisent tout le reste du monde, et entre eux quelquefois ils se traitent d'une étrange sorte, comme vous allez voir par une querelle arrivée entre deux conseillers, pour un paon.

Un conseiller du parlement d'Aix avoit un paon chez lui qu'il nourrissoit dans une assez grande cour pleine d'arbres ; un autre conseiller, son voisin, avoit un jardin le plus propre de la ville. Ce jardin et cette cour se touchoient, de sorte que le paon y voloit assez souvent, et comme cet oiseau gratte, il gâtoit toujours quelque chose. Le maître

(1) Ils sont grands rimeurs. Pour se venger ils font des chansons : ils en firent d'atroces contre M. d'Épernon ; ses gens l'excitoient à les châtier : « Hé ! messieurs, leur disoit-il, laissez-les » chanter pour leur argent. » (T.) — Autant en disoit le cardinal Mazarin.

du jardin s'en ennuya ; mais au lieu d'en parler à l'autre bien civilement, et de lui proposer de lui ôter quelques principales plumes qui l'empêchassent de voler par-dessus le mur, il lui envoya dire par son secrétaire, que s'il n'empêchoit ce paon de voler dans son jardin, il tueroit le paon la première fois qu'il l'y trouveroit. Le secrétaire ne trouva qu'un des frères du conseiller, à qui il fit son message, mais non pas si crûment. Ce frère, qui étoit un jeune garçon, dit qu'il le diroit au conseiller ; mais vraisemblablement il l'oublia. Le lendemain, le maître du jardin tue le paon, sans s'informer si son secrétaire s'étoit acquitté de sa commission, oui ou non ; il étoit fier, et traitoit l'autre de haut en bas, parce qu'il se prétendoit de meilleure maison, qu'il étoit plus riche, et qu'il avoit épousé depuis peu la fille du marquis d'Irville, de Dauphiné. Il tua le paon d'un coup de pistolet, et l'envoya par un laquais chez son confrère, qui étoit allé au palais ; il y va aussi, et de là à une maison des champs, dont il ne revint que le soir. Le conseiller trouve son paon mort dans sa cuisine ; le voilà piqué au dernier point; il assemble ses amis, qui, au nombre de cinquante, toutes choses mûrement délibérées, enfoncent une porte de derrière du jardin de l'agresseur, et, avec tous les ferrements qu'ils purent trouver, y font le dégât d'un bout à l'autre. La maîtresse du logis leur parla; mais au lieu de la respecter, ils lui dirent mille insolences. Le mari, de retour, assemble dès le soir même tous ses amis : les deux partis se grossissent, et on fut sur le point de voir donner bataille dans la ville. Il y eut cependant vingt appels de part et d'autre entre les jeunes gens des deux partis ; voilà cent querelles pour une. Le

comte d'Alais, gouverneur de la Provence, étoit assez empêché. M. le marquis d'Irville, averti du désordre, se met en chemin avec si grand nombre de noblesse du Dauphiné, que le gouverneur fut obligé de faire garder tous les passages de la Durance, pour l'empêcher de venir. Enfin M. d'Irville vint seul, et quand l'affaire fut en train de s'accommoder, M. le comte d'Alais, qui le connoissoit pour un homme fort raisonnable, lui dit qu'il écrivît les satisfactions qu'il prétendoit qu'on dût faire à sa fille, et qu'il ajoutât toutes choses à sa fantaisie, qu'il s'en rapportoit à lui. Ce M. le marquis d'Irville démêla si bien tant de différentes querelles et tant de circonstances qu'il y avoit, et se mit si fort à la raison, que M. le comte d'Alais ne changea pas une syllabe de tout ce qu'il avoit écrit, et lui dit : Mon-» sieur, vous en avez demandé moins que je ne vous » en eusse donné. »

Ce paon me fait souvenir de trois oisons pour lesquels toute la noblesse du Béarn se pensa couper la gorge. Un gentilhomme, qui vouloit traiter M. de Gramont, avoit retenu d'un des voisins, dans le village, trois petits oisons que nourrissoit un paysan ; car on ne mange guère de petits pieds en ce pays-là, et il n'y a pas long-temps qu'on n'y tuoit point de veau, parce qu'il deviendroit bœuf. Le seigneur du village dit qu'il les vouloit pour lui ; il ne les prit point pourtant, mais il défendit au paysan de les donner. L'autre les prend de force. Voilà toute la noblesse à cheval. M. de Gramont eut bien de la peine à mettre le holà.

Un Marseillois, dont je n'ai pu savoir le nom, fut pris sur mer par un corsaire turc, et mis avec d'autres prisonniers, entre lesquels étoit une fille ita-

lienne bien faite dont il devint amoureux et en fut aimé ; cette fille fut donnée à la sultane, et dit qu'il étoit son mari. En cette considération, car elle plaisoit fort à sa maîtresse, on met ce Marseillois dans le sérail, au service du grand seigneur ; on les fit renier tous deux. Les capucins le leur permirent avec de certaines restrictions chimériques. Elle se fait riche et lui propose de se sauver avec leurs trésors et leurs enfants, car ils en avoient quelques-uns : ils se dérobent, mais comme ils étoient encore dans les terres des Mahométans, un beau matin il se sauve tout seul, emporte leurs richesses, et ne laisse à sa femme que leurs enfants. Elle retourne à Constantinople, fait entendre à la sultane que son mari l'avoit trompée, et que, comme elle avoit découvert que son intention étoit de s'enfuir en son pays, elle n'y avoit voulu consentir, et étoit revenue avec ses enfants, mais que ce perfide l'avoit volée. La sultane lui fait encore du bien; de sorte qu'au bout de quelques années, comme on n'avoit garde de se défier d'elle, elle se sauva à Marseille avec son bien et ses enfants. Son mari ne la vouloit point reconnoître ; enfin, voyant que tout le monde maudissoit son ingratitude, il fut contraint de la reconnoître et de l'épouser publiquement.

Pour les dames de Provence, outre la médisance ordinaire aux petites villes, leur coutume de se dire toutes leurs vérités au carnaval fait qu'on n'y vit guère sans querelle : elles sont pour l'ordinaire hautes à la main; en voici un bel exemple. Le baron d'Allemagne a marié une de ses filles à un M. de Joucques. Ce M. de Joucques et l'archevêque d'Aix prétendent tous deux les droits honorifiques d'une paroisse à la campagne. Un jour que la dame y

étoit, et M. l'archevêque aussi, ce prélat fait mettre sa chaise en la principale place : elle la fait ôter, y met la sienne et s'y assied. Quand l'archevêque vint il trouva sa place prise. Elle, non contente de cela, le querelle, et on dit qu'elle eut la main levée. C'étoit une petite femme, assez jolie et diablement fière. Je voudrois que ç'eût été le cardinal de Sainte-Cécile (1), pour voir ce qu'eussent fait deux si sages têtes.

CCLVII

MADEMOISELLE DIODÉE.

Mademoiselle Diodée est fille d'un M. Diodati, de Marseille (car *Diodée* est un nom corrompu), originaire de Lucques et d'une famille noble. C'étoit une personne bien faite et qui avoit de l'esprit. En allant en Italie (2), je passai par là ; je lui voulus dire quelques douceurs, elle me répondit qu'elle lisoit *le Miroir qui ne flatte point* (3). Depuis elle continua à lire à tort et à travers, et se fit un esprit un peu pédant ; elle ne parloit que de livres, et n'entretenoit le monde que de sa science. Un jésuite, à

(1) Michel Mazarin, frère du cardinal Mazarin, a été général de l'ordre des frères Prêcheurs, et archevêque d'Aix. Il fut fait cardinal du titre de Sainte-Cécile, en 1647, et en 1648 il fut nommé vice-roi de Catalogne. Il mourut à Rome, au mois de septembre 1648.

(2) C'étoit en 1638. (T.) — Voyez l'historiette du *Cardinal de Retz*. Tom. VII, p. 24.)

(3) Volume de La Serre. (T.) — Jean Puget de La Serre, écrivain ridicule immolé par Despréaux.

ce que l'on dit, lui avoit montré le latin. On dit qu'un jour un jeune chevalier de Malte l'étoit allé voir ; elle lui cita Aristote, Platon, Zoroastre et Mercure-Trismégiste. Ce garçon ne s'y divertit pas trop bien ; il prend congé d'elle ; elle le veut reconduire ; il fait ce qu'il peut pour l'en empêcher ; enfin il se met à genoux : « Par Platon , par Aristote, par Zo-» roastre, mademoiselle, je vous conjure, ne me » faites point cet affront. » Venoit-il quelque prince étranger à Marseille, elle faisoit si bien , qu'au bal elle avoit toujours une chaise auprès de lui. (On danse en ce pays-là l'été comme l'hiver.) Elle méprisoit tout le reste et croyoit qu'il n'appartenoit qu'à elle de l'entretenir ; cela parut plus que jamais une fois qu'un prince de Danemarck passa à Marseille. Elle s'en laissa cajoler, souffrit de lui toutes les galanteries dont un *Danemarquois* se peut aviser, et cet homme pourtant n'avoit rien de remarquable en lui que la naissance. On lui faisoit la guerre qu'elle avoit harangué le chevalier de Guise quand il revint de Florence. Voici la vérité de l'histoire : lorsqu'il arriva, madame Diodée et sa fille se promenoient par hasard sur le port : cette femme, de qui on a un peu médit avec feu M. de Guise, se mit étourdiment à lui faire des compliments en provençal ; car les dames et demoiselles de Marseille ne parlent pas toutes françois : le chevalier n'y entendoit rien. La fille prit la parole et lui dit maintes belles choses auxquelles il n'entendit peut-être pas plus qu'au provençal, et ne leur répondit qu'avec des révérences. Quelques années après, Scudéry ayant eu le gouvernement de Notre-Dame de la Garde, s'alla établir à Marseille, et y mena sa sœur : notre demoiselle n'avoit garde de manquer à faire amitié

avec des personnes de réputation. La conversation de mademoiselle de Scudéry la guérit un peu de cette conversation pédantesque, et ne lui voyant point parler de Zoroastre, etc., elle n'en osoit plus parler. Une fois, il est vrai que c'étoit au commencement, elle lui dit : « Mais, mademoiselle, je n'ai » point vu cela dans les Pères. » Elle ne pouvoit vivre sans cette nouvelle amie, et elles étoient presque tous les jours ensemble, enfin elle se brouilla avec elle au bout d'un an et demi, et c'étoit beaucoup pour elle d'avoir atteint un si long terme, car jusque là elle n'avoit jamais pu bien vivre avec personne pendant six mois entiers. Voici comment cela arriva :

Un gentilhomme de Provence, nommé le baron de La Baume, qui étoit un homme d'esprit, mais un homme assez bizarre, avoit cajolé cette fille deux ans entiers, et avoit dit à mademoiselle de Scudéry que ce n'avoit été que par charité, et pour empêcher qu'elle n'achevât de se gâter, si quelque autre l'entreprenoit; mais qu'ayant été obligé d'être éloigné de Marseille assez long-temps, à son retour il l'avoit trouvée toute déréglée. Or, ce baron ne la cajoloit plus, dont elle enrageoit en son petit cœur. Il vint le carnaval suivant à Marseille; Diodée et deux autres dames vinrent masquées à la turque, le plus joliment du monde, car à Marseille on trouve de véritables habits de sultane. Le baron étoit dans l'assemblée où elles vinrent, et, par hasard, lorsqu'on les obligea de se démasquer, elle se trouva vis-à-vis de lui. Le lendemain, mademoiselle de Scudéry envoya par un masque, en plein bal, à Diodée et à ses compagnes un feint extrait d'une lettre écrite de Constantinople, qui portoit que trois sultanes s'é-

toient sauvées du sérail du grand-seigneur, et qu'il y en avoit une (on désignoit Diodée) qui étoit sortie pour rattraper un *esclave chrétien* qui lui étoit échappé; mais qu'on croyoit qu'elle perdroit ses pas, parce qu'il s'étoit mis sous la protection de la *reine de Mauritanie :* c'étoit une dame assez brune dont il étoit amoureux. Cette fille fut si folle que de se gendarmer de cela, elle qui avoit accoutumé comme les autres de s'entendre dire des choses assez sèches quelquefois, et elle ne vit plus mademoiselle de Scudéry (1).

Un garçon de Paris, fils de Scarron de Vaure, intéressé aux gabelles, et beau-frère de M. de Villequier, aujourd'hui le maréchal d'Aumont, commandoit la galère de la reine, et revint en ce temps-là à Marseille d'un petit voyage. Dès qu'il eut vu cette fille, le voilà amoureux, lui qui l'avoit vue mille fois en sa vie, et tout aussi belle qu'elle étoit alors; elle est bien faite, hors qu'elle est trop grosse. Sur l'heure il lui parle d'amour et de mariage tout ensemble : elle l'écoute et l'accepte, elle qui s'en étoit moquée deux mille fois et qui avoit été témoin qu'il n'avoit ni cœur ni esprit. Cela sembla d'autant plus étrange à mademoiselle de Scudéry, qu'elle lui avoit ouï dire qu'il faudroit qu'un homme qui ne seroit pas gentilhomme eût furieusement de cœur pour lui plaire. Le père de Vaure (on appelle ainsi cet épouseur) en a avis; il envoie des défenses, car la demoi-

(1) Mademoiselle de Scudéry avoit laissé à Marseille des souvenirs et des regrets. « Madame de Pennes a été aimable comme » un ange; mademoiselle de Scudéry l'adoroit; c'était la prin- » cesse Cléobuline : elle avoit un prince Thrasybule en ce temps- » là; c'est la plus jolie histoire de *Cyrus*. » (*Lettre de madame de Sévigné à sa fille*, du 13 mai 1671.)

selle n'avoit point de bien. Nonobstant ces défenses, la mère et elle, car le père étoit mort, demandent permission d'épouser : on la leur refuse. Enfin, sous un faux donné-à-entendre, ils font aller leur curé chez M. d'Allemagne, qui loge de l'autre côté du port, et là, après qu'il leur eut refusé la bénédiction nuptiale qu'ils lui demandèrent à genoux, ils prirent acte par devant un notaire, qui étoit présent, comme ils se prenoient l'un l'autre à mari et femme (1) ; et de là, ils furent, je ne sais par quelle raison, consommer le mariage à un méchant village, dans une taverne. Elle vint à Paris quelque temps après. Les parents de son mari ne la voulurent point voir. Depuis, ayant pris habitude chez les filles de la Reine, elle fit si bien par leur moyen, que M. de Villequier la vit. Elle a été assez long-temps mal à son aise. Depuis le grand jubilé, Fleschet, le beau-père, qui est mort ensuite, leur a laissé du bien ; elle s'est bien façonnée ici : c'est une personne qui a bien soin de son ménage et de ses affaires, et qui n'a point fait parler d'elle.

CCLVIII

CLINCHAMP (2).

Clinchamp étoit fils d'un gentilhomme de Normandie fort accommodé : on le tenoit riche de qua-

(1) C'est ce qu'on appeloit les mariages *par paroles de présents* ; ils ont été défendus par le Concile de Trente.

(2) Bernardin de Bourqueville, baron de Clinchamp, gentilhomme de Monsieur, duc d'Orléans, mourut à Paris le 17 décembre 1649.

torze ou quinze mille livres de rente. Cela fut cause que ce garçon fit beaucoup de dettes, car il trouva du crédit comme héritier d'un homme riche et qui n'avoit que lui de garçon : il se donna à Monsieur, depuis duc d'Orléans; il n'a jamais passé pour homme de cœur, et a fait en sa vie plus de cent tours de filou. On en conte un, entre autres, assez plaisant. Il voulut emprunter de l'argent à un vieil avaricieux de sa connoissance, qu'on appeloit Marsillac. Cet homme demanda caution. « Je vous donnerai un tel, cordonnier à Paris, un nommé Turpin. » Marsillac s'informa; on lui dit que le cordonnier étoit riche. Clinchamp va trouver ce Turpin, cordonnier, dont il se servoit de tout temps, et lui demande sa boutique pour un jour, et qu'il lui donneroit tant. Le jour venu, le valet de Clinchamp se met dans la boutique, comme s'il eût été le maître; ce valet s'oblige. Il y eut procès pour cela : Turpin prouva qu'il étoit absent ce jour-là, et que quelque escroc s'étoit servi de son nom.

Une autre fois, Clinchamp vola quelques pièces de ruban d'or et d'argent au Palais, comme on lui en montroit de plusieurs façons; cela fit quelque bruit au Palais. Un jour, comme un jeune avocat contoit cette filouterie de rubans dans un jeu de paume, le comte de Saint-Aignan, qui étoit sous la galerie, ouït que cet homme disoit que le comte de Saint-Aignan (1) étoit avec Clinchamp. Le comte s'entendant nommer, s'approche et dit : « Je vous assure que le comte de Saint-Aignan n'y étoit point. — Il y étoit, je vous en réponds, » réplique

(1) Aujourd'hui premier gentilhomme de la chambre, brave homme. Il étoit alors à Monsieur. (T.)

l'autre, et le soutint si effrontément, que le comte, ennuyé de cela, lui donna sur ses oreilles, en lui disant : *Messer* avocat, apprenez une autre fois à con-» noître mieux les gens.» Ces rubans me font souvenir de M. d'Uxelles (1), le rousseau, qui étoit encore un bonhomme. Madame Coinard, marchande de dentelles de la rue Aubry-le-Boucher, avoit apporté plusieurs pièces de dentelles d'Amiens chez madame de La Vrillière, où il étoit : elle en trouva une à dire, et disoit, après l'avoir bien cherchée : «Je » n'accuse personne; mais j'ai opinion que je n'au-» rois point perdu ma pièce de dentelles, si ce » grand gentilhomme rousseau n'eût point été ici.»

Pour revenir à Clinchamp, il fut enfin réduit en si pitoyable état, qu'on disoit que le matin il appeloit un crieur d'eau-de-vie, par qui il se faisoit allumer un misérable fagot pour se lever, et que le soir il appeloit l'oublieur pour se faire débotter; et il les y obligeoit, disoit-on, le pistolet à la main (2).

(1) Allié des Phélippeaux. (T.)

(2) Ce trait a été recueilli par Oudin, écrivain médiocre, qui paroît avoir été attaché au marquis de Sévigné. Voici le passage de sa *Nouvelle* intitulée *le Chevalier de l'Industrie;* son recueil est dédié au fils de la célèbre marquise : « Quand je n'ai personne » pour me servir, lorsque le soir je suis rentré dans mon logis, » faisant semblant de vouloir jouer aux oublies, j'appelle par ma » fenêtre un oublieux, mais aussitôt qu'il est monté dans ma » chambre, feignant d'être surpris de quelque mal subit qui m'o-» blige à me coucher promptement, je me fais tirer mes bottes » par le compagnon, ensuite de quoi je lui donne le bonsoir » pour sa récompense. Les matins, un crieur d'eau-de-vie ayant » été appelé de la même sorte, ne part point d'avec moi qu'il » n'ait nettoyé mes habits, en me vendant pour deux ou trois » doubles de sa marchandise, ce qui me sert de repas pour tout » le jour. » (*Nouveau recueil de divertissements comiques*. Paris Guillaume de Luynes, 1670, in-12, p. 78.)

Cet homme pourtant trouva à se marier, quoique son père ne fût point mort. Il n'étoit pas mal, comme j'ai dit, avec cette madame de La Forest-Montgommery, que le bonhomme de La Force vouloit épouser. Il ne faisoit seulement que coucher avec elle. Il n'étoit pas le seul, si je ne me trompe, car elle dit une fois à des dames : « Je suis peureuse, et pour cela » je fais coucher un petit page dans ma chambre. » Au même temps, l'unique page qu'elle avoit vint parler à elle; il paroissoit bien dix-sept ans, et n'étoit pas trop petit pour son âge : elles se mirent à rire et en firent le conte à tout le monde. Clinchamp, pour l'attraper, fit si bien, que M. d'Orléans lui écrivoit souvent des lettres fort obligeantes, par lesquelles il lui donnoit lieu d'espérer quelque grande récompense. Cette pauvre femme fut ainsi dupée et l'épousa. Il la mangea autant qu'il put, et étoit ravi de dire : « Qu'on donne l'avoine à mes sept chevaux » de carrosse.» Quand il venoit des ouvriers apporter des parties, elle vouloit les payer, car elle n'est pas friponne, mais elle est un peu folle : « Madame, » lui disoit-il, ne vous amusez point à cela; vous » irez prendre là de mauvaises habitudes. » Quillet m'en disoit autant, me voyant tirer de l'argent pour donner l'aumône.

Cette madame de Clinchamp a les plus plaisants jurons du monde; elle dit : *Le diable fende en quatre la langue à Louise de Montgommery! Cent mille pipes de diables puissent-elles m'entrer dans le corps et y vivre trois mois à discrétion* (1)!

(1) La baronne de Clinchamp fit élever dans l'église de Saint-Sulpice un monument à la mémoire de son mari, et elle y fit graver une épitaphe que Mégret nous a conservée. Nous l'insé-

CCLIX

MADAME DE LA ROCHE-GUYON

ET BENSSERADE.

La comtesse de La Roche-Guyon (1) demeura

rons ici, parce qu'elle fait un contraste singulier avec le récit de notre caustique écrivain. « Passant, si la mort avoit égard à la » noblesse du sang, à la bonté du cœur, et à la vivacité de l'es- » prit, ce marbre ne t'apprendroit pas que cy devant repose le » corps de messire Bernardin de Bourqueville, baron de Clin- » champ, gentilhomme de Monsieur le duc d'Orléans. Sa nais- » sance l'approcha des plus grands du royaume; son esprit le fit » estimer digne de leur familiarité, et son courage de leur pro- » tection. Il eut de la prudence pour entreprendre, et de la » promptitude pour exécuter. Son intelligence à découvrir les » défauts fut cause qu'il voua son amitié à peu de personnes, » mais il la leur garda inviolablement. Sa prudence lui fournit » des amis que la douceur de son entretien lui conserva, et » l'excellence de son esprit lui fit des envieux que sa géné- » sité vainquit. Sa constance s'opposa à une partie des accidents » de sa vie, et sa valeur termina les autres. Il suivit S. A. R. en » Lorraine et dans toutes les conquêtes, l'espace de vingt-six » ans, où l'ardente passion qu'il avoit pour son service le pou- » voit porter. Ses intérêts ne l'attachèrent jamais. Il n'eut d'in- » quiétude pour acquérir du bien qu'afin d'avoir des moyens » d'en faire. Enfin sa mort fut aussi tranquille que sa vie avoit » été traversée. Ses amis le regrettèrent et ses ennemis sont » contraints de le regretter. Il mourut le dix-septième jour de dé- » cembre 1649. Louise de Montgommery, son épouse, issue de » cette illustre race dont elle porte le nom, et héritière des ver- » tus de ses ancêtres, ne trouvant plus de satisfaction que dans » sa douleur, tâche de la rendre immortelle par ce marbre » qu'elle a fait poser en mémoire de leur cordiale affection. » (*Epitaphia selecta sæculi currentis.* Recueil manuscrit déjà cité, p. 79. *Bibliothèque de l'éditeur.*)

(1) Catherine-Gillone Guyon de Matignon, née en 1601, ma-

veuve à vingt ans, et sans enfants, du frère de M. de Liancourt (1). Son mari et elle firent le plus fou mariage qu'on ait jamais vu; car, bien qu'il eût de l'esprit, il ne laissoit pas d'être extravagant, et elle, comme vous verrez par la suite, l'étoit encore plus que lui. Elle ne fut pas plus tôt veuve qu'elle se mit à faire la duchesse; son mari, à la vérité, avoit eu un brevet de duc, car madame de Guercheville, sa mère, demanda cela pour récompense; mais en ce temps-là, si on n'avoit été reçu au parlement, on n'entroit point en carrosse dans le Louvre, comme on fait aujourd'hui, et les femmes n'avoient point le tabouret. Pour faire mieux la duchesse, elle augmenta de beaucoup sa dépense, et fit si bien qu'avec dix mille écus de rente qu'elle pouvoit avoir (2), elle ne laissa pas de s'incommoder; cela l'obligea parfois à faire des éclipses de deux ou trois ans, et puis elle ressortoit, comme de dessous la terre, plus florissante que jamais, et toujours avec de nouvelles livrées et tout extraordinaires. On étoit si accoutumé à cela qu'on n'y prenoit plus garde, et enfin on fut très-long-temps sans parler d'elle en aucune sorte.

Il y a dix ans à cette heure que, m'étant trouvé à l'hôtel de Rambouillet, j'en ouïs conter une fort

riée à François de Silly, comte, puis duc de La Roche-Guyon.

(1) Le comte de La Roche-Guyon (François de Silly) étoit frère utérin de Roger du Plessis-Liancourt, duc de La Roche-Guyon, sa mère ayant épousé en deuxièmes noces Charles du Plessis-Liancourt, marquis de Guercheville.) *Mémoires de l'abbé de Choisy*, dans la *Collection Petitot*, 2e série, LXIII, 515.)

(2) M. de Liancourt lui devoit beaucoup; Matignon lui devoit quarante mille écus qu'elle quitta pour vingt-cinq. Elle avoit l'hôtel de La Roche-Guyon, et pour cent mille écus de bijoux. (T.)

plaisante histoire. Un Italien, qui avoit succédé à Silésie (1), ayant ouï nommer madame de La Roche-Guyon, entra dans le cabinet de madame de Rambouillet, et dit : « Madame, j'en sais plus de nou-» velles que personne. Il y a trois mois, ou environ, » qu'un cordelier italien me dit que madame la » comtesse de la Roche-Guyon l'avoit prié de lui » adresser quelque gentilhomme italien qui connût » fort bien toutes les bonnes maisons d'Italie, et qu'il » me prioit de l'aller trouver : j'y fus. Elle me dit » qu'elle avoit un million et demi de bien, qu'elle » avoit été mariée et n'avoit pas été heureuse en » mariage. J'ai dessein de me remarier ; mais je me » suis si mal trouvée des gens de mon pays, que je » me suis résolue d'épouser un étranger. J'ai jeté » les yeux sur toutes les nations chrétiennes : les Al-» lemands me semblent trop grossiers ; pour les » Espagnols, il y a trop d'antipathie entre les Fran-» çois et eux ; les Anglois sont hérétiques, et je con-» clus pour les Italiens. Dans ce dessein, j'ai voulu » vous voir pour savoir de vous quels sont les grands » partis d'Italie ; car, pour vous dire la vérité, je » n'ai pas cru qu'il fût à propos qu'une personne de » mon âge demeurât veuve. » (Notez qu'il y avoit vingt ans qu'elle l'étoit.) « Nommez moi, ajouta-» t-elle, les princes souverains d'Italie. — Madame, » lui répondis-je, il y en a plusieurs ; mais ils le » portent bien haut, et ne veulent guère épouser » que des souveraines ou des filles de souverains. — » Ah ! dit-elle en m'interrompant, ils ne se mépren-» dront guère quand ils épouseront des personnes

(1) Meneur de M. de Rambouillet. (T.) (*Voyez* plus haut t. IV, p. 121.)

» de ma naissance ; je suis du sang royal de France (1).
» — Je le crois, repris-je, mais le grand-duc et le
» duc de Modène sont mariés, et le duc de Savoie,
» le duc de Mantoue et le duc de Parme sont bien
» jeunes. — N'y en a-t-il point d'autres ? répliqua-t-
» elle. — Il y en a d'autres, dis-je, mais ils ne sont
» pas souverains, ni même de maison souveraine.
» Par exemple, à Rome, il y a tels et tels qui sont
» mariés : entre ceux qui ne sont point mariés, le
» plus riche est le prince Caïetan. — C'est celui que
» je veux, dit-elle ; et, pour cela, il faut que j'aille
» en Italie ; mais devant je serai obligée de faire un
» voyage en Normandie pour vendre mes terres et
» en faire de l'argent ; cependant prenez la peine
» d'aller trouver M. le chevalier de La Valette ; il
» doit retourner bientôt à Venise, demandez-lui es-
» corte pour moi jusques au plus près de Loretto
» qu'il se pourra, car je feindrai d'y aller. — Moi
» qui voulois voir ce que deviendroit cette aventure,
» je fus trouver M. le chevalier de La Valette de la
» part de madame la duchesse de La Roche-Guyon.
» — La duchesse de La Roche-Guyon ? dit-il, je ne
» la connois point. Où demeure-t-elle ? — Dans la rue
» des Bons-Enfants, à l'hôtel même de La Roche-
» Guyon. — Ah ! je vous entends. Dites-lui que je

(1) Elle étoit fille du comte de Thorigny, fils du maréchal de Matignon, de la maison de Guyon, de Normandie ; La Moussaye en est une branche. Ce Thorigny avoit épousé une cadette de Longueville, sœur de la marquise de Belle-Isle. De quatre qu'elles étoient, les deux autres avoient mieux aimé être religieuses que de ne pas épouser des princes. La grand'mère de la comtesse de La Roche-Guyon, aussi grand'mère de M. de Longueville d'aujourd'hui, étoit de Bourbon. (T.) — C'étoit Marie de Bourbon-Vendôme, duchesse d'Estouteville, comtesse de Saint-Paul.

» suis à son service, et que si elle peut partir quand » je partirai, car je ne dépends pas de moi, je l'ac- » compagnerai très-volontiers. — Je me lassai de » cette extravagante, et je ne l'ai pas vue depuis.» L'Italien finit ainsi son historiette.

J'ai su qu'effectivement elle avoit donné dix mille livres à un petit-père pour lui louer un palais à Rome, et lui retenir des estafiers. Le moine lui fit de belles parties, et elle ne retira rien de cet argent. Si le chevalier de La Valette n'eût point été arrêté à Paris durant le blocus, elle partoit avec lui à trois jours de là.

Dans sa fantaisie d'épouser un prince, elle pensa épouser ce fou de Wirtemberg, dont il est parlé dans l'historiette de madame de Rohan-Chabot. Depuis, je n'ai point ouï dire qu'elle ait parlé de voyager, mais j'ai bien ouï dire qu'elle entretenoit Bensserade (1), et qu'elle prenoit le chemin de l'hôpital au lieu de celui d'Italie. Elle fit faire un meuble de dix mille écus qu'elle ne fit servir qu'un jour; après il fut toujours dans un grenier, où il s'est gâté. On disoit qu'elle dépensoit horriblement en bains et en odeurs; peut-être étoit-ce pour baigner et pour parfumer Bensserade, qui est rousseau : ce garçon l'avoit cajolée avant qu'elle eût la vision de se marier. Il avoit besoin, et ne regardoit pas qu'elle étoit fort petite, et qu'il ne lui restoit rien de ce qu'elle avoit eu de joli en sa jeunesse. Il avoit une maison

(1) Isaac de Bensserade naquit en 1612 et mourut en 1691. Paul Tallemant, de l'Académie Française, cousin de l'auteur de ces Mémoires, a été l'éditeur de ses *OEuvres*. *Le Discours sommaire touchant la Vie de M. de Bensserade* est de cet abbé Tallemant. Quoiqu'il ait fait à l'éloge une part assez large, on reconnoît qu'il a mis à contribution les Mémoires de son parent.

à l'année, auprès de l'hôtel de La Roche-Guyon, un carrosse à couronnes, trois laquais ; il avoit de la vaisselle d'argent chez lui, et n'étoit pas trop mal meublé. Cependant, il étoit plus chagrin qu'il n'avoit été de sa vie ; je pense qu'il s'ennuyoit de baiser la vieille. Il prit une vision à cette femme d'aller en Jérusalem ; puis Bensserade et elle se brouillèrent, et insensiblement les trois laquais furent réduits à un, et le carrosse disparut ; il roula jusqu'en 1651. Bensserade disoit que ses chevaux étoient malades. Madame de La Roche-Guyon se retira en ce temps-là à l'hôtel d'Angoulême. On disoit qu'un homme qui étoit à elle étoit accusé de fausse monnoie : elle parut après, et cet homme disoit en avoir eu son abolition ; mais le carrosse de Bensserade ne reparut plus.

Ce garçon est fils d'un hobereau (1) qui étoit, à ce qu'on m'a dit, un peu parent du cardinal de Richelieu ; cependant jamais il n'en a eu que deux cents écus de pension. Pour sa mère, le cardinal ne l'a jamais voulu voir, à cause de sa mauvaise vie. Il étoit encore en philosophie, au collége de Navarre, quand il fit la *Cléopâtre* (2), car il a du génie, mais il ne sait rien. Au sortir de là, il devint amoureux de la fille aînée de madame de Saintot ; il n'étoit pas mal avec la demoiselle ; mais la mère les chicanoit ; et quand ils se trouvoient chez elle, le soir, l'un auprès de l'autre, pour les empêcher de chuchoter, elle mettoit un siége entre deux, avec un flambeau dessus. Chabot en conta aussi à cette

(1) *Hobereau*, petit gentilhomme.

(2) Cette pièce, imprimée en 1636, est dédiée au cardinal de Richelieu.

fille, et ce fut contre lui que Bensserade fit cette pièce où il y a :

Il est sot et me fait ombrage,
Car elle est sotte comme lui.

La mère en fut terriblement courroucée, et ne lui vouloit point pardonner. Enfin, il s'alla mettre à genoux auprès d'elle à l'église, et jura qu'il ne se lèveroit jamais, si elle ne lui faisoit grâce. Elle en étoit peut-être à cet endroit du *Pater : Sicut dimittimus debitoribus nostris*, et elle lui pardonna.

Enfin, le duc de Brezé lui donnoit pension (1), et il le suivit une fois sur la mer; mais il démentit bien le sang des Abencerrages, dont il se disoit issu; car, dans un combat, on dit qu'il se mit à fond de cale, et que comme quelqu'un lui eut dit que les coups de canon à fleur d'eau étoient les plus dangereux : « Hélas! s'écria-t-il, où est-ce donc que je » me fourrerai ? » Après, il se poussa le mieux qu'il put à la cour, et par le moyen de Lyonne, qui se divertissoit à faire des bouts-rimés avec lui au cabaret, il eut quinze cents livres de pension de la Reine, et même il toucha quatre mille livres pour aller en Suède faire compliment à la Reine, qui avoit pensé être assassinée par un régent de collége hors-du-sens; on croyoit qu'il la tiendroit en belle humeur. Il n'y alla pas pourtant, mais l'argent lui demeura. Il a de la vivacité d'esprit, mais il a une présomption enragée, et souvent il lui est arrivé de dire des sottises en pensant dire de plaisantes choses (2). Pour sa cervelle, vous en allez juger. Il fit

(1) En allant à Orbitelle, il demanda une abbaye pour Bensserade; il l'auroit eue enfin, s'il eût vécu. (T.)

(2) Guercby disoit à Bensserade : « Mandez-moi si les filles de

des couplets de chansons sur toutes les filles de la Reine; il s'étoit acharné sur Saint-Michel; il en fit de même sur Ségur, qui fut la doyenne en sa place. En voici un :

Quelle injustice pour Ségur!
Elle est blanche, elle est blonde,
Et trouve à tout le monde
Le cœur un peu dur.
Je la vois réduite
En un étrange point;
Ses amants sont en fuite,
Et son embonpoint
Ne les rappelle point (1).

Déjà il avoit dit dans l'*Adieu* de Neuillan qui s'alloit marier :

Ségur, excusez-moi si je suis incivile
De passer devant vous (2).

Et, en plein cercle, elle lui dit : « M. de Bensse-
» rade, vous avez fait des vers contre moi. Dans
» notre race il n'y a point de poètes pour vous
» rendre la pareille ; mais il y a bien des gens qui
» vous traiteront en *poète* si vous y retournez. » Ce fut elle qui avertit M. de Châtillon que Bensserade avoit fait le couplet que voici :

Châtillon, gardez vos appas
Pour quelque autre conquête;

» la reine de Suède ont une aussi impertinente Dupuy que
» nous.» (T.) Madame Dupuy étoit gouvernante des filles de la Reine. Bensserade lui a adressé une *très-humble Remontrance.* (*Œuvres de Bensserade,* 1698, in-8°, 1re partie, p. 58.)

(1) Ces vers ne se trouvent pas dans les *Œuvres* de Bensserade.

(2) *Œuvres de Bensserade,* première partie, p. 56. On y lit :

Pardonnez-moi, Ségur, si je suis incivile
De passer devant vous.

Si vous êtes prête
Le Roi ne l'est pas;
Avecque vous il cause,
Mais en vérité,
Il faut quelque autre chose
Pour votre beauté
Qu'une minorité (1).

Madame de Châtillon lui dit : « Vraiment, mon-» sieur de Bensserade, je vous ai bien de l'obliga-» tion de faire comme cela des chansons sur moi. » Mais le mari lui dit : « Mon petit ami, s'il vous arrive » jamais de parler de madame de Châtillon, je vous » ferai rouer de coups de bâton. » Il fut quelque temps après cela sans oser se montrer, car cette infortune lui arriva en un temps qu'il étoit mal avec Lyonne, et voici pourquoi. Le beau-père de Lambert tenoit alors cabaret à Bel-Air, près de Luxembourg ; Bensserade lui devoit cinquante écus pour dépense de bouche, car il avoit été comme en pension là-dedans quelque temps. La femme pria de Lessins, neveu de Lyonne, car la voix d'Hilaire et celle de Lambert attiroient beaucoup d'honnêtes gens dans cette maison, de dire à Bensserade, qui alors avoit les quatre mille livres de son ambassade échouée, et quinze cents livres de sa pension, de lui payer les cinquante écus. Il le promit jusqu'à trois fois; enfin il dit qu'il l'avoit payée, et cela s'étant trouvé faux, Lessins le dit à Lyonne, qui, déjà en colère de ce que ce garçon avoit publié des bouts-rimés de sa façon, ce qu'il lui avoit défendu, ne le voulut plus voir. On fut contraint de céder ces cinquante écus à un valet de pied de M. d'Orléans, qui

(1) Ce couplet n'est pas dans ses *OEuvres*, mais on le trouve dans les Recueils manuscrits du temps.

tourmenta tant Bensserade, qu'il le fit enfin payer. Scarron, qui n'aimoit pas Bensserade, après avoir daté une fois :

> L'an que le sieur de Bensserade
> N'alla point en son ambassade,

data ainsi l'année suivante :

> L'an que le sieur de Bensserade
> Fut menacé de bastonnade.

Depuis, il se rajusta peu à peu avec Lyonne, qui souffrit enfin qu'il allât chez lui.

En ce temps-là Bensserade commença fort à déchoir ; ses premières pièces sont bien plus raisonnables ; il y a au moins presque toujours deux bons vers pour deux méchants. Il en fit alors une, où il disoit à une femme :

> Et vous avez cent choses
> Par-delà la beauté.

Je lisois cette pièce devant une femme, et je m'arrêtai exprès après ces vers,

> Et vous avez cent *choses*....

« Hélas ! dit-elle, il n'en faut point tant : on est quel- » quefois bien empêché d'*un*. » On fit un couplet contre lui sur l'air de *Grand Guenippe*.

> Bensserade,
> Bensserade,
> Pourquoi pus-tu tant ?
> — J'ai le pied fin et le gousset friand,
> Et je n'ai point d'argent
> Pour avoir des chaussons blancs.

On le faisoit enrager en l'appelant *le poète Bensserade*, car des voleurs dirent dans leur déposition qu'ils avoient volé un soir *le poète Bensserade*. « Hélas !

» dit-il, ils ne me prirent que deux quarts d'écu ; » mais ils m'ôtèrent mon manteau ; pour ma montre, » je la coulai dans mon caleçon, et trépignois des » pieds, de peur qu'ils n'entendissent le balancier. » Le cocher de celui avec qui j'étois dit naïvement » aux voleurs : Messieurs, avez-vous fait ? irai- » je ? (1) »

La plus raisonnable action que Bensserade ait faite de sa vie, ce fut que M. de Châteauneuf ayant été fait garde des sceaux pour la seconde fois, en 1650, il fit en sorte que la pension que Gombauld avoit sur le sceau fût continuée : il étoit des amis de madame de Leuville, femme du neveu du garde des sceaux, et il la fit agir comme il falloit; après il écrivit un billet à Gombauld, sans signer, par lequel on l'avertissoit que l'affaire étoit faite, et qu'il en avoit l'obligation à madame de Leuville, à madame de Villarceaux, sa belle-sœur, à madame de Chaulnes, la vidame (2), à madame de....... (3), et au président de Bellièvre, et ne parloit point de lui.

(1) Loret raconte plaisamment le vol fait à Bensserade, mais il est assez discret pour ne pas le nommer.

Un des chers mignons du Parnasse
Reçut aussi même disgrâce ;
On prit la peine de le voler,
Dont il ne peut se consoler.....
. . . .
On lui prit. . . . . . .
Un ravissant sonnet sur *Job*,
Que par raison, ou par manie,
Plusieurs aimoient mieux qu'Uranie, etc.

(*Muse historique*. Lettre du 5 novembre 1650.)

(2) Françoise de Neuville-Villeroy, femme de Henri-Louis d'Alberg d'Ailly, duc de Chaulnes, vidame d'Amiens.

(3) Il y a ici un nom que l'on n'a pas pu lire. On voit, dans l'historiette de *Gombauld*, que sa pension fut rétablie à la prière

L'abbé Tallemant (1) dit que cela vient de ce qu'un jour il dit à Bensserade que Gombauld faisoit cas de sa poésie. A la vérité il avoit été prié de prendre cette peine par quelque ami de Gombauld, et ne s'en étoit pas avisé de son propre mouvement ; aussi n'étoit-il pas tenu de savoir que l'autre fût en nécessité. Nous parlerons de lui dans les *Mémoires de la Régence*.

CCLX

MADAME DE CASTELMORON (2).

Madame de Castelmoron étoit héritière de Vicose, une maison de gentilshommes de Gascogne, et avoit trente mille livres de rente. On la maria à un cadet de La Force, frère du duc d'aujourd'hui. Cet homme n'avoit pas vingt mille écus de partage, étoit et est encore un petit homme fort mal bâti et qui n'a rien de recommandable en lui que d'entendre bien la chasse. Elle n'étoit point mal faite, et ne manque nullement d'esprit.

A la première guerre de Bordeaux (1650), il arriva à cette femme une assez étrange aventure. Saint-Geniez, aujourd'hui gouverneur de Brienne pour le cardinal Mazarin (c'est un cadet de Navailles), comme lieutenant-général, commandoit un quartier vers les

de mesdames de Chaulnes-Villeroy, de Rhodes, de Bois-Dauphin et de Leuville. (*Voyez* tome IV, page 146.)

(1) François Tallemant des Réaux, aumônier du Roi, membre de l'Académie Française, frère consanguin de l'auteur.

(2) Marguerite de Vicose, dame de Casenave, femme de François de Caumont, marquis de Castelmoron.

landes de Bordeaux, où cette femme a une maison appelée Casenave. Il fit connoissance avec elle : on avertit le mari qu'il y avoit de la galanterie entre eux. Cependant Saint-Geniez est un garçon qui a une jambe de bois, et, ce qui est de plus difforme, sa véritable jambe n'est point coupée, mais elle lui est inutile, et du pied il se touche quasi le derrière; avec cela il a un bras si fort collé contre le corps, qu'il ne s'en sert quasi point; il a peu d'esprit, mais beaucoup de cœur. Le mari, à ce qu'elle dit, avoit déjà été excité contre elle par ceux de sa famille : elle dit que le duc, alors le marquis de La Force, avoit été amoureux d'elle, qu'elle en avoit des lettres d'amour, et qu'il étoit enragé contre elle de ce qu'elle l'avoit rebuté. D'autres disent que c'est une coquette, et qu'on en avoit déjà médit à Bordeaux, avec je ne sais quel médecin. Un jour, durant les premiers troubles, Castelmoron vit un paysan qui, voulant entrer dans le château, se retira dès qu'il l'aperçut; il l'appelle; cet homme s'enfuit; il court après lui, et enfin le fait revenir. Ce paysan lui avoue qu'il apportoit des lettres, et qu'il avoit ordre de les donner secrètement au maître d'hôtel. Castelmoron les prend; il y en avoit deux, une à cet homme, par laquelle on le prioit de rendre l'autre à madame. Le mari ouvre celle de sa femme; il y voit des lignes en chiffres en deux ou trois endroits différents; le voilà en colère : il va brusquement demander à sa femme les clefs de sa cassette, de son cabinet et de tous ses coffres. Elle eut beau haranguer, il fallut enfin les donner. Il prend tout ce qu'il trouve de lettres, qui n'étoit pas un petit paquet, car cette femme se pique d'écrire à tous les beaux esprits de province, et reçoit une infinité de lettres; et avec cela il s'en va à

Castelnau (1) trouver tous les MM. de La Force, qui y étoient alors assemblés. Là on se met à déchiffrer cette lettre, et, après y avoir bien rêvé, ils crurent l'avoir déchiffrée, et qu'il y avoit en un endroit, *consolez-vous de la mort de votre petite, à la première vue nous réparerons cette perte.* Par l'avis de la parenté, le mari écrit à sa femme que le bien de leurs affaires l'obligeoit à demeurer à Castelnau, et qu'elle l'y vînt trouver aussitôt la présente reçue. Elle va consulter sa mère, remariée au comte de Cabrères; cette femme n'est point d'avis qu'elle y aille : « Tenez-vous chez vous, vous y êtes la maîtresse. » Celle-ci se dérobe et s'y en va avec sa fille aînée, un enfant de sept à huit ans : au même temps, on pratique un brave qui querelle Saint-Geniez; ils se battent; mais le pauvre brave ne se trouva pas bien du tour d'ami qu'il faisoit à MM. de La Force; car Saint-Geniez le tua. Madame de Castelmoron arrivée, on la fait mettre sur la sellette : elle se défend fort bien, car elle ne manque pas de courage, non plus que d'esprit. Le vieux duc étoit pour elle, et il en pleuroit de compassion : elle étoit toujours à table auprès de lui, et, pour plus grande sûreté, ne mangeoit que de ce qu'il mangeoit.

Le mari, au bout de quelque temps, fait semblant d'être satisfait, et parle de s'en retourner : on ne dit rien au bonhomme de ce qu'on avoit résolu. Ils partent; mais ils n'eurent pas fait deux lieues, que voilà des gens armés qui l'emmènent toute seule dans un vieux château à chats-huants. Ce coup-là elle crut être morte; mais pour ne pas leur donner lieu de

(1) Madame de Castelmoron étoit fille de Henri, baron de Castelnau, et de Marie de Favart. (Père Anselme, IV, 472.)

pouvoir dire qu'elle étoit morte de sa mort naturelle, elle se résout à ne manger que des œufs en coque et à ne boire que de l'eau. Voyant sa résolution, ils firent une mine qui fit sauter tous les planchers du corps de logis où elle étoit, dans l'instant que, par bonheur, elle étoit entrée dans un petit cabinet qui étoit dans l'épaisseur du mur. Cette espèce de miracle touche le mari; il croit qu'elle est innocente, et que c'est pour cela que Dieu l'a sauvée, car c'est un bigot entre les huguenots. La marquise de La Force en est de même, et, persuadée du crime de cette femme, elle croyoit qu'une adultère étoit digne de mille morts; il pouvoit aussi y avoir de la jalousie, à cause de son mari, si ce que dit madame de Castelmoron est véritable. Le mari se jette aux pieds de sa femme, lui demande pardon, et elle retourne avec lui.

Comme j'ai déjà dit, elle est la maîtresse, gouverne tout; lui ne se mêle de rien : il y a quelque douceur à cela; d'ailleurs un mari est nécessaire à une galante. La mère avoit commencé un procès à Bordeaux; on jette les informations au feu. Elle a su depuis que la famille avoit mis dans la tête de Castelmoron le plus ridicule scrupule du monde: elle étoit grosse; on suppute combien il y avoit qu'il n'avoit couché avec elle, et on lui fait promettre d'en faire justice si elle n'accouche précisément dans les neuf mois. Par bonheur elle y accoucha.

Quelques années après, Isarn (1), garçon bien fait, qui a bien de l'esprit, et qui fait joliment des vers,

(1) Il s'appeloit Isarn et mourut vers l'année 1672. On a conservé de lui une jolie pièce en prose et en vers, intitulée *le Louis d'or*; elle est adressée à mademoiselle de Scudéry. (Voyez le *Recueil de pièces choisies*, dit de La Monnoye; La Haye, 1714, in-8°, II, 241.)

fit connoissance avec elle à Toulouse ; il avoit déjà été plusieurs fois à Paris; je ne doute pas qu'il n'en ait eu toutes choses. Il alla même avec elle à la campagne ; et, à Paris, où il vint ensuite, elle lui écrivoit sans cesse ; même il découvrit que son valet avoit été gagné et que la demoiselle de la dame avoit commerce avec lui pour savoir toutes les galanteries de son maître. Il trouva moyen de retirer toutes les lettres de la suivante que ce valet gardoit, et puis il le renvoya tout doucement.

Enfin la conduite de la dame a justifié le mari et la famille du mari. Elle a fait encore d'autres galanteries, et puis elle a changé de religion ; même elle voulut faire accroire à la cour que ses filles, qui sont déjà assez grandes, vouloient en faire autant. Il fallut les faire venir et les mettre en séquestre : elles déclarèrent qu'elles vouloient être de la religion de leur père.

CCLXI

RÉNEVILLIERS.

Rénevilliers s'appelle Henri Barjot. Son père étoit maître des requêtes et s'appeloit M. de Marchefroid. Cet homme ne fut pas le meilleur ménager du monde ; il ne laissa pas pourtant de conserver assez de bien pour pourvoir honnêtement ses enfants, et Rénevilliers, quoique cadet, a quatre mille livres de rente de partage. Il se fit d'épée, car ils sont de bonne famille. Il acquit de la réputation, se battit en duel et eut avantage. Il quitta bientôt le service et se mit à faire une vie assez bizarre. Son frère

aîné, nommé d'Auneuil, faisoit le gentilhomme, sans porter les armes ; il n'étoit point marié. Rénevilliers, qui ne vouloit point qu'il se mariât, car il est horriblement avare, et il espéroit que ce frère, qui se portoit bien, et qui n'a qu'un an de plus que lui, mourroit, et il avoit soin de le remettre bien avec une certaine femme dont il étoit amoureux ; car ils se brouilloient souvent cette femme et lui ; et le jour qu'ils devoient se revoir, notre homme alloit à la chasse, et leur apportoit toujours quelque couple de perdrix. Mais malgré tous ses soins, ce frère se maria avec la sœur de Saint-Étienne, dont nous avons parlé, nièce du père Joseph. Cela mit notre cadet en si méchante humeur, et lui tenoit si fort à la tête, qu'il ne pensoit à autre chose, ni nuit ni jour ; et on m'a dit qu'une nuit qu'ils étoient couchés en même chambre dans une hôtellerie, je crois qu'ils avoient eu quelques différends sur leurs partages, Rénevilliers, tout en dormant, ou du moins faisant semblant de rêver, alla l'épée à la main pour tuer son frère, qui n'avoit point encore d'enfants ; mais ce frère se réveilla fort à propos. Toute leur vie les deux frères ont eu maille à partir. Le commencement vint de ce que Rénevilliers fut forcé de tuer un gentilhomme de leurs voisins ; et voici comment. Leur père avoit laissé perdre beaucoup de droits, de sorte qu'eux, les ayant voulu rétablir, eurent bien des démêlés avec leur voisinage. Un jour que notre homme étoit à l'affût dans un bois, où il prétendoit droit de chasse, celui à qui étoit le bois survint, et en l'appelant *Petite Ecritoire*, car Rénevilliers étoit fort jeune, va à lui l'épée à la main. Rénevilliers lui dit que s'il avançoit, il le tueroit : l'autre ne laissa, et Rénevilliers en fit

comme il eût fait d'un lapin. Cette affaire leur coûta beaucoup, et comme elle avoit eu lieu pour conserver les droits de leur terre, il prétendoit que toute la famille y contribuât. Il arriva aussi longtemps après que, des gens de guerre voulant loger à Auneuil, il contrefit l'aide de camp, et, changeant leur route, les envoya chez un homme de robe de leurs voisins; mais cet homme, qui avoit du crédit, le fit condamner aux dépens. Je me souviens qu'on le faisoit enrager quand on l'appeloit *M. l'aide de camp.* Il prétendoit encore qu'on le remboursât de ces frais-là. Enfin ils s'accommodèrent.

Rénevilliers a toujours aimé le sexe, mais à son profit. Il étoit grand et bien fait, et baisoit une fruitière pour avoir du dessert, une bouchère pour de la viande, et une grainetière pour de l'avoine. Il est vrai qu'il paya une fois une pourpointière en la plus plaisante monnoie du monde. Une vieille femme veuve, de la rue de la Pourpointerie (1), avoit longtemps habillé ses laquais, de sorte qu'il lui devoit une assez grosse somme: cette femme l'alloit voir souvent et lui présentoit toujours ses parties; Rénevilliers la remettoit de jour à autre, et cependant il cherchoit quelque invention pour ne pas payer. Enfin il lui dit une fois: « Venez demain matin à » dix heures, je vous donnerai contentement. » La vieille fut dès neuf heures dans sa chambre: il envoie chercher à déjeuner, la fait boire, la met en belle humeur, et tout d'un coup il la pousse sur le lit, où il la contenta si bien, qu'après cela elle prend ses parties, les jette au feu, et lui dit: « Allez, vous

(1) On appeloit alors ainsi la rue des Lombards.

» ne méprisez point vieillesse ; il ne sera jamais dit » que je demande rien à un si honnête homme que » vous. »

Il chercha dix ans durant à tromper en mariage, comme il avoit fait en concubinage ; mais il pensa bien être trompé lui-même. Une marieuse de gens, on appelle cela vulgairement une *apparieuse*, qui se nommoit, disoit-on, *dame Bricolleuse*, lui proposa un parti de conséquence, et lui dit qu'il se trouvât à Saint-Gervais, un tel jour pour voir la dame. Elle lui conseilla, lui protestant qu'elle ne faisoit point de conscience de le servir au préjudice d'un autre, d'emprunter l'équipage de quelqu'un de ses amis. Rénevilliers emprunta donc l'habit et le train d'un seigneur de la cour qu'il connoissoit, et entre à Saint-Gervais suivi d'un page, qui lui portoit un carreau avec de l'or, et d'assez bon nombre de laquais ; il n'y fut pas plus tôt que la *Bricolleuse* l'accoste, et lui montre une femme de bonne mine, bien vêtue, et qui n'avoit pas moins de suite que lui ; ils se regardent long-temps tous deux, et enfin le galant se retire après avoir su le logis de la dame. Il y alla le lendemain et reconnut que la *Bricolleuse* les trompoit tous deux, et il coucha bientôt avec cette créature et sans grande peine.

Il lui arriva une assez plaisante aventure au faubourg Saint-Germain. Il s'y promenoit dans un jardin avec une femme dont il étoit amoureux, et ayant trouvé l'heure du berger, il étoit sur le point de mettre l'aventure à fin, et déjà il lui avoit levé la jupe, quand un couvreur, qui les voyoit de dessus un toit, se mit à crier : « Allez f.... plus loin. »

Il arriva une chose toute pareille à Habert, secrétaire du Roi, frère aîné du commissaire de l'artil-

lerie et de l'abbé de Cérisy ; il alloit tout de même... une suivante de La Bazinière, dans une hôtellerie des Ardillières à Saumur, quand une sentinelle du château menaça de leur tirer s'ils n'alloient f...... plus loin.

Quoiqu'il cherchât fortune en ville, il ne laissoit pas d'avoir un ordinaire chez lui ; c'étoit une vieille servante, nommé Blanche. Cette femme avoit longtemps servi dans un hôpital; elle avoit appris cent recettes, et dans la Ville-Neuve-sur-Gravois (1), près la porte Saint-Denis, où Rénevilliers logeoit pour avoir une chambre à meilleur marché, elle servoit de chirurgien, saignoit, renouoit, etc. Elle y étoit connue de tout le monde, jusqu'aux petits enfants. Son maître ne l'étoit pas moins ; et quand on disoit *M. le baron*, on entendoit Rénevilliers. Blanche le plus souvent composoit elle seule tout son train, car comme il vivoit un peu en Bohême, la plupart du temps il n'avoit pas un pauvre laquais, et plusieurs fois il est arrivé à Blanche de l'aller quérir le soir en ville, montée sur son cheval, avec un flambeau à la main et une épée au côté.

Au commencement de la régence, espérant attraper un bénéfice, il se mit à porter la soutane et à

(1) Le quartier qui s'étendoit depuis le couvent des Filles-Dieu, de la rue Saint-Denis, où sont aujourd'hui le passage, la rue et la place du Caire, jusqu'à la rue Poissonnière et le boulevard de Bonne-Nouvelle, étoit désigné, dans le XVIe siècle, sous le nom de *la Ville-Neuve*. Pendant les guerres de la Ligue, on abattit les maisons de ce faubourg. Ces démolitions avoient rehaussé le terrain, et quand, sous Louis XIII, on commença à rebâtir, tout cet espace fut appelé *la Ville-Neuve-sur-Gravois*. Il ne reste pas aujourd'hui d'autre souvenir de ces dénominations que le nom de la rue *Bourbon-Villeneuve*. (Voyez Jaillot, *Recherches sur Paris*, *quartier Saint-Denis*, t. II, p. 8.)

faire le dévot ; il disoit qu'en effet il sentoit quelque repentir, et qu'il n'étoit pas trop mal dans le chemin du paradis. Mais la dévotion cessa avec l'espérance du bénéfice, et aussi la soutane ne valoit plus rien. Nous avons su depuis que cette soutane n'étoit point à lui, et qu'un nommé Bouillon, qui avoit été aumônier de Montmoron, la lui avoit prêtée et ne l'avoit pu ravoir. Durant sa dévotion, il se fit donner l'intendance des enfants trouvés du diocèse de Beauvais, car Rénevilliers est en ces quartiers-la (1). Les méchantes langues disoient que c'étoit pour avoir leurs langes et leurs couches. Enfin insensiblement il se défit de toute sa bigoterie, à une croix d'or près, qu'il portoit attachée à son pourpoint avec un ruban violet ; encore s'en défit-il à la fin. Depuis il eut un procès contre M. de Beauvais, qui défendit au curé du village de Rénevilliers de le recevoir à la communion ; je pense que c'étoit à cause de Blanche. Rénevilliers ne s'en prit point au curé ; mais il alla s'en plaindre au bailli de Beauvais, vieux cavalier âgé de quatre-vingts ans, lui représenta qu'il étoit le père de la noblesse, et que c'étoit à lui à faire faire raison aux gentilshommes. Le bailli se moqua de lui. Quelqu'un qui s'y trouva dit après à ce bonhomme qu'il avoit tort de traiter ainsi un homme de cœur et de condition qui s'en pourroit bien prendre à son fils. M. de Villeroi, qui le sut, envoya des gardes à Rénevilliers, qui déclara qu'il n'en vouloit point à ce vieux radoteur ; mais lui, qui

(1) C'est vraisemblablement la terre de Rainvillers, située à cinq quarts de lieue à l'ouest de Beauvais, sur la route de Gournay, dans un lieu aquatique (*Ranarum villa*). La terre d'Auneuil, qui appartenoit au frère aîné, est fort près de là.

ne sait quasi pas lire, il accusa M. de Beauvais d'avoir fait un livre où il y a des choses contre la doctrine de l'Église. Cela s'accommoda avec le temps.

Il y a quelques années qu'il envoya aux filles de madame d'Agamy, chez laquelle il est familier de tout temps, une souris dans une boîte pour leurs étrennes. Elles, pour s'en venger, lui envoyèrent, au nom de leur père, deux bouteilles, l'une d'un vin d'Espagne, et l'autre de décoction. Il se défioit de quelque malice, et, pour s'en assurer, il en fit boire au laquais. Le laquais, qui, averti de tout, savoit laquelle étoit la bonne bouteille, en but volontiers un grand verre : Blanche vient, qui ne le vouloit point croire ; il gage un écu contre elle et le gagne. Aux Rois, il envoie l'autre bouteille à son procureur, qui en fit grande fête à ses voisins, et les convia d'en venir boire ; mais ils pensèrent le gourmer quand ils en eurent goûté. Voilà le procureur outré ; il fait perdre le procès à Rénevilliers, et il fallut rendre à Blanche son écu, et lui en donner encore un autre.

Présentement il parle d'aller en Canada, pour épouser la reine des Hurons, et il n'est pas plus sage qu'il étoit il y a vingt-cinq ans.

CCLXII

MADAME ROGER.

Madame Roger est fille d'un gentilhomme d'entre la Lorraine et le Liége, de bonne maison, mais pauvre. Elle l'appeloit M. le comte de Fermont. Le

nom de la fille, c'est d'Ueil. Sa mère n'étoit pas tout-à-fait si noble ; elle étoit fille d'un chanoine de Toul, qui lui avoit donné un assez gros mariage. Notre madame Roger, étant fille, demeura assez long-temps à Toul en attendant quelque bonne occasion. Enfin, au dernier voyage que le feu Roi fit en ce pays-là, un nommé Roger, fils d'un riche orfévre de Paris, qui avoit quitté sa boutique et étoit mort quelque temps après, devint amoureux d'elle, l'épousa et l'emmena à Paris. Elle a dit depuis qu'elle avoit cru que Roger étoit gentilhomme, et qu'autrement elle n'eût eu garde de l'épouser. C'étoit une grande femme, assez bien faite, qui parloit sans cesse de sa maison; et surtout elle étoit insupportable au Cours, car elle ne faisoit que prôner sur les armoiries des carrosses; d'ailleurs elle avoit de l'esprit comme une Lorraine. Son mari, d'autre côté, ne faisoit que jouer, aller au b...., et ivrogner. J'ai ouï dire à la dame que plus de deux ans durant, après leur mariage, il *petunoit* (1) tous les soirs dans le lit, elle y étant. Il lui arriva une fois une plaisante aventure : il avoit une guenon un soir qu'il prit quelque drogue; la guenon en but une partie: il la met coucher avec lui à son ordinaire; sa femme étoit aux champs. La drogue opère pour la guenon comme pour lui; mais elle n'alloit pas au bassin, et elle foira d'une si épouvantable manière, qu'elle chia sur le nez de Roger et remplit tout le lit d'ordure de l'un à l'autre bout.

Cette femme faisoit fort la prude. Un de mes frè-

(1) Il fumoit du tabac. *Petun* est le nom que les peuples de la Floride donnoient au tabac. Les Bas-Bretons se servent dans la même signification du mot *betun*.

res, nommé Lussac, grand garçon, bien fait et bien dansant, s'avisa de l'entreprendre, et nous déclara hautement qu'il y alloit planter le piquet et que s'il en venoit à bout, il l'en feroit bien marcher droit. Je le trouvois bien hardi de se jouer à une femme qui méprisoit terriblement les gens de la ville : aussi, quoiqu'il y tînt le siége fort longuement, n'y fit-il pas grand progrès, et les médisants disoient qu'il lui avoit prêté de l'argent sans coucher avec elle, et que, de cet argent, elle en avoit payé un autre galant. Ce galant étoit un gentilhomme lorrain, nommé Vineuil, qui étoit, disoit-elle, son parent.

Elle étoit notre voisine, et ayant été obligé de donner les violons, à mon tour, comme les autres jeunes gens du quartier à cause de sa salle, il fallut que ce fût à elle que je les donnasse. Je voyois bien à sa mine qu'elle avoit quelque honte qu'un bourgeois lui donnât les violons (1), et je disois : « Sur » ma foi, je suis bien fâché qu'elle soit si sotte, car » à une autre je lui ferois comprendre que c'est le » *roi Jugurtha* qui lui donne les violons, car mon » père les paie à cause de la traduction que je lui ai » faite de la *Guerre de Jugurtha* (2). » Il pensa arriver une étrange esclandre à ce bal. Le prince d'Harcourt, avec ses frères, heurta à la porte un moment après que des laquais et ceux qui la gardoient s'étoient battus. Le cuisinier d'un de mes beaux-frères, qui s'étoit mis du côté de nos portiers, avoit une estocade (3), dont la lame étoit fort étroite : croyant

(1) *Variante.* « Qu'un bourgeois dansât la première courante » avec elle. »

(2) Cette traduction de l'histoire de la *Guerre de Jugurtha*, par Salluste, est perdue.

(3) L'estocade étoit une longue épée pointue.

que ce fût encore ces laquais qui heurtassent, il passe son épée par la serrure de la porte, et larde le prince d'Harcourt, qui en eût eu un demi-pied dans le corps s'il ne se fût tourné pour parler à quelqu'un ; mais effectivement le cuisinier, comme s'il eût piqué de la viande, ne prit que la peau. Aussitôt voilà un bruit de diable ; je sors de la salle avec un de mes amis ; nous voyons un valet de chambre qui, tout furieux, montoit en haut ; nous le suivons ; il alloit tirer un coup de fusil sur messieurs d'Elbeuf dans la cour ; nous lui ôtons son arquebuse et l'attachons à la quenouille du lit, non sans lui donner quelque horion ; nous descendons, et nous voyons tous les trois frères qui entrent dans la salle, l'épée à la main. On n'entendoit autre chose que *monsieur mon frère est blessé.* Je me mis derrière, et ne me vantai pas autrement d'être le maître du bal ; Pimpernelle vient, panse *monsieur mon frère,* qui dansa avant que de partir. Madame de Congis, qui fourre toujours son nez partout, me fit parler au prince d'Harcourt, et nous fûmes les meilleurs amis du monde. Il y avoit eu des coups rués à la porte, car un cocher, qui se sentoit innocent, fut si sot que d'ouvrir sans m'avertir, et en eut la tête cassée. Pour le cuisinier, il s'évada, et on ne l'a jamais vu depuis. Il fallut mener ce cocher au prince d'Harcourt, car il croyoit que c'étoit lui qui l'avoit blessé ; j'en fus quitte pour cela ; il ne le voulut pas voir, et me traita fort civilement.

Pour revenir à madame Roger, elle devoit tant à tous ceux qui la fournissoient, et elle avoit tant emprunté, qu'elle résolut de s'en aller : en ce dessein elle prend une chaise, se fait porter aux Jésuites de la rue Saint-Antoine, prend une autre chaise, et va

chez la mère Marguerite, auprès de Charonne. Vineuil l'avoit ruinée plus que tout le reste. Le mari, qui avoit été si sot que de donner à sa femme une procuration générale, trouva après qu'elle lui avoit fait pour cinquante mille écus de dettes. Quelques jours après elle envoya dire qu'elle étoit chez la mère Marguerite; il l'y fut prendre et la mena à une maison qu'il avoit à Essonne. Là il tâcha, par toutes sortes de voies, de lui faire confesser ce qu'elle avoit fait de tout cet argent. On dit qu'il n'en put rien tirer, sinon qu'elle avoit donné à diverses fois vingt mille livres à son père : il est vrai qu'il venoit tous les ans faire la récolte; c'étoit un des plus sots hommes que j'aie vus de ma vie. Elle dit aussi qu'elle avoit donné huit mille livres à son cousin de Vineuil.

Le mari, pour passer son chagrin, alla un jour à la chasse : dans ce temps-là elle donna pour sept cents livres tout le bétail de la maison, qui valoit bien mille écus, et se retira dans une religion à Corbeil; de là elle alla jusqu'à Gènes, parce qu'elle y avoit un de ses parents marié. Au retour, car elle ne trouva pas son compte à Gènes, elle se mit dans les filles de Saint-Nicolas de Lorraine, au faubourg Saint-Germain. Enfin Roger l'a laissée et sait que lui donner par an.

On fait un plaisant conte de ces filles de Saint-Nicolas. Les Cravates brûlèrent Saint-Nicolas quand on prit la Lorraine; plusieurs d'entre elles se retirèrent d'abord à Châlons : la plupart avoient été violées par ces brûleurs de maisons, et comme il n'y avoit pas moyen de le nier, elles appeloient cela *souffrir le martyre*. On dit que, comme elles faisoient le récit de leur infortune à l'évêque, il y en avoit telle qui disoit l'avoir souffert deux fois, qui

trois, qui quatre : « Ah ! ce n'est rien au prix de » moi, dit l'autre, je l'ai souffert jusqu'à huit fois. » — Huit fois le martyre ! s'écria l'évêque : ah ! ma » sœur, que vous avez de mérite ! »

CCLXIII

MADAME DE VERVINS.

Madame de Vervins, mère de Vervins, qui a épousé depuis peu mademoiselle Fabert (1), est fille d'un maréchal de Lorraine, nommé de Braisne : c'étoit une grande dignité en ce pays-là ; elle avoit épousé en secondes noces le feu marquis de Vervins, premier maître d'hôtel de la maison du Roi, qui étoit un des plus pauvres hommes de France. Cette femme étoit une enragée, s'il y en a jamais eu ; elle battit tant de fois son mari, et lui fit tant de fois porter ses marques, que le feu Roi conseilla à Vervins de l'enfermer, et la Reine fut contrainte de lui faire dire qu'elle ne vînt plus au Louvre (2). Cette folle disoit : « C'est que la Reine est jalouse, et qu'elle voit bien » que le Roi devient amoureux de moi. »

Durant l'amour du feu Roi (*Louis* XIII) pour Hautefort, elle enrageoit de ce qu'il ne s'adressoit point à elle. A Saint-Germain, pour aller voir ses amours, il falloit qu'il passât devant la porte de sa chambre; elle le faisoit toujours guetter, et se montroit à lui toujours fort parée : à la messe elle se mettoit tou-

(1) Anne-Dieu-Donnée Fabert, fille du maréchal, épousa, le 3 octobre 1657, Louis de Cominges, marquis de Vervins, premier maître d'hôtel du Roi.

(2) *Variante.* « Au logis du Roi. »

jours devant lui. Quelque belle qu'elle fût, cela n'y fit rien.

Je crois, en effet, que madame de Vervins avoit été belle en sa jeunesse, mais alors elle étoit crevée de graisse, et, à bien parler, elle n'avoit plus rien de beau que les cheveux : ce n'étoit pas pourtant son opinion, car elle a cru encore depuis que M. d'Enghien seroit tout heureux de jouir de ses embrassements. Effectivement on a dit qu'au retour de Fribourg elle s'adressa à un chirurgien qui le venoit de traiter de quelque incommodité, qu'il n'avoit pas gagnée à la guerre, pour moyenner un rendez-vous entre elle et cet *Alexandre* dont elle vouloit être la *Thalestris*, car elle se vantoit d'être la plus vaillante femme du monde ; et c'est pour cela qu'elle vouloit coucher avec lui pour faire un héros. On verra ensuite quelques-uns de ses exploits.

Sa maison étoit une espèce de conciergerie. Dès qu'une fille étoit entrée chez elle, elle n'en pouvoit plus sortir; elle les faisoit travailler et les châtioit fort rudement, car elle les faisoit fouetter. Une fois elle en mit une dehors après lui avoir fait donner les étrivières si rudement, qu'elle en mourut. Son suisse n'eût osé ouvrir la porte sans son ordre; et, pour l'avoir ouverte une fois, il fut fouetté quatre jours durant. Un chanoine de Saint-Thomas-du-Louvre, dont la maison répond dans la sienne, disoit que, le vendredi saint de 1647, elle ne fit autre chose tout le jour que faire *fesser* un homme et une femme, l'un après l'autre. Voiture disoit que c'étoient sans doute des Juifs sur lesquels elle vouloit venger la mort de Notre-Seigneur (1).

(1) Cette femme étoit de l'humeur de la *grand'dame* dont parle

Au reste, elle étoit si lubrique, que j'ai ouï dire que, quand il y avoit quelqu'un qui lui plaisoit, à souper chez eux, car son mari tenoit la table de premier maître d'hôtel, elle défendoit de lui ouvrir la porte, et il falloit qu'il couchât dans un petit lit qui étoit dans la même chambre, où son mari et elle couchoient en deux différents lits. Le lendemain le mari sortoit, mais le galant ne sortoit pas; on tiroit la porte sur la dame et sur lui, et si quelqu'un eût été assez hardi pour entrer sans qu'elle eût appelé, elle l'eût fait assommer. Vineuil, dont nous venons de parler (1), disoit qu'il en étoit si las, qu'il avoit juré de n'y plus retourner; et une fois qu'il n'y avoit pas voulu coucher, elle le battit. Elle aimoit ce garçon et vouloit une fois que son mari troquât sa charge contre des terres que ce garçon avoit en Lorraine; elle étoit jalouse de madame Roger. Un jour que celle-ci avoit mené Vineuil jouer chez mon père, elle fut chez elle et fureta depuis le grenier jusqu'à la cave. Du temps que la Montarbaut étoit réfugiée chez M. de Chevreuse, d'où elle ne sortoit que de nuit, un soir qu'elle étoit en chaise, elle trouve madame de Vervins à sa porte: elle envoya un laquais pour savoir qui étoit cette femme; on n'avoit garde de le lui dire. « Je le veux savoir. » Le gens de cette folle grossissent : la Montarbaut, qui avoit peut-être ouï parler d'elle, envoie vite à l'hôtel de Chevreuse, et, durant la contestation, les gens de l'hôtel de Chevreuse vinrent en si grand

Brantôme, qui *faisoit dépouiller ses dames et filles et les battoit du plat de la main avec de grandes claquades et plamussades assez rudes*, etc. (*OEuvres de Brantôme*. Paris, Foucault, 1822, VII, 255.)

(1) Dans l'historiette de *madame Roger*, page 75 de ce volume.

nombre, qu'ils en tuèrent trois ou quatre; depuis elle ne se frotta plus à eux.

Elle ne passa guère mieux le jour de Pâques de l'année suivante qu'elle avoit fait le vendredi-saint de 1647. Madame de Brassac (1), qui logeoit auprès de cette extravagante, passoit en chaise devant son logis; les gens de madame de Vervins se mirent à dire : « Voilà dame Ragonde, voilà la *Martingalle* » qui passe. » Ceux de madame de Brassac répondirent quelque chose de plus fâcheux encore pour madame de Vervins; de sorte que cette femme, qui, oyant du bruit, s'étoit mise à la fenêtre, entendit ce qu'on avoit dit contre elle; la voilà en fureur; elle crie : « *Aux armes! tue! tue!* » Madame de Brassac monte et lui fait satisfaction pour ses gens, offre de les chassser, et de ne les reprendre qu'à sa prière. Elle ne reçoit point cette satisfaction; au contraire, plus enragée qu'auparavant, elle jure qu'elle les fera tous tuer, et dit un million d'extravagances : madame de Brassac se retire. Le lendemain matin cette folle lui envoya dire bien sérieusement qu'elle fît confesser tous ses gens, parce qu'après dîner madame de Vervins avoit résolu de les faire tous tuer. Après dîner, elle arme tout son domestique, se met à leur tête, la hallebarde à la main, et va à la porte de madame de Brassac, où elle ne trouva pas autrement de gens à tuer, car ils étoient sortis avec leur maîtresse. Par bonheur, un gentilhomme(2) qui la connoissoit s'y rencontra, qui aussitôt la

(1) Madame de Brassac étoit tante du marquis de Montausier. (Voyez l'historiette de *M. et de madame de Brassac,* plus haut, t. VI, p. 85.)

(2) Un gentilhomme de M. de Parabère, beau-frère de Brassac. (T.)

saisit au corps et la remena chez elle. Par le chemin elle crioit : « Vous m'empêchez de montrer ma générosité, » et lui arracha une bonne partie des cheveux et de la barbe. Cet homme lui fit toutes les remontrances imaginables; mais il n'en put obtenir autre chose, sinon qu'elle faisoit trève pour ce jour-là et pour le lendemain avec madame de Brassac; mais que, si madame de Brassac ne faisoit tuer ceux de qui elle avoit été offensée, elle en feroit une vengeance exemplaire. Enfin, il en fallut avertir la Reine, qui fit dire à madame de Vervins qu'elle ne vouloit plus ouïr parler de semblables extravagances.

Une fois, elle donna le fouet à son mari, et elle en eut après un tel repentir, que, pour en faire pénitence, elle s'alla mettre jusqu'au cou dans un marais. *Une fois elle fit sécher de ses.....les mit en poudre et en fit prendre à son mari dans un bouillon : c'étoit, disoit-elle, pour s'en faire aimer davantage.

Elle a des foiblesses de son pays, où l'on croit fort aux sorciers; elle dit que, quand elle a fait bien bouillir des broquettes (1), ses ennemis n'ont plus de force contre elle : pour cela, elle en a toujours une caque pleine. Elle se vante d'avoir rendu paralytique la main de madame de Moret, alors madame de Vardes, en lui donnant sa malédiction, parce qu'elle avoit écrit à M. de Vervins qu'il se devoit défaire de cette enragée. Depuis la mort de cet homme, les gens de guerre l'ayant prise, elle et je ne sais combien de filles qu'elle a toujours, ils la laissèrent aller; mais ses filles furent menées dans un bois; au retour, elle les visita toutes pour voir ce qui s'étoit passé. Le lieutenant-général de Soissons, où elle étoit allée

(1) Espèce de chou qu'on appeloit *broque* ou *broccoli*.

demeurer, de peur de pareil accident, fut enfermé chez elle, je ne sais combien d'heures : elle l'avoit querellé et ne le vouloit pas laisser sortir. Il cria par la fenêtre; le peuple s'émut et enfonça la porte. Elle croit présentement que le suisse qu'elle a est un seigneur de Suisse qui s'est déguisé pour avoir l'honneur de la servir.

CCLXIV

RUQUEVILLE.

Ruqueville étoit un gentilhomme de Normandie, qui s'étoit donné à M. de Longueville. C'étoit un assez plaisant homme. Il avoit un frère de mère, nommé Bois d'Almais; c'est celui que Ruvigny tua (1). Il n'étoit pas trop bien avec ce frère, et il disoit que c'étoit son *frère de loin*, comme on dit *parent de loin.* Ruqueville n'avoit pas été trop bon ménager, et il disoit: « Ah! si *feu mon bien* étoit encore au monde, » on feroit bien plus cas de moi qu'on n'en fait. »

Il s'étoit marié; mais sa femme et lui ne purent jamais s'accorder, et se séparèrent volontairement: ils avoient une fille qu'ils marièrent à un gentilhomme, nommé Le Mesny-Leurry; elle devint amoureuse d'un garçon appelé Montrada : c'étoit un garçon bien fait et qui vivoit de ses rentes. Elle se résout, par son conseil et par celui de sa mère, d'empoisonner son mari; deux fois le poison n'opéra point. Enfin le galant lui écrit: « Je vous envoie du poison qui fera

(1) Bois d'Almais, ou Bois d'Annemetz, favori de Gaston. (Voyez plus haut l'*historiette des dames de Rohan*, t. v, p. 10.)

» mieux son effet que les deux autres. » Elle prend le poison et jette la lettre dans le feu sans la déchirer ; la fumée, poussée par l'air qui étoit assez grand dans la chambre, peut-être y avoit-il quelque porte ou quelque fenêtre ouverte, emporte cette lettre par le tuyau dans la cour, et elle tombe aux pieds du frère du mari, qui s'y promenoit; il ramasse cette lettre, la lit, court trouver son frère, qui avoit avalé un bouillon et disoit : « Quel bouillon ai-je pris ? sans doute » je suis empoisonné. — Il n'y a rien de plus certain, » dit le frère: tenez, voilà une lettre qui en est la » preuve. » Le femme accusa le cuisinier; mais il étoit constant qu'elle avoit voulu donner le bouillon elle-même à son mari, à qui elle avoit fait prendre médecine au retour d'un voyage. Je pense que le mari fut sauvé par du contre-poison : pour la mère et pour la fille, elles furent mises dans un couvent, où elles sont mortes. Ruqueville fit de cela une chanson pitoyable et lamentable, comme sur l'exécution de quelque insigne criminel.

Ruqueville étant à l'extrémité, son tailleur, à qui il devoit beaucoup, le pria de lui donner une reconnoissance. « Bon, mon ami, lui dit-il, écrivez, » je la signerai. » Il lui dicta : « Je soussigné, etc., » promets à maître, etc., maître tailleur d'habits à » Paris, demeurant rue Saint-Honoré, paroisse Saint- » Eustache, etc. » Il lui en fait mettre tout le plus long qu'il peut, et, après l'avoit bien fait écrire, il ajoute *cent coups de bâton*, au lieu de la somme. Le tailleur le donne au diable, et s'en va. Je ne sais si le diable prit Ruqueville, mais il trépassa peu de temps après.

Une fois il se rompit la jambe et en fut fort longtemps malade : enfin un jour il se traîna à l'hôtel de

Longueville. Quelqu'un lui dit: « Vous avez là une » méchante jambe. — Méchante, dit-il; elle me » coûta pourtant deux mille livres rendue ici. »

Il avoit un neveu âgé de vingt ans, fort débauché. « Je ne veux point, disoit-il, fréquenter ce coquin, » car je pourrois prendre de mauvaises habitudes » avec lui.» Il avoit quarante ans plus que ce garçon. Il étoit brave; une fois, se battant en duel, il reçut un grand coup d'épée au travers du corps, et pourtant désarma son homme; l'autre lui demanda la vie. « Attends, » dit-il froidement. En disant cela, il crache dans sa main, et voyant son crachat blanc: « Va, dit-il, je te la donne. » C'est qu'il avoit ouï dire qu'on étoit blessé à mort quand on crachoit le sang. Une autre fois, celui contre qui il se battoit lui donna un coup d'épée dans les cheveux. « Hé! lui dit-il en jetant son épée, vous pourriez » bien m'éborgner : vous avez appris d'un mauvais » maître; je ne me battrai jamais contre vous. » Et la chose en demeura là.

A l'extrémité, il avoit du dépit de ce que ses camarades de chez M. de Longueville ne lui venoient point dire adieu; il ôte son bonnet, et parlant comme s'ils eussent été présents : « Adieu, dit-il, monsieur de » Plenoches; adieu, monsieur Farsau; adieu, celui-ci, » celui-là : vous êtes de braves gens de n'avoir pas » manqué à rendre ce dernier devoir à votre pauvre » camarade. »

On dit que sa mine étoit fort plaisante, et qu'il ne rioit jamais. Un jour qu'on parloit de je ne sais quelle antiquaille, M. de Longueville lui dit: « Cela est » tout autrement beau à voir à Rome; c'est une honte » que vous ne l'ayez point vu. » On fut quatre mois sans entendre parler de Ruqueville. Enfin il revint.

« Eh ! d'où venez-vous? — Je viens de Rome, dit-il. » — Et y avez-vous été long-temps? — J'y ai dîné, » et, après avoir vu ce que vous m'aviez dit, je suis » remonté à cheval. »

A l'article de la mort, il envoya quérir l'argentier de M. de Longueville et lui dit : « Monsieur un tel, » je vous lègue cinq cents écus. » L'autre le remercia. Mais quand ce vint après sa mort à lire le testament, on trouva l'article ainsi couché : « *Item*, je lègue à.... » les cinq cents écus qu'il m'a volés sur les commis- » sions qu'il a faites pour moi (1). »

CCLXV

LE PAGE ET SES DEUX FEMMES.

Le Page étoit un homme bien fait, mais de bas lieu : son père étoit sergent à Châlons. A son *avènement* à Paris, il épousa une laide femme, parce qu'elle avoit quatre mille livres en mariage. Il fit fortune dans l'Extraordinaire de la guerre, et, las de sa femme, qui étoit une vraie harengère et jalouse pardessus tout cela, il couroit un peu l'aiguillette. Un jour qu'il dînoit en ville, elle voulut savoir du cocher où son maître étoit demeuré. Le cocher avoit peut-être bu, ou bien il n'en faisoit pas grand cas, à l'imitation de son maître ; de sorte qu'elle lui ayant dit des injures, il lui donna des coups de fourche. Le cocher en eut le fouet par la main du bourreau.

(1) Ainsi Ruqueville conserva sa réputation jusqu'à la fin. « Il tenoit, dit Ségrais, le premier rang parmi les diseurs de » bons mots. » (*Mémoires-Anecdotes*, p. 214, édition de 1723.)

Je me souviens que le *peuple bariolé* (1) pensa faire désordre, et disoit tout haut que les valets n'avoient que faire de souffrir de la jalousie des femmes de leurs maîtres. Ces coups de fourche ne la rendirent pas plus sage. Une autre fois elle pensa surprendre son mari à Bagnolet avec des gourgandines, et il n'eut que le loisir de remonter en carrosse. Elle crioit : « Le voilà » le *ruffien*, qui se sauve avec ses garces ! le voilà ! » Un jour qu'il traitoit des gens chez lui, elle gronda tout le matin, puis ne voulut pas se mettre à table, c'étoit un jour maigre. On lui envoya une hure de saumon : elle jeta le plat par la fenêtre, qui dit-on, alla coiffer un homme dans la rue. Enfin le bon Dieu l'en délivra ; mais le pauvre homme ne se souvint pas du conseil de saint Paul, car il reprit une autre femme qui lui a bien fait voir du pays.

Il devint amoureux de mademoiselle de La Roche-Posay, cadette de celle que le cardinal de Richelieu avoit fait épouser à Sabattier. D'Emery fit ce qu'il put pour empêcher Le Page d'épouser cette belle (2); mais il lui dit : « Hé ! monsieur, laissez-moi avoir » un ange : n'ai-je pas eu assez long-temps un » diable ? » Or, vous allez voir quel ange c'étoit. Elle étoit un peu parente du feu cardinal, et on disoit même qu'il avoit couché autrefois avec la mère. A propos du cardinal, on dit qu'un jour qu'elle étoit conviée chez lui à une assemblée, elle prit un remède pour avoir le teint plus beau ; mais ce remède

(1) *Peuple bariolé*. Cette expression est ici pour *le menu peuple*. Sous Henri IV, Louis XIII et la minorité de Louis XIV, tous les hommes étoient vêtus de noir ou de gris ; il n'y avoit que le peuple qui portât des vêtements de diverses couleurs.

(2) Elle est petite, mais elle étoit jolie et vive. (T.)

opéra si tard, que, quand elle alla au Palais-Cardinal, personne n'y entroit plus. Elle étoit engagée (1) jusqu'aux yeux, tant elle avoit fait de dépense. Celui dont on avoit le plus médit avec elle étoit un petit abbé de Sasilly qui avoit des rubans de couleur ; on dit qu'ils furent une fois huit jours, dans une hôtellerie, sur le chemin de Poitiers; je vous laisse à penser ce qu'ils y faisoient. Voilà *l'ange* de M. Le Page. Elle ne fut pas plus tôt mariée, qu'elle lui fit prendre une maison de quatre mille cinq cents livres de loyer; le reste alloit à proportion: elle lui fit acheter une belle terre en Poitou, appelée Saint-Loup: pensez que ce fut sous son nom. Tous les jours on demandoit au mari: « Monsieur Le Page, où » est madame de Saint-Loup? » M. de Schomberg s'y attacha. Bautru disoit: « Je ne m'étonne pas » qu'il l'aime, son nom même a des charmes pour » lui; elle s'appelle madame *Le Page.* » On a un peu accusé M. de Schomberg d'aimer les ragoûts de delà les monts. Quand on traitoit le mariage de madame d'Hautefort et de lui, cette pauvre madame de Saint-Loup fut toute une après-dînée chez Maurice, le parfumeur, d'où elle voyoit tout ce qui entroit et sortoit de l'hôtel de Schomberg, et elle appela l'un après l'autre, tant elle étoit en inquiétude, tous les gentilshommes du maréchal.

Elle s'éprit peu de temps après de M. de Candale (2), qui valoit bien pour le moins ce qu'elle perdoit, et,

(1) C'est-à-dire obérée.

(2) Il est fait allusion à la passion de M. de Candale pour madame de Saint-Loup dans une chronique satirique conservée par Conrart: on y lit ce titre de chapitre. « Des tours d'ex» trême affection dont usoit la nymphe *Louvette de La Roche-* » *Ferme* envers *Candalus de Blondinio*, et de la vie amoureuse

pour le voir plus facilement, elle fit changer de quartier à son mari, et s'approcha le plus qu'elle put de la rue Plâtrière, où est l'hôtel d'Épernon (1).

La veille de Pâques fleuries, elle, M. de Candale, la comtesse de Fiesque (2), le marquis de la Vieuville, mademoiselle d'Outrelaise (3), parente de Fiesque, et le marquis d'Alluye furent manger du jambon, un matin, aux Tuileries. On en fit un vaudeville appelé un *Pour et contre*.

Comtesse, dans les Tuileries
Vous avez mangé du jambon
La veille de Pâques fleuries;
Mais ce n'étoit pas la saison.
Toutefois, dans cette rencontre,
Le comte est pour, la mère contre (4).

Madame de Rohan-Chabot rompit avec madame de Saint-Loup, disant qu'elle menoit une vie trop scandaleuse. Cependant, tandis que le chevalier de Chabot *vivoit* (5), madame de Saint-Loup étoit l'amie du cœur; mais à cette heure on n'avoit plus besoin d'une femme qui lui donnât de quoi subsister.

» qu'elle menoit avec lui. » (*Manuscrits de Conrart.* Recueil in-folio, t. XIII. *Bibliothèque de l'Arsenal.*)

(1) L'hôtel d'Épernon, acheté par d'Hervart, contrôleur-général des finances, fut par lui rebâti presque en entier. Acquis par M. d'Armenonville, il portoit son nom quand, en 1757, on y établit le bureau des postes.

(2) Gilonne d'Harcourt, femme de Charles-Léon, comte de Fiesque, amie de madame de Sévigné. On l'appeloit *la comtesse*.

(3) Mademoiselle d'Outrelaise, amie de madame de Frontenac, demeuroit avec elle à l'Arsenal. On les appeloit *les Divines*; elles donnoient le ton; il falloit avoir leur approbation. (*Mémoires du duc de Saint-Simon*, II, 209, édition de 1829.)

(4) Le comte de Fiesque en rit, sa mère en gronda. (T.)

(5) C'est-à-dire avant qu'il ne fût devenu duc de Rohan par lettres du Roi, en épousant mademoiselle de Rohan.

Elle donnoit au chevalier ce qu'elle tiroit du maréchal. Bien d'autres que M. de Candale en tâtoient ; mais elle a fait bien de la vanité de l'avoir retenu près de six ans. Un jour qu'elle étoit avec Vardes, le bonhomme Sennectère la vint prendre, et dit : « Monsieur, avec votre permission, j'ai un mot à » dire à madame ; » et il la mène dans une garde-robe : à un quart d'heure de là il la lui rend. Vardes eut envie de quelque chose : il trouva les pistes du bonhomme à..... Elle n'avoit pas eu le loisir d'y mettre ordre. « Ah! madame, lui dit-il, vous jouez » donc de ces esteufs-là ? » Il l'alla conter partout. Regardez si cela n'est pas honorable au bonhomme, il avoit soixante-douze ans, de venir à cet âge-là ôter une dame à un godelureau et d'avoir son coup si sûr? — Depuis on lui dit, un peu avant qu'il se fût remarié : « Monsieur, ne voyez-vous plus madame » de Saint-Loup? — Voulez-vous que je vous die? » répondit-il, je suis trop vieux pour aller à la *brè-* » *che*.» C'est qu'elle étoit brèche-dent depuis quelque temps.

Cependant, regardez quel abus : la Reine souffrit que madame de Saint-Loup entrât dans son carrosse en allant de Saumur à Tours; c'étoit en 1652. Le Page a eu bien du désordre dans ses affaires; je crois que cela ne va pas trop bien.

Sa femme, depuis qu'elle est dévote, car il faut bien se donner à Dieu quand le monde ne veut plus de nous, se fait appeler par humilité madame Le Page. Voici comme cela lui prit. Il y a deux ans qu'elle s'avisa de dire qu'elle se sentoit appelée à se convertir, et quelque temps après elle fit cette fable : « La nuit, disoit-elle, je sentis tirer mon rideau ; » je m'éveille, je n'entends plus rien, je crus qu'on

» avoit oublié de le fermer, je le ferme et me ren-
» dors une seconde fois : je l'entends encore tirer,
» je le referme et me rendors encore. (Voyez quel
» courage!) Quelque temps après la même chose
» arrive, et je sens une douleur effroyable; je m'é-
» crie ; on vient; je fais apporter de la lumière, je
» regarde à ma main, j'y trouve une croix rouge la
» mieux empreinte du monde, auprès de laquelle il
» y a comme des marques de clous. » Elle montra cette croix à ses amis, et aux autres elle dit qu'elle a du mal à la main, et y porte un emplâtre. L'abbé de La Victoire dit que c'est la *fleur de lys* de paradis, et que si elle retourne à sa première vie, elle sera pendue. Ce qu'il a dit a du brillant, mais il ne faut pas examiner de trop près. Nonobstant cette sainte aventure, elle alla trois jours après à la comédie. Depuis quelque temps elle ne montre plus cette croix qu'on ne lui donne pour les pauvres (1).

(1) Ce beau prodige a bien l'air d'une imitation des mots mystérieux que l'on assuroit avoir été miraculeusement gravés sur la main de la Mère des Anges, supérieure des religieuses ursulines de Loudun. Avant Tallemant, le conte de la croix de madame de Saint-Loup avoit été rapporté par Gourville : « A mon retour de
» Guyenne, dit-il, j'allai voir madame de Saint-Loup : je trou-
» vai sa tapisserie couverte de petits cadres, où il y avoit des
» sentences et des dictums pleins de dévotion, avec un assez
» gros chapelet qui pendoit sur son écran. Elle me dit qu'elle
» avoit bien prié Dieu pour moi, et qu'elle souhaitoit fort que je
» fisse mon profit de ce qui lui étoit arrivé, comme avoit fait
» M. de Langlade : je la remerciai de ses vœux et de ses prières,
» ne me trouvant pas encore touché ; mais quand l'heure du
» dîner fut venue, je le fus encore moins, quand je vis servir
» deux potages, l'un à la viande pour eux, et un maigre pour
» moi, me disant qu'ils avoient été bien fâchés de rompre le ca-
» rême à cause de leurs indispositions. On ôta les potages, et on
» servit une poularde devant eux, avec un petit morceau de mo-

On m'a conté que je ne sais quelle prude disoit un jour, en présence de madame Le Page, qu'elle alloit retirer deux de ses filles de religion. « Ah ! » Jésus ! lui dit-elle, madame, gardez-vous-en » bien : le monde est plein de mauvais exemples. » Pour moi, j'y laisserai les miennes. — Ah ! ma- » dame, reprit l'autre, c'est selon l'éducation et les » exemples qu'on leur donne. »

CCLXVI

LE VICOMTE DE LAVEDAN,

DEPUIS LE MARQUIS DE MALAUSE.

Le vicomte de Lavedan (1) se donna à Monsieur,

» rue pour moi. Madame de Saint-Loup, voyant que je la regar- » dois, me dit qu'elle auroit mieux aimé manger ma morue que » sa poularde ; M. de Langlade citoit à tout propos saint Augus- » tin : elle le faisoit souvenir des passages de ce saint, et tous » deux me jetoient de temps en temps quelques propos de dé- » votion... Force gens étoient curieux d'aller voir cette croix. » Souvent madame de Saint-Loup, la montrant, leur demandoit » quelque chose pour les pauvres... Le temps qui s'étoit écoulé » avoit effacé la croix ; mais ce qu'on aura peine à croire, c'est » qu'elle supposa que, par un autre miracle, la croix avoit été » renouvelée. Elle disoit qu'étant aux Pères de l'Oratoire fort » attentive, comme on levoit le Saint-Sacrement, elle avoit en- » core senti à sa main, qui étoit gantée, la même chose que la » première fois, et qu'ayant ôté son gant, elle avoit trouvé la » croix très-bien refaite. Mon étonnement augmenta beaucoup ; » mais M. de Langlade parut si persuadé de ce second miracle, » qu'il l'attestoit avec des serments effroyables, etc. (*Mémoires de Gourville*, 1782, t. 1er, p. 184, et dans la *Collection Petitot*, LII, 305.)

(1) Louis de Bourbon, marquis de Malauze, vicomte de Lavedan, mourut le 1er septembre 1667.

aujourd'hui M. d'Orléans ; il fut amoureux de madame de La Maisonfort, et il tint à peu qu'il ne la fît demander. Depuis il eut inclination pour une de ses cousines germaines, fille de madame la marquise de Kerveno, sa tante. Comme il étoit fils unique, on pensa à le marier de bonne heure : on lui proposa en Languedoc, son pays, plusieurs partis, entre autres l'héritière de Rieux, qui avoit de grandes et de belles terres proches des siennes. Il la voulut voir, et alla *incognito* à Toulouse, ayant fait habiller un des siens en seigneur anglois ; mais il fut bientôt reconnu. Il ne put se résoudre à l'aimer, et soupiroit toujours après sa *Bretonne :* c'est ainsi qu'il appeloit mademoiselle de Kerveno, qui effectivement étoit Bretonne. Son père et sa mère, voyant qu'il n'en vouloit point d'autre, consentirent qu'il la demandât en mariage. En ce temps-là le marquis d'Asserac la recherchoit, et l'affaire étoit fort avancée. Cette fille, qui connoissoit fort Le Pailleur, car la maréchale de Thémines étoit la bonne amie de la mère, le pria de lui faire son horoscope. Le Pailleur feignit de faire sa figure, et, au plus loin de sa pensée, lui dit qu'elle épouseroit un homme brun, or Asserac étoit blond, et qu'un jour elle feroit galanterie avec un homme d'Eglise. On fait la proposition de Lavedan; voilà madame de Kerveno (1) bien empêchée; elle va à la maréchale : « Ma bonne, » conseillez-moi. » Le Pailleur, qui s'y trouva, dit qu'il n'y avoit pas à hésiter, qu'Asserac étoit de même religion et de même pays, et que leurs terres étoient voisines. Elle part résolue de la donner au blond, et le lendemain l'affaire étoit conclue avec le

(1) Marie de Lannoy La Boissière, marquise de Kerveno.

brun. La Chalais (1), qui étoit lors auprès d'elle, ayant été gagnée, lui avoit tourné l'esprit. On dit que madame de Kerveno, en bonne tante, lui avoit dit qu'elle ne lui conseilloit pas de prendre sa fille, que c'étoit un esprit altier et hardi qui lui donneroit bien de l'exercice : nonobstant cet avertissement, il passa outre (2).

Ils passèrent un an ou deux dans la plus grande intelligence du monde; elle alloit à la chasse avec lui, et ils n'étoient jamais l'un sans l'autre. Au bout de ce temps elle commença à n'être pas bien avec sa belle-mère (3); elles étoient toutes deux impérieuses; la belle-mère vouloit tout gouverner à l'ordinaire, et l'autre eût bien voulu être la maîtresse. Enfin la mère donna à entendre à son fils qu'il feroit bien de se retirer avec sa femme à Miramont, l'une des terres qu'on lui avoit données en mariage. Ce fut là que le désaccord commença entre le mari et la femme : elle devint jalouse d'une de ses demoiselles; la fille fut renvoyée. Celle qu'on mit en sa place, et qui passoit pour une sainte, fut soupçonnée de grossesse, et on la congédia comme l'autre.

Quelque temps après ils retournèrent chez le père, parce que madame de Malause étoit morte. Le comte parla de faire un voyage à Paris, et elle, qui ne demandoit pas mieux que d'aller à la cour, le voulut accompagner. Pour s'en défaire, il lui fit trouver

(1) Mademoiselle de Chalais étoit demoiselle de compagnie de la marquise de Sablé.

(2) Le vicomte de Lavedan épousa Charlotte de Kerveno, en l'église de Saint-Sulpice de Paris, le 22 avril 1638. (Voyez le P. Anselme, t. 1er, p. 371.)

(3) Marie de Chalon, dame de La Case, femme de Henri de Bourbon, marquis de Malause, filleul de Henri IV.

bon de le laisser partir devant, et lui promit de l'envoyer quérir; mais il n'en fit rien, s'amusa à faire l'amour (1), et remettoit de mois en mois à revenir. Elle savoit toute chose et s'en plaignoit hautement. Enfin elle changea de langage, et commença à dire qu'elle étoit bien aise qu'il fût à Paris, puisqu'il s'y plaisoit tant. Dès lors on eut soupçon qu'elle se vengeoit avec un nommé Mongé, un homme d'affaires qui étoit à son mari, mais qui n'avoit rien d'aimable. Il est constant que cet homme passoit des cinq et six heures avec elle, sous prétexte de parler d'affaires. Depuis, allant à quelqu'une de ses terres, elle passa par Alby et eut curiosité de voir l'église cathédrale, qui est une des plus belles de France, bâtie par le cardinal d'Amboise. M. d'Alby, de la maison du Lude, prélat jeune et bien fait, la retint quelques jours et la traita magnifiquement. Je ne sais si ce fut la prophétie de Le Pailleur, car elle avoit été étonnée de ce qu'il lui avoit prédit, ou autre chose, mais elle écouta les cajoleries de l'évêque, et quand elle fut de retour chez elle, il lui alla rendre visite. Les domestiques remarquèrent qu'un peu auparavant elle avoit changé d'appartement, et s'étoit logée en un endroit d'où on pouvoit, sans être aperçu, aller à l'appartement qu'elle fit donner à M. d'Alby. Ce ne fut pas la seule visite qu'il lui fit, et le bonhomme le recevoit d'aussi bon cœur que sa belle-fille; car de tout temps elle avoit fort dorloté le beau-père, jusqu'à se jeter à son cou, à lui embrasser les genoux et à lui baiser les mains. Avec

(1) Le marquis de Malause eut en effet, vers cette époque, un enfant naturel appelé Louis, bâtard de Bourbon-Malause, né de Françoise de Birgand, et baptisé à Saint-Sulpice de Paris le 17 février 1641. (Voyez le P. Anselme.)

ces caresses, elle l'avoit gagné entièrement, et elle étoit capable de lui persuader tout ce qu'elle eût voulu ; il y avoit même des gens mal pensants qui en médisoient, à cause que ce bonhomme avoit fort aimé les femmes ; mais il avoit quatre-vingts ans.

Cependant les visites du prélat scandalisoient toute la maison, qui étoit toute huguenote. Le vicomte, qui s'amusoit à Paris, fut averti de ce qui se passoit, et revint bientôt chez lui : elle affecta de ne s'y point trouver, pour lui faire voir qu'elle ne se tourmentoit guère de lui : néanmoins, dès qu'elle sut son arrivée, elle partit en diligence de Castres, où elle étoit, pour le venir trouver ; mais ils ne furent jamais bien ensemble. Elle, qui se sentoit peut-être coupable, fit d'abord dessein de se séparer d'avec lui, s'il se pouvoit. Pour en venir à bout, voici comme elle s'y prit. Elle écrit à la cour que le marquis de Malause avoit assez de pente à se faire catholique ; qu'elle l'avoit presque gagné; mais que le vicomte, son fils, s'y opposoit fortement jusqu'à la quereller sans cesse, depuis qu'elle avoit fait un si louable dessein. Elle écrivit plusieurs lettres, par lesquelles elle faisoit toujours espérer la conversion de son beau-père. Elle s'imaginoit que, soit qu'elle réussît ou non, si son mari venoit à la maltraiter tant soit peu, ce lui seroit un prétexte pour le quitter, et s'en aller à la cour, où elle croyoit qu'on la recevroit à bras ouverts. Quelque temps après, le mari étant allé en Auvergne à quelqu'une de ses terres, elle persuada au bonhomme d'aller se promener à une maison qu'il avoit auprès d'Alby. Aussitôt voilà tout le pays d'alentour, qui étoit tout huguenot, fort alarmé, et il courut un bruit qu'elle vouloit enlever le marquis pour le faire changer de religion. Le jour qu'ils de-

voient partir, les gentilshommes et les ministres du voisinage se rendirent à La Case, séjour ordinaire du marquis, résolus d'empêcher ce voyage jusqu'au retour du vicomte. Elle tâcha de leur ôter le soupçon qu'ils avoient, et le bonhomme, qui étoit assez grossier, mais franc et résolu, et qui jusque alors avoit fait profession de dire tout ce qu'il pensoit, leur représenta en son patois, car il n'avoit (jamais) pu parler autre langage que le gascon (1), que, s'il avoit envie de changer de religion, personne ne l'en empêcheroit, et qu'il le pouvoit faire aussi bien et mieux chez lui qu'ailleurs, puisqu'il y étoit le maître; mais qu'il n'y avoit point d'apparence qu'il s'avisât de cela en sa vieillesse, sans nécessité et sans profit, lui qui ne l'avoit pas fait lorsqu'on lui faisoit espérer un bâton de maréchal de France (2); qu'il lui importoit de faire ce voyage pour désabuser le monde; qu'autrement on alloit dire qu'il étoit tombé en enfance, quoiqu'il eût aussi bon sens que jamais. Il dupa ainsi les gentilshommes et les ministres. On remarqua pourtant qu'il pleura aux exhortations que lui fit un de ses plus anciens domestiques. Il part, et ne fut pas plus tôt à cette maison, que l'évêque s'y rendit, et là il fit abjuration (3); après cela il s'en alla à Malause, qui est en Guienne, et là il

(1) Beaucoup de gentilshommes du Midi ne parloient que patois.

(2) Il est descendu d'un bâtard de Bourbon; c'étoit un fort grand seigneur. (T.) — Henri de Bourbon-Malause descendoit de Charles, bâtard de Bourbon, fils de Jean, deuxième du nom, duc de Bourbon et d'Auvergne, fait connétable le 23 octobre 1483, mort le 1er août 1488. (Voyez le P. Anselme, t. 1er, p. 311.)

(3) Il abjura dans l'église de Las-Graisses, l'une de ses terres, à deux lieues d'Alby, le 3 octobre 1647. (Voyez le P. Anselme, audit lieu.)

mourut quelque temps après de mort soudaine (1).

Elle, l'ayant accompagné jusque là, prit le chemin de la cour ; mais le marquis, de retour d'Auvergne, avoit informé la Reine, M. d'Orléans et les parents de sa femme, de la vérité. Sa mère, ni le comte de Lannoy, son oncle, ne la voulurent point voir, et la Reine lui dit qu'elle étoit trop honnête femme pour vouloir vivre séparée de son mari ailleurs que dans un couvent, et que la bienséance ne permettoit pas qu'elle demeurât à la cour. Elle, qui n'avoit pas remué tant de choses pour s'enfermer dans une religion, et qui se voyoit rebutée de ses proches, par leur ordre, et ne sachant où se retirer, s'en alla à Miramont ; mais celui qui étoit dans le château avoit ordre de lui en refuser l'entrée, et elle fut contrainte de se retirer chez un gentilhomme jusqu'à ce que, par les prières de madame de Kerveno, le mari se résolut à la voir. Il la vit donc, mais avec beaucoup de froideur, et, la laissant dans Miramont, il donna ordre qu'elle ne manquât de rien, mais qu'on ne souffrît pas que personne la vît. Aussi elle étoit comme prisonnière dans cette solitude, où elle se nourrissoit bien, et ne faisoit point d'exercice ; elle devint prodigieusement grasse, et un homme prédit qu'elle crèveroit de santé. En effet, cela lui augmenta le mal de mère (2), auquel elle étoit sujette, et qui lui donnoit d'étranges convulsions. Comme ses accès étoient quelquefois fort violents, et qu'il sembloit qu'elle allât mourir, on le fit savoir à son mari, qui se rendit aussitôt à Miramont : elle le reçut avec toutes les caresses et toutes les cajoleries imagi-

(1) Suivant le Père Anselme, il seroit mort au château de Sanche-Marans, en Quercy, le 31 décembre 1647.

(2) Des attaques hystériques.

nables, mais il demeura toujours froid et insensible. Ils soupèrent ensemble, mais il ne voulut point coucher avec elle, de peur peut-être de la guérir; et la rage de se voir ainsi méprisée augmenta son mal de telle sorte, qu'elle en mourut la nuit même.

Quelques-uns ont voulu dire qu'elle avoit été empoisonnée; mais les moines mêmes qui l'ont assistée, et qui l'ont vue mourante et morte, justifièrent le mari; aussi madame de Kerveno ni les autres parents ne l'en ont jamais soupçonné, et ont vécu avec lui comme devant.

Les enfants de cette femme moururent un peu après que la sœur de leur mère, qui étoit religieuse, eut fait profession; de sorte que tout le bien de madame de Kerveno va aux enfants de la princesse d'Harcourt.

Le marquis de Malause épousa depuis une Duras (1), nièce de M. de Turenne.

CCLXVII

DE NIERT, LAMBERT ET HILAIRE.

De Niert, car c'est ainsi qu'il se nomme (2), quoique tout le monde die *Denière* ou *Denièle*, est de Bayonne : il dit que son grand-père, étant maire du

(1) Il épousa, en secondes noces, en 1653, Henriette de Durfort, fille de Guy-Aldonce de Durfort et d'Élisabeth de la Tour de Bouillon.

(2) Il se nommoit Pierre Denyert, et étoit premier valet de chambre du Roi. (*Quittance de deux cents livres tournois pour son habit de deuil, à cause de la mort de la duchesse de Parme, passée devant notaire, le* 29 *août* 1663. Cabinet de l'éditeur.)



temps de la Saint-Barthélemy, empêcha qu'on ne fît le massacre dans Bayonne. Il s'adonna dès sa jeunesse à la musique ; M. de Créquy le prit en qualité de suivant. Il a toujours chanté, de façon qu'on ne pouvoit pas dire qu'il fît le chanteur. M. de Créquy le traitoit fort bien, et ne lui disoit jamais *chantez*, ni le menoit en aucun lieu en lui disant que c'étoit pour chanter ; mais de Niert lui disoit : « Mon- » sieur, porterai-je mon téorbe (1)? — Ce que tu » voudras, » répondoit M. de Créquy.

Je crois que de Niert fut amoureux autrefois de madame Aubry, qui chantoit fort bien ; mais malgré tout cela, parce qu'elle avoit fait venir l'ambassadeur de Venise à un souper, où il avoit promis de chanter devant le marquis Pompéo Frangipani, il n'y voulut jamais aller, et elle eut bien de la peine à faire la paix.

Quand M. de Créquy fut à Rome pour l'ambassade d'obédience (2) du feu Roi, de Niert prit ce que les Italiens avoient de bon dans leur manière de chanter, et le mêlant avec ce que notre manière avoit aussi de bon, il fit cette nouvelle méthode de chanter que Lambert pratique aujourd'hui, et à laquelle peut-être il a ajouté quelque chose. Avant eux on ne savoit guère ce que c'étoit que de prononcer bien les paroles. Au retour, le feu Roi le voulut avoir; M. de Créquy ne laissa pas de lui continuer les mêmes appointements : le feu Roi lui donna la place de premier valet de garde-robe, à la charge

(1) Cet instrument avoit remplacé le luth.

(2) Cette expression doit être prise dans le sens de la soumission à l'autorité spirituelle. Salvaing de Boissieu, lieutenant-général de Grenoble, accompagna M. de Créquy, en qualité d'*orateur de Sa Majesté très-chrétienne*. Cette ambassade eut lieu en 1633.



de donner douze mille livres de récompense. Il n'avoit pas un sou; mais comme il étoit en bonne réputation, et qu'on voyoit bien que le Roi l'affectionnoit, il trouva cent mille écus avant que de sortir de la chambre de Sa Majesté; de là il alla dans la chambre de la Reine, où il dit le don que le Roi lui venoit de faire: « Mais, ajouta-t-il, je suis bien empêché, » car il me faut trouver quatre mille écus. » Une jeune veuve, femme de chambre de la Reine, lui offrit de la meilleure grâce du monde de les lui prêter. Cela le charma, et dans ce moment il en devint amoureux. C'étoit la fille d'un ministre de Languedoc que l'on avoit convertie; je crois que ce fut elle qui appela la Reine *Siresse*. Il en fut amoureux douze ans. Cet amour a furieusement nui à de Niert; car le feu Roi, qui haïssoit la Reine, et qui ne vouloit pas qu'il y eût aucune correspondance entre ses gens et ceux de sa femme, n'approuvoit nullement cette affection, et il eût fait sans cela toute autre chose pour notre homme que de le faire enfin premier valet de chambre, comme il fit. Il lui disoit: « Vous n'attendez » que ma mort pour vous marier. »

Quand le cardinal de Richelieu, qui vouloit que les officiers qui approchoient le Roi de fort près ne lui voulussent point de mal, fit faire compliment à de Niert sur cette charge, de Niert le dit au Roi, et lui demanda s'il ne trouveroit pas bon qu'il en remerciât le cardinal; le Roi le lui permit. On ne sauroit croire combien il étoit chatouilleux pour les charges de sa maison; il ne vouloit pas souffrir que le cardinal s'en mêlât. Durant la grande faveur de M. le Grand, tous les premiers valets de chambre et tous les premiers valets de garde-robe étoient comme de petits favoris.

Le feu Roi mort, de Niert épouse cette femme. Elle est adroite et même un peu *escrocque*, s'il faut ainsi dire, car elle n'a jamais rien perdu faute de demander, et elle a obligé parfois telles gens à lui donner qui n'en avoient nullement envie; d'ailleurs elle est fort avare; lui est prodigue; elle l'appelle *Panier percé*, et le *ragote* (1) sans cesse sur sa dépense. Il dit qu'une fois elle voulut avoir un carrosse : la nuit elle entendoit du bruit dans l'écurie; elle réveille son mari. « Ce sont, lui dit-il, les che-
» vaux qui mangent. — Quoi! reprit-elle, nourrir
» des animaux qui mangent la nuit! Dieu m'en
» garde! » Elle les vendit dès le lendemain.

Lui et sa femme se tourmentèrent tant qu'ils obtinrent pour leur fils, qui est le seul enfant qu'ils aient, la survivance de cette charge de premier valet de garde-robe. Le Roi témoigna assez de bonté en cette rencontre, car il se mit à genoux afin que cet enfant, qui n'avoit que cinq ans, lui pût donner sa chemise pour entrer en possession. Le pauvre de Niert pleuroit de joie quand il racontoit cela : depuis il fut fait premier valet de chambre, et, l'année passée, comme sa femme poursuivoit chaudement la survivance, le Roi lui dit : « Qui te donneroit quatre
» doigts de parchemin te feroit bien aise? — En vé-
» rité, oui, Sire, dit-elle. — Eh bien! ajouta le Roi
» en riant, ce sera dans douze ans. » Le cardinal la trouva ensuite à la messe, et lui dit : « Que de-
» mandes-tu encore à Dieu? ta chienne (2) est re-
» trouvée et ton fils a la survivance. » Elle lui saute

(1) *Ragoter*, gronder, grogner. Expression triviale et populaire.

(2) Elle en avoit une qu'elle aimoit fort. (T.)

au cou tout devant la Reine, en lui disant : « Madame, » excusez, s'il vous plaît, mon transport. »

Lambert (1) est de Champigny ; il étoit enfant de chœur à Champigny même, où il y a une sainte chapelle, quand Moulinié, qui étoit maître de la musique de Monsieur, le prit et le fit page de la musique de la chambre de Monsieur. Lambert, ayant quitté les couleurs, se trouva un tel génie pour la belle manière de chanter, que de Niert, en peu de temps, n'eut plus rien à lui montrer. Ni l'un ni l'autre ne sont de ces belles voix, mais la méthode fait tout.

Lambert étudia soigneusement et à composer et à exécuter ; et encore présentement (2) il chante tous les matins pour lui-même, afin de se perfectionner d'autant plus. Un de ses chagrins, à ce qu'il dit, c'est de ne pouvoir laisser par écrit sa science, car tout cela dépend de la manière qu'on ne sauroit exprimer.

Lambert commença à montrer et à chanter dans les compagnies : on l'appeloit le petit Michel, le petit Maître, Champigny (3) et Lambert ; de sorte qu'une fois il y eut une plaisante dispute. Quatre femmes un jour se pensèrent prendre aux cheveux ; l'une soutenoit que Lambert chantoit mieux que personne.

(1) Michel Lambert, suivant les biographes qui ont copié Titon Du Tillet (*Parnasse françois*. Paris, 1732, in-folio, p. 390), naquit en 1610 à Vivonne, en Poitou. Il mourut en 1696. Tallemant le fait naître à Champigny, en Touraine, où il y avoit un beau château appartenant à mademoiselle de Montpensier. La sainte chapelle, dont les vitraux représentoient la vie de saint Louis, étoit de l'architecture la plus élégante.

(2) Tallemant écrivoit ceci vers 1660.

(3) Cette circonstance rend vraisemblable ce que dit Tallemant sur le lieu d'origine de Lambert.

« Voire, dit l'autre, c'est le *petit Michel.* — Vous » vous trompez, dit une troisième, c'est le *petit* » *Maître.* — Vraiment, vous vous y entendez toutes, » dit la dernière, c'est *Champigny* qui est le plus » estimé de tous. » Ce n'est pas que Lambert ne grimace horriblement, et qu'il ne soit effroyable à voir en cet état, car même il est fort vilain quand il ne grimace pas. Il n'y a que lui qui montre bien, et les écolières des autres ne sont rien au prix des siennes. Si Dieu avoit voulu que c'eût été un homme plus régulier, il y auroit un grand nombre de personnes qui chanteroient bien ; mais, quoiqu'il ne soit point débauché, il est si peu exact, que c'est quasi peine perdue que de s'y amuser. Il n'est point intéressé, et n'a jusqu'ici guère songé à sa fortune ; s'il avoit voulu, il iroit à cette heure en carrosse.

Il étoit toujours de çà et de là en parties, où il ne gagnoit rien, et comme il promettoit à tout le monde, il manquoit aussi à tout le monde (1). Une fois, je ne sais quel homme de la cour qui s'étoit vanté de le faire entendre à une dame, voyant que Lambert lui avoit manqué trois jours de suite, l'attendit longtemps dans le Luxembourg pour le battre ; mais, par bonheur, il ne le trouva pas.

(1) Tallemant s'accorde ici avec Despréaux, qui met en note, dans l'édition de ses *OEuvres* donnée par lui-même en 1701 : « Lambert, le fameux musicien, étoit un fort bon homme, qui » promettoit à tout le monde, mais qui ne venoit jamais. » Il fait cette remarque à l'occasion des vers suivants de sa troisième satire :

Molière avec Tartufe y doit jouer son rôle,
Et Lambert, qui plus est, m'a donné sa parole.
C'est tout dire en un mot, et vous le connoissez.
— Quoi! Lambert ? — Oui, Lambert. — A demain. C'est assez.

Lambert fit connoissance avec la fille de Bel-Air (1), qui avoit la voix fort belle et qui étoit assez jolie : il se mit à lui montrer, et en lui montrant il en devint amoureux, car il est d'assez amoureuse manière : il s'y engagea si avant qu'il lui promit de l'épouser, et en parla publiquement ; ils furent même accordés, mais il ne concluoit point. Enfin la mère de la fille, comme voisine de madame d'Aiguillon, alla se plaindre à elle ; madame d'Aiguillon en parle au cardinal, qui lui dit : « Laissez-moi faire. » Sur l'heure, il envoie chercher Desmarets, et lui dit de faire un dialogue sur telle chose ; le dialogue fait, il l'envoie à Lambert pour y faire un air, car Lambert compose bien. On le fait apprendre à Lambert et à sa maîtresse, et après on les fit venir à Ruel, où madame d'Aiguillon se trouva. Voici le dialogue :

TIRCIS.

Philis, j'arrête enfin mon humeur vagabonde.

PHILIS.

Trop volage Tircis, pourquoi me fuyois-tu ?

TIRCIS.

C'étoit pour dire à tout le monde
Que rien n'égale ta vertu.

PHILIS.

Oh ! l'excuse légère
D'un esprit trop léger !

TIRCIS.

Pardonne, ma bergère,
Pardonne à ton berger.

TOUS DEUX.

Aimons-nous désormais,
Aimons-nous pour jamais.

(1) A l'historiette de *Bensserade*, il est parlé du père de cette

Le cardinal les fit marier; mais il ne leur donna rien : il perdit là une belle occasion; il n'a jamais rien fait pour eux. Tant pis pour lui (1).

La femme de Lambert étoit assez enjouée. Je ne sais si cela lui déplut ou s'il crut avoir été attrapé; mais, quoi que c'en soit, il ne la traita point bien. Elle s'en plaignit au bonhomme Pailleur, leur voisin, qui lui conseilla d'en parler à son père, à sa mère et à ses sœurs. « Dieu m'en garde! répondit-elle; ils » se moqueroient de moi; car c'est moi toute seule » qui l'ai voulu. » Le Pailleur en parla donc à Lambert, qui ne voulut jamais rien avouer.

Le feu cardinal se divertissoit pourtant de Lambert. Un jour que notre *Orphée* s'étoit laissé entraîner dans une de ces caves de vin muscat, à la Croix du Tiroir (2), il en sortit la tête en compote, et en s'en retournant il trouva Le Puis, son beau-père, qui lui dit qu'il le cherchoit, que le cardinal le demandoit, et qu'il y avoit un carrosse au logis qui attendoit il y avoit long-temps. Il fallut aller. Par bonheur pour lui, il y avoit ce jour-là deux comédies chez le cardinal, l'une françoise, l'autre italienne, durant lesquelles il dormit fort bien; on soupa : il n'avoit pas besoin de souper; il employa encore ce temps-là à dormir. Il étoit dix heures quand on le fit chanter : il n'eut jamais tant de voix.

fille. Bel-Air étoit le nom du cabaret tenu par le père. (Voyez plus haut, page 60 de ce volume.)

(1) Cette anecdote peut servir de pendant à la dure *négation* du cardinal de Richelieu, en réponse au beau sonnet de Maynard :

> Armand, l'âge affoiblit mes yeux,
> Et toute ma chaleur me quitte, etc.

(2) On disoit aussi *la Croix du Trahoir;* elle étoit placée au coin de la rue de l'Arbre-Sec et de la rue Saint-Honoré.

Sa femme mourut de chagrin au bout de trois ou quatre ans de mariage : il en a eu une fille.

Mademoiselle Lambert avoit une petite sœur : c'est Hilaire. De Niert, qui lui trouva beaucoup de dispositions, se mit à lui montrer, et elle réussit admirablement. Lambert, voyant cela, voulut avoir sa part de la gloire. De Niert se retira aussitôt : cela causa quelque petite froideur entre eux ; depuis pourtant cela s'est raccommodé, et de Niert les va voir fort souvent : il prend grand plaisir à montrer quelque chose à cette fille. Comme la plupart des gens de musique sont bizarres, Lambert s'avisa de devenir amoureux de cette fille, parce que c'étoit la seule dont il ne le devoit pas être ; sa beauté ne lui servoit point d'excuse, car elle n'est point jolie : il est vrai qu'elle ne fait pas peur ; mais, ma foi, elle n'a rien de beau que la voix et les dents : c'est une fille fort raisonnable ; et quand je considère les sottes gens avec qui elle a été nourrie, je m'étonne qu'elle ait l'esprit si bien fait. Cette amour l'a pensé faire enrager, car il a été un temps qu'il ne lui vouloit rien montrer qu'en particulier, et quand ils étoient tous deux tout seuls, il se mettoit à genoux, et lui disoit cent extravagances. Elle aimoit mieux ne rien apprendre ; je dis *ne rien apprendre*, parce que ce n'est pas tout que d'avoir les airs notés, il faut que ce soit lui qui vous les montre, ou vous ne leur donnez pas la centième partie de l'agrément qu'il leur donne. Une fois il en vint jusqu'à faire détendre son lit pour quitter la maison du père d'Hilaire ; après, il le fit retendre. Un jour il vouloit mettre sa fille en religion : « Vous ferez bien, » lui dit Hilaire. Aussitôt il ne le voulut plus. Quand il lui parloit de sa passion, elle lui disoit : « Que voulez-vous? êtes-

» vous fou? Si j'étois capable de faire quelque sottise, » vous m'en devriez empêcher. » Cela le mit en colère : il s'en va, et ni lui ni son valet ne venoient plus manger au logis. Cela l'ennuyoit furieusement, et il étoit bien embarrassé de sa colère ; pour se raccrocher, il renvoya son valet prendre ses repas à l'ordinaire : il y revint lui-même bientôt après, et il disoit à tout le monde : « Ne croyez pas que j'en » sois amoureux. » Et tout le monde le croyoit un peu plus fort.

Lambert voulut penser à quelque charge de la musique : il se trouva si gueux, qu'il en eut honte ; cela lui servit en une chose. M. de Lisieux-Matignon aimoit fort à les entendre lui et Hilaire. Ils chantent des dialogues ensemble les plus agréables du monde. Il leur envoyoit tous les ans un carrosse pour aller le trouver à la campagne, et ne lès renvoyoit point sans quelque présent.

Un honnête homme, nommé M. Marchand, *custodi-nos* (1) du prince Eugène, car il a une sœur chez madame de Carignan, étoit aussi comme l'intendant de M. de Lisieux. Cet homme s'affectionna à Hilaire; il aimoit aussi Lambert : il demanda si le père d'Hilaire le vouloit prendre en pension. On lui fait quitter le cabaret. Marchand est infirme, et passe une bonne partie de l'année au lit; il a fait du bien à toute la maison, car il fit donner une pension de mille livres à Lambert sur les bénéfices de M. de Lisieux. On eut bien de la peine à faire faire à notre homme ce qu'il falloit pour cela : c'est un petit esprit *de bois blanc*, comme disoit Le Pailleur.

(1) Le *custodi-nos* étoit le titulaire d'un bénéfice ; il prêtoit son nom à celui qui en étoit le véritable usufruitier.

Il donna une prébende de Dreux de douze cents livres de rente au frère d'Hilaire, qui prit une des filles avec lui, et ils vivent là tous deux.

Lambert avoit eu une pension de quatre cents écus, du temps de M. d'Émery, à qui il en avoit l'obligation, et tout le monde est ravi de le faire payer de sa pension; aussi est-il assez reconnoissant.

Marchand payoit gros, et faisoit valoir ce qu'Hilaire avoit pu amasser des présents qu'on lui faisoit et des ordonnances qu'elle avoit pour avoir chanté aux ballets du Roi.

Hilaire avoit une sœur qu'elle a encore, qui est jalouse d'elle horriblement. Cette fille dit tant de sottises de Marchand et d'elle, que cet homme sortit de la maison. Enfin pourtant on l'y fit revenir, et Lambert, qui n'est plus amoureux, considérant que sa belle-sœur lui étoit nécessaire, qu'ils se faisoient valoir l'un l'autre, et aussi pour se délivrer des impertinences du père, de la mère et de cette belle-sœur, alla loger avec Hilaire, et ce M. Marchand, auprès des Petits-Pères, où Hervart (1) les attira, et leur fait payer leurs pensions soigneusement, car Hilaire en a une aussi, si je ne me trompe : ils ont soin du bonhomme, de la bonne femme et de la sœur même; il est vrai que cette fille travaille. La fille de Lambert est assez jolie, danse bien, joue bien du clavecin, et Lambert dit qu'il lui trouve de la voix : elle aime sa tante tendrement, aussi lui a-t-elle bien de l'obligation (2). M. de Langres a

(1) Barthélemy d'Hervart, contrôleur-général des finances, avoit fait rebâtir l'hôtel d'Épernon, situé rue Plâtrière. (Voyez page 89 de ce volume.)

(2) Lulli épousa la fille de Lambert. (*Parnasse françois* de Titon du Tillet, p. 391 et 401.)

donné depuis peu un bénéfice de huit cents livres de rente à Lambert.

CCLXVIII

LA GAILLONNET ET SA FILLE.

Une lavandière de Paris avoit une jolie fille qu'elle vendit à un commandeur de Malte, qui l'entretint quelque temps; après, un nommé Gaillonnet (1), de l'Extraordinaire des guerres, l'entretint et en eut une fille; et après, afin qu'il lui en coûtât moins, il y associa un garçon aussi de l'Extraordinaire des guerres, appelé Marbault. Tous deux ensemble ils la marièrent à un nommé Chirat, frère d'un procureur du Châtelet. C'étoit un coquin que ce Chirat, qui n'ignoroit pas la vie de la demoiselle; cependant, comme il s'avisa de faire le fâcheux quelque temps après, sa femme et Gaillonnet le voulurent empoisonner. Il les accusa d'adultère et d'empoisonnement, et ils furent pris tous deux. L'affaire s'accommoda pour quinze mille livres, par l'avis du procureur du roi, et comme il n'y avoit point d'enfants, on les démaria par impuissance (2). Voilà

(1) Vion, sieur de Gaillonnet. On dit qu'ils sont gentilhommes. (T.) — Gaillonnet étoit frère de madame de Saintot. (Voyez l'historiette de *Voiture, note de Tallemant*, t. IV, p. 28.)

(2) Il paroît que cette madame Gaillonnet avoit une sorte de réputation littéraire. Wulson de La Colombière lui a dédié *le Palais des curieux, où l'algèbre et le sort donnent la décision des questions les plus douteuses, et où les songes et visions nocturnes sont expliqués selon la doctrine des anciens.* Troyes, Nic. Oudot, 1655. L'épître dédicatoire est du plus complet ridicule.

Gaillonnet et Marbault en liberté; ils font une nouvelle société avec leur confrère Le Page (1), dont nous avons parlé ailleurs. Sa première femme, qui découvrit l'affaire, l'attendit une fois tout un jour dans une écurie pour le châtier, comme il alloit voir sa mignonne. Au bout de deux ans Gaillonnet, qui avoit beaucoup donné à cette femme, et qui voyoit qu'elle avoit tiré de bonnes nippes de ses associés, pour jouir de ce bien-là, épousa la demoiselle. On mit sa fille sous le poêle, disant qu'il n'y avoit point eu de mariage avec Chirat. La fille étoit déjà grandette; on parle de la marier et de lui donner cinquante mille écus. Fourrilles, grand maréchal-des-logis, jeune homme à qui son père avoit laissé assez de dettes, voyant la fille jolie, le père de bon lieu et de quoi s'acquitter, n'eut point d'égard à tout le reste et l'épouse. Je ne sais à qui en est la faute, mais au bout de deux jours les voilà aux couteaux tirés. Par une bizarrerie admirable, il hait sa femme et devient amoureux de sa belle-mère; il est vrai que cette femme est vive et a quelque chose de fort aimable. Un jour le chevalier, son frère, trouva la mère, la fille et une parente, l'une avec la pelle, l'autre avec les pincettes, et la troisième avec le balai, en haut, pour assommer le pauvre Fourrilles. « Comment, ce dit-il, à quoi songes-tu? Que ne » jettes-tu toutes ces p...... là par la fenêtre? » Voilà encore plus de *grabuge* que jamais, quoiqu'il n'y eût point de coups ruès. Fourrilles avoit été si sot que d'épouser sans toucher l'argent (2); c'étoit là le

(1) Voyez plus bas l'historiette de *Le Page*.

(2) Il dit que, pour ne le pas payer d'une partie qu'il devoit toucher d'eux dans quelque temps, ils prirent prétexte sur ce que la fille n'avoit pas encore douze ans quand on la maria. (T.)

véritable sujet de tout ce qui s'ensuivit; car, n'aimant point sa femme, et mal satisfait de n'avoir que du papier, il ne la traitoit nullement bien. Elle se mit à le haïr encore plus fort; enfin, il les fallut démarier. Voici une nouvelle bizarrerie. Dès qu'elle ne fut plus sa femme, il en devint amoureux, et fit, mais en vain, tout ce qu'il put pour coucher encore avec elle (1). D'autres ne la trouvèrent pas si cruelle Le père, voyant du scandale, la fait mettre dans un couvent; le père consent qu'elle en sorte quelque temps après, parce que Pâris, qui étoit à M. de Turenne, parloit de l'épouser; mais il l'entretint seulement. Or Fourrilles avoit touché quelque chose de la dot: il demandoit à payer sûrement; un créancier huguenot fit aller l'affaire à l'Édit (2).

Après, Pâris, un gentilhomme de Normandie, mais qui n'étoit pas un fin Normand, nommé Bressey, fils de madame de Clinchamp (3), l'entretint et en avoit même eu des enfants. Pour s'exempter de re-

(1) M. de Cornusson de La Valette avoit épousé une femme qui se gouverna assez mal; elle n'eut qu'une fille; elle supposa un fils, puis, par colère, elle le tua. Accusée, elle prouve qu'il étoit à une meunière: on étouffe l'affaire. Son mari et elle se séparent, font rompre le mariage, et cependant la fille est déclarée légitime: regardez quelle bizarrerie. Il prend une seconde femme. Étant à Paris, il trouve sa première femme, en chambre, comme une gourgandine: il couche avec elle, se renflamme, et la reprenoit, si la deuxième n'eût accouché tout à propos d'un garçon. (T.)

(2) La chambre de l'édit étoit mi-partie de conseillers catholiques et réformés. Elle avoit été créée par l'édit de Nantes, en 1598.

(3) Louise de Montgommery, dame de Clinchamp; elle avoit épousé Clinchamp en secondes noces. (Voyez l'historiette de *Clinchamp*, page 48 de ce volume)

tourner jamais en religion, elle se met en tête de l'attraper et lui dit, en sollicitant son procès, que s'il la traitoit de femme, cela serviroit à son affaire. Il le fit, et dit à tous ses juges que c'étoit sa femme. Après elle lui dit : « Mais la chose seroit bien plus » croyable si nous faisions un petit contrat de ma- » riage. » Il en fit un tout niaisement, et même en badinant elle se fit épouser ; il est vrai qu'il y avoit quelques nullités : elle gagne son procès, et sur l'heure (1), avant que de sortir de l'audience, elle présente requête, exposant que M. de Bressey, qui l'a toujours traitée de femme, comme tous ces messieurs en sont témoins, et qui l'avoit épousée après un contrat de mariage qu'elle produisoit, ne la vouloit pas reconnoître pour telle : il étoit présent, et disoit pour ses raisons qu'il ne l'avoit épousée qu'*à la cavalière*, et pour lui faire gagner son procès ; il fut ordonné sur l'heure qu'il iroit en bas (2), si mieux n'aimoit la reconnoître pour sa femme. Il la reconnut, et, pour plus grande sûreté, elle fit recélébrer le mariage. Fourrilles dit qu'il est fort des amis de la dame, et qu'ils s'écrivent assez souvent.

CCLXIX

LES PUGETS (3).

Le fils d'un apothicaire de Toulouse, nommé Puget, vint à Paris qu'il n'avoit point de souliers ; il

(1) Vers la fin du parlement, en 1657. (T.)

(2) Dans les prisons de la Conciergerie.

(3) Célèbres financiers qui n'ont pas laissé une bonne réputation, témoin ce passage d'un libelle du temps : « Les Pugets, qui

fit quelques petites affaires pour madame la duchesse de Beaufort (1), et le Roi ayant donné à sa maîtresse un office de trésorier de l'épargne de nouvelle création, elle le vendit trente mille écus à Puget; mais comme il n'avoit pas assez de bien pour le payer, un nommé Plassin, son beau-frère (ils avoient tous deux épousé les filles d'une madame Prévost), en prit un quart, et M. de Fresnes-Forget, secrétaire d'état, prit l'autre quart, pour leur faire plaisir. Plassin mit dans le marché qu'il auroit la première commission. Ils firent une grande fortune en peu de temps; mais il y eut bientôt du désordre en leurs affaires. Cela commença par une infidélité que fit Puget à M. de Fresnes, son bienfaiteur; car de Fresnes l'ayant prié de lui acheter l'hôtel d'O (2), et d'en donner jusqu'à vingt-cinq mille écus, Puget en donna vingt-sept, et se le fit adjuger; ainsi il se mit un secrétaire d'état sur les bras. D'ailleurs il devint amoureux de la femme de son beau-frère Prévost, et pour le mettre en la place

» se sont vantés d'avoir mangé en leur temps plus d'un million
» six cent mille livres; avoir entretenu toutes les belles g.....
» de Paris; jouy des plus relevées de France; joué ez plus dis-
» solus berlans, académies et tripots; bauffré les plus friands
» morceaux; couru le bal, le ballet et le b....l partout; eux,
» Chariel, les Mont-Morts, Morans, Moreau, Almerats et telle
» drogue de gens, ont mené ensemblement la vie non pareille
» d'Antonius et de Cléopâtre. » (*La Chasse aux larrons, ou Établissement de la chambre de justice*, par Jean Bourgoing (1618), p. 27.)

(1) D'autres disent qu'il a porté les livrées chez madame de Beaufort; qu'ensuite il fut valet de chambre; et que, comme il étoit assez agréable parmi les femmes, il lui plut et lui servit à ses amourettes. (T.)

(2) Il est situé dans la vieille rue du Temple. (T.)

de Plassin, qui, comme j'ai dit, avoit la première commission, il fit toutes les choses dont il se put aviser, et fut cause du grand procès qui les ruina, car ils se firent l'un à l'autre du pis qu'ils purent. D'autre côté, la chambre de justice découvrit bien des iniquités (1). Plassin, en voyant ses papiers, en trouva un qui leur pouvoit être très-préjudiciable; il le déchire en deux et le jette dans la cheminée; c'étoit en été; un commis mal intentionné le ramassa et le colla sur un ais. Ce commis, chassé pour quelque friponnerie, se sert de ce papier pour les rançonner. On lui donna bien de l'argent pour le ravoir; mais il en avoit gardé copie collationnée, et c'étoit une vache à lait : tous les jours il lui falloit de l'argent. Une demoiselle d'Orléans, qui avoit concubiné avec Plassin, lui conseilla de s'en défaire : elle se chargea de l'exécution, et le fit assassiner. Le frère du mort la fait emprisonner : elle soutient la question ordinaire et extraordinaire; pour Plassin, il se sauva en Flandre, et fut pendu en effigie.

Puget, qu'on appeloit M. de Pommeuse, car il avoit acheté cette terre qui est auprès de Coulommiers, en Brie, eut encore un malheur outre la recherche, c'est qu'il laissa tenir sa caisse par ses enfants, qui la gouvernèrent fort mal; il est vrai qu'ils firent plaisir à bien des gens de la cour, car ils étoient libéraux. Une fois le cadet, appelé Chéva,

(1) On trouve quelques détails relatifs aux poursuites dirigées contre Étienne du Puget par la Chambre de justice dans *le Trésor des Trésors de France volé à la couronne, présenté au roi Louis XIII*, par Jean de Beaufort, Parisien. 1615, in-8°, p. 30.

se trouva en un lieu où M. de Montmorency vint; il parut fort triste; on lui demanda ce qu'il avoit: « C'est que je suis du ballet du Roi, répondit-il, et » je n'ai pas le premier sou pour en faire la dé- » pense. » Chéva le tira à part et lui dit qu'il lui avanceroit un an de ses ordonnances, qu'il lui envoya dès le lendemain. M. de Montmorency ne fut pas ingrat, car sachant Chéva dans la décadence, il lui envoya cent pistoles, avec excuse de n'en faire pas davantage, mais qu'il n'avoit pas d'argent, et il lui offrit celle de ses terres qu'il voudroit pour s'y retirer et vivre sans qu'il lui en coûtât rien.

Puget fut contraint de se retirer à Pommeuse. Là, il ne s'éloignoit guère, à cause de ses créanciers. Une fois pourtant il fut pris, à cause qu'il n'y a qu'un seul pont-levis à cette maison, et que les archers ayant eu avis qu'il étoit dans le parc, et qu'il étoit aisé d'entrer dans une basse-cour dont la porte se tient rarement fermée, n'eurent qu'à lui couper une avenue. Il contenta promptement celui qui le faisoit arrêter, et revint chez lui; mais il se garda bien mieux qu'il n'avoit fait.

Il avoit un frère qu'on appeloit le capitaine Puget (1), quoiqu'il n'eût jamais été à la guerre (2). On dit que Henri IV, l'ayant trouvé une fois en son chemin, lui demanda qui il étoit. Cet homme surpris hésita. « Je vois bien, je vois bien, dit le Roi, » vous êtes de ces Gascons qui sont sortis de leur

(1) Ce doit être Claude du Puget de La Serre, dont la fille, Isabelle-Eugénie du Puget de La Serre, épousa Jean-François Désiré, prince de Nassau-Siegen.

(2) Il fut fait des cent gentilhommes qu'on remit sur pied pour l'entrée de la reine Marie de Médicis. (T.)

» maison par le brouillard, et puis ne la peuvent » plus retrouver. » Il fut ensuite des cent gentilshommes servants ; mais comme il n'avoit que ce que son frère lui donnoit, il fallut bien suivre ce frère. Le voilà donc à Pommeuse avec lui ; il étoit le gouverneur du château ; et son fils, qui est ce Montauron qui a tant fait parler de lui, avoit le commandement du pont et de la basse-cour. Ce capitaine Puget n'avoit, les jours ouvriers, qu'un méchant baudrier de corde, car il ne quittoit jamais son épée, et, les dimanches, il avoit une jarretière bleue en guise de baudrier. Il alloit à tout bout de champ chez les villageois, et leur demandoit : « Com- » père, qu'y a-t-il dans ton pot ? — Hé ! monsieur, » il n'y a rien digne de vous. » Qui disoit un morceau de lard, qui un bout saigneux. A tout ce qu'ils disoient il répondoit toujours : « C'est ce que j'aime ; » et il les écornifloit comme cela incessamment. Chez son frère, il n'avoit pas autrement ses coudées franches ; mais il étoit le maître chez ces pauvres gens. C'étoit un homme si raisonnable qu'il disoit : « Pourvu » que mon fils ait la crainte de Dieu devant les » yeux, qu'il aille au diable s'il veut (1). »

Ce M. de Pommeuse avoit beaucoup d'enfants ; l'un d'eux, qui est aujourd'hui évêque de Marseille (2), fut long-temps évêque de Dardanie, *in partibus infidelium.* C'est un homme assez agréable ; il fait plaisamment un conte ; mais, comme il

(1) Le bel ancêtre pour les princes de Nassau !

(2) Étienne du Puget, évêque de Marseille, mort en 1668, avoit été marié avec une demoiselle Hallé, fille d'un maître des comptes. Il la perdit en 1614. Malherbe a fait un beau sonnet sur la mort de cette dame du Puget. (*Poésies de Malherbe.* Paris, Barbou, 1764, p. 206.)

est bientôt épuisé, au bout de vingt-quatre heures on voudroit qu'il fût en Dardanie. Cet homme fut si heureux, que l'évêché de Marseille vint à vaquer durant le règne de peu de durée de feu M. de Beauvais (1). Le président Le Bailleul, son *Mecenas*, le recommanda à ce prélat, qui, le connoissant déjà, et considérant qu'il y avoit si long-temps qu'il avoit le caractère sans en avoir l'utilité, lui donna cet évêché. On lui demandoit : « Mais comment avez- » vous fait pour aller si tôt de Dardanie à Marseille ? » — J'ai passé, disoit-il, par Beauvais. » Il eut une fois querelle avec un prêtre de Faremoûtier (2), auprès de Pommeuse ; cet homme lui dit : « Je suis » prêtre.—Et moi, répondit-il, je suis gentilhomme, » et je fais des prêtres. » Cette gentilhommerie prétendue vient de ce qu'il y a une famille noble en Provence qui porte le nom de Puget. Ces provinciaux-là furent bien aises de reconnoître un trésorier de l'épargne pour leur parent, ou ce sont des bâtards, comme il arrive quelquefois.

Dans cet évêché, qui vaut vingt mille livres de rente, il a vécu comme un écolier ; ses valets le tenoient en pension, et on n'a pas trouvé un sou chez

(1) Augustin Potier de Blancmesnil, évêque de Beauvais, aumônier de la reine Anne d'Autriche, mort en 1650, eut un moment de crédit. « M. l'évêque de Beauvais, plus idiot que tous » les idiots de votre connoissance, prit la figure de premier mi- » nistre, et il demanda, dès le premier jour, aux Hollandois, » qu'ils se convertissent à la religion romaine, s'ils vouloient de- » meurer dans l'alliance de la France. La Reine eut honte de » cette momerie du ministre......, et elle se mit entre les mains » du cardinal Mazarin. » (*Mémoires du cardinal de Retz.* Collection Petitot, 2e série, XLIV, 146.)

(2) Abbaye de femmes. (T.)

lui après sa mort. Un pauvre neveu qui y demeura dix-sept ans avec lui n'en eut jamais la moindre assistance. On croit qu'il y avoit quelque bâtard qui le suçoit.

Il y avoit un Puget, nommé Chéva (1); c'étoit le plus naïf de tous : il avouoit que tous les Pugets et les Pugettes avoient quelque petit endroit de la tête qui n'alloit pas bien ; que quelquefois on étoit longtemps à le découvrir, mais qu'enfin on s'en apercevoit. Quand il commença à entrer dans le monde, il étoit fort magnifique ; mais il ne manquoit jamais de prendre des premiers les modes extravagantes. Quelque fou s'avisa de porter des bottes dont les genouillères étoient à jour et doublées de satin. On alloit fort à cheval par la ville ; il avoit toujours une haquenée; il lui est arrivé plus de cent fois de mettre pied à terre avec ces genouillères de satin pour courir de toute sa force; « car, disoit-il, de galoper » dans les rues, cela eût fait peur à tout le monde.» Quand Montauron, comme vous verrez par la suite, se rendit adjudicataire de la terre de Pommeuse, Chéva écrivit en ces mots au curé : « Enfin la terre » de Pommeuse demeure dans notre *maison*. Aus- » sitôt la présente reçue, ne manquez pas de faire » chanter le *Te Deum*. »

Il y en a un Augustin réformé : avant qu'il fût moine, on l'appeloit *Don Guilan le Pensif;* car ce garçon se promenoit douze heures dans l'avenue de Pommeuse, sans voir ceux qui passoient devant lui : c'étoit celui que le père et la mère aimoient le mieux; ils le gâtèrent si bien, qu'il étoit insupportable en son enfance ; ses frères et ses sœurs le haïssoient

(1) C'est un fief de Pommeuse. (T.)

comme la peste, et, pour se venger du père et de la mère, ils lui disoient qu'il demandât la lune. Cet enfant fut huit jours à crier, et disoit : « Maman, je » veux la lune, je veux la lune, moi ; je veux la » lune. »

Mais celui dont les folies ont le plus éclaté, c'étoit l'aîné, à M. de Dardanie près ; on l'appeloit Pommeuse : il fut nourri page de madame de Savoie, et parvint à être son premier page. Elle l'aimoit, et s'il eût été sage, il couroit fortune d'être son favori ; mais pour ne pas démentir le jugement de son frère Chéva, il s'amusa à railler le cardinal de Savoie, sur lequel on avoit fait des vaudevilles, au voyage qu'il fit à Paris, où on l'appeloit *le Grand Pied* (1). Le cardinal le fit rouer de coups de bâton, comme il revenoit en France, et cela perdit sa fortune. Le désordre de ses affaires l'obligea, après la mort de son père, à se fortifier dans le château de Pommeuse, où il fit tirer sur un conseiller à la cour des aides, qui avoit eu la commission d'y mener le prévôt : le conseiller en eut par le menton ; Pommeuse se sauva, et madame de Savoie obtint sa grâce.

Pommeuse, le trésorier de l'épargne, avoit, outre ses quatre garçons, encore quatre filles. L'une, nommée madame de Barat, ruina son mari, et faisoit l'amour avec son commis. Cette femme avoit une belle-mère qui l'importunoit ; elle se barricadoit

(1) Quand le cardinal de Savoie salua la Reine, comme il mettoit le pied dans la chambre, il entendit :

Ah ! qu'il est beau !
Il a fait sa barbe de nouveau.

Cela le surprit ; la Reine se mit à rire, et lui dit : « C'est mon » perroquet. » En effet, ce l'étoit. (T.)

contre, et, de peur de la voir, elle cacha la maladie dont elle mourut, et étoit à l'extrémité avant que personne en sût rien. Elle mourut jeune; elle étoit jolie.

La seconde se nommoit Beauvilliers; elle demeura veuve d'assez bonne heure. Il lui prit une amitié aveugle pour un petit avocat fluet, nommé Chaumontel, qui étoit une fort pauvre espèce d'homme, et qui n'avoit point de bien. Elle obligea sa fille aînée, qui étoit bien faite, à l'épouser (la cadette a épousé depuis un président des requêtes). Elle disoit pour ses raisons qu'il n'y avoit que cet homme-là qui pût nettoyer ses affaires. Il y en a qui ont cru qu'elle le vouloit récompenser parce qu'il n'avoit point méprisé vieillesse. Feu M. le Comte trouva une fois cette jeune femme à la promenade, et la trouva fort à son gré, il la voulut aller voir. Voyez qu'il y alloit finement! Le mari fit dire qu'il n'y avoit personne au logis. Ce Chaumontel étoit digne de l'alliance des Pugets, car il étoit un peu fou : la goutte lui vint sans l'avoir autrement méritée; il étoit fort malsain, et encore plus avare, car il se laissa mourir d'inanition. Quoiqu'on fît chez lui du potage de la vierge Marie, d'où le diable avoit emporté la graisse, il mettoit encore de l'eau dedans, disant que cela nourrissoit trop : il ne mangeoit quasi point chez lui, mais il se crevoit quand il alloit en festin; il n'y alloit pas souvent, à la vérité. Chez lui il n'y avoit point d'ordinaire, et la première fois qu'on y mit la nappe, ce fut le lendemain de sa mort.

Lorsqu'il étoit en santé, et que lui et sa femme sortoient, on fermoit tout à clef, jusqu'à la cuisine, et la servante demeuroit dans la cour si elle vouloit. A vivre comme cela, n'ayant qu'une seule fille, il la laissa riche : un Amelot l'a épousée. Cette madame

de Chaumontel est un original ; elle vouloit faire trois couvertures de mulets pour mettre sur des chevaux de louage, en allant à Forges, disant que cela avoit bonne mine, et que les grands seigneurs en usoient ainsi : pour cela elle vouloit louer des chevaux de charge pour porter ses hardes. Une fois que je fus chez madame Margonne, quelque méchante langue lui alla dire que j'étois un bel esprit : elle se tua, tandis que je fus là, de dire de belles paroles ; et tous ceux qui y étoient se crevoient de rire.

La troisième fille de Pommeuse vit encore. En premières noces elle avoit épousé un nommé M. Pastourel, dont elle n'a point eu d'enfants : on dit que pour sauver les charges de son mari, qui valoient cinquante mille écus, elle coucha avec le président de Chevry (1) ; elle a été jolie, à ce qu'on dit. De cette famille, ils deviennent tous chauves de bonne heure. Je la connois il y a long-temps, mais je ne lui ai jamais vu un cheveu ni un reste de beauté. Elle est de belle taille, elle a de l'esprit, du sens et de l'équité. En secondes noces elle a épousé Margonne, receveur-général de Soissons : on croit qu'ils concubinoient ensemble auparavant, car elle a été galante. Bordier s'y est amusé, à ce qu'on dit, qu'elle étoit déjà bien dégoûtante ; mais il étoit fort peu de chose en ce temps-là, et il tenoit à honneur qu'on le souffrît là-dedans. Elle en usa assez mal avec la femme de Bordier, qui, à cause d'elle, étoit maltraitée par son mari. Elle n'a eu pour tous enfants qu'une fille qui a la taille gâtée : cette femme, qui

(1) Duret de Chevry, président de la chambre des comptes de Paris. (Voyez son historiette, t. II, p. 59.)

voit assez clair d'ordinaire, ne voit point cette bosse, parle des robes de sa fille, et dit : « Sa robe lui va » si bien, vous diriez qu'elle est cirée ; » et elle pare cette fille pour l'envoyer au bal. Mais il faut dire la vérité, voilà tout son foible : sa fille a de l'esprit et du sens autant qu'on en peut avoir en une grande jeunesse. Nous parlerons ensuite de la quatrième fille de Pommeuse.

CCLXX

MONTAURON (1).

Pendant que Montauron étoit à Pommeuse, il en conta à la dernière et la plus jolie des filles de M. de Pommeuse (2) : il n'y avoit qu'elle qui n'eût point été mariée; on l'appeloit mademoiselle Louise. Patru, qui étoit son ami, quoique beaucoup plus jeune qu'elle, dit que c'étoit une fort aimable personne (3). Montauron étoit laid et impertinent ; cependant comme elle ne voyoit que lui, et qu'on ne la marrioit point, elle l'aima à faute d'autre. Patru, à qui elle conta toute son histoire depuis, lui disoit : « Mais, ma chère, c'est donc pour faire dire vrai à » Chéva que tu as aimé cet homme ? — Ce sera ce » que tu voudras, » disoit-elle en rougissant. La voilà grosse : elle accouche; Montauron reçoit l'en-

(1) Pierre Du Puget, seigneur de Montauron, des Carles et Caussidière, La Chevrette et La Marche, conseiller du Roi, premier président au bureau des finances de Montauban.

(2) C'étoit la cousine-germaine de Montauron, qui étoit le neveu de Puget de Pommeuse.

(3) Le père de Patru avoit une ferme près de Pommeuse. (T.)

fant par une fenêtre, et l'emporte à Paris ; il avoit un cheval de louage. Il a dit depuis que quand il fut question de le donner à une nourrice, il n'avoit que deux écus. Pensez qu'il en trouva à emprunter quelque part. Elle accoucha encore deux fois. La seconde fois elle fut découverte par une servante. La mère croyoit qu'elle étoit hydropique, et le père étoit un méditatif, qui ne voyoit pas ce qu'il voyoit. L'ayant su, il alla trouver sa fille le troisième jour, qu'elle étoit fort mal. Elle se voulut jeter à ses pieds, il la retint et lui dit : « Traitez bien cette servante » toute votre vie, car elle vous peut perdre, et n'y » retournez plus. » Elle n'y retourna effectivement qu'après sa mort; mais c'est qu'il mourut bientôt. Des trois enfants qu'elle eut, il n'y eut que l'aîné qui vécût ; c'étoit une fille.

Montauron, ses amours étant découvertes, ne demeura plus à Pommeuse, et il se mit au régiment des gardes ; après il se fit commis, puis il eut quelque intérêt dans la recette de Guienne. Il avoit promis à mademoiselle Louise de l'épouser ; il ne s'en tourmentoit pas autrement, disoit pour excuse que cela nuiroit à ses affaires. Il y avoit deux ans qu'elle n'en avoit eu aucune nouvelle, quand elle mourut de dépit de se voir ainsi trahie, et de ce que la femme de son frère de Pommeuse lui reprochoit quelquefois sa petite vie (1). S'étant bien mis avec feu M. d'Espernon, Montauron acheta la charge de receveur-général de Guienne; il se fourra tout de bon dans les affaires.

Voilà Montauron opulent; il étoit si magnifique

(1) Dans Morery, on présente Louise du Puget comme ayant été la première femme de Montauron.

en toute chose, qu'on l'appeloit *Son Eminence gascone*, et tout s'appeloit *à la Montauron* (1), comme aujourd'hui *à la Candale*. Pour entrer laquais chez lui, on donnoit dix pistoles au maître-d'hôtel. Jamais je n'ai vu un homme si vain ; il donnoit, mais c'étoit pour le dire. Sa plus grande joie étoit de tutoyer les grands seigneurs, qui lui souffroient toutes ces familiarités à cause qu'il leur faisoit bonne chère, et leur prêtoit de l'argent ; il étoit ravi quand il leur disoit : «Çà, çà, mes enfants, réjouissons-nous.» Mais c'étoit bien pis quand M. d'Orléans, car cela est arrivé quelquefois, ou M. le Prince d'aujourd'hui (2) y alloient; il étoit au comble de sa joie. Une fois M. de Châtillon lui dit : « Mordieu! monsieur, nous » sommes tous des *gredins* au prix de vous. Faites- » moi l'honneur de me prendre à vos gages, et je » renonce à tout ce que je prétends de la cour.» Une fois qu'il ne dînoit point chez lui, Roquelaure et quelques autres y vinrent, et se firent servir à dîner comme s'il y eût été. Il ne se fâcha point, et dit qu'il vouloit que désormais on servît chez lui tant en absence qu'en présence. Il disoit insolemment : « *Il est sur l'état de ma maison* (3). »

(1) Il y avoit même des petits pains au lait qu'on appeloit *à la Montauron : sunt etiam panes qui aliàs* à la Montoron, *ab inventore forsan dicti sunt, quibus sal et lac adjiciebantur.* (*Petri Gontier, medici regis ordinarii, Exercitationes Hygiasticæ.* Lugdini, 1668, in-4°, p. 111.)

(2) Le grand Condé.

(3) Corneille a dédié *Cinna* à Montauron. Il est pénible de voir le père de notre théâtre, dans une épître dédicatoire, comparer Montauron à Auguste. La gravure de la Bethsabée, d'après La Hyre, lui est dédiée dans les termes les plus emphatiques, *nobilissimo, clarissimoque viro*, etc. Fitelieu lui dédia *La Contremode* Nous citerons ce passage de l'épître dédicatoire : « Mon-

Il avoit fait élever la fille qu'il eut de mademoiselle Louise, sa cousine germaine, comme une princesse, et il la vouloit marier tout de même que si elle eût été sa fille légitime. Une fois, en je ne sais quelle cérémonie de famille, M. de Dardanie fit passer mademoiselle de Montauron devant mademoiselle Margonne. On lui dit : « Mais celle-là » n'est pas légitime. — Voire, dit-il, bâtarde pour » bâtarde, encore celle-là est-elle l'aînée. »

Feu Saint-Charmes Tervaux, conseiller au grand conseil, garçon d'esprit et qui faisoit joliment des vers, n'en voulut pourtant point, quoïqu'elle eût cinquante mille écus, et qu'il y eût beaucoup à espérer encore. Mais Tallemant (1), conseiller au

» sieur, ce premier essor de ma plume et de mon esprit, dans » Paris, quoique petit, rencontre de prime-abord un grand » homme pour se faire connoître à sa faveur. Il recevra plus de » vogue et d'autorité de votre nom que du peu de suffisance de » celui qui vous l'offre, et, pour combattre une erreur populaire » qui vous fait l'*auteur d'une Mode* qu'il condamne, il publiera » partout que vous aimez bien plus les contentements de l'âme » que les plaisirs du corps. » Ce passage suffiroit pour établir à quel point Montauron étoit l'*homme à la mode*. L'ouvrage, tout ridicule qu'il est, contient des détails singuliers sur les usages du temps. (*La Contre-mode*. Paris, Louis de Heuqueville, in-12, 1642.) Après la ruine de Montauron, les dédicaces disparurent, le Mécène n'avoit plus de quoi les payer, et Scarron, cité par Furetière (*premier factum*, 1685, in-12, p. 125), s'écrioit :

Ce n'est que maroquin perdu
Que les livres que l'on dédie,
Depuis que Montauron mendie ;
Montauron, dont le quart d'écu
S'attrapoit si bien à la glu
De l'ode ou de la comédie.

(1) Gédéon Tallemant, maître des requêtes et intendant de justice en Languedoc.

grand conseil, garçon de grande dépense, espérant avoir des millions, l'épousa après avoir changé de religion, et de l'argent du mariage en acheta une charge de maître des requêtes. Il fut nourri quelques années, lui et son train, chez Montauron, et il en tira plus de dix mille écus de hardes. L'éducation de cette fille avoit été étrange, car elle ne voyoit que vitupère; tout fourmilloit de bâtards làdedans, et sa gouvernante avoit à tout bout de champ le ventre plein (1). De succession il n'en falloit point parler; car cette fille étoit incestueuse, et il n'y avoit pas même un contrat de mariage. Tallemant négligea avec tout cela de prendre toutes ses sûretés à la chambre des comptes pour la légitimation. Pas un de ses parents, hors sa sœur (2), ne consentit à ce mariage, et ils n'ont jamais voulu signer le contrat. Lui et sa femme, au lieu d'épargner, s'imaginoient avoir des millions de Montauron, et le gendre, à l'exemple du beau-père, faisoit une dépense enragée; il se mit même à jouer, et on se confessoit de lui gagner son argent, car il jouoit comme un idiot. Il avoit aussi des mignonnes. Montauron souffroit qu'on dît des gaillardises à sa table, et il est arrivé souvent à sa fille de feindre de se trouver mal, et de se retirer tout doucement dans sa chambre. Les *petits maîtres* et autres prenoient ce qu'il y avoit de meilleur; et souvent à peine daignoient-ils faire place à celui qui leur faisoit si bonne chère. J'ai cent fois ouï dire à Montauron qu'il avoit les meilleurs officiers de France;

(1) Montauron avoit des demoiselles chez lui et dehors tout à la fois. (T.)

(2) Madame d'Harambure

il n'y avoit que lui alors qui parlât comme cela. Il disoit familièrement à son gendre, fils d'un homme d'affaires : « Il n'y a que moi d'homme de condition » dans les affaires. » Il avoit des armes à son carrosse, à la vérité sans couronnes; s'il revient, il en mettra (1). Dans sa grande abondance, il avança un homme de son nom jusqu'à le faire président au mortier à Toulouse : Tallemant, à la prière de son beau-père, prêta quarante mille livres pour aider à acheter la charge.

Une fois, aux comédiens du Marais, M. d'Orléans y étant, quelqu'un fut assez sot pour dire qu'on attendoit M. de Montauron. Les gens de M. d'Orléans le firent jouer à la farce, et il y avoit une fille *à la Montauron*, qu'on disoit être mariée *Tallemant quellement.*

Comme cet homme n'avoit nul ordre ni en ses dépenses ni en ses affaires, et que feu M. le Prince, qui l'aimoit, ne lui put jamais faire tenir un registre, tout cela enfin alla cul par sus tête : il fut contraint de vendre La Chevrette à M. d'Emery, et sa maison du Marais (2) à M. le duc de Retz. A cette

(1) Tallemant fait ici allusion à l'usage singulier des bourgeois de Paris anoblis de timbrer leurs armes de la couronne de comte. Cet usage reposoit sur un droit fort ancien, car des lettres de Charles V, du 9 août 1371, confirment les bourgeois de Paris dans les priviléges de posséder fiefs, etc., *de se servir des ornements appartenant à l'état de chevalerie, et de porter les armes timbrées, ainsi que les nobles d'extraction.* (*Abrégé chronologique d'édits, déclarations, etc., concernant le fait de noblesse, par Chérin.* Paris, 1788, p. 20.)

(2) Cette maison étoit l'ancien hôtel de Mayenne, rue Saint-Antoine, occupé aujourd'hui par l'institution Favart. « Il fut » vendu, dit Sauval, à Montauron, partisan si renommé, que la » fortune mit si bas après l'avoir élevé si haut, que, se trouvant

Chevrette il avoit établi une chose fort raisonnable, c'est que, si un de ses gens eût pris un sou de qui que ce soit qui y couchoit, il auroit été chassé. Il ne payoit point ce qu'il devoit; cependant il avoit encore une maison de quatre mille cinq cents livres de loyer, et tenoit bon ordinaire. Il avoit épousé clandestinement la sœur de Souscarrière, la fille du pâtissier (1), car le jubilé n'avoit point fait de miracle pour elle (2). Souscarrière, qui n'entend point raillerie, dès qu'il vit que notre homme s'emflammoit, lui déclara que s'il ne voyoit sa sœur à bonne intention, il n'avoit qu'à n'y plus retourner; mais, s'il vouloit l'épouser, que ce lui seroit honneur et faveur. La fille étoit bien faite, il l'épousa. Sous son nom il a acquis quelques terres autour de Paris; on l'appelle madame de La Marche, car La Marche, vers Villepreux, est à elle : il n'a point encore déclaré ce mariage, parce que, dit-il, il n'est pas en état de faire tenir à sa femme le rang qu'elle doit tenir. Il y a eu du grabuge entre eux.

En ce temps-là (1648) il fit une insigne friponnerie à un homme qui étoit devenu receveur des tailles; c'est un Toulousain. Montauron lui proposa d'épouser une de ses nièces dont le père a été libraire, à condition de prendre sa charge et de lui en donner une de trésorier de France à Montauban qui

» trop à l'étroit dans la maison d'un prince, il acheta quelques » maisons pour être logé plus commodément. » (*Antiquités de Paris, par Sauval*, II, 124.)

(1) Elle s'appeloit Isabelle-Diane de Michel, et fut dame de La Marche. Il l'épousa en 1643.

(2) Tandis que Souscarrière, à l'aide du jubilé et de dix mille écus, étoit devenu le bâtard reconnu du duc de Bellegarde. (Voyez plus haut son historiette, t. VII, p. 100.)

valoit vingt mille livres de plus que la sienne, et que par le contrat il confesseroit avoir reçu ces vingt mille livres pour la dot. Le mariage s'accomplit : ce garçon vient à Paris pour se faire recevoir; à la chambre on se moque de lui, car ce bureau est de nouvelle création, et n'est pas vérifié, ou du moins il ne l'étoit pas alors. La mère et la sœur du marié chassèrent la nièce de *Son Eminence gascone*. Cependant Montauron, qui étoit à Toulouse, faisoit *flores;* mais au sortir on lui arrêta son équipage, faute de payer ses dettes. Il revint à Paris, où il fut obligé d'aller manger chez son gendre, qui avoit un logis à part. Depuis que Montauron avoit vendu sa belle maison, il n'avoit ni cheval ni mule.

Durant le siége de Paris il se laissa tomber et se rompit une jambe : on le porta chez son gendre, où il prenoit ses repas; il y fit venir une petite fillette de quinze ans, nommée Nanon, fille de dame Jeanne, une grosse fruitière à qui il avoit l'honneur de devoir honnêtement : il l'avoit habillée en demoiselle. Il falloit que madame Tallemant souffrît que cette petite friponne se mît en rang d'oignon, et qu'on lui envoyât de quoi dîner avec lui. Nonobstant tous ces soins, un beau jour il se fait lever et s'en va chez lui; sa fille eut beau pleurer, le gendre eut beau tempêter, il n'y eut pas moyen de le retenir. Cela venoit de ce qu'il craignoit qu'on lui débauchât sa Nanon, et de ce que dame Jeanne n'alloit pas là-dedans si librement que chez lui. Cet homme avoit mis son honneur, quand sa fille logeoit avec lui, à débaucher toutes les filles qu'elle prenoit, pour peu qu'elles fussent jolies.

Depuis, du temps des rentes rachetées, Monauron, qui ne se trouvoit pas bien ici sous la cou-

levrine de ses créanciers, s'en alla en Guienne, où son gendre étoit intendant, pour y faire ses recouvrements, car il est receveur-général; mais, avant que de partir, il découvrit pour dix mille écus, à Monnerot, toutes les rentes qu'avoient rachetées ceux dont il avoit été associé en quelque traité. Il est encore à revenir de ce pays-là.

Il s'y est amusé à faire de son mieux, et, contentant sa vanité aux dépens de ses créanciers, il a toujours fait bonne chère. Il s'est occupé à l'astrologie judiciaire, lui qui ne savoit ni A ni B, et il a fait quelquefois des horoscopes, et dit qu'il y a des moyens infaillibles pour accorder les religions. Il alla à Saint-Jean-de-Luz à la conférence, et y tenoit table. Il vint ici l'hiver après le mariage, se fiant sur un arrêt du conseil; mais on le fit mettre à la Conciergerie, d'où Tubeuf-Bouville, conseiller de la grand'-chambre, et Tallemant le tirèrent. Il avoit fait rappeler Bouville d'exil du temps du cardinal de Richelieu.

Il écrivit à sa femme, après le mariage déclaré : « Mettez mon fils à l'Académie, donnez-lui un gou- » verneur, car il le faut élever en homme de con- » dition. » Elle lui répondit : « Je lui donnerai des » pages, si vous voulez ; vous n'avez qu'à m'envoyer » de l'argent. »

Une famille de Puget de Provence, qui est assez ancienne, voyant Pommeuse trésorier de l'épargne, et Montauron déjà en grande faveur, les reconnut pour ses parents. Il y en a une belle généalogie chez Tallemant.

CCLXXI

LA SERRE (1).

La Serre se nommoit Puget, et étoit proche parent de Montauron (2); il fut marié à Toulouse, et sa femme, à ce qu'on dit, mourut de jalousie. Il vint à Paris, où il étoit logé dans un grenier : il achetoit, comme il dit lui-même, une main de papier trois sols et la vendoit cent écus; c'est de lui que Saint-Amant a dit :

Et depuis peu même La Serre,
Qui livre sur livre desserre,
Dupoit encore vos esprits
De ses impertinents écrits.

Il a une malheureuse facilité à écrire qui lui a fait mettre au jour plus de soixante volumes, tant grands que petits, qui, à la vérité, ne sont tous que rapsodies : il tenoit pour maxime qu'il ne falloit qu'un beau titre et une belle taille-douce; aussi madame

(1) Jean Puget de La Serre naquit à Toulouse vers 1600 ; il mourut en 1665. Despréaux ne l'a pas épargné :

Morbleu, dit-il, La Serre est un charmant auteur !
Ses vers sont d'un beau style, et sa prose est coulante.
(*Satire* III[e])

Vous pourriez voir un temps vos écrits estimés
Courir de main en main par la ville semés ;
Puis de là, tout poudreux, ignorés sur la terre,
Suivre chez l'épicier Neuf-Germain et La Serre.
(*Satire* IX[e].)

(2) La mère des trois Pugets s'appeloit Isabeau Le Brun de La Serre. Cette parenté devoit venir de là.

Margonne (1) l'appeloit-elle *le Tailleur des Muses*, parce qu'il les habilloit assez bien. Après avoir bien débité tant de mauvaises choses à Paris, que le monde commençoit à s'en lasser, il s'en alla en Lorraine. Là, il trouva de bons seigneurs qui lui firent de gros présents pour de ridicules épîtres dédicatoires ; car ces mêmes livres avoient été présentés à d'autres en France, et il n'y avoit que la première feuille de changée, de peur qu'à la date on ne reconnût la fourberie. Après il suivit la Reine-mère à Bruxelles en qualité d'historiographe. Là il fit assez bien ses affaires, et il ne trouva pas les Flamands plus fins que les Lorrains. C'est un des plus mauvais ménagers du monde; aussi n'est-il pas intéressé, et il le fit bien voir au courrier de Piccolomini. Il avoit dédié un livre à ce général, et sur le paquet il avoit mis : « Je ne mets point le lieu où tu es; la » Renommée l'apprendra assez à celui que je t'en-» voie. » Piccolomini, jaloux de sa réputation, dépêcha un courrier à La Serre avec une bourse où il y avoit cinq cents écus d'or. La Serre en donna plus de la moitié à cet homme, et lui dit : « Je n'ai re-» cherché en cela que l'honneur de dédier un livre » à votre maître. »

Après la mort de la Reine-mère, le cardinal de Richelieu accorda à Montauron le retour de La Serre, le logea chez lui, lui entretint un carrosse, et lui donna deux mille écus de pension. Voyez quelle fortune ! La Serre vivoit comme si cela ne lui eut jamais dû manquer ; au bout de l'an il devoit quelque chose.

Il traita deux ou trois fois quelques-uns des

(1) C'étoit une fille d'Étienne du Puget.

plus estimés de l'Académie. Un jour il leur conta de galant homme (1) toute sa vie ; une autre fois il se vouloit faire passer pour un tout autre homme, et ne se souvenoit plus de ce qu'il leur avoit dit. Celui-là est *Puget et demi.* Quand il falloit monter en carrosse, il leur disoit : « Montez, montez dans » mon carrosse ; c'est le char de la Fortune. » Une fois, comme il attendoit quelqu'un à la porte de l'hôtel de Mélusine, chez Bois-Robert, où l'Académie s'assembloit alors (2), il rencontra le vieux Baudoin qui en sortoit : « Ah ! bon homme, s'écria- » t-il, que vous et moi avons bien débité le gali- » matias ! » Baudoin ne trouva cela nullement bon ; mais il ne sut que lui répondre. J'ai parlé, dans l'historiette du cardinal de Richelieu (3), de la tragédie en prose de *Thomas Morus.* Le chancelier en fit autant de cas que le cardinal de Richelieu, par ignorance ou par flatterie, ou peut-être par tous les deux ensemble, et il fit La Serre conseiller d'État ordinaire. Quand La Serre le salua la première fois, il lui dit : « Monseigneur, je suis de cire ; vous » avez les sceaux, imprimez-moi. »

Il fit plusieurs pièces en prose, et il donnoit les violons à l'hôtel quand on les représentoit, c'est-à-dire qu'il y avoit dix ou douze violons dans les loges du bout, qui jouoient devant et après et entre les actes. Enfin, pour couronner ses folies, quoi-

(1) Expression empruntée de la langue italienne (*da galant'uomo*).

(2) C'étoit au mois de juin 1638. (Voyez l'*Histoire de l'Académie françoise*, par Pellisson. (Paris, 1730, t. 1er, p. 86.) L'hôtel de Mélusine devoit vraisemblablement son nom à son enseigne.

(3) Voyez l'historiette du cardinal de *Richelieu*, t. II, p. 207.

qu'il fût sous-diacre, il lui prit envie de se remarier, et il fut accordé avec la fille de Hanse, apothicaire de la Reine; mais Montauron ayant été obligé de vendre La Chevrette et sa maison de Paris, M. de La Serre fut aussi obligé de chercher une femme ailleurs. Il subsista ensuite par la faveur de M. le chancelier, qui lui fit avoir pension, comme historiographe de la Reine, car il en avoit les provisions.

Cet homme ne manque point d'esprit, témoin ce qu'il dit au Père Suffren (1), qui lui remontroit qu'il avoit eu tort de mettre à la fin de l'épitaphe qu'il fit pour le roi de Suède, *qu'il rendit son âme à Dieu*, parce que c'étoit un hérétique. « Hé! mon » père, répondit-il, je n'ai pas dit ce que Dieu en » avoit fait; mais seulement qu'il rendit son âme à » Dieu, pour en faire après ce qu'il lui plairoit. »

Il est tout plein de franchise : il aborde toujours les gens en leur demandant où est *l'auneur?* Il s'avisa de faire une planche où son portrait étoit gravé en petit au haut; un peu plus bas, il y avoit une espèce de bibliothèque, dont les livres ouverts portoient les titres des livres qu'il a composés; plus bas étoit Minerve qui tenoit le Temps enchaîné, et lui montroit un autre portrait de La Serre, lui défendant d'y toucher. Ce livre ne contient que les épîtres dédicatoires de ses ouvrages, et les portraits de ceux à qui ils furent présentés ; il est intitulé :

(1) On lit *Souffran* dans le manuscrit, mais c'est évidemment du père Suffren, confesseur de Marie de Médicis, que parle Tallemant. Ce religieux avoit obtenu de Louis XIII la permission de suivre la Reine-mère dans les Pays-Bas. (Voyez l'*Histoire des Confesseurs des rois*, par Grégoire. Paris, 1824, p. 339.)

La Bibliothèque de M. de La Serre, etc. Il en a fait un autre où sont les portraits de douze Annes d'Autriche, avec un quatrain au bas de chaque portrait ; à celui de la Reine il y a

Douze Annes en une Anne.

A entre-prononcer cela, il n'y a rien de plus ridicule à cause de l'équivoque.

Je ne sais par quel hasard La Serre et madame Lévesque (1) se rencontrèrent; mais ils pensèrent se marier ensemble. Elle fut avertie quel homme c'étoit, et n'y voulut plus penser. Durant leurs amours, il lui emprunta seize pistoles, pour lui donner à collation et à quelques filles de ses voisins et à quelques garçons ; il leur fit un cadeau (2), au lieu que ceux qui avoient passé devant n'avoient donné que tartelettes de fruit et quelques pouppelins (3). Elle lui envoya demander les seize pistoles à quelques jours de là. Il lui en renvoya une, disant que c'étoit pour son écot, et qu'elle en tirât autant de chacun; que cela feroit justement son compte : ils avoient été seize en tout.

Il épousa au bout de l'an (en 1648) une jolie personne, fille d'un cabaretier d'Auxerre. Ils s'attrapèrent l'un l'autre.

Le chancelier lui a fait avoir un logement dans la bibliothèque de l'hôtel de Richelieu, au Palais-Royal; il fait des livres avec des tailles-douces, et il vivote comme il peut.

(1) Elle étoit fille de Turpin, procureur au Châtelet, et elle épousa Lévesque, procureur au parlement. (Voyez l'historiette de *madame Lévesque*, t. VI, p. 1re.)

(2) Fête, repas que l'on donne aux dames.

(3) Sorte de pâtisserie très-délicate.

CCLXXII

TALLEMANT,

LE MAÎTRE DES REQUÊTES (1).

Tallemant a eu de patrimoine au moins cinq cent mille livres. Son père étoit trésorier de Navarre, et avoit quelques fermes du Roi; c'est où il avoit gagné la plus grande partie de son bien. C'étoit un homme de plaisir; mais son fils l'étoit bien autrement que lui.

Je ferai en passant un conte du père. Il étoit près d'épouser la fille d'une veuve de Rouen. On étoit presque d'accord de tous les articles, quand cette femme le mena promener à deux lieues de la ville à une maison qu'elle avoit : on se mit à causer sur la bonde d'un étang; la belle-mère lui parloit, le reste de la compagnie entra dans un bois. La veuve n'étoit point mal faite. En lui disant l'estime qu'il faisoit d'elle, il lui prit la main et la lui baisa; elle sourit : cela le mit en belle humeur; il lui leva la jupe et lui fit ce qu'il devoit faire à sa fille. Après, cette femme songe à ce qu'elle avoit fait; la voilà au désespoir : elle pleure; sa fille revient; elle fait semblant d'avoir la migraine. On retourne à Rouen : le lendemain elle déclare au galant qu'elle ne pouvoit se résoudre à lui donner sa fille après ce qui s'étoit passé. On fit naître exprès des difficultés sur les articles, et l'affaire fut rompue.

(1) Gédéon Tallemant, maître des requêtes, intendant de Guienne, de Languedoc et de Roussillon. Son portrait a été gravé in-4°, par Fresne.

Tallemant le père avoit pour un de ses moindres commis un garçon de son nom, qui étoit un des plus adroits escrocs qu'on eût pu trouver; il avoit instruit un barbet, qu'il avoit, appelé Moustapha, à avaler tout ce qu'il lui jetoit. Quand il aidoit à compter de l'argent au caissier, il escamotoit quelques pistoles qu'il jetoit sous main à ce barbet, comme si c'étoit du pain, puis il l'enfermoit dans sa chambre et le purgeoit. Au-devant du logis de M. Tallemant demeuroit un maître des requêtes, nommé Bigot, sieur de Fontaines. En ce temps-là les maîtres des requêtes alloient plus sur des mules qu'en carrosse. Notre commis ôta les fers de devant à cette mule, se les mit aux pieds et alla dans la cave voler du vin. La femme de charge, bonne Huguenote, qui avoit entendu lire l'histoire de l'idole de Baal, avoit semé de la cendre pour découvrir si l'on alloit tirer son vin : elle pensa tomber de son haut quand elle vit ces fers de cheval ou de mule marqués dans la cave.

Tallemant, le maître des requêtes, toute sa vie a cajolé les femmes; mais il y avoit bien de la bagatelle à son affaire. Un jour qu'il fut une heure dans la ruelle du lit de sa sœur d'Harambure, seul avec madame de Cressy, la dame tout d'un coup appelle madame d'Harambure. « Oh! devinez, ma chère, de » quoi votre frère m'a entretenue? De mes pendants » d'oreille. En vérité, il ne m'a parlé d'autre chose. » Il dépensoit. Chabot et lui alloient ensemble au bal; il prêtoit des habits et du linge à Chabot (1).

(1) Chabot étoit un bien petit gentilhomme avant d'épouser mademoiselle de Rohan. (Voyez l'historiette de *mesdames de Rohan*, t. v, p. 16 et suiv.)

Ce fut en Rouergue, chez le comte de Clermont de Lodève, grand homme de bien, et entre les mains de l'évêque de Saint-Flour (*Noailles*), depuis évêque de Rodez, un des plus ignorants hommes du clergé, qu'il fit abjuration pour épouser mademoiselle de Montauron. Voyez s'il n'y a pas bien de la conduite à tout cela. Je l'ai vu dans une lâche adoration pour son beau-père, dont sa sœur crevoit de dépit : il parloit aussi sans cesse de la jeunesse de sa femme : « Je lui ai vu venir les tétons, disoit-il. — Hé ! mon » Dieu, dit sa sœur, puisque vous les voyiez venir, » que n'empêchiez-vous qu'ils ne vinssent comme ils » sont venus ? » C'est qu'elle a la gorge fort enfoncée.

Cette femme ne manque pas d'esprit ; mais elle n'a pas plus de cervelle que de raison. Elle disoit après la conférence : « Si les partisans reprennent » le dessus, tout est perdu ; » elle qui étoit fille du *partisan des partisans ;* et cent fois il lui est arrivé de faire des contes de bâtards. Elle ne fait rien de ses dix doigts que tenir des cartes ; elle ne s'est jamais mêlée du ménage ni des enfants : il n'étoit pas impossible pourtant de l'y accoutumer, car elle étoit d'humeur assez douce ; mais il lui eût fallu un autre mari. Tallemant lui achète jusqu'à ses souliers et ses rubans, car jamais il n'y eut un homme si badin que lui pour ces sortes de choses-là.

Par vanité, il voulut que Silhon (1), qui alors n'étoit nullement en bonne posture, vînt le voir ; il l'avoit fait loger auprès de chez lui pour cela, et lui

(1) Jean Silhon, de l'Académie Française, écrivain politique, auteur du *Ministre d'État*, et d'autres ouvrages importants pour l'histoire, mourut en 1667.

donnoit d'assez bons appointements. Silhon y alloit, mais jamais le maître des requêtes n'avoit le loisir de lire avec lui. Silhon, après avoir demandé quelque temps pourquoi on le faisoit venir, et ayant su que madame d'Harambure, qui étoit vaine comme un Gascon, avoit dit que Silhon étoit à son frère, se retira. Il eut ensuite Rampalle (1), un poète assez médiocre, puis un Allemand, nommé Stella; mais tous ces gens-là ne lui ont jamais rien appris. Je crois que notre cousin les faisoit venir afin de se pouvoir vanter de dépenser en toutes choses imaginables; car il avoit des tableaux, des cristaux, des joyaux, des tailles-douces, des livres, des chevaux, des oiseaux, des chiens, des mignonnes, etc. Il jouoit, il faisoit grand'chère, il étoit magnifiquement meublé. Il acheta une maison cent mille livres pour la faire quasi toute rebâtir, et cela en un quartier effroyable, tout au fond du Marais, sur le rempart (2).

(1) Rampalle est un poète médiocre moins connu par ses œuvres que par ce vers de l'*Art poétique* :

On ne lit guère plus Rampalle et Mesnardière.

Ce poète s'attacha dans sa jeunesse à la maison de Tournon ; on croit qu'il mourut vers 1660. Il falloit qu'il ne fût pas dénué de tout mérite pour que Colletet ait pu dire de lui : « De Rampalle, qui à mon gré savoit aussi bien le beau tour de vers que » pas un autre de ma connoissance, a renouvelé la gloire de l'idylle, » puisqu'il nous en a donné plusieurs imitées du Pretti et du cavalier Marini ; et même, comme il avoit un génie particulier » à décrire purement et naïvement les choses, il en publia, en » 1642, une autre de sa façon intitulée : *le Départ funeste*, dont » la disposition est assez ingénieuse, et dont la belle mélancolie » ne doit pas moins plaire au lecteur intelligent que la douce » gaieté de ses autres idylles. » (*Discours du poème bucolique, par M. Colletet*. Paris, Chamhoudry, 1657, in-12, p. 37.)

(2) Cette maison devoit être située dans la rue des Tournelles,

Il me vouloit prouver une fois qu'un homme propre comme lui ne pouvoit se passer à moins de six robes de chambre pour s'habiller : une d'hiver et une d'été, autant à la campagne; une noire pour recevoir les parties, et une belle pour les jours qu'on se trouve mal.

Il vouloit faire l'habile homme et ne savoit rien. Une fois que Floridor (1), qui est son compère, lui vint lire, pour faire sa cour, une pièce de Corneille qu'on n'avoit point encore jouée, mademoiselle de Scudéry, mademoiselle Robineau, Sablière, moi et bien d'autres gens, étions là; nous nous tenions les côtés de rire de le voir décider et faire les plus saugrenus jugements du monde; il n'y eut que lui à parler : vous eussiez dit qu'il ordonnoit du quartier d'hiver dans une intendance de province, comme il fit ensuite.

Aussi prudent en autre chose qu'en dépense, une fois que sa femme étoit assez mal d'une couche, il donna chez lui-même la comédie à madame Coulon (2). Cela pensa faire enrager l'accouchée. Depuis, il enragea à son tour, car Dieu lui fit la grâce

derrière la Place-Royale. Le rempart, alors très-élevé, ôtoit la vue; on ne commença à le convertir en boulevard qu'en 1668, et les plantations ne furent conduites jusqu'à la porte Saint-Honoré qu'en 1705.

(1) Josias de Soulas, sieur de Prine-Fosse, après avoir fait profession des armes dans le régiment des gardes-françaises de Louis XIII, se fit comédien sous le nom de *Floridor*. Il avoit une figure noble, une belle taille, un son de voix mâle sans cesser d'être pénétrant et affectueux. Il joignoit à ces avantages beaucoup d'esprit et une conduite exemplaire. (Voyez l'*Histoire du Théâtre-François*, par les frères Parfait, t. VIII, p. 217.)

(2) Femme d'un conseiller au parlement qui a été un violent *frondeur*. (Voyez l'historiette de *madame Coulon*, t. VI, p. 171.)

de devenir jaloux. Sa femme insensiblement goûta la cajolerie : je voyois qu'elle avoit toujours quelque chose à dire à quelqu'un au Cours, et qu'elle criailloit d'une allée à l'autre. « Oh ! ce dis-je, notre » homme en tient ; sa femme est déjà *piailleuse* ; » elle sera bientôt coquette. » Elle ne manqua pas de me faire dire vrai, et le mari ne manqua pas de se décrier pour jaloux : il la suivoit partout. Il arriva une fois une assez plaisante chose. Sa femme devoit aller à une collation chez une de ses parentes (*madame Nolet*); un garçon gagea une pistole contre mademoiselle Margonne que Tallemant ne se tiendroit jamais d'y venir. La fille croyoit gager à jeu sûr, car elle avoit fait en sorte que son père avoit convié Tallemant à aller se promener à un jardin au faubourg Saint-Antoine. Tallemant y va. Il étoit six heures sans qu'on ouït parler de lui à la collation. Le pauvre garçon ne savoit que répondre aux goguenarderies de la demoiselle, quand on voit entrer M. Margonne et M. Tallemant. La chance tourna aussitôt ; la fille en colère va demander à son père pourquoi il l'avoit trahie. « Hélas ! ma » mie, lui dit-il, j'aime mieux te rendre ta pistole. » Oh ! le méchant métier que de vouloir empêcher » un jaloux d'aller où il a peur qu'on ne cajole sa » femme ! A moins que de le prendre au collet, il n'y » avoit pas moyen d'en venir à bout. » Une fois qu'il jouoit à prime, il y avoit un homme auprès de sa femme ; il le voyoit, cela le troubla de telle sorte qu'il ne savoit ce qu'il faisoit, et il perdit tout son argent. Elle, de son côté, ne se soucioit de rien, pourvu qu'elle se divertît : c'étoient continuelles parties. Ils ne se faisoient point déchirer leur manteau pour demeurer quand on les vouloit retenir.

Madame Nolet disoit : « Ils sont allés voir une belle » maison; ils y souperont s'ils peuvent. » Ils ne payoient pas autrement bien. Une fois, à l'église, Tallemant dit au prieur Camus : « Vous priez long-» temps Dieu. — C'est, répondit l'autre, que je le » prie que vous me payiez. »

Enfin, quoique Tallemant eût hérité de sa sœur de près de quatre cent mille livres d'argent comptant, et que, s'il se fût contenté de faire une dépense honnête, il eût dû avoir quatre cent mille écus de bien et davantage, il ne savoit plus où il en étoit, car il a beaucoup d'enfants. J'entrepris, avec un de mes parents, d'être son intendant, de recevoir tout son revenu, et de lui donner tant par mois, pourvu qu'il réglât son train, et qu'il se logeât comme je voudrois. Je les ai fait pleurer vingt fois sa femme et lui. Il falloit pour cela le remettre bien avec mon père, son oncle (1), qui ne le vouloit plus voir, et que je voulois obliger à lui fournir tant par an pour le revenu de certains effets qu'il faisoit valoir en commun pour la famille. Je commençai donc par lui proposer de chasser son cuisinier. « Bien, dit-il, je le » chasserai dans quatre mois. — Et moi, lui dis-je, » je parlerai dans quatre mois à mon père. » Sa femme me disoit : « Hé ! pour l'amour de Dieu, mon » pauvre cousin, sauvez-moi encore un laquais. » Ils me trompoient, car les gens qu'ils faisoient semblant de chasser, ils les logeoient vis-à-vis de chez eux ; je le sus. « Hé ! leur dis-je, c'est vous que vous trom-» pez, et non pas moi. » Et, les ayant trouvés incurables, je ne m'en voulus plus mêler.

(1) Gédéon Tallemant étoit fils de Gédéon Tallemant, trésorier de Navarre, oncle de l'auteur de ces Mémoires. (Voyez la *Notice préliminaire*, t. Ier, p. 9 et 10.)

Il trouva moyen, entre la première et la seconde guerre de Paris, de se faire donner l'intendance de Languedoc par le moyen de Vallon (1), de chez M. d'Orléans, à qui il fit un présent pour cela ; mais la cour ne l'agréa pas. Le cardinal lui en vouloit ; car on l'accusoit d'avoir dit, durant son exil, que c'étoit un escroc, et qu'au jeu il l'avoit pipé plusieurs fois. Il fit pourtant en quelque sorte sa paix par le moyen de Lyonne qui étoit de sa connoissance, et il eut ordre de tenir les États en Provence. Il étoit allé en Languedoc avec un train de Jean de Paris (2), et d'autant plus volontiers, qu'il avoit été autrefois conseiller des Aides à Montpellier, où, à l'entendre, il avoit *encornaillé* toute la ville.

Il prit une vision à sa femme, étant grosse, d'aller, à huit lieues de Montpellier, à un bal en litière : elle et une sœur naturelle de son mari (3), qui est une grande étourdie, se mettent en chemin toutes bouclées ; le branle de la litière leur fit mal au cœur ; il fallut mettre la tête au vent ; il pleuvoit ; quand elles arrivèrent, c'étoient des *poules mouillées*.

En s'en allant, ils laissèrent ici quatre enfants en pension, et disoient à chacun de leurs parents en particulier : « Nous avons mis ordre à tout ce qu'il » leur faut. » Il se trouva enfin que personne ne s'étoit chargé d'en avoir soin, et il fallut que madame de Sully, dont la jardinière nourrissoit le plus petit

(1) Vallon étoit un lieutenant-général attaché à Gaston. Mademoiselle de Montpensier en a parlé fréquemment dans ses Mémoires.

(2) Un train très-brillant.

(3) C'étoit mademoiselle du Pin, qu'on appeloit *Angélique*. (Voyez plus bas, dans ce chapitre et dans la *Notice préliminaire*, t. 1er, p. 12.)

des quatre, fit donner de l'argent à cette femme et acheter tout ce qui étoit nécessaire à cet enfant; puis elle en fit faire un mémoire. Par bonheur, elle connoissoit madame Tallemant, pour l'avoir vue à Bourbon.

Il eut ensuite l'intendance de Guienne. Ruvigny l'y servit utilement. Il l'a encore, et quoique cet emploi lui vaille, j'ai honte de le dire, tous les ans vingt mille écus, il n'en épargne pas un sou, tant il fait *flores*. Comme il y a moins de cervelle de delà que deçà de la Garonne, ils sont aussi un peu plus évaporés à Bordeaux qu'à Paris, et l'on s'y moque aussi un peu plus d'eux.

Madame Tallemant n'est plus jolie, car elle n'est plus jeune, et elle accouche quasi tous les ans. Elle fit une fois une bonne étourderie au Cours qu'on y fait le long de l'eau : elle étoit dans son carrosse avec cinq femmes et deux jeunes conseillers, Pontac et Gâchon ; M. de Saint-Luc, lieutenant de roi, vient à passer : « Monsieur, voulez-vous venir ici ? » Il descend. « Monsieur de Pontac, dit-elle, faites place à » M. de Saint-Luc. » Pontac, qui est tout jeune, sort sans trop songer à ce qu'il faisoit : « Mais, ajoute- » t-elle, sera-t-il tout seul dans l'autre carrosse ? » Monsieur de Gâchon, allez lui tenir compagnie. » Gâchon y va, mais ce fut par dépit, et il irrita si bien l'autre qu'ils n'ont point voulu se raccommoder avec elle.

Tout le monde dupe l'intendant en chevaux et en autres choses. Sa dépense fait honte à Saint-Luc et à d'Estrades, qui ne lui en veulent point de bien. M. de Candale ne mangeoit jamais que chez eux. Avant Tallemant, un intendant ne paroissoit point à Bordeaux ; à cette heure on n'y parle que de M. l'in-

tendant et de madame l'intendante ; car ils ne veulent point qu'on les appelle autrement.

Elle a depuis peu fait une équipée qui a bien éclaté. Son mari avoit la goutte bien fort ; il ouït dire qu'à un village, nommé Bègle, à une lieue de la ville, il y avoit un saint, appelé saint Maur, qui guérissoit de la goutte : il prie sa femme d'y faire quatre voyages, quatre dimanches consécutifs ; elle lui promet d'y aller soigneusement. Aussitôt elle en fait avertir un conseiller, nommé Sénault, qui est, dit-on, son galant, et un petit abbé de Marans, qui en contoit à mademoiselle du Pin, sœur bâtarde de Tallemant. Je ne sais pas ce qu'ils firent, mais je sais qu'ils n'employèrent pas tout le temps à prier Dieu. Il y avoit une demoiselle, la première fois, qui les laissa en liberté, et qui n'y alla pas la seconde ; au troisième dimanche, comme ils entrèrent dans l'église, ils trouvèrent que le maître-d'hôtel du mari avoit pris les devants, et étoit déjà à faire ses *oremus*. Il fallut que les galants retournassent à pied. Pour le quatrième voyage, je pense qu'il fut fait dans les règles. Le mari cependant faisoit de grands compliments à sa femme pour la peine qu'elle prenoit. Cependant, pour dire ce que j'en pense, je crois qu'il y a plus d'imprudence que d'autre chose ; d'ailleurs on est fort médisant dans la province.

J'ai vu depuis ce petit abbé de Marans ici avec elles en un petit voyage qu'elles y firent seules ; ou je ne m'y connois pas, ou il n'y a rien que de la badinerie.

Ce voyage a été plus long qu'elles ne pensoient ; car Tallemant fut révoqué. Toute la province en eut du regret, car il est bonhomme et si accommodant, que les partisans, le Parlement et le peuple en étoient

contents : d'ailleurs il y accommoda, et en Provence aussi, des querelles où bien des gens avoient échoué. Retourné qu'il fut ici, le voilà plus fou que jamais, et sa femme de même : ils faisoient de continuels cadeaux et avoient des banquets avec des femmes mal famées, qui avoient chacune leur galant dans la troupe ; tellement que c'étoit au maître des requêtes à donner les violons à sa femme : cependant au diable les arrérages qu'on payoit. Elle croit dire une belle chose quand elle dit : « Mon Tallemant n'a pas rap- » porté un sou de son intendance. » Il y mangeoit quatre-vingt mille livres tous les ans, et il n'y a pas acquitté une dette : sa fille, qui étoit en religion à Longchamps, y est morte de chagrin. La mère fait comme si elle n'avoit que dix-huit ans : des enfants grands comme le géant ne l'effraient point. Ils firent les désespérés à cette mort ; mais ils en furent bientôt consolés. Il s'avisa, ne sachant de quel bois faire flèche, et pour vérifier le proverbe qui dit que quand on devient gueux on devient brouilleux, de nous chicaner assez ridiculement ; mais il n'y gagna rien à la fin.

Ce qui déplaisoit le plus à madame Tallemant et à Angélique, à Bordeaux, c'est qu'on n'y voit point d'embarras ; car un embarras est un grand divertissement pour elles ; c'est leur *ragoût*, et à Bordeaux elles disoient : « Mon Dieu, ne verrons-nous jamais » un embarras ? »

CCLXXIII

MADAME D'HARAMBURE.

Madame d'Harambure, sœur de Tallemant, le maître des requêtes, avoit épousé le fils aîné du borgne d'Harambure, qui avoit commandé un temps les chevau-légers de la garde, sous Henri IV, à qui il avoit rendu de grands services. On appeloit La Curée (1), lui et quelques autres, *les Dragons du roi de Navarre*.

(1) Gilbert Filhet de La Curée, l'un des plus braves compagnons de Henri IV. Ce capitaine étoit peu connu jusqu'à ces derniers temps. Ses beaux faits d'armes viennent de revivre dans le *Journal militaire de Henri IV*, publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale, fonds de Béthune, par le comte de Valory. On lit à la suite de ces importants Mémoires quelques lettres de Henri IV au brave d'Harambure. En voici quelques traits : « Borgne, prenez quarante ou cinquante maîtres, et allez » donner jusque dans les fauhourgs de Paris. Il faut en savoir » des nouvelles, car on tient que l'armée des ennemis revient » là....... Bonsoir, borgne. Menez trente arquebusiers. Votre » meilleur maître, HENRY. » — « Harambure, pendez-vous de » ne vous être point trouvé près de moi en un combat que nous » avons eu contre les ennemis, où nous avons fait rage, mais non » pas tous ceux qui étoient avec moi. Adieu, borgne. Ce 13 juin, » à Dijon. HENRY. » (*Journal militaire de Henri IV, depuis son départ de la Navarre. Collationné sur les manuscrits originaux par M. le comte de Valori*. Paris, Firmin Didot, 1821, in-8°, p. 390 et 392.) Le combat dont parle Henri IV est la journée de Fontaine-Françoise, du 5 juin 1595. « Le péril fut si grand pour le Roi » dans ce combat, qu'il disoit que dans les autres occasions où il » s'étoit trouvé il avoit combattu pour la victoire, mais qu'à » celle-ci il avoit combattu pour la vie. » (*Histoire de Henry le Grand, par messire Hardouin de Perefixe*. Paris, Billaine, 1662, in-12, p. 183.)

Elle étoit jolie avant qu'elle eût eu la petite-vérole; pour de l'esprit, elle en avoit du plus brillant, et disoit les choses d'un air tout-à-fait agréable. Chandeville (1), neveu de Voiture, en devint amoureux. Elle, qui n'y entendoit point de mal, lui donnoit un peu trop de liberté; on l'en avertit : la voilà qui passe du blanc au noir; car elle avoit plus d'esprit que de jugement. Elle donne congé au galant; elle fit pis encore, car ce pauvre garçon étant mort peu de temps après, quelqu'un lui en parla par rencontre, elle dit étourdiment qu'elle ne le connoissoit pas. Hors deux de mes frères, ses cousins-germains, et Lozières, autre cousin-germain, qui avoient peut-être un peu plus de tendresse pour elle qu'on n'en a d'ordinaire pour une parente, je ne sache personne qui ait été amoureux d'elle jusqu'à son veuvage. Cette femme avoit quelquefois une fierté insupportable, et se prenoit souvent pour une autre. Elle eut l'insolence de mander à ses oncles Tallemant et Rambouillet, qui la prioient de venir ici pour leurs communes affaires, car son père étoit mort, qu'elle ne viendroit point, si on ne lui promettoit de suivre son avis. Lorsqu'on lui demandoit conseil : « Ne me le demandez pas, disoit-elle, si » vous ne me voulez croire. » Il lui prenoit des visions quelquefois de dire : « La Cloche (*c'étoit sa favorite*),

(1) Chandeville étoit neveu de Malherbe et non de Voiture. C'est de la part de Tallemant une erreur qu'il avoit lui-même réparée dans l'historiette de *Voiture*, t. IV, p. 41. On peut d'ailleurs consulter les *OEuvres de Ségrais*, Amsterdam, 1723, t. 1er, p. 228, et les *Origines de Caen*, d'Huet. Rouen, 1706, in-8°, p. 367. On a déjà cité des stances de Chandeville qui paroissent avoir été adressées à madame d'Harambure. (*Voyez la notice préliminaire*, t. 1er, p. 16.)

» n'ayons point d'esprit aujourd'hui ; cela est trop » commun ; tout le monde en a. » (1).

Par vision, elle ne portoit point de rubans, avoit des sangles à ses souliers, au lieu de nœuds, et à ses jambes, au lieu de jarretières. Comme elle étoit brune, par vision elle se fit peindre en esclave more, qui avoit des fers aux mains.

Jamais femme n'a tant aimé l'adoration : ce fut par là que son frère la fit consentir à son mariage; elle vouloit qu'on fût à elle sans rien prétendre ; et moi, qu'elle avoit aimé tendrement, et quasi comme son fils, elle ne m'aimoit plus tant, parce que j'étois amoureux d'une femme (2), et qu'elle ne pouvoit pas dire que je fusse absolument à elle. Ma foi ! en l'âge où j'étois, il me falloit quelque autre chose pour m'arrêter que ce qu'elle me vouloit donner ; d'ailleurs, depuis sa petite-vérole, elle n'avoit rien de joli que l'entretien et le bien. Son mari fut tué au combat de la Route, avant le secours de Cazal par le comte d'Harcourt (1640). J'ai dit qu'elle ne voulut point *acheter* le bonhomme de La Force (3). Elle étoit riche et estimée; elle voyoit beaucoup de gens de qualité : cependant elle n'étoit point contente ; je n'ai jamais pu deviner ce qu'il lui falloit. Ceux de dehors ne s'apercevoient point de son chagrin ; car, comme elle avoit l'ambition de plaire, elle se forçoit, et je lui disois, à cause de cela, qu'il n'y avoit point d'avantage à être son parent.

(1) L'esprit commençoit déjà à *courir les rues.*

(2) Cette femme, dont Tallemant étoit alors amoureux, étoit la belle-sœur de M. d'Agamy. Nous n'avons pu parvenir à découvrir son nom. (Voyez plus bas l'historiette des *Amours de l'auteur.*)

(3) Voyez l'historiette du *maréchal de La Force*, t. Ier, p. 231 de ces Mémoires.

Elle avoit une amitié fort étroite avec une madame de Lagrenée, qui étoit une fort raisonnable personne. Cette femme m'a dit que le dessein de ma parente étoit de faire tous ses efforts pour épouser Gassion, s'il devenoit maréchal de France. Elle ne manquoit pas de gens qui la recherchoient. Celui de tous ses poursuivants qui s'y obstina le plus, ce fut un capitaine aux gardes, qui est aujourd'hui lieutenant des gendarmes, si je ne me trompe; il s'appelle La Salle. Comme elle aimoit à être adorée, quoiqu'elle ne l'aimât point, elle ne se put résoudre à fermer sa porte; elle lui disoit: « Nous ne sommes » pas le fait l'un de l'autre. Il y a long-temps que » je vous connois; vous êtes ménager, et moi j'aime » la dépense; je suis huguenote, vous êtes catholique; » vous êtes d'humeur soupçonneuse, et moi d'hu- » meur libre. » La Salle se résout de l'enlever: il donne de l'argent aux gens de la dame pour avoir plus de facilité à l'enlever sur le chemin de Charenton. Elle le sait par eux-mêmes; elle leur donne autant que lui, et lui renvoie ce qu'il leur avoit baillé. Ses oncles, qui étoient administrateurs du revenu du cardinal de Richelieu, en allèrent parler à madame d'Aiguillon, et lui firent entendre que La Salle se faisoit fort de M. le comte de Guiche. Elle en avertit le cardinal, qui déclara au comte de Guiche que si La Salle enlevoit cette femme, ce seroit à lui qu'il s'en prendroit et non à La Salle.

Madame d'Harambure étoit effectivement libérale, et, par son testament, elle donna près de quarante mille écus. Elle mourut jeune (*à trente-trois ans*), et lorsqu'elle se croyoit mieux, d'une maladie de langueur; elle avoit toujours dit qu'elle vouloit mourir en repos, et que l'appareil de la mort étoit plus

effroyable que la mort même. Quand elle étoit malade, elle ne se laissoit quasi voir à personne. Elle mourut comme elle souhaitoit; car, s'étant fait un transport au cerveau, elle ne vit ni ne sentit rien de tout ce qu'on fit pour la faire revenir. Cette fantaisie de ne se point laisser voir fit dire bien des sottises; mais je crois qu'il n'y a que de l'imprudence et de l'humeur particulière à tout cela.

CCLXXIV

LA LEU.

Paul Ivon, seigneur de La Leu, étoit d'une honnête famille de Bleré en Tourraine. Dès sa plus tendre jeunesse, il s'amusoit à faire des ronds et des carrés sur le sable; marque certaine qu'il s'adonneroit aux mathématiques. Il s'appliqua au commerce, et, s'étant habitué à La Rochelle, car il étoit huguenot, il épousa la fille d'un Flamand, natif de Tournay, nommé Tallemant, qui, chassé de son pays pour la religion, du temps du duc d'Albe, avoit trouvé une jeune veuve des meilleures maisons de la ville, qui l'avoit épousé pour sa beauté (1). On m'a dit en effet que c'étoit un fort bel homme. Paul Ivon fit une société avec les frères de sa femme, savoir : le père du maître des requêtes et mon père. Ils eurent quelque bonheur en leurs affaires; mais dès

(1) Cette femme s'appeloit Loyse Thévenin ; elle étoit veuve de Pierre du Jan. (Voyez la *Notice préliminaire*, t. 1er, p. 9.)

que Ivon se vit du bien, la vanité l'emporta, et, ayant été maire, il voulut faire le gentilhomme, et acheta la terre de La Leu, à une lieue de La Rochelle (1). Depuis cela les autres travailloient pour lui, et il les assistoit seulement de son conseil. Cet homme, qui avoit de l'esprit, mais un esprit déréglé, se mit dans son loisir à rêver à des choses qui n'étoient nullement de son gibier; il étoit naturellement vain et s'estimoit infiniment au-dessus de tous ceux de sa volée, et puis, n'ayant point de lettres, il n'apprenoit rien dans l'ordre, et ne savoit aucun principe; cela mit une telle confusion dans sa tête, que peut-être ne viendra-t-il jamais un homme qui die ni qui fasse plus de grotesques que lui. La sainte Ecriture l'acheva : il en expliquoit tous les mystères à sa mode, et se fit une religion toute particulière; il se disoit *l'Abraham* de la nouvelle loi; et, pour ressembler mieux à l'autre, un beau matin, il s'imagina avoir reçu commandement de Dieu de sacrifier sa femme, qu'il aimoit fort, et il fallut que ses beaux-frères y missent ordre, aussi bien qu'une autre fois qu'il disoit avoir reçu commandement d'aller demander l'aumône par toute la ville. Pour faire le *Socrate*, il s'avisa de dire qu'il avoit un esprit familier. Mon père étoit un bonhomme qui avoit pris quelque teinture des visions de son beau-frère, dont il se désabusa pourtant à la fin; il croyoit qu'effectivement cet homme avoit un esprit qui lui parloit sans que personne l'entendît, et que cet esprit lui avoit sou-

(1) Le maréchal de Bassompierre a donné à cette terre une sorte de célébrité. Il y établit son quartier-général, en 1627, pendant le siége de La Rochelle. (*Mémoires de Bassompierre*, dans la *Collection Petitot*, 2e série, t. XXI, *passim*.)

vent donné de fort bons avis. Après l'avoir bien questionné sur cela, je trouvai que la seule chose notable que cet esprit eût conseillée, ce fut d'acheter du blé en Bretagne, et de le faire venir à La Rochelle, où il étoit fort cher. Une fois on trouve notre homme avec de grosses bosses au front qu'il s'étoit faites en adorant, disoit-il, le ventre à terre; et il vouloit un jour faire prosterner comme cela madame de La Trémouille, qui avoit eu la curiosité de le voir. Sur ce que quelqu'un dit quelque chose à sa table qui le fâcha, il fit serment de manger tout seul durant je ne sais combien d'années. Il en fit presque en même temps un autre encore plus ridicule; je n'ai jamais pu savoir pourquoi : ce fut de ne se peigner de certain temps ni les cheveux ni la barbe, qu'il portoit fort longue. Il observa fort exactement ces deux beaux vœux. Il se fit peindre, car c'étoit un si beau vieillard et si vigoureux, qu'on lui demandoit si c'étoit pour quelque maladie que les cheveux lui étoient blanchis; il se fit peindre, dis-je, dans une chaise, avec une robe de chambre de velours noir; un rayon tiré par le signe du Sagittaire, comme une flèche, lui passoit par la tête et lui sortoit par la bouche; il avoit à la gauche une espèce de temple ouvert, et un tombeau au milieu couvert d'un drap noir : peut-être étoit-ce celui de sa femme, qui étoit morte assez jeune. Tout autour de ce tombeau il y avoit mille griffonnages, mille ronds, mille triangles, et par-ci par-là des mots hébreux. Il avoit appris quelque petite chose de cette langue sans savoir ni grec ni latin, et même il en mit autour de ses armes. Il y avoit des figures mathématiques, des chiffres, des nombres et cent autres *alibi-forains;* enfin tant de chimères, que

Jacques Pujos (1), qui les dessina, car, pour cela, il falloit un géomètre, en devint quasi fou lui-même. Je me souviens qu'il y avoit en un endroit : *Bonne nouvelle annoncée par Paul Emile*. Ce nom lui sembla beau dans Plutarque, et il le prit à cause qu'il s'appeloit Paul. En un autre, il y avoit en grosses lettres : *Un loup y a;* c'étoit son anagramme, et il y entendoit cent beaux mystères que personne n'a entendus que lui. A cause d'un lion qui étoit dans les armes qu'il se fit faire, il se mit dans la tête qu'il étoit le lion de la tribu de Juda, et c'étoit un des hiéroglyphiques de son *mirificque* (2) portrait.

Il a écrit des mathématiques ; mais on ne sait ce qu'il veut dire. Pujos disoit de lui : « Il a trouvé de » belles choses, mais il ne peut les expliquer. » Il mettoit toujours pour titre: *Propositions mathématiques de monsieur de La Leu, démontrées par Jacques Pujos* (3). Mais Jacques Pujos démontroit toujours que les propositions étoient fausses, surtout quand le bonhomme prétendoit avoir trouvé la quadrature du cercle. Au siége de La Rochelle (1627), il fit présenter au Roi par mon père, à qui il donna

(1) C'étoit un garçon, fils d'un de ses commis, qui étoit assez né aux mathématiques. (T.)

(2) *Merveilleux*, *admirable*. (Expression de Rabelais.)

(3) C'est un volume in-folio. (Paris, Louis Sevestre, 1638.) Il est à la Bibliothèque de l'Arsenal. L'ouvrage est précédé d'un tableau qui contient la dédicace de l'œuvre, par Paul Yvon, sieur de La Leu, au révérend Père Anastase, capucin. On trouve à la fin du livre un autre tableau qui contient entre autres choses une lettre écrite par un écolier d'un mois initié aux sciences ; elle est signée Jacques Pujos, et est datée de La Rochelle, le 1er mars 1633. Le volume est rempli de figures de mathématiques et cabalistiques. Cet exemplaire est un don de l'auteur au couvent des Blancs-Manteaux de Paris.

un compliment à faire à Sa Majesté, où l'on n'entendoit rien, une assiette d'or, où la prétendue démonstration de la quadrature du cercle étoit gravée. Depuis, le Roi la fit fondre avec quelques bourses de jetons d'or; cela fâcha terriblement notre vieillard, et d'autant plus que quand il apprit ce beau ménage, il venoit de dédier son dernier ouvrage au Roi. Il y a une lettre dédicatoire, où, entre autres choses, il dit qu'il est l'homme dans le soleil, et défie le Roi de le tuer avec tout le régiment des gardes. Il envoya ce livre à tous les gens de lettres de sa connoissance, et plusieurs le gardent par rareté.

Enchérissant sur ce qu'il avoit dit autrefois qu'il étoit *l'Abraham*, il alla voir M. de Marca, aujourd'hui archevêque de Toulouse, et lui dit: « Je suis » *le Messie ;* mais il me faut un précurseur, et c'est » vous qui l'êtes. »

A cause qu'il y avoit sur la porte d'Arras:

Quand les rats prendront les chats,
Les François prendront Arras,

il fit dire étourdiment à son esprit qu'Arras ne seroit point pris. On fait un conte de deux moines, qui, en parlant à lui, dirent assez bas, comme exorcisant son esprit: « Si tu es de Dieu, parle. » Il l'ouït, et dit: « Vous avez dit telle chose. Mon esprit » est de Dieu, et il parlera. »

Une fois il dit à l'abbé de Cerisy je ne sais quel texte; l'autre lui demanda de quel auteur cela étoit: « C'est de Paul Ivon, lui dit-il.—Je vous demande » pardon, répondit l'abbé, je ne connois pas encore » cet auteur-là. — Il se fera connoître, » répondit-il gravement. A moi, sur ce que je lui disois une fois:

« Cela n'est pas si vrai que deux et deux sont quatre, » il me répondit aigrement qu'il n'y avoit rien de plus faux que de dire que deux et deux fussent quatre: « Car la vérité, disoit-il, est une, et ce qui n'est pas » un n'est pas vérité : or, est-il que deux n'est pas » un. *Ergo glû* (1). » Ses étymologies étoient à peu près justes comme ses raisonnements; il disoit que cheminée étoit *chemin aux nuées;* chapeau, *échap-p'eau;* pourpoint, *pour le poing*, parce que c'est le poing qui y entre le premier; chemise, quasi *sur chair mise.*

Pour ce qui des mœurs, il vivoit bien; et comme il se vanta en épousant sa femme qu'il n'en avoit encore connu pas une, de même il s'est vanté d'avoir eu la même continence en veuvage, quoiqu'il soit devenu veuf d'assez bonne heure, et qu'il fût d'inclination amoureuse. Il étoit brave naturellement, et à une sortie à La Rochelle, du temps de M. le Comte, il paya bravement de sa personne. Pour le dernier siége, il eut permission d'en sortir. Les ministres, à cause de ses visions, le tourmentèrent tant, car il dogmatisoit, qu'après la prise de La Rochelle il se fit catholique, ou du moins il fit profession de la religion du prince. Il étoit homme de bien et fort charitable; il a donné beaucoup en sa vie; mais ce qu'il fit à la fin, et que je dirai ensuite, a fait douter que ce ne fût par vanité. Sept ou huit ans devant sa mort, il fit connoissance, par le moyen de quelque dévot, qui, peut-être, le vouloit faire donner dans le panneau, d'une supérieure des Carmélites de Saint-Denis, nommée madame de Ga-

(1) Mot explétif et sans aucun sens, dont apparemment La Leu accompagnoit son discours.

dagne (1); elle avoit été fille de la feue Reine-mère. La nonne, qui étoit adroite, le sut si bien cajoler, qu'il en devint spirituellement amoureux, et brusquement il va demeurer à Saint-Denis, et donne six mille livres tous les ans à ce couvent pour faire bâtir leur église. Cela a duré presque jusqu'à sa mort. Il logeoit tout contre, et leur donnoit sans cesse des provisions. Comme bienfaiteur, il voyoit les religieuses à découvert. Pour la mère Angélique, c'étoit ainsi que se nommoit sa bien-aimée, à mon goût, elle achetoit bien ce qu'elle en tiroit (2); car il lui falloit entendre, trois ou quatre heures durant, tous les jours, toutes les visions qui passoient par la tête de ce *Messie*.

Or, voici comment mon père, qui déjà n'approuvoit point tout ce que faisoit son beau-frère, commença à se désabuser entièrement. Un matin il dit à mon père: « L'esprit m'a dit: Fais-toi rendre » compte par ton frère. » Mon père rend son compte. Le *Messie* fut fort étonné de se trouver de beaucoup moins riche que mon père, qui lui représente que les assiettes d'or et autres dépenses, avec les pensions des religieuses, montoient gros. L'esprit parle une seconde fois, et dit qu'il falloit trouver cent mille livres de plus que Tallemant ne disoit. Tallemant,

(1) Ce fut Saugeon qui le mena voir la mère Angélique de Gadagne. (T.) — Saugeon étoit un gentilhomme saintongeois, dont Tallemant raconte plus bas les singulières aventures dans l'historiette des *Amants malheureux*.

(2) Mais j'ai appris qu'elle en payoit son galant, à qui elle donnoit deux mille livres; c'est le moine de Bragelonne de Saint-Denis: elle l'eût fait coadjuteur de Tours, si elle ne fût point morte. Elle gouvernoit madame de Brienne, et étoit bien avec la Reine. (T.)

homme légal, ne put souffrir cette injure ; il dit que l'esprit étoit un malin esprit, et depuis il commença à croire que son beau-frère étoit un fou ; car il n'y a rien qui désabuse tant les gens, et surtout un homme de *numéro* (1), que quand on leur veut ôter ce qui leur appartient. Le *Messie* entre en fureur jusqu'à lever le bâton. Voyez quel Messie ! Tallemant se retire ; l'autre part sur l'heure, et, sans dire gare, il prend le chemin de La Rochelle. Il étoit tard, il ne put que coucher au Bourg-la-Reine. Là il vécut encore deux ans, et fit travailler Jacques Pujos à de vieux comptes, afin de tourmenter mon père. Enfin, se voyant aux abois, il se repentit et commanda qu'on les brûlât.

On dit : tel maître, tel valet : voici un maître-d'hôtel de M. de La Leu qui n'étoit guère plus sage que lui ; il s'appelle Douet. Il a un peu voyagé à Maroc et au Levant. Cela n'a servi qu'à lui brouiller la cervelle : car, à cause de ses voyages, il s'est pris pour un habile homme, et s'est mis à faire des livres. Il y en a un plein de bons avis pour le public ; mais on néglige tout en ce siècle-ci. Il recommande, entre autres choses, d'ôter toutes les pierres des champs, et de les porter à la mer. Il y avoit un autre livre intitulé : *Machines de victoires et de conquêtes*. Pour celui-là, personne n'y entendoit rien. Une fois qu'il étoit à la campagne, il persuada à la belle-mère de M. Patru, sa parente, au-

(1) Singulière expression : *un homme de numéro, un homme de chiffres*, pour un homme fin et habile en affaires. On voit dans Trévoux qu'un homme *qui entend le numéro* est celui qui pénètre facilement dans le secret de toute affaire où il s'agit de compte ou de profit.

tre bonne cervelle, d'aller à la boussole, à je ne sais quelle dévotion dont ils ne savoient point le chemin : il la guida si bien qu'il l'égara de six lieues sur huit. Depuis la mort de son maître, qui lui a laissé une petite pension, il fait tous les ans une quantité d'anagrammes imprimées, sur le nom du Roi, et met tout de suite *Louis quatorzième du nom, roi de France et de Navarre*. Voyez si ce n'est pas une merveille que de trouver quelque chose sur un si *petit* nom. Je les garde, et c'est un bon meuble pour la bibliothèque ridicule (1).

CCLXXV

LOZIÈRES.

Le plus jeune de tous ses enfants s'appeloit Lozières, du nom d'un fief de la terre de La Leu : il porta les armes en Hollande; après, pour n'être pas indigne fils de son père, il prit tout d'un coup le petit collet, après s'être fait catholique; mais il ne portoit point la soutane et n'avoit point de bénéfices. Il écoutoit son père comme un oracle, et n'é-

(1) Tallemant est, à ce que nous croyons, le seul écrivain qui ait parlé des ouvrages imprimés de La Leu et de Douet, son maître-d'hôtel. Le recueil des anagrammes de ce dernier est à la bibliothèque de l'Arsenal. (*Belles-Lettres françaises*, 11783, *in*-f°.) L'auteur s'appeloit Jean Douet, il se qualifie *écuyer, sieur de Romp-Croissant*. La première pièce du volume a pour titre : *Une centurie d'anagrammes sentencieuses sur l'auguste nom de sa majesté très-chrétienne Louys, quatorzième du nom, roi de France et de Navarre*. Paris, 1647, in-4°. Le volume renferme un grand nombre de pièces du même genre, toutes du même auteur. C'est une singularité qui est peut-être unique.

toit guère plus sage que lui. Avec ce petit collet, et ayant les quatre mineurs pour le moins, il s'alla battre en duel avec un gentilhomme avec lequel il avoit eu querelle en Hollande; il eut l'avantage. Il eut quelque envie de mettre à mal la femme d'un de ses cousins-germains; elle étoit fort jeune. Pour la gagner, il se mit à l'appeler *mon petit animal.* Elle ne le trouva nullement bon; elle l'appela *mon gros animal,* et ils se brouillèrent (1). L'année de Corbie (1636), on obligea chaque porte cochère de fournir un cavalier. Mon père équipa un de ses commis pour cela. Le père de ce commis avoit autrefois porté les armes, et s'étoit appelé Lozier. Un dimanche que je n'étois point allé à Charenton, je vis un grand laquais de Lozières, qui tournoya longtemps autour de ce nouveau gendarme; et enfin l'ayant tiré à la porte, il lui dit qu'il mît l'épée à la main, ou qu'il quittât le nom qu'il avoit pris. Le commis, mal stylé à l'escrime, gagne la porte, met la barre à la grille et parloit à l'autre par la grille. J'entends du bruit, je descends, et je me moque de la poltronnerie du cavalier *de porte cochère,* qui s'excusoit sur ce que son épée étoit plus courte que la brette du laquais; je chasse l'estafier, et quoique je fusse fort jeune, je vais en faire des plaintes à mon parent. « J'ai donné, me dit-il gravement, cet » ordre à Orange; l'autre jour, comme il me dés-

(1) Il n'est pas difficile de reconnoître que c'est à sa cousine, madame Tallemant des Réaux, que Lozières avoit fait si singulièrement la cour. Tallemant étoit cousin germain de Lozières, et mademoiselle Rambouillet s'étoit mariée très-jeune. Dans toute la suite de ce chapitre, Tallemant tombe avec une complaisance toute particulière sur les ridicules de Lozières; il s'y délecte dans une petite vengeance.

» habilloit : La Balle (*c'étoit le nom du commis*), lui » dis-je, va donc à la guerre? — Vraiment, il me » fait beaucoup d'honneur de prendre mon nom, et » si ce maraud vient à fuir, on dira sans distinguer, » quand il arrivera de parler de moi, qui ne fais » que de quitter les armes : *Je l'ai vu bien détaler,* » *ce n'est qu'un poltron*. Orange s'offre à punir cette » outrecuidance. Je suis d'avis, continua Lozières, » que vous lui fassiez mettre l'épée à la main s'il » ne veut quitter mon nom, et que vous le tuiez » tout franc. » J'eus beau haranguer, je ne lui pus faire entendre raison : il croyoit avoir fait une belle chose. Il conte l'histoire à mon père et à mon frère aîné, à qui étoit le commis, qui prirent cela au point d'honneur. Lozières avoit pitié d'eux de n'être point de son avis, et il pensoit leur dire une belle raison quand il leur disoit qu'il n'y avoit eu que lui et le second fils de M. le maréchal de Thémines qui eussent porté ce nom-là (1). La Balle, ou Lozier, comme il vous plaira de le nommer, fait un complot avec d'autres cavaliers *de porte cochère* d'assassiner ce laquais, et il l'attaque lui troisième; c'étoit sur le rempart, derrière le logis de Lozières (2). Il entend du bruit, y court, terrasse son rival Lozier, et lui ôte son épée, qu'il apporte en triomphe, comme si c'eût été l'épée de Bouteville (3). Enfin tout cela

(1) Le maréchal de Thémines s'appeloit *Lauzières*. Son fils aîné portoit le titre de marquis de Thémines, et son second fils Charles avoit conservé le nom de la famille.

(2) Où est à cette heure l'hôtel de l'Hospital (T.) Cet hôtel étoit situé sur le boulevard du Temple, à l'angle de la rue de ce nom. Il se prolongeoit jusqu'à la rue de Vendôme.

(3) François de Montmorency-Bouteville, si célèbre par sa manie pour les duels, décapité le 21 juin 1627.

s'accommoda : le commis quitta le nom de Lozier, et le victorieux Lozières fit satisfaction à mon frère.

Lozières se remet à étudier le latin, et se fait recevoir conseiller d'église au parlement de Paris. Jamais homme n'a pris les choses plus de travers que celui-ci. De peur qu'on ne le soupçonnât de favoriser ses amis, il étoit toujours contre eux, et il leur refusoit des choses qu'il eût accordées à d'autres. Insensiblement il se met à voir les dames, et surtout celles qui avoient réputation d'avoir de l'esprit. Il fut chez madame Saintot (1), où il dit un jour que son père, il n'en étoit pas encore désabusé tout-à-fait, n'avoit jamais connu d'autre femme que la sienne. Quand il fut sorti, madame Saintot dit à Bensserade : « Que te semble de cela ? — Ma foi, » ce dit-il, je ne voudrois pas dire l'équivalent de » ma mère. » Il cajoloit partout et cajoloit d'une façon pitoyable ; vous eussiez dit qu'il prononçoit un arrêt ; il étoit *pesant à la main ;* c'étoit un grand homme tout d'une pièce. Jamais homme n'eut tant de besoin de sacrifier aux Grâces. Madame de Montbazon ayant un procès à sa chambre, il voulut profiter de l'occasion, et lui faire connoître l'affection qu'il avoit pour son service, afin de s'en prévaloir en temps et lieu ; il s'y prit si bien, qu'elle crut qu'il étoit contre elle, et chercha quelque temps les moyens de le récuser. Il en conta quelque temps à madame de Cressy, qui en étoit fort lasse. Lui, soit par une fausse galanterie, ou pour faire croire qu'il y avoit eu de grandes privautés entre eux, car

(1) Cette dame Saintot, qui eut pour Voiture une passion si malheureuse. (Voyez l'historiette de *Voiture*, t. II, p. 272 de ces Mémoires.)

il avoit une vanité enragée, fit semblant de s'évanouir un jour qu'il étoit seul avec elle. « Apportez un » seau d'eau, dit-elle à ses gens ; s'il ne revient, on » le jettera par les fenêtres. » Il fut tout glorieux de revenir.

La petite madame de Courcelles l'appeloit *le héros*. Je crois que cela vient de ce qu'il ne parloit un temps que des règles du théâtre. Il s'est toujours piqué de faire de belles lettres. A la vérité, il y prenoit bien de la peine, et avec tout cela, le monde étoit si malicieux que de ne les vouloir pas trouver belles.

Une fois, en passant par Saumur, il y a dix-sept ans, il y trouva mademoiselle de Bussy (1) qu'il connoissoit, et, en badinant avec elle, il lui fit une promesse de mariage avec du crayon sur une carte. Il part pour aller coucher à La Flèche. A Baugé, ayant rêvé à cela, il trouva à propos de faire une déclaration par-devant notaires que ce qu'il en avoit fait n'avoit été qu'en riant. Le notaire ne voulut pas lui en donner acte qu'il n'eût vu la carte ; mais à La Flèche il en trouva un plus commode. Avant cela il alla débiter une assez plaisante fable : il dit qu'ayant fait faire le portrait de cette belle, dans l'impatience qu'un laquais, qui l'étoit allé chercher chez le peintre, revînt, il se mit à la fenêtre, et qu'il vit deux traîneurs d'épée s'estocader en présence de ce portrait qu'un homme tenoit élevé comme le prix du combat. Lozières dit qu'il prit des pistolets, et qu'il alla arracher ce portrait et le reporta chez lui en triomphe. Il n'y avoit pas

(1) Honorée de Bussy. (Voyez l'historiette du *maréchal de Brézé*, t. III, p. 35 et suiv.)

un mot de vérité à tout cela, car il ne logeoit point sur la rue, et son laquais n'entra point, comme il prétend, dans un cabaret où des gladiateurs lui eussent ôté le portrait. Tout le monde sait cette histoire : elle va jusqu'au Louvre. La belle envoie quérir Lozières, qui lui dit : « Eh ! de quoi s'est-on avisé » de vous aller dire cela? Je ne voulois point que » vous le sussiez. »

La connoissance qu'il fit avec le coadjuteur, alors l'abbé de Retz, chez mademoiselle de Roche (1), lui fut fort préjudiciable ; car, outre que ce fut lui qui lui prêta de quoi payer ses bulles de la coadjutorerie, et que cet argent n'est pas prêt à être rendu, cette connoissance fut cause qu'il se mit tout autrement l'ambition dans la tête (2). Persuadé de son mérite, il quitte le parlement pour un brevet de conseiller d'État ordinaire que le coadjuteur lui fit donner. Le voilà intendant de Dauphiné, par le moyen de madame Bigot, qui demanda cet emploi à Lyonne. Il ne contenta personne en cette intendance. Lyonne le maintint par honneur. Lozières, par reconnoissance, s'avisa de cajoler à Grenoble la femme du président Servien, oncle de Lyonne. Le président écrit le diable contre lui ; madame Bigot le sait et lui écrit qu'il se garde d'irriter les maris. Il se doute que cela venoit du président, et, par une

(1) Belle-fille de l'écuyer de madame de Retz. Elle épousa Pierre de Lalane. (Voyez son article à la suite de celui-ci.)

(2) Il ne passoit pas autrement pour bon catholique ; il crut que d'aller communier au cardinal à sa première messe, le mettroit en bonne réputation, ou bien il crut que cela se devoit. Il y fut, et pas un parent n'y alla ; cela sembla ridicule. (T.) — On voit par ce mot de Tallemant que la famille de l'abbé de Retz affecta de ne pas assister à sa première messe.

générosité de l'autre monde, lui va décharger son cœur et met l'oncle mal avec le neveu. Il refusa une chose juste à Lyonne, le maitre des comptes ; l'autre lui dit : « Monsieur, quand vous aurez cinquante » ans comme moi, vous aurez plus d'expérience. » Son successeur, qui ne connoissoit point Ménage, accorda à Ménage une chose que Lozières lui refusa, quoiqu'il fût son ancien ami, et que Ménage lui eût donné M. Nublé (1). On lui écrivoit de la cour : « Ne dites point telle chose à M. de Lesdi- » guières. » M. de Lesdiguières la savoit aussitôt. Je crois qu'il l'auroit plutôt dite à madame ; car, sans doute, il lui en aura voulu conter, puisque c'étoit la parente du coadjuteur. A Grenoble, il écrivoit à d'Émery qu'il falloit qu'il se montrât *pasteur* et non *mercenaire.*

Il cajola une dame dont on avoit médit douze ans durant avec un autre ; il se servit d'un désordre qui arriva entre eux. Le premier galant mourut d'un mal invétéré qui s'augmenta par le chagrin d'être mal avec la belle. Elle-même mourut peu de temps après. M. l'intendant affecta d'aller à l'enterrement avec une mine stoïque. Tout le monde se moqua de lui.

En une opération qu'on lui fit une fois à un pied, il se piqua de constance, et de ne pas jeter un pauvre petit *aye !* il en souffrit trois fois davantage et en *tressua tellement d'ahan* (2), que tout étoit percé jusqu'à la paillasse.

(1) Louis Nublé, avocat au parlement de Paris, mourut en 1686. Il étoit l'ami de Ménage. (Voyez la note 1re de la page 61 du tome VII, historiette de *Ménage.*)

(2) *Ahan* (vieux mot), douleur.

Pour soumettre un village (1) rebelle il laissa ses fuselliers, et alla chercher main-forte : il rencontra

(1) Ce village appartenoit à un parent de M. de Bellièvre, alors second président au mortier du parlement de Paris. Notre intendant crut être obligé de lui en faire compliment ; mais il fut si bon, qu'après avoir dicté la lettre à son secrétaire, il mit au bas qu'il le prioit de l'excuser s'il ne lui avoit pas écrit de sa main ; que ce jour-là il lui avoit fallu faire une lettre pour M. le cardinal, etc. Il en nommoit je ne sais combien. M. de Bellièvre dit : « Il est vrai que voilà bien des lettres. » (T.) — Le fait s'étoit passé dans le bourg de Joux, à une lieue de Tarare, dont M. de La Salle, baron de Joux, petit-neveu du président de Bellièvre, étoit seigneur. Lozières s'étoit vu dans la nécessité d'y envoyer des troupes pour obliger les habitants à acquitter des tailles arriérées, et le baron de Joux avoit lui-même excité à la révolte. C'est ce qu'on apprend par une lettre de Nublé à Ménage. On y voit que Lozières avoit fait son devoir, et que le président de Bellièvre, au lieu de soutenir son neveu, auroit dû le blâmer sévèrement, le rappeler à la soumission, et se contenter de solliciter sa grâce. « Le samedi saint (1645), au matin, le capitaine » de cette compagnie de fuzeliers, et le sieur Pouget, donnèrent » à M. de Lozières l'advis de ce qui s'étoit passé à Joux, le soir » précédent..... Il résulte des dépositions, tant du curé, des » officiers et des autres habitants du bourg de Joux, que de » celles des fuzeliers, que, comme cette compagnie achevoit de » se loger à Joux, M. de La Salle y survint ; que, n'ayant pu obtenir du lieutenant qui la commandoit qu'il la menât loger ailleurs, il avoit fait sonner le tocsin ; que les paysans s'étant » assemblés en grand nombre, les fuzeliers se sentirent obligés » de se retirer et de camper dans une pièce de terre ; qu'ensuite » M. de La Salle fit dresser des barricades à l'entrée du bourg, » fit faire la garde toute la nuit, et fit poser des vedettes vis-à-vis de celles des fuzeliers. Cette action étoit d'une conséquence » d'autant plus pernicieuse que les esprits du peuple de cette » province ne sont pas mieux disposés qu'ils étoient l'année » dernière. N'eût-on pas accusé M. de Lozières de prévarication » s'il eût usé de dissimulation en cette rencontre, et de défaut » de courage s'il eût manqué de se transporter sur les lieux ? et

madame de Villeroy, et, sans autre compliment, il lui dit d'un ton de dictateur : « Madame, je vous » ordonne de la part du Roi de m'envoyer cent des » Suisses de la garnison de Lyon. » Elle le prit pour un Don Quichotte en intendance, et ne lui répondit rien. Il rencontra après une recrue de vingt-cinq chevau-légers qui n'avoient encore que des épées ; il en dit autant à l'officier : cet officier se mit à rire, et lui dit : « Monsieur, j'y irai pour » l'amour de vous, mais non pas à cause de votre » intendance. » Il y fut, mais le village avoit capitulé. Lozières en pensa enrager, car il avoit envie de faire carnage (1).

» ne lui eût-on pas imputé tous les autres désordres dont il étoit » vraisemblable que ce premier désordre eût été suivi ? Il est » vrai que, lorsqu'il arriva au bourg de Joux, M. de La Salle s'en » étoit retiré, et qu'il y treuva toutes choses paisibles ; mais que » pouvoit-il moins que de dresser un procès-verbal et de faire » une information de ce qui s'étoit passé, de décréter contre » les principaux accusés, qui étoient absents, et d'en faire faire » une perquisition ? Pour ce qui est des cloches dont quelques- » uns font tant de bruit, je vous ai mandé la raison pour laquelle » il avoit jugé à propos de les faire descendre, etc., etc. » (*Lettre autographe de Nublé à Ménage*, datée de *Grenoble, le* 3 *mai* 1645.) On lit dans une lettre du même, écrite à Ménage le 12 mai 1645 : « Vous l'obligerez grandement (*M. de Lozières*) » de continuer de conférer avec M. Tallemant de ce qui se pas- » sera. » Ceci ne peut se rapporter qu'à Tallemant des Réaux ; car dans une autre lettre, du 29 juin suivant, Nublé fait mention de *M. le maître des requêtes, Tallemant.*

(1) Tallemant exagère évidemment ici les bizarreries de son cousin l'intendant. On voit dans la lettre de Nublé à Ménage, du 3 mai 1645, que Lozières avoit résisté à la volonté du conseil relativement aux moyens violents qu'on employoit pour recouvrer les tailles : « Quelques efforts, dit-il, que M. de Lozières ait pu » faire durant quatre ou cinq mois contre la résolution que mes-

J'oubliois que quand il étoit conseiller il fit des exploits gigantesques en un *Te Deum* contre la chambre des comptes, qui eut prise avec le parlement pour la cérémonie (1).

A son retour, M. Nublé, dont tout le monde se louoit fort, le quitta, parce qu'il ne voulut pas se loger ailleurs que fort loin du palais, et qu'il le traita peu civilement. Nublé lui ayant représenté l'incommodité d'avoir si loin à aller, il lui répondit avec un souris moqueur par un conte : « Il y avoit, » lui dit-il, un homme qui marioit sa fille ; un save- » tier, son voisin, lui dit qu'il ne trouvoit pas qu'il » eût bien fait. — Je le trouve, moi, dit l'autre. — » Puisque ainsi est, reprit Nublé, vous me permet- » trez de me retirer. »

Voilà notre homme sans emploi, lui qui eût été de bonne heure à la grand'chambre. Il s'ennuyoit terriblement. Il fut tenté de se marier, de peur, disoit-il, que la solitude ne le fît devenir comme son père. Je suis fâché qu'il n'en ait pas passé son envie, car il m'eût sans doute fait rire. Il n'y avoit

» sieurs du conseil avoient prise d'envoyer une compagnie de » fuzeliers en cette province, il ne lui a pas été possible de les » dissuader. Ils lui ont enfin répondu qu'il remarquoit bien les » inconvénients qui pourroient arriver de l'établissement de cette » compagnie, mais qu'il ne proposoit point d'autres expédients » pour exiger le payement des tailles..... Ce que M. de Lozières » a cru devoir faire pour adoucir ce fléau, ç'a été de discipliner » cette compagnie de la façon que vous reconnoîtrez par un » exemplaire du réglement que je vous adresse, et d'avoir l'œil » à ce que ce réglement soit exécuté. » (*Lettres autographes de Nublé à Ménage, Bibliothèque de M. l'avocat-général Tarbé.*)

(1) C'étoit en 1638, à la première procession du vœu de Louis XIII. (*Voltaire, Histoire du parlement de Paris.* Édition Beuchot, 1829, XXII, 252.)

pas un homme au monde plus soupçonneux, ni qui eût plus mauvaise opinion des femmes : la sienne eût été obligée par honneur à venger le sexe. Mais il mourut en délibérant, et d'une mort assez fâcheuse, car il fut six mois à mourir. On l'ouvrit, et on lui trouva dans le foie plus de six douzaines de boules de chair, la plupart grosses comme des balles de mousquet, et quelques-unes grosses comme des éteufs (1). Tout cela venoit de mélancolie. Il voulut faire le philosophe, et, après avoir eu tous ses sacrements, il dit à ses parentes : « Mesdames, excu-» sez si mon linge n'est pas trop blanc ; mais j'ai » à faire un si grand voyage qu'aussi bien il seroit » bientôt sale. » Il fit un testament dont il étoit le plus satisfait du monde ; il croyoit avoir fait merveilles. Il y avoit des sottises à donner le fouet. Il donnoit à un de ses parents, à qui il avoit de l'obligation et qu'il faisoit son exécuteur testamentaire, une tapisserie, à condition de payer plus que cette tapisserie ne valoit ; il y avoit un article où il parloit de Nublé comme de son domestique ; il disoit qu'il l'avoit payé et au-delà de ses *gages ;* mais que, pour lui ôter tout sujet de plainte, sur ce qu'il a ouï dire que M. Nublé disoit qu'il avoit perdu quelques meubles, il charge ses héritiers de lui donner ce que dira M. Ménage jusqu'à la somme de trois cents livres. Par vanité, il laissa cent livres de rente à une parente de La Rochelle qu'il avoit aimée en vain autrefois. Cela pensa faire enrager cette femme, car il sembloit qu'il la voulût payer de si peu de chose. Il laissa ses livres à Bernard de Lesfargues, dont nous allons parler, et vous saurez pourquoi. Il fit

(1) Des balles de paume.

héritiers ceux qui l'étoient par la coutume, et c'étoit le moins qu'il pouvoit faire, car il s'étoit fait donner sous main cent mille livres par son père.

Il avoit un beau-frère digne de lui, qu'on appeloit M. de Chéusse; il avoit été conseiller à La Rochelle, mais il faisoit le marquis (1). Ce fat avoit je ne sais quoi à démêler avec quelque homme de La Rochelle, qu'il traitoit fort de haut en bas. Cet homme pourtant lui fit quelque niche, le voilà en colère. « Ah! petit rousseau, disoit-il (cet homme » étoit roux), petit rousseau, ce sont autant de char- » bons ardents que tu t'attises sur la tête. Ma fille, » ajoutoit-il, parlant à une folle de fille qu'il a, je » vois bien qu'il faudra souiller ses mains de ce » vilain sang. » Cette fille disoit une fois que la Reine avoit dit à Lozières: « Monsieur de Lozières, » monsieur de Lozières, la soutane n'est pas votre » fait, à ce bâton, à ce bâton. »

CCLXXVI

MADAME DE LALANE.

Mademoiselle de Roche étoit une des plus aimables personnes du monde; elle s'appeloit Galateau (2) en son nom, et étoit fille de la femme de l'écuyer de madame de Retz. Elle avoit de l'esprit,

(1) Ce benêt avoit une sotte coutume de dire *mes amis*, au lieu de messieurs. Un bourgeois qui l'étoit allé voir seul, voyant qu'il disoit *mes amis*, se retourne et ne voit que son barbet. « Hé! coquin, lui dit-il, remercie donc monsieur. » (T.)

(2) Titon du Tillet dit que madame de Lalane s'appeloit Gastelie des Roches (*Parnasse françois*, p. 331.)

disoit les choses fort agréablement (1), étoit belle comme un ange, et point coquette. On en fit tant de bruit que la Reine la voulut voir ; mais les dames de la cour, et surtout les filles de la Reine, la traitèrent fort de bourgeoise. Le grand-maître, depuis maréchal de La Meilleraye, alors veuf, la voulut faire épouser à l'Écossois, qui étoit à lui, et logeoit à l'Arsenal. L'Écossois étoit riche, mais elle eut peur de la violence du grand-maître, et, voyant sa mère gagnée, elle se fit enlever par Lalane, son amoureux, celui-là même qui faisoit si joliment des vers (2). Les enfants l'ont fait mourir toute jeune; ce fut grand dommage.

(1) Madame de Lalane écrivoit des lettres spirituelles, et faisoit de jolis vers, s'il en faut croire Campion. (Voyez le *Recueil de lettres qui peuvent servir à l'histoire*. Rouen, 1657, p. 73.)

(2) Saint-Marc a recueilli les poésies de Pierre de Lalane qui étoient éparses dans les Recueils, et il les a publiées en 1759, avec celles de Montplaisir. Lalane a été surtout inspiré par la douleur que lui causa la mort de sa femme. Plusieurs poètes la chantèrent ; il n'est pas jusqu'à Chapelain qui, en faveur d'Amarante, n'ait adouci la rudesse de sa versification. Il lui fit cette épitaphe :

Vénus repose en ce tombeau,
Du nom d'*Amarante* couverte ;
Le monde a perdu dans sa perte
Ce qu'il eut jamais de plus beau.
Toutes les Grâces, de tristesse,
Sont mortes avec la Déesse ;
Son fils voit encore le jour.
L'amour reste encor de la belle :
Mais ce ne peut être l'*Amour!*
Il est aussi mort avec elle.

CCLXXVII

LESFARGUES (1).

Bernard de Lesfargues étoit avocat à Toulouse et fils d'avocat. Pour son malheur, il s'imagina qu'il étoit éloquent, et s'étant mis à traduire Quinte-Curce, il fut si charmé de son style (2), qu'il crut qu'il n'y avoit que Paris digne de lui. A son arrivée, il s'adressa à feu Camusat, libraire de l'Académie. Camusat étoit bon libraire, et tandis qu'il suivit le conseil de Chapelain et de Conrart, il n'imprima guère de méchantes choses; mais sur la fin il s'imagina être assez habile pour faire les choses de sa tête, de sorte qu'il se mit à imprimer l'*Alexandre françois* (c'étoit le titre que Lesfargues avoit donné à Quinte-Curce (3)), sans en demander avis; il passa bien plus avant, car il crut avoir trouvé un homme à opposer à du Ryer, qui traduisoit Cicéron pour d'autres libraires, et donna six cents livres par an

(1) Bernard Lesfargues, auteur de *David, poème héroïque*, dont Boileau a dit, dans la neuvième satire :

> Le *David* imprimé n'a point vu la lumière.

On ne sait pourquoi on a dit dans la *Biographie* de M. Michaud, que Lesfargues étoit imprimeur.

(2) C'est de son propre style que Lesfargues étoit charmé. Tallemant avoit d'abord écrit : *s'étant mis à traduire* quelque chose, *il fut si charmé*, etc.; puis il a remplacé les mots *quelque chose* par *Quinte-Curce*, et il en est résulté une amphibologie.

(3) L'ouvrage est indiqué dans la *Biographie universelle* sous ce titre : *Histoire d'Alexandre le Grand, tirée de Quinte-Curce et autres auteurs*, 1639, in-8°.

à Lesfargues ; mais, parce qu'il voyoit que l'approbation de ceux de l'Académie étoit nécessaire à son nouveau venu, il obligea ce galant homme qui prétendoit, disoit-il, jeter de la poudre aux yeux de tout le monde, à visiter quelques académiciens, et à se mettre le ventre à terre devant eux. Lesfargues alla, entre autres, voir M. Conrart, entre six et sept heures du matin. Conrart étoit encore au lit ; on lui dit que c'étoit de la part de Camusat. Or, Camusat avoit promis de lui envoyer un faiseur de lunettes pour une commission, et parce qu'il lui avoit dit que c'étoit un homme fort bizarre, il prend sa robe de chambre et le fait entrer. Lesfargues vient, et faisant une révérence très-profonde, lui dit : « *Mousur, jé suis ce miséravle tradutur dont monsur* » *Camusat bous a parlé.* » Mais le pauvre Toulousain perdit bientôt son protecteur Camusat, car celui-ci mourut un an après, lorsque son *tradutur* étoit sur le point de faire imprimer les *Verrines* (1). On empêcha que la veuve ne les imprimât, et bien lui en prit, car on n'en a presque point vendu. Ce Gascon disoit : « Il falloit bien que je les traduisisse, » car, pour cela, il faut une parfaite connoissance » du droit romain et une parfaite élégance. » Il faisoit des vers qui ne valoient pas mieux que sa prose. Dépourvu de son Mécénas, Camusat, il se mit à faire la cour à l'abbé de Cérisy(2), à La Chambre(3),

(1) Les Oraisons de Cicéron contre Verrès, traduites en françois, 1640, in-4°.

(2) Germain Habert, abbé de Cérisy, membre de l'Académie française. Sa pièce principale est la *Métamorphose des yeux de Philis en astres.* (Voyez le *Recueil de diverses poésies.* Paris, Chamhoudry, 1651, 1re partie, p. 29.)

(3) Marin Cureau de La Chambre, médecin ordinaire du Roi,

et à Esprit, et de là vient que Ménage, dans la *Requête des dictionnaires*, l'appelle :

Votre candidat Lesfargue (1).

Mais son véritable support fut Lozières. Lesfargues lui disoit : « Vous êtes le dispensateur de la gloire,» et il le flattoit sur toutes choses ; de sorte qu'il s'y *adomestiqua* si bien, qu'avec une insolence de Gascon, quoique l'autre ne s'en aperçût pas, il lui dit un jour : « Eh bien, *Monsur*, *este chambre que » bous me boulez donner chez bous est-elle prête?* » Il n'y en eut pourtant point. Lozières étoit pesant, et ne savoit quasi rien ; il lisoit avec ce fou ; ils virent la poétique, et le sénateur se mit en tête de faire des sujets de pièces de théâtre. Il en disposoit les actes et les scènes, et mettoit en prose tout ce qu'il eût voulu qu'on eût mis en vers. Lesfargues écrivoit sous lui, et je me souviens qu'il disoit en ce temps-là : « Je me soumets à écrire sous M. de Lo» zières; regardez quel homme il faut que ce soit ! » Il disoit une fois à l'abbé de Retz : « Il n'y a que » vous et moi qui ayons du feu. » Il étoit dans je ne sais quelle maison, où il y avoit une tapisserie antique de velours en broderies avec un lit de même : « Cette chambre, dit-il, me fait ressouvenir de celle

membre de l'Académie française, auteur des *Caractères des passions*, ouvrage fort remarquable qui a fourni le motif de plus d'une belle page à la *Physiologie des passions*, du spirituel docteur Alibert.

(1) Voici le passage :

Maynard, sans eux, traduisoit mal,
Son Catulle et son Martial,
Et les *Verrines* faisoient nargue
A votre candidat Lesfargue.

» de mon père; il y a un meuble tout pareil qu'on lui » donna pour des affaires de la maison de Foix » qu'il a faites il y a long-temps. Seriez-vous d'avis » que je fisse venir ce meuble? » Lozières, en s'en allant en Dauphiné, fit tant envers ces messieurs de chez M. le chancelier, qu'on fit Lesfargues avocat au conseil, où il a toujours travaillé depuis, après avoir renoncé à sa mal fondée prétention d'éloquent (1).

CCLXXVIII

L'ABBÉ TALLEMANT (2), SON PÈRE, ETC.

L'abbé Tallemant est un garçon qui a de l'esprit et des lettres; il fait même des choses agréables, mais il n'y a rien d'achevé. C'est le plus grand *inquiet* (3) de France, et qui se chagrine le plus. Il est vrai que son chagrin est quelquefois assez plaisant. L'ambition lui fit changer de religion, et il avoit ce dessein il y a vingt ans, lorsqu'un de mes frères du premier lit, lui et moi, allâmes en Italie. Il étoit le plus jeune des trois, et n'avoit pas encore dix-huit ans. A Venise, où nous fîmes quelque séjour avant que d'aller à Rome, il coucha avec une courtisane : le lendemain, nous lui demandâmes : « Eh bien, étoit-elle jolie? — » La plus jolie du monde, dit-il, elle n'avoit pas le

(1) On ne trouve nulle part des détails aussi circonstanciés sur Lesfargues.

(2) François Tallemant, né vers 1620, membre de l'Académie française, mourut en 1693. Il étoit frère de l'auteur de ces Mémoires.

(3) On l'appeloit *son inquiétude*, comme on dit *son excellence*.

» moindre petit p... — Ah! l'innocent, lui dîmes-» nous, il a apporté son p....... en Italie. » Au retour, il voulut donner à l'abbé de Retz la gloire de l'avoir converti. Mon père se fâcha, et l'envoya pour quelque temps hors de Paris. Une fois que le bonhomme lui écrivit une lettre où il y avoit des endroits pleins de bile, et quelques-uns qui marquoient qu'il avoit fait quelque effort, le prosélyte, en la montrant à Quillet, disoit : « Voyez-vous bien, en voilà un qui » est de la façon de des Réaux, et celui-ci où il y a : » *Sera-t-il dit qu'un François Tallemant, petit-fils* » *d'un autre François Tallemant, qui aima mieux* » *sortir de sa patrie, que de fléchir le genou devant* » *l'idole*, etc.; voilà qui est du fils aîné. » La meilleure raison qu'il ait dite, c'est qu'il étoit toujours à la portière du vent, en allant à Charenton.

C'est un des plus grands paresseux qui soit au monde ; avant que nous eussions un carrosse, on lui donna un cheval. Je ris encore quand je me ressouviens de la manière dont il alloit par la ville ; sa bête étoit presque toujours dans le ruisseau, la bride sur le cou, et quand elle approchoit des maisons, elle mettoit la tête dans toutes les portes : au diable le coup d'éperon qu'il lui donnoit ! Étoit-il de retour ? le voilà à pester contre ce cheval. « Ce chien d'ani-» mal, disoit-il, s'arrête toujours où je ne veux pas » aller. Aussi, voilà une belle occupation que de » conduire une bête ! »

Pour n'avoir pas la peine de manier un gros livre, il fit relier un Aristote en vingt-quatre petits volumes, et de ces vingt-quatre, en peu de jours, il ne s'en trouva pas quinze. Il se tenoit dans son lit à lire quelquefois jusqu'à onze heures, et, la plupart du temps, ses draps étoient à bas, et il n'avoit que la

couverture sur lui ; aussi frileux que malpropre, on l'a vu cent fois entourer sa chaise de paravents devant un grand feu, affublé d'une grosse robe de chambre. Il étoit amoureux de madame d'Harambure, quoiqu'elle fût bien gravée. Elle s'en divertissoit, et n'a pas peu contribué à le rendre bizarre, car elle souffroit toutes ses visions. Un beau matin, au plus fort de son amour, nous fûmes tout étonnés de le voir avec une perruque. Il avoit la tête belle ; mais ses cheveux, par endroits, s'étoient blanchis. On ne s'en apercevoit pourtant point, car il en avoit beaucoup ; mais il fut bien attrapé quand, au lieu de revenir noirs, il en revint une fois plus de blancs qu'il n'y en avoit.

Tout d'un coup il lui prend une fantaisie de retourner à Rome : durant son absence, cette femme mourut. Il a voulu nous faire accroire depuis qu'il s'étoit éloigné parce qu'il voyoit bien qu'elle mourroit. Revenu de Rome, on le fit aumônier du Roi, justement au commencement de la régence. Je ne sais si c'est la soutane qui lui a communiqué l'avarice des gens d'église, mais aussitôt il eut une âpreté étrange pour le bien. Il se mit dans la tête que cela lui nuisoit de demeurer avec des huguenots. Il fit accroire à mon père que le Père Vincent (1) en avoit dit quelque chose, et qu'il n'auroit point de bénéfices s'il ne logeoit séparément. Il sort du logis. Il logeoit vers le Palais-Royal, et prenoit ses repas dans une auberge. Cette vie l'ennuya ; il se logea plus près de mon père pour avoir des bouillons ; après il y prit ses repas ; ensuite il y logea seul ; ses gens étoient dehors ; enfin il les y logea aussi.

(1) Vincent de Paul, depuis canonisé. Il l'appelle *Père*, comme fondateur des Pères de la mission.

Or, avant que de passer outre, il est bon de dépeindre un peu l'humeur de mon père. C'étoit un homme du vieux temps, *in puris naturalibus*, qui, en sa vie, n'avoit fait une réflexion. Opiniâtre à un point étrange, il disoit naïvement : « On dit que je » suis opiniâtre; qu'on me fasse venir un homme » qui me persuade, on verra bien que je ne suis » point têtu. » Il avoit de l'honneur et étoit humain, mais le plus méchant politique du monde; il avoit des façons de parler toutes particulières, et il croyoit que tout le monde étoit obligé de l'entendre comme ceux de sa famille. L'aversion qu'il avoit eue contre un ministre écossois, nommé Primerose (1), qui prêchoit deux heures d'horloge, et ne disoit rien qui vaille, fut cause que pour dire un *lanternier* (2), il disoit un *Écossois*. Mon père une fois disoit à un homme : « Celui dont vous parlez est un *Écossois*.(Il » vouloit dire un *sot.*)—Vous m'excuserez, monsieur, » dit l'autre, il est de Toulouse. » Or, le bonhomme appeloit en riant l'aumônier *notre Écossois*. Un jour le portier demanda au cocher de l'aumônier : « Où » as-tu laissé ta charge? — J'ai laissé, dit le cocher, » *notre Écossois* au Palais-Royal. » Mon père s'avisa ensuite, pour enchérir, de dire *excellent Écossois*, puis *excellent* tout seul; après *magnifique excellent*, et enfin rien que *magnifique;* tellement que, pour savoir ce qu'il vouloit dire, il falloit faire toute cette gradation. Il parloit aux gens de dehors, pour peu

(1) Ce ministre disoit une fois : « Mes frères, les proverbes » sont véritables: qui a fait Normand a fait gourmand; qui a » fait Gascon a fait larron (notez que c'étoit à Bordeaux); qui » a fait Saintongeois a fait bavard, etc. Mais qui a fait Écos- » sois a fait prompt et propre à toutes vertus. » (T.)

(2) Un homme qui n'achève rien de ce qu'il commence.

qu'il fût en belle humeur, car il étoit gai naturellement, comme à ses enfants; vous l'entendiez si vous pouviez. La première fois que Ruvigny, qui a épousé ma sœur, le vit, il fut terriblement attrapé; il disoit toujours oui, et il rioit quand il le voyoit rire. « Voyez-vous, lui disoit-il, ma femme, elle est » C. A. I. L.(1) de sa fille; vous serez *le gendre à la* » *Manon;* quand elle sera *douze douzaines*, on lui » donnera bien des bouillons. Je vous en avertis, *a* » *bon co, ma nevoude de Battagley* (2). » Quand il vouloit dire, *vous dites vrai*, il disoit : « L'enfant dit » vrai, y en eût-il pour cent écus. » C'est qu'à La Rochelle il y avoit un vieillard qui faisoit aller un petit garçon devant lui. Ce petit disoit : « Qui a de vieux » souliers à vendre? mon père les achètera. » Et le vieillard ajoutoit gravement : « L'enfant dit vrai, y » en eût-il pour cent écus. »

Naïvement, au lieu d'aller recevoir dans la cour madame de Rohan, la douairière, qui amenoit Ruvigny au logis, croyant lui faire honneur, il prit sa belle robe de chambre et la reçut au coin de son feu. Au lieu de *bonjour*, il disoit toujours *adieu;* « adieu, » monsieur, comment vous portez-vous? » Il n'avoit pas de plus grande joie au monde que d'avoir de bon vin, lui qui ne buvoit que de l'eau; mais il haïs-

(1) C'est-à-dire *Caillette*; à La Rochelle on dit *un Cail;* il vouloit dire *coiffée* de sa fille; *douze douzaines*, c'est une *grosse*; quand elle sera *grosse;* le *gendre à la Manon*, c'est que ma mère avoit bien du soin du gendre de la fille du premier lit, et mon père disoit : « Que sera-ce donc du *gendre à la Manon?* » Ma sœur de Ruvigny s'appelle *Marie*. (T.)

(2) Une femme de Bordeaux disoit cela : « Ma sœur de Battagley a bon cœur. » Il vouloit dire que ma sœur avoit du cœur. (T.) *Nevoude, nièce*, en patois bordelais.

soit les festins. Il amenoit quelquefois un peu trop de gens pour son ordinaire, et il raisonnoit ainsi : s'il y a à manger pour six, il y en a bien pour sept, et ainsi du reste. Il ne crioit jamais tant son porteur d'eau que quand il lui apportoit de l'eau bien claire. « Voilà de bonne eau, cela, disoit-il; coquin, pour- » quoi ne m'en apportes-tu pas toujours de même? » Je ne l'ai jamais vu si en colère que quand, après avoir bien appelé *laquais*, il trouva tous ceux de ses enfants, jouant à la boule dans la cour, qui s'entre-disoient : « Joue, joue, ce n'est que M. le père. » Il ne les battit pourtant point, car jamais je ne lui ai vu frapper personne.

Il étoit un peu d'amoureuse manière; mais il ne s'amusa à rien de qualifié que sur ses vieux jours, qu'il en conta à madame Boiste, qui, très-avant sur le retour, ne fut pas fâchée de trouver encore un galant. J'ai trouvé plus de vingt brouillons de lettres d'amour qu'il lui écrivoit. Une fois, pour lui plaire, il s'avisa de se faire raser tout le poil de l'estomac; il lui en vint une bonne apostume, qui étoit comme une peste. Ma mère étoit une bonne femme, qui étoit bien aise qu'il se divertît. Une fois on le trouva à table avec la Boiste, Calprenède et la Beaupré (1),

(1) Mademoiselle Beaupré est une des premières actrices qui aient joué en femme sur le théâtre. Elle étoit de la troupe de l'hôtel de Bourgogne, et jouoit dans les grandes pièces de Corneille. « Monsieur Corneille nous a fait un grand tort, disoit-elle. Nous » avions ci-devant des pièces de théâtre pour trois écus que » l'on nous faisoit en une nuit; on y étoit accoutumé et nous » gagnions beaucoup; présentement les pièces de M. de Cor- » neille nous coûtent bien de l'argent et nous gagnons peu de » chose. » (*Ségrais, Mémoires-Anecdoctes*, p. 214, édition d'Amsterdam, 1723.)

une comédienne, qui avoit fait amitié avec cette femme. Ma mère mourut huit mois devant lui et mourut en dormant. Il disoit naïvement : « Regardez, » j'étois, il n'y a que deux jours, couché avec elle. » N'allez pas croire au moins que je lui aie rien fait. » En conscience, je n'y touchai pas ; cela lui eût fait » mal. »

Revenons à l'aumônier, que nous appellerons *l'abbé* désormais. L'abbé, à cause qu'il avoit changé de religion, s'imaginoit qu'on lui feroit faire désavantage, et il me craignoit plus que tous, parce que ma mère m'aimoit fort. Moi, de mon côté, j'étois fort las des divisions de la famille : deux différents lits ne sont bien jamais d'accord; d'ailleurs l'abbé, dès son enfance, avoit toujours eu contre moi une envie étrange, qu'il a encore et que je n'espère pas surmonter. Je me résolus donc, voyant que mon père n'étoit pas homme à me donner du bien qu'en me mariant, ou me faisant conseiller, et je haïssois ce métier-là, outre que je n'étois pas assez riche pour jeter quarante mille écus dans l'eau (1) ; je me résolus donc à me marier, mais à y prendre le plus de précautions que je pourrois. Ma mère étoit sœur de M. Rambouillet; il avoit une petite fille fort jolie, pour laquelle je me sentois de l'inclination ; c'étoit ma cousine-germaine; on m'estimoit dans sa famille; la mère m'aimoit tendrement,

(1) Le prix des charges de conseiller au parlement de Paris s'étoit beaucoup élevé. Les financiers plaçoient leurs enfants dans les cours souveraines, où ils acquéroient la noblesse, et le parlement avoit pris, durant les troubles de la Fronde, une grande importance politique. On voit, dans les *Mémoires de Coulanges* (Paris, Blaise, 1820, p. 1), qu'en 1656 une charge de conseiller se vendit cinquante-cinq mille écus.

les fils étoient en quelque sorte mes disciples; on ne me pouvoit pas tromper pour le bien : nos pères avoient fait mêmes affaires, et, comme ils avoient eu de grands procès, et qu'il y avoit encore tous les jours quelque chose à démêler, je croyois les rendre amis pour jamais. Si on peut dire qu'on ne fait pas une sottise en se mariant, il me semble que je pouvois dire que je n'en faisois pas une. J'en fais parler par mon frère aîné, qui aime qu'on fasse honneur à la primogéniture : nous voilà accordés pour être mariés au bout de deux ans, car elle n'avoit que onze ans et demi. La mère meurt au bout d'un mois; on fait venir en sa place la fille aînée, qui étoit veuve. Cette veuve est une personne fort douce et fort bien faite : je me mis bientôt admirablement bien avec elle, et je n'eus pas grande peine à aimer la petite, et aussi à m'en faire aimer.

Il n'y avoit pas long-temps que nous étions accordés, quand un soir on me vint dire que Mallet, un secrétaire du Roi qui avoit sa fortune auprès de Rambouillet, et mon frère aîné, me cherchoient par tout. Aussitôt je devinai ce que c'étoit. Ils reviennent. « N'est-ce pas, leur dis-je, que vous avez accordé » ma sœur avec Rambouillet? — Oui, me dirent-ils, » et cela est signé; nous ne vous l'avons point voulu » dire, parce qu'on a remarqué que vous n'en étiez » pas d'avis. » J'avois raison; ils n'étoient point le fait l'un de l'autre, comme vous verrez par la suite. « Je me trompois peut-être, leur dis-je en dissimu- » lant; mais j'en suis ravi. » Sur cela je vais trouver Rambouillet, et je l'embrasse un million de fois. Voilà l'abbé *en cervelle.* « Des Réaux, disoit-il, sera » le maître de tout; il taillera et rognera comme il » lui plaira. » Il fait une cabale avec un cadet, qui

restoit de deux qui avoient pris les armes, et ils n'eurent pas grande peine à dégoûter une fille, de qui on avoit arraché un consentement à ce mariage; car elle avoit de l'ambition. Ils eurent le loisir de dire tout ce qu'ils voulurent, car il se trouva que Rambouillet, qui n'avoit guère que vingt-un ans, s'étoit laissé emporter au gros mariage qu'on lui donnoit, et à la persuasion de sa famille, sans prendre garde à ce qu'il faisoit, et qu'il avoit mal au *catze*. Il se découvrit à moi; je le dis à ceux du premier lit qui avoient fait l'affaire; on fait agir Guenault, qui se sert de la fièvre quarte que la demoiselle avoit, disant qu'il étoit dangereux de la marier en cet état-là. L'abbé cependant avoit fait dire par ce cadet, de qui on ne se défioit point, tout ce qu'il avoit voulu, et lui-même, voyant que la fille étoit ébranlée, tournoit ce jeune homme en ridicule le plus qu'il pouvoit. Un accordé, jeune et peu caressé, est aisé à déferrer; à toute heure le jouvenceau ne savoit où il en étoit. La demoiselle lâcha quelques paroles qui furent rapportées à Rambouillet. Dès qu'il fut guéri, on le pressa fort de passer le contrat et de faire publier des annonces; il y consentit; on fait une annonce; mais comme je m'y attendois le moins, je le vois à mes pieds dans mon cabinet: « J'ai tort, je » l'avoue, me dit-il; je ne devois rien faire sans vous » en parler, mais je croyois que je ne pouvois vous » être trop proche. Je vous viens demander conseil. » Votre sœur me traite le plus étrangement du » monde. Sans votre considération, j'aurois tout » rompu déjà. — Vous me mettez en une horrible » peine, lui dis-je. J'aime votre sœur, et il est bien » difficile que je vous serve sans qu'on me l'ôte: » nous y ferons ce que nous pourrons. Trouvez-vous

» tantôt chez Patru, qui est malade, et allez prier » M. Conrart de s'y rendre. » Nous voilà tous assemblés. « Je suis résolu, leur dis-je, à tout hasarder » pour tirer ce garçon de l'embarras où il s'est mis : » en cela je sais que je fais son bien et celui de ma » sœur tout ensemble. Ils ne sont point le fait l'un » de l'autre ; il y faut un homme d'autorité, et mon » cousin est quasi aussi jeune qu'elle : ils mourroient » tous deux de chagrin. Ceux qui ont fait cela sont » des bourgeois qui font les mariages comme à la » comédie, où tout le monde se marie à la fin. Je suis » d'avis, moi, qui connois assez les deux vieillards » auxquels nous avons affaire, que, dès ce soir, ce » garçon déclare à son père que ma sœur a dit à Cha- » renton, et cela est vrai, qu'elle vouloit bien Ram- » bouillet pour son cousin, mais non point pour son » mari ; » et un million d'autres choses qui étoient capables de choquer terriblement le bonhomme, et où il n'y avoit rien d'inventé ; qu'après cela il le supplie de trouver bon qu'il ne pense plus à une personne qui a de l'aversion pour lui ; que ce n'avoit été que par complaisance qu'il s'étoit résolu à se marier si jeune, etc. « Si le père prend feu, ajou- » tai-je, comme je n'en doute point, sur l'heure, » envoyez faire vos excuses à votre accordée, si vous » ne l'allez point voir, et que vous vous trouvez » mal ; cela la choquera et la rendra d'autant plus » aigre, et son aigreur nous est nécessaire ; après, » allez coucher en ville, de peur que votre père ne » change d'avis ; demain, dès sept heures, allez » trouver mon père, il n'y a que lui de levé au logis » à cette heure-là ; représentez-lui le déplaisir que » vous avez d'apercevoir tous les jours de plus en » plus l'aversion que sa fille a pour vous ; que vous

» seriez bien fâché de la rendre malheureuse, et que » vous le suppliez de trouver bon que vous vous re- » tiriez, etc. Le bonhomme, car il est brusque et a » encore quelque teinture des *dogmes* de son beau- » frère de La Leu, ne manquera pas de dire, quand » il verra que c'est tout de bon, que Dieu ne l'a pas » voulu, et que le décret éternel en a autrement or- » donné. Cela fait, allez-vous-en vous promener en » Languedoc, où un de vos frères est directeur de » la Foraine (1). » M. Conrart tâtonna long-temps; mais Patru fut de mon avis, dit que temporiser à cela, c'étoit tout gâter. Le père de Rambouillet prit la chose comme j'avois dit; mon père d'abord se mit à rire et m'envoya quérir. Moi, qui m'étois bien douté de cela, je me faisois le poil tout exprès; il m'obligea de descendre en l'état que je me trouvois, avec une joue rasée et l'autre qui ne l'étoit point. « Votre cousin, me dit-il, croit qu'on se défait de » l'amour comme d'une chemise » (car le bonhomme a toujours cru qu'il n'y avoit rien au monde de si beau que sa fille; elle n'étoit point mal faite, à la vérité, et ce qui le fit enfin résoudre à la donner à Ruvigny, c'est qu'on lui fit accroire que le cavalier, qui ne l'avoit jamais vue, en étoit furieusement amoureux); « je ne le prends point au mot; je lui » donne huit jours pour y penser, et puis ma fille ne » demeurera pas. » Moi je fis semblant de quereller Rambouillet, et lui reprochai qu'avec ses légèretés il me donnoit de belles affaires. Enfin, il parla de façon que mon père crut qu'il vouloit rompre. Moi,

(1) *La Foraine.* La *traite foraine* étoit un impôt qui se levoit sur les marchandises qui entroient ou sortoient du royaume. En Languedoc on disoit simplement *la Foraine.* (*Dict. de Trévoux.*)

pour rendre la chose plus difficile à renouer, je dis à ma mère : « Ma sœur saura cela aussi bien par » d'autres ; je suis d'avis que vous le lui alliez dire.» Elle y fut, et ma sœur lui dit aigrement : « J'avois » toujours bien espéré cela ; j'en priois Dieu tous les » jours. » Mallet par hasard étoit au logis quand ma mère rapporta cela à mon père. Mallet le redit au père de Rambouillet, qui vit bien, par là, que son fils ne lui avoit point menti. Mon père, en colère, ne veut point voir sa fille. Les frères du premier lit avoient un pied de nez. Cependant Rambouillet, qui m'avoit promis de s'en aller, ne s'en alloit point. Au bout de deux jours, comme j'allois voir mon accordée, je vois le carrosse de l'abbé à la porte ; il étoit dans la chambre de Rambouillet, où il lui disoit (regardez quelle insolence !) que quoi qu'on lui dît de la part de ma sœur, qu'il n'en crût rien, et que ce n'étoit que pour ne se pas mettre toute la famille à dos qu'elle en usoit ainsi. Je sortois, quand je trouvai mes deux frères qui montoient dans la chambre de ce garçon ; l'abbé n'en faisoit que de partir : je les suis. L'aîné, qui est un fort gros homme, entre tout essoufflé, car il commençoit à faire chaud et il étoit venu à pied, et, en mettant son chapeau d'une main sur la table, et se déboutonnant son collet de pourpoint de l'autre : « *Nox dabit consilium*, je l'a- » vois bien dit, mon fils, la nuit l'a donné, la nuit » l'a donné. Ce matin, *notre sœur* m'a envoyé quérir » et m'a prié de vous venir dire qu'elle vous prioit d'ex- » cuser le chagrin que donnoit la fièvre quarte, etc.» Il fut si bon que de lui offrir de lui faire écrire des lettres d'amour par cette fille. Rambouillet, à qui, sur toutes choses, j'avois recommandé de ne parler guère, se contenta de les remercier de la peine

qu'ils avoient prise, et ne leur dit autre chose. Ce qu'il y avoit de meilleur, c'est que ces messieurs croyoient avoir mis l'honneur de leur sœur à couvert en faisant cette sottise, au lieu qu'elle étoit au-dessus, et qu'elle pouvoit dire : C'est une fille qui n'a pas voulu de ce garçon ; ils firent en sorte qu'on dît : C'est un garçon qui n'a pas voulu de cette fille. Le gros homme, qui s'étoit vanté de faire revenir ce garçon de cinquante lieues, le fit fuir à deux cents jusques en Languedoc. Ils s'en vont, et moi avec eux, qui, passant le dernier, eus le loisir de dire au jeune homme en sortant : « Partez, partez, partez. » Mallet et Sablière, le second frère de Rambouillet, avoient soufflé aux oreilles du bonhomme que cette fille se mettoit à la raison, etc. ; de sorte qu'il leur donna ordre de chercher son fils. Ils se doutèrent qu'il n'étoit allé que chez Mallet, à trois lieues de Paris ; ils y vont et le ramènent jusqu'à la Bastille : là, il dit qu'il vouloit descendre ; ils furent obligés de le laisser. Aussi bien, il ne leur avoit rien fait espérer. Je le croyois à Nevers, quand le valet de Conrart me vint dire qu'il y avoit un cavalier chez son maître qui me demandoit. Je me doutai que c'étoit mon homme ; je le gronde : « Vous m'exposez : je dépen-» drai désormais de la langue des gens de M. Con-» rart. Que ne demeuriez-vous dans un cabaret ? on » vous y seroit allé trouver ! » Je donne tout ce que nous avions d'argent sur nous au domestique de notre ami. « Je viens, me dit-il, pour savoir si votre » affaire est en danger d'être rompue, et pour vous » déclarer que j'aime mieux me sacrifier que de vous » causer ce déplaisir. » Je le fis partir cette fois-là pour le Languedoc, d'où il ne revint que quand je le mandai, c'est-à-dire à dix mois de là ; car ce

cadet ayant été tué à Nordlingen (1), M. Rambouillet considéra que j'étois encore un meilleur parti, et me donna sa fille plus tôt qu'il n'avoit résolu. Je gagnai à tout ce tripotage, car ma mère tourmenta tant les gens pour sa fille, qu'elle me fit avoir cinquante mille livres plus que j'en eusse eu, car on refit mes articles pour les rendre pareils à ceux de ma sœur.

Ce M. Rambouillet est un homme qui n'aime que lui, et qui ne se refuse rien ; pourvu qu'il y trouve sa satisfaction, il ne se soucie guère du reste. Il raisonne de travers pour se satisfaire, et croit que les autres raisonnent comme lui. Il est vain, et c'est un franc nouveau riche ; jamais homme ne parla tant par *mon* et par *ma ;* il dit *mon verd* est le plus beau du monde, pour dire *le verd de mon jardin;* et il dit *mon eau* est belle, pour dire l'*eau de ma fontaine* (2). Quand il fit ce jardin hors la porte Saint-Antoine, qu'on appelle *Rambouillet* (3), ses associés crièrent

(1) La bataille de Nordlingen, gagnée sur les Impériaux par le duc d'Enghien et Turenne, le 3 août 1645. Tallemant perdit un frère du second lit à cette bataille. Il parle encore un peu plus bas de ce *gendarme* qu'il ne paroît pas avoir beaucoup regretté.

(2) Madame la présidente Le Feron dit : *Mon cul-de-sac ;* il y avoit un cul-de-sac proche de sa maison. (T.)

(3) On voit encore dans la rue de Charenton la porte d'entrée et quelques ruines des pavillons qui marquoient les quatre angles de ce beau jardin. Du temps de Sauval, on appeloit ce lieu *le Jardin de Rueilly* ou *la Folie Rambouillet*. « Dans ce jar- » din, dit-il, se trouvent des allées de toutes figures, et en quan- » tité. Les unes forment des pattes d'oie, les autres des étoiles ; » quelques-unes sont bordées de palissades, d'autres d'arbres. » La principale, qui est d'une longueur extraordinaire, conduit » à une terrasse élevée sur le bord de la Seine ; celles de tra

fort; car c'étoit trop découvrir le profit qu'ils faisoient aux cinq grosses fermes. Il leur écrivit qu'il avoit ici tout le faix (1), qu'il falloit bien qu'il prît quelque divertissement, et qu'il prétendoit bien aussi que tous ses associés contribuassent à la dépense d'un jardin (2) qui leur conservoit en santé une personne qui leur étoit si nécessaire. Voyez quelle *pantalonnade !*

Rambouillet est propre jusqu'à l'excès; une fois que le feu se mit chez feu Tallemant (3), qui étoit aussi son beau-frère, il mit ses jarretières et sa rotonde (4) pour y courir. Je l'ai vu mettre ses cheveux sous son bonnet, et avoir des rubans incarnats à ses manchettes à soixante-trois ans. Jamais je ne vis un homme qui aimât tant à entendre louer ce qu'il fait;

» verse se vont perdre dans de petits bois, dans un labyrinthe et » autres compartiments : toutes ensemble forment un réduit si » agréable qu'on y vient en foule pour se divertir. Dans des jar- » dins séparés se cultivent en toutes saisons un nombre infini de » fruits, dont la saveur, la grosseur, ne satisfont pas seulement » le goût et la vue, mais même sont si beaux et si excellents, » que les plus grands seigneurs sont obligés de faire la cour au » jardinier quand ils font de magnifiques festins; et même le » Roi lui en envoie demander. En un mot, on parle des fruits » de Rueilly comme de ceux des Hespérides; hormis que pour » en avoir on ne court pas tant de hasards. » (*Antiquités de Paris*, t. II, p. 288.) Il ne reste plus rien de toutes ces belles choses; des marais cultivés ont pris leur place; seulement la rue qui borde ce terrain et se dirige vers la rivière porte encore le nom de *rue de Rambouillet*.

(1) Mon père étoit encore à Bordeaux. (T.)

(2) Ce jardin est de près de trente arpents, et il coûte horriblement à faire et à entretenir. Il y a assez de bâtiments. (T.)

(3) Le père de l'auteur avoit épousé Marie Rambouillet, sœur du financier. (Voyez la *Notice préliminaire*, t. 1er, p. 20.)

(4) Collet empesé, monté sur du carton.

il n'y a pas un pied d'arbre chez lui dont je n'aie fait dix fois l'éloge durant le temps que je fus accordé. Au reste, grand tyran, il donna de fort mauvaise grâce à sa fille aînée une maison pour l'égaler à ma femme. Elle lui disoit : « Mais, mon père, cette mai-» son n'a garde de valoir tant. — Ma fille, lui dit-il, » je ne trouve nullement bien que vous veniez déni-» grer ainsi mon bien. » Depuis que je fus marié, il me dit une fois : « Je n'ai que l'usufruit de tout cela, » mon bien est à vous autres ; vous l'aurez à votre » tour. — Ma foi, vous me dites là une grande mer-» veille, lui répondis-je : avez-vous jamais vu per-» sonne qui ait emporté sa maison en l'autre monde ? »

L'abbé avoit fait tout ce que je viens de conter, et c'étoit lui, à proprement parler, qui rompoit ce mariage. Cependant, comme dans la famille tout ce qu'il faisoit et disoit n'étoit d'aucun poids, à cause que ses bizarreries l'avoient empêché d'y avoir le moindre crédit, on ne lui en témoigna point de ressentiment ; au contraire, mon père, en bon politique, après la mort de ce dernier gendarme, qui étoit un si bon garçon qu'il disoit, pour dire qu'il vouloit être *enseigne*, qu'il vouloit être *drapeau ;* après la mort de ce garçon, au lieu de cent mille francs qu'il donnoit à ma sœur, il lui donna cinquante mille écus, et autant à l'abbé, les égalant tous deux à moi, qu'on marioit et qui étois l'aîné ; encore me vouloit-il obliger à me faire conseiller, sans me faire aucun avantage. Mon père me disoit : « Il y en a bien d'au-» tres qui le sont, qui n'ont pas plus que vous. — » C'est comme si vous me disiez : il y a tant de gens » qui font des folies, pourquoi n'en voulez-vous pas » faire ? »

Mon père se repentit avant qu'il fût long-temps

de toutes ses libéralités; car il donna à proportion à ceux du premier lit; cependant il tenoit quasi toute sa famille en pension chez lui, et vous pouvez bien croire, comme il disoit lui-même naïvement, qu'il n'y gagnoit pas. Pour moi, j'étois en mon particulier avec la sœur aînée de ma femme, avec laquelle je suis encore. Voilà comme j'avois dessein de faire faire désavantage à M. l'abbé. Ces cinquante mille écus firent ouvrir les oreilles à bien des gens. Madame de Rohan, la mère, pensa à faire le mariage de Ruvigny (1) et de ma sœur. Ceux du premier lit avoient un homme de la campagne en tête, un jeune homme peu établi, et qui s'est rendu tout-à-fait campagnard. Moi, je préférois Ruvigny, parce que je le voyois fort estimé, et qu'il ne bougeroit de la cour; je ne voulus pourtant point m'en mêler, après ce que j'avois vu, que je n'eusse déclaré à ma sœur, en présence de l'abbé, que je ne prétendois nullement qu'elle me vînt dédire comme les autres, que je lui donnois du temps pour y penser. Elle me dit : « J'y ai déjà pensé, vous me ferez plaisir. J'aime » mieux cet homme-là que pas un dont on ait encore » parlé. » Ainsi j'entrepris la chose, et enfin j'en vins à bout. Mon père disoit assez plaisamment que, depuis que ma mère eut ouï parler du *quarré* (2), elle lui disoit toutes les fois qu'il se réveilloit la nuit :

(1) Saint-Simon, qui n'est pas louangeur, rend justice à Ruvigny. Ce gentilhomme huguenot, plein d'honneur et de probité, a été pendant très-long-temps le député de sa religion à la cour. A la révocation de l'édit de Nantes, le Roi lui offrit de rester en France, mais il n'accepta point, et il passa en Angleterre. (*Mémoires de Saint-Simon*, t. 1er, p. 452, édition de 1829.)

(2) Ce mot se lit distinctement au manuscrit. Seroit-ce une allusion bizarre au bonnet carré de l'abbé Tallemant?

« Monsieur Tallemant, vous ne trouverez jamais » mieux pour votre fille (1). »

Ruvigny avoit en ce temps-là un cocher fort insolent : ce cocher vouloit qu'un charretier bien chargé prît dans le ruisseau, et il lui donna vingt coups de fouet. Ruvigny descend, bat le cocher, et oblige le charretier à lui donner autant de coups de fouet qu'il en avoit eus.

Aussitôt voilà M. l'abbé à tourmenter Ruvigny pour demander des bénéfices pour lui. Le cardinal ne vouloit ouïr parler d'évêché; il récompensoit une famille entière par un évêché; il différoit toujours : cela dura cinq ans et davantage. L'abbé fit en ce temps-là un voyage à Londres par *inquiétude*. Un garçon qui étoit déjà inquiet, déjà chagrin, n'avoit garde qu'il ne le devînt encore davantage; il en devint sec, il en eut et a encore une chaleur d'entrailles qui le dévore; il n'a jamais lu depuis un livre tout du long; vous en trouverez vingt sur sa table, tous différents de matière, les uns grecs, les autres latins, quelques-uns italiens et même espagnols; ils seront presque tous ouverts, car il les lit tous à la fois. Il veut connoître tout le monde, et puis il les laisse là; il aime, pour deux ou trois mois, soit hommes, soit femmes : son amitié n'est guère plus constante que son amour. Il ouït dire qu'une madame des Friches étoit d'agréable humeur; c'est, comme on dit, une honnête femme qui se gouverne mal, mais il en coûte bon : il y va, fait dire son nom. Elle répond que M. l'abbé Tallemant ne la voyoit point, et dit au laquais qu'il se méprenoit :« Dis-lui que je suis

(1) Ruvigny étoit rousseau, et la Grossetière, gendre du premier lit, aussi. « Oh ! dit l'abbé, je pense que toutes les bêtes » *fauves* se viendront prendre céans. » (T.)

» parent de ses voisines de la campagne. — Qu'il » vienne donc, » reprit-elle. Il entre en rêvant. Au lieu de laisser ses galoches à la porte de l'antichambre, il y laisse ses gants; il les retrouve en sortant. « Vraiment, dit-il, quoi qu'on dise, voici une » maison d'honneur. »

Ennuyé de ne rien avoir après dix ans de service, il vouloit que Ruvigny menaçât le cardinal, comme s'il eût été gouverneur de Calais. Enfin, l'abbé parla au cardinal et le gronda quasi, et disoit entre ses dents : « Si vous ne le faites, prenez garde. » Le cardinal le conta à Ruvigny, et lui dit : « Je me mis à » rire, et lui dis : Je parlerai à votre beau-frère. » Ruvigny représenta au cardinal : « Si votre Émi- » nence ne donnoit rien à l'abbé, toute la famille » croiroit que c'est ma faute, et que je ne vous en ai » pas supplié de la bonne sorte; cela m'est impor- » tant pour mon repos. Je ne vous demande que » cette grâce. » Ainsi il eut Saint-Irénée de Lyon, un prieuré de fondation royale qui vaut douze cents écus de rente. L'abbé ne fut point content de cela; jusques à cette heure, il fait des offres pour tous les évêchés qui vaquent, et pour cela ne se défait point de sa charge d'aumônier, parce qu'il espère en la donnant avoir quelque grosse pièce. Tous les jours il a de nouvelles prétentions; il n'y a pas long-temps qu'il songeoit à se faire auditeur de rote; et, pour cela, il apprenoit le droit canon. Voyez quelle folie, avec le bien qu'il a, de ne pas demeurer à Paris. J'ai oublié de dire qu'il se fit de l'Académie, croyant que cela lui serviroit à la cour; mais il se trompe, rien ne lui a guère plus nui que les sonnets et les madrigaux qu'il fait à tout bout de champ sur tout ce qui arrive à la famille *Mazarine*.

Mon père et lui avoient quelquefois d'assez plaisants dialogues. Le bonhomme savoit de bons contes, mais il les répétoit souvent; ce garçon, mal complaisant, témoigna ouvertement que cela l'ennuyoit, tellement que mon père n'osoit plus faire un conte sans le regarder en riant, comme pour lui en demander permission : l'abbé se levoit dès qu'il commençoit ; le bonhomme le rappeloit. « Reviens, » reviens. — Vous ne le direz donc pas? — Non » non. » Après il recommençoit. L'autre se levoit encore : ils se jouoient quelquefois un demi-quart d'heure. L'abbé s'avisa de dire qu'il vouloit faire une taille pour marquer chaque fois que mon père feroit un même conte, afin de rabattre autant de jours de sa pension ; tellement que, dès que le bonhomme commençoit à répéter un conte, l'abbé crioit : « Laquais, *la taille.* » Mon père rioit et disoit qu'il vouloit faire aussi une taille pour marquer toutes les fois que l'abbé se plaindroit de la peine que lui donnoient les pauvres pour la cène du Roi. Quand l'abbé fut de l'Académie, il vouloit faire aussi une taille pour les mauvais mots de son père. Il vint une fois dîner au logis une femme qu'il haïssoit : « Où irai-je dîner? dit-il. — Allez, lui dit- » on, chez M. Rambouillet, ici près; la naine (1) y est. Allez chez votre frère aîné. — Carron (2) m'ennuie trop; voyez ajouta-t-il, quel chien de » quartier ; on n'y sait que devenir. » Il ne faut pas s'étonner s'il s'ennuyoit des gens; il se chagrinoit d'un tailleur de pierre qui étoit à une tapisserie,

(1) Une petite Rambouillet qui est demeurée fort courte. (T.)

(2) Un sot parasite. (T.)

et disoit : « Cet impertinent-là n'achèvera-t-il jamais » de tailler cette pierre ? » Il disoit quelquefois les choses assez plaisamment. Une vieille fille disoit : « Je pense que je ne serai mariée qu'en paradis. » — Je pense, lui dit-il, qu'entre tous les saints, » vous ne manquerez pas de prendre *saint Aliver-* » *gaut* (1) pour votre mari. » Il disoit que le plus beau jour de la semaine étoit le dimanche, car tout le monde a du linge blanc.

Depuis la déroute de la famille, par la mort du frère aîné du premier lit, et l'infidélité de Bibaud, associé, qui avoit épousé une nièce du père, l'abbé fut sans carrosse jusqu'à ce qu'il eût vendu sa charge d'aumônier, sur laquelle il gagna dix-huit mille écus. Durant qu'il étoit à pied, il écrit un jour à Tallemant, le maître des requêtes, qu'il avoit à lui parler d'une affaire pressée, et qu'il le prioit de lui envoyer son carrosse pour aller dîner avec lui. On le lui envoie ; il étoit temps de dîner quand il arrive ; il se met à table ; aussitôt après, des gens de son quartier viennent solliciter le maître des requêtes ; il prend l'occasion et s'en retourne avec eux, sans avoir dit un mot de cette affaire pressée, laquelle il a tellement oubliée, qu'il n'en a jamais parlé depuis.

CCLXXIX

MADAME D'ANGUITTARD.

Madame d'Anguittard (2) étoit une demoiselle de Poitou qui avoit épousé Anguittard, cadet de M. du

(1) Qui mourut........ roide. (T.)

(2) On croit que Desmarets a pris d'elle le personnage d'Hes-

Vigean : ç'a été une personne tout-à-fait extraordinaire; jamais femme n'a plus fait la fée que celle-ci. Elle étoit belle et avoit beaucoup d'esprit; elle se piquoit même de bien écrire, et, en je ne sais quelle rencontre, elle voulut faire voir de son style au cardinal de Richelieu. Il trouva sa lettre bien faite, et dit: « Il faut que cette dame ait bien de l'esprit. » Encore plus maîtresse de son mari que madame du Vigean ne l'étoit du sien, elle ordonnoit de toutes choses à sa fantaisie, et elle avoit autant de galants qu'il lui plaisoit. Le duc de Saint-Simon (1), le feu archevêque de Bordeaux, et autres, ont été ses adoreteurs; mais celui qui a fait le plus de bruit, ç'a été M. de La Vauguyon. Quand cette femme alloit seulement à la promenade dans un bois, il falloit que l'air fût si tempéré, qu'à peine trouvoit-elle trois jours en tout un printemps. Mais cette promenade se faisoit avec bien du mystère; tous ses gens passoient devant elle; l'un portoit une chaise, l'autre un carreau, qui un parasol, qui une écharpe, qui une coiffe, qui un mouchoir; et tout cela pour n'être point surprise. Quand elle commença à n'avoir plus le teint si beau, elle ne voulut plus paroître au jour en plein midi. On étoit entre chien et loup dans sa chambre, et, l'hiver comme l'été, il y avoit toujours des rideaux tirés devant ses fenêtres et une portière devant sa porte. Toute sa vie elle ne s'étoit pas laissé voir à tous ceux qui venoient chez elle : plusieurs s'en retournoient sans avoir vu que le mari.

périe dans *les Visionnaires*, qui croit que tout le monde est amoureux d'elle. (T.)

(1) A cause de Blaye, (T.) — dont le duc de Saint-Simon étoit gouverneur.

Ce fut bien pis en ce temps-là; car premièrement on ne la voyoit guère que la nuit, et il falloit attendre, sans demander à la voir, qu'elle envoyât dire qu'on pouvoit venir; et encore ne croyez pas que cette grâce fût commune à tous les étrangers, qui se trouvoient alors chez elle; il y en avoit d'exclus, il y en avoit d'admis, et on étoit si accoutumé à ses façons de faire, qu'on ne s'en scandalisoit point. Le seul M. de La Vaugùyon étoit patron. Il y avoit encore bien des façons pour faire observer un profond silence autour de chez elle; car, comme elle ne se montroit que la nuit, elle dormoit bien tard le matin. C'étoit un crime irrémissible que d'interrompre son sommeil.

Ses propres filles la servoient par quartier; elle en avoit assez bon nombre. Son mari fut tué en duel. Elle le survécut de quelques années. « Ah! pauvre » Anguittard, dit-elle, tu es mort. Je ne te saurois » trop regretter, quand je considère combien tu » m'aimois, et que, de mon mari, tu avois fait gloire » de devenir mon esclave. »

On fut tout étonné à la mort de cet homme, quand on trouva qu'il n'étoit point endetté, car on faisoit là-dedans bien de la dépense; mais cette visionnaire étoit grande économe; peut-être aussi La Vauguyon fournissoit-il. Elle voulut être enterrée sans son jardin (1), et elle ordonna qu'on fît une volière sur son tombeau. Elle vouloit, je pense, entendre les oiseaux après sa mort. On trouva dans sa cassette un contrat de mariage de La Vauguyon et d'elle. Elle n'est jamais venue à Paris. Pour le mari, c'étoit un gros petit homme. Un jour, à l'hôtel Liancourt,

(1) Elle étoit huguenote. (T.)

il s'assit sans y penser sur un téorbe (1), et en se relevant il alla donner de la tête contre une tablette pleine de porcelaines qu'il jeta toutes à terre. A vingt ans de là, feu La Rocheguyon donna de la tête contre un bras de chandelier dans l'alcôve de madame de Rambouillet. « Jésus! madame, dit-il, je » pense que je ferai céans comme M. d'Anguittard » chez ma mère. » Anguittard, qu'il ne connoissoit point, étoit là; il n'étoit pas venu depuis à Paris; mais il ne l'entendit point.

Depuis, Anguittard, à cheval, suivi d'un valet de chambre, trouva en Saintonge, où il demeuroit, quatre pèlerins à l'ombre sous un arbre; il passe à quelques cents pas de là. Il s'avisa que ces pèlerins ne l'avoient point salué; il retourne à eux, et, en colère, leur dit qu'ils étoient des coquins de ne l'avoir pas salué. Ils s'en excusèrent en disant qu'ils ne le connoissoient pas : il les menaça et les maltraita fort de paroles; ils lui répondirent que, s'il les frappoit, il trouveroit à qui parler; c'étoient des gentilshommes qui alloient à Saint-Jacques. Il voulut faire le brave; et, prenant un fusil que portoit son valet de chambre, il tire sur un. Le fusil n'étoit chargé que de poudre et plomb; mais ce coup gâta tout le visage au pèlerin. Les trois autres le vengèrent bien aussi, car ils se saisirent des pistolets d'Anguittard, et à coups de bourdon ils l'accommodèrent si bien qu'ils le

(1) J'ai ouï dire depuis que M. du Vigean, l'introduisant à l'hôtel de Liancourt, lui dit : « Faites comme vous me verrez » faire, » et que M. du Vigean ayant trouvé là du bien beau monde, avec qui il étoit fort familier, s'étoit mis à genoux en les saluant; lui en fit autant. On en sourit; il s'en aperçut, et, tout déferré, s'alla asseoir sur un téorbe. (T.)

laissèrent pour mort sur la place. Ils plaidèrent ensuite, et à Xaintes Anguittard fut condamné à pur et à plein.

CCLXXX

LA CALPRENÈDE.

La Calprenède (1) est de Limousin ou de Périgord; son père est juge de quelque gros bourg, et peut avoir deux mille livres de rente; mais il est assez bien allié. Je ne sais comment il s'appelle, car La Calprenède, c'est à dire *la Charmoye*, et apparemment c'est le nom de la maison de son père. Il n'y a jamais eu un homme plus gascon que celui-ci; il vint jeune à Paris, et, quoiqu'il fît l'homme de condition, il fut long-temps un des arcs-boutants du bureau d'adresses, et ne manquoit pas une conférence; après il fit une pièce de théâtre, qu'on appelle *la Mort de Mithridate* (2). Elle fut estimée. Il n'y en avoit pas tant de bonnes alors qu'il y en a eu depuis : la première fois qu'on la joua, il étoit derrière le théâtre. Quelqu'un de sa connoissance l'appela : « Monsieur, monsieur de La Calprenède. — » — Eh bien? — Vous voyez comment votre pièce » réussit. — Chut, chut, lui dit-il, ne me nommez » point; car si *lé pèré lé savoit!* Une fois, disoit-il, » que le père, qui ne vouloit pas que je fisse de vers,

(1) Gauthier de Coste, de La Calprenède, né au château de Toulgou, auprès de Sarlat, est mort en 1663.

(2) Elle a été imprimée en 1637, in-4°.

» me trouva comme je rimois, il se mit en colère et » prit un pot de chambre, *d'argent s'entend*, pour » me le jeter à la tête. »

Il se fourra parmi les filles de la Reine, et un jour qu'il avoit un habit d'une couleur bizarre, comme tout le monde étoit en peine de savoir quelle couleur c'étoit : « C'est, dit le feu marquis de Gesvres, » couleur de *Mithridate*. »

Il devint amoureux d'une vieille mademoiselle Hamont que le grand prévôt d'Hocquincourt, père du maréchal, entretenoit; il la vouloit épouser, et elle lui étoit cruelle : cent fois il lui a présenté son épée pour le tuer, et il fit tant l'amoureux de roman, qu'enfin il se mit à en faire un, où la plupart des héroïnes sont veuves, à cause que sa maîtresse l'étoit. Ce roman s'appelle *Cassandre ;* la matière en est belle et riche, car c'est l'histoire d'Alexandre : il y a même de l'*économie ;* mais les héros se ressemblent comme deux gouttes d'eau, parlent tous *Phébus*, et sont tous des gens à cent lieues au-dessus des autres hommes. Les dames y sont un peu sujettes à donner des rendez-vous du vivant de leurs maris, et cela, au goût de l'auteur, est fort dans la bienséance. Ce livre a réussi ; cela lui a donné courage d'en entreprendre un autre, où il n'a pas si bien pris sa scène ; car c'est sous le règne d'Auguste, règne si connu, qu'il n'y a pas moyen de rien feindre (c'est *Cléopâtre*) ; cependant, il fait Cléopâtre plus honnête femme que Marianne, car Marianne donne des rendez-vous à un prince étranger, son galant, et, ce que j'en trouve de plus ridicule, le baise au front. Les personnages ressemblent si fort à ceux de *Cassandre*, qu'on voit bien qu'ils sont tous sortis d'un même père.

Il ne fit pas ce roman tout d'une haleine, comme l'autre. Il *affina* (1) plaisamment les libraires; il traitoit avec eux pour deux ou pour quatre volumes; après, quand ces volumes étoient faits, il leur disoit : « J'en veux faire trente, moi. » *Cassandre* n'en a que dix petits; ils faisoient leur compte que ce seroit de même. Il falloit venir à composition, et il leur faisoit donner toujours quelque chose, de peur qu'il ne laissât l'ouvrage imparfait; il a été plus de douze ans à l'achever, et ce n'est que de l'année passée que les deux derniers tomes sont imprimés. *Cyrus* ni *Clélie* n'ont point empêché qu'ils ne se soient bien vendus.

Parlons un peu de sa vanité et de ses gasconnades avant que de parler de son mariage. Un jour, chez Scudéry, il faisoit sonner sa pochette : Scudéry crut que c'étoit de l'argent; lui, qui mouroit d'envie de montrer ce que c'étoit, voyant qu'on ne le lui demandoit point, tira tout exprès son mouchoir, et fit tomber trois ou quatre vervelles (2) d'argent; celles des oiseaux du Roi sont de cuivre. Scudéry en ramasse une et lit autour : *Je suis à Calprenède.* « Ce » sont, dit le Gascon, quatre douzaines de vervelles » pour mes oiseaux. » Une autre fois, il contoit à mademoiselle de Scudéry qu'il avoit fait bâtir à La Calprenède, et il lui dépeignit un palais magnifique, puis lui demanda : « Combien croyez-vous que » cela m'a coûté? Quatre mille livres; rien plus; il

(1) *Affiner* quelqu'un, lui donner à ses dépens une leçon de *finesse*. Ce mot se prend encore dans ce sens en Bretagne et dans d'autres provinces.

(2) La *vervelle* étoit un anneau qu'on attachoit à la patte de l'oiseau de proie; il portoit l'empreinte des armes du maître, ou tout autre signe de reconnoissance.

» est vrai qu'il y avoit *quauques* décombres du vieux » château »

Sarrazin contoit qu'un jour qu'ils alloient ensemble par la rue, Calprenède vit passer un homme : « *Ah!* » *qué jé suis malhurus!* dit-il, *j'avois juré dé tuer cé* » *couquin la prémièré fois qué jé lé rencontrerois, et* » *j'ai fait aujourd'hui mon bon jour.* » Sarrazin lui dit : « Ne laissez pas, ce sera sur nouveaux frais. » — *Non*, dit-il, *j'ai promis à mon conféssur dé lé* » *laisser vivré encoré quelqué temps.* »

Sarrazin disoit : « Que voulez-vous, il a tant donné » de cœur à ses héros, qu'il ne lui en est point » resté. » Cependant il y a des gens du métier, comme vous verrez ensuite, qui en rendent meilleur témoignage que Sarrazin. Un jour, en 1647, au sermon de Servientis aux filles de Sainte-Élisabeth, un gentilhomme, revenant de la campagne, descendit de cheval, et vint pour entendre le sermon ; il crotta Calprenède en passant ; ils se querellèrent ; il y eut quelques coups donnés de part et d'autre, et, après qu'on les eut séparés, ils se menaçoient encore de leurs places. Quelqu'un dit à Calprenède que c'étoit un gentilhomme. Tout sur l'heure le Gascon lui crie devant tout le monde : « Homme » gris (1), je t'appelle. »

Calprenède alloit chez une madame Boiste (2), où une petite étourdie de veuve, appelée madame de Brac, le vit ; elle étoit folle de ses romans, et elle

(1) Il étoit d'usage de porter le manteau gris quand on alloit à la campagne, tandis qu'à la ville on le portoit noir. Les bourgeois seuls s'habilloient de diverses couleurs.

(2) Cette madame Boiste pour laquelle le père de Tallemant avoit des attentions. (Voyez plus haut, page 181 de ce volume. Voyez aussi l'historiette suivante.)

l'épousa, à condition qu'il achèveroit la *Cléopâtre;* cela fut mis dans le contrat.

Voici l'histoire de cette femme : un gentilhomme d'auprès d'Orbec, en Normandie, riche de huit à dix mille livres de rente, nommé Tonancourt, n'avoit qu'une fille pour tout enfant; il étoit veuf, et la donna à élever à sa sœur, appelée madame de Mailloc. Il eût pour le moins aussi bien fait de garder sa fille chez lui; car cette dame, soit qu'elle fût amoureuse d'un hobereau de son voisinage, nommé La Lande, et qu'elle voulût faire sa fortune, ou qu'elle voulût complaire à sa nièce, qui n'étoit pourtant encore qu'une enfant, mais qui pouvoit être éprise, tant il y a qu'elle fit marier ce La Lande avec cette fillette par un laquais déguisé en prêtre, et ils couchèrent ensemble. Ce mariage de *Jean Des Vignes* fut tenu assez secret; au moins un vieux cavalier bien riche et bien v....., nommé Vieuxpont, ne laissa pas de l'épouser à quelque temps de là. Ce fut le père qui fit l'affaire. Elle se divertissoit toujours avec La Lande. Vieuxpont ne dura guère, mais il laissa un garçon ; La Lande propose aux parents, qui eussent bien voulu avoir cette succession, de dire que l'enfant n'étoit point à Vieuxpont, et que lui soutiendroit qu'il étoit le mari de mademoiselle de Tonancourt. On produit des lettres de madame de Vieuxpont; cela n'y fait rien ; La Lande perd son procès.

En ce temps-là un garçon de Paris peu accommodé, mais de fort bonne famille, nommé de Brac, étant capitaine dans un vieux corps, fit connoissance au quartier d'hiver avec cette femme, et conserva ses terres autant qu'il put. Elle se résout à l'épouser. La Lande lui dit ses prétentions, et le fait appeler. Il répond qu'il se battra quand il sera marié.

Il se marie, et il fut un an et demi sans ouïr parler de La Lande. Mais un soir, comme il revenoit en chaise de l'hôtel de Guise en son logis, qui n'étoit pas loin (1), un homme à cheval dit aux porteurs : « N'est-ce pas là M. de Brac? » Brac, s'entendant nommer, mit la tête dehors; l'autre le tua d'un coup de pistolet. On a cru que c'étoit La Lande.

Le frère de de Brac et Calprenède eurent procès pour le douaire de sa femme; il gagna ce procès. Après cela de Brac le fit appeler. « Nous nous ren» contrerons assez, dit-il ; je ferai porter une épée.» Depuis, comme il étoit aux Petits-Capucins (2), cet homme lui fit faire encore un appel. « Bien, dit-il, je » chercherai un second. » Il sort et prend son épée à un laquais. A la porte de la rue il fut attaqué par quatre hommes. D'abord il marcha sur son canon (3) et tomba; il eut pourtant le loisir de se relever, et ne lâchoit point le pied devant eux. Deux braves (4), qui se trouvèrent là, le voulurent voir faire, et après le secoururent.

Quelque temps après qu'il fut marié, il alla voir le petit Scarron. En causant il s'inquiétoit fort d'un homme qu'il avoit laissé en bas. « Je vous prie, faites » monter cet homme, disoit-il. — Non, non, qu'il » demeure. » Puis il se reprenoit et ne savoit ce

(1) Ce n'est pas à dire que ce M. de Brac demeurât dans la rue de Braque, ni qu'il lui ait donné son nom. Cette rue, qui est entre les rues Sainte-Avoye et du Chaume, est ainsi nommée d'Arnoul de Bracque, qui, en 1348, y fit construire un hôpital et une chapelle.

(2) Les Capucins du Marais, rue d'Orléans. C'est aujourd'hui la paroisse Saint-François.

(3) On appeloit ainsi les rubans qui se nouoient sur les jarretières.

(4) Savignac, un gentilhomme de Limousin qui a six pieds de haut, et Villiers-Courtin, ex-capitaine aux gardes. (T.)

qu'il disoit. « Je vous entends, dit Scarron ; vous » voulez dire que vous avez un gentilhomme; je me » le tiens pour dit. » Lui et sa femme alloient par les maisons remarquant les fautes du *Grand Cyrus :* depuis ils se sont brouillés lui et elle, et on dit même incommodés. Depuis quelque temps ils se sont séparés. Il dit qu'elle a plus fait de ravage sur ses terres qu'un régiment de Cravates.

Elle fait assez mal des vers et assez mal de la prose. On a imprimé quelque chose d'elle qui s'appelle *le Décret d'un cœur amoureux,* où l'on décrète un cœur (1).

(1) Cette pièce est intitulée : *Décret d'un cœur infidèle, suivi de l'état et inventaire des meubles du cœur volage, et l'ordre de la distribution qui en fut faite.* Elle se trouve dans le *Recueil des pièces en prose les plus agréables de ce temps.* Paris, Sercy, 1661, t. IV, p. 263-273. Nous citerons quelques vers de cette pièce singulière :

On adjugea ses devoirs à Sylvie,
A la jeune Cloris les douceurs de sa vie,
A Philis ses tourments,
A la divine Iris ses mécontentements ;
Amarillis reçut ses premières tendresses,
La folâtre Cléon ses trompeuses promesses;
On livra ses sanglots à la belle Cypris,
A Caliste sa foi qu'on estimoit sans prix.
Amarante eut ses pleurs,
Léonice ses plaintes,
Climène ses douleurs,
Arpalice ses feintes ;
A bon marché Camille eut ses tristes ennuis,
Olympe, malgré soi, ses plus mauvaises nuits.
Lysimène arrêta ses sensibles atteintes ;
Mélite racheta ses transports et ses craintes ;
Clorinte eut ses désirs ;
Bellice obtint enfin ses amoureux plaisirs ;
Madonte par trois fois réclama sa constance :
Comme on n'en trouva point, elle eut l'indifférence ;
Ismène s'empara de son discours poli ;
Artémis eut le choix du tiède ou de l'oubli, etc.

La Calprenède a fait imprimer un roman de *Pharamond*, et, dans la préface, il prétend qu'on fait tort à ses livres de les appeler *romans* au lieu d'*histoires*. Là, il met son nom et ses qualités aussi bien que Scudéry : *par M. Gaultier de Coste, chevalier, seigneur de La Calprenède, Toulgou, Saint-Jean de Livet, et Vatimesnil* (1). Il n'y a que La Calprenède qui soit de son estoc.

CCLXXXI

MADAME DE CHEZELLE ET SA MÈRE,

MADAME BOISTE,

ET SA TANTE MADEMOISELLE GERVAISE.

Madame de Chezelle s'appelle aujourd'hui madame de Bournonville ; elle est fille d'une madame Boiste dont nous parlerons ensuite. Cette madame Boiste avoit une sœur qu'on appeloit mademoiselle Gervaise ; c'étoit son aînée : nous commencerons par elle.

Mademoiselle Gervaise étoit fort jolie en sa jeunesse, et n'enfouissoit point le talent, car elle se servoit admirablement bien de sa beauté. J'en sais une chose plaisante. Elle étoit allée à la campagne avec Tallemant (2), le père du maître des requêtes ;

(1) L'éditeur a possédé une lettre de La Calprenède, écrite à mademoiselle de Scudéry le 17 septembre 1661 ; elle est datée de Vatimesnil. (Voyez notre *Catalogue*. Paris, Téchener, 1837, n° 211.) Cette terre, située en Normandie, est aujourd'hui la propriété du célèbre magistrat qui en illustre le nom.

(2) Gédéon Tallemant, secrétaire du Roi, trésorier de l'épar-

elle étoit parente de cet homme : ils couchèrent en même lit pour ne pas tant salir de draps. Le lendemain d'assez bon matin, comme on vint dire que le mari étoit en bas, un laquais entra tout doucement dans la chambre et ôta les mules de la demoiselle; de sorte que, ne sachant pas trop ce qu'elle faisoit dans une telle surprise, elle s'en alla avec les mules du galant. Le laquais, dès qu'elle fut partie, remit celles de la demoiselle sous le lit de son maître. Le mari monte et se met à causer avec lui; en parlant il reconnoît les mules de sa femme; cela le trouble, il répondoit au carré (1). Enfin Tallemant se voulut lever; mais on ne trouva jamais que les mules de la *galande* au lieu des siennes. Cela pensa faire du désordre; mais le mari étoit bonhomme, et il se laissa persuader que, toutes les mules ayant été crottées la veille en passant dans une ornière, et qu'après qu'ils furent couchés, les laquais les ayant emportées en bas pour les nettoyer, elles s'étoient brouillées en les rapportant.

Sa sœur Boiste ne s'est pas mieux gouvernée qu'elle, mais elle a eu plus de conduite. Ce M. Le Lièvre, que madame de Créqui vouloit épouser à cause qu'il étoit fort riche, y a assez dépensé : elle fut veuve de fort bonne heure, et n'avoit qu'une fille. Son mari étoit conseiller à la Cour des Aides, et son père, conseiller au grand Conseil, nommé Vérigny. Cette fille étoit fort jolie, mais un peu diablesse. Dans un couvent où elle la mit en pension,

gne pour la Navarre, mourut en 1634. (Voyez la *Notice historique*, t. 1er, p. 9.)

(1) Cette expression paroît signifier que les réponses du mari distrait ne cadroient plus avec la conversation.

elle faisoit semblant de voir des esprits, faisoit tenir toutes les religieuses en prières, leur faisoit peur, pissoit dans le benestier (1), et, pour comble de méchanceté, mit une fois le feu au cloître. Elles furent contraintes de la rendre à sa mère; mais sa mère n'en vint guère mieux à bout; car, quand cette enragée vouloit avoir quelque chose, elle montoit sur le bord d'un puits et menaçoit de se jeter dedans. Quand elle fut grande, elle fit d'autres folies; car un beau jour la mère s'aperçut qu'elle étoit grosse (on a cru que c'étoit du fait d'un conseiller, nommé Saint-Germain-Le-Roi). Madame Boiste ne fut pas mal habile; elle trouva à qui donner la vache et le veau. Il y avoit une bonne dame, nommée madame de Nuhé-Chezelle, femme d'un vieux cocu de conseiller de la Cour des Aides, et si abandonnée, que, pour se venger d'un homme, elle prit une fois du mal tout exprès afin de le poivrer. Elle avoit un fils, un jeune innocent, qu'elle maria avec cette mademoiselle Boiste. Ce garçon étoit si jeune, que sa mère ne voulut pas qu'il consommât le mariage. Le bien avoit tenté cette femme. On demanda à madame Boiste à quoi elle avoit songé de donner sa fille à un enfant. « En l'état où elle étoit, répondit» elle, je l'eusse donnée à un crocheteur. » La nouvelle mariée fit pourtant si bien qu'elle dép..... bientôt son mari; elle fit une malice terrible à ce pauvre idiot; elle fit venir un arracheur de dents, et à force d'argent l'obligea à arracher quatre ou cinq bonnes dents à cet innocent, avec une qu'il avoit de gâtée, en lui faisant accroire que les autres l'étoient aussi, et qu'elle ne le pouvoit plus souffrir, tant il sentoit

(1) On lit *benestier* très-distinctement au manuscrit.

mauvais. Quand elle fut près de son terme, elle s'en alla accoucher où il plut à Dieu. Son galant l'assista soigneusement.

Champlâtreux la cajola, et on dit que madame de Nuhé surprit une servante qui alloit acheter des œufs pour le galant qui devoit coucher avec elle. Il ne put si bien faire qu'il ne fût aperçu en se retirant. J'ai dit *coucher*, car la belle-mère empêchoit, tant qu'elle pouvoit, que son fils ne *joignît* sa femme depuis qu'elle avoit découvert la grossesse; de sorte que tout ce désordre obligea la Boiste, qui voyoit que le terme approchoit, à faire mener sa fille en lieu sûr. Ce fut Le Lièvre qui la conduisit. La belle-mère intenta une action au nom de son fils; mais le beau-père soutint sa belle-fille et la reçut chez lui, malgré sa femme, qui se retira ailleurs avec son fils; cela fit dire que le bonhomme étoit amoureux de sa bru. Tandis qu'elle fut chez lui, elle eut liberté toute entière; elle fut quelque temps familièrement chez M. d'Angoulême, à Gros-Bois. Le bonhomme prenoit le plus grand plaisir du monde à la voir gambader; elle étoit plaisante, vive et pleine d'esprit.

En ce temps-là, on arrêta les chevaux de la Boiste pour la taxe des aisés. Elle écrit aussitôt à M. d'Angoulême en ces mots : « Monseigneur, j'ai lu » dans l'Évangile que la Madelaine dit à notre » Seigneur : Seigneur, si tu eusses été ici, mon frère » ne seroit pas mort. J'en dis de même, seigneur : » si vous eussiez été à Paris, on ne m'eût pas pris » mes chevaux, etc. » Quelqu'un lui dit : « La mère » veut être de vos amis, aussi bien que la fille.— Ma » foi, ce dit-il, de la mère descendre à la fille, cela » est fort naturel; mais de la fille remonter à la

» mère, je vous jure, je n'ai pas les jambes assez » bonnes pour cela. »

M. de Nemours, l'aîné de celui que M. de Beaufort tua, fit bien des folies avec elle; on les a vus, dans le bois de Boulogne, mener tous deux un carrosse, et, elle, faire le métier de postillon en chantant :

Hélas! beau prince de Nemours,
Ne m'aimerez-vous pas toujours (1)?

Elle fit tant d'équipées de cette force, qu'on fit un vaudeville en son honneur :

Je suis la petite Chezelle,
Qui, profanant trop mes attraits,
Parfois aux pages et laquais
Ne fus pas trop cruelle.
Ma mère même, sur ma foi,
Est une sainte au prix de moi.

Après qu'elle eut fait bien des infamies, il se trouva un homme de qualité, l'abbé de Persan, neveu du maréchal de L'Hôpital (2), qui, pour l'épouser, quitta l'abbaye de Montirendé, en Champagne, qui vaut dix-huit mille livres de rente et plus de vingt-cinq mille à manger. Il trouva un homme, nommé Renouard, sur la tête duquel on la mit, et cet homme lui en donne tant par an ; c'est le plus beau de son bien que cela; il prit le nom de Bournonville. Voilà un digne neveu du maréchal de L'Hôpital, soit pour quitter de bons bénéfices, soit pour épouser des gourgandines! Bournonville en avoit eu un enfant

(1) C'étoit sur l'air d'une chanson : *Hélas! mon cœur, mes amours*, etc. (T.)

(2) L'abbaye de *Montirendé* ou *Monstier-en-Der*, étoit située dans le diocèse de Châlons-sur-Marne.

avant qu'elle fût démariée ; madame de Nuhé fit tant, que le mariage fut dissous sous prétexte d'impuissance ; elle y consentit sans peine, car elle avoit levé le masque, et elle étoit assurée que cet abbé l'épouseroit.

Ce pauvre diable de Chezelle mourut quelque temps après, mais il lui arriva auparavant un grand accident. Il fut pris pour un autre et reçut des coups de bâton ; il mourut, je pense, de fièvre, au bout de l'an. Regardez s'il y a rien de plus malheureux !

Cette femme n'a pas moins fait l'amour avec le second mari qu'avec le premier ; mais ce n'a pas été si insolemment ; elle a une petite fille fort éveillée ; quelqu'un lui dit : « Elle vaudra bien sa mère. — » N'importe, répondit-elle, pourvu qu'elle s'en tire » aussi bien que moi. »

Un peu après le siége de Paris, elle emprunta toute la vaisselle d'argent de sa mère, et y fit mettre ses armes, puis dit que c'étoit sa vaisselle.

Villiers Courtin, capitaine aux gardes, est son fidèle ; mais elle a du respect pour lui, et dit aux autres : « Allez-vous-en, je ne serai point plaisante » tandis qu'il sera céans. »

Un neveu du petit Gramond de M. d'Orléans fut mené chez madame de Bournonville. « Quoi ! dit- » elle, le neveu du petit Gramond, ce grand m....... ! » — Quoi ! madame, lui répondit ce garçon, seroit- » il assez heureux pour vous avoir rendu quelque » service ? »

CCLXXXII

VANDY.

Feu Vandy étoit un homme qui rencontroit assez bien. Son oncle, le comte de Grandpré, avoit été son tuteur, et on accusoit ce tuteur d'avoir un peu pillé son pupille ; il lui dit un jour : « Mon neveu, » vous faites trop dedépense; assurément, vous vous » ruinerez.—Mon oncle, répondit Vandy, comment » me ruinerois-je, si vous, qui avez plus d'esprit » que moi, n'avez pu venir à bout de me ruiner ? » Un gentilhomme de ses voisins lui demandoit une attestation pour faire déclarer son frère fou : « Mais, » monsieur, lui disoit-il, donnez-la-moi bien ample. » — Je vous la donnerai si ample, répondit Vandy, » qu'elle pourra servir pour votre frère et pour » vous.» Il étoit un homme fort froid, et il ne sembloit pas qu'il songeât à ce qu'il disoit. Un jour qu'il dînoit chez ce même comte de Grandpré, on servit devant lui un potage, où il n'y avoit que deux pauvres soupes qui couroient l'une après l'autre ; Vandy voulut en prendre une ; mais comme le plat étoit fort grand, il faillit son coup ; il y retourne et ne peut l'attraper ; il se lève de table et appelle son valet de chambre : « Un tel, tire-moi mes bottes.— » Que voulez-vous faire, mon cousin? lui dit M. de » Joyeuse ; je crois que vous êtes fou. — Souffrez » qu'il me débotte, dit froidement Vandy, je veux » me jeter à la nage dans ce plat pour attraper cette » soupe. »

Il étoit brave, mais il n'alloit jamais à la guerre sans donzelles, et il disoit ordinairement : « Point » de p......, point de Vandy. » On dit qu'étant à une foire de village, il y rencontra une mignonne qu'il avoit entretenue autrefois ; il en vouloit user à la manière de Diogène, qui plantoit des hommes en plein marché ; la demoiselle le rebuta : « Hé quoi ? » lui dit-il, ne sait-on pas que tu f... et moi aussi ? » Il avoit épousé une nièce du maréchal de Marillac.

* Un jour...., en dansant au bal, une de ses emplâtres tomba ; la dame qu'il menoit lui dit par malice : « Monsieur, ramassez votre emplâtre. » Lui effrontément met la main dans sa brayette, tire l'autre emplâtre, et en la montrant dit tout haut : « Madame, il faut que ce soit la vôtre, car voici la » mienne. »

Le cardinal de Richelieu voulut qu'il fît son testament ; lui s'en défendoit, disant qu'il n'avoit pas de biens ; enfin l'éminence l'emporta. « Écrivez- » donc, dit-il, je donne mon âme à Dieu, mon corps » à la terre, ma femme et mon fils à M. le cardinal » (*il fut son page*), et ma fille au public. »

Une fois qu'il venoit de la guerre avec un de ses amis, il lui dit : « Nous irons descendre chez une » dame bien faite, avec laquelle vous verrez que je » ne suis pas mal ; mais je n'en suis point jaloux ; » je vous laisserai ensemble avant que vous en par- » tiez : vous pousserez votre fortune. » C'étoit chez sa femme qu'il fut descendre ; il lui présenta cet ami. On dîna : après le dîner, il entra avec elle dans un cabinet, et ensuite il s'alla promener dans le jardin. Cet homme, demeuré seul avec elle, se mit à lui en conter, et après il lui voulut baiser la main. « Monsieur, pour qui me prenez-vous ? — Hé, ma-

» dame, M. de Vandy m'a tout dit. » Enfin, elle fut contrainte d'appeler Vandy par la fenêtre. Cet homme, voyant qu'on l'avoit fait donner dans le panneau, monta à cheval et s'enfuit.

Une autre fois qu'il couroit la poste, en passant par Lyon, on l'obligea à aller parler à feu M. d'Alincourt, père de M. de Villeroy, qui exerçoit cette petite tyrannie sur les courriers. Il y fut; M. le gouverneur, sans autrement le saluer, lui dit : « Mon » ami, que disoit-on à Paris quand vous en êtes » parti? — Monsieur, on disoit vêpres. — Je de» mande ce qu'il y avoit de nouveau? — Des pois » verts, monsieur.» Alors, se doutant que ce n'étoit pas ce qu'il pensoit, il lui ôte le chapeau, et lui dit: « Monsieur, comment vous appelez-vous? — Cela » n'est pas réglé, reprit Vandy, tantôt *mon ami,* » tantôt *monsieur.* » Et il s'en va. On dit après à M. d'Alincourt qui c'étoit. Il envoya après, mais en vain; Vandy le laissa là pour ce qu'il étoit (1).

CCLXXXIII

FEMMES VAILLANTES.

Il y a eu deux sœurs, en Auvergne, toutes deux vaillantes; l'une, mariée à un M. de Château-Guy de Murat, étoit galante et belle : elle alloit d'ordinaire à cheval avec de grosses bottes, la jupe retroussée, un chapeau avec un bord et des rayons

(1) Cette aventure est attribuée au duc de Roquelaure, dans le livret déjà cité, tome VII, p. 125.

de fer et des plumes par-dessus, l'épée au côté et les pistolets à l'arçon de la selle. Du vivant de son mari, M. d'Angoulême, alors comte d'Auvergne, en fut amoureux; et quand il fut arrêté par M. d'Heure, capitaine d'une compagnie de chevau-légers entretenue, à laquelle ce prince faisoit faire montre, elle jura de se venger de ce M. d'Heure. Quand elle fut veuve, elle eut un autre galant qu'on appeloit M. de Cadière; par jalousie elle l'appela en duel. Il y fut; et comme il pensoit badiner, elle le pressa de sorte, que ce fut tout ce qu'il put faire que de passer sur elle, et, tout d'un train, il la jeta à terre et fit *la paix de la maison*. Elle avoit querelle avec des gentilshommes de son voisinage, nommés MM. de Gane; un jour elle les rencontra à la chasse. Un gentilhomme, qui est à elle et qui lui servoit d'écuyer, lui dit : « Madame, retirons-nous; ils sont trois contre » un.—N'importe, dit-elle, il ne sera point dit que » je les aie trouvés sans les charger. » Elle les attaque, et eux furent si lâches que de la tuer. Elle fit toute la résistance imaginable.

Sa sœur, qui n'étoit pas belle comme elle, étoit en récompense tout autrement fanfaronne, et même elle étoit un peu folle. Elle épousa en premières noces un gentilhomme nommé La Douze; elle étoit fort jeune. Il la battoit quelquefois; enfin il devint goutteux, et elle grande et forte; elle le battit à son tour, il mourut; elle épousa Bonneval, de Limousin. Elle en vouloit faire de même avec lui, et même elle l'appela en duel. Il lui en voulut faire passer son envie : les voilà tous deux dans une chambre dont il avoit bien fermé la porte. Ils se battent et il lui donne trois ou quatre bons coups d'épée pour la rendre sage. Ce second mari mourut encore. Elle

étoit déjà vieille, elle se met à se farder; car elle étoit un peu *concubinaire;* on dit que c'étoit une chose effroyable à voir. Un gentilhomme de Touraine, nommé La Citardie, qui a le vol pour pies chez le Roi, l'alla voir, c'étoit en hiver ; on lui apporta dans sa chambre une coignée pour couper de gros bois, et une serpe pour couper des fagots : voilà comme on y chauffoit les gens. Rien ne fermoit dans cette maison, et il faisoit plus sûr au milieu des bois. Elle lui fit passer toute l'après-soupée à moucher une chandelle à coups d'arquebuse ; et, parce qu'il avoit mieux tiré qu'elle, elle lui fit rompre son arquebuse comme il dormoit. Elle poursuivit trois lieues durant un de ses parents qui avoit eu l'audace de passer auprès de chez elle sans lui rendre ses devoirs, et après elle l'envoya appeler en duel (1).

A Montauban, comme un jeune soldat s'alloit exposer au péril qu'il y avoit à mettre le feu à la galerie, une vieille femme lui ôta le flambeau de la main, en lui disant : « Mon enfant, tu pourras rendre de bons services à la patrie; pour moi, je lui suis inutile; j'ai assez vécu. » Et s'en alla mettre le feu à la galerie.

Une vendeuse de pommes, nommée la *Sallissotte,* se présenta à la brèche, y eut un bras emporté, prend ce bras, le met dans son tablier et va chez le chirurgien. Comme on la pansoit, elle disoit : « Coupez encore cela. » Elle vivoit encore en 1650.

(1) Il y a eu dans cette famille un marquis et une marquise de La Douze-Lastours qui sont morts sur l'échafaud. Voyez la lettre de Corbinelli à Bussy-Rabutin, du 25 septembre 1669. (*Lettres du comte de Bussy-Rabutin.* Amsterdam, Zacharie Châtelain, 1768, t. 1er, p. 250.)

Je ne sais si elle est morte depuis. A Montauban, on la montroit aux étrangers.

Madame de Saint-Balmont (1) est du Barrois ; son mari étoit dans les troupes du duc de Lorraine, et est mort à son service. Se trouvant naturellement vaillante, elle se mit en tête de conserver ses terres; cela l'obligeoit à monter souvent à cheval ; insensiblement elle s'y accoutuma, et peu à peu elle s'habilla en guerrière : elle a d'ordinaire un chapeau avec des plumes bleues ; le bleu est sa couleur ; elle porte ses cheveux comme les hommes, un justaucorps, une cravate, des manchettes d'homme, un haut-de-chausses, des souliers d'homme et fort bas ; car, quoiqu'elle soit petite, elle ne veut point passer pour plus grande qu'elle n'est, et elle est si brusque, qu'elle ne pourroit pas sans danger se chausser comme les femmes ; elle porte une jupe par-dessus son haut-de-chausses ; elle a toujours l'épée au côté, et les pistolets à l'arçon de sa selle; mais quand elle monte à cheval, elle quitte sa jupe et prend des bottes (2). Quand elle entre dans quelque ville, tout le monde court après elle ; elle a la voix et la mine d'un homme, à la barbe près ; mais elle paroît jeune, quoiqu'elle ne le soit pas ; elle a les actions et les révérences d'un homme. On ne

(1) L'abbé Arnauld, qui avoit rencontré plusieurs fois à Verdun la comtesse de Saint-Balmont, chez la marquise de Feuquières, donne sur cette héroïne de plus grands détails que Tallemant. Il est d'accord avec lui sur la régularité de mœurs de cette femme extraordinaire. (*Mémoires de l'abbé Arnauld*, dans la Collection Petitot, XXXIV, 167.)

(2) Il existe plusieurs portraits de madame de Saint-Balmont; un d'eux a été reproduit pour être joint à la seconde édition des Mémoires de Tallemant.

sauroit être plus vaillant qu'elle; elle a tué ou pris de sa main plus de quatre cents hommes. Quand Erlach passa en Champagne, elle alla seule attaquer trois cavaliers allemands, qui dételoient les chevaux de sa charrue, et les arrêta jusqu'à ce que ses gens fussent arrivés. A un château, elle monta à l'escalade, et étant abandonnée des siens, elle ne laissa pas d'entrer dedans, le pistolet à la main, et se jetant de furie dans une chambre où il y avoit dix-sept hommes, elle seule les désarma; apparemment ils crurent qu'elle étoit suivie. Elle est toujours admirablement bien montée; elle dresse elle-même ses chevaux, et il n'y en a point de mieux dressés que les siens. A propos de cela, une fois elle appela en duel un gentilhomme qui étoit en réputation de brave: il se trouva à l'assignation, mais il n'avoit qu'un bidet. « Madame, il faut mettre pied » à terre; vous avez un cheval d'Espagne. » Elle descend: lui prend si bien son temps, qu'il saute sur le cheval de l'amazone, s'en va, et lui laisse son bidet. Il en fit des contes, et le monde, qui savoit bien quel homme c'étoit, trouva le tour fort plaisant.

Ses mœurs ne s'accordent pas trop bien avec son habit ni avec son humeur guerrière; car elle aime autant à prier Dieu qu'à se battre; elle est aussi dévote que vaillante. Il y a un livre imprimé de sa façon, qui contient les exercices spirituels qu'on pratique dans sa maison. Elle fait des vers et facilement, mais ils ne sont pas les meilleurs du monde: elle les estime pourtant assez pour les donner au public: il y en a d'imprimés à Rheims; elle a même composé deux tragédies; mais elles n'ont pas encore été jouées, et je ne crois pas qu'on les joue: elle

parle de les mettre en lumière (1). Elle a l'esprit vif, parle beaucoup et est fort civile; elle est gaie jusqu'à contrefaire l'allemand francisé. Elle est un peu gesticulante; mais elle est si souvent homme, qu'il ne faut pas s'en étonner.

CCLXXXIV

D'OLIZY.

D'Olizy, qui se fait appeler le marquis d'Olizy, est fils du feu président Larcher (2). Ce n'est pas par ses grandes armes qu'il est devenu marquis: son plus bel exploit, c'est d'avoir enlevé une garce qu'il appelle sa femme et qu'il veut que tout le monde reconnoisse pour telle. Cette marquise *de nouvelle édition* est fille d'un boulanger, ou meunier de Metz; elle a eu deux maris: le premier étoit chirurgien, le second valet de chambre de Barradas. La présidente Larcher, qui vit que ce garçon étoit amoureux de cette créature, la fit mettre dans un couvent; mais son fils lui fit tant de protestations que jamais il ne verroit cette femme, qu'elle la fit sortir. Aussitôt il l'emmena en Champagne, où il prit le nom de *marquis d'Olizy;* c'est

(1) Il existe une tragédie de madame de Saint-Balmont, intitulée: *les Jumeaux martyrs*. Paris, Augustin Courbé, 1650, in-4°. On indique encore, dans la *Bibliothèque du Théâtre-François*, une autre pièce de madame de Saint-Balmont intitulée *la Fille généreuse*, tragi-comédie en cinq actes et en vers, qui paroît être restée manuscrite.

(2) Président des comptes. (T.)

une terre qui lui appartient, et qui est auprès de Rheims. Il y a un an et demi (1656) que le conseil de ville lui donna la commission de faire rompre tous les ponts et tous les gués de la rivière de Vesle, afin d'empêcher les courses de la garnison de Rocroi. On en fit cette chanson, où l'on suppose qu'il se fait présenter au lieutenant de ville (1) par Godinot, son fermier : on accuse le vicomte du Bac de l'avoir faite.

CHANSON.

(*Godinot parle.*)

Afin de vous tirer de peine,
Noble sénat de Bétisy (2),
Voici ce brave capitaine,
Jean Larcher, marquis d'Olizy;
C'est un homme, je vous réponds,
Pour rompre ponts,
Pour rompre ponts, gués et passage,
Adroit, vaillant, prudent et sage.

(*Le lieutenant de ville répond.*)

S'il soulage notre détresse,
Il sera bien récompensé:
Qu'il donne ordre au Moulin-l'Abbesse,
Cuissat, Macot et Compensé,
Jonchery, Breuil et Courtaudon,
Au pré d'Ormond,
Au Roland, Courville et Villette.
Au pont d'entre Fisme et Frimmette (3).

(*Le marquis parle.*)

Désormais la ville du Sacre
Ne craindra plus les ennemis;

(1) C'est comme le maire. (T.)

(2) Pour se moquer du conseil de ville, il appelle Rheims, du nom d'un petit village qui est tout contre. (T.)

(3) Tous ces lieux ont des ponts sur la rivière de Vesle. (T.)

J'en ferois un trop grand massacre,
Si en campagne ils s'étoient mis;
Montal (1), quoique homme de grand cœur,
Mourroit de peur;
Et Caillet (2) trembleroit dans l'âme
S'il voyoit l'acier de ma lame.

(*Le lieutenant de ville parle.*)

Louons de Dieu la providence
Qui pourvoit à notre besoin,
Suscitant pour notre défense
Un marquis digne d'un tel soin.
Par saint Nicaise et saint Remy (3) !
Mon cher ami,
Nous prions Dieu que votre garce,
Vous fasse belle et ample race.

On fit aussi ce couplet :

Marquise, meunière,
On dit que votre époux
Vous trouve un peu fière
Et se lasse de vous ;
Si cette ardeur étrange
Prenoit jamais fin,
Comme enfin
Tout amant change,
Vous pourriez bien retourner au moulin.

CCLXXXV

MADEMOISELLE ET MADAME DE MAROLLES.

Un gentilhomme de devers Chartres, nommé Marolles, qui se disoit de la maison de Lenoncourt, de

(1) Gouverneur de Rocroy. (T.)
(2) Receveur des contributions pour M. le Prince. (T.)
(3) Patrons de Rheims. (T.)

Lorraine, mais que ceux de Lenoncourt désavouoient, disant que c'étoit une branche de bâtards, épousa une sœur de M. du Fargis, de la maison d'Angennes (1). On lui donna cette fille parce qu'elle n'avoit guère de bien ; il en eut un garçon et une fille. Le garçon, comme nous verrons ensuite, est mort gouverneur de Thionville ; la fille (2) fut fille d'honneur de la Reine-mère ; c'est une personne adroite et ambitieuse, mais médiocrement jolie (3). Sa mère ayant tiré de M. le marquis de Rambouillet vingt-huit mille écus pour un compte de tutelle dont le marquis son père étoit chargé, elle fit si bien que toute cette somme fut pour elle seule. M. du Fargis (4), depuis la mort de son fils, qui fut tué à Arras, fit je ne sais quelle affaire à la cour. Elle en tira tout le profit : cela alla à quarante mille livres. Pour satisfaire son ambition, il lui falloit un tabouret : elle cabale pour épouser le vieux Bouillon La Marck, veuf pour la seconde fois. Pour y parvenir, elle lui fit accroire que M. d'Orléans, à qui M. du Fargis, son oncle, avoit été, lui témoigneroit qu'il

(1) Antoine de Lenoncourt, seigneur de Marolles, bailli de Bar-sur-Seine, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, épousa Marie d'Angennes du Fargis, par contrat du 13 septembre 1602.

(2) Madeleine-Claire de Lenoncourt, demoiselle de Marolles, épousa, le 21 décembre 1649, Louis-François de Brancas, depuis duc de Villars ; elle mourut en 1661.

(3) Elle logea un temps chez madame d'Aumont, la veuve ; elle est d'Angennes. Cette fille étoit si fière qu'elle appeloit une femme de soixante-dix ans *ma cousine*. Enfin la bonne femme aima mieux l'appeler *mademoiselle*, afin qu'elle l'appelât *madame*. (T.)

(4) Charles d'Angennes, seigneur du Fargis, comte de La Rochepot, par sa femme, perdit son fils Charles à l'attaque des lignes d'Arras, le 2 août 1640.

le souhaitoit, et qu'en récompense, il prendroit ses intérêts contre la maison de La Tour, pour lui faire ravoir Sedan. Un jour qu'elle avoit épié qu'il n'y étoit pas, elle envoya un valet de pied de sa connoissance, qui demanda M. de Bouillon, et dit que M. d'Orléans le venoit voir pour lui parler de ce mariage qu'il savoit. « Il n'y est pas, dit-on. — Je » m'en vais donc, reprit-il, avertir qu'il n'avance » pas. » Le bonhomme prit cela pour argent comptant ; mais La Boulaye (1), son gendre, le désabusa, et lui fit épouser une femme (2) hors d'âge d'avoir des enfants. Notre pucelle en pensa enrager, et fut si folle que de solliciter pour empêcher que cette femme n'eût le tabouret, disant que M. de Bouillon n'étoit pas reçu au parlement. Elle ne se rebute point, et voulant à toute force avoir un tabouret, elle épouse le fils aîné du duc de Villars (le père n'étoit pas mort encore) (3) ; c'est un ridicule de corps et d'esprit, car il est bossu et quasi imbécile, et gueux par-dessus cela.

Voici comme elle s'y prit. Elle se servit d'un prêtre de Saint-Paul, qui le connoissoit ; et comme il étoit en grande nécessité, il se laissa charmer à quatre-vingt mille livres qu'elle pouvoit avoir pour tout bien. Elle ne l'eut pas plus tôt épousé qu'elle fait faire un procès à madame d'Aiguillon, au nom

(1) On lit *La Boulaye* dans le manuscrit, mais c'est par erreur. Tallemant entend sans doute parler d'Amaury Goyon, marquis de *La Moussaye*, qui en 1629 épousa une fille du duc de Bouillon. Il n'est fait aucune mention de la troisième femme du duc de Bouillon La Marck dans l'*Histoire généalogique de France*, du Père Anselme.

(2) Madame de La Mazelure, sœur ou belle-sœur de M. de Beuvron. (T.)

(3) C'étoit en 1649, et le père mourut en 1657.

du bonhomme de Villars : elle en tire quarante mille écus. Depuis la mort du père, elle a fait recevoir son mari duc et pair au parlement d'Aix (1), comme le bonhomme l'avoit été par le crédit de sa femme, et elle a si bien cabalé à la cour qu'elle a trouvé moyen de faire joindre la pairie au brevet, car il n'y avoit que *duc* simplement : le cardinal de Richelieu ne put se résoudre à faire un si jeune homme duc et pair. La voilà assise au Louvre comme les autres. Elle a trouvé moyen, depuis la mort de son frère, d'être co-tutrice de ses neveux. Pour cela elle a eu raison, car c'est une étrange créature que la veuve.

Elle disoit de mademoiselle de Rambouillet, qui l'appeloit *ma cousine :* « Je ne sais pourquoi made-» moiselle de Rambouillet prend plaisir à m'offen-» ser. » La feue duchesse de Villars (2) ne fut jamais assise au Louvre que deux ou trois fois. Elle y alloit rarement.

Madame de Marolles est d'une bonne maison du Luxembourg. Son mari, qui a été gouverneur de Thionville, depuis qu'elle fut prise jusqu'à sa mort, ayant assez de bien, ne regarda qu'à l'alliance et à la personne. « Je ne veux, disoit-il, qu'une bonne » femme et qui m'aime bien. » Celle-ci le hait et fut fort coquette. Sa première galanterie fut avec le chevalier de La Sausserye, gentilhomme normand, fort bien fait, fort brave, mais fort brutal. Le second, et qui

(1) L'enregistrement des lettres d'érection du duché de Villars en pairie est du 15 février 1657.

(2) Julienne-Hippolyte d'Estrées, sœur de Gabrielle d'Estrées. Les lettres qui conféroient le titre de duc à Georges de Brancas, son mari, sont de 1627, enregistrées au parlement de Provence en 1628, et confirmées en 1651, à une époque où ces sortes de faveurs s'accordoient avec plus de facilité.

a fait tout autrement du bruit, fut une espèce de filou de Paris, fils d'un tireur d'armes, mais bien fait de sa personne : il s'appelle Saint-Ange. Charmoye l'avoit employé pour enlever mademoiselle de Sainte-Croix des Filles-Dieu ; elle se réfugia avec lui à Thionville, car mademoiselle de Marolles, à cause de M. du Fargis, étoit toute de chez M. d'Orléans (1). D'abord, Saint-Ange n'avoit aucune inclination pour elle, même on dit qu'il la haïssoit ; mais étant demeuré seul à Thionville, car Charmoye fut reçu à Luxembourg au bout de quelque temps, tandis que son affaire s'accommodoit; faute donc de meilleur emploi, Saint-Ange s'avisa de profiter de la bonne volonté que madame la gouvernante avoit pour lui; Mais de Marolles s'étant douté de quelque chose, le chassa de sa place. En effet, le galant n'y revint qu'après la mort du gouverneur, qui fut tué en reconnoissant le château de Mussy. M. Fabert, gouverneur de Sedan, prit soin des affaires et de la conduite de madame de Marolles, comme ami de son mari, et fit dire à Saint-Ange que, s'il ne se retiroit, il le feroit jeter dans les fossés. Saint-Ange n'alla pas loin, il attendit la dame où elle fut le trouver. Là ils se gouvernèrent si bien que toute la ville en fut scandalisée; ensuite ils se rendirent à Paris : elle se logea au faubourg Saint-Germain, d'où elle fut chassée par les officiers du bailliage, comme une femme de mauvaise vie. Saint-Ange prend le train de la battre ; elle en fut un jour si maltraitée qu'elle en rend sa

(1) Un jour elle entra quasi toute nue dans la chambre d'une dame qui l'étoit venue voir, et lui dit : « Je viens de faire le plus » agréable songe du monde ; j'ai songé que M. de Marolles étoit » mort, et que j'étois accouchée d'un garçon. Ce sont les deux » choses du monde que je souhaite le plus. » (T.)

plainte par-devant le lieutenant criminel et demande permission de faire informer contre lui ; mais l'amant lui ayant demandé pardon, elle s'en désista, et déclara que tout ce qu'elle avoit dit étoit faux.

Il y eut bientôt quelque nouvelle rumeur; car les jeunes gens de Paris étant reçus chez la dame, Saint-Ange fut jaloux : il fit insulte un jour à quelques-uns, et jeta même le chapeau de l'un d'eux par la fenêtre, jurant qu'après avoir dépensé vingt mille écus auprès de madame de Marolles, il ne souffriroit pas que de nouveaux venus lui coupassent l'herbe sous le pied. Cette femme fut outrée de cette insolence : elle rompt avec lui et lui défend de mettre jamais le pied chez elle. Un jour, comme elle sortoit, il se jette dans son carrosse. « Je ne vous » quitterai point que vous ne m'ayez pardonné. » Pour s'en délivrer, il fallut lui dire qu'elle lui pardonnoit, mais il n'étoit pas à quatre pas qu'elle lui cria : « Coquin, je te ferai donner cent coups de bâton. » Il court après et se rejette dans le carrosse. Il fallut pardonner encore une fois. Comme elle en étoit fort embarrassée, car il a gagné tous ses gens, quelqu'un lui dit : « Mettez-vous dans un couvent.— Oh ! ré- » pondit-elle, je m'y ennuyerois. » Enfin, elle s'en plaignit aux maréchaux de France, qui défendirent à Saint-Ange d'aller chez elle. Elle se ruine tout doucement.

Elle eut ensuite un jeune fou, nommé Tierceville, pour galant. L'été passé, un soir que les vingt-quatre violons étoient chez Dorat, conseiller, c'est dans l'Ile (*Saint-Louis*) où elle logeoit alors, elle y alla avec une madame de Guedreville (1), grande étour-

(1) Cette Guedreville est femme d'un maître des requêtes, nommé Tierseau : elle est laide, mais elle fait ce qu'elle peut

die, femme d'un maître des requêtes, qui étoit sa voisine. Tierceville demeure avec elles dans le carrosse; Gareau, Beauneau, Montmeige et autre jeunesse qui avoient fait la débauche avec lui, montent; c'étoit à Gareau à prendre une femme pour danser, quand on donna l'ordre aux violons d'aller jouer à la pointe de l'Ile. Les voilà en colère de cela; ils descendent, prennent les étuis qu'ils trouvent sous la porte, tirent des coups de mousquetons dans les fenêtres, pensèrent blesser Fercourt, qui en eut dans son chapeau, battirent un capitaine d'infanterie, qui leur pensa dire quelque chose; et Tierceville, sorti du carrosse pour avoir sa part de la folie, crioit à madame de Marolles: « Madame, on devoit vous » envoyer demander l'ordre; c'étoit à vous à faire » aller les violons où vous voudriez. Mais comman- » dez, madame, on fera main basse.» Elle, au lieu de s'en aller et d'emmener ces ivrognes, alla à la

pour plaire. Ç'a été une des premières qui s'est avisée d'aller à la chasse à cheval, mais d'une sotte manière, point galamment du tout. Elle se mêle de faire du burlesque, et sa grande ambition est d'avoir des galants. On conte que, faisant semblant d'aller à la campagne trouver son mari, elle renvoya, dès Palaiseau, le carrosse d'une de ses amies, disant : « Celui de M. de » Guedreville me viendra prendre. » Après elle s'habilla en homme avec sa demoiselle, et prit la porte pour aller voir un galant qui étoit malade, je ne sais où. Au bout de quelques jours elle revient à Palaiseau, et mande à son mari qu'il lui envoie un carrosse, et le va trouver. Mais cet exercice violent et peu accoutumé lui causa une bonne maladie. Je ne voudrois pas assurer que cela fût vrai ; mais voici pourquoi cette histoire-là s'est contée. On a vu cette femme malade dans ce temps-là, et on savoit qu'elle avoit dit que, pour être plus tôt à Paris, à la mort de sa mère, qui mourut un peu après, elle avoit pris la poste pour arriver plus promptement; d'ailleurs elle est assez étourdie pour tout croire d'elle. (T.)

pointe de l'Ile : ils trouvent quelques violons qui revenoient : ils commandent à leurs gens d'en jeter un dans l'eau. Cet homme eut le sens, comme on le vouloit jeter, de donner un coup de pied au quai, et mit l'épée à la main : Beauneau va à lui et se coupe les doigts en la lui ôtant; mais il blesse dangereusement le pauvre ménétrier, qui en a pensé mourir. Après avoir fait ce bel exploit, la raison leur revint: ils se vont tous mettre à genoux devant Dorat, qui leur pardonna. Ils n'osèrent pas trop se montrer tandis que le violon, qui étoit domestique du comte du Lude, fut en danger ; après, la chose s'accommoda, mais on les hua partout.

A Tierceville succéda un nommé Cadillac : elle les eut tous deux en même temps. Un jour qu'il y étoit avec un de ses amis, le chevalier de Roquelaure y amena Saint-Ange ; cela surprit tout le monde. Ce coquin, à un quart d'heure de là, se mit à la traiter de coureuse. Cadillac et son ami furent assez sages. Le lendemain, Petit-Marais (1) alloit appeler le chevalier de Roquelaure, quand il le trouva en chemin pour aller demander pardon à Cadillac. Le maréchal de l'Hospital les accommoda ; mais, pour Saint-Ange, il dit qu'il le vouloit faire châtier. Enfin cette femme se décria d'une telle façon, qu'un garçon de la cour, nommé Turé, allant derrière elle aux Tuileries l'automne dernier, disoit tout haut : « Mais » ne suis-je pas bien misérable ! Je n'ai demandé la » *courtoisie* à madame de Marolles qu'à la quatrième » visite, et elle m'a refusé. » Depuis elle a épousé Saint-Ange, quoiqu'il eût la v..... d'une telle sorte qu'elle lui mangeoit le nez. Au bout de l'an il prit la peine de se faire rouer. Ce fut madame de Villars

(1) Petit-Marais, fils de de Bar, ci devant l'abbé de Bar. (T.)

qui le fit prendre. On dit que sa femme disoit : « Va, » console-toi ; si on te roue, je te promets que, » pour les faire enrager, j'épouserai encore un » filou. » Il y avoit de quoi en faire rouer une douzaine. Il avoua qu'il s'étoit servi de charmes pour la réduire à l'épouser (1). Ils faisoient le plus enragé de ménage qu'on ait jamais fait; ils se caressoient dix fois et se battoient autant de fois en un jour. Retiré à l'hôtel de Chaulnes à cause que son frère est écuyer de ce duc (c'est un honnête garçon), il en usoit le plus familièrement qu'on sauroit s'imaginer; il traitoit tous ses amis, il ivrognoit, il grondoit les gens, etc.; il vouloit, non seulement que M. de Chaulnes le nourrît, mais payât le chirurgien qui le pansoit de la v..... ; le nez lui tomboit ; il y avoit un emplâtre. Enfin il fallut sortir, car il avoit été assez insolent pour dire que madame de Chaulnes ne devoit point passer devant sa femme, qui étoit cent fois de meilleure maison qu'elle ; il est vrai qu'elle est nièce de l'électeur de Trèves, de la maison de Crombert, une des meilleures d'Allemagne. Il y alla bien des gens par curiosité pour le voir faire, car à tout bout de champ il lui prenoit des fantaisies de voir, et cela en conversation, comme il feroit sur la croix Saint-André, et il rangeoit des siéges dans la manière qu'il falloit pour cela, puis se couchoit dessus. Il ne fit pourtant pas la plus belle fin de pendu qu'on pouvoit faire. Son frère l'avoit fait recevoir à l'hôtel de Vitry. Par jalousie, il fut si sot que d'aller voir aux Minimes si on cajo-

(1) Tallemant ne dit pas la cause de la condamnation de Saint-Ange. Seroit-ce pour magie? Il auroit eu les honneurs du bûcher. Il y a apparence qu'il fut condamné comme voleur de grands chemins.

loit sa femme, et il fut surpris au sortir. Il lui avoit dit devant : « Avec vos coquetteries, vous me ferez » prendre. » Une fois, comme il étoit à l'hôtel de Chaulnes, cette femme s'amusoit à chanter avec le frère de Saint-Ange; cela le fâcha : il lui donna un soufflet, et courut après son frère avec ses pistolets pour le tuer. Cela n'empêcha pas que ce garçon, quand il le vit en danger d'être condamné, n'allât à la cour pour avoir sa grâce : il vendit pour cela tout ce qu'il avoit.

De l'hôtel de Chaulnes Saint-Ange fut à l'hôtel de Vitry, comme j'ai dit, par le crédit du président de Chevry (1), à la prière d'un commis du feu président qui est parent de ce fripon. Dès la première fois qu'il vit le président, il lui dit: « Monsieur, si vous avez » quelque ennemi, je vous promets de l'aller poi- » gnarder dans son lit; M. de Vitry est brouillé » avec M. de Bournonville pour le gouvernement de » Paris : je l'assassinerai où il voudra. » Le président fut si surpris de cela qu'il ne sut que lui répondre. Madame Pilou dit que madame de Marolles a fait ouvrir Saint-Ange pour savoir de quoi il est mort : la vérité est qu'elle a voulu savoir s'il avoit le dedans gâté de la v..... : elle croyoit que cela ne lui auroit gâté que la tête. Il avoit le nez demi-mangé. Elle fit embaumer son cœur, à qui elle fit comme une espèce de chapelle ardente, et un prêtre y disoit nuit et jour quelques prières, et elle couchoit en même lieu. J'ai appris que madame de Villars ne l'a entrepris qu'à cause qu'elle vouloit avoir de lui quelque chose, à quoi il ne consentoit pas, et que depuis elle l'a eu de la cour.

(1) Duret de Chevry, président à la chambre des comptes. (Voyez son article, t. II, p. 59.)

CCLXXXVI

BASIN DE LIMEVILLE.

Basin, sieur de Limeville, étoit d'une bonne famille de Blois; il se mêloit de quelques affaires de change, mais peu des affaires du Roi: peut-être a-t-il eu part en quelques fermes. Il avoit des lettres et ne manquoit point d'esprit; il se connoissoit fort bien aux médailles et en avoit assez bon nombre; mais après qu'il en avoit acheté quelqu'une, on ne la voyoit plus, si ce n'étoit durant quelques jours qu'il la portoit dans son gousset; car une fois qu'elle entroit dans son cabinet, elle n'en sortoit jamais, et on n'avoit garde de l'y aller chercher. De sa vie corps de chrétien n'est entré dans ce cabinet. Je dirai tout ce qu'on y trouva après sa mort.

Ce n'étoit pas la seule bizarrerie de cet homme; sa grande avarice et l'aversion qu'il avoit pour les chiens lui avoient brouillé le crâne: il disoit qu'ayant vu un de ses amis mourir enragé, pour avoir été mordu par un chien qui l'étoit, il avoit conçu une telle horreur pour ces animaux, qu'il ne les voyoit jamais sans trembler. Pour cela il ouvroit toujours les portes par le haut, autant qu'il pouvoit, parce que les chiens ne pouvoient atteindre jusque là: il ne se mettoit jamais que sur des escabeaux, à cause que les chiens ne s'y couchoient pas; et, dans les hôtelleries, il se faisoit un lit d'un drap avec des tire-fonds qu'il attachoit au plancher. Il alla à un tel excès, car, comme il avoit naturellement de la pente à la folie, il se faisoit gentil garçon de plus en plus,

qu'il ne vouloit pas qu'on le touchât en parlant à lui ; et pour son manteau, il le mettoit toujours lui-même tout droit sur un escabeau, l'appuyant contre la muraille, de peur qu'un chien ne se couchât dessus. Un jour que, par grand miracle, il demeura à dîner chez mon père, car il dînoit toujours chez lui, par malice je fis signe à six laquais tout à la fois de lui prendre son manteau. Jamais pauvre homme ne fut si empêché ; quand il en repoussoit un, un autre venoit ; enfin, après en avoir bien ri, je les écartai tous, et il mit tout à son aise son manteau sur un volet.

Des laquais lui firent bien pis à Charenton : comme il tenoit la boîte des pauvres à la porte, car il a été ancien (1) toute sa vie, ils prirent un gros chien qu'ils lui firent passer par-derrière entre les jambes : il en pensa tomber en foiblesse. Il étoit surpris de toutes choses ; il vivoit dans une éternelle défiance, aussi ne concluoit-il que le plus tard qu'il pouvoit. Il disoit que c'étoit une folie que d'aller en chaise, parce que la chaise pouvoit être renversée, et une verrière se rompre et vous venir crever un œil.

Grimacier s'il y en eut jamais au monde, il ne faisoit point de cas des choses si on ne faisoit bien des façons. Il me demanda un jour à emprunter je ne sais quoi, qui n'étoit point rare du tout : c'étoit un imprimé ; je fis bien des cérémonies, et je lui fis promettre qu'il me le rendroit le soir, qu'il ne le montreroit à personne, et qu'il me le renverroit au même état qu'il l'auroit reçu : il prit cela si fort au

(1) Les consistoires calvinistes étoient composés du ministre et d'un certain nombre de religionnaires laïques qu'on appeloit les *anciens*. Ceux-ci remplissoient les fonctions de nos marguillers.

pied de la lettre, que, pour faire un paquet qui fût tout pareil au mien (je le lui avois envoyé cacheté), il y fut une grande heure, et il y employa trois feuilles de papier : c'étoit beaucoup pour lui, qui étoit mesquin à un tel point, que, jusqu'à l'heure de la *Place au Change* (1), il se tenoit au logis, avec un pantalon de toile sur un vieux pantalon de ratine, des pantoufles du palais, un vieux pourpoint noir avec des gants, ou plutôt des brassards qui lui venoient jusqu'au coude, pour garantir ses mains de toucher ce que les chiens auroient touché. Son habit ordinaire étoit de drap, sans rubans ni aiguillettes, avec des bouttes (2) à petites genouillières et à pont-levis sur ce pantalon de toile, et un chapeau qui sembloit demander qu'on l'envoyât à la teinture; les cheveux assez courts, mais ébouriffés; sa tête ressembloit justement à ces bonnets pelus de Hollande (3).

Je lui ai vu faire un voyage à cheval, de Paris à Blois, en l'état que je vous le représente, avec un manteau doublé de panne, et la saison étoit assez avancée. Un jour qu'il avoit reçu en ville un sac de mille livres, il le met sur l'arçon de sa selle, le pommeau étoit de cuivre ; il perça le sac; voilà les quarts d'écus qui tombent; il met le sac dans son chapeau. Mais il perdit plus de cent francs, pour avoir voulu épargner cinq sous à un crocheteur, car il n'osa se fier à son laquais. Le proverbe espagnol

(1) Ce que nous appelons aujourd'hui la *Bourse*.

(2) On lit *bouttes* sur le manuscrit; c'est sans doute pour *bottes*.

(3) Ce costume d'agent de change du XVIIe siècle mérite d'être remarqué ; ceux du XIXe siècle ne leur ressemblent guère. Il est vrai que Bazin avoit son coin de folie.

dit : *La codicia rompe el saco:* l'avarice rompt le sac.

Je ne sais pourquoi il ne fouilloit jamais que de la main droite dans sa pochette gauche, et de la gauche dans la droite.

Sa femme avoit une peine enragée à avoir une robe ou une jupe. Une fois qu'elle avoit grand besoin d'une *verdure* (1) de deux cents écus pour ses couches, dès qu'elle lui en pensa ouvrir la bouche : « Hélas ! dit-il, nous sommes bien en état de faire » des meubles ! je ne vous l'ai pas voulu dire, de » peur de vous affliger; mais on est sur le point de » nous persécuter, et je vois bien qu'il faudra aller » demeurer en Angleterre. » Voilà cette femme à pleurer. Le lendemain elle va, les yeux tout rouges, trouver ses sœurs, qui se moquèrent fort d'elle.

Cette femme mourut la première, et lui, quelque temps après, mourut subitement à Charenton, au dernier synode national (1645). On disoit que la mort avoit bien fait de le surprendre, car autrement elle n'eût jamais eu fait avec lui. Il avoit fait faire une serrure à son cabinet avec un tel artifice, que celui qui l'avoit faite étant mort, personne ne put l'ouvrir, quoique l'on en eût la clef; enfin on s'avisa qu'il y avoit une autre entrée condamnée; on y fut, et d'un coup de pied on mit la porte dedans. Là on trouva des araignées de toutes grosseurs, six montres; et sa femme lui en ayant demandé une durant sa maladie pour se régler à faire ses remèdes, il lui dit qu'il n'en avoit point; assez bon nombre de serviettes et de ciseaux; il en voloit à sa femme, et puis gron-

(1) Tapisserie-*verdure* ; on appelle encore ainsi ces anciennes tentures, qu'on ne voit plus guère que dans les vieux châteaux.

doit de ce qu'il s'en perdoit tant; un coffre-fort, où il y avoit des rouleaux de bois de toutes les grosseurs des différentes espèces, enveloppés de papier, et pas un sou dedans; l'argent étoit sous ces serviettes à terre, et sous des chiffons de papier. On trouva cent louis d'or couverts d'un monceau de torche-culs; il en avoit provision de tout taillés pour toute sa vie, quand il eût vécu quatre-vingts ans. Il n'avoit jamais voulu faire de registre de peur qu'en s'en saisissant on ne sût son bien, et qu'on ne le mît aux *aisés*. Il fallut chercher ses papiers comme son argent. Ses médailles étoient dans un méchant sac.

CCLXXXVII

MASSAUBE ET MARIAMÉ.

Ce Massaube dont nous voulons parler est fils d'un gentilhomme d'auprès de Montpellier, qui porta les armes en Lorraine, y épousa la fille du gouverneur de Nancy, et s'y établit. Il fut nourri page de l'archiduc Léopold, oncle de celui d'aujourd'hui, et, depuis, il eut une compagnie dans le régiment de Vaubécourt-Lorrain. Ce régiment étant venu au service du Roi, Massaube vint en France, où il eut quelque charge chez le Roi; mais, voulant faire passer des passe-volants (1) à une revue, le commissaire s'y opposa, et dit qu'il le diroit au Roi. Mas-

(1) Faux soldats, à l'aide desquels certains capitaines complétoient leurs compagnies aux jours de revue. Une ordonnance de 1668 condamnoit les *passe-volants* à être marqués à la joue d'une fleur de lis.

saube lui donna des coups de fourchette (1), en lui disant qu'il portât cela au Roi; en même temps il pique, et se sauve en Allemagne; il n'avoit pas loin à aller, car la cour et l'armée étoient en Lorraine. Le Roi le fit exécuter en effigie. Massaube se rend à Cologne auprès du duc de Lorraine, qui le reçut à bras ouverts, et le fit lieutenant-colonel de son régiment d'infanterie. Cet emploi lui valoit près de cinquante mille livres tous les ans. Alors il s'amusa à faire l'amour. Le duc de Lorraine étoit souvent chez la comtesse d'Isembourg, parente de l'Empereur, dont le mari étoit général des finances en Espagne, et gouverneur de Luxembourg. Massaube, accompagnant son maître, fit d'abord quelques galanteries avec les demoiselles de la comtesse; il étoit libéral, il dansoit, il jouoit du luth, il savoit un peu de peinture et de musique, il avoit l'air françois, et n'avoit pour rivaux que des Allemands. La comtesse, qui en oyoit dire tant de merveilles à ses filles, eut envie de le vior; il lui plut, et elle lui donna enfin tout ce qu'on peut accorder à un galant: elle étoit admirablement belle, et n'avoit que vingt-deux ans; son mari, qui en avoit plus de cinquante et que ses emplois n'occupoient que trop, n'étoit pas ce qu'il lui falloit. Notre cavalier la posséda assez long-temps avec la plus grande douceur du monde; mais comme cette amourette commençoit à s'ébruiter, et qu'il y avoit apparence que le comte en seroit enfin averti, elle pressa Massaube de l'enlever et de l'emmener en France. Cela n'étoit pas aisé : il falloit premièrement être assuré d'y être reçu, et puis tra-

(1) La fourchette étoit un bâton terminé par un fer fourchu, sur lequel on appuyoit le mousquet pour mieux ajuster.

verser soixante ou quatre-vingts lieues de pays ennemi. Massaube promit à sa dame de faire tout ce qu'elle voudroit; pour cet effet il écrit au duc de Saint-Simon (1), favori du Roi, avec lequel il avoit été assez bien autrefois, et lui mande qu'il avoit tant d'affection pour le service du Roi, qu'il étoit prêt de tout quitter pour retourner en France, et qu'il aimeroit mieux porter un mousquet au régiment des gardes, que de commander une armée en Allemagne. Le Roi promit au duc de lui pardonner, pourvu qu'il demandât pardon au commissaire qu'il avoit battu. Cela fut fait, et Massaube revint à la cour; mais le Roi lui tourna le dos dès qu'il le vit. Massaube fit entendre au duc et au cardinal de Richelieu qu'il y avoit en Allemagne une princesse, parente de l'Empereur, qui désiroit prendre le parti du Roi, et le rendre maître d'un fort sur le Rhin. Ce fort, auquel il donnoit un nom, n'étoit qu'une chimère. On lui donna pour exécuter cette entreprise des lettres pour tous les gouverneurs des places frontières, portant commandement de lui fournir les gens et les munitions dont il pourroit avoir besoin. Avec ces lettres, il alla communiquer son dessein à un cadet qu'il avoit à Nancy, qui étoit un jeune homme de beaucoup de cœur; ce frère y joignit un de ses amis, et, tous trois ensemble, ayant délibéré entre eux, firent faire un carrosse pour quatre personnes seulement, et disposèrent des chevaux de relais en trente endroits, depuis Cologne jusqu'à Nancy. La comtesse fournissoit de l'argent pour tout cela, et les gouverneurs, suivant les ordres du Roi, tinrent des escortes sur le chemin. Il fut si heureux qu'il

(1) Le père de l'auteur des *Mémoires*, favori de Louis XIII.

ne manqua pas d'un jour à ce qu'il s'étoit proposé; l'enlèvement se fit un jour de foire, en plein midi, sans que personne y prît garde; car la belle, avec deux de ses demoiselles, entra dans ce carrosse, et Massaube après. A la porte ils faillirent à être embarrassés, et il fallut qu'il criât qu'on fît place au carrosse de Son Altesse de Lorraine. Ils étoient déjà bien loin avant qu'on s'en aperçût; ils poussoient leurs chevaux parce qu'ils étoient assurés d'en trouver de frais: cela fit qu'on ne put les atteindre que vers les frontières de Lorraine; on les chargea; mais leur escorte étoit nombreuse: il est vrai que le cadet de Massaube y fut pris et bien blessé, pour s'être trop hasardé. Il fut emporté à Cologne, où on lui fit couper le cou, et sa tête fut exposée sur la porte de la ville. La mère de ces deux frères en eut un tel déplaisir, qu'elle ne voulut jamais voir Massaube. Notre aventurier arrive à la cour, fait voir la comtesse au Roi et au cardinal, et assure que ce fort étoit demeuré au pouvoir d'un parent de la dame qui le garderoit pour le Roi; mais l'imposture fut bientôt découverte, car le comte d'Isembourg envoya un de ses cousins demander sa femme, et se plaindre de l'injure qu'on lui avoit faite. Nos amants en ayant eu avis, quittent la cour et prennent le chemin d'Auvergne. Ils crurent qu'il étoit à propos de changer de nom, et il se fait appeler Mesplach, du nom d'un de ses camarades: ils allèrent jusque dans l'Albigeois, où ils crurent qu'ils seroient en sûreté. La comtesse étoit assez bien pourvue d'or et de pierreries: ils achetèrent une métairie onze mille livres, où ils firent un logement assez raisonnable. Dans cette solitude, qui peut être à une lieue d'Alby, ils passèrent trois ou quatre

ans, sans que personne pût savoir qui ils étoient. Massaube s'amusoit à ajuster sa maison, qu'il peignoit toute de sa propre main; leur dépense étoit assez magnifique, mais elle diminua insensiblement.

L'envoyé du comte d'Isembourg n'avoit pas eu grande satisfaction à la cour : le Roi avoit bien témoigné de la colère et donné ordre qu'on cherchât le ravisseur; mais le cardinal l'apaisa en lui faisant comprendre qu'on ne sauroit trop faire de mal à ses ennemis. Massaube, en contant cette histoire, disoit : « J'ai connu à cela que le cardinal étoit un méchant » homme d'avoir laissé un si grand crime impuni. » Massaube, ennuyé de sa solitude, alloit quelquefois à Toulouse. Un jour son valet de chambre, mal satisfait de lui, alla dire au premier président que son maître étoit un espion de l'Empereur : cela fut cru facilement, parce qu'on avoit déjà eu plusieurs fois envie de savoir qui étoient ces gens-là, sans l'avoir pu découvrir. On l'arrêta donc, et on en donna avis à la cour. Le cardinal ayant appris que Massaube et Mesplach n'étoient qu'une même chose, et que la comtesse étoit avec lui, répondit que ce n'étoit point un espion, mais un homme qui avoit enlevé une princesse d'Allemagne, qu'il souhaiteroit que tous les gentilshommes françois en fissent autant. Le premier président et les principaux du parlement voyant cela, furent eux-mêmes tirer notre homme de prison, avec bien des compliments et bien des excuses. La comtesse alla à Toulouse, où elle dépensa une bonne partie de ce qui lui restoit. Massaube ayant recherché la vie de ce valet, l'y fit pendre. L'argent vint à leur manquer, et la princesse étoit quelquefois réduite à laver les écuelles. L'évêque d'Alby, qui les visitoit quelquefois, prit son temps pour la persuader

de se mettre en religion, ce qu'elle fit quelque temps après. Massaube querella et la dame et le prélat; mais il se consola facilement, et se fit capitaine d'une compagnie de chevau-légers. C'est un homme qui ne manquoit pas d'esprit; il étoit enjoué et aimoit assez la débauche. On l'appeloit d'ordinaire *le Prince* ou *Mesplach.* Pour elle, on dit qu'elle est fort bonne religieuse.

L'Infante vivoit encore quand un seigneur des Pays-Bas, nommé M. de Mariamé, homme de grande réputation, et qui avoit trois frères, tous trois braves, devint amoureux d'une belle femme qui n'avoit que dix-huit ans, et qui avoit pour mari un des principaux conseillers de l'Infante, âgé de soixante-huit ans, ou environ. Mariamé en fut aimé, et assez ouvertement. Un jour que la belle étoit fort triste, il lui demanda ce qu'elle avoit. « C'est, lui dit-elle, que » je ne saurois plus souffrir mon vieillard, et que je » mourrai bientôt si je demeure encore avec lui : il » faut que vous m'emmeniez en quelque pays. » Ils tombent d'accord d'aller en Hollande, où la reine de Bohème étoit arrivée depuis peu. « Mais, ajouta- » t-elle, je veux partir en plein midi. — Bien, ma- » dame. » Au jour assigné, justement à l'heure de midi, voilà cinquante des plus grands seigneurs du pays, tous à cheval, et trois carrosses à six chevaux à la porte de la belle : on porte publiquement des cassettes dans les carrosses; on attache des malles derrière : enfin le mari lui demande où elle va. « Je » m'en vais en Hollande me promener, j'ai envie de » voir La Haye. » Elle part. A La Haye, elle est bien reçue de tout le monde. Au bout d'un an elle devient jalouse de la reine de Bohème, et elle prie son amant de la ramener à son mari. « Madame, il vous faut

» obéir, lui dit-il, et je vous veux remettre entre ses » mains plus hautement que je ne vous en ai tirée. » Il avertit ses amis ; ils viennent au-devant de lui au nombre de trois cents chevaux. Arrivé, il dit au mari : « Madame a eu dessein de faire un voyage. » Elle m'a fait l'honneur de me choisir pour l'accom- » pagner : je vous puis répondre de sa conduite. » Mais, parce que la médisance n'épargne personne » et que vous pourriez avoir quelque soupçon, je » vous déclare que, si vous la maltraitez, je vous » tuerai....... (1). »

CCLXXXVIII

DRÉLINCOURT (2)

. . . .

qui fait bien du bruit, ce que les femmes admirent. Pour achever les foiblesses de cet homme sur le chapitre de ses enfants (3), j'ajouterai qu'il dédia exprès un livre à son fils le ministre, afin d'y mettre une grande épître, où il étale tous les dons de sa postérité; il n'y a rien de si ridicule : en un endroit il dit : « Me voici, Seigneur, avec les enfants que tu » m'as donnés pour être une merveille en Israël (4) ; » mais il s'étend seulement sur les louanges de son fils aîné qui est ministre. Au bas de cette belle lettre on

(1) Il y a ici une lacune dans le manuscrit. Il y manque deux folios ; ainsi la fin de l'historiette de Mariamé et le commencement de celle de Drélincourt manquent.

(2) Charles Drélincourt, célèbre ministre de la religion réformée, né à Sedan en 1595, mourut en 1669.

(3) Il en avoit eu seize de son mariage avec une demoiselle Bolduc.

(4) Isaïe.

n'a pas manqué de mettre : « *Seigneur, glorifie ton* » *fils, et ton fils te glorifiera*.» J'ai oublié de dire qu'en parlant de lui-même, il dit : « J'ai des amis, ou j'en » dois avoir. »

Il fit une fois un gros livre in-4° intitulé : *Consolation contre les terreurs de la mort*. O Dieu, mon père ! ce gros livre me fait plus de peur que la mort même. Ce livre est dédié à l'Électeur palatin ; en un endroit il lui dit qu'il a convié Dieu à ses *noces électorales*.

Il y a quelques années qu'un bateau plein de fidèles périt auprès du moulin de Charenton. Le petit bonhomme, qui se trouva le premier à prêcher, prit exprès le texte de la tour de Siloé, et dit, entre autres belles choses, que ce malheur étoit plus grand que l'incendie du temple qui fut brûlé à la mort de M. du Maine, car, en cette aventure, plusieurs *temples* du Seigneur avoient été détruits. Il mit ces pauvres noyés en paradis, tout chaussés et tout vêtus, et puis il s'avisa de prôner contre ceux qui n'attendoient pas la bénédiction ; or, ces pauvres gens étoient tous sortis avant la bénédiction. Le petit homme, pour plaire aux parents des défunts, fit imprimer ce sermon avec une lettre au marquis de Pardaillan, dont les deux fils, parce que le carrosse s'étoit rompu, s'étoient mis dans ce bateau, et y avoient été noyés. Il commence ainsi cette lettre : « Depuis la perte de mes» sieurs vos fils, de bienheureuse mémoire, etc. »

Au jeûne de 1658, il n'y a que quinze jours, il prêcha le dernier des trois, et, pour la bonne bouche, il nous donna la *brevée* avec les cochons de l'enfant prodigue. Naturellement il a la langue empêtrée, ce jour-là il était enrhumé par-dessus, aussi il sembloit qu'il avoit la bouche pleine de cette *brevée*.

Depuis, en prêchant sur ce passage où la Madeleine prit Notre-Seigneur pour un jardinier : « Quelle » erreur, dit-il, d'aller prendre pour un jardinier » celui qui est l'*arbre de vie !* »

Or, ce M. Drélincourt avoit chez lui, autrefois, un proposant (1) qui étoit lecteur de Charenton : c'étoit un Sédanois, nommé Fouquenberge. Un page de madame de La Moussaye, un jour, alla dire à sa maîtresse : « Madame, c'est l'*apprenti* de M. Dré- » lincourt qui demande à parler à vous. » Cet homme est présentement ministre à Dieppe. J'ai ouï dire qu'à un festin, où il y avoit cinq femmes ou filles, il s'avisa de boire à la santé des *cinq q'nymphes ;* il n'y a rien de plus ridicule à entendre prononcer (2).

CCLXXXIX

MADAME DE BROC.

Une belle personne, qui se disoit fille d'un conseiller de Sens, en Bourgogne, après avoir été entre-

(1) On appelle ainsi les candidats qui se disposent au ministère évangélique.

(2) Un volume de Drélincourt est tombé dans nos mains. Il est intitulé : *Sonnets chrétiens sur différents sujets, par M. Drélincourt*, dernière édition. Amsterdam, 1741, in-12. On y voit le portrait de Drélincourt, gravé en 1665, à l'âge de soixante-dix ans. Le livre est dédié à la princesse de Tarente. L'avant-propos est singulier : « Les sonnets, y est-il dit, sont commodes aux » lecteurs..... Ce sont autant de petits airs séparés, dont la mu- » sique n'est pas ennuyeuse, parce qu'elle est courte. Ce sont » comme autant de petites promenades, au bout desquelles on » peut prendre le frais et se reposer. » En effet, quand on a lu un de ces sonnets on est fort tenté de fermer le livre et de suivre le conseil de l'auteur.

tenue long-temps par un riche orfèvre de Paris, nommé Aiman, qui y faisoit bien de la dépense, alla demeurer auprès du logis de l'évêque d'Auxerre(1), en cette ville. Ce prélat en devint amoureux. Il avoit un neveu, fils de son frère, homme de qualité, nommé de Broc; c'est une maison d'Anjou ou du pays du Maine. Cette femme fut adroite et lui dit: « Faites-moi épouser votre neveu, et je vous accor- » derai ce que vous demandez. » L'oncle y engage ce garçon, qui n'étoit qu'un niais; le mariage se fait; après, elle se moque de l'évêque. Ce galant homme d'évêque est ce même M. d'Auxerre de chez le cardinal de Richelieu, qu'on accusoit d'être amoureux de Chamarande (2), porte-parasol du feu cardinal. Notre prélat, enragé de voir qu'il avoit été pris pour dupe, fait intenter action de rapt par le père du garçon. Elle, pour se défendre, montre toutes les lettres de l'évêque. Durant le procès, son mari vivoit fort bien avec elle, et elle se blessa deux fois.

Montreuil-Fourilles, qui commande dans Angers depuis qu'on en tira M. de Rohan (3), étant devenu amoureux d'elle, la retira, avec son mari, dans le château. Le père du mari et la mère même, qui étoit plus fâcheuse que le père, y allèrent pour prier Fourilles de ne protéger plus cette femme; ils en dirent le diable. Elle sort tout d'un coup d'une

(1) François de Broc, évêque d'Auxerre en 1637, mourut en 1671. (*Gallia christiana*, XII, 347.)

(2) Aujourd'hui premier valet de chambre du Roi, et galant de madame de Beauvais. On dit qu'il est gentilhomme; on en fait cas. (T.) — Chamarande est mêlé dans toutes les intrigues amoureuses de la jeunesse de Louis XIV.

(3) M. de Rohan étant entré, en 1652, dans le parti des princes, le gouvernement d'Angers lui fut retiré.

chambre, se jette aux pieds du bonhomme les larmes aux yeux, et l'attendrit. Montreuil avoit ménagé tout cela. Cette femme voyant le père touché, et qu'il alloit bientôt faire un voyage avec son fils, crut qu'elle auroit le temps de feindre qu'elle étoit grosse, et que le vieillard, se voyant un petit-fils, s'apaiseroit entièrement; mais elle ne prit pas bien ses mesures, car elle supposa un enfant de huit mois, au lieu qu'il n'en falloit qu'un de quatre; peut-être n'en put-elle pas trouver d'autre. Quand le mari arriva, il dit qu'il trouvoit cet enfant bien grand pour son âge, et la pria de lui avouer sincèrement l'affaire et de lui conter tout le reste de sa vie. Elle lui dit qu'il en crût ce qu'il voudroit, et s'en alla se mettre en religion. Elle dit qu'il lui a mangé cent mille livres durant les quatre ou cinq années qu'il étoit mal avec son père.

CCXC

M. DU BELLAY,

ROI D'YVETOT.

M. du Bellay (1), roi d'Yvetot (2), est un homme assez extraordinaire en toute chose; premièrement

(1) Charles, marquis du Bellay, qualifié *prince* d'Yvetot dans Morery.

(2) On a prétendu que la terre d'Ivetot (ou *Yvetot*) avoit été érigée en royaume par Clotaire Ier, ou plutôt que ce prince avoit affranchi le seigneur de cette terre de tout devoir et hommage de vassal envers la couronne de France. Cette origine est fabuleuse; mais il est certain que plusieurs de nos rois, jusqu'à Henri IV, ont reconnu que les seigneurs et les habitants du bourg

il est bossu devant et derrière, cela lui est arrivé par accident. Lui et son frère aîné, qui mourut enfant, étoient nourris à la terre de Mont, près de Loudun; le plancher de leur chambre s'enfonça; l'aîné en demeura boiteux, et celui-ci bossu. Il se démit apparemment l'épine du dos, et on n'y prit pas garde. Son père le maria, sans regarder au bien, à une fille de la maison de Rieux, de Bretagne, une des meilleures de ce pays-là. Elle peut avoir eu neuf ou dix mille livres de rente en tout, et lui avoit, à la mort de son père, sans ses meubles, plus de soixante-dix mille livres de rente en fonds de terre. A cette heure, cela en vaudroit plus de quatre-vingt-dix. Cet homme s'est amusé à faire le roi d'Yvetot chez lui, en Anjou, et ne venoit à la cour que pour y perdre son argent. Ce n'est pas qu'il manque d'esprit; mais il aimoit tenir son *quant à moi* à la province. Il ne donnoit la main (1) chez lui à personne. M. de Rheims, en passant à une lieue de chez lui, envoya un gentilhomme pour lui faire compliment; il dit à ce gentilhomme : « Pourquoi votre maître n'y est-il pas venu » lui-même ? » Depuis, il se corrigea un peu; mais il évitoit de faire civilité.

La Trezellière, maréchal-de-camp (2), l'étant allé voir, il le laissa quatre heures sur une pelouse devant sa porte, et y fit même apporter la collation, de peur d'être obligé de lui donner la main. Par la

d'Yvetot étoient libres de tous devoirs et redevances envers eux. (Voyez le *Traité de la noblesse de La Roque*. Rouen, 1710, p. 111, et une Dissertation de l'abbé de Vertot, insérée en 1714 dans les *Mémoires* de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)

(1) La droite. (T.)

(2) Il y a quelques années de cela; les maréchaux-de-camp n'étoient pas si peu de chose qu'ils sont présentement. (T.)

même raison, il se mit au lit une autre fois, étant obligé de donner à dîner à feu Rasilly, le borgne, qui étoit aussi maréchal-de-camp. Aujourd'hui il est revenu de cette vision, et il m'a donné la main à moi, et me fit toutes les civilités que je pouvois souhaiter. Sa femme (1), à cette heure que son mari est guéri de cette chimère, commence à en être malade, et traite si mal les gens qu'on ne la va plus guère voir. Vous diriez que sa maison de Rieux est la maison de Bourbon.

Cet homme-là s'est bien plus incommodé à donner qu'à jouer. On dit, dans le pays, qu'il a donné jusqu'à huit cent mille livres. Il a été un peu de ces gens qui craignent d'aller *al paradiso de' coglioni*. Le premier garçon dont il fut amoureux étoit un marmiton : il lui donna plus de quatre-vingt mille livres. Après, son maître d'hôtel succéda au marmiton, et le voloit *in ogni modo*. Cet homme partageoit ses fermes avec lui. Le troisième fut un de ses gentilshommes, nommé des Fontaines. Quand un fermier lui apportoit de l'argent, il en donnoit deux poignées à des Fontaines, et n'en prenoit qu'une pour lui : le *mignon* en avoit les deux tiers. Sa dernière amitié a été un Bohème nommé Montmirail. Ce galant homme en a tiré plus de quarante mille livres, quoique le bon seigneur n'eût plus guère de quoi frire : on le voyoit avec ses cheveux gris et ses deux bosses danser avec des Égyptiennes (2); sa femme étoit contrainte de capituler avec lui, tantôt que ses Bohèmes ne seroient que tant de

(1) Hélène de Rieux, mariée en 1622. La maison de Rieux est une des plus anciennes de la Bretagne ; on assure qu'elle n'a point de bâtardise.

(2) Des Bohémiennes.

jours dans la maison, tantôt qu'ils n'en approcheroient de deux lieues. Un secrétaire de feu M. de Rheims (*Bonin*), qui étoit assez plaisant en débauche, dînoit en ce temps-là avec M. du Bellay, qui lui dit: « Donne-toi à moi, je te ferai ta fortune. — Ma foi, » dit l'autre, je n'ai pas les cheveux assez noirs ni » les dents assez blanches.» Des Fontaines, dînant il y a cinq ou six ans avec M. et madame du Bellay, car il est grand seigneur en ce pays-là et y a acheté de belles terres, M. du Bellay lui servit de je ne sais quoi avant que d'en servir à sa femme. Elle se lève et s'en va : les voilà pis que jamais, car il y a eu souvent noise en ménage ; cela alla mieux depuis. Elle tâche à régler leurs affaires. Si cet homme vouloit croire conseil, le bien de sa femme et le sien leur rendroient encore quarante mille livres tous les ans. Enfin, elle s'est séparée d'avec lui ; elle étoit devenue fort fière et faisoit un peu très-fort la reine d'Yvetot. Une madame de La Troche (1) du Bellay, femme d'un parent de son mari, l'étant allée voir, elle fit signe à une parente qu'elle avoit avec elle, nommée mademoiselle de Rieux, de faire en sorte que la sœur de madame de La Troche ne lavât point avec elles. «Mademoiselle, dit mademoiselle de » Rieux, laissez-les laver, nous laverons après. — » Non, dit l'autre, j'ai envie de laver la première et » de ne les point attendre ; car je meurs de faim.»

Madame du Bellay, enfin, fut contrainte de se retirer à une autre terre. Au bout de quelques années, M. du Bellay mourut quasi subitement. Elle en

(1) Cette dame étoit vraisemblablement parente de cette dame de La Troche que madame de Sévigné appeloit *Trochanire*.

usa bien avec ce Bohème, cause de tout le désordre : elle lui pardonna et le prit en sa protection, dont il a grand besoin, car il est chargé de bien des affaires criminelles (1).

(1) Le titre de roi d'Yvetot a passé dans la maison d'Albon par le mariage de Camille d'Albon, marquis de Saint-Forgeux, avec Françoise-Julie de Crévant, princesse d'Yvetot, qui mourut en 1698. On assure qu'un M. d'Albon, roi d'Yvetot, ayant épousé la fille d'un riche négociant de Lyon, vit bientôt naître un fils impatiemment attendu, et qu'il s'écria dans son premier mouvement : « Pauvre enfant, je t'ai fermé la porte de Malte ! — Et » moi, monsieur, reprit vivement la jeune mère, je vous ai fermé » celle de l'hôpital. »

FIN DU TOME HUITIÈME.

TABLE DU TOME HUITIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TOME HUITIÈME.



